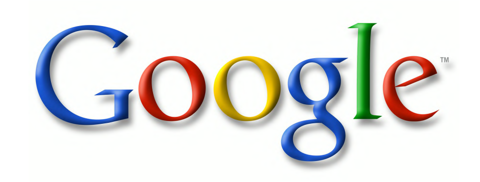
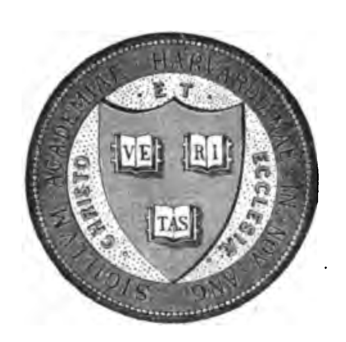
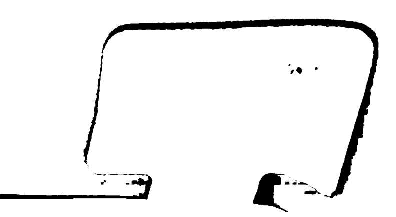

Google


HARVARD
ACADEMIAE
ET
VE
RI
TAS
CHRISTO
ECCLESIAE
SIGILLUM
NOV ANG





BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

1895

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Eugène Asse, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; Joseph Denais; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Charles Ephrussi; Baron de Claye (d'Eylac); Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Léon Gruel; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Fernand Mazerolle, archiviste-paléographe; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, Président honoraire de la Société des Bibliophiles français; Émile Picot; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles français; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles français; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles français; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; le R. P. Sommervogel; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; abbé Tougard; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; Georges Vicaire, de la Bibliothèque Mazarine; Aimé Vingtrinier, Directeur de la grande Bibliothèque de Lyon, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthelemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

1895

ON SOUSCRIT A PARIS

A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC et P. CORNUAU)

219, RUE SAINT-HONORÉ

AU COIN DE LA RUE D'ALGER

1895, Mar 25 – 1896, Jan 25
Lowell fund

1895

SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Eugène Asse, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; Gust. Brunet, de Bordeaux ; A. Claudin, Lauréat de l'Institut ; E. Delaplace ; Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale ; Joseph Denais ; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale ; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris ; Charles Ephrussi ; Baron de Claye (d'Eylac) ; Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine ; Vicomte de Grouchy ; Léon Gruel ; Marais, de la Bibliothèque Mazarine ; P. Mabory ; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; Gaston Paris, de l'Institut ; Léon-Gabriel Pélissier ; Baron Jérôme Pichon ; Émile Picot ; Bernard Prost, archiviste-paléographe ; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles français ; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles français ; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles français ; Schwab, de la Bibliothèque Nationale ; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales ; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut ; abbé Tougard ; Maurice Tourneux ; abbé Ch. Urbain ; Georges Vicaire, de la Bibliothèque Mazarine, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier ; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) ; J. Ch. Brunet ; Leber ; G. Peignot ; Paulin Paris ; L. Barbier ; Victor Cousin ; Silvestre de Sacy ; J. de Gaulle ; Charles Giraud ; Le Roux de Lincy ; Monmerqué ; Ch. Asselineau ; Comte Clément de Ris ; Marquis de Gaillon ; Bathery ; Sainte-Beuve ; Francis Wey ; Comte de Barthelemy ; Meaume ; Moulin ; Cuvillier-Fleury ; Baron A. Ernouf ; le Comte de Baillon ; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

JANVIER-FÉVRIER

ON SOUSCRIT A PARIS

A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU)

219, RUE SAINT-HONORÉ

AU COIN DE LA RUE D'ALGER

1895

LIVRAISON DE JANVIER-FÉVRIER

LES LIBRAIRES

LES RELIEURS ET LES IMPRIMEURS

DE TOULOUSE

AU XVIe SIÈCLE

(1531-1550)

D'APRÈS LES REGISTRES D'IMPOSITIONS

Conservés aux Archives municipales (1)

Quelque temps après la publication de nos notes sur *les Enlumineurs, les relieurs, les libraires et les imprimeurs de Toulouse,* nous avons eu occasion de revoir les archives de cette ville et de continuer nos recherches au point où nous les avions laissées. La période que nous avons examinée cette fois embrasse un espace de vingt années, de 1531 à 1550. C'est le résultat de ce nouveau dépouillement que nous transmettons aux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile,* qui, nous l'espérons, l'accueilleront avec non moins d'intérêt que la première fois. Nous commençons en suivant le même ordre, par années et par quartiers ou *capitoulats.*

A. CLAUDIN.

(1) Nous avons dû modifier le titre primitif sur lequel nous avions déjà publié la première partie de ce travail. Nous en avons retranché les *enlumineurs* qui ont totalement disparu ; c'est à peine si nous trouvons deux ou trois mentions d' « *escripteurs* » ou écrivains que nous avons relevées. Les relieurs ou « *religaires* » sont plus rarement mentionnés, mais ils sont souvent confondus avec les libraires qui exerçaient pour la plupart le même métier.

1531

SAINT-ÉTIENNE

(Impôt pour la rançon du Roi et des Enfants de France. — CC, 219.)

Damien Boysson, libraire, en la maison de la Cellière; quatorze solz. xiiij s

Anthoine de Monestié, libraire en lad. maison; huict solz. viij s

1532

SAINT-SERNIN

(CC, 480.)

Les héritiers de Pierre Croset, libraire, en leur maison; une livre six soulz t. I l vi s

Jehan Gigous, libraire en lad. maison; unze soulz t. xj s

Ce *Jehan Gigous*, appelé ensuite *Gigour*, n'est autre que *Jean Jagort* ou *Jagourt* dont le nom figure sur le titre de divers livres publiés à Toulouse au XVIe siècle.

Jehan de Clausa, libraire, en sa maison; une livre t. I l

Jacmet Maistre (libraire), en sa maison; une livre t. I l

Jehan Massé, libraire, en la maison de François Laborderie; quinze soulz t. xv s

Pierre Régis, libraire, en sa maison; huict soulz t. viij s

Claude Barthier, libraire, en la maison de Henry Court; sept soulz t. vij s

Jehan Chabron, libraire, en sa maison; dix-huict soulz t. xviij s

Benizit de la Pujada, libraire en lad. maison; huict souz t. viij s

Henry Cort, libraire, en sa maison; dix-huict soutz. xviij s

Anthoni Mori, libraire, per el et cabal; deux livres, dixhuict soulz t. II l xviij s

Eustache Mareschal, libraire en lad. maison (de Monsr Helias de Manso, prestre et collegue de Saincte Katherine); quinze soulz t. xv s

Maréchal ayant déménagé au moment de la répartition de l'impôt, cette taxe fut annulée après enquête, suivant cette mention du receveur, mise en marge : « *Transeat pro nichilo quare recessit tempore cotisationis. Sic appunctatum visa inquisitione.* DE CRUCE. » Nous retrouverons Maréchal un peu plus haut, à côté du libraire Pierre Régis dans la maison de Rességuier.

Gaston Recolana, libraire, en sa maison; une livre t. I l

Jehan Cambz (ou plutôt Canibus), imprimeur, en lad. maison (des héritiers de Pierre Channe); deux soulz t. ij s

Le registre de Saint-Sernin, année 1543, CC, 502, mentionne « Jean Chirard, imprimeur, dit *Canibus*, » qui doit être identifié selon nous avec l'imprimeur nommé ci-dessus, désigné aussi sous le nom de *Girard* ou *Guiraud*.

Jacques Colomies, imprimeur, en sa maison; une livre t. I l

Nicolas Veilhard (ou Vieillard), imprimeur en la maison de Mons. Verdit; cinq soulz t. v s

1533

LA DAURADE

(CC, 32.)

Maistre Damyen Boysson, libraire, en la maison de

Mons. Arras ; quatorze soulz xiiij s

Damien Boysson demeurait auparavant dans le quartier Saint-Étienne en la maison de la Cellière. (Voir à l'année 1531.)

Saint-Pierre-des-Cuisines

Jacques Moynié, libraire en lad. maison (de Guyot Grosset) ; dix soulz t. x s

Benedicto de la Pujada, libraire en lad. maison (de Guyot Grosset) ; huict soulz t. viij s

Jehan Miles, libraire en lad. maison (de la relicta de Pierre Bergier) ; une livre t. I l

Symon Tarsis, libraire en lad. maison (de la relicta de Pierre Vergier ou Bergier) ; cinq soulz. v s

Guillaume du Puy, libraire, en lad. maison (de noble Roger Aurioli de Mirabal, escuier) ; trois soulz. iij s

Anthony Bosquet, libraire, en la maison des héritiers de Peyre Crozet ; quatre soulz t. iiij s

Agnet Ribiera, imprimeur en lad. maison (des héritiers de Pierre Crozet) ; troys soulz t. iij s

Agnet Ribiera **ou *Annet de la Rivière* est le même que celui qui est désigné sous le nom d'*Agnet* tout court, dans les rôles de 1529, 1530 et 1531. Nous le verrons plus loin, sous son véritable nom, associé avec son gendre.**

Estienne Vergier (ou Bergier), libraire, en la maison de Mons. Durand Ydriart ; quatre soulz t. iiij s

Nicolas Veilhard, imprimeur en lad. maison ; troys soulz t. iij s

Jehan Chasot, libraire, en sa maison ; trois soulz t. iij s

Anthony Redond, libraire, en la maison de Arnauld de Pitonibus ; quatre soulz. iiij s

Charles Archivel (ou Archibel), libraire, en sa maison ; sinq soulz t. v s

Guillaume Perri (ou Perrin), libraire, en sa maison ; quinze soulz t. xv s

Anthony Blanc, libraire, en sa maison ; quinze soulz t. xv s

Gouy de Turquis, libraire, en sa maison ; deux livres, cinq soulz t. II l v s

Vidal de France, imprimeur, en sa maison ; quatre soulz. iiij s

Saint-Pierre-des-Cuisines

(Impôt extraordinaire « pour satisfaire aux fraiz, mises et despences faictes pour la solempnité de la première, joyeuse et nouvelle entrée faicte en la ville et cité de Tholose, tant pour le Roy, nostre souverain Seigneur que sa tres chere et tres aymée compaigne la Royne, ses tres chers et tres aymez Messrs les enfants, etc... » — Registre non coté.)

Jacques Moynier, libraire en lad. maison (de Guyot Grosset) ; une livre. I l

Symon Tarsi, libraire en lad. maison (de Guyot Grosset) ; cinq soulz. v s

L'héritière de Pierre Berger, libraire, en sa maison ; deux livres t. II l

Jehan Milis, libraire, en lad. maison (de l'héritière de Pierre Verger ou Bergier) ; quatre livres. IIII^{l}

Mathieu Del Mont, libraire, en sa maison ; une livre t. I^{l}

Guilhem du Puy, libraire, en lad. maison (de Messire Rogier Auriol, escuyer) ; une livre. I^{l}

Anthoni Bosquet (libraire), à la maison des héritiers de Pierre Croset ; dix soulz t. x^{s}

Anné Ribière (ou de la Rivière), imprimeur en lad. maison (des héritiers de P. Crozet) ; cinq soulz t. v^{s}

Estienne Vergier (ou Bergier), libraire, en lad. maison (de Mons. Jeh. Gous, licencié) ; cinq soulz t. v^{s}

Jehan Chassot, libraire, en sa maison ; dix soulz t. x^{s}

Anthony Redon, libraire, en lad. maison (de Mons. Arnauld de Pitonibus, capela) ; quinze soulz t. xv^{s}

Charles Archibel, libraire, en sa maison ; quinze soulz t. xv^{s}

Guilhem Perri (ou Perrin), libraire, en sa maison ; quatre livres. IIII^{l}

Jean de Bordeaulx, libraire, en la maison Danthony Mauri ; dix soulz t. x^{s}

Anthony Blanc, libraire, en sa maison ; quatre livres. IIII^{l}

Gouy de Turquis, libraire, en sa maison ; douze livres XII^{l}

Les héritiers de Anthoyne Leymont, libraire, en la maison des héritiers de Nicolas Bloteau ; dix soulz t. x^{s}

Vidal de France, imprimeur en sa maison ; six soulz. vi^{s}

Saint-Sernin

(CC, 473.)

Les héritiers de Pierre Croset, libraire, en leur maison ; una livre, trois soutz t. I^{l} iij^{s}

Jehan Gigort (Jagort ou Jagourt), libraire en lad. maison ; dix soulz t. x^{s}

Jehan de Clauso, libraire en sa maison ; une livre, neuf soulz t. I^{l} ix^{s}

Jacmet Mestre, en sa maison ; dix sept soulz t. xvij^{s}

Jehan Macé, libraire, en la maison de François La Borderie ; treze soulz t. xiij^{s}

Pierre Regis, libraire, en sa maison ; six soulz t. vj^{s}

Eustace Mareschal, libraire, en la maison de Resseguier ; huict soulz t. viij^{s}

Jehan Champ, libraire, en la maison de Henry Court ; huict soulz t. viij^{s}

Jehan Chabon, libraire, en sa maison ; quinze soulz t. xv^{s}

Jehan Menyval, libraire, en lad. maison (de Jehan Chabon) ; huict soulz t. viij^{s}

Anthony Barriera, libraire, en la maison de Mons. Helias ; six soulz t. vj^{s}

Henry Cort, libraire, en sa maison ; quinze soulz t. xv^{s}

Anthony Mory, libraire, per

el et cabal ; deux livres, quatorze soulz t. II l xiiij s

Gaston Recolana, libraire en sa maison ; dix sept soulz t. xvij s

Giles Colane, libraire, en sa maison ; douze soulz t. xij s

Jehan Girard, imprimeur en lad. maison (des héritiers de Pierre Channe) ; huict soulz t. viij s

Ce Jean Girard, imprimeur, est appelé aussi *Guiraud*. (Voir plus loin).

Claude Barthier, libraire, en la maison de Lavernha ; cinq soulz t. v s

Jacques de Colomies, imprimeur, en sa maison ; seize soulz t. xvj s

Nicolas Veilhard, imprimeur, en la maison de Mons. Verdit ; troys soulz t. iij s

Guirauld de la Crotz (ou de la Croix), libraire en lad. maison (des héritiers de Balarot) ; une livre, cinq solz t. I l v s

Saint-Sernin

« Imposition pour satisffaire aux fraiz, mises et despences faictes pour la solempnité de la première, joyeuse et nouvelle entrée faicte en la ville et cité de Tholose, tant pour le Roy, nostre souverain Seigneur que sa tres chere et tres aymée compaigne la Royne et ses tres chers et tres aymez enfans. »
(CC, 496.)

Jehan Mahabas, libraire, en lad. maison (de Jehan Sarlabonne, sabatié) ; dix soutz t. x s

Les héritiers de Pierre Croset, libraire, en leur maison ; troys livres. III l

Jehan Gigour (ou Jagourt), libraire, en lad. maison ; une livre t. I l

Jehan de Clauso, librayre, en sa maison ; six livres t. VI l

Jacques Maistre, (libraire), en sa maison, et Pierre Maistre, son filz ; quatre livres. IIII l

Jehan Massé, libraire, en la maison de Françoys Laborderia ; une livre t. I l

Pierre Regis, libraire, en sa maison ; une livre dix soulz t. I l x s

Claude Barthier, libraire, la maison de Henry Court ; dix soulz t. x s

Guirauld de la Croix, en la maison de Henry Court, libraire ; cinq soulz t. v s

Mre Arnauld (le nom est laissé en blanc), libraire, en la maison de Chambron (ou Chabron) ; une livre. I l

Jehan Chabron, libraire, en sa maison ; une livre t. I l

Benesit de la Pujada, libraire en lad. maison ; une livre t. I l

Jehan Julia, libraire en lad. maison ; une livre t. I l

Henry Court, libraire, en sa maison ; six livres. VI l

Anthoyni Mory, libraire, en sa maison ; dix livres t. X l

Lo cabal de Jehan Petit, libraire en lad. maison ; six livres t. VI l

Il s'agit ici d'un dépôt de livres fait à Toulouse par Jean Petit, de

Paris, Ier du nom. Jean Petit II, qui succéda à son père, le plus grand libraire-éditeur ,de son temps, fut reçu libraire-juré de l'Université de Paris, le 22 mai 1530 et exerça jusqu'en 1540.

Anthony Barriera, libraire en lad. maison ; dix soulz. x s

Gasto Recolena, libraire, en sa maison ; cinq livres. V l

Giles Colanes (libraire), en sa maison ; dix soulz. x s

Jehan Cambz (ou Canibus), imprimeur en lad. maison (des héritiers de Pierre Channe) ; cinq soulz. v s

Le véritable nom de cet imprimeur était Jean Girard ou Guiraud. (Voir plus loin.)

Jacques Colomies, imprimeur, en sa maison ; deux livres. II l

Nicolais Veilhard, (imprimeur), en la maison de Mons. Verdit ; cinq solz t. v s

1534

LA DAURADE

(CC, 104.)

Me Damyen Boysson (libraire) ; une livre, ung soul t. I l i s

Me Jacques Bertrand, escripteur, en sa maison ; treze soulz t. xiij l

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

« Libre du capitoulat de St Pierre de Cuisines de tailhe ordinaire imposée sur les manans et habitans de la presente ville de Tholose, lan mil cinq cens trente quatre, finissant trente-cinq. »

(Registre non coté.)

Jacques Moynier, libraire en lad. maison (de Guyot Grosset) ; dix soulz t. x s

Benedicto de la Pujade, libraire en lad. maison (de Guyot Grosset) ; sept soulz t. vij s

Lheritiere de Pierre Bergier (libraire), en sa maison ; une livre t. I l

Jehan Milis, libraire, en lad. maison (de l'hérit. de P. Bergier) ; une livre t. I l

Symon Targis, libraire en lad. maison (de l'hérit. de P. Bergier) ; cinq soulz t. v s

Mathieu et Anthoyne Del Mont, frères, en leur maison ; une livre t. I l

Les frères Du Mont ou Del Mont étaient libraires. Mathieu du Mont figure dès 1510 dans les rôles de St-Sernin, comme représentant de Simon Vincent, de Lyon. Son frère, Anthoine Du Mont, changea de métier. Il est inscrit comme « *blanchié* », c'est-à-dire blanchisseur de peaux, dans le rôle de l'impôt extraordinaire de l'année précédente.

Guillaume du Puy, libraire en lad. maison (de noble Rogier Aurioli, seigneur de Mirabal) ; cinq soulz. v s

Anthony Bosquet, libraire, en la maison des héritiers de Pierre Croset ; six soulz. vi s

Estienne Bergier (libraire et relieur), en la maison de Mons. Ydriard ; six soulz t. vi s

Nicolas Vilhard (ou Vieillard), imprimeur en lad. maison (de Mons. Ydriard) ; six soulz t. vi s

Jehan Chasot. libraire, en sa maison ; quatre soulz t. iiij s

Agnet Ribiera (ou de la Rivière), imprimeur en lad. maison (de Jehan del Pocly, marchant) ; quatre soulz t. iiij s

Guirauld Conroux, libraire, en lad. maison (des héritiers de noble Falconet de Rabastens, sr de Colomiers) ; quatre soulz t. iiij s

Charles Archibel, libraire, en sa maison ; trois soulz t. iij s

Guilhem Perri, libraire, en sa maison ; une livre, trois soulz. I l iij s

Anthony Blanc, libraire, en sa maison ; une livre, trois soulz. I l iij s

Gouy de Turquis, libraire, en sa maison; trois livres. III l

Vidal de France, imprymeur, en sa maison ; dix soulz t. x s

1535

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

Benedicto de la Pujade, (libraire), en lad. maison (de Guyot Grosset); ung soulz t. i s

Jehan Milies, libraire en lad. maison (de l'hérit. de P. Bergié) ; une livre t. I l

Mathieu et Anthoine Del Mont, frères, en leur maison; seize soulz t. xvj s

Anthony Bosquet, libraire, en la maison des héritiers de Crozet; cinq soulz t. v s

Estienne Bergier, libraire, en la maison de Mons. Ydriart ; cinq soulz t. v s

Nicolas Veilhard (ou Vieillard), imprimeur en lad. maison (de Mons. Ydriart); cinq soulz. v s

Jehan Chasot, libraire, en sa maison ; deux soulz t. ij s

Anthony Redont, libraire, en la maison de Me Arnauld de Pitonibus; deux soulz t. ij s

Agnet Ribiera (ou de la Rivière), imprimeur en lad. maison (de Jehan del Puech, marchant) ; trois soulz t. iij s

Charles Archibel, libraire, en sa maison ; trois soulz t. iij s

Guillaume Perry, libraire, en sa maison ; une livre. I l

Anthony Blanc, libraire, en sa maison ; une livre. I l

Les héritiers de Gouyn de Turquis, en leur maison; une livre, quinze soulz t. I l xv s

Vidal de France, imprimeur, en sa maison; cinq soulz t. v s

SAINT-SERNIN

(CC, 466.)

Arnauld Montricoci? libraire en ladicte maison (des héritiers de P. Croset) ; une livre quinze soulz t. I l xv s

[*Ici une lacune dans le registre, causée par la moisissure.*]

. . . .

Jacmes Mestre, (libraire), dixainier, en sa maison ; une livre, six soulz t. I l vi s

Jehan Macé, libraire, en la maison de François La Borderie; dix huict soulz t. xviij s

Pierre Regis, libraire, en sa maison; neuf soulz t. ix s

[*Ici une autre lacune.*]

. . . .

Eustache Mareschal, libraire en lad. maison; quatre soulz t. iiij s

[*Ici encore une lacune.*]

. . . .

Les héritiers de Jehan Chabron (libraire), en leur maison; une livre, deux soulz t. I l ij s

Johanot Julia, libraire en lad. maison (des héritiers de Jehan Chabron); douze soulz t. xij s

Henry Court, libraire, en sa maison; une livre deux soulz t. I l ij s

Anthony Maury, libraire, p. el et cabal; quatre livres. IIII l

Le *cabal* que tenait Antoine Maurin était le dépôt des publications de Jean Petit, de Paris. (Voir le rôle de 1533.)

[*Ici de nombreuses lacunes.*]

. . . .

Claude Barthier, libraire en lad. maison (de Jehan Montfort, brassier); six soulz t. vj s

Jacques Colomyes, imprimeur, en sa maison; une livre t. I l

Jacques Colomiez est le chef d'une famille d'imprimeurs qui se succédèrent pendant près de deux siècles dans la capitale du Languedoc. Nous donnons ci-dessous sa marque (deux colombiers.)



Jehan Girard, imprimeur, en la maison de Mons. Verdit ; quatre soulz t. iiij s

Anthony Barriera, libraire en sa maison ; quatre soulz. iiij s

1536

LA DAURADE

(CC, 33.)

Me Damyen Boisson, libraire ; dix sept soulz t. xvij s

Me Jacques Mosnyé, libraire, à la maison de Miguel de Vales ; dix soulz t. x s

Micheu Parmentier, libraire, à lad. maison (de Miguel de Vales) ; quinze souls t. xv s

LA DAURADE

(2e registre. — CC, 34.)

Damien Boisson, libraire, à la maison de Olier ; une livre. I l

Jacques Moynié, libraire, à la maison de Michel deVales ; dix soulz t. x s

Guilhaume du Puy, libraire, en lad. maison (de Mich. de Vales) ; dix soulz t. x s

Guillaume du Puy avait demeuré précédemment dans St-Pierre-des-Cuisines.

Micheu Parmentié, libraire en lad. maison (de Mich. de Vales) ; quinze sous. xv s

Michel de Vales tenait l'hôtellerie des « Balances », trois maisons plus loin et louait des locaux et magasins aux libraires. Michel Parmentier était un libraire de Lyon, venu à Toulouse pour y faire un déballage; il installa plus tard un dépôt permanent qu'il confia à François Peyrot, libraire au quartier Saint-Sernin.

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(CC, 432.)

Benedicto de la Pujada (libraire), en lad. maison (de Guyot Crozet) ; quatre soulz iiij s

Maistre Jehan de Milis, libraire, en lad. maison (des héritiers de P. Bergier) ; dix sous. x s

Jehan Chaut, libraire en lad. maison (des hérit. de P. Bergier) ; deux soulz. ij s

Mathieu et Anthoine Du Mond frères, en leur maison ; une livre. I l

Voir à l'année 1534 la note concernant les frères Du Mont.

Anthoine Bosquet, libraire, en la maison des héritiers de Crozet ; cinq soulz. v s

Gabriel Blot, libraire en sa maison ; quatre soulz. iiij s

Anthoine Barriere, libraire, dans la maison de Malras ; trois soulz iij s

Estienne Vergier (ou Bergier, libraire et relieur), à la maison de Mons. Ydriard ; cinq soulz. v s

Nicolas Vieillard (imprimeur), en lad. maison (de Mons. Ydriard) ; cinq soulz. v s

Les héritiers de Jehan Chasot, libraire, en leur maison ; deux soulz. ij s

Anthoine Redon, libraire en lad. maison (de Messire

Arnauld de Pytonibus); cinq soulz. v s

Guillaume Pery, libraire, en sa maison; une livre. I l

Anthoine Blanc, libraire, en sa maison; une livre. I l

La maison de Gouyn de Turquis (libraire); une livre. I l

Vidal de France, imprimeur en sa maison; cinq soulz. v s

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(2e registre. — CC, 433.)

Benedictou de la Pugiado (libraire), en lad. maiso (de Guyot Crozet); detz soulz t. x s

Jehan Camp (Champ ou Champs), libraire, en la maison de Mossieu Tremaudi; cinq soulz t. v s

Les héritiers de Peyre Vergier (ou Bergier) por leur maison; une livre t. I l

Maistre Jehan de Milis, libraire en lad. maison (des héritiers de P. Bergier); quinze soulz t. xv s

Mathieu et Anthoni Del Mont, frayres; seize soulz t. xvj s

Pierres *(le nom est resté en blanc)*, libraire en lad. maiso (des heretiers de noble Ramon del Puichbusque); cinq soulz t. v s

Thomas Duffern et Guilhaumes Le Negre, libraires, en lad. maison (des heretiers de noble Henric de Puichbusque); quinze soulz t. xv s

Anthoni Bosquet (libraire) en la maiso de les heretiers de Crozet; cinq soulz t. v s

Gabriel Blot (libraire), en sa maison; cinq souls. v s

Estienne Bergié, libraire en lad. maiso (de Moss. Ydriart); quatre soulz t. iiij s

La relicta de Chasot (libr.), en sa maiso; tres soulz t. iij s

Anthon. Redon (libraire), en lad. maiso (de Jehan Marti); deux soulz t. ij s

Charles Archibel, libraire, en sa maiso; cinq soulz t. v s

Guilhem Perri, librayre, en sa maiso; une livre. I l

Maistre Anthoni Blanc, libraire en sa maiso; dix huyt soulz t. xviij s

Simon Pausa, libraire, en lad. maiso (de Arnauld Guilhem de Patous); trois soulz t. iij s

Vidal de France, imprimeur en sa maison; sept soulz t. vij s

1537

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(Emprunt de 15,000 livres pour les fortifications.)

Benedictou de la Puiada (libraire), à lad. maison (de Guyot Grosset); dix soulz. x s

Maistre Jehan de Milis, libraire en lad. maison (des héritiers de P. Bergier); deux livres. II l

Mathieu et Anthoine Del Mont frères, en lad. maison

(de Mons. Phelip Duranty, licencié) ; quinze soulz. xv s

Anthoine Bosquet, libraire, en la maison des héritiers de Crozet ; sept soulz. vij s

Gabriel Blot, libraire, en sa maison ; douze soulz. xij s

Anthony Barrière, libraire, en la maison de Mal Ras ; cinq soulz. v s

Estienne Bergier, libraire, en la maison de Mons[r] Ydriart ; cinq soulz. v s

Nycholas Veillard, imprimeur, en lad. maison (de mons. Ydriart) ; sept soulz. vij s

Les héritiers de Jehan Chasot, libraire, en leur maison ; cinq soulz. ij s

Maistre Anthoni Redon, libraire, en ladite maison (de Messire Arnauld de Pitonibus) ; cinq soulz. v s

Charles Archibel, libraire, en sa maison ; dix soulz. x s

Guillaume Perrin, libraire, en sa maison ; trois livres. III l

Anthoni Blanc, libraire, en sa maison ; une livre, quinze soulz. I l xv s

La maison de Gouyn de Turquys (libraire) ; trois livres. III l

Ung libraire nommé Casus, en lad. maison (de Jehan Prins) ; cinq soulz. v s

Ce libraire est Barthélemy Pilon, dit *Casus*, que nous trouverons plus loin dans Saint-Sernin.

Jehan Bousquet, libraire, en lad. maison (de Messire Pierre Marsiac, prebstre) ; vingt soulz. xx s

Vidal de France, imprimeur, en sa maison ; dix soulz. x s

SAINT-SERNIN

(CC, 497.)

Une partie de ce registre est détériorée. — Les mots et lettres qui ont pu être rétablis sont placés entre crochets.

Les héritiers de Mestre Pierre Croset, en leur maison; detz sept soulz. xvij s

[Pey]re Foyssac, libraire en lad. maison (des hérit. de P. Croset) ; siept soutz. vij s

Jehan Jagort (ou Jagourt) en lad. maison (des hérit. de P. Crozet) ; douze soulz. xij s

Jehan de Clauso, libraire, en sa maison ; una lievra, quinze sotz t. I l xv s

. . . Mestre, libraire et dizainier, en sa maison ; seize soutz. xvi s

La relicta de Pierre Regis, libr[aire] en sa maison ; cinq soutz. v s

Galhard Batailhié, libraire, en la maison de Henry Court ; sieys sous. vi s

Jehan Bourgonh, libraire, en lad. maison ; trois soutz t. iij s

[An]thoni Julia, [libraire], à la maison de Mons. [Guiraud Gu]erny, licencié ; trois soulz t. iij s

Anthoni Barriera et Simon Tarsis, libraires, en la mai-

son de Guyot Grosset; sieys soutz tourn. vi s

Avant de s'associer avec Ant. Barrière, Simon Tarsis avait exercé seul, à partir de 1533, dans Saint-Pierre-des-Cuisines.

Frances Peyrot, libraire en [la] boutique de lad. maison por lo [cabal] de Michel Parmentié ma[rchant] de Lion; quinze soutz. xv s

Michel Parmentier était libraire à Lyon, à l'enseigne de l'écu de Bâle.

Anthoni Maury, libraire et thes[aurier] del Universitat en sa maison p[or el e lo] cabal que te; tres lievras. III l

Comme on l'a vu plus haut, Antoine Maurin, tenait le dépôt de l'éditeur Jean Petit, de Paris.

Gaston Recolenne, libraire en lad. maison (del obit de Mossr Jacmes Besson); doutze soutz t. xij s

[Gi]lis Colanne, libraire de luniversitat, en sa maison; quinze soutz. xv s

Guilhot Mestre, libraire, à la maison de las hereties de Mestre Jehan Gaatery; sieys soutz. vi s

Claude Barthié, libraire en lad. maison (de Guilhem Bregouh, recouleyre); quatre soutz. iiij s

Nycolau Velhard (Vieillard), imprimeur en lad. maison que este de Madama Audieta de Volsierra); sept soutz. vij s

Mestre Jacques Colomiez, imprimeur en lad. maison (la maison del Sainct Sperit); douze soutz. xij s

Johan Girard, imprimeur en lad. maison de Monsr Verdiny, licencié; quatre soutz. iiij s

Agnet (Annet Rivière), imprimeur en lad. maison (de Helias Legrand, dit Brolhet, sartié); cinq soulz. v s

1538

LA DAURADE

(CC, 35)

Guillaume et Thomas, libraires, à lad. maison (la maison de la Confrairie de St Jehan à St Quintin); quatre livres. IIII l

Ces libraires sont Guillaume Du Fer ou Du Fern et Thomas Negre ou Le Noir, dit aussi *Noiral*.

Damien Voisson (ou Boisson), libraire à la maison de los Bolsnies; troys livres. III l

Guilhem del Puy, libraire, à la maison de les Balances; dix soulz t. x s

La maison des Balances était une hôtellerie tenue par Michel de Vales, qui louait des magasins et locaux aux libraires, comme jadis les hôteliers de la Croix-Blanche et du Cygne.

Cornilhe, libraire, à lad. maison (des Balances); troys livres. III l

Ung escripvin, à lad. maison (des héritiers de George Mailhabuois); dix s. t. x s

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(CC, 434).

Benedicto de la Pougiade (libraire), à lad. maison (de Guyot Croset); douze soulz. xij s

Jehan Borbon, libraire, en la maison de Mons. Teravaudi; six soulz. vi s

Annet (de la Rivière), imprimeur, en lad. maison (des héritiers de P. Bergier); six soulz. vi s

L'imprimeur Annet de la Rivière avait quitté le local qu'il occupait précédemment dans la maison d'Hélias Legrand, dit Brolhet, et avait repris celui du libraire Jean Miles ou Milis, qui était venu se réinstaller dans la maison de Gouy de Turquis, un peu plus bas.

Mathieu et Anthoine Du Mons, frères; dix sept soulz. xvij s

Anthoine Bosquet (libraire), en la maison des hérétiers de Crozet; six soulz. vi s

Arnauld de la Borde (libraire), en lad. maison (des héritiers de Croset); troys soulz. iij s

Gabriel Blot (libraire), en sa maison; six soulz. vi s

Estienne Bergier, libraire, en lad. maison (del noble Jehan Gouz); cinq soulz. v s

Charles Archibel, librayre; cinq soulz. v s

Les heretiers de Guilhem Perri, libraire; seze sous. xvi s

Maistre Anthoine Blanc, libraire; une livre. I l

Jehan de Miles (libraire), en lad. maison (la maison qui est de Maistre Gouy de Turquis); quinze soulz. xv s

Symon Pausa, libraire en lad. maison (de Pierre Protal, lieutenant de dexenier); deux soulz. ij s

Vidal Franc, imprimeur en sa maison; huict soulz. viij s

Philebert Lemonier, religaire, à la maison de Causac; cinq soulz. v s

1539

LA DAURADE

(CC, 36).

Thomas de Fer et Guillaume Noiral à la dite maison (la maison de la confrairie de St Jehan de Sainct Quentin); troys livres, quinze s.t. III l xv s

Damyan Boisson, libraire, à ladite maison (de la confrérie de St Jehan); deux livres, quinze s. t. II l xv s

LA DAURADE

(2e registre. — CC, 37).

Thomas de Fer et Guillaume Noer, libraires à ladite maison (la maison de Sainct Jehan de Sainct Quentin); quatre livres t. IIII l

Damyan Boisson, libraire, à lad. maison (de Sainct Jehan de Sainct Quentin); quinze s. t. xv s

Saint-Pierre-des-Cuisines

Benedicto de la Pujada, libraire, en sa maison; dix huict soulz t. xviij s

Aynnet (Annet de la Rivière), imprimeur en lad. mayson (la maison delz heretiers de Pierre Bergier); sept soulz t. vij s

Mathieu et Anthoine de Mons, frayres, en lor maison; seize soulz t. xvi s

Anthoni Bosquet (libraire), en la maison des heretiers de Croset; sept soulz t. vij s

Arnauld de la Borde, libraire, en lad. maison; tres soulz t. iij s

Gabriel Blot (libraire), en sa maison; sept soulz t. vij s

Domenge Forgues, librayre, en la maison de la Bordaria; quatre soulz t. iiij s

Estienne Bergier, libraire, en la maison de Monsr Durand Ydriard; cinq soulz t. v s

La relicte de Chasot (libraire), en sa maison; trois solz t. iij s

Guilhem du Puy, libraire, en sa maison; dix soulz t. x s

Charles Archibel, libraire, en sa maison; cinq soulz t. v s

Lo cabal de Anthoni Vincent, marchant de Lion, en lad. maison (des héritiers de Guilhem Perri, libraire); deux livres, dix soulz. II l x s

Anthoni Blanc, libraire, en sa maison; una lierra. I l

Françoys de Portinariis, libraire, en sa maison; deux livres t. II l

Barthomyeu Pilo, libraire en lad. maison; sept soulz t. vij s

Vidal Franc, imprimeur, en sa maison; douze soulz t. xij s

Philibert Almoynier, reliayre, à la maison de Cahusac; dix soulz. x s

Johan Ramyeras, libraire, en sa maison; dix soulz t. x s

Saint-Sernin

(Rôle pour le paiement de 400 hommes de pied. — CC, 498)

Pierre Foyssac, libraire en lad. maison (des héritiers de P. Croset; detz sous. x s

Jehan Faure, libraire en lad. maison des hérit. de P. Croset); detz sous. x s

Johan de Clausa, libraire, en sa maison; doas lievras. II l

Pierre Mestre, libraire et dixinier, en sa maison; una lievra, dix soulz t. I l x s

La relicta de Pierre Regis (libraire), en sa maison; cinq soutz t. v s

Arnauld de Mourices? et Johan Borgonh, libraires, en lad. maison; sept soulz t. vij s

Galhard Batalhié, libraire en la maison de Henri Court; detz soutz. x s

Anthoni Julia (libraire), en la maison de Mons. Guiraud Guerin, licencié; cinq soutz. v s

Les héritiers de Henry Court (libraire), en lor maison ; doas lievras. II l

Françoys Peyrot, libraire, ani lo cabal de Micheau Parmentier marchant de Lion, en la boutique de lad. maison (des héritiers de Henry Court;) tres lievras t. III l

Michel Parmentier, libraire de Lyon, à l'écu de Bâle, avait eu auparavant son dépôt à l'hôtellerie des Balances, dans le quartier de la Daurade en 1536.

Anthoni Mauri, libraire et thesaurie del Universitat, en sa maison ; hueyt lievras, cinq soulz. VIII l v s

Johan Jagort, libraire en lad. maison (del obit de Moss. Jacme Besse, cappella) ; una lievra. I l

Jean Jagort ou Jagourt, avait demeuré auparavant dans la maison des héritiers de P. Croset.

Gaston Recolena, candelier, en sa maison ; quinze soutz. xv s

Gaston Recolene était en même temps libraire. On trouve son nom accollé à celui d'Antoine Maurin, sur des titres de livres publiés à Toulouse à cette époque. Le rôle du registre suivant, le porte comme libraire.

Gillis Colane, libraire de la Universitat, en sa maison ; doas lievras, cinq soutz t. II l v s

Guilhot Mestre, libraire, en lad. maison (de los hereties de Mestre Johan Gauteron, dict de Barri, barbier) ; detz sous. x s

Claude Barthié, libraire, en lad. maison (de Pierre La Vernha, notaire) ; cinq solz t. v s

Nicolas Velhard (Vieillard), imprimeur en lad. maison (de Madame Audieta Volsierre) ; una lievra, detz soulz. I l x s

Mestre Jacques Colomies, imprimeur en lad. maison (la maison del Sainct Sperit) ; una lievra, detz soulz. I l x s

Johan Girard, imprimeur, à la maison de Mons. Verdini, licencié ; detz soulz t. x s

Simon Gros, libraire en lad. maison (de los heretiers de Mestre Johan Chavallon) ; cinq soulz t. v s

Anthony Redon, libraire, en la maison de Jehan de Beulay, cotala ; cinq soulz t. v s

Anthony Redon, libraire, en la maison de Jehan de Beulay, catala ; cinq soulz t. v s

SAINT-SERNIN

(2e registre, en partie détruit par l'humidité. — CC. 499).

Les lignes avec points indiquent les lacunes occasionnées par l'humidité ; les lettres entre crochets [ ], les passages détruits et restitués.

Jehan de Clauso, libraire, en sa maison ; doas livras, detz soulz t. II l x s

Pierre [Mestre li]braire et

dixinier, [en sa mai]son, douze [soutz t.]. xij s

. . . .

Galhard Batalhié, libraire, en la maison de Henry Court; sieys soutz t. vi s

. . . .

[Les heretiers de Hen]ri Court (libraire) en l[or] maison; una lievra, cinq soutz t. I l v s

Françoys Peyrot, libraire, an lo cabal de Michel Parmantier, marchant de Lion, en la boutique de lad. maison (des hérities de Henri Court); una lievra t. I l

Anthoni Mauri, libraire, thesaurié del Universitat, en sa maison; una lievra, detz soutz. I l x s

. . . .

Gaston Recolenne, libraire, en sa maison; una lievra t. I l

Gaston Recolenne est inscrit comme « *candelier* » dans le registre précédent. Voir la note qui le concerne.

Gilis Colanne, libraire de luniversitat, en sa maison; trois soutz t. iij s

Guilhot Mestre, libraire en lad. maison (de los hereties de Mestre Johan de Berri, barbier); sieys soulz t. vi s

Mestre Jacques Colomies, imprimeur en lad. maison (la maison del Sainct Sperit); huyct soutz. viij s

Johan Biet, libraire, en lad. maison (de Pierre Du Pont, dixenier); sieys soutz t. vi s

Jehan Girard, imprimeur, en la maison de Mons. Verduni; quatre soutz. iiij s

Simon Gros, libraire en lad. maison (de Moss. Peyre Folgayrets); tres soulz t. iij s

Anthony Redon, libraire, en la maison de Johan Beulayt...; tres soutz t. iij s

1540

LA DAURADE

(CC, 38).

Thomas de Fer et Guillaume Noer (Le Noir ou Nègre), libraires en lad. maison (de la confrairie S[t] Jehan, de S[t] Quentin); quatre livres. IIII l

Damyen Boisson, libraire en lad. maison (de S[t] Jehan, de S[t] Quentin); une livre, quinze soulz t. I l xv s

(*A suivre*).

ALFRED DE VIGNY

ET

LES ÉDITIONS ORIGINALES DE SES POÉSIES

(SUITE)

VIII

En 1829, Alfred de Vigny songea à réunir toutes ses poésies, celles du moins qu'il voulait conserver. Ce recueil, annoncé dans le *Journal général de l'Imprimerie* du 16 mai 1829, nº 3056, parut sous ce titre :

Poèmes, | par M. le Comte | Alfred de Vigny, | auteur de Cinq-Mars, | Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. | *Paris,* | *Charles Gosselin, libraire* | *de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux,* | *rue Saint-Germain-des-Prés, nº 9 ;* | *Urbain Canel, rue J.-J. Rousseau, nº 16 ;* | *Levavasseur, Palais-Royal.* | MDCCCXXIX ; in-8.

VI pp. pour le faux-titre, le titre et l'introduction ; et 344 pp. avec la table. Le titre est orné d'une vignette sur bois, *la Sérieuse,* par Tony Johannot, gravée sur bois par E. Cousin. Imprimerie de Lachevardière (1).

(1) La Bibliothèque Nationale ne possède pas cette édition si importante ; nous devons la communication de l'exemplaire dont nous nous sommes servi à l'obligeance de MM. Leclerc et Cornuau, auxquels nous adressons tous nos remerciements. — Au mois de novembre 1828, Victor Hugo avait lui-même réuni toutes ses poésies dans une IVe édition des *Odes et Ballades.* Comme synchronismes littéraires, nous rappelerons, en décembre 1827, la Préface de *Cromwell ;* en 1828, les *Tableaux poétiques* de Rességuier (janvier) ; la représentation d'*Amy Robsart* (13 février) non avouée par V. Hugo ; en 1829, les *Orientales* (24 janvier), le *Dernier jour d'un condamné* (7 février), les *Esquisses poétiques* de Turquety (septembre).

La vignette qui orne la page de titre mérite d'être signalée. C'est une des meilleures œuvres de Tony Johannot, alors âgé de vingt-six ans, dans sa première manière, plus large, plus vigoureuse. Le mouvement du capitaine, qui, près de disparaitre avec l'épave de *la Sérieuse*, menace encore du poing les vaisseaux anglais qu'on aperçoit démâtés dans le lointain, est beau et bien dans le sentiment du poème. Les frères Johannot n'étaient pas seulement alors, avec Devéria et Célestin Nanteuil, les interprètes par le crayon des écrivains romantiques, c'étaient aussi les amis particuliers de Vigny, qui, dans son *Journal,* le 7 décembre 1837, a ainsi noté la mort d'Alfred, l'aîné :

« Il est mort à cinq heures du soir ». J'ai appris hier sa mort de Gigoux (1), qui avait passé la nuit chez lui avec Tony Johannot, pour peindre la tête morte d'Alfred Johannot.

Il y a dix ans que nous disions : « Il ne vivra pas trois mois ». Il toussait toujours et crachait le sang. — Avant sa maladie, il n'était que graveur ; depuis son attaque à la poitrine, il était devenu peintre de premier ordre. On eut dit que les souffrances avaient développé en lui l'intelligence et l'avaient élevé plus haut et porté plus près du beau idéal (2).

On a peu de renseignements sur les préférences d'Alfred de Vigny en matière d'art. Nous avons vu qu'il admirait beaucoup Girodet. Voici cependant un passage du même *Journal* qui peut les faire pressentir :

« Dans l'état actuel des théâtres, et tel qu'est le public, j'ai peu d'estime pour une pièce qui réussit, c'est signe de médiocrité ; il faut au public quelque chose d'un peu grossier ;

(1) Au moment où on imprime ceci, Gigoux, le dernier survivant de la génération des artistes romantiques, termine sa longue carrière à 89 ans (13 décembre 1894).

(2) *Journal*, pp. 120. — Il fut lié aussi avec le peintre Ziégler (1804-1856), qui a peint la Coupole de la Madeleine. Il s'intéressait à lui, comme on le voit dans une lettre inédite, du 11 mai 1834, où « il prie un ami de faire un article sur le peintre Ziégler ». (Vente-Catalogue, Et. Charavey, 10 juin 1887.)

Henry Monnier était un acteur trop fin pour le parterre, Ingres est trop pur de dessin, Decamp trop original, Delacroix trop coloriste. Je me défis aussi d'un livre qui réussit sur le champ... (1) »

En musique, quoique ami et admirateur de Spontini (2), il était également avec les novateurs, pour Berlioz, par exemple, dont il a dit, à propos de sa messe funèbre pour les obsèques du général Damrémont :

« La musique était belle et bizarre, sauvage, convulsive et douloureuse. Berlioz commence une harmonie et la coupe en deux par des dissonances imprévues qu'il a calculées exprès » (3).

En tête de l'édition de 1829, se trouve cette sorte de préface, qui n'en porte pas le titre :

« Nous réunissons ici, pour la première fois, des poèmes qui furent composés et publiés de temps à autre, çà et là, à travers la vie errante et militaire de l'auteur. Plusieurs nouveaux poèmes en remplacent d'autres qui ont été jugés sévèrement par lui-même et retranchés de l'élite de ses œuvres.

Le seul mérite qu'on n'ait jamais disputé à ces compositions, c'est d'avoir devancé en France toutes celles de ce genre, dans lesquelles presque toujours une pensée philosophique est mise en scène sous une forme épique ou dramatiques.

Ces poèmes portent chacun leur date : cette date peut être à la fois un titre pour tous et une excuse pour plusieurs ; car, dans cette route d'innovations, l'auteur se mit en marche bien jeune, mais le premier. »

Les deux derniers paragraphes — les plus importants — ont été conservés, sans aucun changement, dans l'édition des *Œuvres complètes* de 1837, où ils sont devenus les quatrième et cinquième. Le premier, au contraire, a

(1) *Journal*, p. 99.

(2) Lettre inédite, à Spontini, 3 février 1831 : « Nous soignerons ensemble l'âme et le corps de mon ami Soumet, que je croyais à la campagne, suivant les paroles d'Émile Deschamps » (vente Et. Charavay, 11 janvier 1889).

(3) *Journal*, p. 120.

été scindé en deux paragraphes (1er et 2me), et modifié ainsi ; nous soulignons les mots conservés :

« Ces poèmes sont choisis par l'auteur parmi ceux qu'il composa dans sa *vie errante et militaire*. Ce sont les seuls qu'il juge dignes d'être conservés.

« *Plusieurs nouveaux poèmes en remplacent d'autres* qu'il *retranche de l'élite de ses créations.*

A ces deux paragraphes, il en fut ajouté, en 1837, un intermédiaire, le troisième, entièrement nouveau :

« L'avenir accepte rarement tout ce que lui lègue un poète. Il est bon de chercher à deviner son goût et de lui épargner autant qu'on peut le faire son travail d'épurations rigides. Si cela est praticable, c'est, comme ici, lorsque doivent paraître des œuvres complètes sous les yeux de leur auteur et lorsqu'il sait se connaître lui-même et se *juger sévèrement.* »

On remarquera que ces deux derniers mots rappellent le « qu'il a jugés sévèrement » du premier paragraphe de 1829.

Cette seconde édition, qu'on aurait pu appeler la troisième, puisqu'elle vient après les deux de 1822 et de 1826, ou bien encore la première, puisque l'auteur pour la première fois y réunissait presque toutes ses poésies, contenait 18 pièces, dont 8 empruntées au recueil de 1822 (une seule, *le Malheur,* avait été exclue), 6 au recueil de 1826, reproduit tout entier ; les quatre autres étaient ; *le Bain d'une Dame romaine, Éloa, Madame de Soubise, la Frégate la Sérieuse.*

Tous ces poèmes, ou presque tous ont reçu une date que nous transcrivons plus loin. Cette particularité rend cette édition très intéressante.

Comme dans l'édition de 1826, les poèmes sont répartis en deux grands groupes, *Poèmes antiques* et *Poèmes modernes*. C'est à cette division qu'est due sans doute la qualification de seconde édition, bien qu'elle porte seu-

lement le titre de POÈMES et non plus de POÈMES ANTIQUES ET MODERNES, comme l'édition de 1826. Mais si ce dernier titre a disparu — il reparaîtra d'ailleurs en 1837 — la chose subsiste.

Tout ce recueil de 1829 est divisé en deux livres : LIVRE ANTIQUE (pp. 1-189) ; LIVRE MODERNE (pp. 191-341). La division de 1822, en *Poèmes judaïques* a disparu comme division principale : mais elle subsiste comme subdivision, légèrement modifiée dans son titre.

En effet, le LIVRE ANTIQUE est ainsi subdivisé :

ANTIQUITÉ BIBLIQUE (pp. 1-48). Elle comprend quatre poèmes :

Moïse. Poème. — Écrit en 1822.
La Fille de Jephté. Poème. — Écrit en 1820.
La Femme Adultère. Poème. — Écrit en 1819.
Le Bain. Fragment d'un poème de Suzanne. — (Sans date).

ANTIQUITÉ HOMÉRIQUE (pp. 49-84). Elle comprend quatre poèmes :

Le Somnambule. Poème. — Écrit en 1819.
La Dryade. Idylle dans le goût de Théocrite. — Écrit en 1815.
Symétha. Élégie. — Écrit en 1815.
Le bain d'une dame romaine. Fragment d'un poème. — Le 20 mai 1817.

Le LIVRE ANTIQUE se termine par deux *Mystères* (pp. 84-189) :

Le Déluge. Mystère. — Écrit à Oloron, dans les Pyrénées, en 1823.
Éloa ou la Sœur des anges. Mystère. — Écrit, en 1823, dans les Vosges.

Le LIVRE MODERNE comprend huit pièces :

Dolorida. Poème. — Écrit, en 1823, dans les Pyrénées.
La Prison. Poème ; XVIIe siècle. — Écrit, en 1821, à Vincennes.

Madame de Soubise. Conte du XVI[e] siècle, — Écrit à la Briche, en Beauce. Mai 1828. (Même épigraphe que dans les dernières éditions).

La Neige. Conte. — 1820. (Sans épigraphe).

Le Cor. Conte. — Écrit à Pau, en 1825. (Sans épigraphe).

Le Bal. — Paris, 1818. (Sans épigraphe).

Le Trappiste. — En 1822, à Courbevoie.

La Frégate la Sérieuse, ou la plainte du capitaine. Poème. — A Dieppe, 1828. (Sans épigraphe).

Cette édition se distingue aussi des précédentes par les dédicaces qu'elle contient. Six poèmes sont dédiés à des amis de l'auteur.

Ce sont :

Moïse. « A M. Victor Hugo », dont le nom est ici imprimé tout entier, et non plus indiqué seulement par l'initiale H., comme dans l'édition de 1826. C'était la réponse d'Alfred de Vigny à l'éloge d'*Éloa,* que Victor Hugo avait publié, en 1824, dans la *Muse Française.* Aucun nuage ne s'était encore élevé entre les deux poètes. Leur amitié était dans toute sa ferveur.

Marié depuis quelque temps avec lady Lydia Bunbury (1), parente de sir Edward Bunbury, lieutenant-général, sous-secrétaire de la guerre de 1809 à 1816, et dont le père avait fait une grande fortune dans les Indes, Alfred de Vigny, sans être riche, ce qu'il ne fut jamais, avait une certaine aisance, qui lui permettait de recevoir. Dans une lettre autographe du 30 mai 1828, nous le voyons inviter Augustin Soulié à une soirée où devaient se trouver Victor Hugo, Émile Deschamps « et quelques autres amis communs à vous et à moi, tous purs romantiques sans

(1) L'acte de mariage vient, tout récemment, d'être publié par M. P. Lafond, dans *Alfred de Vigny en Béarn*, Pau, 1894, in-8 de 35 pp., que nous n'avons pu encore connaître que par la *Revue d'Histoire littéraire*. Le mariage civil eut lieu le 3 fév. 1825, et le mariage religieux devant le ministre anglican le 6.

alliage, élus entre mille. Les adorable fantômes de Victor vous y attendent. Je ne puis vous donner plus douce compagnie » (1).

Alfred de Vigny avait dans sa bibliothèque, don probable du poète, l'édition des *Odes et Ballades* publiée cette année même, la quatrième (Paris, Ch. Gosselin et Victor Bossange, 1829, 2 vol. in-12). Sur cet exemplaire que possède aujourd'hui un bibliophile distingué, M. Daspit de Saint-Amand, grand admirateur de l'auteur d'*Éloa,* celui-ci avait écrit et signé ces deux vers, qu'il n'a jamais publiés :

Je ne sais d'assurés, dans le chaos du port,
Que deux points seulement, la souffrance et la mort. (2)

Cependant une rupture allait bientôt survenir entre les deux amis. L'on sait comment Victor Hugo en prit l'initiative, au moins publique, dans son volume de 1834, *Littérature et Philosophie mêlées*. Après cela, Vigny devait naturellement supprimer la dédicace de *Moïse*. C'est ce qu'il fit dans l'édition de 1837.

L'on a attribué cette rupture à la représentation d'*Othello* (24 octobre 1829), et à la rivalité théâtrale qui suivit. La *Lettre à Lord****, que Vigny mit en tête de l'édi-

(1) Catalogue, Et. Charavay.

(2) Nous remercions M. Daspit de Saint-Amand de la bienveillante communication qu'il a bien voulu nous faire de ces vers inédits, qui sont bien dans le sentiment des futures *Destinées*. — Nous devons encore à un de nos jeunes amis, M. Pierre Gauthiez, le remarquable auteur des *Études sur le XVIe siècle*, la communication d'un Rabelais, édition de 1681, à la Sphère, 2 vol. in-16, portant l'ex libris de Vigny et sur les marges duquel nombre de passages sont marqués à la plume et même annotés. Ainsi celui-ci (t. I, p. 649), du livre IV, ch. 452 : « Tous habillemens taillez sur tels patrons et portraits, sur telles mesures, furent gatez et perdus : robbes, cappes, manteaux, sayons, juppes, cazaquins, colets, pourpoints, cottes, gonnelles, verdugales. » Cette annotation : *Habits*, donnerait à penser que Vigny s'occupait alors du costume au XVIe siècle, peut-être pour un roman ou un drame, projeté sur cette époque.

tion de cette pièce, et qui était comme sa préface de *Cromwell*, pourrait le faire supposer. « Le théâtre, avec ses concurrences inévitables, a dit Sainte-Beuve, fut ce qui apporta la première division sensible entre les illustres amitiés de 1829... Son *Othello* précéda de peu *Hernani* (25 février 1830). C'était, dans sa pensée, un simple prélude pour des œuvres originales ; mais de plus hardis, de plus puissants le devancèrent et livrèrent les premiers le grand combat. L'idée de rivalité (je n'ose dire d'envie) se glissa dès lors dans son esprit et n'en sortit plus » (1). L'on sait que *Marion de Lorme*, qui avait été reçue par les comédiens français dès le mois de juillet 1829, fut défendue, et qu'elle ne parut sur la scène que le 11 août 1831. Le gouvernement de Juillet s'était montré moins chatouilleux sur l'honneur de Louis XIII qu'il ne le fut un peu plus tard sur celui de François Ier, à l'occasion du *Roi s'amuse*, dont, pour des raisons analogues, les représentations furent arrêtées après la première. (22 novembre 1832).

Il nous paraît cependant difficile de voir dans *Othello* la cause tout au moins unique ou principale de la rupture entre les deux poètes. Nous trouvons dans les lettres adressées par Vigny à Sainte-Beuve lui-même la preuve du contraire. La pièce était représentée déjà depuis plus de deux mois, quand il lui écrivait avec un sentiment d'affection toujours très vif pour l'auteur de *Marion Delorme* : « Notre pauvre Victor, que fait-il dans ce théâtre ? Que je le plains ! Sait-il et savez-vous que les

(1) Article paru dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 avril 1864, sept mois après la mort d'Alfred de Vigny, et qui amena une polémique entre son auteur et M. Louis Ratisbonne. (Article réimprimé, avec un long post-scriptum, dans les *Nouveaux lundis*, Paris, 1866, in-12, t. VI, pp. 399 et 461). Voir encore l'article de Sainte-Beuve du mois d'octobre 1835, dans la même revue, contre lequel Vigny lui-même a protesté dans son *Journal*.

baladins de l'Académie et des théâtres font des parades sur nous » (1).

Les cinq autres dédicaces de l'édition de 1829 ont toutes été conservées dans les éditions postérieures. Ce sont :

Le Somnambule. « A M. Soumet, auteur de *Clytemnestre* et de *Saül.* »

Né en 1788, de neuf ans plus âgé qu'Alfred de Vigny, entré dès 1808 dans la carrière littéraire par son poème *le Fanatisme*, il avait comme d'assaut conquis en 1822 la célébrité par ses deux tragédies *Clytemnestre* et *Saül*, jouées et applaudies à deux jours de distance, la première au Théâtre Français, le 7 novembre, la seconde à l'Odéon, le 9 (2). Dans les parties lyriques de la seconde surtout, Soumet s'était rapproché de l'école romantique, et l'année suivante il était l'homme important de la *Muse Française*, qu'il dirigea avec Émile Deschamps. C'est par celui-ci que Vigny dut le connaître. Émile Deschamps, bien que de trois ans seulement plus jeune que Soumet, en avait été l'élève, et il a dit de lui :

Un jour, — étais-je enfant ! — j'appris, non sans terreur,
Qu'Alexandre Soumet, lui-même, le poète
Dont les vers, au collège, avaient tourné ma tête,
Désertait son Toulouse, et dans notre maison,
Précisément, venait passer une saison !
Tout mon corps de quinze ans, devant cette nouvelle,
Trembla comme Psyché, quand l'Amour se révèle

(1) *Portraits contemporains*, Paris, 1889, II, 87. (Note ajoutée en 1868 à l'article de 1835.)

(2) Dans *Clytemnestre*, les rôles étaient ainsi remplis : *Oreste*, Talma ; *Pilade*, Ligier ; *Egyste*, Demousseaux ; *Clytemnestre*, M[lle] Duchesnois ; *Electre*, M[lle] Bourgoin. — Les interprètes de *Saül* furent : Joanny (*Saül*), A. Geniez (*Jonathas*), Provost (*Itobal*), M[mes] Georges (*La Pythonisse d'Endor*), Wenzel (*David*), Anaïs (*Michol*).

. . . . Le soir, je m'envolais
Chez vous ; et là, fermant et portes et volets,
J'accordais ma voix faible à votre grande lyre ;
Dans l'alphabet divin vous m'appreniez à lire. (1)

Cette admiration des premiers romantiques, de Vigny, de Victor Hugo, des deux Deschamps, pour Alexandre Soumet, pour Guiraud, etc., il ne faut pas l'oublier, quand on veut se faire une idée exacte de la naissance de la nouvelle école, laquelle fut moins spontanée qu'on ne le croit ordinairement. Qui sait aujourd'hui, que les origines du drame romantique se rattachent aux *Vénitiens* d'Arnault (1798), au *Pinto* de Lemercier (1801), à la *Clytemnestre* et au *Saül* de Soumet, aux *Machabées* de Guiraud, pièces toutes les trois jouées en 1822, et qui aujourd'hui ne nous paraissent pas plus romantiques que les *Vêpres Siciliennes* (1819) et le *Paria* (1821), de Casimir Delavigne ; la *Marie Stuart,* de Lebrun (1820) ; le *Sylla,* de Jouy (1824), lesquelles n'ont jamais passé pour telles. (2)

Alfred de Vigny resta toujours l'ami d'Alexandre Soumet, et quand il le perdit, le 30 mars 1845, il écrivit dans son *Journal* :

« Après onze mois de martyre, il a succombé à des douleurs inouïes. Il sentait son état désespéré et nous déchirait le cœur par ses prédictions.

(1) E. Deschamps, *Œuvres complètes*, Lemerre, 1872, I, 231.

(2) J. J. Ampère, successeur de Guiraud à l'Académie française, a dit de lui dans son discours de réception : « Par ses amitiés et ses sympathies, il appartenait à la nouvelle école. Il publia dans la *Muse française*, sous ce titre, *Nos doctrines*, un manifeste qui fut remarqué... J'assistais à la première représentation des *Machabées ;* je vois encore la pauvre mère, quand l'enfant de ses entrailles hésite à mourir, hésiter elle-même, et dans le désordre de son âme, éperdue, s'approcher de l'autel... » Sur Soumet, voir le Discours de réception de Vitet, qui le remplaça. (Vitet, *Essais historiques et littéraires*, Paris, M. Lévy, 1862, p. 301 ; et J. J. Ampère, *Mélanges d'histoire littéraire*, Paris, C. Lévy, 1876, II, 199).

— Alfred qu'on a de peine à mourir ! me disait-il sans cesse, et un jour surtout : — Vous venez prendre la mesure de mon cercueil, ajoutait-il.

Je résolus en moi-même de ne pas me présenter pour le remplacer s'il mourait le premier, et le priai si gravement de ne jamais me parler encore de l'Académie, qu'il n'en fut plus question entre nous. » (1).

La *Muse Française* témoigne de l'échange de bons procédés littéraires qui existait entre Alexandre Soumet ou Guiraud et les premiers romantiques. Ainsi, dans le second volume, nous voyons Soumet rendre compte des *Odes* de Victor Hugo, et, dans le premier, Guiraud des *Mémoires* du général Hugo.

Symétha. « A Pichald, auteur de *Léonidas* et de *Guillaume Tell.* »

Pichald, qui s'appelait en réalité Michel Pichat, et était né en 1786, à Vienne, comme plus tard Ponsard, eut à l'Odéon, le 26 novembre 1825, avec sa tragédie de *Léonidas,* un des plus grands succès de l'époque, analogue à celui de *Lucrèce*, dix-huit ans plus tard, au même théâtre (22 avril 1843). Adopté par les romantiques, il collabora à la *Muse Française*, où parut un fragment d'une autre tragédie, *Turnus* (tome II). Quant à sa tragédie de *Guillaume Tell*, en 1829 elle était encore manuscrite, ce qui rend plus remarquable la mention qu'en fait ici Alfred de Vigny. Elle fut jouée seulement le 22 juillet 1830, au milieu même de l'agitation qui précéda « les trois glorieuses ». L'auteur était mort depuis deux ans et demi (26 janvier 1828). Il n'avait que quarante-deux ans. Sa mort a inspiré à Émile Deschamps des vers émus et qui laissent entrevoir une amoureuse douleur dans sa vie :

Ils avaient déposé dans la terre muette
Ce corps que dévora son âme de poète ;

(1) *Journal*, p. 232.

Mais nous tous ses amis, nous revînmes le soir,
Près de ses restes froids, saintement nous asseoir;
Et nous jetions des vers à son ombre ravie.

. . . .

Quand on croit le poète occupé d'un vain faste,
Qu'on ne lui croit un cœur, des pensers et des yeux
Que pour son nom, il traîne un mal silencieux,
Et, trop jeune, s'éteint brûlé d'un amour chaste,
Qui survit à la mort et souffre dans les cieux. (1)

Le Déluge. « A M. Émile Deschamps. »

Emile Deschamps, la première en date des amitiés littéraires de Vigny, avait publié dans la *Muse Française*, en 1824, *la Lampe, la Plainte de la Jeune fille*, et en prose une *Revue poétique*, dans laquelle il appréciait les nouveaux volumes de vers, et, sous ce titre, *le Jeune moraliste*, des études de mœurs qui, en 1826, furent réunies en volume.

Aux *Tablettes* et aux *Annales romantiques*, il avait donné en 1826, *Je suis mort* (p. 82); en 1827, *le Fleuve, A Mme Anna D.* (pp. 129, 425).

Enfin, au mois de novembre 1828 il venait de publier le premier recueil de ses poésies: *Études françaises et étrangères*, dont la Préface contenait une appréciation du talent de Vigny que nous avons citée plus haut. C'est dans les *Annales* de 1828 qu'il avait donné cette pièce de vers adressée « *A. M. le Cte Alfred de V...*, dans laquelle, après avoir tracé à grands traits les caractères des grandes races poétiques de la Judée, de la Grèce, de Rome, de la Scandinavie, il lui semble en entendre un écho dans les vers d'Alfred de Vigny :

N'entends-je pas frémir la harpe des prophètes,
Dont les accents, écho du ciel et des enfers,
    Parlaient de malheurs dans les fêtes,
    Et d'espérances dans les fers !

(1) Émile Deschamps, *Œuvres complète*, I, 113.

A peine le Sacré cantique
S'éloigne et meurt dans l'Orient,
Entendez-vous, pur et brillant,
Un accord de la lyre antique ?
Cette lyre que Thèbe a transmise aux romains.
Qui sait chanter les Dieux et Néére et la gloire,
Que Chénier réveilla si fraîche... et dont l'ivoire
S'échappa, sanglant, de ses mains !
. . . .
Cher Alfred, loin, bien loin des profanes moqueurs,
Interrogez le luth et la harpe et la lyre :
Tous les lieux, tous les temps, à vos appels vainqueurs,
En rhythmes variés répondent, et nos cœurs
Ne changent point d'idoles en changeant de délire. (1)

Si, comme on l'a prétendu, l'amitié se refroidit plus tard entre Vigny et Émile Deschamps, ni l'un ni l'autre n'effacèrent de leurs œuvres les témoignages publics qu'ils s'en étaient donnés. Comme Vigny, Émile Deschamps essaya de transporter sur la scène française le vrai Shakespeare, par ses deux traductions en vers de *Macbeth* et de *Roméo et Juliette*. Si nous en croyons les dates données par les biographes, c'est en 1827 que ces deux pièces auraient été écrites. Vigny fut même son collaborateur pour la seconde, dont il aurait traduit les deux derniers actes (2). Lue en avril 1827, au comité du Théâtre-Français, *Roméo et Juliette* fut, paraît-il, reçue à l'unanimité, sans pour cela être jamais représentée (3). Pour une raison ou pour une autre, la collaboration

(1) *Annales romantiques*, 1827-1828 ; p. 41.

(2) *Biographie des contemporains*, de Rabbe ; supplément, p. 149.

(3) *Macbeth* ne fut représentée qu'en 1848, le 23 octobre, à l'Odéon ; *Roméo et Juliette* ne le fut nulle part. Mais le 10 juin 1828, fut joué à l'Odéon le *Roméo et Juliette* de Frédéric Soulié, moins traduit qu'imité de Shakespeare, et c'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer la cause de l'abandon où Deschamps et Vigny laissèrent leur traduction. Les deux pièces furent publiées ensemble en février 1844. (Paris, imprimerie Béthune, in-8.)

cessa entre les deux auteurs, et Vigny ne fit jamais paraître cette traduction. Il n'est pas douteux cependant qu'elle ait existé. Gaspard de Pons a écrit :

J'ai entendu de lui la traduction des deux derniers actes de *Roméo et Juliette,* et j'y ai trouvé une œuvre tragique bien supérieure à la traduction complète du *More*. Les trois premiers actes (beaucoup moins dramatiques, comme on sait) ont été rendus avec une grande habileté d'artiste par Émile Deschamps, qui n'était primitivement que le collaborateur d'Alfred dans cette besogne, mais qui ensuite, par des raisons à eux connues, s'est mis à traduire, lui aussi, la fin de la tragédie ou du drame de Shakespeare, d'où il est résulté qu'il a publié la traduction dont il se trouvait ainsi seul responsable » (1).

Émile Deschamps lui survécut six ans (1869).

Madame de Soubise. « A. M. Antoni Deschamps »,

Ce frère d'Émile, de dix ans plus jeune que lui, ne fut pas moins cher à Alfred de Vigny. Agé de vingt-huit ans quand cette dédicace lui fut adressée, il avait donné aux *Annales Romantiques* de 1828, *Résurrection* (p. 54), et fit paraître à quelques mois de là, en décembre 1829, sa traduction en vers de la *Divine comédie* de Dante, qui est restée son œuvre principale. Ses vers, qui ont quelque chose de plus personnel que ceux de son frère, nous livrent de précieux détails sur ses amis, sur les premiers temps du romantisme. Ainsi ceux-ci, où il évoque les souvenirs du premier cénacle de la *Muse française*, et décrit ces réunions chez son père auxquelles mit fin la mort de celui-ci en 1826 :

C'était là mon bon temps, c'était mon âge d'or,
Où, pour se faire aimer, Pichal vivait encore,
Cygne du paradis, qui traversa le monde,
Sans s'abattre un moment sur cette fange immonde.

(1) *Adieux poétiques*, II, 246.

Soumet, Alfred, Victor, Parseval, vous enfin
Qui dans ces jours heureux vous teniez par la main,
Rappelez-vous comment au fauteuil de mon père
Vous veniez le matin, sur les pas de mon frère,
Du feu de poésie échauffer ses vieux ans,
Et sous les fleurs de mai cacher ses cheveux blancs,
Les plus jeunes vantaient Byron et Lamartine,
Et frémissaient d'amour à leur muse divine ;
Les autres, avant eux amis de la maison,
Calmaient cette chaleur par leur froide raison,
Et savaient chaque jour, tirer de leur mémoire,
Sur Voltaire et Lekain, quelque nouvelle histoire. (1)

Plus tard, Antoni Deschamps, atteint de folie, dut suivre un traitement qui le ramenait souvent chez le Dr Blanche, à Montmartre d'abord, puis à Passy.

C'est à Alfred de Vigny qu'il a dédié sa IVe satire dans son recueil de 1835, *Dernières paroles*. Cette pièce, datée d'avril 1831, rend ainsi hommage au poète qui ne se mêlait pas à la foule des ambitieux politiques :

Alfred, ce n'est pas toi qui voudrais, à ce prix,
T'asseoir à leurs côtés, sous leurs vastes lambris,
Comme un cygne tombé dans un marais immonde,
Souiller ta plume blanche en la fange du monde,
Comme on fait aujourd'hui, toi, tu ne voudrais pas
Prostituer ta lyre aux choses d'ici-bas :
Tu l'estimes trop sainte, et méprisant la ruse,
Tu n'attachas jamais de cocarde à ta muse (2).

Les *Dernières paroles,* avaient paru au mois d'avril, et le 18, Alfred de Vigny écrivait à leur auteur pour le féliciter sur ses beaux vers : « Croyez-moi, mon ami vous voilà guéri. La poésie, qui vous avait perdu, vous a sauvé. Vous conserverez toute la vie sur le front la trace du tonnerre, mais ce ne sera qu'une cicatrice et votre âme

(1) *Dernières paroles,* Paris, Guerin, 1835, in-8, p. 250.
(2) *Dernières paroles,* p. 172

est restée intacte sous ce front blessé » (1). A propos du même recueil, il a écrit encore dans son *Journal* :

« Notre littérature ne jette souvent que des cris de malade, comme *Volupté, Dernières paroles*, etc., etc. (2).

L'amitié d'Alfred de Vigny pour Antoni Deschamps ne semble avoir jamais subi aucun refroidissement. Lui qui se gardait d'ordinaire des épanchements du cœur, et se faisait une figure si impassible, un jour se livra à moitié ; ce fut à Antoni.

« La veille du jour de ma naissance, visité la tombe de ma mère, écrit-il le 26 mars 1838 dans son *Journal*. J'étais avec Antonin Deschamps. Je l'ai prié de me quitter et je m'y suis rendu seul » (3).

Le Bal. « A M. Jules Lefèvre, auteur du *Parricide*, de *Maria*, des *Mexicains*, etc. »

Né en 1797, comme Alfred de Vigny, Jules Lefèvre, connu à la fin de sa vie sous le nom de Lefèvre-Deumier, avait donné à la *Muse Française*, de 1823, *Oreste aux Jeux Olympiques*, et aux *Annales Romantiques* de 1827-28, cette *Maria*, dont il est ici question (4).

Il avait en 1825 publié une ode sur *la Mort du général Foy*, et au mois de septembre son recueil poétique, *le*

(1) Catalogue Et. Charavay, 1er juin 1883.

(2) *Journal d'un poète*, p. 105.

(3) *Id.*, p. 140. Sa mère était morte en décembre 1837. *Idem*, pp. 122, 126, 139, 171.

(4) *Maria* (p. 346) est une jolie portrait de mondaine coquette, et rentre un peu dans le genre du *Bal*. Maria a existé, pour le malheur du poète, qu'elle désespéra :

Fuyez, vous qu'un regard à ses genoux attire,
Fuyez, si respirant un charme suborneur
Sa voix, sans y penser, vous promet le bonheur.
De l'amour sur ses sens n'essayez point la flamme,
C'est risquer son repos pour lui donner une âme.

Clocher de Saint-Marc (Paris, Urbain Canel, in-8), au sujet duquel Victor Hugo écrivait à Adolphe de Saint-Valry, leur ami commun :

« Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez. Je suis charmé que le bon Jules Lefèvre vous doive la vente de son *Clocher de Saint-Marc*. C'est un homme d'un vrai talent, et il ne manque à son caractère qu'un succès » (1).

Il mourut en 1857 (2). *Le Parricide, poème suivi d'autres poésies* (Paris, Amyot, in-8, paru en janvier 1823), était une imitation de Byron qu'il prit aussi pour modèle d'une autre manière, en allant combattre en 1830 pour la Pologne, comme le poète anglais avait fait pour la Grèce. *Les Mexicains* étaient une tragédie, qui, comme un *Richard III,* et l'*Exilé Vengeur*, furent, paraît-il, reçues à la *Comédie Française*, mais jamais jouées ni même imprimées.

Il nous reste à faire quelques observations sur certaines pièces de cette édition de 1829.

Madame de Soubise, qui a pour sous-titre : *Conte du XVIe siècle*, a reçu depuis celui de *Poème du XVIe siècle,* mais a conservé toujours la même épigraphe.

Elle est datée de « la Briche, en Beauce, mai 1828 ».

Cette terre de la Briche appartenait à M. de Saint-Paul, parent d'Alfred de Vigny, qui y avait recueilli les portraits de famille, que le poète avait vus au Tronchet dans sa jeunesse. Vigny en parle ainsi dans son *Journal*, à l'occasion du château du Tronchet.

« Le pays, le vieux manoir, tout triste qu'ils étaient, eurent pour moi du charme ; une grande salle de billard où étaient rangés les portraits de mes grands-pères, de leurs

(1) Biré, *V. Hugo avant 1830*, p. 374. (Lettre inédite du 7 mai 1825).

(2) Voir sur lui Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, II, 261 ; Biré, *V. Hugo avant 1830*, p. 348, et surtout l'article de Paul Lacroix dans la Biographie Michaud.

femmes et de leurs enfants, me resta dans la mémoire, et j'ai toujours eu du plaisir à les revoir à la Briche, chez M. de Saint-Paul, mon parent, qui, lorsque ce dernier château de mes pères fut vendu, donna asile chez lui à cette famille de chevaliers cuirassés » (1).

Nous y relevons quelques variantes :

Mais nous buvions à saint Barthélem*i*.

au lieu de :

. . . . saint Barthélemy.

*

. . . *Des* morts sans cercueil.

au lieu de :

. . . Ces morts sans cercueil.

*

Un faible corps qu'un esprit troublé ronge
Résiste *un* peu, mais ne vit pas longtemps.

au lieu de :

Résiste peu, mais ne vit pas longtemps

Faute typographique évidente.

(*A suivre.*) EUGÈNE ASSE.

1) *Journal*, p. 264.

QUELQUES PAGES DES MÉMOIRES

DE

FAURIS DE SAINT-VINCENS LE FILS

(SUITE)

— Le 11 juin 1775, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, prononce à Reims le discours du sacre de Louis XVI; nous allons dire un mot du prélat.

Jean de Dieu Raimond de Boisgelin de Ciré, fils d'un président à mortier du Parlement de Rennes, frère du maître de la garde robe du roi, avait été prieur de Sorbonne. Il était grand-vicaire à Rouen, lorsqu'il fut fait évêque de Lavaur en 1765. Il succéda à M. de Brancas dans l'archevêché d'Aix. Il arriva à Aix en 1771, un ou deux mois après l'expulsion du Parlement. Il vécut très bien avec ceux qui le remplaçoient, comblant néanmoins de politesses les anciens magistrats. Il concourut avec la plus grande satisfaction à la rentrée de ceux-ci dans leurs fonctions au mois de janvier 1775. Il voulut loger chez lui MM. de Rochechouart et de Marville, donna le 12 janvier un magnifique dîner aux commissaires et à tous les membres du Parlement, aux procureurs du pays, et trois jours après il célébra la messe de la rentrée que l'on nomme messe rouge. Il a toujours parfaitement bien vécu avec le Parlement, avec le Chapitre et avec tous les corps. Il n'est point chicaneur, point vétilleux, il a de l'esprit et de l'aptitude aux affaires. Il parle avec grâces, et l'on est dans l'enchantement lorsque on l'entend parler

en public. Il n'en est pas ainsi lorsqu'on lit ses ouvrages : il écrit d'un style affecté, obscur, néologique et embarrassé. Il a de l'intrigue, de la souplesse, de l'ambition et une grande ambition ; il évite de heurter de front l'opinion de qui que ce soit, les obstacles le découragent, et néanmoins il emploie tous les moyens possibles pour les surmonter, mais ce sont des moyens conformes à son caractère. Il craint à l'excès les préventions et le blâme des gens puissants et en crédit ou de ceux qui les approchent. Papon, dernier historien de Provence, avait entrepris son histoire sous les auspices de l'archevêque. L'archevêque fut peu content du premier volume. L'auteur écrivoit mal, entremêloit sa narration de réflexions triviales ; d'ailleurs l'archevèque répétoit sans un grand examen le jugement d'un grand nombre de Provençaux que la légèreté, l'amour propre irrité ou peu satisfait engagèrent à déclamer contre Papon. Il crut donc pouvoir traiter légèrement et l'ouvrage et l'auteur, lui faire refuser par les procureurs du pays et par l'assemblée des communautés, un premier secours en argent (à la vérité assez important), qu'il demandoit pour son travail. Mais Papon, en montagnard rusé, avoit cherché dans un voyage qu'il avoit fait à Paris, à se procurer la connaissance et la protection de M. le maréchal de Beauvau, gouverneur de la Provence ; M. de Beauvau témoigna la plus grande amitié à Papon, lui donna 1500 fr. à prendre sur le gouvernement de Marseille, voulut faire honte à l'archevêque du peu d'intérêt que celui-ci prenoit à lui. Alors l'archevêque changea absolument de ton, de manière d'agir avec Papon ; il le caressa, le craignit, finit par faire accorder par la province tout ce que Papon demandoit. L'archevêque avoit eu raison de faire peu de cas du premier volume de l'histoire de Provence. Il est peu satisfaisant : c'est dans sa plus grande partie une nomenclature des villes, des villages, des évêques. Les trois autres

volumes sont bons au style près. Il y a une infinité de recherches intéressantes. Papon a été de l'Oratoire jusqu'en 1783. Il commença son histoire à Marseille où il étoit bibliothécaire de la maison de l'Oratoire. Il n'a épargné ni peines ni voyages pour avoir des matériaux. Il est allé à Rome et à Naples, où il a fait des séjours assez longs. Il a fini son travail en 1784. On eût pu désirer qu'il restreignît moins son plan et qu'il suivît celui des sçavans auteurs de l'histoire du Languedoc. Il est vrai qu'il eût eu moins de lecteurs. Mais les savants en eussent fait plus de cas. C'eut été un ouvrage de bibliothèque de tous les pays fait pour être consulté.

Je viens de donner un exemple de l'esprit ménageur de l'archevêque d'Aix. Ce caractère a paru principalement lors des derniers états de la province et au commencement de la révolution dans laquelle il a joué un rôle, puisqu'il a été une fois président de l'assemblée constituante. Il n'a jamais heurté de front aucun parti, et lorsqu'il a été obligé de s'expliquer contre la constitution civile du clergé, il l'a fait avec tous les égards, tous les ménagemens possibles. Aussi lorsque la fureur des Jacobins s'est manifestée contre les prêtres, en août et septembre 1792, il a eu toutes les facilités pour sortir de France. Il est allé se retirer en Angleterre.

En un mot, l'archevêque est un homme d'esprit, un assez mauvais écrivain, il est fort ambitieux, il a l'esprit prévenu des nouveaux systèmes de liberté, qu'il n'a jamais poussé (*sic*) cependant aussi loin que nos législateurs. On l'a accusé d'être un de nos nouveaux philosophes. Il était lié avec eux et surtout avec l'archevêque de Toulouse. Il a su cependant abandonner son ami et ne pas suivre ses dernières opinions. Il a fait quelques bons choix pour son grand vicariat; sa résidence dans son diocèse n'a jamais été bien longue : les plus longues ont été de cinq mois et demi. Il n'y venoit pas tous les ans. Pendant qu'il y

demeuroit, il y vivoit et représentoit avec magnificence et même avec faste. Il aimoit à obliger et cependant il n'a pas eu des amis en Provence, où il a toujours mis de la réserve dans ses liaisons. Il n'a paru cultiver les connoissances des gens les plus honnêtes et les mieux pensans que lorsqu'ils ont pu lui être utiles pour sa réputation ou lorsqu'ils ont été en place.

— M. le comte de Félix du Muy, gouverneur de M. le Dauphin, étoit né à Aix; il avoit été conseiller au Parlement, et ce fut le cardinal de Fleury qui fit sa fortune, il l'avait connu étant évêque de Fréjus; le comte du Muy fut ensuite directeur des économats. Il étoit si attaché aux petits profits qu'il avait pris des lettres de conseiller honoraire au Parlement d'Aix pour pouvoir retirer le franc salé qu'avaient alors les honoraires. Il étoit inscrit tous les ans dans la Calamite ou département des Chambres du Parlement sous le nom de *Félix la Reynarde*. Son fils cadet, le comte de Muy, est mort en 1775 maréchal de France et ministre de la guerre. Il avait fait faire son tombeau dès 1766, dans la métropole de Sens, au-dessous de celui de M. le Dauphin, où il avait fait graver ces mots : *Huc usque luctus meus*. Il y fut enterré le 13 octobre 1775, et on y ajouta cette épitaphe :

LOUIS-NICOLAS-VICTOR DE FELIX, COMTE DU MUY
MARÉCHAL DE FRANCE, MINISTRE ET SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, MENIN
DE LOUIS DAUPHIN DE FRANCE, FILS DE LOUIS XV,

— Au mois de mars 1776, le Parlement, instruit par des architectes que le Palais menaçoit ruine, délibère d'en sortir. Il se transporte aux Jacobins après Pâques de la même année. La Chambre des Comptes se transfère aux Grands Carmes, la Séneschaussée au Collège, les Trésoriers de France aux Augustins ; la maréchaussée est au Collège dans la même enceinte que le siège. J'ai parlé, en

commençant cet abrégé historique, des tours et autres antiquités trouvées dans l'enceinte du palais lors de sa démolition. Cette démolition a été finie en 1789. Au mois de mai 1786 ont été enregistrées des lettres patentes qui ordonnent la reconstruction du palais et des prisons, à laquelle la province contribuera pour un tiers et le roi pour les deux tiers. La transférence des prisonniers a été faite aux casernes par ordonnance du Parlement. M. de la Tour, premier président, a, comme intendant, pourvu aux frais de ce transport. La Tournelle allait depuis cette transférence tenir les audiences des prisons aux casernes.

Le palais d'Aix étoit orné d'assez beaux tableaux et de portraits tout à la fois curieux et intéressants. M. d'Haitze en a fait le détail. Je vais parler de ceux sur lesquels il ne s'est pas assez étendu.

En parlant de l'hôtel-de-ville sous l'année 1656, j'ai dit que M. de Peiresc avoit fait faire sous ses yeux, d'après les monumens originaux, les portraits des comtes de Provence et des rois de France. Il fit don au Parlement des portraits des rois de France, et ils furent placés sur le plafond de la grand'salle d'audience en l'année 1608. On voit dans les œuvres de M. du Vair le discours que ce magistrat prononça en 1612 sur tous ces portraits auxquels venoient d'être ajoutés ceux de Henri IV et de Louis XIII. Ils étoient peints à mi-corps et formoient chacun un tableau carré de trois pieds de longueur. Dans la suite, Henri IV et Louis XIII furent peints à cheval, grands comme nature et placés sur les murs de la même salle d'audience. Le Parlement fit faire dans les temps postérieurs les portraits de Louis XIV et Louis XV aussi à cheval. Celui de Louis XIV était un chef-d'œuvre de peinture. Il fut fait par Mignard.

On juge bien que tant de rois n'ont pas survécu aux années 1792 et 1793; lorsque le palais fut détruit, le Parlement fit transporter aux Dominicains tous ses tableaux.

Les portraits furent placés dans les dortoirs du premier étage. Mais une partie fut transportée dans les dortoirs du collège où la Sénéchaussée tenoit ses séances. J'ai longtemps espéré que ceux qui avoient été mis au collège avoient été sauvés. Je regretterais leur perte, comme faisant partie des restes les plus intéressants des monuments nationaux.

En 1620, le Parlement fit peindre en grand les magistrats qui composoient cette cour. Finsonius de Bruges, très bon peintre de ce temps-là, les peignit tous. Il les représenta assis à leur place, chacun suivant son rang. A leur tête fut placé M. le Garde des sceaux Du Vair qui avait quitté le Parlement depuis 1616. M. de Peiresc fut placé parmi les conseillers. Je sais que les Marseillois purent faire une irruption dans les dortoirs des Dominicains au mois d'août 1792 pour faire un autodafé de tous ces tableaux. Je ne sais si on en a pu sauver quelqu'un.

Les portraits des premiers présidents étoient à la suite de ceux-là. Ils étoient de plusieurs mains. Finsonius, Pinson en avaient peint plusieurs. Celui du dernier prémier président d'Oppède était de Mignard. Coëlmans, bon graveur établi à Aix, les avoit acquis et les avoit tous gravés; les gravures existent dans plusieurs cabinets. Je les ai parmi mes portraits de Provençaux, ainsi que tous ceux que Coëlmans a gravés. MM. Aubert, conseiller au siège, et Leclerc, avocat, héritiers d'une nièce de Coëlmans, firent présent au Parlement des portraits des premiers présidents. Je crains qu'ils n'aient eu le sort des autres tableaux.

On m'a assuré que plusieurs de ceux qui ornoient la chapelle et la grande chambre du Parlement ont été sauvés; ils avoient été peints par Pinson vers 1690. Je suis assuré, du moins, qu'un tableau sur bois représentant l'Assomption de la Vierge qui étoit le tableau de l'autel de la chapelle existe encore; il est dans l'église des Domi-

nicains dans la chapelle de N.-D.-de-Grâce. J'ai parlé de ce tableau à l'année 1502. Chacun des apôtres peints sur ce tableau étoit le portrait vrai d'un des douze premiers membres du Parlement lors de son établissement.

Les tableaux qui étoient placés dans les salles du palais qu'occupoit la Chambre des comptes furent mis en dépôt dans l'église et le couvent des Grands-Carmes lors de la démolition du palais. On m'a dit que la plupart existoient encore. Ceux qui méritoient le plus d'être conservés étoient un tableau d'André Bardon qui représentoit l'empereur Trajan faisant punir les déprédateurs du trésor public (il est à la Chambre de police correctionnelle de la Cour royale, 1816), un tableau d'Amédée Vanloo où étoient les trois ordres de la Province rendant hommage à la justice ct un autre du même représentant la Provence qui se donnoit à la France.

— Le comte de Valbelle, maréchal de camp, est mort à Paris au mois de novembre 1777; il étoit le seul rejeton de la famille de Valbelle qui depuis 250 ans obtient les premières places dans l'épée, l'église et la robe, dont l'origine avoit été extrêmement déprimée parce qu'elle avoit poussé trop loin ses prétentions dans ce genre-là.

Au moment de sa mort, il venoit d'obtenir la place de commandant en second dans la province. Il avoit pour ainsi dire créé le beau parc et le superbe château de Tourves où il passoit tous les ans six ou sept mois. Il a voulu être enterré à la chartreuse de Montrieu, dont sa famille prétendoit être la fondatrice. Il a voulu faire revivre sa maison en faisant des legs considérables à M. de Caussini qu'il a chargé de porter le nom de Valbelle. Sa mère a augmenté ces libéralités qui ont été disputées par Madame de Castellane Majastres, fille de Madame de Valbelle. M. de Caussini a été attaqué dans son état. On a dit qu'il étoit le fils naturel du marquis de Valbelle, frère aîné du comte, fait qu'il a été impossible de prou-

ver juridiquement. Aussi, M. de Caussini nommé le baron de Valbelle a-t-il obtenu un arrêt qui le maintient dans le legs à lui fait (en mai 1788). Le comte de Valbelle a légué par son testament 24.000 fr. à l'Académie française, « pour les intérêts de cette somme être donnés à la pluralité des voix à tel homme de lettres ayant déjà fait ses preuves en donnant des espérances. » L'Académie Française a fait placer dans la salle de ses séances le buste du comte de Valbelle avec cette inscription :

J. A. O. C. DE VALBELLE, BIENFAITEUR DES LETTRES

— Les Etats de Provence, interrompus depuis 1639, sont convoqués à Aix pour le 31 décembre 1787. La veille de la première séance des Etats, on fait des illuminations dans la ville par autorité du Parlement. Cette première séance est tenue dans l'église du collège disposée en forme de salle. Elle se passe toute entière en discours d'apparat des commissaires du roi et du président. Les États se rendent processionnellement au Collège. De là ils vont à Saint-Sauveur entendre la messe, et ils se séparent à l'archevêché d'où ils étaient partis. Les autres séances se sont tenues à l'hôtel-de-ville. Ils ont fini le 31 janvier 1788. Les évêques ou leurs représentants, l'abbé de Saint-Victor ou son représentant, le prévôt de Pignans, les commandeurs de Malthe formoient le clergé. La noblesse étoit composée de tous les possédans fiefs qui avoient fait preuve de noblesse et remis leurs titres aux sindics de la noblesse. Les magistrats nobles et possédans fiefs ont eu séance. Il n'y a eu d'autre distinction pour le rang que celle de l'âge ; le premier sindic en exercice a eu la première place. Le Tiers-État a été composé de 56 personnes. J'ai parlé plus haut de la simplicité avec laquelle se faisoient autrefois les ouvertures d'États. Celle-ci a été très pompeuse. On s'est fort occupé du cérémonial. A la

fin des États, le Tiers, fort aigri de ce que les deux autres ordres n'avaient pas voulu faire insérer dans le cayer des États leurs protestations ni leur laisser nommer un sindic de leur ordre, a écrit une lettre au Roi pour demander une assemblée particulière à l'effet d'exposer leurs griefs. Cette assemblée a été accordée au mois de mai suivant ; elle a été tenue à Lambesc, M. de la Tour étant seul commissaire du Roi pour l'autoriser. Elle a été composée du Tiers-État tel qu'il était aux États, c'est-à-dire de 56 personnes. Les assemblées générales des Communautés sont moins nombreuses, parce que les députés des vigueries n'y assistent pas, mais il y assiste les deux procureurs joints du clergé et de la noblesse, et l'archevêque en est le président.

Les États ont délibéré, conformément aux instructions données par le roi, de se réduire à un moindre nombre ; le Tiers y sera toujours complet, c'est-à-dire de 56 ; les deux ordres y feront entre eux deux un pareil nombre de personnes ; lorsqu'il s'agira d'élire des députés pour les États-Généraux du royaume, les ordres y seront complets. Je n'entre ici dans aucun détail sur ce qui s'est passé aux États. J'en ai fait un précis historique dans mes mémoires manuscrits sur le Parlement, que j'ai inséré aussi dans mon recueil relié de pièces sur les États. On y trouve encore les cahiers imprimés des Etats et assemblées intermédiaires. Ces assemblées intermédiaires n'étaient pas connues de nos pères ; les procureurs du pays établis en 1535 avec les procureurs joints créés en 1544 s'assemblaient pour les affaires pressantes. Dans les derniers États, on a créé d'autres procureurs du pays que l'on a nommés « procureurs du pays joints renforcés » et tous ensemble ils doivent s'assembler trois fois l'année. La ratification de leurs décisions est réservée aux États ; depuis 1639 jusqu'en 1787, les assemblées générales des communautés ont dirigé et réglé les affaires de la pro-

vince, elles ont accordé les subsides et réglé leur répartition, le tiers a toujours payé toutes les charges excepté les vintièmes et le rachat de l'impôt sur les sels et les huiles auxquels la noblesse contribue. Le Tiers-État veut engager, forcer même les deux premiers ordres à contribuer à tout. C'étoit là une grande affaire qui ne paraissoit pas devoir finir de sitôt. Aussi ne l'a-t-elle été que parce qu'on a employé les moyens de crainte et de terreur qui, dans la suite, ont été mis en pratique si souvent et avec tant de succès.

La Révolutiou du 8 mai 1788 a paru annoncer aux Parlements des suites plus funestes que celle de 1771, en un même jour des porteurs d'ordre ont été faire enregistrer dans toutes les cours du royaume des édits tout à la fois terribles et inexécutables. Par ces édits, l'enregistrement des lois qui portent des dispositions générales pour tout le royaume est enlevé aux Cours. Une Cour plénière est établie à Paris pour enregistrer ces lois. Un seul député de chaque Parlement entrera dans cette Cour plénière qui sera composée de la grand'chambre du Parlement de Paris, des ducs et pairs, grands officiers de la couronne, et dans chaque ressort plusieurs nouveaux tribunaux sont établis pour juger souverainement les uns jusqu'à 10.000, les autres jusqu'à 20.000 fr. Les premiers sont appelés présidiaux, les autres grands bailliages. Deux grands-bailliages sont établis en Provence, à Aix et à Digne; toutes les sénéchaux sont transformées en présidiaux. Il doit même y avoir deux chambres au Parlement d'Aix, celle du présidial à la charge de l'appel et celle du grand-bailliage. Toutes les affaires criminelles, hors celles concernant les privilégiés, sont attribuées en premier ressort aux présidiaux, en dernier ressort aux grands-baillages. Les conseillers au Parlement d'Aix sont réduits à quarante; les tribunaux d'exception, tels que trésoriers de France, visiteurs des gabelles, etc.,

sont supprimés. On introduit des changements dans la justice criminelle. Aucuns condamnés à mort ne pourront être exécutés, si ce n'est pour crime d'émotion populaire, avant un mois d'expectative, pendant lequel la procédure sera envoyée au chancelier ou garde des sceaux.

Toutes ces lois sont enregistrées militairement par MM. de Miran, commandant des troupes en Provence, et de Marcheval, conseiller d'État. Le Parlement fait avant et après des protestations. Les mêmes lois sont portées à la Chambre des comptes par MM. de Coincy, commandant de Toulon, et de Messemy, maître des requêtes. La séance finit dans les deux Cours par l'enregistrement (aussi forcé) d'une loi qui les met en vacance jusqu'à nouvel ordre et par l'enlèvement des clefs du palais avec défenses de s'assembler ; les gens du roi du Parlement refusent de faire aux sénéchaussées l'envoi des édits, nonobstant les lettres de cachet à eux signifiées. Aucun des nouveaux tribunaux n'est établi en Provence : ce n'est pas faute d'envie de la part de la ville et de la sénéchaussée de Digne, ni de la part de plusieurs des membres du siège de Marseille. Les commissaires du roi se sont conduits avec beaucoup d'honnêteté et de réserve. Le 10 juin, M. de Caraman, commandant de Provence, vient à Aix pour entamer des négociations avec le Parlement et la Province. Les privilèges devoient être conservés, les Cours maintenues dans le droit d'enregistrer, les grands bailliages réduits à un seul et uni au Parlement pour être rempli par les derniers officiers dont les charges venaient d'être supprimées. Ces offres tendoient à séparer la Provence des autres provinces ; elles ont été rejetées. Enfin, M. l'archevêque de Sens, principal ministre, et M. de Lamoignon, garde des sceaux, auteurs de ces projets destructeurs, ont été disgràciés. Les Cours ont été rétablies dans leurs fonctions par édit du 23 sep-

tembre ou plutôt elles y sont rentrées dès que les obstacles ont cessé. Cet édit indique les États-Généraux pour le mois de janvier prochain. Le 20 octobre, les deux cours ont repris leurs fonctions. Ce jour a été bien brillant pour la ville d'Aix : illuminations, *Te Deums*, fêtes des divers corps de métiers dans leurs églises respectives, aumônes abondantes, tout a été employé pour célébrer la fête. Il y avoit au-dessus de l'entrée du couvent des Jacobins, où le Parlement tient ses séances, et au-dessus de la porte des Carmes où est la séance de la Chambre des comptes, des devises et des emblêmes. On y voyoit un soleil chassant les nuages, avec ces devises : *Post tenebras lux*, et *Fugatis nubibus lucet et ditat*. Le Parlement a fait distribuer ou aux curés des paroisses ou aux œuvres des prisons 6.000 fr., la Chambre des comptes donne 4.000 fr. pour marier des filles d'artisans à la nomination des corps de métier.

La journée du 10 juin 1788 fait trop d'honneur à l'esprit de patriotisme des habitants d'Aix et des corps principaux de la province pour qu'il n'en soit pas fait ici mention. Le lendemain de l'arrivée de M. de Caraman, à huit heures du matin, la noblesse à dix heures, le Parlement, puis la Chambre des comptes, et successivement le Chapître, la Commission intermédiaire alors assemblée à Aix, les consuls d'Aix accompagnés du conseil de ville, les trésoriers de France vont chez le commandant; ils lui signifient par l'organe de leur président que jamais on n'entendra à aucun arrangement particulier qui tendra à séparer la province des autres du royaume. Le Cours, où était située la maison qu'occupe M. de Caraman, était rempli de monde qui applaudissoit chacun des corps qui arrivait.

Pendant la suspension de la justice, tous les corps de la Province se sont empressés de témoigner leurs sentiments de zèle et d'attachement à la cause publique. Les

avocats, par une lettre écrite aux ministres, la Commission intermédiaire, la ville d'Aix, l'Assemblée des communautés par des délibérations, toutes les sénéchaussées, hors celle de Digne par des arrêtés.

Il a paru, dans le royaume, un grand nombre d'ouvrages relatifs à la révolution du mois de mai 1788. Les principaux de ceux qui ont été faits en Provence, et sur les lois, les droits du pays, ceux de ses tribunaux, sont : 1° la *Lettre des avocats au Parlement de Provence aux ministres ;* cet ouvrage, signé de tous les avocats d'Aix, fait honneur à leur patriotisme et aux talents de M. Portalis, son auteur ; 2° l'*Examen impartial des nouveaux édits,* par le même auteur ; 3° le *Mémoire fait par M. l'archevêque d'Aix* et présenté aux ministres dans le mois de mai par les députés des états qui sont à Paris ; 4° l'*Arrêté ou protestation du Parlement d'Aix*, du mois de juin ; 5° la *Délibération de la Commission intermédiaire de la Province ;* 6° celle de la ville d'Aix ; 7° celle de l'Assemblée des communautés assemblées à Lambesc, le 10 mai ; 8° un grand nombre de arrêtés des diverses sénéchaussées ou des villes de la province, parmi lesquelles on doit remarquer les arrettés du siège d'Aix, de ceux de Toulon, de Sisteron et de Draguignan.

— Le 21 septembre 1788, le sieur Sec, maître menuisier, qui a bâti à ses frais le faubourg hors la porte Notre-Dame presque en entier, ainsi que les pavillons et les jardins qui y sont, qui a fait placer dans le jardin atenant le pavillon qu'il habite les grandes statues de plusieurs patriarches et autres saints de l'ancien Testament qui étaient dans la chapelle de la Congrégation des *Messieurs* aux Jésuites, qui en 1786 a fait refaire à ses frais la porte de la ville dite Porte Notre-Dame, fait renouveler une grande croix qui étoit entre la porte de la ville et l'hôpital. Cette croix est bénie à Saint-Sauveur par le chapitre qui va la porter en procession, accompagné de

cent pénitens gris. Elle a été ensuite renversée par la Révolution et rétablie après le jubilé et une mission qui a eu lieu en décembre 180... Le prédicateur unique de cette mission a été un ancien religieux augustin réformé du couvent de Saint-Pierre-d'Aix, aumônaire actif et rempli de piété qui, trois ans après, est mort dans une mission à Cotignac, victime de son zèle. Le P. Philipe Tonduti était son nom. Il étoit né à Saint-Maximin ; il étoit à l'époque de sa mort et depuis deux ans aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Aix, où il faisait de grands biens.

— Le 17 octobre 1788 est mort à Aix M. Boyer de Fonscolombe, amateur des beaux-arts, qui avait dans sa maison située près Saint-Sauveur les plus belles collections d'estampes, de tableaux et de pierres gravées. Son cabinet étoit un objet de curiosité pour les étrangers. On voyoit dans quatre grandes chambres de son second étage de beaux tableaux et les plus belles estampes et les livres les mieux choisis. Les anciens historiens ont parlé des cabinets de MM. Borilli, de l'abbé Lautier, prévôt de Saint-Sauveur. Ceux-ci étoient plus riches en médailles et en antiquités, et celui de M. de Fonscolombe étoit moins propre à satisfaire les savants, mais il excitoit la curiosité d'un plus grand nombre des voyageurs. On voyoit encore dans ce cabinet plusieurs monuments de Rome et d'Italie représentés en petit, mais au naturel, en liège : l'arc de triomphe de Constantin, le Panthéon, un temple de Diane, à ce que m'a dit son fils, magistrat éclairé, juge intègre, citoyen vertueux. Celui-ci a passé à travers tous les orages de la Révolution, estimé et considéré de tous les partis. Après la Révolution, il a servi les hôpitaux comme administrateur, ne cessant point d'être l'âme et le conseil de ceux qui s'adressaient à lui, riches, pauvres, amis, gens indifférents. Il a été un des membres du Conseil municipal de la ville d'Aix depuis l'établissement de ce Conseil jusqu'à sa mort. Il

en a été l'esprit et la vie. Ses lumières et ses connaissances en histoire naturelle et agriculture surtout et en minéralogie l'ont fait connaître des principaux agriculteurs et minéralogistes de l'Europe. Je l'ai su par moi-même lors de mon voyage à Paris en 1809, d'après le témoignage de M. l'abbé Haüy. Son fils cadet, Marcelin de Fonscolombe, est très instruit dans la connaissance de l'antiquité, des médailles, des inscriptions et de l'histoire. Son fils aîné Hypolite s'adonne à la connaissance des insectes et de la botanique. M. de Fonscolombe, fils de celui-ci, dont il est principalement parlé dans cet article, est mort en mars 1810.

— Bientôt, après la rentrée du Parlement dans ses fonctions, on voit s'élever dans toutes les communautés de la province des réclamations très fortes relativement à la prochaine convocation des États-Généraux. L'intérêt du Tiers-État fait le principal objet de ces réclamations : l'égalité des contributions pour tous les ordres, l'abolition des privilèges autres que les droits honorifiques, l'égalité du tiers aux deux premiers ordres réunis, que l'on opine par individus et non par ordre. Plusieurs communautés, telle que celle de Sisteron, vont jusqu'à prétendre que la procuration du pays doit être séparée du consulat d'Aix et la présidence des États de Provence donnée par le choix des États à celui des deux premiers ordres qu'ils éliront. La ville d'Aix donne aussi un vœu par une délibération d'une forme assez inusitée jusqu'à ce jour. Le 21 décembre 1788, plusieurs citoyens présentent aux consuls un comparant dans lequel ils exposent que les États du pays ont été composés d'une manière assez vitieuse et peu propre à remplir un objet utile, même dans l'état de réduction qu'ils ont essuyé dans l'Assemblée dernière, qu'il est vrai qu'il y a été statué que le Tiers seroit désormais appelé aux États en égal nombre aux deux premiers ordres mais aucun des

ordres n'y est représenté comme il convient ; que le clergé doit l'être et de prélats et de membres du second ordre ; que la noblesse non possédant fief doit y entrer aussi, non pour délibérer sur ce qui concerne le bursal et les intérêts des fiefs et des biens nobles, mais pour voter sur les objets d'intérêt général ; que les consuls ne doivent pas être les représentants nécessaires des communautés tellement que celles-ci n'en puissent nommer d'autres ; que cette nouvelle formation doit faire l'objet d'une assemblée intégralle des trois ordres de la province dans laquelle seront aussi nommés les députés aux prochains États-Généraux ; que la ville d'Aix doit solliciter du gouvernement cette convocation et donner son vœu à cet égard, dans une assemblée des citoyens des trois ordres de la ville d'Aix et de son terroir. Les consuls sont requis par le comparant d'accorder cette assemblée des trois ordres. Les consuls réfèrent ce comparant à un conseil ordinaire qu'ils tiennent ensuite le 26 décembre. Ce Conseil accorde l'assemblée des trois ordres pour le 29 ; il révoque les pouvoirs donnés à ses consuls d'assister en son nom aux États, et proteste contre la légalité des États, s'ils ne sont composés de membres légalement élus à l'effet de communautés de la province. L'assemblée des trois ordres est tenue dans l'église du collège le 29 décembre. Là est lu un mémoire qui n'étoit que l'extension du comparant, et il est résolu de députer en cour pour solliciter la convocation de l'Assemblée nationale telle que le comparant la demandait ; ensuite les protestations faites par le mémoire du 26 sont renouvelées, on renvoie pour convenir du nombre et de la personne des députés à un Conseil de la ville qui se tiendra le lendemain et qui sera renforcé de cent personnes autres que les conseillers ordinaires. On nomme ensuite des commissaires pour conférer sur des objets d'intérêt général. Le 30 décembre, le Conseil renforcé s'assemble ; il nomme

pour députés en cour M. de Lévesque, gentilhomme, MM. Pochet et Bouche, avocats, M. Mollet, consulaire. Ces députés partent le 3 janvier 1789.

Si l'on considère les dispositions de nos anciennes lois, il n'y a assurément qu'irrégularités dans toutes ces assemblées et leurs délibérations. Les assemblées extraordinaires ne peuvent être formées que par l'autorité du Parlement ; les lettres patentes de 1575 et autres y sont expresses. C'est là le moindre vice de l'assemblée tenue le 29 décembre, la clause de révocation des pouvoirs des consuls pour l'assemblée des États du pays, la réserve de regarder les États comme illégaux si les communautés n'y envoient pas librement des représentants qu'elles auront choisis, donnaient lieu de craindre les plus grands désordres. C'est aux États du pays qu'on doit d'abord demander une nouvelle forme d'États, parce que c'est aux États à se réformer eux-mêmes. Le Tiers a jusqu'ici été composé des consuls des communautés. On ne se contente pas de demander aussi le changement de cette forme antique. On veut que si elle n'est pas changée dès aujourd'hui les États soient illégaux, et non-seulement les États du pays, mais les États-Généraux. Le Parlement aurait pu casser toutes ces délibérations. Il s'en est pourtant abstenu par prudence et pour ne pas échauffer davantage les têtes qui ne sont que trop exaltées. Il a imité les Parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Rouen qui ont fermé les yeux sur des assemblées pareilles. Il a cependant empêché qu'aucun de ses membres n'y assistât. Aucun des Messieurs des comptes ni de la noblesse possédant fief ni du chapître n'y ont assisté.

Ce M. Bouche, avocat, qui a été député en Cour est le même qui a donné plusieurs ouvrages en faveur du Tiers-État. C'est l'auteur d'un petit ouvrage in-4° intitulé *Notice sur les États de Provence* donné en 1787 ; d'un autre qui a pour titre *Droit public du Comté-Estat de*

Provence sur les contributions et impositions. Il y a eu une première édition de cet ouvrage donné en juin 1788, et une seconde édition en octobre même année.

Selon cet ouvrage, le clergé de Provence doit être imposé à part, payer ses contributions non avec le clergé de France, mais dans la province. Il ne doit plus y avoir de distinction de biens nobles et de biens taillables. Il y a dans la 2e édition une apostrophe à la noblesse assez éloquente, assez honnête pour ce corps, mais insultante pour son défenseur M. Garnier. Il l'interpelle ainsi : Vipère, cesse de siffler.

Publié par Léon-G. PÉLISSIER.

MARCHÉ D'IMPRESSION

POUR LE BRÉVIAIRE D'ANGERS

(13 Septembre 1713)

PUBLIÉ PAR M. LE VICOMTE DE GROUCHY

Par devant les notaires à Paris soussignés, furent présents Me Simon Belot, prêtre, chanoine théologal de l'Église d'Angers, Vicaire général de Monseigneur l'Évêque et sindic du clergé du diocèse d'Angers, y demeurant, de présent logé à Paris, rue de Guénégaud, paroisse St André des Arts, tant en son nom qu'ès qualités que comme procureur de Monseigneur l'évêque d'Angers et de messieurs du clergé du dit diocèse, fondé de leur procuration spécialle à l'effet des présentes, portée par la conclusion de l'assemblée générale du clergé d'Anjou, du mercredi seize aoust dernier, comme il est apparu aux dits notaires soussignez par une expédition d'icelle conclusion, signée V. Eon, secrétaire ordinaire du clergé, représentée par le dit sieur Belot et demeurée cy jointe, après qu'il l'a certifiée véritable et paraphée en présence des dits notaires soussignés d'une part,

Et sieur Jean Baptiste de l'Épine, marchand imprimeur libraire à Paris, y demeurant rue St Jacques, paroisse St Severin, d'autre part.

Les quelles parties ès noms, au sujet de l'impression du nouveau bréviaire et du nouveau missel à l'usage du diocèse d'Angers, ont reconnu et confessé avoir fait ensemble les marchés, promesses et obligations qui ensuyvent, c'est à savoir que le dit sieur de Lépine s'oblige d'imprimer dans deux ans, à commencer de ce jour d'huy, le bréviaire à l'usage du diocèse d'Angers,

tout entier, en quatre volumes et le missel in-folio, le tout d'impression de forme semblable aux modèles ou essays qui ont esté par luy envoyés aux dits seigneur et sieurs du dit clergé d'Anjou, dont une copie parafée du dit seigneur Évesque est demeurée jointe à la minutte de la dite conclusion et une autre copie, pareillement parafée du dit seigneur, et envoyée à ceste fin au dit sieur Belot, est demeurée jointe à ces présentes, après avoir esté parafée *ne varietur* des notaires et partyes soussignez, à leur réquisition, auquel modèle tout l'ouvrage sera conforme, excepté que la forme des pages du missel sera de la longueur et largeur du missel de Paris, de l'année mil sept cent six, plus le dit sieur de Lepine s'oblige d'imprimer le canon de la messe en caractères convenables sur du papier bien collé et plus fort que le reste du missel, lequel missel sera imprimé à l'entier sans aucun autre renvoy que ceux qui pourraient estre marquez dans la coppie qu'on luy mettra entre les mains en sorte qu'il imprimera le dit missel entièrement conforme à la dite coppie, accentué pour le chant comme celuy de Paris. Pour ce qui est des rubriques générales, celles du missel seront de *Cicero* et celles du bréviaire de *petit texte* ; les rubriques particulières du missel insérées dans le corps de l'ouvrage seront en lettres rouges, et celles du bréviaire en lettres italiques noires ; et quant au papier du dit missel et du dit bréviaire, le dit sieur Belot, au dit nom, en fera le choix de concert avec le sieur de Lepine, du plus beau qui se pourra trouver à Paris, une main du quel papier sera paraphée des dits sieurs Belot et de Lépine et sera par eux incessament déposée à Bridou, l'un des notaires soussignés, pour assurer la qualité du dit papier et estre verifiée après l'impression. S'oblige en outre le dit sieur de l'Epine de ne pas commencer la dite impression qu'il n'ait fait voir au dit sieur Belot au dit nom ou à une

personne qu'il luy nommera, une feuille d'essay de l'impression du dit bréviaire, dans la quelle feuille du dit breviaire il y aura de l'Italique, et que le dit Belot ou la personne qu'il aura nommée n'ait mis au bas des dites feuilles qu'il les trouve conformes aux modèles cy dessus mentionnez, et que l'encre luy paraisse bonne, les quelles deux feuilles d'essay seront aussy parafées par le dit sieur de Lépine et par luy déposées au dit Bridou, notaire, lors de quoy s'obligera que l'impression du dit missel et du dit breviaire sera conforme aux dites nouvelles feuilles d'essay.

Plus le dit sieur de Lespine s'oblige de fournir des estampes neuves de belle et fine graveure qui sera agréée par celuy que le dit dit sieur Belot, es dits noms, aura commis à cet effet, les dites estampes en cuivre pour mettre dans le dit breviaire, deux pour mettre au premier feuillet de chaque volume, toutes pareilles, affin qu'elles ne soyent pas trop usées, qui représenteront le portail de l'Église d'Angers, avec la Sainte Vierge et Saint Maurice aux deux costez, et les armes de mon dit seigneur l'Évesque dans un petit cartouche, quatre estampes pour etre mises dans le propre du temps de chaque partie, scavoir une Annonciation, un Jesus-Christ dans le désert, une sainte Trinité et une qui représentera un prophète, deux estampes du Roy dans deux desseins différents, pour mettre à la teste du psautier, une Nativité de Jesus-Christ, une Epiphanie, une Ressurrection, une Assomption, une Pentecotte, une Cène, une Assomption de la Sainte Vierge, dont on tirera le double des exemplaires pour mettre dans les parties de l'esté et d'automne, un Saint-Maurice avec la legion thébaine, et une Toussaint, de plus les armes de mon dit seigneur aussy en cuivre, pour estre mises au titre de chaque volume, et à l'égard des missels, le dit sieur de l'Épine fournira aussy des estampes neuves de belle et fine graveure en cuivre qui

seront agréées comme dessus, scavoir une qui représentera le portail de l'Église d'Angers en perspective, avec les images de Notre Dame et de S[t] Maurice dans une Gloire, et un cartouche des armes de mon dit seigneur pour estre mises au titre du livre, une Annonciation, une Nativité de Nostre Seigneur, une Épiphanie, une Resurrection, une Ascension, une Pentecotte, une Cene, une Assomption de la Sainte Vierge, un Saint Maurice, avec la legion thèbaine, une Toussaint et un Crucifix pour estre mis dans le Canon.

Plus le dit sieur de Lépine, séparera les deux colonnes de chaque page, tant du bréviaire que du missel, par une règle noire du haut en bas des colonnes, il marquera le milieu des versets de chaque pseaume et de chaque répons d'une petite étoile et encore le haut, le bas et encore les costez du missel de deux lignes aussy noires et mettra à la fin de chaque volume du bréviaire un ou plusieurs feuillets où seront marquez en plain chant les intonnations des psaumes suivant chaque ton et leurs neumes (*sic*) suivant l'usage du diocèze.

Plus, le sieur de Lepine promet d'employer à l'impression du dit bréviaire deux fontes complettes aussy amples qu'il s'en fasse et de caractères neufs et accentuez.

Plus le dit sieur de Lépine se charge de tous les frais d'imprimerie et de correction sans néant moins qu'il en puisse tirer à demeure aucune feuille qu'elle n'ait esté revue par une personne que le dit seigneur et sieurs du clergé d'Anjou pourront commettre pour examiner les feuilles après qu'elles auront esté corrigées.

Plus le dit sieur de Lépine s'oblige de fournir dans le dit temps de deux années, quinze cents exemplaires en blanc du dit bréviaire et mille exemplaires du dit missel complètement bien conditionnées et sans qu'il y ait aucune feuille maculée ny considérablement déchirée, à les faire emballer et porter jusque dans la maison d'un

messager ou roulier à Paris, qui luy sera indiqué de la part des dits seigneurs du clergé d'Anjou, le tout aux frais du dit S[r] de Lépine, sy mieux n'ayment les dits seigneurs et sieurs du clergé, après le temps marqué pour la livraison, laisser encore quelque temps les dits exemplaires ou partie d'iceux chez le dit sieur de Lépine pour les faire relier à leurs despens, auquel cas le dit sieur de Lépine sera tenu et s'oblige de faire transporter les dits exemplaires chez les relieurs, le tout à ses frais.

Plus le dit sieur de Lepine sera tenu et s'oblige, s'il plait au dit seigneur et sieurs du clergé d'Anjou, de faire relier les quinze cents exemplaires et les mille du missel, ou telle partie d'iceux qu'ils voudront, à raison, scavoir de trois livres pour les quatre volumes du bréviaire reliez en veau marbré, doré et marbré sur tranche, avec bords et bordures bien cousus, bien battus et d'une belle reliure bien conditionnée et de six livres pour les mesmes quatre volumes reliez en maroquin rouge ou noir, aussy dorez et marbrez sur tranche, avec bord et bordure des mieux conditionnez. Et à l'égard du missel, il en sera relié telle partye des mille exemplaires qu'il plaira aux dits seigneurs et sieurs du clergé d'Anjou, moyennant cinquante sols pour chaque exemplaire relié en veau, doré et marbré sur tranche, et pareillement bien conditionné et de six livres pour chaque exemplaire du dit missel relié en maroquin rouge ou noir, aussy doré et marbré sur tranche avec bord et bordure et des mieux conditionnez.

Moyennant l'accomplissement des quelles clauses et conditions cy dessus, le dit sieur Belot au dit nom de procureur du dit seigneur et sieurs du clergé d'Anjou s'oblige par ces présentes pour et au nom du dit clergé et sous l'hypothèque de tous les biens d'iceluy, de payer au dit sieur de Lépine chacun des dits exemplaires du bréviaire en blanc à raison de cent sols les quatre volumes,

pourveu qu'ils ne contiennent pas plus de cent quinze feuilles de papier imprimé ; et s'il y en avait plus de cent quinze feuilles ils augmenteront le susdit prix à raison de six deniers par feuille, la quelle contiendra vingt quatre pages pour chacun des dits quinze cents exemplaires, comme aussy le dit sieur de l'Épine en diminuera le prix, ainsi qu'il s'y oblige, à la mesme proportion, supposé qu'il n'y ait pas cent quinze feuilles imprimées dans les quatre volumes, et à l'égard des mille exemplaires du dit missel, les dits seigneurs et sieur du dit clergé d'Anjou les payeront au dit sieur de Lépine ainsy que le dit sieur Belot, au dit nom et leur procureur, les y oblige, à raison de huit livres chaque exemplaire en blanc, les quelles sommes seront payées en cette ville au dit sieur de Lépine par le dit seigneur et sieurs du clergé du dit diocèse d'Angers, ainsy que le dit sieur Belot, au dit noms s'y oblige, en livrant les dits exemplaires, et néant moins en desduction des dites sommes, le dit sieur de Lespine recongnoist et confesse avoir reçu comptant du dit sieur Belot, au dit nom, la somme de trois mil livres pour fournir aux déboursez qu'il sera obligé de faire pour le papier du dit bréviaire et pour la fonte des caractères, de la quelle somme de trois mil livres le dit sieur de Lépine se contente et quitte d'autant les dits seigneur et sieur du clergé d'Anjou, le dit sieur Belot, au dit nom, et tous autres, sans préjudice du surplus.

Et à l'égard des reliures elles seront avancées au dit sieur de Lépine par les dits seigneurs et sieurs du clergé lorsqu'ils luy donneront ordre de les faire faire.

Et afin que le dit sieur de Lépine ne puisse empescher les dits seigneur et sieurs du clergé d'Anjou de débiter les exemplaires qu'il leur fournira en débitant ceux quy pourront lui rester après la dite livraison, est convenu expressement que le dit sieur de Lépine ne pourra vendre ny débiter aucun exemplaire du dit missel ny du dit bre-

viaire à Paris ny ailleurs, jusqu'à ce que le dit seigneur et sieurs du dit clergé luy aient fait scavoir qu'ils ont débité les leurs ; et au cas que le dit sieur de Lépine contrevienne à la présente clause, en vendant un seul exemplaire du dit missel ou dudit bréviaire, il payera, ainsy qu'il s'y oblige par ces présentes, la somme de deux mil livres au dit clergé par forme de dédommagement, la quelle peine ne pourra être réputée comminatoire, et à l'effet de l'exécution de la présente clause, chacun des quinze cents exemplaires du dit bréviaire et des mille exemplaires du dit missel sera paraphé de la main d'une personne qui sera pour ce commise de la part du dits seigneur et sieurs du clergé et de celle du dit sieur de Lépine, à l'un des feuillets du dit missel et du dit bréviaire.

Pour ce qui est des exemplaires des dits missel et breviaire que le dit sieur de Lespine aura imprimez au delà du nombre cy dessus mentionné, afin de le débiter pour son compte, après, toutesfois que les dits seigneur et sieurs dudit clergé auront averty que les mille exemplaires du dit missel et leurs quinze cents exemplaires du dit breviaire auront esté desbitez est aussy convenu que le dit sieur de Lespine les vendra scavoir, dix livres dix sols, chaque exemplaire du dit bréviaire en quatre volumes et douze livres chaque exemplaire du dit missel, le tout deuement relié et bien conditionné sans qu'il puisse en exiger un plus grand prix.

S'obligeant le dit sieur Belot, au dit nom, de faire ratifier ces présentes par le dit seigneur et sieurs du clergé d'Anjou, ce faisant, les faire s'obliger, d'abondant, à l'exécution d'icelles et de la dite ratification fournir acte valable, passé sous scel Royal, au dit sieur de Lepine toutes fois et quantes qu'il les requerra. Et pour l'exécution des présentes, les dites partyes ont esleu leur domicille scavoir, le dit sieur Belot, au dit nom, en la maison

de Bridou, l'un des notaires soussignez, scituée rue Barre du Becq, parroisse S[t] Merry, et le dit sieur de Lépine en sa demeure sus déclarée.

Fait et passé à Paris en la maison où le sieur Belot est logé, rue Guénegaud, l'an mil sept cent treize, le seize septembre avant midy et ont signé :

Belot — de Lespine

Dionis — Bridou

Le Baron Lucien Double.

Le monde des bibliophiles, si cruellement décimé depuis quelque temps, vient encore d'éprouver une perte des plus sensibles : le baron Lucien Double a été enlevé par une maladie presque foudroyante. Héritier des goûts élevés et délicats de son père, le baron Léopold Double, dont la collection est demeurée célèbre, mais s'attachant plus spécialement à la recherche des livres précieux et rares, il laisse le souvenir durable de cette prédilection dans deux catalogues qu'il offrait généreusement à ses confrères en bibliophilie et que ceux-ci conserveront avec un soin reconnaissant. Les ouvrages décrits dans ces deux recueils ne composent pas ce qu'on est convenu d'appeler une bibliothèque, mais plutôt une sélection exceptionnelle (deux cents volumes environ) de raretés réunies avec une patiente ténacité et l'amour éclairé des très belles choses.

Au premier rang se place une série de livres aux armoiries royales et princières, telle que n'en rassemble, croyons-nous, aucune autre collection privée, embrassant plus de trois siècles de notre monarchie, depuis Louis XII jusqu'au-delà de Louis XVIII. Tout serait à citer ; nous sommes forcés de nous borner aux plus riches pièces de l'écrin. La série s'ouvre par un manuscrit sur vélin des *Chroniques de France,* aux armes de Louis XII et d'Anne de Bretagne, avec trente-deux grandes

[illegible] [illegible] [illegible]-nous les principaux [illegible] de l'histoire de France, de la famille de [illegible] à [illegible] [illegible] de Charles VI dans Rouen [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Jeanne [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] et dans son armure de guerre [illegible] François Ier, [illegible] [illegible] avec le Saint-Michel terrassant le dragon, et le [illegible] [illegible] avec la Salamandre [illegible] [illegible] et les fleurs de lys; [illegible] d'Henri VIII [illegible] de [illegible] royal, écartelé de France et d'Angleterre, surmonté de la [illegible] [illegible]. [illegible] Henri II, [illegible] la *Plante de* [illegible] aux armes et emblèmes du roi et de Diane de Poitiers, le *Thesaurus Evangelii Philiatri de* [illegible] [illegible], avec une splendide reliure italienne aux armes de Catherine de Médicis, sans doute le livre de prières de la reine; les *Ordonnances Royaulx*, exemplaire de François II et de Marie Stuart, avec les deux dauphins soutenant la couronne royale fleurdelisée et le chardon d'Écosse; deux Charles IX, dont le *Novum Testamentum (Græce)* de Robert Estienne, relié par Ève, avec la devise *Pietate et justitia*, que le chancelier de l'Hôpital avait donnée au jeune roi; cinq Henri III et leurs devises latines ou françaises, *Spes mea Deus, Manet ultima cœlo, Mort m'est vie*; le *Lactance* de Henri IV, aux armes de France et de Navarre, et le *Lucrèce* de sa femme, Marguerite de Valois. Puis les *Dialogues et devis des damoiselles*, aux chiffres couronnés de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, les *Éloges historiques des empereurs, rois, princes...*, de Godeau, évêque de Vence, aux armes de Louis XIV

et de Marie-Thérèse , des souvenirs du duc du Maine et autres enfants légitimés du grand roi, *la Muse limonadière* de Mme Bourette, dédiée à Stanislas Leczinski, aux armes de Marie Leczinska ; cinq Marie-Antoinette, parmi lesquels le volume le plus « sensationnel » de toute la collection, les *Découvertes de M. Marat,* médecin des gardes du corps de Monseigneur le comte d'Artois, exemplaire de dédicace offert à la reine par l'auteur. Marat et Marie-Antoinette ! A quelles réflexions ne prête pas le rapprochement de ces deux noms sur un même volume ! Quoi de plus inattendu, de plus étrange et, comme on dit aujourd'hui, de plus suggestif !

Après les rois et princes, viennent les amateurs célèbres, les grands ministres, les personnages illustres : un Grolier, un Maïoli d'une étonnante conservation, deux Canevarius, un Longepierre, deux comte d'Hoym, un très curieux livre aux armes de la marquise de Pompadour, les *Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit et du cœur,* où les graves méditations, philosophiques et scientifiques, du marquis d'Argens sont suivies de *Pensées diverses sur l'art d'embellir le visage,* par Mlle Cochois, avec conseils pratiques sur l'emploi du blanc et du rouge; non moins curieux, un ouvrage de philosophie chrétienne de Malebranche, aux armes de la comtesse du Barry ; encore une étrange réunion de deux noms qui semblaient ne devoir jamais se rencontrer. Puis, sur les volumes les plus divers, les armes des cardinaux de Richelieu et de Mazarin, de Fouquet, de Colbert, de Louvois, de Seignelay, de Choiseul,

en un mot, de tous les plus hauts serviteurs de la royauté.

Cette préférence pour les livres de provenance illustre n'excluait pas, chez le baron Double, l'amour et la recherche des vieux gothiques, des vénérables trésors de l'imprimerie naissante, un peu délaissés aujourd'hui par une bibliophilie trop moderniste. Sur les rayons d'une vaste bibliothèque ayant appartenu à Louis XIV et provenant de son cabinet de Fontainebleau, une place leur était réservée à côté des reliures historiques. C'est ainsi que M. Double avait réuni le *Speculum humanæ Salvationis,* acheté autrefois par M. Yemeniz chez Joseph Techener, semé de 192 figures sur bois, doyen des incunables, considéré par quelques-uns comme antérieur même à Gutenberg; *Le Compost et Kalendrier des Bergiers,* de Guy Marchant, aussi intéressant par la naïveté du texte que par ses nombreux bois et l'effrayante série des supplices de l'enfer; *La dance des aveugles,* de la vente Firmin-Didot; les plus rares romans de chevalerie, la première édition du *Saint-Graal,* dont on ne connaît que deux exemplaires, *Meliadus de Leonnoys,* relié par Padeloup, une *Mélusine,* de Michel Lenoir (1517), inconnue à Brunet, *Les prouesses et vaillances du redouté Mabrian,* avec les faits et gestes des quatre fils Aymon; nos vieux poètes français, *Le Rommant de la rose, Alain Chartier, le Champion des Dames;* une des plaquettes les plus curieuses de l'époque de François Ier, *Les Regrets de Picardie et de Tournay.* Citons encore le *Molière* de 1566, les *Histoires ou Contes du temps passé,* de Perrault, et un magni-

fique exemplaire de l'*Eschole de Salerne*. Nous nous reprocherions d'oublier un *Térence* relié par Le Gascon, acheté par le précoce amateur à l'âge de neuf ans.

M. Lucien Double était de l'école des bibliophiles qui lisent leurs livres. Aussi ne s'est-il pas contenté d'une sèche nomenclature de ses précieuses acquisitions ; entre d'exactes reproductions des plus belles reliures et de quelques bois, ses catalogues sont enrichis de notices toujours piquantes, mordantes quelquefois, surtout quand l'auteur flagelle les dédicaces emphatiquement flatteuses adressées aux puissants du jour. Il avait pour ces amis d'élection une profonde tendresse : « Pour moi, dit-il, le bonheur est dans cette cité des livres, où je m'enferme sous la lueur égale et claire de la lampe, oublieux de la foule qui s'agite, des vanités qui s'affolent, des plaisirs qui se lassent. Dans la calme retraite et la paix souriante, le flot des heures s'écoule doucement ; mes amis silencieux me disent leurs secrets. Les esprits s'envolent de leurs pages comme de mystérieux feux follets. Je pense à ceux qui les ont écrits, à ceux qui les ont lus, aux royales mains qui les ont touchés. » Certes, un amant si passionné des merveilles de l'imprimerie et de la reliure eût ajouté un digne couronnement à une collection déjà si brillante ; la mort ne l'a pas voulu ; elle a saisi brutalement, alors que de nombreuses années lui semblaient encore promises, ce curieux élégant et fin, de relations sympathiques et douces, en qui, pour notre part, nous avons toujours trouvé un bienveillant ami du *Bulletin* et de notre vieille maison.

[illegible]

[illegible] publication périodique [illegible] rapport de M. Le [illegible] 20 novembre [illegible] sur la librairie et l'imprimerie à Chicago [illegible] un fait certainement unique en son genre.

« Les nombreuses bibliothèques sont richement dotées, soit par des dons multiples en argent ou en livres, soit par des donations vraiment royales dont les Mécènes américains comblent à l'envi les institutions qui ont un but utile. M. Stanford ne vient-il pas de donner à une seule Université la somme de 20 millions de dollars, soit plus de 100 millions de francs ! Et les libéralités de ce genre ne sont pas rares, sans atteindre des chiffres aussi élevés. »

Il serait intéressant d'avoir quelques informations sur M. Stanford, sur la fortune colossale dont il jouit et sur les établissements qu'il a si richement dotés.

Notons en passant qu'on compte aux États-Unis, d'après le dernier recensement, environ 4.000 bibliothèques contenant ensemble plus de 41 millions de volumes, dont 27 millions de volumes reliés ; notre vieille Europe est loin d'offrir rien de semblable.

Un Classique de 1637

Il vient de me tomber sous la main un recueil des moins communs. Son extrême rareté pourrait déjà se conclure de ce qu'aucune des impressions qui le composent ne figure dans le *Dictionnaire des Anonymes et des Pseudonymes de la Compagnie de Jésus*, où elles sembleraient avoir dû être mentionnées.

C'est un volume petit in-4, mesurant en hauteur 192 millim. sur 146 de largeur : ce sont précisément les dimensions que présentent encore aujourd'hui les copies d'écolier. Le goût de nos pères pour les belles marges se révèle ici même : car le texte n'a que 148 mill. de haut et une justification de 104 mill.

Il est solidement recouvert de parchemin vierge. Car les fragments de dessins que laisse apercevoir la quatrième page et la vingtaine de notes de musique qui se lisent sur la première, doivent être l'œuvre d'un possesseur quelconque de ce livre. Son relieur lui donna même le luxe de fermoirs ; mais ils ne consistent, à vrai dire, qu'en quatre menues bandes de parchemin, dont une seule, longue de 98 mill., paraît intacte.

« Aucun livre n'est absolument inutile, » se plaît à répéter l'excellent M. Beaurain, le sous-bibliothécaire de Rouen. Et c'est surtout en bibliographie que cette maxime devient indiscutable (1). Décrivons donc exactement les sept publications réunies dans notre recueil.

(1) Depuis la rédaction de cette note, un exemple frappant est venu confirmer le principe de M. Beaurain.

Qui ne jetterait au feu aujourd'hui un malheureux dictionnaire grec-latin qui était neuf en 1665 ?

Ce volume, religieusement conservé par M. Bidard, le doyen des chimistes rouennais, offre pourtant un double renseignement qui a son prix.

D'abord il prouve que la typographie rouennaise, qui avait déjà édité un

I. — M. TVLLII CICERONIS DE ORATORE LIBER TERTIVS. *In usum Studiosorum Societatis* IESV. SVPERIORVM PERMISSV. Marque de la Compagnie soutenue par deux anges entièrement habillés (70 mill.×100). ANTVERPIÆ Apud MARTINVM NVTIVM. ANNO M.DC.XXXVII. *Cum Gratia et Priuilegio.*

107 pp., 24 lignes à la page, sans sommaire, arguments ou notes d'aucune sorte, et même sans un seul alinéa. Réclame au bas de toutes les pages, recto et verso ; ce qui a lieu dans tout le reste du volume.

II. — M. TVLLII CICERONIS ORATIO PRO T. ANNIO MILONE. *In usum...* comme ci-dessus : mais la date est 1631.

53 pp., 27 lignes à la page. Même absence d'accessoires. Mais ici comme plus haut, notes manuscrites assez fines, deux ou trois par page en moyenne.

III. — LIVII FLORI HISTORIARVM DE GESTIS ROMANORVM LIBER TERTIVS. *In usum Studiosæ Juuentutis Societ.* IESV, etc. Date, 1637.

83 pp., 27 lignes à la page ; le livre IV commence à la page 47. Chapitres en petites capitales, titre en italiques. Nombreuses notes manuscrites. Plus souvent que dans les deux précédentes brochures, quelques marges ont été entièrement retranchées : renfermaient-elles donc de l'écriture ou des dessins que les derniers possesseurs n'aient pas voulu conserver sous leurs yeux ?

Photius encore estimé, imprimait alors couramment le grec. Il n'y a guère que vingt-cinq ans, elle eût été fort empêchée d'en composer deux lignes : témoin la réplique légendaire d'un brave maître imprimeur, objectant à l'embarras d'un ouvrier qu'effrayait un mot grec de sa copie. « Bast ! mettez de la petite gothique ! »

Puis par un honneur enviable le pauvre lexique fournira un article au supplément de la troisième édition de la *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus.* Des recherches demi-séculaires n'avaient jamais rencontré cet ouvrage.

IV. — L. ANNÆI SENECÆ TRAGŒDIA MEDEA, *in usum...* (comme I); 1626.

44 pp., 26 lignes à la page; texte italique. Annotations mss. nombreuses; aucune marge n'a disparu.

V. — CASTIORVM POEMATVM EX VIRGILIO, HORATIO, TIBVLLO, PROPERTIO, IVVENALE, MARTIALE ET STATIO, FLORILEGIVM TERTIVM. *In usum Studiosorum*, etc., 1637.

Ces 54 pp., de 24 lignes chacune, avec titre courant, *Poematvm florilegivm tertivm*, renferment : Virgile, *Eglogue VII;* Horace, *Descende cœlo* (Carm. III, 4); *Intactis opulentior* (ib. 24); *Qualem ministrum* (Carm. IV, 4); Tibulle, II, 1; Properce, IV, 12; Juvénal, *Sat.* X; Martial, III, 2, 4, 15, 27, 29, 33, 35, 36; IV, 7, 11, 13, 14; VI, 18, 21, 25, 35; Stace, *Silv.* III, 2; V, 5. Les notes manuscrites abondent.

VI. — DEMOSTHENIS OLYNTHIACA TERTIA; EPISTOLARVM S. GREGORII THEOLOGI ECLOGE III; LVDI FVNEBRES EX HOMERI ILIADE Ψ; HOMERI HYMNI NONNVLLI; ADAGIORVM SELECTORVM CLASSIS TERTIA. *In usum...* 1637. Ici les lettres IHS, surmontées comme plus haut de la croix et appuyées en quelque sorte sur trois clous, sont entourées de rayons et du texte biblique *Laudabile nomen Domini*. Tête d'ange ailée au-dessus et au-dessous; de chaque côté deux anges ailés et nus jouent de divers instruments à vent et à cordes.

67 pp., 17 lignes de texte grec, d'un beau type. Ici le système de l'édition change du tout au tout. Elle offre à l'écolier, non seulement le sens brut des mots, qui paraîtrait suffisant, mais une interprétation interlinéaire en latin, renforcée d'un certain nombre de gloses entre crochets; par surcroît, des astérisques renvoient à de nombreuses manchettes, équivalant à une large annotation, le plus souvent philologique, mais où la construction, la pensée et l'histoire trouvent aussi d'utiles secours.

Le *Troisième Recueil des Lettres de S. Grégoire* de Nazianze (pp. 20-26) comprend cinq épîtres du grand

docteur. Ainsi, plus de deux siècles avant les gourmades de l'école Gaume et de l'*Univers*, les Jésuites avaient introduit dans l'enseignement classique l'explication des Pères.

Homère occupe par les jeux funèbres les pp. 27-41 ; et les pp. 42-48 par les hymnes à Mars, à Pan, à Pallas, au soleil, à la lune. Ici les observations manuscrites, déjà rares sur Démosthène, font complètement défaut.

Elles reparaissent, et même avec abondance, dans le *Troisième choix de Proverbes* (pp. 49-63), qui est, à certains égards, la section la plus intéressante du volume. Il y a là, en effet, plus de deux cents alinéas de trois lignes au plus chacun (traduction comprise), qu'un bon commentaire du professeur devait faire valoir auprès des écoliers, en leur apprenant à penser. Le nominatif surajouté à la main sur les mots les plus simples prouve qu'on y a pris un premier texte d'explication.

Ces pages s'appellent les *Sentences des gnomiques* ou *des poètes comiques*, que la précédente génération vit remettre en honneur par Boissonade dans un de ses délicieux volumes. Mais ici quelques maximes n'ont qu'un mot ou deux : Λακωνισμός, *laconismus* ; — κέραμος ἄνθρωπος, *homo vas fictile ;* et les vers sont parfois traduits par des vers latins :

Ne malè lucreris : mala lucra æqualia damnis.

Les préférences qui ont guidé dans le choix ne sont pas évidentes. A côté de pensées vulgaires : *Aquila non captat muscas,* il en est d'énigmatiques : *Zaleuci lex,* où la glose manuscrite ajoute fort à propos : *valde severa.* Plusieurs sont remarquables : *Multi te oderint, si teipsum ames.* Avec l'idiotisme bien connu, λάθε βιώσας est la pensée de Florian :

Pour vivre heureux, vivons caché.

Incus maxima non metuit strepitus aurait-il donc passé sous les yeux de l'habile graveur Hyacinthe Langlois,

qui, au feuillet de garde du pamphlet de Faydit sur *Télémaque,* crayonna un serpent s'efforçant d'avaler une enclume ?

VII. — La dernière pièce du volume, sous la date de 1622, est l'*Isocratis Archidamus... apud M. Nvtivm « et fratres »* avec une ὑπόθεσις en petit texte au verso du titre, suivie de 53 pp. en fort caractère (16 lignes seulement à la page). Le discours est coupé çà et là d'alinéas et est même pourvu d'arguments, mais en grec et à la marge seulement. Il n'est surchargé d'aucune note manuscrite et semble bien n'avoir pas été lu.

Il ne reste plus à signaler que les détails qui rendent notre exemplaire tout à fait unique. Il ne s'agit pas d'un O transformé en tête d'homme au moyen d'un nez, de deux yeux et d'une bouche grossièrement esquissés, ni même d'une belle collection de caricatures suivie d'une sorte de Janus, le tout au-dessous du médiocre. L'imagination scolaire d'un jeune Flamand (le livre était encore à Gand il y a quelques semaines) ne s'en est pas tenue là. Elle a su trouver pour les titres un enjolivement tout particulier.

Voici, par exemple, ce que sont devenues les trois premières lignes du volume : MOLT AVECFI CICERONES DE ORATOREM LIBERI TERTIMS ; — *Ciceronis* du second discours s'est métamorphosé en OTOERONES. — Le début de la troisième brochure se lit : EDIVEM FEOREI HESTORFARUM ; — enfin, pour *epistolarum* de la première publication grecque, vous rencontrez : *eb esit oed. avrivem* ; aussi n'y avais-je rien compris.

Impatienté par tant de génie, un propriétaire plus récent a parfois récrit entre les lignes les mots primitifs. Ce n'était vraiment pas inutile.

L'ABBÉ A. TOUGARD.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Répertoire des ventes publiques cataloguées, de livres, autographes, gravures, estampes et tableaux, par Pierre Dauze. ***Paris, au bureau de l'administration du Répertoire des ventes, 24, boulevard Poissonnière, 24,*** **gr. in-8.**

Le premier volume du *Répertoire des ventes* (janvier à octobre 1894) est aujourd'hui terminé. J'ai signalé, l'an dernier (1), à cette même place, les avantages incontestables du gigantesque travail entrepris par M. Pierre Dauze. Le *Répertoire* n'en était encore qu'à ses débuts, mais déjà il tenait les promesses de son programme. Aujourd'hui, on ne saurait nier que cette importante publication soit définitivement classée et qu'elle ait sa place marquée parmi les ouvrages dont ne se peuvent passer les bibliophiles, les amateurs et les libraires.

La première partie du tome I du *Répertoire* contient la *Gazette des ventes*, la seconde, le *Relevé des prix d'adjudication*. La troisième partie, *Table alphabétique des noms d'auteurs* (*ou d'ouvrages anonymes*), *de livres, autographes, gravures, estampes et tableaux*, terminée en ce qui concerne les autographes, gravures, estampes et tableaux, ne tardera pas à l'être pour les livres. C'est sur l'intérêt capital, qu'elle offre à tous les amis du livre, de l'art ou de la curiosité que j'insisterai spécialement aujourd'hui.

Cette table, rédigée avec un soin minutieux par M. Pierre Dauze, d'après les catalogues de vente, est établie par ordre alphabétique de noms d'auteurs. Les ouvrages anonymes y sont intercalés à leur rang alphabétique. Pour les livres, M. Dauze a fait suivre le

(1) Livraison de mai-juin 1894.

nom de l'auteur de la principale partie du titre (souvent même du titre en entier), du lieu d'impression, du nom de l'éditeur ou de l'imprimeur, de l'indication du format, des figures s'il y en a et du nombre de volumes. La description de la reliure, le nom du relieur, l'indication de la provenance, le prix d'adjudication, le nom de l'acquéreur et le numéro du catalogue de la vente où a passé le livre complètent ces renseignements. Toutefois, l'auteur, sous peine d'être entraîné trop loin, a dû se borner à ne faire figurer dans sa table que les articles ayant dépassé l'enchère de 20 francs.

Pour les tableaux, aquarelles, dessins, même manière de procéder. Après le nom du peintre ou du dessinateur, le titre de l'œuvre, indication de ses dimensions, prix d'adjudication, etc. Les tableaux ayant atteint plus de 50 francs, les dessins et aquarelles, plus de 15 francs sont seuls mentionnés.

Les estampes et vignettes sont, dans la table, classées d'abord par noms de peintres ou de dessinateurs et ensuite par noms de graveurs. Mêmes renseignements que pour les tableaux. Les pièces ayant atteint plus de 15 fr. sont seules cataloguées.

Enfin, pour les autographes (au-dessus de 5 fr.), le nom de l'auteur est suivi de la description de l'autographe, du prix d'adjudication, etc., etc.

Les quelques indications que je viens de donner sur le mécanisme de la table du *Répertoire des ventes* prouvent, il me semble, suffisamment l'intérêt pratique du travail de M. Dauze qui non-seulement nous épargne de longues recherches à travers les catalogues des nombreuses ventes qui se font dans une année, mais encore nous signale plus d'un livre ayant échappé à la connaissance des bibliographes. Les ventes Lignerolles, par exemple, ont révélé l'existence de livres ou de plaquettes rarissimes qui ne se trouvent cités dans aucune bibliographie ; je n'exagère donc point en avançant que la table de M. Dauze peut servir de complément au *Manuel* de Brunet.

Indépendamment de cette table dont la fin ne tardera pas à être livrée aux souscripteurs, le *Répertoire des ventes* (depuis novembre 1894) continue régulièrement sa marche, et son succès s'affirme de jour en jour. On ne saurait d'ailleurs trop encourager une telle œuvre, absolument unique en son genre, puisque, grâce à la consciencieuse activité de son directeur, elle met entre nos mains un excellent outil de travail.

GEORGES VICAIRE.

LES BALIVERNERIES et les Contes d'Eutrapel, par Noël Du Fail. Texte original et glossaire, avec notice par E. Courbet. *Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 23-31, passage Choiseul, 23-31.* M.D.CCC.XCIV, 2 vol. in-12 de 2 ff. LXXIX-290 pp. et 1 f. ; et 2 ff., 296 pp. et 1 f. (15 fr.)

La Bibliothèque d'un Curieux vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage. En 1878, M. Arthur de la Borderie publiait, dans cette jolie collection, les *Propos rustiques* de Noël Du Fail. M. Ernest Courbet y ajoute aujourd'hui les *Baliverneries* et les *Contes d'Eutrapel* du même auteur.

Le nom de M. Ernest Courbet, dont tous les amateurs de seizième siècle apprécient les savantes éditions de Mathurin Régnier, de Ferry Juliot, d'Olivier de Magny, du sieur de l'Espine, de Guillaume Bouchet, de Montaigne (ces deux dernières avec Charles Royer), etc., etc., est une garantie de la sûreté des renseignements et de l'excellence des notes qui accompagnent cette nouvelle édition.

Dans une notice très substantielle, placée en tête du texte du seigneur de la Hérissaye, M. Ernest Courbet a retracé, avec une abondance de détails et de documents nouveaux, la vie du célèbre conteur que le jurisconsulte Pasquier, écrivant à Ronsard, qualifiait méchamment, très injustement surtout de « singe de Rabelais ». Chemin faisant, M. Courbet discute l'opinion des précédents biographes de Noël du Fail ; il se trouve, sur plus d'un point, en désaccord complet avec M. A. de La Borderie dont il réfute, au moyen d'une argumentation très serrée, un certain nombe d'assertions.

Cette notice, qui comprend près de soixante-dix pages, jette un jour très nouveau sur la vie de l'auteur des *Contes d'Eutrapel*.

Un avertissement, précédant la notice, indique le plan qu'a suivi le nouvel éditeur et expose les considérations qui lui ont fait placer les *Baliverneries* en tête des *Contes*, alors, « que, dit-il, le plan régulier d'une réimpression de Noël du Fail imposait la publication en un seul volume des *Propos rustiques* et des *Baliverneries* », ces deux essais de jeunesse de l'auteur.

Le texte des *Baliverneries* a été corrigé sur l'édition donnée à Lyon, en 1549, par Pierre de Tours, édition rarissime que M. Alfred Dupré a gracieusement mise à la disposition de M. Courbet et dont ce dernier a reproduit la description bibliographique que lui avait fournie notre aimable et érudit collaborateur. Quant au texte des

Contes, c'est d'après l'édition originale (Rennes, Noël Glamet, 1585) qu'il a été établi.

Le tome I de la nouvelle et précieuse édition de M. Courbet contient donc : avertissement, notice, les *Baliverneries,* une partie des *Contes,* un appendice où sont consignées les variantes des *Baliverneries,* et des additions aux *Contes et discours.*

Le tome II contient la fin des *Contes,* un appendice et un excellent glossaire dressé par M. Courbet, en collaboration avec « le compagnon de tous ses travaux », un autre érudit de la bonne école, M. Charles Royer.

Les deux nouveaux volumes de la *Bibliothèque d'un curieux,* imprimés en jolis caractères elzéviriens, sortent de l'imprimerie Lemerre.

G. V.

ARCHIVES de la Société française des collectionneurs d'ex libris. Première année. *Paris, au siège de la Société, 95, rue Prony, 95,* 1894, gr. in-8 de 2 ff. et 220 pp. (18 fr. par an).

Le 30 avril 1893, quelques amateurs, répondant à l'appel de M. le docteur L. Bouland, bien connu de tous les bibliophiles par ses savantes recherches héraldiques, fondaient la *Société française des collectionneurs d'ex libris.*

Les statuts de la nouvelle société, dont M. L. Bouland à été l'initiateur et dont il est le président, furent adoptés dans cette réunion et bientôt aux noms des adhérents de la première heure, MM. le comte de Régis, E. Perrier, H. André, Léopold Mar, H. Masson, Gruel, Engelmann, A. Tardieu, le R. P. Ingold, etc., etc., venaient s'ajouter d'autres noms et non des moins appréciés dans le monde de la bibliophilie et de l'érudition.

Pour quiconque a la passion de l'ex libris et nombreux sont, tant en France qu'à l'étranger, ceux qui la possèdent, l'article premier des statuts de la société ne manquait pas d'être fort attractif : « La Société, y est-il dit, a pour but de mettre les collectionneurs en rapport les uns avec les autres, de faciliter leurs recherches, d'échanger leurs idées.... ainsi que leurs doubles, et d'étudier en commun les questions aussi nombreuses que variées qui peuvent les intéresser ».

Des réunions mensuelles permettent aux amateurs de Paris d'échanger leurs idées... et leurs doubles ; quant à ceux des dépar-

tements et de l'étranger, la correspondance et les *Archives* les mettent à même de communiquer entre eux. Ce sont de ces *Archives*, dont le premier volume (1re année) a paru que je veux dire ici quelques mots.

Dans le premier numéro de cette revue, le comité de la Société a exposé en détail son programme et la lecture des numéros suivants permet de constater qu'il a été fidèlement et heureusement suivi. L'ex libris a un intérêt plus général qu'on ne pourrait le supposer ; il se rattache par bien des côtés à l'histoire, à l'art, à la science héraldique. Aussi trouve-t-on dans les *Archives* une variété d'articles très documentés, écrits par des spécialistes et, par conséquent, offrant toute espèce de garanties. De nombreuses reproduction d'ex libris ou de fers de livres armoriés accompagnent le texte, sans compter de très belles planches hors texte, dont un certain nombre gravées à l'eau-forte, qui font de la publication dirigée avec tant d'ardeur et de conscience par M. le Dr Bouland, une revue luxueuse en même temps qu'utile.

Sans même être collectionneur d'ex libris, sans rechercher les livres armoriés, il se peut que l'on ait besoin à un moment donné d'identifier soit un ex libris, soit des armoiries ou de trouver le personnage auquel appartient telle ou telle devise. Bien souvent, on cherche en vain le renseignement si désiré. Les Archives de la Société sont là pour vous donner un appui secourable, car à l'instar de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, elle insère les questions à résoudre que lui adressent ses membres et les réponses qui y sont faites. Ce côté pratique n'est pas à dédaigner.

Le premier volume des *Archives* se termine par trois excellentes tables : 1o Table héraldique classée méthodiquement par pièces principales de l'Écu ; 2o Index alphabétique des noms contenus dans la table héraldique ; et 3o Table alphabétique des matières.

En somme, la *Société française des collectionneurs d'ex libris* en se constituant d'abord, en publiant ensuite son intéressante revue mensuelle, a répondu à un besoin ; déjà elle a éclairci plus d'un point obscur, déterminé plus d'une armoirie, et il faut souhaiter que, grâce au zèle de son président et de ses fervents collaborateurs, elle continue son œuvre tout à fait digne d'intérêt.

G. V.

POÉSIES DE HENRI-CHARLES READ, dessins d'Émile Adan, gravés à l'eau-forte par Le Rat. *Paris, Alphonse*

Lemerre, éditeur, 23-31, passage Choiseul, MDCCCXCV, in-8 de 2 ff. xi-162 pp. et 1 f. (15 fr.).

Lorsqu'en 1876, la mort emporta Henri-Charles Read, l'heure de sa vingtième année n'avait pas encore sonné et déjà il avait fait œuvre de poète.

Publiées pour la première fois, en 1878, les *Poésies posthumes* d'Henri-Charles Read furent réimprimées dans la *Petite Bibliothèque littéraire*, de Lemerre, dont l'accès n'est ouvert qu'à l'élite des prosateurs et des poètes contemporains.

Par un pieux souvenir à la mémoire de son frère regretté, Mlle Read a voulu qu'une nouvelle édition, plus luxueuse que les précédentes, fût consacrée aux poésies du jeune artiste.

Qui d'entre nous n'a pas, au collège, griffonné dans les marges d'une version grecque ou d'un discours latin, des lignes qui nous faisaient alors l'illusion d'être des vers ! Henri-Charles Read, lui aussi, a griffonné de ces lignes ; mais, du moins, ces lignes étaient-elles réellement des vers et, comme l'a dit très justement M. Paul Haag, dans une préface émue, « ce n'était point là le cahier banal de chaque élève de rhétorique ». « Il y avait, ajoute-t-il, dans ces premiers essais une originalité de la pensée, une délicatesse du sentiment, un souci de la forme bien rares chez un aussi jeune homme ».

Coppée, Maxime Du Camp, Caro et bien d'autres encore dont le jugement fait autorité ont écrit sur Henri-Charles Read des pages touchantes et rendu à son talent un juste hommage. M. Paul Haag, qui a donné ses soins à la nouvelle édition, de même qu'aux deux premières, n'a pas manqué de consigner à la fin du volume quelques-uns de ces témoignages précieux.

La lecture des poésies de Henri-Charles Read, charmantes dans leur simplicité autant que gracieuses dans leur forme, toujours dictées par un sentiment élevé, laisse néanmoins une impression de mélancolie profonde. Comme s'il avait eu le pressentiment de sa fin prochaine, alors qu'il écrivait ses vers, la pensée de la mort ne cessait de revenir sous la plume du poète. Et cette pensée que tant d'autres eussent voulu chasser de leur esprit, lui, épris d'idéal, toujours préoccupé de l'au-delà de la tombe, semble goûter une joie douce à s'y arrêter ; il s'y complaît jusque dans ses rêveries d'amour.

Ne regrettons jamais les jeunes gens qui meurent !

Sorti de la plume qui devait sitôt se briser entre les doigts du poète, ce vers n'offre-t-il point quelque chose de particulièrement douloureux et pouvons-nous sans émotion le répéter après lui? Pouvons-nous ne pas regretter « les jeunes gens qui meurent » quand ces jeunes gens surtout, comme Henri-Charles Read, disparaissent, emportant pour jamais les espérances que la littérature et l'art étaient en droit de fonder sur eux ?

L'œuvre de prime jeunesse que nous a laissée le poète n'est-elle point faite pour aviver encore nos regrets et ne devons-nous pas, après avoir lu ces pages si vibrantes et si personnelles, penser qu'aujourd'hui peut-être Henri-Charles Read eût pris rang parmi les maîtres de la poésie contemporaine.

La simplicité appelle la simplicité. Pour interpréter l'œuvre de ce poète de dix-neuf ans, il fallait un artiste sincère et délicat. En faisant appel à Émile Adan, qui récemment encore se surpassait dans l'illustration d'*Un Cœur simple,* luxueusement édité par Ferroud, on ne pouvait mieux s'adresser. Les dix compositions que le maître a dessinées pour les poésies d'Henri-Charles Read et que Le Rat a gravées avec sa finesse habituelle sont absolument ravissantes, et si Henri-Charles Read a fait œuvre d'artiste, ne peut-on pas dire qu'Émile Adan a fait œuvre de poète?

G. V.

EVERHARD JABACH, collectionneur parisien (1695), par le Vicomte de Grouchy. *Paris*, 1894, in-8 de 2 ff. et 76 pp.

Si le nom du fameux collectionneur du XVIIe siècle, Everhard Jabach, a été souvent cité, on ne possédait sur sa famille et sur ses origines que des renseignements excessivement vagues.

On savait bien que Jabach avait été directeur de la Compagnie des Indes, lors de la fondation de cet établissement, et de la manufacture royale d'Aubusson, qu'il avait épousé la fille d'Henri de Groote, sénateur de Cologne, mais on ne le connaissait guère, en somme, que comme un collectionneur passionné et toujours insatiable. Lorsqu'après l'exécution de Charles Ier d'Angleterre le Parlement fit vendre ses collections, Jabach fit le voyage de Londres et en rapporta de véritables trésors artistiques dont il se vit plus tard, se trouvant dans de grands embarras d'argent, obligé de se dessaisir. Ce fut Louis XIV qui acquit la collection de Jabach, composée de tableaux ou de dessins des principaux maîtres de toutes

les écoles et qui fut, pour ainsi dire, le noyau de la galerie du Louvre.

La fortune ayant de nouveau souri à Jabach, celui-ci se remit à collectionner et à entasser, dans sa maison de la rue Saint-Merry, de nouvelles richesses artistiques. « La maison du sieur Jabach, dit *Paris ancien et nouveau*, est dans la rue Saint-Merry ; elle est considérable pour les bons tableaux qu'on y voit et le maistre s'y connoit le mieux de Paris ».

On savait donc que Jabach possédait de « bons tableaux » ; mais quels étaient ces « bons tableaux », c'est ce que l'on avait ignoré jusqu'à présent.

M. le Vicomte de Grouchy qui a toujours la main heureuse, au cours de ses patientes investigations dans les archives des notaires, a eu la bonne fortune de rencontrer le contrat de mariage de Jabach et l'inventaire, dressé par Me Caillet, le 17 juillet 1696, de la précieuse collection qu'il laissa à ses héritiers.

Nous y voyons à l'article *Tableaux* que Jabach possédait, à sa mort, plus de 600 tableaux parmi lesquels des œuvres d'Holbein, du Titien, du Tintoret, de Paul Veronese, Rembrandt, Rubens, Teniers, Van Dyck, Wouvermans, Claude Lorrain, Le Brun, du Poussin, etc., etc. Les bronzes et les marbres, les estampes, les dessins, les émaux, les faïences figurent également en nombre très respectable dans ce curieux inventaire.

C'est là une véritable trouvaille qu'a faite M. de Grouchy ; ce n'est pas la première, du reste ; ce ne sera pas la dernière non plus.

G. V.

MÉMOIRES MILITAIRES du Maréchal-duc de Croÿ-Solre (1715-1761). Extraits choisis par M. le vicomte de Grouchy. (Publiés dans la Nouvelle Revue rétrospective, année 1894). *Paris, aux bureaux de la Nouvelle Revue rétrospective, 55, rue de Rivoli, 55,* in-12 de 2 ff., 158 pp. et 1 f.

M. le vicomte de Grouchy qui dépouille, en véritable bénédictin, les quarante volumes des *Mémoires* du Maréchal duc de Croÿ-Solre, conservés à la Bibliothèque de l'Institut, en a extrait pour la Revue de M. Paul Cottin, d'importants passages, au point de vue militaire.

Le récit de la bataille de Fontenoy par M. de Croÿ est particulièrement intéressant : « ... Les Anglois et les Hanovriens, écrit-il, soutenus de leur cavalerie sur plusieurs lignes, mais qui ne put jamais se développer, le terrain étant trop étroit, s'avancèrent avec un ordre et une contenance admirables devant la brigade des Gardes qui, les voyant à portée, s'avance pour les charger, mais ayant fait leur décharge avec assez peu d'ordre, les ennemis leur en firent une si furieuse, laquelle fut suivie d'un feu si bien nourri que les Gardes françaises lachèrent tous le pied et s'enfuirent de manière qu'on n'en put rallier, dans la suite, que la valeur d'un demi-bataillon. »

Le mot célèbre : « Tirez les premiers, messieurs les Anglais ! » ne serait-il donc qu'une légende ?

G. V.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — Procès-verbaux de la Commune de Paris (10 août 1792 — 1er juin 1793), extraits en partie inédits publiés d'après un manuscrit des Archives nationales, par Maurice Tourneux. *Paris, au siège de la Société, 3, rue de Furstenberg, 3,* 1894, in-8 de 2 ff., VIII-203 pp.

On sait que les registres originaux des procès-verbaux de la Commune du 10 août 1792 ont été détruits dans l'incendie allumé par la Commune de 1871, et le double intégral de ces documents n'existait dans aucun autre dépôt public. M. Aulard, en compulsant, aux Archives nationales, les papiers de Chaumette, séquestrés après son exécution, retrouva, joints aux *Mémoires sur le 10 août,* déjà publiés par la *Société de l'histoire de la Révolution française,* treize cahiers intitulés : *Extraits des procès-verbaux de la Commune du 10 août.*

M. Aulard, empêché par ses nombreux travaux, de publier ces documents, pria M. Maurice Tourneux de se charger de cette publication. Nul n'était mieux à même que l'auteur de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution* d'entreprendre cette tâche et de la menor à bien.

Une fort jolie planche, représentant la médaille commémorative du 10 août, dessinée et gravée par Duvivier et reproduite par l'héliogravure, sert de frontispice à l'ouvrage.

G. V.

Histoire nobiliaire. 2500 actes de l'état-civil ou notariés concernant les familles de l'ancienne France (XVe-XVIIIe siècle), reproduits ou analysés par le Marquis de Granges de Surgères, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France. *Nantes, chez l'auteur, 66, rue Saint-Clément,* 1895, in-8 de 1 f. blanc et xxii-480 pp. (1).

Le livre que vient de publier M. le Marquis de Granges de Surgères fournit une importante contribution à l'histoire nobiliaire de l'ancienne France. L'auteur, avec une patience minutieuse, a dépouillé près de 50000 pièces ; les documents qu'il nous présente sont extraits des 811 liasses qui composent la série E (titres de famille) des Archives départementales de la Loire-Inférieure. Ce fonds ne contient pas seulement, comme on pourrait le supposer au premier abord, des actes intéressant les familles bretonnes, mais aussi des pièces relatives à des familles originaires des diverses provinces de France. Les 2500 actes reproduits ou analysés ont donc un intérêt général et non purement régional.

L'ouvrage de M. de Granges de Surgères est d'une consultation aisée, grâce à la simplicité du classement qu'il a adopté, le classement essentiellement alphabétique des noms de famille, avec renvoi d'un article à l'autre.

Toutefois, il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir se conformer, pour l'ordre alphabétique, à certaines règles admises aujourd'hui et que M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale, a exposées d'une façon très précise dans une intéressante brochure sur les Bibliothèques (2). C'est ainsi qu'il a classé à Bras (Le), Cassia (Du), Fontaine (De la), Montis (Des), etc., etc., ces noms qui, suivant les règles invoquées plus haut, doivent être placés à *Le* Bras, *Du* Cassia, *La* Fontaine

(1) Tiré à 375 exemplaires, numérotés à la presse, savoir : 25 ex. de luxe sur papier Van Gelder (n°s 1 à 25), dont 10 mis en vente à 30 fr. ; 250 ex. sur pap. vergé ancien de Hollande (n°s 26 à 275), à 25 fr., dont 240 souscrits et 10 réservés ; 75 ex. sur pap. vélin teinté (n°s 276 à 350), à 20 fr. ; et 25 ex. sur pap. fin (n°s 351 à 375), non mis dans le commerce.

(2) Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque, par Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale. *Lille, imprimerie L. Danel,* 1890, in-8.

(de), *Des* Montis, et que les travailleurs, habitués à consulter les catalogues de nos bibliothèques, chercheront d'instinct à Le Bras, Du Cassia, etc. Par contre, le *Van* néerlandais est considéré comme faisant partie du nom ; ainsi faut-il dire *Van Loo* et non *Loo* (*Van*).

Ce léger défaut de classification n'enlève, du reste, absolument rien à l'intérêt de la publication, et il faut savoir beaucoup de gré à M. le Marquis de Granges de Surgères d'avoir fait pour l'histoire de la noblesse de France, du XV[e] au XVIII[e] siècle, ce qu'il avait déjà fait, en 1893, pour l'histoire familiale des artistes français des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

G. V.

L'Arte della Stampa nel rinascimento italiano. Venezia. *Venezia,* MDCCCXCIV, *Ferd. Ongania, editore.* 2 vol. gr. in-8 (20 fr.)

Cette importante publication, due au savant conservateur de la bibliothèque Marciana, à Venise, M. C. Castellani, nous est parvenue trop tard pour qu'il nous soit possible de lui consacrer l'article auquel elle a droit ; nous nous bornerons donc, pour aujourd'hui, à la signaler à nos lecteurs et à donner quelques notes sommaires. M. Castellani voudra bien me faire crédit jusqu'à la prochaine livraison.

L'ouvrage sera divisé en séries concernant, chacune, l'une des villes suivantes : *Rome, Venise, Milan, Bologne, Ferrare, Florence, Naples, Pavie, Messine, Gênes, Turin, Palerme, Gaëte, Forli,* etc. Chaque série se composera d'un volume gr. in-8, publié à 10 fr., plus 100 ex. à 15 fr. sur pap. spécial.

Le volume contiendra une notice de M. Castellani et 96 pp. de fac-simile (caractères, figures ornementales, marques d'imprimeurs, filigranes et reliures).

C'est la série concernant *Venise* qui vient de paraître ; elle comporte deux volumes.

G. V.

MEMENTO

— Molière. Le Bourgeois Gentilhomme, comédie-ballet en cinq actes, avec une notice et des notes, par Georges Monval. Dessin de L. Leloir, gravé à l'eau-forte par Champollion. *Paris, librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, rue*

Racine, 26, près de l'Odéon, MDCCCXCIV, in-12 de 2 ff.. XIX-166 pp. (8 fr. 50).

En plus des ex. sur pap. ordinaire, il a été tiré 20 ex. sur pap. du Japon, avec triple épreuve de la gravure (nos 1 à 20) ; 25 ex. sur pap. de Chine fort, avec double épreuve de la gravure (nos 21 à 45); et 25 ex. sur pap. Whatman, avec double épreuve de la gravure (nos 46 à 70).

— LES DÉBUTS de l'imprimerie à Poitiers. Les Bulles d'indulgences de Saintes. Jean Bouyer, saintongeois, prototypographe poitevin, par A. Claudin, lauréat de l'Institut. *Paris, librairie A. Claudin, 16, rue Dauphine, 16,* MDCCCXCIV, in-8 de 20 pp.

Tirage à part, à 100 exemplaires, d'une étude parue dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* non mis dans le commerce.

— LES ORIGINES de l'imprimerie à La Réole en Guyenne (1517). Recherches sur la vie et les travaux de Jean Le More, dit Maurus, de Coutances, imprimeur et professeur de grammaires (1507-1550), par A. Claudin, lauréat de l'Institut. *Paris, librairie A. Claudin, 16, rue Dauphine, 16,* MDCCCXCIV, in-8 de 40 pp.

Tirage à part, à 100 exemplaires, d'une étude parue dans la *Revue catholique de Bordeaux,* et non mis dans le commerce.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

118. — Bulla Cõcordie inter Ministrũ Generalẽ totius Ordinis sancti Francisci et Magistrum generalem fratrum Conventualium eiusdẽ ordinis. *S. l. n. d.* **Pet. in-4, de 6 ff. dont 1 bl., goth., broché (169) 30 fr.**

Pièce très intéressante pour l'histoire des Franciscains. Un différend assez grave s'était élevé entre le chef de l'ordre, *ministrum generalem totius ordinis*, et le supérieur des frères conventuels, *magistrum generalem fratrum conventualium*. Léon X fit convoquer le chapitre de l'ordre, *generalisimun capitulum totius ordinis beati Francisci*, dans l'église *Ara cœli* et ordonna que des prières y fussent dites *pro unione universali fratrum predictorũ sub uno capite reformato*. La cause principale du désaccord était que certains couvents de l'ordre voulaient se soustraire à l'observance régulière et pouvoir se réformer à leur gré, sans la sanction du chef suprême. Léon X ne condamne pas entièrement cet essai de « décentralisation » ; il accorde aux couvents certains privilèges, mais en les maintenant sous la suprématie normale de leur supérieur hiérarchique. Les intéressés devront se soumettre sans résistance aux injonctions du pape qui, au besoin, réclamerait contre eux l'appui du bras séculier : *invocato etiam ad hoc si opus fuerit auxilio brachii secularis*.

Sur le titre, un curieux bois d'une facture naïve : Saint François recevant les stigmates.

Cette plaquette n'est point datée, mais elle est évidemment contemporaine de la bulle de Léon X, dont la date est ainsi indiquée : *Actum Rome ĩ edibus nostris sub anno a Nativitate domini millesimo quingentesimo decimoseptimo* (1517).

119. — Compendium recenter editum de multiplici parisiẽsis universitatis magnificentia dignitate et excellẽtia ejus fundatione mirificoqz suorum suppositorum ac officiariorum et collegiorum noĩe. (A la fin :) *Impressum in alma parisior. universitate p. Toussano Denis,* 1517; in-4, goth. de 20 ff. parch. (169) 45 fr.

Ce *Compendium* est, dit Brunet, « le plus ancien ouvrage imprimé qui traite de l'Université de Paris. » Il donne, sous une forme abrégée, les détails les plus précis sur la fondation et l'organisation de la célèbre Université.

En avant de la table, ces quatre vers :

Continet hic codex scola pariensis abunde
Qualiter est variis nobilitata modis.
Ordo nitens : seriesqz grauis : distinctio queqz
Fundatoris amor : gloria et urbis inest.

L'auteur, Robert Goulet, tient les promesses contenues dans ces deux distiques : les titres de quelques chapitres donneront une idée des précieux renseignements que fournit le *Compendium.*

De fundatione alme universitatis parisiensis ;
De sacratissima facultate theologie ;
De consultissima facultate decretorum ;
De saluberrima facultate medicine ;
De populosa facultate artium et ejus divisione ;
De modo eligendi rectorem alme universitatis ;
Ordo universitatis in exequiis regum et reginarum.
De regali collegio navarre ;
Etc...

Goulet nous apprend, entre autres choses, que la « populeuse faculté » des arts était divisée en quatre nations : Gallicane, de Picardie, de Normandie, de Germanie (celle-ci quelquefois appelée anglicane), subdivisées elles-mêmes en cinq provinces, Paris, Reims, Bourges, Sens et Tours, dont chacune comprenait un certain nombre de diocèses.

L'université avait ses fournisseurs attitrés, qui étaient honorés des noms de *consiliarii, advocati* et *procuratores ;* ils étaient répartis en six classes : *librarii, papietarii, religatores, pergamenarii, illuminatores, scriptores.*

A la suite de cette rapide mais substantielle histoire, *Heptadogma seu septem pro erigendo gymnasio documenta.* A la fin, un *Carmen admonitorium,* dans lequel l'auteur signale à l'attention l'abondance des matières contenues dans ce petit livre :

Tanta sub exili breviter contenta libello.

120. — PROGNOSTICON anni M.DXXX. Supputatũ per Gasparẽ Criuellũ Mediolanẽsem, lucœ Gaurici Neapolit. Discipulum. *Datũ Bononie die decimo nouẽb, ĩ edibus Jo Baptiste Phaelli,* 1529 ; pet. in-4, goth. de 4 ff., fig. sur bois, cart. (169) 25 fr.

Pronostics pour l'année 1530, par Gaspard Crivelli, de Milan, élève de Lucas Gauricus, napolitain. Ce Crivelli est-il de la même famille que le maître vénitien dont les tableaux, peu connus en France (le Louvre, croyons-nous, n'en possède aucun), excitent si vivement, en ce moment même, l'attention des visiteurs de la *New Gallery,* à Londres ? Quoi qu'il en soit, après quelques pronostics sur les prix probables du blé, de l'orge, du vin et autres produits du sol en 1530, sur la température des différents mois, une indication des éclipses pour 1530 et les années suivantes, le prophète italien aborde l'histoire et la politique et annonce à chacun des souverains de l'Europe les destinées qui leur sont réservées. Charles-Quint réussira à terminer heureusement les affaires pendantes avec le Souverain-Pontife et le roi très chrétien. Soliman essaiera en vain de lutter contre les innombrables armées de la chrétienté ; *Turcarum exercitus eradicabitur,* prédiction un peu téméraire au lendemain de la prise de Vienne par les Ottomans. Quant à François Ier, tout en le menaçant d'un coup de pied de cheval, *ab equo recalcitroso aliquid sentiet,* l'auteur lui promet santé et accroissement de richesses, mais il lui reproche, non sans quelque raison, d'être *ad venereas illecebras proclivior.* Suivent des pronostics qui intéressent spécialement les princes italiens ; ce qui s'explique par la raison que ce *Prognosticon* est publié à Bologne.

120. — Registre de constitutions de rentes par la ville de Paris en 1569 et 1570. Manuscrit pet. in-fol. sur papier, 38 ff., relié en vélin blanc (169) 180 fr.

Document important pour l'histoire financière de la ville de Paris. Tous les articles sont signés par les notaires Imbert et Quetin. Le manuscrit est ainsi composé :

1° Une expédition notariée des lettres de Charles IX (31 août 1569), engageant aux prévôt des marchands et échevins de Paris 60.000 l. de rente à prendre sur les traites foraines d'Anjou, duché de Beaumont, etc... ;

2° L'acte de vente à la ville de Paris (27 novembre 1569) de 50.000 l. de rente, au capital de 600.000 l., à prendre moitié sur les plus-valeurs des aides, greniers à sel, etc.., moitié sur les tailles de l'élection de Paris ;

3° L'enregistrement des lettres de Charles IX (15 juin 1570) informant les échevins qu'il a cédé à son frère, le duc d'Anjou, les traites de ce duché engagées au mois d'août 1569, et qu'il les remplace par les impôts du pays de Bretagne ;

4° L'acte de vente (27 juin 1570), au profit des prévôt des marchands et échevins de Paris, de 30.000 l. de rente à prendre sur la recette générale de Paris, le domaine du roi, etc... ;

5° Vingt-cinq constitutions de rente, du 1er juillet au 14 décembre 1570.

Parmi les représentants du roi ou contractants intéressés dans ces différents actes, on voit figurer : Antoine Duprat, seigneur de Nantouillet, chambellan du roi et garde de la prévôté de Paris ; Nicolas Legendre, seigneur de Villeroy, baron de la Chapelle-la-Reine, prévôt des marchands ; Christophe de Thou, premier président du parlement ; Antoine Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes ; enfin (et ce nom se recommande tout particulièrement aux bibliophiles), honorable homme sire Jacques Kerver, marchand libraire, échevin.

MÉMOIRE

SUR

M. DU FRESNOY

Bibliophile du XVIIe siècle

ET SUR SA FAMILLE

PAR

M. LE BARON JÉRÔME PICHON

Plaquette gr. in-8, tirée à quelques exemplaires et ornée de deux planches.

Prix : **3** fr.

DEUX LETTRES INÉDITES

DE

DENIS-FRANÇOIS CAMUSAT

A

PIERRE DESMAIZEAUX

PUBLIÉES PAR

MAURICE TOURNEUX

Plaquette gr. in-8, tirée à quelques exemplaires.

Prix : **2** fr.

Châteaudun. — Imp. de la Société Typographique.

1895

SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE



BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. EUGÈNE ASSE, de la Bibliothèque de l'Arsenal; PAUL BONNEFON, de la Bibliothèque de l'Arsenal; GUST. BRUNET, de Bordeaux A. CLAUDIN, Lauréat de l'Institut; E. DELAPLACE; LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; JOSEPH DENAIS; GEORGES DUPLESSIS, de la Bibliothèque Nationale; ALFRED DUPRÉ, avocat à la Cour d'appel de Paris; CHARLES EPHRUSSI; Baron DE CLAYE (D'EYLAC); ALFRED FRANKLIN, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte DE GROUCHY; LÉON GRUEL; MARAIS, de la Bibliothèque Mazarine: P. MARGRY; HENRY MARTIN, de la Bibliothèque de l'Arsenal; GASTON PARIS, de l'Institut; LÉON-GABRIEL PÉLISSIER; Baron JÉRÔME PICHON, Président honoraire de la Société des Bibliophiles français; ÉMILE PICOT: BERNARD PROST, archiviste-paléographe; Duc DE RIVOLI, de la Société des Bibliophiles français; Baron DE RUBLE, de la Société des Bibliophiles français; Vicomte DE SAVIGNY DE MONCORPS, de la Société des Bibliophiles français; SCHWAB, de la Bibliothèque Nationale; HENRI STEIN, archiviste aux Archives nationales; P. TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut; abbé TOUGARD; MAURICE TOURNEUX; abbé CH. URBAIN; GEORGES VICAIRE, de la Bibliothèque Mazarine, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

CHARLES NODIER; PAUL LACROIX (Bibliophile Jacob): J. CH. BRUNET: LEBER; G. PEIGNOT; PAULIN PARIS; L. BARBIER; VICTOR COUSIN; SILVESTRE DE SACY; J. DE GAULLE; CHARLES GIRAUD; LE ROUX DE LINCY; MONMERQUÉ; CH. ASSELINEAU; Comte CLÉMENT DE RIS; Marquis DE GAILLON; RATHERY; SAINTE-BEUVE; FRANCIS WEY; Comte DE BARTHELEMY; MEAUME; MOULIN; CUVILLIER-FLEURY; Baron A. ERNOUF; le Comte de BAILLON; Comte DE LONGPÉRIER GRIMOARD, etc., etc.

MARS-AVRIL

ON SOUSCRIT A PARIS

A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU)

219, RUE SAINT-HONORÉ

AU COIN DE LA RUE D'ALGER

1895

LIVRAISON DE MARS-AVRIL

LES LIBRAIRES
LES RELIEURS ET LES IMPRIMEURS
DE TOULOUSE
AU XVIe SIÈCLE
(1531-1550)

D'APRÈS LES REGISTRES D'IMPOSITIONS

Conservés aux Archives municipales.

(SUITE)

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES
(CC, 435).

Benedictou de la Puiade, libraire, en la maison des heretiers de Guyot Grousset ; huict soulz viij s

Anthoine Barriere, librayre, en la maison de Mess. Travaudy ; quatre soulz iiij s

Anthoine Barriera, libraire, en la maison de Mademoyselle de Carpenteri ; quatre soulz iiij s

Mathieu et Anthoine de Mouns, frères, en leur maison ; sextze soulz xvi s

En lad. maison, Ramon de Bel Repaire, relieur de libres ; deux soulz ij s

Anthoine Bousquet, en la maison des heret. de Crouset, paubre (*sic*) Reliaire ; trois soulz iij s

Jhan de la Bourdarie (libraire), en sa maison ; deux livres dix soulz II l x s

Les heretiers de Gabriel Blot (libraire), en leur maison ; sept soulz vij s

Domange Forgues, libraire, en la maison de la Bourderie ; sept soulz vij s

La relicte de Chazot (libraire) ; en sa maison ; trois soulz iij s

Guillaume du Puy, libraire, en sa maison ; huict soulz viij s

Charles Archibel, libraire, en sa mayson ; six soulz vi s

Lo cabal de Anthoine Vincent, de Lion, que Louis Yver-

natgie tient en lad. maison (des heret. de Guilh. Perri); deux livres dix soulz II l x s

Les heret. de Maistre Anthoine Blanc (libraire), en leur mayson ; quinze soulz xv s

Françoys de Portenais, libraire, en sa maison; deux livres II l

François de Portenais ou de *Portunariis*, déjà nommé dans le rôle de 1539, appartenait à une puissante famille de libraires et d'éditeurs lyonnais, dont une branche se fixa à Salamanque, en Espagne.

Phelibert Amonyuier, relyaire p. sa maison; douze soulz xij s

Vidal Franc, imprimeur, en sa maison, douze soulz xij s

Phelibert Aulmunier, reliaire, en la maison de Cahusac; dix soulz x s

La maison du Coulliege de Narbonne et aultres biens, doutze soulz xij s

En marge on lit : *A payé* Guion Bout de Ville *(sic)*, imprimeur, *pour lad. maison, doutze soulz, le dernier de fevrier mil V^c XII.*

1541

Saint-Sernin.

(CC, 491.)

(Les premiers feuillets de ce registre sont en partie détruits par l'humidité.)

. . . .

Jehan de Clause, libraire, en sa maison; unne livre, dix sept soulz tourn. I l xvij s

Pierre Maistre, librayre, dexeinier en sa maison; unne livre, quatre s. tourn. I l iiij s

. . . .

Galhard Batalhié, libraire, en la maison de Henric Court; six soulz tourn. vi s

. . . .

Françoys Peyrot, libraire, an le cabal de Michel Parmentié, marchant de Lyon, en la bottique de lad. maison (des heyretiers de Henric Court); troys livres, quatorze soutz tourn. III l xiiij s

Anthony Maury, libraire, treshaurier de la Universita, en sa maison; neuf livres t. IX l

Jehan Jagrot (Jagort ou Jagourt), libraire, en lad. maison (la maison de l'obit de Mons. Jacme Bessa, cappella); dix-neuf soutz tourn. xix s

Gilles Colana, libraire de la Universitat, en sa maison; unne livre, dix-sept soutz t. I l xvij s

Guillot M^e (Mestre), libraire, en lad. maison (des heyretiers de Me Jehan de Veron); six soutz tourn. vi s

Guyon Bauteville (Boudeville), compaignon imprimeur en lad. maison (d'Arnould Berton ou Breton); troys s. t. iij s

Guyon Boudeville est imposé ici à son logis particulier. Il venait de monter un atelier typographique dans les dépendances du collège de

Narbonne, quartier de St-Pierre-des-Cuisines. (Voir le rôle de 1539-40.)

Claude Barthé, libraire, en lad. maison (de Mre Pierre La Vernha) ; troys soulz t. iij s

Nicholau Veylhard (Vieillard), imprimeur, en la maison de Pierre de Guerre; unne livre, troys s. tourn. I l iij s

Me Jacques Colomies, imprimeur en lad. maison (la maison du Sainct-Sperit) ; unne livre, troys soutz t. I l iij s

Jehan Bec, libraire en lad. maison (de Pierre Du Pont, dexeinier) ; dix-neuf soulz t. xix s

Symon Gros, libraire en lad. maison (de Me Pierre Cavalhon) ; tres s. tourn. iij s

Authon Redon, libraire, en la maison de Jehan Beneyt, cotala ; troys s. t. iij s

SAINT-SERNIN

(2e registre, CC, 500.)

Jehan Faure, libraire, à lad. maison (des her. de P. Croset); huict soulz t. viij s

Jehan Julia, reliaire, à la maison de Jehan de la Borderie ; cinq soulz tourn. v s

Les heretiers de Pierre Regys, libraire, en leur maison ; cinq soulz tourn. v s

Arnauld de la Borde, libraire, à la maison nove de Anthoine Maurin, libraire ; troys soulz tourn. iij s

Annet (de la Rivière), imprimeur à lad. maison (de Henri Court) ; deux soulz t. ij s

Jehan Mespla, religaire, à lad. maison; troys soulz tourn. iij s

La ligne précédente où se trouvait indiquée la maison est détruite par l'humidité. C'était probablement la maison « de la relicte de Maistre Jehan Bastido, notaire. »

François Peyrot, libraire, avec le cabal de Michel Parmenctié, marchant de Lyon, à lad. maison (des héritiers de Henric Court) ; unne livre, dix soulz t. I l x s

Anthoine Maurin, libraire, en sa maison, treshourier de la Université ; unne livre, quinze soutz tourn. I l xv s

Gaston Recolene, chandelier, en sa maison ; douze soulz tourn. xij s

Il était aussi libraire. Voir les rôles précédents de Saint-Sernin.

Pierre Boyssa, libraire, à lad. maison (de les heretiers de Me Jehan Berri, barbier) ; cinq s. t. v s

Jacmet Bralhe, imprimeur, à la maison de Anthoine Rigail ; troys soutz t. iij s

La maison du Sainct-Sperit (occupée par l'imprimerie de Jacques Colomiez) ; quatorze soutz t. xiiij s

En note : « *A pagat* Me JACQUES COLONIES (Colomiez).

Me Jacques Colomiers, imprimeur, à lad. maison (du Sainct-Sperit) ; huict soulz tourn. viij s

Jehan Guiraud (Girard), imprimeur, à la maison de Mons. Verduni ; deux s. tourn. ij s

1542

LA DAURADE

(CC, 39.)

Thomas de Fer et Guillem Niegres, libraires en lad. maison (de Sainct Jehan à Sainct Quentin) ; troys livres t. III l

Damyen Boisson (libraire), en la maison de Jacques Grippon ; une livre, deux solz t. I l ij s

Anthoine Laborye, libraire en lad. maison (de Pierre Cardon, dezenier) ; cinq solz t. v s

LA DAURADE

(2e registre. — CC, 40.)

Thomas de Fer et Guillaumes Noer, libraires, en lad. maison (de Sainct Jehan de Sainct Quentin) ; troys livres t. III l

Damyen Boysson, librayre, en lad. maison (de St Jehan, de St Quentin) ; cinq soulz t. v s

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

Benedicto de la Pugiada, (libraire), en sa maison ; dix soulz x s

Estienne Vergier (ou Bergier), librayre, en la maison des héritiers de Mons. Travaudi ; quatre soulz iiij s

Anthoine Barriera, libraire en lad. mayson (de domaysela de Carpenterii) ; troys soulz iij s

Mathieu et Anthonit de Mons. frères, en leur maison ; dix soulz x s

Domenge de la Forguė, librayre, pouvre compaignon, à la maison de Borderia ; troys soutz iij s

Guillaume Du Puy, libraire, en sa mayson ; six soulz vi s

Charles Archibel, librayre, en sa mayson ; six soulz vi s

Les hyritiers de Guilhaume Perrin, librayre, en leur mayson ; quinze soulz xv s

Lo cabal de Anthoyne Vincent, marchan de Lyon en lad. mayson (des hyritiers de Guilh. Perrin), que tient Loys Yvernatge, librayre ; troys livres III l

Les hyritiers de Me Anthoine Blanc, librayre, en leur mayson ; quinze soulz xv s

La maison de Vincent de Pourtunay, libraire de Lyon ; troys livres III l

Pierre Cavaleris, à la maison de Vidal Franc (imprimeur) ; six soulz vi s

L'immeuble désigné appartenait à Vidal Franc ou de France, imprimeur, établi dès 1531. Cette maison était située « à St Julia », l'emplacement actuel de la place St Julien, près de l'Arsenal.

Carles Mallet, imprimeur en lad. maison (la maison de Anthoine Boras, cuysinier de Vernoye) ; dix soulz x s

Simond Priel, pouvre compaignon libraire, à lad. maison (de Cevelyn Rousse) ; deux soulz ij s

Bosquet, libraire, à la dicte maison (la maison du Purgatoire de Sainct Pierre) ; deux soulz ij s

Guyon Bouteville, imprimeur, à lad. maison (la maison du Collège de Narbonne) ; trois soulz iij s

SAINT-SERNIN

(CC, 501.)

Jehan Faure, libraire, en lad. maison (des heretiers de P. Croset) ; deux soulz ij s

Jehan de Clausa, libraire, en sa maison ; deux livres t. II l

Pierre Maistre, libraire, dixainier, en sa maison ; quinze s. t. xv s

Arnould de la Borde, libraire, en la maison de Anthoine Maurin, libraire ; cinq soutz v s

Simon Tarsi, libraire, en lad. maison ; troys soutz iij s

Jehan Camps, religaire, à la maison des heretiers de Henric Court ; quatre soutz iiij s

Annet (de la Rivière), imprimeur en lad. maison (des heretiers de Henric Court) ; troys soutz t. iij s

Pierre Foyssat, libraire, en lad. maison (de Maistre Jehan Faraudi, bachillier) ; cinq soulz t. v s

Jean Mespolie (relieur) ; deux soulz t. ij s

Pierre Jolia (Julia), libraire (et relieur) ; troys soulz tourn. iij s

Ces deux relieurs sont dans la maison de Guilelmot Grosset.

Frances Peyrot, libraire, en lo cabal de Michel Parmentier, marchant de Lyon en lad. maison (des heretiers de Henric Court) ; deux livres II l

Anthoine Maurin, libraire en sa maison et tresaurier de luniversitat ; deux livres II l

Jehan Tugero, libraire en lad. maison (de l'obit de Mons. Jacques Besse) ; huict soutz t. viij s

Maistre Claude Bartier, libraire en lad. maison (de noble Jehanne de Gavaret, veufve) ; cinq soulz v s

Pierre Boyssa, libraire en lad. maison (de les heretiers de Maistre Jehan de Berry, barbier) ; cinq soutz t. v s

Maistre Jacques Colomiez, imprimeur en lad. maison (la maison du Sainct Spirit) ; six sous vi s

Jehan Bec (libraire), en lad. maison (de Pierre Du Pont, dixainier) ; doutze soulz tourn. xij s

Jehan Guirauld (ou Girard), imprimeur, à la maison de Mons. Verduni ; deux soulz ij s

Jehan Doge, imprimeur, en lad. maison (de Costa, licencié) ; troys soulz iij s

1543

LA DAURADE

(CC, 42.)

Thomas de Fer et Guille Negres, libraires en lad. maison (de la confrairie St Jehan en l'église Sainct Quentin); quatre livres, dix soulz t. IIII l x s

Damyan Boisson (libraire), en la maison de Jacques Gripon ; une livre, quinze soulz I l xv s

LA DAURADE

(Impôt extraordinaire pour « fonte dartillerie, munition et autres fortiffications par permission du Roy de Navarre. » — CC, 48.)

Thomas de Fer et Guillem Negres, libraires en lad. maison (de Sainct Jehan à Sainct Quentin) ; huict livres tourn. viii l

Damyen Boysson (libraire), en la maison de Jacques Grippon ; troys livres III l

Me Anthoine Laborie, libraire en lad. maison (de Pierre Cardon, dezenier); dix solz x s

St-PIERRE-DES-CUISINES

(Imposition « pour la partie de vingt cinq mille livres tournois à quoy se monte la portion de la ville de Tholose, pour la partie de cent huict mille livres demandées par le Roy, nostre Sire, sur les villes clauses de la seneschaucée de Tholose, pour le payement de quatre mille cinq cens hommes de pied, payées pour quatre moys. »

Benedicto de la Pujada, libraire, en sa maison ; deux livres, cinq soulz II l v s

Estienne Vergier (ou Bergier), libraire, en la maison des heretiers de Mons. Travandi ; trois soutz iij s

Anthoine Barriere, libraire en lad. maison (de ma damoyselle de Carpenterii); set soulz vij s

Mathieu et Anthoine de Montz, frères, en leur maison ; dix set sous xvij s

Ramond de Bel Repaire, pouvre libraire (et relieur), en la maison de [Croset] ; neuf soulx ix s

Pierre Jullia, libraire (et relieur), en lad. maison de Croset. (Pas taxé).

En marge, cette annotation : « *Alibi est.* »

Domangue de la Forgue, libraire, pouvre compaignon, à la maison de Borderia; onze soulz xi s

Guilhaume du Puy, libraire, en sa maison ; quinze soulz xv s

Les heretiers de Guillaume Perrin, libraire, en leur maison ; deux livres, dix soulz II l x s

Lo cabal de Anthoine Vincent, marchant de Lyon, en la dicte maison (des hér. de G. Perrin), que tient Loys Yvernaige, libraire ; huict livres viij l

Les heretiers de Maistre

Anthoine Blanc, libraire, en leur maison; quinze soulz xv s

La maison de Vincens de Portenay, libraire de Lyon; set livres, quinze soultz VII l xv s

Phelibert Aulmosnier, libraire, en sa maison; dixhuict soutz xviij s

Charles Mallet, imprimeur en ladicte maison (la maison de Anthoine Borras, cuysinier de Bernoys); deux livres, cinq soultz II l v s

Simon Priel, pouvre compaignon libraire, à ladite maison (de Cevelyn Rousse); nef soulz ix s

Avec cette note: « *Alibi* ».

Bosquet, le libraire, à la dicte maison (la maison du Purgatori); ; nef soulz ix s

Guyon Bouteville, imprimeur, à lad. maison (la maison del Colliege de Narbonne); nef soulz ix s

SAINT-SERNIN

(CC, 502.)

(Les prem. ff. manquent; le haut du registre détruit par l'humidité.)

. . . .

Benedictou La Pujada, libraire en lad. maison; trente soutz I l x s

Estienne Vergier (ou Bergier), libraire, à la maison des her. de feu Travaudi; quatre soutz iiij s

Anthoni Barrière, libraire pouvre en lad. maison (de Mademoyselle de Carpenteri); qnatre soulz iv s

François Peyrot, libraire en lad. maison; cinq livres v l

Les her. de Guilhem du Puy, libraire, en leur maison, pouvres; trois soulz iij s

Jehan Chirard (Girard ou Guiraud), imprimeur dict Canibus, imprimeur pouvre en lad. maison (de Jacques Bouismes, cappelan); quatre soutz iiij s

Feruvant (?) imprimeur en lad. maison, pouvre; quatre soutz iiij s

Antoine Groussier, imprimeur pouvre en lad. maison (de noble George Doulcet, Sr de Bon Repauz). (Pas taxé.)

La maison de Jehan de Clausa dict le Mondi, libraire. *Alibi.*

Charles Archivel (ou Archibel), libraire, en sa maison; treze soulz xiij s

Le caval (cabal) de Anthoine Vincens, marchant de Lyon, que tient Loys Yvernaige, libraire, à la maison des hér. dudit (Guilhem Perrin); sept livres vij s

Les hoirs de Me Anthoine Blanc, libraire, en leur maison; vingt soulz xx s

La maison de Vincent de Portinaris, marchant de Lyon; six livres, dix soutz VI l x s

Jehan Fevret, libraire en lad. maison (de Vincent de Portinari); quinze soutz xv s

La maison de Mylis, libraire ; dix soulz x s

SAINT-SERNIN

(2e registre. — Impositions extraordinaires. — CC, 503.)

(Le haut du registre en partie détruit par l'humidité.)

. . . .

Jehan de Clausa (libraire), en sa mayson; deux livres II l

Pierre Maistre, libraire et dixenyé, en sa maison ; une livre tourn. I l

Arnauld de la Borde, libraire, en la mayson de Anthoirre Maurin, libraire ; dix soulz tx. x s

Simon Tarsi, libraire, à lad. maison (d'Ant. Maurin) ; cinq soutz v s

. . . .

Annet (de la Rivière), imprimeur en lad. maison ; six soulz t. vi s

Les lignes au-dessus, indiquant la maison, n'existent plus. C'était la maison de Henri Court.

. . . .

Françoys Peyrot, libraire, en lo cabal de Michel Permentier, de Lyon, en lad. maison (des héritiers de Henri Court) ; troys livres, quinze souz tourn. III l xv s

Anthony Mauri, libraire, en sa maison et tresorier de l'université ; quatre livres, cinq soulz IIII l v s

. . . .

Gilles Colone, libraire de l'universitat, en sa maison ; une livre, six soulz I l vi s

. . . .

Peyre Boyssa, libraire en lad. maison ; six soulz tourn. vi s

Les lignes au-dessus, indiquant la maison, manquent ; c'était celle des héritiers de Maître Jean de Barri, barbier.

La suite du registre manque.

1543

SAINT-SERNIN

(Impôt pour la guerre. — CC, 571.)

(Les premiers feuillets de ce registre manquent et les suivants sont en partie détruits par l'humidité.)

Guylem, lybrayre de l'U. (l'Université), à la maison de Janet Pos ; [seize] sos xvi s

Mestre Claude Bortyer (Bartier), libraire en lad. meson ; catorze sos xiiij s

Les lignes supérieures où se trouvait indiquée la maison sont détruites, mais ce doit être la maison de « noble Jehanne de Gavaret, veufve » où la demeure de ce libraire est indiquée l'année précédente (registre CC, 501).

Gilys Colane, librere de luniversyté, en sa maison ; deus livres, quinze sos II l xv s

Bertomyn Pilon, dit Casus, (libraire), oste en ladite maison (de Sire Aimes, marchant) ; huict lyvres VIII l

Le métier n'est pas indiqué, mais nous trouvons, l'année suivante, Barthélemy Pilon, avec la qualification de libraire « en la mayson des Assolenti », même quartier de S'-Sernin. Il est encore inscrit comme

tel dès 1537, dans le quartier de St-Pierre-des-Cuisines, en la maison de Jehan Prins.

Janet Doge, imprimeur a ladite mason (de Moss. Costa lycencié) ; seit sos vij s

1544

LA DAURADE

(CC, 47.)

Damyan Boysson (libraire), en sa maison ; cinq livres, dix solz tourn. V l x s

Jehan Ferron, libraire, en la maison de Jacques Grippon; dix solz t. x s

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(Registre très incomplet, commençant seulement à l'avant-dernière dixainerie. — Non coté.)

. . . .

Guyon Boudeville, imprimeur en lad. maison (du Colliège de Narbonne) ; sept soulz vij s

SAINT-SERNIN

Jehan Faure, libraire (et imprimeur) en lad. maison (des hér. de P. Croset) II l xv s

Pierre M^e^ (Mestre), librai-[re]...... ; trente deux soulz xxxij s

Les hoirs de Pierre Regis, libraire, en leur maison ; quinze soulz xv s

Symon Tarcy, libraire, en la maison de la Ricourta ; huyct soutz viij s

Jehan Camps, religuayre, en la maison des hoirs de Henry Court ; sept soulz vij s

Pierre Foyssac, libraire, en lad. maison (de Me Jehan Ferudi, bachelier) ; trente-deux soulz xxxij s

Arnauld Picquet, libraire, en la maison de Jacques Bessa ; six soulz vi s

. . . .

Pierre Jullia, li[braire] ; six soulz vi s

Antoine Morin, libraire, thesaurier de la Université, en sa maison ; sept livres vii l

Jehan Jagort, li[braire].... ; deux livres, huyct soutz II l viij s

Me Gilles Coullant (ou Colanes), libraire, en sa maison ; deux livres, huyct soulz II l viij s

Pierre Martin, libraire, en sa maison ; quinze soulz xv s

Me Jacques Cou[lomiez, imprimeur] en lad. maison (du Saint-Esprit) ; trente-six soulz xxxvi s

Jehan Bec (libraire), en lad. maison (de Pierre du Pont, dixainier) ; deux livres II l

Annet de la Rivière, imprimeur, en la maison de Verduni ; dix soulz x s

SAINT-SERNIN

(2e registre. — CC, 505.)

Arnauld de las Bordes, libraire en lad. maison (de

Jehan Ressiguier) ; dix soulz x s

Anthoine Bernes (?), libraire en lad. mayson (des heretiers de P. Crozet) ; dix soulz x s

Les heretiers de Jehan de Clau[so en] leur mayson ; une livre, dix soutz I l x s

Pierre Maistre, libraire, dexenier, en sa maison ; dix soulz x s

Cornilhe Imbert, libraire en la mayson de Jehan de la Borderie ; quinze soulz xv s

Les heretiers de Pierre Regis (libraire), en leur mayson ; cinq soulz v s

Jehan Champz (libraire et relieur), en la maison de Benedicto de la Pujada ; troys soutz iij s

Anthoine Barrière, religaire en lad. mayson (de Jehan Pheraudi) ; troys soutz iij s

Pierre Foyssac, libraire, en sa mayson ; six soutz vi s

Jehan Mesplie, religaire en lad. mayson (de PierreResselo, prebtre) ; deux soulz t. ij s

Anthoine Maury, libraire, et tresourier en l'université, en sa mayson ; une livre I l

Jehan Jagord, libraire, en ladite mayson (de Maistre Jacques Besse) ; cinq soulz v s

Jehan Limosin, libraire en lad. mayson (des heretiers de Jehan Pujet, marchant ; quatre soulz iiij s

Barthelemy Pilon, libraire, en la mayson des Assolenti ; six soulz vi s

Maistre Gilles Collanne, libraire en sa mayson ; dix soulz x s

Les hereties de Pierre Martin, libraire, en leur mayson ; cinq soulz v s

Pierre Boysson, libraire, en la maison de Me Jehan Vera ; cinq soulz v s

Maistre Jacques Colomiers, imprimeur en lad. mayson (du Sainct-Esperit) ; cinq soulz v s

1545

La Daurade

(CC, 43.)

Jehan Faure, libraire en lad. maison (de la confrérie de Sainct Jehan en l'église de Sainct Quentin) ; deux livres, cinq soulz II l v s

Damyen Boysson (libraire), en la maison de Jacques Grippon ; deux livres et quatre soulz t. II iiij s

Me Anthony Laborie (libraire), en ladite maison (l'hôtellerie des Balances) ; quatre soulz iiij s

La Daurade

(2e registre, très endommagé, en partie détruit par la moisissure. — CC, 90.)

Damyen Boys [son, libraire....] ; six livres VI l

Corneille Aubert (ou Albert, libraire) ; quatre livres IIII l

Jehan de Fleurs, libraire en [la maison de] Jacques Grippon. (Pas taxé).

Avec cette annotation : « *Aliby* », c'est-à-dire porté ailleurs. Nous le retrouverons dans le quartier Saint-Étienne, et dans le 3e registre de la Daurade qui suit.

La Daurade

(3e registre. — CC, 51.)

Damyen Boysson, en sa maison ; neuf livres IX l

Jehan de Flairs, libraire, en la maison de Jacques Griffon ; une livre I l

Saint-Étienne

(Taxe des « bien aisez ». — CC, 49.)

Jaques de Fleurs, libraire ; troys livres, six soulz III l vi s

Saint-Pierre-des-Cuisines

Benedictou de la Pujade, libraire en lad. maison (des héritiers de Guyot Grosset) ; vingt-cinq sous I l v s

Glaude Sauxon, libraire en lad. maison (des heretiers de Travaudy) ; dix soulz x s

Jacques Mounis, libraire en lad. maison ; six soulz vi s

Maistre Mathieu Du Mont et Anthoine, son frère, en leur maison ; sinct soulz v s

Mathurin Choan, libraire en lad. maison (de Sire Jehan de la Borderie, chausatier) ; trois soulz ii j s

Pierres Jolia, libraire en lad. maison (de Mons. le docteur Podir, collège de Foix) ; troys soulz iij s

Domenges La Fargue, libraire en lad. maison (de la Borderie) ; six soulz vi s

La maison des héritiers de Jehan Chassot (ou Chazot, libraire). *Alibi*.

Les heretiers de Guillaume du Puy, (libraire), en leur maison ; deux soulz ij s

Jehan Faure, libraire, en lad. maison (de sire Jehan Rocher) ; dix soulz x s

Avec cette annotation du receveur : « Ledict Faure a esté tenu quicte, car cotisé au Capitoulat de la Daurade, on a payé par requeste le xxi de novembre mil vc xiv. De Cruce. » Faure est effectivement inscrit dans le registre CC, 43, de la Daurade (Voy. ci-dessus), et taxé à deux livres et cinq sous.

Antoine Gonsier, imprimeur, en lad. maison (de noble George Duset, coseigneur de Sainct Jehan de Lerm) ; quatre soulz iiij s

Annet de la Riviera et Anric, son gendre, imprimeurs en lad. maison (de George Duset, de Lerm) ; dix soulz x s

Anric, gendre d'Annet de la Rivière, s'appelait de son vrai nom Henri Poyvre dit *Piper*. Ce fut lui qui, de concert avec Jean de Vingles, de Lyon, qui avait travaillé à Sarragosse en Espagne, comme graveur sur bois, vint à Pau en 1552, et fut le premier imprimeur du Béarn.

Charles Archibel, libraire, en sa maison ; huict soulz viij s

Lo cabal de Sire Anthoine

Vincens, marchant de Lion que tient Loys Yvertnage, libraire en lad. maison (des hérit. de Guill. Perry) ; six livres VI l

Les heretiers de Anthoine Blanc, en leur maison ; quinze soulz xv s

La maison de Sire Vincens de Portunariis, de Lion ; cinq livres, dix souls V l x s

Jehan de Fleurs, libraire en lad. maison (de Vincens de Portunariis) ; douze soulz xij s

Gilles le Merle, relieur en lad. maison (la maison et hospital du Corpore Christi du Thaur) ; trois souls iij s

Guion Boudeville, imprimeur en lad. maison (la maison et hospital du Corpore Christi du Thaur) ; troys souls iij s

L'atelier de Guyon Boudeville était installé auparavant dans les dépendances du Collège de Narbonne. (Voir le rôle de 1539-40.)

Jehan Julia, libraire en lad. maison (de Mosseu Jehan de Molins) ; cinq soulz v s

Phelix Alemonnier, libraire (et relieur), en sa maison ; douze soulz xij s

La maison de Jehan Yvernatge, (libraire) ; *alibi*.

Jean Yvernage, était représentant d'Antoine Vincent, de Lyon. Il est inscrit plus haut.

Jehan Rougue, libraire, en sa maison ; cinq soulz v s

Lo cabal de Sire Paulon Mirallier, marchant libraire. (Pas taxé.)

Cette inscription concerne Paul Miralliet, libraire à Lyon, dont on trouvera la marque typographique aux nos 1104 et 1172 du Recueil de Silvestre. Ce bibliographe fixe son exercice de 1547 à 1550. On peut l'avancer de deux années au moins, d'après la présente mention.

La maison de Mons. de Bauteville. *Alibi*.

Cette mention doit concerner le local de l'imprimerie de Guyon Bouteville, qui se trouvait à l'extrémité de Saint-Pierre-des-Cuisines dans les dépendances du collège de Narbonne et qui venait d'être transféré un peu plus haut dans la maison de l'hôpital du Taur.

1546

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(CC, 439.)

(Le coin supérieur de ce registre détruit par l'humidité.)

Jehan Moynier, libraire, à lad. maison (de Monsieur Jehan Cortois) ; cinq soulz v s

François Perot, lib. en lad. maison (de Jehan Cortois), avec son cabal ; quinze souls xv s

Me Claude (Bartier), en la maison de Jehan de la Borderia ; deux soulz ij s

Les heretiers de Guilhaume du Puy (libraire), en leur maison ; ung soult i s

Jehan Faure, libraire en lad. maison (de Jehan Rochas) ; six soulz vi s

Charles Archibel, libraire, en sa maison; trois soulz iij s

Les heretiers de Anthoine Blanc (libraire), en leur maison ; cinq soulz v s

La maison de sire Vincens de Portunarys, marchant de Lyon ; une livre, dix soulz I l x s

Guyon Boudeville, imprimeur en lad. maison (du Corpore Christi du Taur) ; deux soulz ij s

La maison de Benedicto La Pujada, libraire. *Alibi.*

Philibert Amueynier, libraire, en sa maison ; six soulz vi s

SAINT-SERNIN

(CC, 468.)

(Le commencement et la fin du registre manquent; le haut est en partie détruit par l'humidité.)

Ung nommé Annet (Annet de la Rivière), imprimeur en la maison de Moss^r Courtoys; ung sol torn.

En note : « A payé Annet ung soul t. le xi de septembre MV^c xlvj. »

Jacques Colomiers, imprimeur en lad. maison (du Sainct Esprit) ; dix solz torn.

En note : « J'ay reçeu dud. Colomyers, dix souls t. le xvi de octobre MV^c xlvj. »

Claude Bertier, libraire en lad. maison (de Maistre Pierre Puget, prebstre) ; deux solz tor. ij s

Jehan Bec, libraire, en sa maison, dix solz t. x s

Anthony Redon dit le Moru, libraire en lad. maison (de Jehan Lhortola) ; ung sol torn. i s

SAINT-SERNIN

(2e registre. — CC, 507.)

Estienne Verger (ou Berger), relieur, en lad. maison (des héritiers de Jehan Rességuier, cordonnier ; six soulz t. vi s

Antoine Bories, libraire en lad. maison (des héretiers de Pierre Croset), pour son cabal ; unze souls t. xi s

Pierre Maistre, libraire et dixennié, en sa maison ; une livre I l

Benedicte de la Pujada (libraire), en sa maison et pour son cabal ; trois livres iij l

Pierre Boysson, libraire en lad. maison ; six solz vi s

[Jehan] Julia pour son cabal ; trois livres dix solz III l x s

Symon Tarsis, relieur en lad. maison (des héritiers de Me Pierre Galteri, prebstre et notaire de l'apostolical) ; quatre soulz t. iiij s

Arnauld de la Borde, libraire pouvre en lad. maison ; quatre solz iiij s

Pierre Foussat, libraire, en sa maison et pour son autre maison au Cappitolat de Sainct Pierre et son cabal ; une livre dix solz I l x s

Anthoine Maury, libraire en sa maison, pour autres deux maisons et cabal, esti-

més à trois mille; cinq livres V l

Jehan Gjagourd (*sic*), libraire en lad. maison (la maison obituaire de Me Forgues Besse, prebstre); une livre t. I l

Jehan Chasot et son frère, en lad. maison..... pour leur cabal; doze soust xij s

Barthelemy Pillon, marchant libraire, en la maison Dassolent; unze soutz xi s

Gilles Calone, libraire en sa maison; dix solz t. x s

Jehan Mesplie (relieur), en la dicte maison (de noble Jacques de Bonnefoy, seigneur de Montesquiou); deux souls t. ij s

Ung nommé Annet (Aunet de la Rivière), imprimeur en la maison de Mons. Cortoys; deux solz ij s

[Maistre] Jacques Colomyes, imprimeur en lad. maison (de Sainct Esperit); dix soulz t. x s

Domenges La Fargue, libraire en lad. maison (de Jehan La Sedriu, notaire); sept souzt vij s

SAINT-SERNIN

(3e registre. — CC, 508.)

(Les pages de ce registre sont en partie transposées, les derniers cahiers ont été reliés au commencement.)

Annet (de la Riviere), imprimeur en lad. maison de Mossr Cortoys; un sol i s

Jacques Colomiers, imprimeur en lad. maison (la maison du Sainct Esprit); quinze sols torn. xv s

Claude Bertier, libraire, en lad. maison (de Maistre Pierre Pujet, prebstre); troys solz ii s

Jehan Bec, (libraire), en sa maison; quinze solz torn. xv s

La relicte de Jehan du Croset et Domenge La Fargue (libraire), son freyre, en lad. maison (de Jehan La Sudrie, notaire); deux solz t. ij s

Anthoyne Redon, dict le Moru, libraire en lad. maison (de Jehan Lortola); deux solz t. ij s

Estienne Bergier, relieur, en lad. maison (de Jehan Resseiguier, sabatier); deux solz ij s

Antoine Bories, librayre, en lad. maison (des héritiers de Pierre Croset); cinq solz t. v s

Les héritiers de Jehan de Clause (libraire), en leur maison; deulx livres torn. II l

Pierre Mestre, libraire et dixenier, en sa maison; quinze solz torn. xv s

Thomas du Fer, librayre et les héritiers de Guilhaume Le Negre; quatre livres torn. IIII l

Jehan des Champs, librayre, en la maison de Benedicto de la Pujade; troïs solz torn. iij s

Pierre Boysson, relieur en

lad. maison (de Benedicto de la Pujada) ; deux solz ij s

Simond Tarssis, pouvre relieur, en lad. maison (de Mestre Pierre Galtery, prebstre et notaire de l'apostolical) ; ung sol t. i s

Pierre Foussac, libraire, en sa maison ; quinze sols torn. xv s

Jehan Mesplie, relieur en lad. maison (des héritiers de Grosset) ; deux solz torn. ij s

Anthoyne Maury, libraire, en sa maison ; deux livres torn. II l

Jehan Julia, pouvre relieur, en lad. maison (la maison obituaire de Me Jacques Besse, prebtre) ; ung sol torn. i s

Jehan Jagord, libraire en lad. maison (de Jacques Besse) ; quinze solz torn. xv s

Jean Chasot, relieur en lad. maison (des héritiers de Jehan Puget) ; deux solz torn. ij s

Bartholomy Pilon, marchant libraire, en la maison Dassolenti ; une livre torn. I l

Gilis Colane, libraire, en sa maison ; quinze solz torn. xv s

1547

La Daurade

(CC, 98.)

(Les premiers feuillets tachés, en partie illisibles.)

Damyen Boysson [libraire] ...... trois livres III l

Cornille Albert, libraire [en] lad. maison II

Jehan de [Feurs], libraire....

La Daurade

(2e registre. — CC, 52.

Damyen Boysson, libraire, en sa maison ; sept livres tourn. VII l

Cornille Albert, libraire, en lad. maison ; deux livres tourn. II l

Jehan de Feurs, (libraire), à la maison de Gripont, libraire, deux livres tourn. II l

Jehan Dambert (ou Dambat), libraire, en la maison de Durand Vales ; trois livres III l

Durand Vales avait remplacé Michel Vales et était « hoste des Balances », hôtellerie des libraires.

Saint-Pierre-des-Cuisines

(CC, 438.)

(Registre très avarié, en partie détruit par l'humidité.)

. . . .

Jehan Moy[nier].... doutze souls.....

. . . .

En la mayson de La Bordarie, Me Claude Bertier, librayre ; quatre soulz iiij s

Jehan Faure, libraire en ladite mayson (de Jehan Rochas) ; huyct soulz viij s

Charles Archibal, librayre, en sa maison ; troys souls iij s

La maison des heretiers de Sire Vincens de Pourtunaris, librayre ou marchant de

Lyon; deulx livres, dix et sept souls II l xvij s

Guyon Voudeville (Boudeville), imprimeur en lad. maison (la maison du Purgatoire du Taur); sinq soulz v s

1548

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(CC, 440.)

Jehan Moynies, en la maison dud. (noble Jehan Cortois, bourgeois); une livre I l

La maison de Sire Anthoine Vincens (de Lyon) et cabal que tient Perrin; cinq livres V l

Loys Gaultier, libraire pouvre, en lad. maison (de sire Anth. Vincens); trois soulz iij s

Claude Bertier, libraire pouvre en lad. maison de la Borderia; six soulz vi s

Jehan Faure, libraire; cinq soulz v s

Charles Archibel, libraire pouvre, en sa maison; six soulz vi s

La maison et cabal de Sire Vincens de Portanayres, marchant ou libraire de Lyon; quatre livres, quinze IIII l xv s

Guyon de Boudeville, imprimeur en lad. maison (la maison du Purgatoire du Taur); cinq soulz v s

Phelibert Auymoynier, libraire, en sa maison; doutze soulz xij s

Sire Loys Yvernaige, libraire en sa maison et cabal; une livre t. et dix-neuf soulz I l xix s

Jehan Roge, libraire, en sa maison et pour le cabal que tient de Me Claude; une livre, dix soulz I l x s

En la maison de Jehan Rogue, Estienne des Champs, revendeur de livres; quatre soulz iiij s

SAINT-SERNIN

(CC, 509.)

Anthoine Bories, libraire en lad. maison (des héritiers de P. Crouset); cinq soutz v s

Pierre Mestre (libraire), dixenier, en sa maison; une livre, cinq soulz I l v s

Thomas du Fern, libraire, pour la moitié de sa maison; quatre livres, dix soutz IIII l x s

Benedictou de la Pugaida, libraire, en sa maison; cinq livres V l

Pierre Foyssat, libraire, en sa maison; deux livres II l

Gailhard Ba[tailhé, libraire], deux soulz ij s

Jehan Julia (relieur et libraire), pouvre homme, en la maison de l'obit de Besse; ung soul i s

Jehan Costalle, libraire, en lad. maison (que possède Me Jacques Besse, prebtre p. hobit); une livre, cinq soulz I l v s

Françoys Perot (libraire),

en sa maison ; trois livres III l

Barthelemy Pilon (libraire), en la maison de Assolanti ; une livre I l

Gilles Calane, libraire, pouvre homme, en sa maison ; six soulz vi s

Jehan Jagourd, (libraire), en sa maison ; sept soulz vij s

Jacques Colomies, imprimeur à lad. maison (du Sainct Esperit) ; quinze soulz xv s

Domingue La Fargue, libraire en lad. maison (de Jehan La Sudrie, nothaire) ; quatre soulz iiij s

Anthoine Redon, libraire dict le Morricau, à lad. (la maison des héritiers de Chavalon) ; huictz soutz viij s

1549

La Daurade

(CC, 53.)

Les héritiers de Damyen Boysson (libraire), en leur maison ; dix livres, huyct solz x l viij s

Cornilhe Albert, libraire, en lad. maison (des héritiers de Damyen Boysson) ; sept livres tourn. VII l

Jehan de Fleurs, (libraire), en sa maison ; dix livres tourn. X l

Jehan Dambat, libraire en la maison de Durand Valetz (hoste des Ballances) ; deux livres, dix solz II l x s

La Daurade

(2e registre. — CC, 54.)

La relicte de Damien Boysson, libraire, en sa maison ; cinq livres V l

Jehan de Flors, libraire, à la maison de Jacques Gripon ; trois livres III l

Jehan Danbat, libraire, à la maison de Durand Vales (hoste des Ballances) ; quatre livres IIII l

Saint-Pierre-des-Cuisines

(CC, 410.)

Jehan Moynier, libraire, en la maison dudit (Monsieur Jehan Cortois, capitoul de Sainct Sernin) ; seize soulz xvj s

Loys Gaultier, libraire pouvre en lad. maison (de Me Anth. Du Mont) ; troys soulz iij s

Claude Bartier, libraire pouvre en lad. maison (de Jehan Laborderia) ; troys soulz iij s

Estienne, libraire en lad. maison (la maison de la Chasotte) ; cinq soulz v s

La maison de Sire Hugues la Porte, marchant (libraire) de Lion ; deux livres, six soulz II l vi s

Jehan Faure, libraire en lad. maison de Me Bertrand de Canibus, barbier) ; une livre I l

Charles Archibel, libraire ; quatre soulz iiij s

La maison et cabal (ces deux dern. mots sont raturés) de sire Vincens de Portunarii, marchant ou libraire de Lion; troys livres III l

Guyon de Boudeville, imprimeur en lad. maison (la maison de Corpore Christi du Taur et de l'hospital); six soulz vi s

Barthelemy Pilo, dict Casus, libraire en lad. maison (de Robin du Fern); cinq soulz v s

Pierre Jullia, libraire pouvre, en la maison de Martin Rigualh, hoste de....; troys soulz iij s

Philibert Au Moynier, libraire, en sa maison; doutze soulz xij s

Sire Loys Yvernaige, libraire en sa maison et cabal; une livre, quinze soulz I l xv s

Estienne Deschamps, revendeur de livres, à la maison de la Levaude (?); quatre soulz iiij s

SAINT-SERNIN

(CC, 510.)

Jehan Moniclo (ou Momelo), libraire en lad. maison (des héritiers de P. Crosset); deux soulz ij s

Sire Françoys Vincens, marchant de Lion, pour son cabal que tient led. Borie; quatre livres IIII l

Pierre Maistre, libraire, dixenier, en sa maison; une livre I l

.....libraire.....Jeha[n R]egi[s] en leur maison; cinq s. v s

Le rôle suivant de 1550 donne les noms de trois libraires associés *Pierre Dalbi, Jehan Regis* et *Guillaume Lescuyer*, exerçant là.

La maison de Sire Anthoine Maurin. *Alibi.*

Sire Thomas du Fern, libraire, en sa part de maison; troys livres III l

Sire Benedictou de la Pujade, libraire, en sa maison; troys livres III l

Pierre Boysson, libraire, en ladicte maison (de Sire Benedictou de la Pujade); cinq soutz v s

Galhard Bataillier, libraire, en sa maison; quinze sous xv s

Jehan Julia, libraire, en la maison de Me Pierre Besse, prebstre; un soul I s

[Anthoni] Maury, libraire en sa [maison; quatre] livres IIII l

Jehan Costale, libraire en lad. maison (de l'obit de Maistre Jacques Besse, prebtre); troys livres III l

Françoys Perrot, libraire, en sa maison; deux livres, dix soulz II l x s

Berthomeu [Pilon, libraire en] lad. maison (des héritiers de Assolenti); dix soulz x s

Henric Poyvre et Annet Rivière, imprimeurs en lad. maison (du cap. Tretzenier); quatre soulz iiij s

Gilles Colanne, libraire, en sa maison, cinq soulz v s

Jehan Jagourt, libraire, en sa mayson ; dix soulz x s

Maistre Jacques Colomiers, imprimeur dezenier en lad. mayson (du Sainct Esprit) ; deux livres, dix soulz II l x s

Pierre Rigailh, imprimeur en lad. maison (de Maistre Arnauld Puget, prebtre), deux soulz ij s

Cette maison était tout à côté de celle où Colomiez avait son imprimerie.

Jehan Faure, libraire, en lad. maison (de Jehan de Bordeaulx) ; quatre soulz iiij s

Domengues La Fargue, libraire en lad. maison (de Me Jehan La Sudrie) ; cinq soutz v s

Anthoine Redon (libraire) dict lo Moro, en lad. maison (des heretiers de Jehan Benay Ortella) ; deux soulz ij s

1550

LA DAURADE

(CC, 55.)

Jehan de Flours, libraire, en lad. maison (des héritiers de Damien Besson), pour immeuble ; six solz, unze deniers et pour son industrie et de Vincent Portonary ; trois livres III l vi s xi d

Richard Naudin, libraire, en la maison des héritiers de Jaques Gripon, pour son industrie ; dix solz x s

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(Registre non coté.)

(Le haut du premier feuillet est déchiré.)

Jehan Moynier, libraire, en la maison dudit Cortois ; setze sous xvi s

Loys Gaultier, libraire pouvre en ladite maison (de Me Anth. Du Mont) ; trois soulz iii s

Claude Bartier, (libraire) pouvre en lad. maison (de Jehan de La Borderie) ; troys soulz iij s

Estienne, libraire en lad. maison (la maison de la Chasotte) ; cinq soulz v s

Charles Archibel, libraire pouvre, en sa petite maison ; cinq soulz v s

La maison de Sire Vincens de Portunarys, marchant ou libraire de Lyon ; quatre livres IIII l

Guyon de Boudeville, imprimeur en lad. maison (la maison de Corpore Christi du Taur et de l'hospital) ; six soulz vi s

Barthelemy Pillon, libraire en lad. maison (de Robin du Fern) ; cinq soulz v s

Pierre Julhia, libraire pouvre, en la maison dudit Martin Rigualh, hoste ; troys soulz iij s

Phelibert Au Moynier, libraire, en sa maison ; dix soulz x s

Sire Loys Yvernaige, li-

braire, en sa maison et cabal; deux livres, quinze soulz II l xv s

SAINT-SERNIN

(CC, 465.)

Anthoine Borie, libraire en lad. maison (de Jacques Croset, de Lion); dix soulz x s

Lo cabal de Françoys Vincent, de Lion, que tient led. Borie; quatre livres IIII l

Pierres Maistres (libraire), dexenier en leur maison; une livre I l

Pierre Dalbi, Jehan Regis, Guillaume Lescuyer (libraires), en leur maison; cinq souls v s

Thomas du Fern, libraire, en sa part de mayson; troys livres III l

Benedictou de la Pujada (libraire), en sa mayson; troys livres III l

Pierre Boysson (relieur) en lad. mayson (de Benedictou de la Pujada); cinq soulz v s

Pierre Foyssac, libraire, en sa maison; une livre, cinq souz I l v s

Galhard Bataillier, libraire en sa maison; quinze soulz xv s

Johannot Julia, libraire, en la maison de Me Pierres Besse; ung soul i s

Anthoni Maury, libraire, en sa maison; cinq livres V l

Jehan Costale, libraire, en lad. maison (de l'obit de Maistre Jacques Besse, prebtre); quinze soulz xv s

Sire Françoys Perrot, libraire, en sa mayson; troys livres III l

Annet Poyvure (*sic*) et Henric Poyvure (*sic*), imprimeurs en lad. maison (la maison du Loup); quatre soulz iiij s

Le scribe municipal a voulu désigner Annet Rivière et son gendre Henry Poyvre, imprimeurs.

Gilles Colane (libraire), en sa maison; cinq soutz v s

Jehan Jagourt (libraire), en sa maison; doutze souls xij s

Jacques Colomiers, imprimeur, dixeinier en lad. maison (la maison du Sainct Esprit); quinze soulz xv s

Pierre Rigailh, imprimeur, en lad. maison (de Me Arnauld Puget, prebtre); deux soulz ij s

Jehan Alaux continua l'imprimerie de Pierre Rigailh en 1553.

Jehan Faure, libraire, en lad. maison (de Jehan de Bordeaulx); quatre soulz iiij s

Domanges La Fargue, libraire en lad. maison (de Me Jehan La Sudrie); cinq soulz v s

Anthoni Redon, dit Le Moro, en lad. maison (de Me Jehan Benay); deux soulz ij s

A. CLAUDIN.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS

SUR

LES RELIEURS

DES ORDRES ROYAUX

DE SAINT-MICHEL ET DU SAINT-ESPRIT

Publiés par M. F. Mazerolle

Au cours de recherches dans la collection Clairambault, conservée au Cabinet des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale, nous avons relevé tous les documents relatifs aux reliures faites pour les deux ordres royaux de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Presque tous ces documents sont des originaux, quittances ou extraits des Comptes annuels des ordres ; quelques-uns sont des copies exécutées au xviii[e] siècle pour ou par Clairambault. Les documents sur les relieurs français sont si rares que nous avons cru intéressant de réunir tous ceux que nous avons pu trouver au cours de nos dépouillements. A la fin de ce travail, nous donnerons quelques pièces relatives à d'autres artistes du livre et du manuscrit, enlumineurs, graveurs d'estampes, écrivains, qui ont travaillé pour les ordres royaux. Les documents que nous publions, en dehors des renseignements qu'ils nous donnent sur les travaux

de quelques relieurs parisiens déjà très connus, fournissent des indications nouvelles pour leur biographie, qu'a établie avec tant de compétence M. Thoinan dans son ouvrage sur les *Relieurs français* (1500-1800).

Nous pouvons fixer à peu près la date du décès de Nicolas Ève « laveur, relieur de livres et libraire du Roi ». Il mourut avant 1581. Nous apprenons qu'il avait épousé Noelle ou Nicole Hecqueville, dont le nom peut être ajouté à ceux des relieurs parisiens ; en effet, en 1582, après la mort de son mari, elle avait relié des statuts et des livres d'heures du Saint-Esprit.

Les fers dont s'étaient servis Nicolas et Clovis I Ève pour les reliures, avaient été gravés par Philippe I Danfrie, tailleur général des Monnaies de France. Nous savons, par l'information de bonne vie et mœurs faite à la Cour des Monnaies, lors de sa réception comme tailleur général, qu'il avait travaillé pour les relieurs ; nous en avons ici la preuve.

M. Thoinan donne comme date de la mort de Clovis Ève, 1634 ou 1635. Il dit que ce relieur exerçait dès 1596. Nos documents font mention de travaux de reliure dès 1584. La distance entre cette date et celle de la mort, 1634 ou 1635, nous porte à croire qu'il y eut deux Clovis Ève, l'un Clovis I Ève, qui travailla pour l'ordre du Saint-Esprit de 1584 à 1587, et un autre Clovis II Ève, fils ou parent de Clovis I, qui relia en 1621 et en 1633 des livres d'heures du Saint-Esprit.

Nous ajoutons un nouveau nom de relieur à la liste dressée par M. Thoinan, celui de Pierre

Thierry, auquel on doit des reliures exécutées en 1633.

Le même auteur a cité un certain Gilles Boulingre qui serait mort après 1583. Or, nous trouvons ce relieur mentionné en 1654. S'agit-il du même personnage ?

M. Thoinan dit que Louis-Joseph Dubois exerça ses fonctions de relieur du roi dès 1698 ; ailleurs il donne la date 1705 ; nos documents font mention de ses travaux pour les ordres dès 1704, mais nous ne le voyons qualifié de « relieur ordinaire du Roi » qu'à partir de 1717, dans les documents que nous publions et dont quatre ont été cités par M. Thoinan (1). Louis-Joseph Dubois avait une fille, Anne-Marguerite, qui le 6 février 1728 toucha 357 livres pour les travaux exécutés par son père, qui était mort peu auparavant. La date du décès de ce relieur doit donc être reportée avant le 6 février 1728, M. Thoinan ayant donné la date du 17 février. Les fers des reliures faites par Louis-Joseph Dubois pour le Saint-Esprit, ont été gravés par Rousselet.

Gabriel-Jean-Baptiste Tiger était, ainsi que nous le font connaître nos documents, neveu de Louis-Joseph Dubois ; il succéda à son oncle comme relieur des ordres. Nous trouvons ses travaux mentionnés jusqu'en 1770.

Nous publions un intéressant document sur Augustin Duseuil (1740), c'est le premier qui donne l'indication de travaux exécutés par ce relieur dont le nom est si célèbre.

(1) D'après une note que nous a obligeamment communiquée M. Gruel, L.-J. Dubois aurait été nommé relieur ordinaire du Roi le 16 septembre 1699.

Un autre relieur parisien, Jean Pasquin, mentionné dans la liste de M. Thoinan, reçut en 1761, 27 livres pour la reliure des offices de l'ordre de Saint-Michel.

F. M.

NICOLAS ÈVE
NOELLE OU NICOLE HECQUEVILLE, SA FEMME,
ET PHILIPPE I DANFRIE

1579-1584

1579

1. — *Nicolas Ève, statuts du Saint-Esprit.*

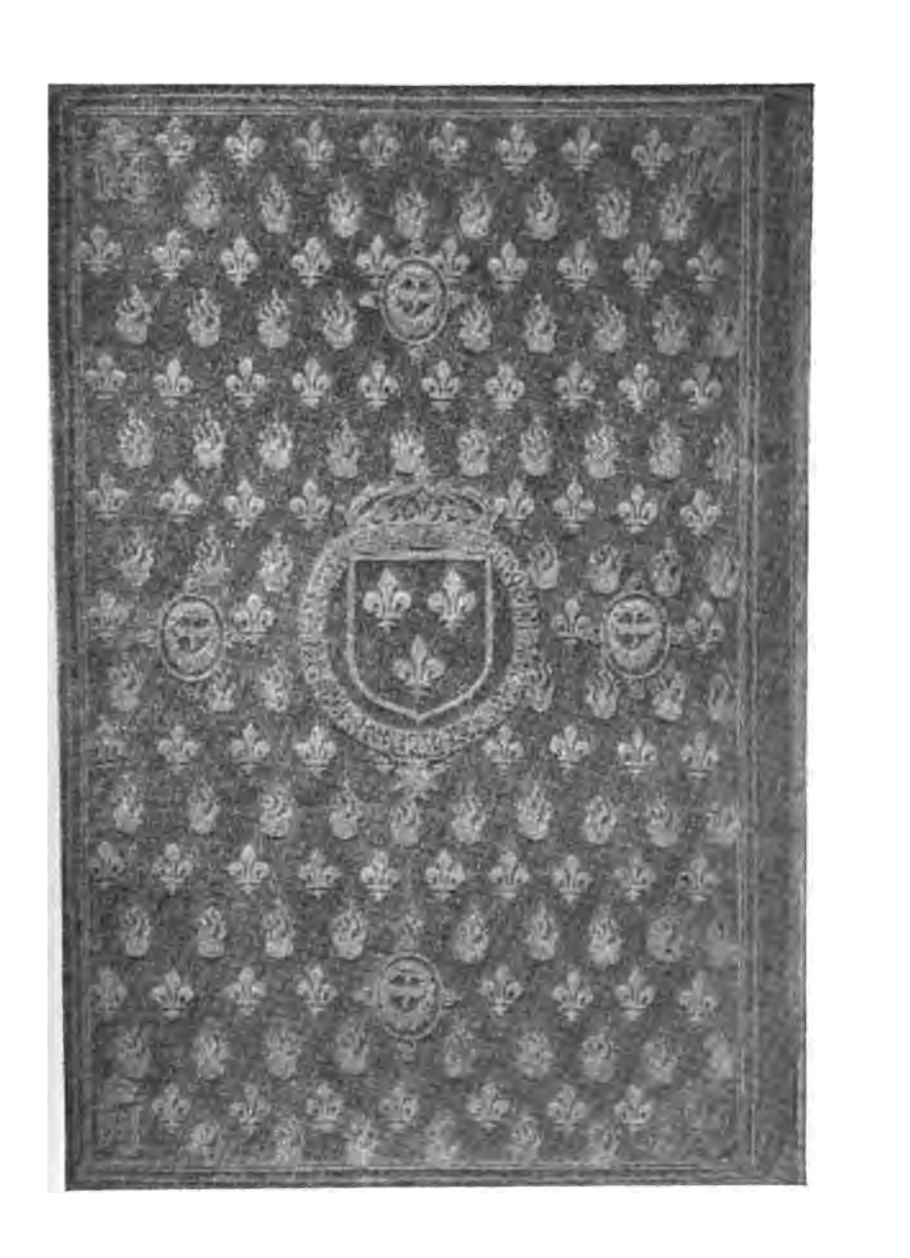
A Nicolas Ève, laveur et relieur de livres et libraire du Roy, 47 escus et demy, pour avoir lavé, doré et reglé sur tranche 42 livres des statuts et ordonnances de l'ordre du (Saint-Esprit), reliez et couverts de maroquin orangé du Levant, enrichis d'un costé des armoiries de S. M. pleines, dorées, et de l'autre de France et de Pologne et aux 4 coins des chiffres et le reste de flames ; avec leur fermoirs de ruban orangé et bleu, suivant l'ordonnance de M. le chancelier du 26 et quittance du 27 decembre 1579.

Cy, XLVII escus et demy.

(Extrait fait par Clairambault sur les acquits originaux de l'ordre du Saint-Esprit. — Bibl. Nat., M. Cl. 1231, fol. 91 r°. — Voir aussi Compte du Saint-Esprit pour 1578 et 1579. — Copie de Clairambault. — Même ms., fol. 108 r° et v°).

Ce document a été signalé par M. Thierry. (Bibliothèque Nationale ; notice des objets exposés. Paris, Champion, 1881, p. 143, n° 426).

(Voir Thoinan, article *Ève*.)



Nous donnons ici la reproduction d'une reliure d'Henri III des statuts du Saint-Esprit, d'après l'exemplaire exposé à la Bibliothèque Nationale sous le n° 426 ; c'est le plat de dessous, qui diffère de l'autre plat, en ce que les armes de France sont remplacées sur les plats de dessus par les écussons accolés de France et de Pologne. (Voir aussi une variante de cette reliure exposée sous le n° 427).

M. Morgand a eu l'obligeance de nous signaler un exemplaire des statuts du Saint-Esprit, aux armes d'Henri III, qui a fait partie de la bibliothèque de feu M. le Comte de Lignerolles. Cette reliure est plus simple que celles de la Bibliothèque Nationale ; les plats ne sont pas semés de flammes et de fleurs de lis, mais les fers sont les mêmes. C'est un type plus rare.

1582

2. — *Noelle Hecqueville, veuve de Nicolas Ève, statuts et livres d'heures du Saint-Esprit.*

A Noelle Hecqueville, veufve de Nicolas Esve, luy vivant, rellieur de Sadicte Majesté, la somme de cinquante escus à luy ordonnée par ledict sieur de Cheverny, par ladicte ordonnance dudict XIII[e] janvier, pour avoir par elle lavé, reglé et rellié douze livres des statutz dudict ordre (du Saint-Esprit) et soixante paire d'heures du Saint-Esprit, le tout couvert de marroquin orangé, semé de petites langues de feu dorées et aux coings ung Saint-Esprit ; lesdictes heures argentées sur la tranche et les dicts livres dorez, garniz de leurs fermoirs de ruban orangé et bleu ; lesquelles heures et livres ont esté distribuez à tous Messieurs les cardinaulx, prelatz et chevalliers dudict ordre.

Cy, par vertu de ladicte ordonnance et quictance de ladicte veufve, signée à la requeste dudict Seguier, le XIIII[e] janvier, cy rapportée, pour cecy, la somme de L escus.

(Compte de l'ordre du Saint-Esprit pour 1582. — Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1191, fol. 13 r° et v°).

1583

3. — *Philippe I Danfrie, fers aux emblêmes du Saint-Esprit.*

A Philippes Damphrie, graveur general des Monnoyes du Roy, la somme du 35 escus à luy ordonnée par ledit sieur chancelier, par son ordonnance signée de sa main le 2e jour du mois janvier audict an, pour le payement d'avoir fait et gravé, par le commandement de Sa Majesté, des fers ou grand volume où sont les armoiries de Sadite Majesté et la mission du Saint-Esprit, qui ont servis à mettre sur les livres où sont enluminez des armoiries de tous MM. les cardinaux, prelats, commandeurs et officiers dudit ordre.

Cy, par vertu de ladite ordonnance et d'une certification dudit Morin, signée de luy le 26e jour de decembre 1583, iceux fers avoir esté fourny et livrez, cy rapporté et rendu avec ladite ordonnance et quittance d'iceluy Damphrie, signée à sa requeste, Denis, notaire et secretaire dudit seigneur, le 13e jour de janvier audit an; pour cecy, ladite somme de 35 escus.

(Compte de l'ordre du Saint-Esprit pour 1583. — Copie de Clairambault. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1117, fol. 223 vo).

Nous avons signalé à M. le Baron J. Pichon un document sur Philippe I Danfrie « graveur d'armoiries » qui grava en 1579 deux fers aux armes du roi, l'un aux armes de France, l'autre aux armes de France et Pologne, pour les statuts et ordonnances du Saint-Esprit. Ce document est publié dans le si curieux travail de M. le baron J. Pichon, sur les libraires parisiens (*Bulletin du Bibliophile*, 1893, pp. 310 et 311).

1583-84

Philippe I Danfrie, fers aux emblêmes du Saint-Esprit.

4. — Partyes fournies par Me Philipes Damphrie, graveur general des Monnoyes du Roy, pour les affaires de l'ordre du Sainct-Esprit.

Premierement, pour avoir faict et gravé par le commandement de Sa Majesté les fertz où sont les armoryes d'icelle, en fort grand volume, pour mectre et servir à l'advenir tant sur les couvertures des grandz livres esquelz sont depeinctes et enlumynées au vray les armoryes et timbres de tous les cardinaulx, prelatz, commandeurs et officiers dudit ordre, que aussy pour mectre sur les autres grandz livres que Sa Majesté commande ordinairement estre relyez, à cause que les fertz où sont sesdictes armoryes, qui ont cy-devant esté faictz, sont trop petitz pour mectre sur iceulx grandz livres, la somme de XXX escus.

Plus, pour avoir, par ledict Danphrie, gravé ung autre fert où est la mission du Sainct-Esprit, pour servir et mectre sur les encoignures des couvertures desdictz grandz livres cy-dessus, la somme de XV escus.

(*A la suite*). Je soubzsigné, roy d'armes de l'ordre du Sainct-Esprit, certiffie que ledict Damphrie, graveur susdict, a faict, fourny et livré pour le service du Roy le contenu des partyes cy-dessus, en temoing de quoy, j'ay signé ces presentes, à Paris le XXVI[e] jour de decembre Mv[c] IIII[xx] III.

(*Signé*) : MORIN.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1190, fol. 106 v°).

5. — Monsieur de Villeroy, grand tresorier de l'ordre du Sainct-Esprit, je vous prie que des deniers qui ont esté cy-devant ou seront cy-après mis en voz mains, pour le faict dudict ordre, vous faictes payer à M[e] Philipes Damphrie, graveur general des Monnoyes du Roy, la sommme de trente-cinq escuz soleil, pour son payement d'avoir faict et gravé, par le commandement de Sa Majeté, les fertz où sont les armoryes d'icelle en fort grand volume, pour mectre et servir à l'advenir, tant sur

les couvertures des grandz livres, esquelz sont depeinctes et enlumynées au vray les armoryes et timbres de tous les cardinaulx, prelatz, commandeurs et officiers dudict ordre, que aussy pour mectre sur les autres grandz livres que Sa Majesté commande ordinairement estre relyés, à cause que les fertz où sont sesdictes armoryes qui ont cy-devant esté faictz, sont trop petitz pour mectre sur iceulx grandz livres, ensemble pour avoir, par ledict Danphrie, gravé ung autre fert où est la misson (*lisez :* mission) du Sainct-Esprit, pour servir et mectre sur les encoignures des couvertures desdictz grandz livres cy-dessus ; et en rapportant la presente avec quictance dudict Danphrie, ladicte somme de xxxv escus vous sera passée et allouhée en voz comptes, sans aulcune difficulté.

Faict à Paris, le dixieme jour de janvyer mil cinq cens quatre-vingtz et quatre.

(Signé) : HURAULT.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1190, fol. 107 r°).

6. — En la présence de moy... notaire et secretaire du Roy, Me Philipes Damphrie, graveur general des Monnoyes du Roy, a confessé avoir eu et receu comptant de Messire Nicolas de Neufville, chevalier, sieur de Villeroy, grand tresorier de l'ordre du Sainct-Esprit, la somme de trentre-cinq escus soleil, à luy ordonnée pour son payement d'avoir fraict et gravé, par commandement de Sa Majesté, les armoryes d'icelle, en fort grand volume, et ce, pour mectre et servir à l'advenir tant sur les couvertures des grandz livres esquelz sont depeinctes et enlumynées au vray les armoryes et timbres de tous les cardinaulx, prelatz, commandeurs et officiers dudict ordre, que aussy pour mectre sur les autres grandz livres que Sa Majesté commande ordinairement estre reliez, à cause que les fertz où sont sesdictes armoryes qui ont cy-devant

esté faictz, sont trop petitz pour mectre sur iceulx grandz livres, ensemble pour avoir, par ledict Damphrie, gravé ung autre fert où est la mission du Sainct-Esprit, pour servir et mectre sur les encoignures des couvertures desdicts grands livres cy-dessus, de laquelle somme de xxxv escus soleil ledict Damphrie s'est tenu et tient pour comptant, et en a quicté et quicte ledict sieur de Villeroy, trésorier susdict, et tous autres. En tesmoing de quoy, j'ay signé la presente, à sa requeste.

Faict à Paris, le XIII[e] jour de janvier mil cinq cens quatre-vingtz et quatre.

(Signé) : DENIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1190, fol. 107 r°).

1584

7. — *Noelle Hecqueville, statuts et livres d'heures du Saint-Esprit.*

Monsieur de Villeroy, grand tresorier de l'ordre (du Saint-Esprit), le Roy m'a commandé faire paier à Morel, imprimeur de Sa Majesté, etc., etc.

. . . .

Faictes aussi paier à la veufve de feu Esve, relieur du Roy, la somme de quatre-vingtz escus à elle ordonnnée, pour avoir lavé et reiglé et doré sur la tranche soixante desdicts statuts et iceulx reliez en marroquin orangé avecque des filetz d'or dessus la couverture et quatre chiffres, garniz de chacun de quatre rubans large, de couleur bleue, à raison d'ung escu pièce et avoir aussi lavé et reiglé quarente paires d'heures du Sainct-Esprit, pour donner aux chevaliers dudict ordre et iceulx couvertes dudict marroquin, garnyes chacune de quatre rubans pour les fermer, à raison de demy escu pièce.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1190, fol. 84 r°).

1584

8. — *Noelle Hecqueville, statuts et livres d'heures du Saint-Esprit.*

En la presence de moy...., notaire et secretaire du Roy, Noelle Hecqueville, veufve de Nicolas Esve, luy vivant, relieur dudict seigneur, a confessé avoir receu comptant de Messire Nicolas de Neufville, chevalier, seigneur de Villeroy, conseiller dudict seigneur et grand tresorier de son ordre (du Saint-Esprit), la somme de quatre-vingtz escus, à elle ordonnez par Monsieur de Cheverny, chancellier dudict ordre ; assavoir, soixante escus pour la relliure en marroquin orangé de soixante statutz d'icelluy ordre, à raison d'ung escu pièce, garniz de quatre rubans larges, de couleur bleue, servant de fermoirs, et iceulx avoir lavez et reglez, et vingt escus pour quarente paires d'heures du Sainct-Esprit, aussi relliées en marroquin orangé, garnyes du rubans pour les fermer, pour icelles distribuer tant aux chevaliers nouvellement créez que à aucuns des antiens ; de laquelle somme de IIII^{xx} escus ladicte Hequeville s'est tenue pour contante par la presente, que j'ay pour ce signée à sa requeste, le xve jour de janvier mil v^{c} quatre-vingtz-quatre.

(Signé) : DE RAMERU.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1190, fol. 85 r°).

1584

9. — *Nicolle* (sic) *Hecqueville, statuts et livres d'heures du Saint-Esprit.*

A Nicolle Hequeville, veuve de feu Nicolas Esve, luy vivant, relieur du Roy, la somme de 80 ecus soleil, à

elle ordonnée par mondit sieur de Cheverny par son ordonnance et signée ledit sixième janvier audit an 1584, pour avoir par elle lavé, reglé, doré sur la tranche 60 desdits statuts (de l'ordre du Saint-Esprit) et iceux reliez en maroquin orangé avec des filets d'or dessus la couverture et quatre chiffres aux 4 coins, iceux garnis chacun de quatre rubans large de soye bleue, à raison d'un ecu pièce et avoir aussy lavé et reglé 40 paires d'heures du Sainct-Esprit, pour donner aux chevaliers dudit ordre et icelles couvertes dudit maroquin orangé semées et couvertes de langues d'or, garnies chacune de 4 rubans pour les fermer et ce, à raison de 1/2 ecu pièce.

Cy, par vertu de ladite ordonnance et quittance de ladite veuve, signée à sa requête de Rameru, notaire et secretaire du Roy, le 15e jour de janvier audit an 1584, pour cecy, ladite somme de 80 ecus.

(Compte de l'ordre du Saint-Esprit pour 1583. — Copie de Clairambault. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1117, fol. 222 v°).

CLOVIS I ÈVE

1584-1587

1584

10. — *Clovis I Ève, statuts et livres d'heures du Saint-Esprit*

A Clovis Esve, rellieur de Sa Majesté, la somme de dix-sept escus soleil à luy ordonnée par ledict seigneur chancelier, par la dicte ordonnance dudict IIIe janvier oudict an, pour avoir relié de neuf dix desdicts statutz (du Saint-Esprit) en marroquin orangé, lavez, reglez et dorez sur la tranche, garnis de fermoirs de ruban bleu large, à raison d'un escu pièce, pris ordinaire, et pour en avoir enchassé six autres dans les vielles couverthures d'autres

statutz qui furent relliez l'année m v^c IIII^{xx} III, lesquelz ne servirent de rien parce qu'ilz furent aussitost corrigez par Sadicte Majesté, à raison de trante solz pièce, et relié huit paires d'heures dudict ordre, à ladicte raison de trante solz pièce, pour donner tant à Messieurs les chevalliers nouvellement receuz audict ordre que autres.

Pour cecy, par vertu de ladicte ordonnance et quictance dudict Esve, signée à sa requeste, Habert, notaire et secretaire du Roy, le XIIIe jour dudict mois de janvier oudit an, cy ladicte somme de XVII escus.

(Compte de l'ordre du Saint-Esprit pour 1584. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1191, fol. 35 r° et v°).

1587

11. — *Clovis I Ève, statuts, livres d'heures et livres des Évangiles du Saint-Esprit.*

En la presence de moy ..., notaire et secretaire du Roy, Clovis Ève, relyeur de Sa Majesté, a confessé avoir receu comptant de Messire Nicolas de Neufville, chevavalier, grand tresorier des ordres dudict seigneur, la somme de cent unze escus soleil à luy ordonnée par Monseigneur le chancellier, pour avoir relyé et couvert en marroquin orangé cent deux statutz dudict ordre (du Saint-Esprit), avec dix paires d'heures du Saint-Esprit et pour avoir aussy relyé et couvert de velours le livre des Evangilles, qui a esté faict de neuf pour le service dudict ordre, de laquelle somme de cent unze escus soleil, ledict Ève s'est tenu pour contant, par la presente que j'ay, pour ce, signée de ma main à sa requeste, le unziesme jour de janvier mil v^c quatre-vingtz-sept.

(Signé) : BENOIST.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1119, fol. 72. — Voir aussi l'ordre de payement, fol. 71).

Le livre des Évangiles du Saint-Esprit a été enluminé par Guillaume Richardière, ainsi qu'on le verra plus loin.

1587

12. — *Clovis I Ève, statuts, livres d'heures et livre des Évangiles du Saint-Esprit.*

A Clovis Esve, relieur du Roy, la somme de cent unze escuz soleil, à luy ordonnée par mondict seigneur le chancelier, par son ordonnance signée de sa main le IIII[e] jour de janvier M V[c] quatre-vingtz-sept; assavoir, cent deux escuz pour avoir relié et couvert en maroquin orangé cent deux des statutz dudict ordre, qui ont esté distribuez tant à Sa Majesté qu'à Messieurs les cardinaulx, prelatz, chevaliers, commandeurs et officiers dudict ordre, à raison d'un escu pièce; cinq escuz pour la relieure de dix paires d'heures d'icelluy ordre, qui ont esté delivrées aux nouveaux chevaliers dernierement receuz, à raison de trente solz pièce, et quatre escuz pour la relieure du livre des Evangiles, qui a esté faict de neuf, pour le service dudict ordre, couvert de velours cramoisy. Pour cecy, par vertu de ladicte ordonnance et quictance dudict Esve, signée à sa requeste : Benoist, notaire et secretaire du Roy, le XI[e] jour de janvier dernier, M V[c] quatre-vingtz-sept, ladicte somme de CXI escus.

(Compte de l'ordre du Saint-Esprit pour 1586. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1191, fol. 63 r° et v°. — Voir aussi, copie de Clairambault. — Ms. Cl. 1119, fol. 114 r°).

1587

13. — *Clovis I Ève, livres d'heures du Saint-Esprit.*

A Esve, relieur de Sa Majesté, la somme de cinquante escuz soleil, pour avoir par luy relié cent paires desdictes heures (du Saint-Esprit), et icelles couvert de marocquin

orengé, garnies de fermoirs de rubens blancz et orangez, à raison de demy-escu pièce, par sa quictance signée à sa requeste, Thomas, notaire et secretaire du Roy, le dernier jour dudict mois de juillet oudict an. Cy L escus.

(Compte de l'ordre du Saint-Esprit pour 1587. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1191, fol. 84 v° et 85 r°. — Voir aussi copie de Clairambault. — Ms. Cl. 1123, fol. 78 v°).

XVII[e] SIÈCLE

CLOVIS II ÈVE

1621-1633.

1621

14. — *Clovis II Ève, livres d'heures de Saint-Michel et du Saint-Esprit.*

A Clovis Ève, marchand libraire à Paris et relieur ordinaire du Roy, la somme de dix-neuf livres quatre solz, pour avoir relyé douze paires d'heures en maroquin pour Messieurs les chevalliers et commandeurs desdits ordres (de Saint-Michel et du Saint-Esprit), à raison de trente-deux solz pièce, comme appert par sa quictance passée par devant nottaires le dixiesme jour d'avril M VI[c] vingt-deux, cy rendue.

Pour cecy, XIX livres IIII sols.

(Premier compte de Thomas Morant, grand trésorier des ordres du Roi, pour 1621. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1247, fol. 48 v° et 49 r°).

1633

15. — *Clovis II Ève, livres d'heures du Saint-Esprit.*

A Clovis Ève, relieur ordinaire du Roy, la somme de six vingts-cinq livres douze solz, pour l'impression (*sic*)

de cent paires d'heures du Sainct-Esprit en papier, reliez de carte, enrichiz de quantité de taille douce, tant pour Sa Majesté que pour les chevalliers du Sainct-Esprit, lors de ladite ceremonye, comme appert par l'ordonnance de Sadite Majesté et la quictance dudit Ève, passée par devant nottaires le vingt-quatreieme jour de may M VI^c trente-trois.

Cy VI^xx V livres XII sols.

(Douzième compte de Thomas Morant, grand trésorier des ordres du Roi ; dépenses faites pour la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit du 15 mai 1633. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1247, fol. 150 v°).

PIERRE THIERRY

1633

16. — *Livres de prières du Saint-Esprit.*

A Pierre Thierry, doreur sur cuir à Paris, la somme de deux cens trente-huict livres dix solz, à luy ordonnée pour la couverture de six livretz de prières du Saint-Esprit de maroquin bleu, de pièces de rapport, dorées et enjollivées de moresques et autres façons et pour IIII^xx X autres livres aussy couvertz de maroquin bleu doré, avec des filletz d'or et des Saints-Espritz aux quatre coings, comme appert par l'ordonnance de Sa Majesté et la quictance du (*sic*) Thierry, passée par devant nottaires, le vingt-cinquieme jour de may M VI^c trente-trois.

Cy II^c XXX VIII livres X sols.

(Douzième compte de Thomas Morant, grand trésorier des ordres du Roi ; dépenses faites pour la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit du 15 mai 1633. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1247, fol. 150 r° et v°. — Voir aussi un extrait, collection Dangeau. — Bibl. Nat., Ms. fr. 22721, fol. 193 r°).

GILLES BOULLINGUES

1654

17. — *Livres d'heures du Saint-Esprit.*

A Gilles Boullingues, libraire et relieur de livres à Paris, la somme de vingt-une livres pour avoir par luy fourny et livré deux paires d'heures du Saint-Esprit, reliées en maroquin, pour estre mis ès mains de Sa Majesté le lendemain de son sacre en prenant l'habit de l'ordre, comme appert par la quittance dudit Boullingues et l'ordonnance de Sa Majesté du troizième juin, le tout rapporté.

Cy xxi livres.

(Deuxième compte de Michel Le Tellier, grand trésorier des ordres du Roi ; dépenses faites pour la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit du 8 juin 1654. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1248, fol. 138 r° et v°).

(*A suivre.*)

ALFRED DE VIGNY

ET

LES ÉDITIONS ORIGINALES DE SES POÉSIES

(SUITE)

La Frégate la Sérieuse est datée de « Dieppe, 1828 ». Sans cela on pourrait croire que la composition en remonte aux jours où Vigny tenait garnison dans cette ville, ainsi qu'on l'a vu dans sa lettre à Brizeux de 1831. Mais comme il quitta le service en avril 1827, on ne peut en reporter l'origine à son premier séjour dans cette ville.

La comtesse d'Agoult, qui habitait alors, dans la belle saison, le château de Croissy en Beauce, et qui était ainsi voisine du Tronchet, où Vigny faisait lui-même des séjours chez sa tante et ses cousines, nous a conservé le tableau d'une lecture que le poète fit chez elle de la *Frégate la Sérieuse,* et qui pour elle, plus encore que pour lui, fut une assez désagréable aventure.

« Un soir, chez moi, par très amicale exception, car il savait à quoi s'en tenir sur le bel esprit des marquises, Alfred de Vigny consentit à lire un de ses poèmes inédits : *La Frégate*. Je l'en avais prié vivement, indiscrètement. J'en eus bien de la mortification. La lecture, à laquelle j'avais convié toute la fleur aristocratique, les plus jolies femmes de Paris : la princesse de Bauffremont, la comtesse de Montault, sa sœur, la marquise de Castelbajac, sa gracieuse belle-sœur, la comtesse Fréderic de la Rochefoucauld, la comtesse de Luppé, mesdames de Caraman, d'Orglandes, la duchesse de Gramont, etc., ne fut point du tout goûtée. Un silence consternant accueillit l'œuvre et l'auteur. « Ma frégate

a fait naufrage dans votre salon », me dit, en se retirant, Alfred de Vigny. « Ce monsieur est-il un amateur ? » venait de me demander l'ambassadeur d'Autriche » (1).

On peut croire qu'en écrivant ce poème, Alfred de Vigny, sinon dans les détails, du moins dans l'ensemble, se souvenait de son grand-père maternel, le marquis de Baraudin, qui le 27 juillet 1778, à la bataille d'Ouessant, sous M. d'Orvilliers, commandait l'*Actif,* de 74 canons, et faisait partie du corps de bataille. Il a tracé dans son *Journal* un beau tableau de ces Baraudin, braves marins, morts pendant la Terreur :

« Le père de ma mère, vieux et vénérable chef d'escadre du temps de cette grande marine de Louis XVI qui rivalisait avec celle d'Angleterre et partageait l'Océan avec elle, avait été conduit dans les prisons de Loches. Sa fille et mon père, que ses blessures rendaient infirme, l'avaient suivi dans sa captivité. C'était un homme grave, savant, spirituel. C'est le ton de l'homme de cour, uni à l'énergie de l'homme de mer. Ce vieux capitaine de dix vaisseaux que les combats, sous M. d'Orvilliers, avaient respecté, fut tué en un jour dans sa prison par une lettre de son fils. Cette lettre était datée de Quiberon. Ce frère de ma mère, cet oncle inconnu de moi, dont j'ai un portrait peint par Girodet, était lieutenant de vaisseau et, blessé au siège d'Auray en débarquant avec M. de Sombreuil, il demandait à son père sa bénédiction, devant être fusillé le lendemain ». (2)

(1) Daniel Stern, *Mes Souvenirs,* Paris, 1880, p. 345.

(2) *Journal,* p. 261, et encore pp. 151, 246. C'est à tort d'ailleurs que Vigny donne à M. de Baraudin le grade « d'amiral dans l'ancienne marine » (p. 246). Dans cette ancienne marine, il n'y avait qu'un seul amiral, « l'amiral de France », charge qui de 1683 à 1791 appartint au fils et au petit-fils de Louis XIV, le comte de Toulouse et le duc de Penthièvre — et au-dessous de lui des vice-amiraux, des lieutenant-généraux et des chefs d'escadre. M. de Baraudin fut chef d'escadre. Voy. *État de la Marine* de 1776, p. 168, où il est porté comme « retiré ». Il avait été nommé chevalier de Saint-Louis le 7 avril 1757 (Mazas, *Hist. de l'Ordre de Saint-Louis,* II, 171).

Voici les variantes que nous relevons. L'une fut motivée par une critique de Charles Magnin.

Quelle était belle, ma Frégate.
Lorsqu'elle voguait *sous* le vent !

au lieu de :

Quelle était belle, ma frégate
Lorsqu'elle voguait dans le vent !

+

Dieppe a son vieux château soutenu par la Dun e,

au lieu de :

Dieppe a son vieux château soutenu par la dune.

*

Et ses vaisseaux d'ivoire habillement sculptés ;

au lieu de :

Et ses deux monts en vain par la mer insultés ;

A partir de ce vers, toute la fin de la strophe II a été complètement remaniée et modifiée. Elle était d'abord ainsi :

Cherbourg a ses fanaux de bien loin consultés ;
Saint-Malo dans son port tranquillement regarde
Mille rochers debout qui lui servent de garde ;
Lorient, dans sa rade au mouillage inégal,
Reçoit la poudre d'or des Noirs du Sénégal ;
Bordeaux, de ses longs quais parés de maisons neuves,
Porte à la mer ses vins sur l'*eau de* deux grands fleuves ;
Toute ville à Marseille aurait droit d'envier
Sa ceinture de fruits d'orange et d'olivier;
D'or et de fer Bayonne en tout temps fut prodigue ;
Tous nos ports ont leur gloire ou leur luxe à nommer,
Mais le Havre a lancé La Sérieuse en mer.

au lieu de :

Cherbourg a ses fanaux de bien loin consultés,
Et gronde en menaçant Guernsey la sentinelle
Debout près de Jersey, presque en France ainsi qu'elle ;
Lorient, dans sa rade au mouillage inégale, ⎫ (transposés)
Reçoit la poudre d'or des noirs du Sénégal; ⎭
Saint-Malo dans son port tranquillement regarde ⎫ transposés
Mille rochers debout qui lui servent de garde ; ⎭
Le Havre a pour parure ensemble et pour appui ⎫ (ajoutés)
Notre-Dame-de-Grâce et Honfleur devant lui ; ⎭
Bordeaux, de ses longs quais parés de maisons neuves,
Porte *jusqu'à* la mer ses vins *sur deux grands fleuves ;*
Toute ville à Marseille aurait droit d'envier
Sa ceinture de fruits, d'orange et d'olivier ;
. . . .

*

Mais *Toulon* a lancé la Sérieuse en mer.
Elle passe la réserve.

au lieu de :

Elle passe la Réserve.

Nom qui devrait même être en petites capitales, étant certainement celui d'un navire.

*

Que *lorsque,* arrêtant sa fuite,

au lieu de :

Que lorsqu'arrêtant sa fuite,

*

La nuit, reluisaient dans l'ombre

au lieu de :

La nuit reluisaient dans l'ombre

*

Pour un gracieux esprit

au lieu de :

Pour un gracieux Esprit

*

Trois vaisseaux de haut-bord combattre une frégate !

au lieu de :

Trois vaisseaux de haut-bord — combattre une frégate !

*

Cette seconde édition des *Poèmes* eut du succès, car trois mois après son apparition il en était publié une troisième, ainsi annoncée dans le *Journal général de l'Imprimerie* du 8 août 1829, sous le n° 4869.

Poèmes, par le Comte Alfred de Vigny. Troisième édition. *Paris, Ch. Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9, Urbain Canel, et Levavasseur* (*Imprimerie de Lachevardière*). 1829, in-8 (1).

Elle contenait cette note :

« Ces poèmes viennent d'être réimprimés, et voilà qu'on les imprime encore peu de jours après. Lorsqu'ils parurent il y a neuf ans, ils furent presque inaperçus du public. — C'est bien peu de chose qu'un livre comme celui-ci ; mais s'il plaît aujourd'hui, c'est qu'alors il étonna. »

Parmi les nombreux articles qui rendirent compte de cette édition de 1829, deux se distinguent par leur importance et par le nom de leurs auteurs ; Charles Magnin et Désiré Nisard. Le premier parut dans *le Globe* du 21 octobre 1829. Sainte-Beuve en aurait été, paraît-il, l'instigateur (2). Après avoir parlé assez froidement de

(1) Nous n'avons pas eu cette 3e édition sous les yeux. Elle n'existe pas à la Bibliothèque nationale.

(2) *Portraits contemporains*, Paris, C. Lévy, 1889, t. II, p. 85.

Cinq-Mars, dans le même journal du *Globe*, du 8 mai 1826, le critique s'était lié, en 1828, avec le poète, et une correspondance très amicale s'était établie entre eux (1). L'apparition des *Poésies de Joseph Delorme* au commencement d'avril 1829, c'est-à-dire un mois avant les *Poèmes*, n'avait pu que resserrer les sympathies entre les deux poètes. Charles Magnin, qui devait précéder de bien peu Vigny dans la tombe (1862), était alors âgé de trente-six ans, et commençait à acquérir cette réputation d'homme de goût et de délicate érudition qui fut la sienne. Après avoir constaté que, si la cause du romantisme était déjà gagnée au théâtre, bien qu'elle ne s'appuyât encore que sur des œuvres étrangères, le débat subsistait très vif et très incertain sur la poésie proprement dite, il arrivait à Alfred de Vigny et poursuivait ainsi :

« Rien ne prouve mieux combien, à cet égard, le goût public s'est amélioré promptement, que le succès qu'obtient cette année la réimpression des poésies de M. de Vigny, comparé au déchaînement mêlé de dédain et de colère, qui les avait accueillies à leur naissance.

A entendre les premiers lecteurs, M. Alfred de Vigny était un écrivain d'une incorrection révoltante ; prétentieux, obscur, à idées laborieusement inintelligibles. Le dirons-nous ? C'est avec cette prévention hostile que nous avons nous-même ouvert son livre, Quelle a été notre surprise ! Nous avons trouvé dans se soi-disant barbare, l'écrivain le plus suave, le plus mélodieux, le plus soigneux de la forme ; son recueil nous a offert une langue poétique nouvelle, d'une fraîcheur, d'un éclat, d'une richesse incomparables ; des procédés d'art et de prosodie nouveaux ou heureusement renouvelés ; un génie d'une élévation, d'une chasteté, d'une grâce infinies. Pourquoi nous en cacher ? Nous l'avons lu et relu avec délices. De pareilles poésies décorées d'un nom d'auteur anglais ou allemand auraient indubitablement

(1) Addition à son article de 1835, sur *Servitude et grandeur militaires*, dans les *Portraits Contemporains*, Paris, C. Lévy, 1889, t. II, p. 81.

obtenu une vogue immense : mais M. de Vigny est Français, et personne n'a voulu se compromettre en le louant comme on aurait fait d'un étranger. Et, cependant, auprès d'*Éloa*, *les Amours des Anges* de Thomas Moore, ne sont qu'une mesquine et coquette conception, un feu follet sans consistance et sans portée... *Éloa,* que la critique de notre époque n'a pas comprise, est une grande et touchante conception, un mythe qui rappelle ceux d'Hésiode et de Milton ; une fable aussi fraîche, aussi gracieuse, aussi transparente que celle de *Pandore ;* une allégorie aussi belle, aussi délicate et plus prolongée que celle des *Prières...* » (1)

Pour Charles Magnin, *Dolorida* et *Moïse* sont, avec *Éloa,* les trois chefs-d'œuvre du poète. *Moïse,* « grande et peut-être plus simple composition », a « une largeur, un aplomb, une aisance dans le colossal, qui rappelle à la fois le *Moïse* de Michel-Ange et le *Moïse* de Rossini». A propos de *Dolorida,* il rappelle les Espagnoles « si bien peintes » par Prosper Mérimée. « C'est ajoute-t-il, un drame touchant, passionné, le poète narre et dialogue en vers avec une souplesse dont nous ne connaissons que peu d'exemples ». Il n'en voudrait enlever que quelques périphrases — celle de la chemise — d'un « détour un peu long ». Il admire également beaucoup la dernière partie de *La Frégate,* celle du combat, qui est « tout à la fois un tableau, un poème, et un drame ».

Après les éloges, voici les critiques. Aux trois contes, *le Cor, la Neige, Madame de Soubise,* il trouve « un mérite fort inégal ». Autant il a admire le *Cor,* autant il fait ses réserves sur *Madame de Soubise :*

« Nous n'en sentons pas bien l'intérêt, dit-il ; le style en est bizarrement vieilli, et offre un discordant assemblage de mots de toutes les époques :

Arquebusiers, chargez ma coulevrine

(1) Article reproduit dans ses *Causeries et méditations historiques et littéraires.* Paris, Duprat, 1843, in-8, I, 225.

Arquebusiers et *coulevrine* sont des mots qui n'ont entre eux aucun rapport.

Les coulevrines étaient des canons plus longs que ceux dont on se sert aujourd'hui...

Courez *varlets,* échansons, écuyers,
Suisses, piqueux, *page,* arbalétriers.

On a remarqué, avec raison, qu'il n'y avait plus de varlets depuis longtemps. Et pourquoi ce *page* au singulier ? Malheureusement, dans ce petit poème, les taches, qui sont nombreuses, ne sont pas rachetées par d'assez grandes beautés. »

Dans la *Frégate,* si Charles Magnin admire beaucoup le combat, il est assez dur pour les deux premières parties dans lesquelles il relève « l'impropriété fréquente d'un langage faussement technique ».

« Nous avons entendu des marins entrer dans une furieuse colère contre l'auteur pour la manière dont il défigure leur belle langue en croyant la parler. Nous avons d'abord ri de leurs critiques, puis nous avons fini par être ébranlé. Au fait, si l'école nouvelle a raison de substituer le mot juste et propre au mot noble et vague que recherchait sa devancière, encore faut-il qu'elle emploie vraiment le mot propre et non le mot à côté.

Quelle était belle ma Frégate
Lorsqu'elle voguait sous le vent !

Voguer sous le vent n'est d'aucune langue. On est *sous le vent* d'un autre navire, ce qui exprime un rapport de position, et le plus souvent un désavantage ; on *serre le vent ;* on est *près du vent.* Un rimeur classique aurait dit :

Lorsqu'elle voguait sur les flots

C'eut été, sans contredit, très plat et très insignifiant. Vous voulez être plus précis, plus vrai que vos devanciers : Vous avez raison ; mais prenez garde ! De tous les genres de faussetés, le *technique faux* serait le pire.

Sa taille mince, longue et plate,
Portait deux bandes d'écarlate,
Sur quatre-vingt canons cachés.

Cela n'est ni fort clair ni, ce me semble, fort exact.

Dix fois plus vive qu'un pirate,
En cent jours, du Havre à Surate
Elle nous emporta souvent.

Une frégate ne fait pas *souvent* le trajet du Havre à Surate. C'est le fait d'un navire de commerce. De plus, ni le port du Havre, je crois, ni celui de Surate, ne reçoivent de vaisseaux de ce rang... »

Ces critiques, qui peuvent paraître bien minutieuses, mais auxquelles Vigny fit droit en partie, eussent été salutaires si elles se fussent plus souvent renouvelées. Elles s'appuyent sur une excellente règle, et auraient pu empêcher les romantiques de tomber, comme ils l'ont fait fréquemment, et après eux les Parnassiens, dans ce que Magnin appelle si justement le *faux technique*.

Ce fut dans le *Journal des Débats,* du 24 juillet 1829, que M. Nisard rendit compte des *Poèmes*. Le critique était alors très sympathique aux romantiques : il avait le 9 janvier de la même année apprécié les *Odes et Ballades* de Victor Hugo, et l'on peut dire, ce qui paraîtra étrange à quelques-uns, mais ce qui est vrai, qu'il fut le premier à acclimater les romantiques au *Journal des Débats*. Admirateur, comme il l'était, des formes très pures, il devait tout naturellement louer Alfred de Vigny des corrections qu'il avait imposées à ses vers. Car, dit-il, « n'est pas poète, dans le sens vrai du mot, quiconque se sent la tête montée et pleine d'images ; il lui reste encore à se manifester dans la langue de son pays et sous les formes reçues, sous peine de n'être compris ni du temps où il vit, ni de l'avenir où il aspire ».

« Les premiers vers de M. de Vigny avaient eu peu de succès ; ce n'était pas la faute du public. A présent que tous

les jours deviennent meilleurs pour nos jeunes poètes, il reparaît ; mais dans l'intervalle, il a eu la modestie bien rare de croire à la critique, et le courage plus rare encore de lui faire des sacrifices. Aussi le public revient-il à ses poèmes *revus et corrigés...* » (1)

Il y a bien quelque exagération dans cette insistance de M. Nisard, comme de M. Magnin, sur des corrections qui certes n'étaient pas assez considérables pour transformer en chef-d'œuvre ce qui sans elles n'eut été à leur sens, qu'un ouvrage médiocre. En somme, c'était plutôt un expédient pour louer des vers qu'on avait eu le tort de laisser passer trop inaperçus en 1822 et en 1826. Mais qu'importe, si cet éloge éclatait enfin. Chez M. Nisard, il est presque sans réserve quant à l'ensemble, quant à l'inspiration et aux sujets choisis par le poète. Mais nous n'y trouvons rien d'assez caractérisé, d'assez motivé, pour reproduire cette partie de l'article. Celle où le critique fait ses réserves sur le style, a plus d'importance parcequ'elle est plus raisonnée, et si l'on ne peut toujours s'associer à ses jugements, il est curieux de les connaître.

« Le style de M. de Vigny a des veines de bonheur. Il a de l'invention dans sa grâce et son élégance. Mais la peur du commun le rend parfois obscur et bizarre.... Pourquoi, par exemple, tout ce travail d'équivalents pour donner un faux air de jeunesse et de nouveauté aux vieilles choses qu'on va lire ?

. . . . *Que le feu du baiser*
Consume nos amours qu'il peut seul apaiser ;
Qu'il vienne remplacer cette crainte farouche,
Et *fermer* au refus la *pourpre* de ta bouche.
. . . .
Car lorsqu'un mot flatteur *abordait* ton oreille.

(1) Article reproduit dans les *Essais sur l'École romantique*, Paris, C. Lévy, 1891, in-12, p. 41.

. . . .
La tristesse apparut sur sa lèvre glacée.
. . . .
Formant une prière inentendue et vaine.
. . . .
Si sa lèvre s'altère et vient près du rivage
. . . .
. . . . Elle *donne* à ses yeux.
A travers ses beaux doigts un jour audacieux
. . . .
Des ailes sur son dos la pourpre est déjà prête.

Je demande pardon à M. de Vigny de le quereller sur des mots; mais sa poésie surtout, si élégante et si douce à l'oreille, réfléchit vivement ces petites fautes, ainsi qu'une glace les taches du verre. »

A la différence des autres critiques, M. Nisard est particulièrement sévère pour *Éloa*. Tout en l'admirant, il reproche à l'auteur de s'être perdu un peu dans le vague:

« L'âme, trop concentrée en soi, tend à s'absorber, à se soustraire à l'action des entourages, à se croire mal comprise, plutôt qu'incompréhensible. C'est l'écueil de la poésie rêveuse et personnelle... C'est, je l'avoue, dans la peinture de cette jeune fille, ange et vierge, qu'il a mis le plus de sa douceur d'idées et de sa délicatesse de style. Mais, en retour, que de vagues pensées ! que de subtilités d'expression, si minces et si menues, que l'esprit n'en peut rien saisir ! (??) Que de fausse grâce et presque de minauderie dans la création d'Éloa... Et qu'elle fâcheuses circonstances que le ciel de M. de Vigny rappelle le monde d'anges sorti de la grande imagination de Milton, et que les amours d'Éloa fassent relire les amours d'Ève et d'Adam, avant le pêché...

Ce rapprochement ne nous semble pas aussi défavorable à Alfred de Vigny que l'estime M. Nisard, qui, quoiqu'il en soit, termine par cet éloge général, et cette appréciation de ce genre nouveau, le poème :

« Je renvoie le lecteur à ces *poèmes,* brillants essais dans un genre né d'hier, mais qui ne doit pas s'user ; car il chante

tout ce qui a vécu et tout ce qui s'est fait dans le monde... Le drame, l'épopée, l'ode peuvent s'épuiser, parcequ'il faut des données spéciales, des temps privilégiés, des faits rares, des passions d'élite : le poème est inépuisable , parcequ'il exploite le côté poétique de tout ce qui a été... En Angleterre, Byron lui a déjà fait une gloire ».

IX

Le recueil poétique de 1829 fut le dernier que Vigny donna de son vivant. Depuis cette année jusqu'à sa mort, il publia seulement des poèmes détachés, qui, à l'exception de deux, ne furent réunis en volume qu'après sa mort. Il sembla se tourner alors presque exclusivement vers le théâtre et le roman. Six mois après les *Poèmes,* comme nous l'avons vu, il donne le *More de Venise;* puis le 25 juin 1831 la *Maréchale d'Ancre;* en 1832 *Stello;* en 1833 sa jolie comédie *Quitte pour la Peur* (30 mai); en 1835 *Grandeur et Servitude militaires,* tandis qu'à la Comédie-Française, le 12 février, il obtient son grand succès de *Chatterton.*

A un autre point de vue, sa pensée prenait aussi un autre tour : elle devenait essentiellement philosophique. Ses nouveaux romans, *Stello ou les Consultations du Docteur Noir, Grandeur et Servitude militaires,* son drame *Chatterton,* seront profondément empreints de ce caractère. Dans la poésie proprement dite, l'évolution n'est pas moins marquée, et l'on peut dire qu'elle précéda celle de sa prose. Dès le commencement de 1831, il aborde la poésie philosophique avec son poème *Paris,* et il ne cherchera plus ailleurs son inspiration. Parmi ses poèmes précédents, *Moïse* seul, et peut-être la *Femme adultère,* laissaient poindre l'idée philosophique. Nous ne parlons pas du *Déluge* ni d'*Éloa,* d'un caractère mystique plutôt que philosophique.

Là, comme dans le poème, comme dans le roman, comme au théâtre, Alfred de Vigny devançait tous les

romantiques. Cette note philosophique, on ne la trouve en effet ni dans les *Odes et Ballades*, ni dans les *Orientales* de Victor Hugo ; et les *Feuilles d'automne*, où elle point un peu, sont de la fin de novembre 1831. Seul Lamartine l'avait fait entendre dans quelques-unes de ses *Méditations*.

Faut-il attribuer cette transformation du talent d'Alfred de Vigny à l'ébranlement donné aux esprits par la révolution de Juillet? Peu favorisé par le gouvernement de la Restauration dans sa carrière militaire, que pour cette raison « il avait abandonnée avec plaisir » (1) ; n'ayant chanté aucun des événements survenus dans la famille royale (funérailles, naissance, sacre), n'étant pas même chevalier de la Légion d'honneur du fait des Bourbons, Alfred de Vigny se trouvait parfaitement libre dans ses opinions, et, ce semble, dans une situation d'esprit très propre à recevoir des impressions révolutionnaires. Cependant, il n'en résulta pour lui qu'une certaine impassibilité politique. Dans cette révolution, il se contenta d'être un spectateur. Pour y devenir acteur, et acteur royaliste, il lui aurait fallu voir un prince se mettre à la tête des royalistes, l'épée à la main. Il se serait battu alors, la mort dans l'âme, il est vrai, comme le capitaine Renaud de la *Canne de jonc*. Il n'eut pas à se faire cette violence, et vit passer sous ses fenêtres la révolution sans s'y mêler. Ce fut sans amour, ni haine qu'il assista à l'intronisation du duc d'Orléans. Du nouveau régime il n'accepta que les devoirs du citoyen ; il consentit à redevenir capitaine comme autrefois.... dans la garde nationale (2). Son journal porte le témoignage de ses sentiments à cette date :

« Quel est mon devoir? Protéger ma mère et ma femme... Et pourtant, si le roi revient aux Tuileries et si le Dauphin

(1) Gaspard de Pons, *Adieux poétiques*, I, xv.

(2) Le 20 août 1830, du 4e bataillon de la 1re légion (*Journal*, p. 51).

se met à la tête des troupes, j'irai me faire tuer avec eux.... Pas un prince n'a paru.... J'en ai fini pour toujours avec les gênantes superstitions politiques. Elles seules pouvaient troubler mes idées par leurs mouvements d'instinct » (1).

Son attitude ressemble alors à celle de Chateaubriand, resté royaliste, mais par respect pour lui-même, pour son passé, pour son nom. Après la révolution de 1830, la pensée d'Alfred de Vigny était comme une table rase, où il pouvait édifier en toute liberté. Cette liberté, il en profita dans l'ordre moral, philosophique, mais s'abstint dans l'ordre politique. Se repliant sur lui-même, il s'interrogea surtout sur l'ordre social, sur la condition de la vie pour l'homme, pour la femme, pour le soldat, pour l'écrivain et l'artiste. Ces pensées le rapprochèrent un instant de Buchez, le philosophe de l'histoire, de Saint-Simon, le nouvel apôtre. C'est dans ces circonstances, dans ces dispositions qu'il écrivit *Paris.*

Le nouveau poème fut annoncé dans le *Journal général de l'Imprimerie* du 16 avril 1831, sous le n° 1745.

Il avait pour titre :

Paris. | Élévation, | par M. le comte | Alfred de Vigny, | auteur de *Cinq-Mars, d'Éloa,* etc. | *Paris,* | *Charles Gosselin, libraire,* | *rue Saint-Germain-des-Prés,* n° 9. | MDCCCXXXI, in-8.

27 pp., y compris le faux-titre et le titre.

Le faux-titre porte : *Œuvres* | *de M. le Comte* | *Alfred de Vigny.* Au verso : Imprimerie de Cosson, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9 (1).

En tête se trouve cette note en guise de préface :

« Ce poème, sorte de rêve symbolique, est détaché d'un recueil, incomplet encore, intitulé : *Élévations.* Le temps

(1) *Journal,* pp. 46-48.

(2) B. N. Inv. Réserve. Yc 4993.

emporte si vite les évènements, les impressions, les pressentimens qu'ils font naître, qu'il peut être bon de donner sa date à la moindre chose, quoique cette feuille soit du nombre de celles que le vent emporte, sans qu'on les ait vues passer. »

Le poème est ainsi daté :

« Écrit le 16 janvier 1831, à Paris ».

C'est la première fois qu'Alfred de Vigny employait le mot *Élévation,* pour qualifier un de ses poèmes. Avant lui, Bossuet avait écrit et publié des *Élévations,* mais c'étaient des *Élévations à Dieu,* plus séraphiques en quelque sorte, osons dire plus lyriques que ses *Méditations sur les Évangiles.* Les *Élévations* d'Alfred de Vigny étaient toutes philosophiques ; mais le mot indiquait bien la hauteur à laquelle il se plaçait et savait se maintenir.

« Sous ce titre, a dit M. Louis Ratisbonne, Alfred de Vigny a plus d'une fois jeté çà et là dans ses notes des pensées, des projets de poèmes, dont l'*Élévation* consistait moins dans l'orthodoxie que dans la hauteur philosophique de la méditation » (1).

Dans l'édition de 1831, *Paris* porte en sous-titre : *Élévation XIe*. Il faut croire que l'auteur avait déjà en portefeuille un certain nombre d'autres poèmes, qu'il comptait réunir sous ce titre général. Nous voyons, en effet, indiqué dans son *Journal,* sous cette désignation, plusieurs sujets qu'il se promet de développer (2), et auxquels il a donné plus tard le titre de *Poèmes philosophiques.*

Comme Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris,* c'est du haut d'une tour que le poète nous donne la vision de la grande ville :

(1) *Journal d'un poète.* Note, p. 113.
(2) *Journal,* p. 112.

Prends ma main, voyageur, et montons sur la tour.
Regarde tout en bas, et regarde à l'entour,
Regarde jusqu'au bout de l'horizon, regarde
Du nord au sud......

Mais le Paris qu'il nous montre n'est pas le Paris du Moyen-Age ; c'est le Paris moderne, avec ses malheurs, ses vices, ses crimes, ses misères, qui pourra disparaître sous la malédiction divine, mais sur les ruines duquel :

On dira : Pour longtemps le monde est dans la nuit (1).

Si l'on était tenté de rapprocher cette vision philosophique de la vision toute plastique et pittoresque du livre IIIe de *Notre-Dame de Paris,* il faudrait se rappeler que le roman de Victor Hugo parut le 17 mars 1831, un mois seulement avant le *Paris* d'Alfred de Vigny.

Bien que né à Loches, Alfred de Vigny, amené à Paris à l'âge de dix-huit mois, se considérait comme un enfant de la capitale, et son poème témoigne pour la grande ville d'un amour sur lequel il est revenu dans un passage de son *Journal.* On peut le rapprocher de son poème :

« Paris fut presque ma patrie, quoique la Beauce fut la véritable pour moi. Mais Paris avec ses boues, ses plaies et sa poussière, Paris avec sa tristesse bruyante et son éternel tourbillon d'évènements, avec ses revues d'empereurs et de rois, ses pompeux mariages, ses pompeuses morts, ses monotones fêtes à lampions et à distributions populaires, avec ses théâtres toujours pleins même dans les calamités publiques, avec ses ateliers de réputations fabriquées, usées et brisées en si peu de temps, avec ses fatigantes assemblées, ses bals, ses *raouts,* ses promenades, ses intrigues ; Paris, triste chaos, me donna de bonne heure la tristesse qu'il porte en lui-même et qui est celle d'une vieille ville, tête d'un vieux corps social.... Pour moi, je me suis tout de bon attaché à ce Paris tel qu'il est. Je m'y suis fait des affections

(1) On peut aussi rapprocher de ce vers la pièce de Victor Hugo, *A l'Arc de Triomphe,* dans les *Voix intérieures,* II.

dans chaque rue. Il y a des coins de murailles qui me tiennent au cœur et que je ne verrais pas abattre sans peine » (1).

Voici les variantes que nous relevons :

Un second alinéa commençait au vers :

Je vois un cercle noir, si large et si profond....

*

L'un sur l'autre entassés, sans ordre *ni* sans nombre

au lieu de :

L'un sur l'autre entassés, sans ordre et sans nombre

*

Vois-je une Roue ardente, ou bien une Fournaise ?

au lieu de :

Vois-je une roue ardente, ou bien une fournaise ?

*

Paris l'axe immortel, Paris l'axe du monde.

au lieu de :

Paris, l'axe immortel, Paris, l'axe du monde.

*

C'est donc bien, Voyageur, une Roue en effet

au lieu de :

C'est donc bien, voyageur, une roue en effet

*

Le vers :

L'un soutient en pleurant la croix dépossédée

(1) *Journal*, 262. Voir aussi p. 105 et p. 335 une pièce de vers inédite publiée par M. Louis Ratisbonne, l'*Esprit parisien*. Enfin en 1831 Vigny publie dans le *Livre des Cent-et-un*, un article intitulé *Paris comme Napoléon le voulait*.

n'est pas accompagné de la note :

« M. l'abbé de Lamenais. »

*

S'assied près *du* sépulcre, et seul, comme un banni,

au lieu de :

S'assied près d'un sépulcre......

*

Liberté ! crie un autre, et soudain la tristesse.

sans la note :

« Benjamin Constant ».

*

Derrière eux s'est groupée une famille forte

sans la note :

« L'école Saint-Simonienne »

*

Salamandres partout ! — Enfer ! Eden du monde !

au lieu de :

Salamandre partout ! Enfer ! Eden du monde

*

Que deux points seulement, la souffrance et la mort (1).

les deux derniers substantifs ne sont pas soulignés.

*

Dans quelques éditions postérieures, cette pièce, par une faute typographique, est datée de 1834.

Lorsque *Paris* parut, l'attention publique n'était pas

(1) C'est donc à tort que, dans notre article précédent, p. 23, ce vers et celui qui le précède sont qualifiés d'inédits. Le premier doit être ainsi rectifié :

Je ne sais d'assurés, dans le chaos du *sort*.

à la poésie : la politique lui faisait tort. Il en fut de ce poème comme de *Notre-Dame de Paris*, on en parla peu d'abord. Nous en trouvons la preuve dans des consolations poétiques qu'un ami crut devoir adresser à l'auteur. Le comte Gaspard de Pons qui écrivit à cette occasion sa pièce de vers *le Succès*, datée du 31 mai 1831 et précédée de cette dédicace : *A mon ami Alfred de Vigny*, en indique ainsi l'origine dans une note :

« J'ai cru avoir acquis par la franchise, quelquefois un peu rude, dont je ne me suis jamais départi ni dans mes ouvrages ni dans leurs préfaces, le droit de venger de l'indifférence du public le *Paris* de M. de Vigny, chef-d'œuvre bien digne du titre d'*Élévation* dont il est décoré, riche et vaste composition qui place notre ami Alfred à la même hauteur dans la poésie philosophique que son *Éloa* dans la poésie idéale. Remarquez que je sais très bien que son *Paris* ne figure pas dans ses poèmes dits *philosophiques*, auxquels il ne pensait pas encore quand ce morceau fut composé, mais il n'en est ni plus mauvais ni moins réellement philosophique pour cela » (1).

Ainsi, si nous en croyons l'ami d'Alfred de Vigny, ce poème n'aurait eu que peu où point de succès. Il l'en console par ces vers médiocres, peu propres à produire ce résultat :

Poursuis, éblouis-nous de ta vive harmonie !
Les *élévations* vont bien à ton génie :
Avec tous ses travaux, et ses jeux et ses cris,
Alfred, sois varié, sois grand comme Paris.
. . . . .

Il en appelle, plus heureusement, de l'insuccès de *Paris* au futur succès de la *Maréchale d'Ancre* :

Dans ton magique essor je viens t'encourager.
Je viens te consoler des erreurs de la foule

(1) *Adieux poétiques*, II, 242.

Dont le flot terre à terre aveuglément s'écoule,
En attendant le jour où, vaincu par ta voix,
A son tour le public reconnaîtra tes droits :
Lorsque, grâce à toi seul, dans l'Odéon sonore
Ses bravos salueront l'heureuse Éléonore
. . . .
Mais que sert de prédire à tes futurs ouvrages
Des lauriers, quand déjà s'amassent les orages ?
Quand les petits journaux s'acharnent à grands cris
A la dissection de ton brillant *Paris ?*
. . . . .

Cette année 1831 fut une de celles où Alfred de Vigny produisit le plus, peut-être aussi la plus brillante de l'école romantique. Que de triomphes se pressent dans ces douze mois : en mars, *Notre-Dame de Paris ;* en mai, *Antony ;* en juin, la *Maréchale d'Ancre ;* le 11 août, *Marion Delorme* qui a vaincu l'obstacle de la censure ; le 20 octobre, *Charles VII chez ses grands vasseaux ;* le 24 novembre, les *Feuilles d'automne ;* le 10 décembre, *Richard d'Arlington ;* le 17, les *Iambes.* Cette fièvre de production semble avoir gagné Vigny lui-même. Deux mois après la publication de *Paris,* a lieu à l'Odéon, le 25 juin, la première représentation de la *Maréchale d'Ancre* (1), interprêtée par Mlle Georges et Frédéric Lemaître. Entre temps, il donne à la *Revue des Deux-Mondes* les fragments d'un roman, l'*Almeh* (2), dont les

(1) La reprise de ce drame fut l'objet d'un article anonyme dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet 1840, p. 176). Voir aussi *Journal,* p. 92.

(2) *Revue des Deux-Mondes,* Ire série, t. I-II, pp. 331-373, avec ce titre : *Scènes du désert, fragments de l'*ALMEH. Elles comprennent quatre chapitres ou fragments : I *Une tente arabe ;* II *Un palais désert ;* III *Une lettre ;* IV *Les Néophytes.* D'après ces vers de Gaspard de Pons, il semble bien que Vigny avait l'intention de faire apparaître dans ce roman la grande figure de Bonaparte :

Toi donc, dans une prose abondante et concise
Peins-nous l'antique Égypte à nos armes soumise
. . . . . .
Que de riches couleurs pour tes pinceaux étale
De ces bords désolés la pompe orientale!

quatre premiers chapitres, sous le titre de *Scènes du désert,* sont un tableau de la Haute-Égypte, aux environs de Thèbes, en l'année 1797 ; et en octobre et décembre les deux premiers épisodes de *Stello,* ceux de Gilbert et de Chatterton (1). Un peu auparavant, en juin et juillet, il avait publié deux articles de critique qui ont une certaine importance pour l'histoire de sa vie intime.

Le 3 mai 1831, avait eu lieu à la Porte-Saint-Martin la première représentation d'*Antony,* où le rôle d'Adèle d'Hervey était tenu par Mme Dorval et celui d'Antony par Boccage. Alfred de Vigny, qui n'avait jamais fait encore de critique dramatique, si ce n'est théoriquement dans la préface du *More de Venise,* trouva là l'occasion d'un grand article qu'il publia sous le titre de *Lettre sur le théâtre à propos d'Antony.* Au point de vue de la pièce, l'article se résume en cette phrase caractéristique, où, rappelant « l'accusation presque générale d'immoralité », qui avait été portée contre elle, il répond : « Je crois possible de démontrer précisément le contraire. » Mais ce qui est peut-être plus intéressant aujourd'hui que cet éloge d'*Antony,* c'est celui de Mme Dorval, pour laquelle il avait déjà conçu cette passion qui le fit tant souffrir, et a un peu amoindri son caractère. Voici comment il s'exprime à son égard :

« Adèle d'Hervey apparaîtra toujours sous les traits de l'heureuse rivale de Mlle Mars — *à laquelle ce rôle avait*

Élève, élève encor ton vaste Panthéon :
Le cardinal ministre attend Napoléon.

Et en note : « Peu de lecteurs ont été à portée d'apprécier quelques chapitres d'un roman historique sur la campagne d'Égypte, véritables trésors... qui ne pouvaient que faire désirer vivement l'achèvement et l'apparition de cette brillante *Almeh,* de l'œuvre enfin dont ils semblaient les précurseurs. » (*Adieux poétiques,* II, 240, 245).

(1) *Revue des Deux-Mondes,* Ire série (1831), t. III, pp. 320-380. La dernière partie (André Chenier parut le 1er janvier 1832 (t. VI, pp. 5-125).

d'abord été destiné — et il est impossible d'être plus complètement rendu que ne l'est ce rôle charmant dans tous ses traits, toutes ses couleurs et toutes ses nuances.... *Mais je suis perdu, moi !* mot naïf que l'Adèle de la Porte-Saint-Martin dit avec un étonnement douloureux qui porte la terreur jusqu'au fond des âmes.... Mme Dorval avait le secret des plus touchantes larmes, des plus puissantes émotions de la tragédie et du drame ; elle vient de montrer que le ton aisé et simple du monde, que les bonnes manières de la Comédie lui étaient familières... Elle semblait une actrice anglaise venue de Covent-Garden ou de Drury-Lane avec toute la profondeur de rêveries, d'émotions, de mistress Siddons, et elle vient d'ajouter à cette puissance tragique (la première au théâtre) celle que donne une observation fine de la société ; c'est un talent complet, et dont l'avenir est bien vaste » (1).

Un mois après cet article, Alfred de Vigny donna un nouveau et public témoignage de son intérêt pour tout ce qui touchait Mme Dorval, en publiant dans la même revue, sous le titre de *Mille et deuxième nuit,* un compte-rendu des *Anecdotes historiques et politiques sur Alger;* de M. Merle, mari de la célèbre actrice (2).

Au commencement de l'année suivante, il revint à la poésie, par une pièce de vers qui fut la dernière de ce qu'on pourrait appeler sa première carrière poétique, et qui clôt ses Poèmes antiques et modernes.

Les Amants de Montmorency parurent pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1832, (tome Ve, pp. 81-85) avec cette note :

(1) *Revue des Deux-Mondes,* 1831, I-II, pp. 622-630. Nous sommes obligé de passer un parallèle entre Mlle Mars et Mme Dorval, où, quoiqu'il fasse, Vigny sacrifie à Mme Dorval son ancienne interprète de Desdemone. — Il reprit une seconde fois la plume de critique théâtral, à l'occasion de la 1re représentation, à l'Odéon, de *Jeanne Vaubernier* (17 janv. 1832), comédie de MM. de Rougemont, Lafitte et Lagrange, dans laquelle Mme Dorval jouait le principal rôle (*Revue des Deux-Mondes,* 1er fév. 1832, p. 397).

(2) *Revue des Deux-Mondes,* III-IV, pp. 55-65.

« En attendant la fin de la *Première Consultation du Docteur noir*, qui paraîtra prochainement, M. Alfred de Vigny nous adresse ce poème qui fait partie d'un nouveau recueil poétique intitulé *Élévations*, et nous prie de déclarer qu'il désavoue tout autre copie qui aurait pu paraître ailleurs ».

La pièce n'était pas datée. Dans l'édition de 1837, elle reçut la date de « Montmorency, 27 avril 1830 ». Comme on vient de le voir, l'auteur la qualifie d'*Élévation*. A ce moment sa pensée était encore de publier un nouveau recueil poétique sous le titre d'*Élévations*, recueil qui même semblait être prêt. Il ne parut jamais, mais l'auteur n'y renonça pas tout à fait, si nous en jugeons par son *Journal* où, sous ce titre, sont indiqués plusieurs projets de poèmes (1).

Voici les variantes que nous relevons :

Quelle montre *aux passans en contant le trépas*

au lieu de :

Quelle montre en suivant leurs traces, pas à pas.

*

D'une auberge où depuis *on* fit leurs funérailles

au lieu de :

D'une auberge où depuis l'on fit leurs funérailles

*

Nous avons *vu* des vers d'une double écriture,

au lieu de :

Nous avons lu.....

(1) *Journal*, p. 112.

(*A suivre*).

EUGÈNE ASSE.

NOTE

SUR

L'HISTOIRE DES GRECS & DES TROYENS

TRADUITE PAR CHARLES DE BOURGUEVILLE

Un érudit caennais, M. Tony Genty, a fait, il y a deux ans, reproduire en fac-simile, un livre fort rare que possède la Bibliothèque de Caen, l'*Histoire véritable des Grecs et des Troyens,* de Darès de Phrygie, traduite par Charles de Bourgueville, seigneur de Bras, et imprimé à Caen par Benedic Macé, en 1572.

Cette réimpression est très curieuse et, si je n'ai pas sous les yeux l'exemplaire de la Bibliothèque de Caen, un autre exemplaire du même ouvrage, conservé à la Bibliothèque Mazarine (Rés. A. 14809), dans sa reliure originale en parchemin, m'autorise à dire que cette réimpression a été exécutée avec une scrupuleuse fidélité.

L'existence de l'exemplaire de la Mazarine a échappé aux investigations de M. Tony Genty comme, du reste, elle était demeurée inconnue de M. Frère et de Brunet. Tous les trois ont considéré l'exemplaire de la Bibliothèque de Caen comme l'unique spécimen de cette traduction de Bourgueville (1); il est vrai d'ajouter que ce

(1) M. Tony Genty signale une autre édition de la traduction de Ch. de Bourgueville, conservée à la Bibliothèque nationale. Cette édition, sans date précise, dont le titre est semblable à celui de l'édition de 1572, présente avec cette dernière, tant au point de vue de la traduction elle-même qu'au point de vue typographique, de nombreuses et importantes différences. V. ses *Notes sur Darès,* pp. 18-25.

dernier est daté de 1572, alors que celui de la Mazarine porte la date de 1573, mais on pourra voir par la description bibliographique ci-dessous donnée que l'édition de 1573 (*le tirage* serait peut-être plus exact) est, sauf deux ou trois différences des plus légères, conforme à celle de 1572.

L'Histoire veri- || table de la gverre || des Grecs, et des || Troyens. || Non moins se rapportant à ce Temps, que resentant la docte & || pure antiquité. Ensemble les effigies des Grecs, & Troyens || plus signalez, rapportées après le naturel, suyuant la de- || scription de l'Autheur, & de quelques medailles trou- || uées en bronze, & aux marbres antiques. || Escrite premierement en Grec par Dares de Phrygie : depuis tra- || duite en Latin par Cornille Nepueu : & faite Françoise || par Charles de Bovrgveville. || A Caen, || Par Benedic Macé, Imprimeur du Roy. || 1573. || Auec priuilege dudit Seigneur.

1 f. (titre, orné d'un fleuron avec ces mots, à gauche et à droite : EXPES-SPERO ; au v°, portrait de Ch. de Bourgueville, daté de 1570) ; dans le haut du titre, cette note manuscrite : *A l'Egl. de Paris ;* 1 f. n. ch., contenant, au r°, des vers : « A Monsievr le lievte- | nant general Bovrgveville, | sur sa presente traduction » ; au v°, d'autres vers « A Lvy-mesme », signés *I. Vavqvelin de la Fres*.[*naye*]; 1 f. n. ch. contenant, au r°, des vers latins « Viro muneris omnibvs | summo D. Carolo de Bourgueuille, Tanigius | Sorinus. S. P. D. » et des vers français « Av mesme seignevr »; au v°, des vers latins « Ad virum amplis- | simum Carolum Burgouillanum Io. | Ruxelij Epigramma », et des vers français « A M. le lievtenant general Bovrgveville, svr | l'Anagrammatisme de son nom »; 1 f. n. ch. (au r°, suite de ces derniers vers, signés : *Guy Le Fevre de la Boderie,* et « A Monseig. Monsievr de Bras »); au v°, un sonnet, imprimé en caractères de

civilité, signé *Ben. Macé ;* au-dessous (en manière de cul-de-lampe) une sorte de paraphe imprimé ; 4 ff. n. ch. (« Charles de Bovr- | gveville av le- | cteur debonnaire, | salvt », « Epistre de Cornille Nepueu, à Crispe Saluste » et « Dares de Phrygie, | de l'origine des Troyens »); 97 pp. chiffrées ; 2 pp. n. ch. (« Les Epitaphes d'He- | ctor, et d'Achille, tovrnez dv | Latin vers pour vers, par le mesme | de Bourgueuille »); et 1 p. blanche.

Sauf la différence de date (1573) et le paraphe imprimé qui se trouve au bas du sonnet de Benedic Macé, sauf aussi quelques corrections de pagination, l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine est absolument conforme, comme caractères et comme justification, à celui que possède la Bibliothèque de Caen, sous la date de 1572. Toutefois, — mais ceci n'est qu'une erreur matérielle qui s'est produite au moment où le livre a été relié, — il y a une interposition dans les feuillets liminaires de l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, interposition que les signatures permettent de rétablir facilement. Les deux exemplaires présentent, à peu de chose près, les mêmes fautes typographiques aux mêmes pages, lettres mal alignées, numérotation défectueuse, etc. Ainsi, dans l'ex. de la Mazarine comme dans celui de la Bibliothèque de Caen, la page 29 est numérotée 2, la page 40 est numérotée 38; page 82, le titre courant porte, dans les deux exemplaires, la *Gvrrre* au lieu de la *Guerre*. Pour les feuillets liminaires, au r° du f. aa 2, 1re et 2e lignes, l'I de « Monsieur » et le second E de « general » sont mal alignés. Dans l'exemplaire de Caen, le T de « Troyens », (4e ligne du titre), est mal aligné comme dans l'exemplaire de la Mazarine. En revanche, la page 8, non numérotée dans l'exemplaire de la Bibliothèque de Caen, est régulièrement chiffrée dans celui de la Mazarine; de même pour la page 58. La page 56 est numérotée 36 dans les deux exemplaires, mais le 3, intact

dans l'exemplaire de la Mazarine, est cassé dans celui de la Bibliothèque de Caen (dans la réimpression tout au moins). La signature du cahier N n'est pas placée exactement au même endroit dans les deux exemplaires. J'aurais pu relever encore bien des petites particularités de ce genre.

Il semble donc résulter de la comparaison des deux exemplaires que l'édition de 1573 a été imprimée sur la composition de celle de 1572 ; et l'imprimeur se sera vraisemblablement borné à numéroter les pages qui ne l'étaient pas et à ajouter le paraphe au bas de son sonnet, puisque d'autres irrégularités typographiques (telles que la *Gvrre* et les lettres mal alignées), se rencontrant dans l'édition de 1572, n'ont pas été rectifiées dans celle de 1573.

L'*Histoire des Grecs* est illustrée de 19 gravures sur bois; dans la réimpression faite par les soins de M. Tony Genty, pour M. Paul Massif, libraire, ces gravures ont été reproduites avec une parfaite exactitude, de même que les notes marginales écrites par l'un des possesseurs du livre, Louis Martel, avant son entrée à la Bibliothèque de Caen.

M. Tony Genty a publié séparément l'intéressante notice (1) dont il a accompagné la publication du *Darès*, afin de ne pas enlever à ce livre son caractère original. Dans cette notice, très documentée, l'auteur étudie les diverses questions que soulèvent le nom de Darès, l'authenticité de son existence et l'histoire quelque peu fabuleuse de son ouvrage; puis il nous donne de nombreux détails sur

1) Tony Genty. — Notes sur Darès le Phrygien et sa traduction par Charles de Bourgueville, S[r] de Bras, à propos de la réimpression de l'exemplaire unique de la Bibliothèque de Caen. *Caen, Paul Massif, libraire, 111, rue Saint-Pierre, 111*, 1893, pet. in-4.

Cette notice est tirée, comme la réimpression fac-simile, à 136 exemplaires dont 120 seulement ont été mis dans le commerce (20 fr.).

ses commentateurs, ses imitateurs et ses traducteurs, sur les poètes qui ont adressé des vers à Charles de Bourgueville, au sujet de sa traduction, ainsi que sur les trois normands, Louis Martel, son fils Jacques, et François Martin, qui possédèrent successivement, dans leur bibliothèque, le fameux exemplaire du *Darès*. La notice est suivie d'une bibliographie détaillée des éditions du texte ou des traductions qui ont été données de l'*Histoire des Grecs et des Troyens*.

M. Tony Genty y a ajouté un certain nombre de reproductions de portraits, de titres, ainsi que le fac-simile des bois de l'édition publiée par Pierre Gaudoul, en 1520 (1).

GEORGES VICAIRE.

(1) La date de 1527 que donne M. Tony Genty à l'édition de Pierre Gaudoul me paraît erronée ; Brunet (*Manuel*, t. II, col. 521), indique, avec raison, cette édition comme étant de 1520. La Bibliothèque Mazarine en possède trois exemplaires. M. Tony Genty n'a pas tenu compte, dans sa description bibliographique de l'achevé d'imprimer, des points qui séparent les différents chiffres de la date, ainsi imprimée : « M. D. xx. VII ydus Augusti », et qu'il faut lire ainsi : M.D.XX — le VII des Ides d'août.

M. Tony Genty a, du reste, admis cette manière de lire quand il a fait figurer, à la date de 1520, l'édition de Jean Marion qui porte : « Anno Dñi M.D.CCCCC.XX.X Martii » (1520, X Martii). Le cas est absolument le même pour l'édition de Pierre Gaudoul.

Quant à l'édition d'Anvers, 1608, citée par M. Tony Genty qui n'a pu la voir, en voici le titre d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine (20815) :

Daretis | Phrygii | Poëtarum & Historicorum | omnium primi | de bello troiano | libri sex | a Cornelio Nepote | latino carmine donati. | ANTVERPIAE | APVD IOACH. TROGNŒSIVM. | CIƆ IƆ CIIX. | CUM GRATIA & PRIUILEGIO. In-12 de 8 ff. n. ch. et 256 pp.

Je signalerai aussi à M. Genty une édition de la traduction, en vers latins, de Darès, de *Basileæ, per Sebastianum Henricpetri*, 1606, in-fol. (Bibl. Mazarine, 200).

A PROPOS

D'UNE

HISTOIRE DE LA CHINE

La guerre sino-japonaise, à peine terminée, donne quelque intérêt d'actualité à un livre assez peu connu. Il a pour titre : *Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares-Manchoux,* par Vojeu de Brunem. B. et P. D. M. Lyon, Duplain, 1754, in-18, deux vol.

Vojeu de Brunem est un pseudonyme ; c'est évident. Quel est l'écrivain qui se cache là-dessous?

Les ouvrages spéciaux vont me renseigner....

L'auteur est : le Père Joseph Jouve, jésuite, né à Embrun, le 1er novembre 1701 ; mort à Lyon, le 2 avril 1758.

Le B. qui suit son nom nous apprend qu'il fut Bibliothécaire du Collège de la Trinité dans cette dernière ville.

Mais il n'était pas seul. Le nom de l'auteur est suivi de cette indication : B. et P. D. M. Il faut donc que je poursuive mes recherches.

Elles m'apprennent que le Père Jouve n'a fait que compiler, extraire et publier un chapitre des manuscrits originaux, notes et documents écrits par le Père de Moyria-Maillat, missionnaire, pendant son séjour à Pékin.

Dans ce cas, le signe : P. D. M., si bref et si obscur, ne me semble pas suffisant pour rappeler la mémoire du célèbre historien le Père Joseph-Aimé-Marie de Moyria-Maillat, auteur véritable de ce travail.

Celui-ci appartenait à une des plus antiques familles du Bugey.

Il fut illustre par lui-même et je crois bien agir en lui rendant la justice qui lui est due.

Poussé par son zèle et son dévouement, il entra dans l'institut des Jésuites et obtint promptement d'être envoyé dans l'Extrême-Orient, où il trouva honneurs et succès.

Il traça, pour l'empereur de la Chine, une vaste et savante carte générale de la Chine et de la Tartarie, ce qui lui valut le titre de mandarin.

Il écrivit sur les sujets les plus divers : histoire, polémique, enseignement et traduisit, seul, les *Annales de l'Empire Chinois,* de Thoung-Kian-Kang-Mou, travail difficile, immense, pour lequel vingt collaborateurs n'eussent pas été de trop.

Ce précieux manuscrit fut envoyé en France, en 1737, et remis à la Bibliothèque des Jésuites de Lyon, où le Père Jouve y puisa et dont il tira un épisode : l'*Histoire de la Conquête de la Chine par les Tartares,* dont il est ici question.

Mais le Père Jouve n'avait rien créé, rien inventé et je trouve qu'il a fait au savant sinologue dont il a pris le bien, une part bien humble et bien modeste, en ajoutant à son pseudonyme à lui, qui faisait deviner son nom et sa personnalité ce bref et insuffisant P. D. M., qui ne devait pas attirer l'attention et ne disait rien du tout.

Par ses travaux, ses écrits, sa vie entière ; par les services qu'il a rendus à la France et à la civilisation, le Père de Moyria méritait mieux.

C'est du nom seul du Père Moyria que le Père Jouve aurait dû signer l'*Histoire de la conquête de la Chine,* et c'est avec les initiales J. J., seulement, que le Père Joseph Jouve aurait dû indiquer sa participation à cette facile compilation.

Je pense que tout le monde sera de mon avis.

Après la mort du Père de Moyria, son ouvrage fut

publié : Paris, 1777-83, in-4, douze volumes, avec cartes, planches et plans.

Je vais tomber maintenant dans les infiniment petits : qu'on me le pardonne.

Le Père Joseph-Aimé-Marie de Moyria naquit au château de Maillat (Bugey), en 1679, d'une famille chevaleresque ; il est mort à Pékin le 28 juin 1748, moins de vieillesse que de ses fatigues et de ses travaux.

Je l'appelle *Joseph-Aimé-Marie*, ainsi que le font MM. Alexandre Sirand et Révérend du Mesnil, écrivains exacts, consciencieux, modernes, habitant le pays ; et non *Joseph-Anne-Marie* comme l'ont dit MM. Depery, Michaud et Quérard.

Le nom d'*Aimé* est d'ailleurs populaire en Savoie.

C'est par erreur que MM. Michaud, Quérard et Larousse l'appellent Maillac.

Ce nom est inconnu dans le Bugey.

C'est aussi par erreur que les *Lettres édifiantes,* tome 28, le font naître à Moirans, en Dauphiné.

Jusqu'à ces derniers temps, le château de Maillat, en Bugey, a été le berceau et la résidence de sa famille.

Enfin et, pour finir, le *Dictionnaire des Anonymes dauphinois,* par M. Edmond Maignien, le sympathique bibliothécaire de la ville de Grenoble, lui donne le nom de *Plené de Mailla*.

Je ne puis voir là qu'une coquille échappée à l'attention de mon confrère, le Missionnaire bugiste n'ayant aucun droit à cette appellation.

Maintenant, je crois bien que j'ai employé à des minuties un peu futiles, un temps précieux, que j'eusse mieux fait de consacrer à des choses plus sérieuses et plus utiles... Qu'en dites-vous ?

AIMÉ VINGTRINIER.

VARIÉTÉS

Sous ce titre « The Paris book exhibition of 1894 », M. Joseph C. Rosengarten publie une *lecture* qu'il a faite devant la Société philosophique américaine, en janvier dernier. L'auteur prodigue, trop libéralement peut-être, les éloges à cette exposition qui n'a point répondu à toutes les espérances qu'on en avait conçues. N'y a-t-il point quelque excès d'enthousiasme dans les appréciations suivantes : « Toute l'histoire de la caricature française était racontée sur les murs : l'art français, sous toutes ses formes d'application au livre et aux différents genres d'imprimerie, était splendidement représenté ; il y avait en outre une importante exposition de toutes les industries relatives à l'imprimerie, encre, papier, caractères, lithographie, photographie... Les Français ont une merveilleuse entente de l'organisation, et les grands collectionneurs se sont unis pour livrer l'ensemble de leurs trésors... L'Exposition du Livre a fait honneur aux collectionneurs, aux imprimeurs, aux relieurs et aux artistes français, tous s'associant afin de montrer combien le monde entier est redevable à la France pour le passé et le présent de l'art de l'imprimerie. » Il y aurait bien quelques réserves à faire, surtout en ce qui concerne « les grands collectionneurs » dont l'empressement tempéré ne mérite pas tant de compliments ; mais il ne saurait nous déplaire de voir ce premier essai d'une Exposition du Livre loué, même avec une certaine exagération, de l'autre côté de l'Atlantique.

Du même M. Rosengarten, un intéressant récit d'une visite faite au château de Rochambeau, situé sur les bords de la Loire entre Blois et Vendôme. On sait la part

capitale prise par Rochambeau à la guerre de l'indépendance américaine ; c'est à lui surtout que fut due la capitulation du général anglais Cornwallis à Yorktown, événement décisif qui détermina la conclusion du traité de Versailles. Aussi les Américains font-ils volontiers un pèlerinage au château de Rochambeau. M. Rosengarten nous apprend que la résidence familiale conserve pieusement d'assez nombreuses reliques du vaillant auxiliaire de Washington : l'épée qu'il portait en Amérique, son bâton de maréchal de France, deux canons en miniature donnés à sa veuve par Louis XVIII, en remplacement des deux canons anglais que Washington lui avait offerts après la victoire d'Yorktown et qui furent saisis et probablement refondus pendant l'époque révolutionnaire ; le manuscrit autographe des Mémoires de Rochambeau, publiés en 1809 ; enfin, un portrait de Washington par Charles Willson Peale, qui, autant qu'on en peut juger par une phototypie placée en tête de la brochure, est, malgré quelques duretés de dessin, un des meilleurs portraits du libérateur des États-Unis.

On annonce à Munich, pour le 22 avril et les jours suivants, une vente considérable de livres anciens, provenant en grande partie du château de Lobris en Silésie. Le catalogue ne comprend pas moins de 1907 numéros ; toutes les sections de la bibliophilie y sont largement représentées : histoire, les diverses parties du monde (entre autres, l'Amérique avec quelques ouvrages de toute rareté), belles-lettres, beaux-arts, chasse, escrime, équitation, jardinage, art de la guerre, mathématiques, astronomie, médecine, sciences occultes, etc. La partie française (305-655) est très riche. D'assez nombreuses reproductions de titres, de planches et de reliures ornent ce catalogue. La vente est confiée aux soins de M. Ludwig Rosenthal, dont la réputation est européenne.

Les Heures de la Très-Sainte Vierge, illustrées par M. Guillaume Dubufe. *Paris, Boussod, Valadon & Cie, imprimeurs-éditeurs, 24, boulevard des Capucines;* 1895, in-8 (1).

C'est un bien charmant livre de prières que vient de publier la maison Boussod, Valadon et Cie, charmant par la forme toute nouvelle que lui ont donnée ses éditeurs, excellent par le choix des textes qu'il renferme; c'est en même temps qu'un ouvrage de luxe un livre de piété essentiellement pratique. La Messe ordinaire, les Messes de mariage et des morts, les Vêpres, les Prières pour la communion, les Litanies, les Commandements de Dieu et de l'Église, etc., etc., s'y trouvent bien entendu, et on y a ajouté de fort belles prières de Bossuet, de Massillon, du P. Sanadon et du P. Bonhours.

Jusqu'à présent, les éditeurs qui ont publié des *Heures* s'étaient inspirés des chefs-d'œuvre du Moyen-Age et de la Renaissance; ils avaient imité où fidèlement reproduit les magistrales productions des Pigouchet, des Verard, des Simon Vostre, des Kerver, des Hardouyn, des Godard, des Geofroy Tory; et on ne peut que les louer d'avoir pris pour modèles de tels maîtres.

MM. Boussod et Valadon n'ont pas voulu marcher dans les sentiers battus; ils ont tenté de faire du nouveau et ils ont, en fin de

(1) En plus des exemplaires ordinaires avec les planches imprimées en noir (60 fr.), il a été mis en vente 30 ex., numérotés de I à XXX, avec toutes les planches tirées en fac-simile d'aquarelles, avec les auréoles et les encadrements dorés (500 fr.) et 300 ex., numérotés de 1 à 300, avec toutes les planches tirées en camaïeu bleu, avec les auréoles et les encadrements dorés (100 fr.).

Les ex. des *Heures* sont livrés en feuilles dans un emboîtage; les éditeurs ont fait exécuter des reliures en maroquin blanc ou bleu pâle, dont les fers ont été dessinés spécialement par M. G. Dubufe (50 fr.).

compte, prouvé que l'on pouvait, je ne dis pas faire oublier ces inoubliables et merveilleux chefs-d'œuvre du xve et du xvie siècle, mais produire, en s'adressant à l'art contemporain, une œuvre originale et véritablement belle.

La tentative était hardie et présentait plus d'un écueil ; pour sortir triomphant d'une épreuve aussi périlleuse, il a donc fallu non seulement le talent délicat d'un maître tel que Guillaume Dubufe, mais encore le goût éclairé des éditeurs qui ont fait appel à lui.

C'est à Rome que M. Dubufe conçut l'idée d'illustrer la vie de la Vierge ; au cours d'une audience particulière que lui avait accordée le Saint-Père, il fit part à S. S. Léon XIII de son projet, mais je laisse ici M. Dubufe parler lui-même :

« J'avais dit au Saint-Père, comme il m'interrogeait sur mes travaux en Italie, mon idée de peindre une suite de tableaux sur la vie de la Sainte Vierge et d'en placer les scènes dans quelque village blanc sous le ciel bleu de Capri, l'île déjà presque orientale, et toute baignée d'une mystique atmosphère. Léon XIII avait daigné s'intéresser à ce projet et m'encourager à y donner tous mes efforts. Trois ans, en effet, je retournai en Italie, cherchant avec passion dans les lieux charmants où j'avais rêvé de poursuivre ce travail, la source même de toute idée tendre ou mystique qui devait pour moi faire revivre de tels sujets. Ainsi, se sont faites, l'une après l'autre, comme en écoutant la nature me conter cette touchante histoire, ces humbles images où j'ai essayé d'ajouter à l'attrait des sites le meilleur de mon cœur, sans espérer jamais atteindre à la beauté d'un tel poème.

Si j'ai pu oublier l'époque même où se passaient vraiment ces choses, si je n'ai pas connu le plus lointain pays qui en fut le cadre véritable, j'ai souvent songé à ces peintres primitifs qui pensaient que toute vérité est dans l'émotion juste, et que la foi suffit, ou l'amour, en tout art, pourvu que l'artiste se donne tout entier. J'ai voulu non pas refaire ce qu'ils ont fait, et qu'on ne refera plus aussi bien qu'eux, mais penser comme ils pensaient, peut-être sans beaucoup d'histoire, mais avec beaucoup de joie, et surtout aimer comme il aimaient. »

Cette page touchante exhale un délicieux parfum de sincérité ; et cette sincérité, on la retrouve entière dans chacune des ravissantes scènes qu'a exécutées M. Guillaume Dubufe pour les *Heures de la Très-Sainte Vierge.*

Ces vingt planches, peintes à l'aquarelle, ont été reproduites en photogravure avec la perfection habituelle aux magnifiques publications de MM. Boussod et Valadon. En voici la liste :

Frontispice. — L'Enfance de la Vierge. — L'Éducation de la Vierge. — La Présentation au Temple. — La Vierge à la fontaine. — La Toilette de la Vierge. — L'Annonciation. — La Visitation. — Ave Maria. — La Crèche. — Le Sommeil de Jésus. — La Fuite

en Égypte. — La Vision de la Vierge. — La Voie douloureuse. — Stabat Mater. — La Vierge au tombeau. — La Mort de la Vierge. — L'Assomption. — Le Couronnement de la Vierge. — Le Croissant symbolique.

De ces compositions délicates et fines, d'une poésie mystique et d'une exquise modernité, se dégage un sentiment profondément religieux; les moins fervents comme les plus pieux éprouveront, à feuilleter ou à lire les pages de ce beau livre, un charme tout particulier.

Le texte, encadré de filets rouges ou bleus, suivant les goûts, est imprimé, en jolis caractères cursifs, sur papier vergé du Marais; en résumé, on peut dire que rien n'a été négligé par MM. Boussod et Valadon pour faire de ces *Heures* un ouvrage essentiellement artistique et qui se recommande à tous aussi bien par l'excellence de son texte que par la distinction de sa forme.

GEORGES VICAIRE.

LA VRAYE ET PARFAITE SCIENCE des armoiries ov l'Indice armorial de fev maistre Lowan Geliot, advocat av Parlement de Bovrgongne. Apprenant, et expliqvant sommairement les mots & figures dont on se sert au Blason des armoiries, & l'origine d'icelles. Avgmenté de nombres de termes, et enrichy de grande multitude d'exemples des armes des familles tant françoises qu'estrangeres des institutions des ordres et de leurs colliers, des marques des dignités & charges, des ornemens des escus, de l'office des Roys, des Herauds, & des Poursuiuans d'armes, & autres curiosités despendantes des armoiries. Par Pierre Palliot, parisien, imprimeur du Roy, du reuerendissime Euesque & Duc de Langres, des Estats de Bourgongne & de la ville de Dijon, marchand libraire, & graueur en taille douce. *Sur l'imprimé à Paris M.DC.LX. Réimpression reproduite en fac-simile, et publiée par Édouard Rouveyre, libraire-éditeur,* [76, rue de Seine], MDCCCXCV, 2 parties, in-folio.

Faire l'éloge de Palliot, dans une revue qui s'adresse à des bibliophiles, pourrait paraître superflu. Il n'est pas un amateur, pas un bibliothécaire, pas un libraire qui ne connaisse l'œuvre importante de cet héraldiste et qui n'ait besoin de la consulter.

Le traité de Palliot est, dans bien des circonstances, un précieux auxiliaire et c'est toujours à lui qu'on a recours, lorsqu'il s'agit de déterminer des armoiries. Grâce à ce dictionnaire, orné de 5000 figures ou blasons gravés, grâce surtout aux deux tables qu'il possède, table des noms de famille et table des termes d'art héraldique, on peut le plus souvent résoudre les deux problèmes suivants Étant donné un blason, trouver la famille à qui il appartient. — Connaissant le nom d'une famille, trouver son blason.

La *Vraye et parfaite science des armoiries* est l'œuvre d'un dijonnais, Lowan Geliot; elle a paru en 1635, dans le format in-folio, sous le titre de *Indice armorial ou sommaire explication des mots utiles au blason des armoiries ;* mais la seconde édition a été augmentée d'un nombre si considérable de pièces nouvelles par Palliot que c'est surtout sous le nom de ce dernier auteur qu'elle est aujourd'hui connue et désignée. Il faut, du reste, rendre cette justice à Palliot qu'il n'a pas voulu s'attribuer tout le mérite de l'œuvre laissée incomplète par Lowan Geliot; car, dans la préface de son excellent ouvrage, il a pris le soin d'indiquer que les additions faites par lui étaient placées entre crochets.

C'est à bien des catégories d'individus que s'adresse le *Palliot*. Archéologues ou savants, archivistes ou bibliothécaires, généalogistes, libraires, artistes, numismates, antiquaires, collectionneurs d'ex libris ou de livres armoriés, héraldistes, orfèvres, brodeurs, amateurs d'objets d'art, etc., tous ont besoin de recourir à ce précieux dictionnaire héraldique. Mais les exemplaires de l'édition ancienne, sans être positivement très rares, sont pourtant loin d'être communs, en bon état surtout, et, de plus, le prix en est toujours assez élevé. Aussi, bien des amateurs, bien des bibliothèques publiques même, ne possédaient-ils point cet indispensable instrument de travail.

Grâce à un éditeur intelligent et actif, M. Édouard Rouveyre, tout le monde pourra désormais avoir son *Palliot ;* M. Rouveyre vient, en effet, de faire réimprimer la *Vraye et parfaite science des armoiries* et, pour conserver à l'ouvrage son caractère original autant que pour donner un texte identiquement conforme à l'édition de 1660, il a eu l'heureuse idée de reproduire ce maître livre entièrement en fac-simile. Ce n'était pas peu de chose que de reproduire

ainsi les 760 pages qui composent ce dictionnaire ; et je m'empresse de dire que, grâce aux procédés de gravure perfectionnés dont on s'est servi, cette réimpression est excellente.

L'édition ancienne, imprimée sur papier assez mince, ne comporte qu'un volume ; M. Édouard Rouveyre, qui a fait tirer sa réimpression sur papier vergé fort, a pensé, à juste raison, qu'un seul volume serait d'un maniement malaisé et il a scindé l'ouvrage en deux tomes, portant chacun un titre rouge et noir, et qu'il a revêtus d'une couverture solide en papier rouge ancien maroquiné, avec fers gravés dans le style de l'époque.

En plus du tirage ordinaire, il a été tiré 50 ex. numérotés de 1 à 50, sur papier du Japon (300 fr.) et 50 ex. numérotés de 1 à 50 sur papier de Chine (300 fr.).

Il serait à souhaiter que M. Rouveyre qui vient d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance des travailleurs, en leur facilitant ainsi le moyen de se procurer un livre aussi précieux que le *Palliot,* ne s'arrêtât pas en chemin ; d'autres ouvrages de même nature rendraient, comme celui-ci, de grands services et il faut espérer que le légitime succès qui a accueilli l'entreprise de M. Édouard Rouveyre l'encouragera à continuer son œuvre essentiellement utile.

G. V.

— D'EYLAC (A. de Claye). La Bibliophilie en 1894. III. *Paris, librairie Techener (H. Leclerc et P. Cornuau S^rs^), 219, rue Saint-Honoré, au coin de la rue d'Alger,* 1895, pet. in-8 de VI-202 pp. et 1 f. (1).

Les deux premiers volumes de la *Bibliophilie* (pour les années 1891 à 1893) ont été accueillis, à leur apparition, avec une faveur toute spéciale par les amateurs et j'ai eu déjà le plaisir d'enregistrer, dans le *Bulletin* (2), le légitime succès obtenu par le maître bibliophile qui les a signés, M. le Baron A. de Claye.

Le troisième volume qui vient de paraître se recommande plus particulièrement encore à l'attention des bibliophiles et des libraires,

(1) La *Bibliophilie en 1894* est tirée, comme les volumes précédents, à 300 ex. sur pap. de Hollande dont 220 sont mis dans le commerce (10 fr.)

(2) Livraisons de mai-juin 1893 et de mars-avril 1894.

car, en plus de l'intérêt du texte qu'offraient déjà les deux précédents et qu'offre bien entendu celui-ci, des tables très soigneusement rédigées permettent de retrouver immédiatement, dans les trois tomes, les nombreux documents et renseignements réunis par l'auteur ; mais ne commençons pas par la fin.

M. le Baron de Claye a légèrement modifié le classement qu'il avait adopté les années précédentes ; la « Chronique du livre » occupe cette année, dans son travail, la première place, l'aimable écrivain « ayant voulu donner ainsi le premier rang qui lui convenait à l'évènement bibliophilique qui a dominé en 1894 : la vente de la bibliothèque du Comte de Lignerolles ».

Ce fut, en effet, un gros évènement que cette vente, une vente sensationnelle, qui demeurera célèbre dans les annales de la bibliophilie ; lisez l'important chapitre que M. de Claye a consacré à cette collection hors de pair et à l'éminent amateur qui l'avait formée avec un goût si parfait. Quel délicieux portrait, encadré d'anecdotes charmantes, il nous retrace, en quelques coups de plume de ce bibliophile passionné jusqu'à la jalousie ! Les autres ventes marquantes de l'année sont également passées en revue dans ce chapitre, les ventes Lortic, Maglione, Uzanne, Delzolliès et même celle de ce bibliomane à qui il suffisait, semble-t-il, qu'un livre fût tiré sur Chine, Japon ou Whatman pour qu'il trouvât immédiatement droit de cité dans sa bibliothèque.

La seconde partie de la *Bibliophilie* est remplie par les comptes-rendus des principales publications artistiques ou bibliographiques parues en 1894, depuis l'excellent *Répertoire des ventes* de Pierre Dauze, jusqu'à certain ouvrage en cours de publication, auquel M. de Claye veut bien porter un intérêt dont l'auteur lui est infiniment reconnaissant.

La *Reliure au XIXe siècle,* cette magnifique publication de M. Henri Beraldi, dont deux volumes sur quatre sont déjà mis en vente (ou plutôt livrés aux souscripteurs, puisque l'ouvrage était épuisé avant même l'apparition du premier volume), ne pouvait manquer d'être analysée par M. de Claye ; c'est un livre capital et qui fera époque dans l'histoire de la reliure de notre siècle.

Une troisième partie intitulée : *Variétés,* comprend de curieuses pages sur la *Société des Collectionneurs d'ex-libris,* présidée par le Dr Bouland, sur diverses expositions de livres, de miniatures ou de reliures.

Quant aux tables, dressées, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec un soin minutieux pour les trois volumes de la *Bibliophilie,* table alphabétique des noms d'auteurs et ouvrages anonymes et table

alphabétique des noms d'amateurs, artistes, éditeurs, libraires, relieurs, etc., elles couronnent dignement cette première série d'études bibliophiliques et bibliographiques.

Nous voulons cependant espérer que ces tables n'indiquent nullement une clôture définitive de la publication. M. le Baron de Claye ne saurait rester en aussi bon chemin ; la première série de ses savantes études est close, c'est très bien ; il nous a mis en goût, trois années durant ; notre appétit est toujours ouvert, et je souhaite vivement, pour ma part, qu'il me fournisse encore, dans l'avenir, l'occasion de lui témoigner ici la sympathie que j'éprouve pour l'éminent bibliophile et la haute estime en laquelle je tiens ses travaux.

G. V.

— L'Arte della stampa nel rinascimento italiano. Venezia. *Venezia,* MDCCCXCIV, *Ferd. Ongania, editore,* 2 vol. gr. in-8 (20 fr.).

M. Castellani, l'éminent conservateur de la Bibliothèque Marciana, avait déjà étudié, dans un ouvrage paru en 1889, l'imprimerie vénitienne depuis ses origines jusqu'à la mort d'Alde Manuce (février 1515). Il étend aujourd'hui le champ de ses investigations et se propose de donner un travail d'ensemble sur l'art de l'imprimerie pendant la Renaissance italienne. La besogne n'est pas mince, assurément, car, dès le XVe siècle, cet art était fort répandu en Italie. On imprimait déjà à Subiaco et à Rome en 1465, à Venise et à Milan, en 1469 ; en 1471, les presses firent leur apparition à Bologne, Ferrare, Florence et Pavie ; en 1474, à Messine ; en 1475, à Gênes et à Turin ; à Palerme, en 1477 ; à Gaëte, en 1487 ; à Forli, en 1495, etc., etc.

Chacune des villes citées ci-dessus doit faire l'objet d'une monographie spéciale. Rome, Milan, Palerme sont annoncées par l'intelligent éditeur qui s'est chargé de cette importante et bien intéressante publication, M. Ferd. Ongania, comme devant très prochainement paraître. L'ensemble de ces monographies constituera un monument des plus précieux pour l'histoire de l'art typographique en Italie.

Actuellement, l'étude relative à l'imprimerie vénitienne a seule paru ; elle comprend, exceptionnellement, deux volumes ; il ne pouvait guère en être autrement, car Venise a tenu, dès le XVe siècle, une place des plus importantes dans l'histoire de la typographie.

Depuis 1469 jusqu'à la fin du xv[e] siècle, Venise a vu fonctionner plus de deux cents presses et plus d'un million de volumes a dû sortir des ateliers de ses premiers imprimeurs. Telle est, du moins, l'évaluation donnée par M. Castellani.

Le savant auteur, dans une notice très documentée, écrite avec beaucoup de clarté, passe rapidement en revue les principaux imprimeurs, étrangers ou vénitiens, qui ont exercé avec éclat leur art dans la ville des Doges depuis que Jean de Spire y introduisit l'imprimerie, en 1469; voici d'abord l'allemand Christophe Valdarfer, le français Nicolas Jenson, qui fit graver et employa ces superbes caractères ronds dont le type est considéré comme le plus pur du genre, Jean de Cologne, Jean Manthen de Gerretzhem, Erard Ratdolt, d'Augsbourg, puis Filippo di Pietro, l'illustre Alde Manuce, Gabriele Bracci de Brisighella, Zacharie Callergi, Giovanni Rosso, Bernardino Benali, Simone de Luere, Matteo Codeca, Bernardino de Novare, Nicolo Zoppino, etc., etc.

D'après M. Castellani, ce fut Erard Ratdolt qui, le premier, employa les gravures sur bois comme décoration des livres; le conservateur de la Marciana est, sur ce point, en désaccord avec M. le duc de Rivoli et M. le V[te] Henri Delaborde qui, eux, attribuent à Jean et à Vindelin de Spire le mérite de cette innovation. M. Castellani, dans une assez longue note, expose les motifs qui l'empêchent de se ranger à l'avis de ces deux bibliographes (1).

Les livres à figures vénitiens de la fin du xv[e] siècle et des premières années du xvi[e], aujourd'hui si justement recherchés des bibliophiles, ont, naturellement, fourni à M. Castellani quelques pages intéressantes, de même que l'invention par Ottaviano de Petrucci de Fossombrone, à la fin du xv[e] siècle, des caractères mobiles de métal pour l'impression de la musique figurée.

L'auteur de l'*Arte della Stampa* ne s'est d'ailleurs pas borné, dans cette excellente monographie, à l'imprimerie proprement dite; il a fait une bonne part à l'étude des marques typographiques dont se servaient les imprimeurs et les libraires, et aux filigranes des papiers. La reliure des livres est également l'objet d'un chapitre spécial et ce n'est pas un des moins curieux.

(1) Voir, au sujet de cette question, une intéressante communication faite par M. Thierry-Poux, le regretté conservateur des imprimés de la Bibliothèque nationale, au Congrès de l'association des bibliothèques du Royaume-Uni qui se tint, à Paris, au Palais des Beaux-Arts, en septembre 1892. Cette communication a été publiée dans la livraison du *Bulletin*, septembre-octobre 1892.

Voilà pour la notice. Si elle présente un grand intérêt, il faut aussi dire quelques mots de la partie du livre consacrée aux fac-simile qui accompagnent cette notice.

Ces fac-simile, imprimés en rouge et noir, sont de diverses sortes et occupent une place importante dans l'ouvrage (pp. 15 à 110 de la 1re partie et pp. 11 à 110 de la 2e); ce sont des frontispices, des encadrements, des lettres ornées, des alphabets complets, des marques typographiques, des vignettes, des gravures, des spécimens de caractères, des types de reliure, de la musique, etc.

Une copieuse table des matières et des ouvrages cités facilite les recherches à travers ces nombreuses reproductions.

Nul n'était mieux à même de mener à bien une aussi lourde entreprise que M. Castellani dont la haute compétence en ces matières est justement reconnue ; mais n'est-il pas juste également de féliciter M. Ongania d'avoir, en éditant cet important travail, mis entre les mains des gens du métier d'aussi précieux modèles et fourni aux bibliothécaires, aux bibliophiles, comme aux amateurs de l'art typographique des documents dont l'utilité est incontestable ?

G. V.

Les Arts et les industries du papier en France, par MARIUS VACHON. 1871-1894. *Paris, librairies-imprimeries réunies, May & Motteroz, directeurs, 7, rue Saint-Benoît,* s. d. (1895), in-4 de 4 ff., 246 pp., et 1 f. n. ch. (20 fr.).

Le nouvel ouvrage de M. Marius Vachon, à qui l'on doit déjà tant d'intéressants travaux sur l'art et les artistes, nous initie aux arts et aux industries du papier en France. Dans les neuf chapitres dont il se compose, sans compter la Post-face, l'auteur étudie tour à tour, avec sa grande compétence, la fabrication du papier, l'imprimerie, les procédés de gravure, le livre, la presse, l'estampe, l'affiche, le papier peint et la reliure ; il nous tient au courant des nombreux progrès réalisés dans ces diverses branches de l'industrie, il nous explique clairement les différents procédés de gravure ou de photogravure employés aujourd'hui soit pour l'illustration des livres, soit pour celle des journaux. M. Marius Vachon nous fait pénétrer dans les hôtels du *Petit Journal,* du *Figaro,* dans les ateliers du *Temps* et nous expose rapidement comment se fait un journal, depuis la salle de rédaction où on le rédige jusqu'à la salle de pliage où, tout humide au sortir de la presse, il est expédié sur

tous les points de la France et même de l'étranger. Le chapitre consacré à l'affiche illustrée qui égaye, par ses brillantes couleurs, les murs de Paris, et dont Chéret est le grand maître, est un des plus attrayants du volume. L'estampe et la reliure commerciale, traitées par M. Marius Vachon avec un certain développement, intéresseront particulièrement les bibliophiles.

Les *Arts et les Industries du papier*, édités avec soin par la maison Quantin, sont ornés d'un grand nombre d'illustrations dans le texte, sans compter les eaux-fortes, les phototypies et les planches en couleurs hors texte. De jolies reproductions d'affiches de Chéret, Firmin Bouisset, Guillaume ajoutent un attrait à ce livre dont la lecture est à la fois fort agréable et fort instructive.

G. V.

L'Élixir du R. P. Gaucher. Texte de A. Daudet. Illustrations photographiques d'après nature [par Magron]. *Charles Mendel, éditeur,* s. d. (1894), gr. in-4.

Gaston Lavalley. — Le Maître de l'œuvre de Norrey. Légende normande. Nouvelle édition, avec illustrations d'après nature par H. Magron. *Paris, Charles Mendel, éditeur, 118 et 118*bis*, rue d'Assas,* 1894, pet. in-4.

Mariage manqué, par Jules Claretie, de l'Académie française. Illustrations par Magron. Phototypie J. Royer, Nancy. 1894. *Ch. Mendel, éditeur, 118, rue d'Assas, 118, Paris,* gr. in-8.

Le *Bulletin du Bibliophile* s'est déjà occupé (1) des essais d'illustration photographique des livres par M. H. Magron. Voici aujourd'hui trois nouveaux volumes illustrés directement d'après nature par cet amateur photographe de Caen, qui met avec beaucoup d'art son appareil au service de l'illustration du livre.

Tout le monde connaît la charmante nouvelle d'Alphonse Daudet, publiée pour la première fois, en 1869, dans les *Lettres de mon moulin,* et souvent réimprimée depuis. Il n'y a donc rien à en dire

(1) Livraison de mai-juin 1895.

aujourd'hui. La nouvelle édition que donne M. Charles Mendel, imprimée avec beaucoup de soin en caractères gothiques, est surtout intéressante par les illustrations dont M. Magron a trouvé le sujet dans ces quelques pages du maître.

Les beaux monuments religieux de la Normandie servent de cadre aux personnages qu'y a habilement placés l'illustrateur ; les attitudes et les jeux de physionomie des personnages sont très naturels et très vivants.

L'*Élixir du P. Gaucher* a été tiré à 501 exemplaires numérotés, savoir : les nos 1 à 26 sur pap. du Japon, avec un état sur Chine ; les nos 26 à 201 sur pap. vélin à la cuve, avec un état sur Chine ; et les nos 202 à 501 sur pap. vélin à la cuve (illustrations dans le texte).

Le *Maître de l'Œuvre,* toujours illustré par le même procédé, est une jolie légende normande, relative à l'Église de Norrey, un des plus purs spécimens des monuments gothiques de la Basse Normandie. C'est l'église elle même qui fournit à M. Magron la plus grande partie de ses illustrations et non pas la moins bonne ; dans les scènes où l'archéologie ne joue aucun rôle, les personnages, quoique artistement groupés, me paraissent d'allures et de costumes bien modernes pour représenter des contemporains du bon roi Saint Louis.

Avec *Mariage manqué,* nous voilà en plein dix-neuvième siècle, plus d'églises gothiques aux gargouilles bizarres et aux rosaces légères comme des dentelles ; des intérieurs modernes, de bons et braves bourgeois, une serre garnie de plantes vertes, un aimable soupirant et une fiancée à la mine chiffonnée ! M. Magron a tiré de la nouvelle de Claretie un excellent parti ; il serait difficile d'exiger plus de vie et plus de naturel dans l'attitude des personnages qu'il met si heureusement en scène.

Ce serait folie que de songer à vouloir substituer exclusivement l'illustration photographique d'après nature à l'illustration par la gravure à la pointe ou au burin d'après les compositions de nos artistes modernes. Mais il y a, ce me semble, place pour ces deux arts.

Les essais de M. Magron sont évidemment couronnés de succès ; doué d'une grande science de composition et d'une habileté opératoire consommée, il est passé maître dans l'art qu'il préconise et peut revendiquer, à juste titre, la première place parmi les novateurs qui veulent réaliser l'application directe de la photographie à l'illustration du livre.

G. V.

La Muse de Molière

La Librairie des Amateurs (A. Ferroud, 127, boulevard Saint-Germain) vient de mettre en vente une magnifique planche, la *Muse de Molière,* gravée à l'eau-forte par Champollion, d'après une composition de Louis Leloir.

Ces deux noms, inscrits au bas d'une même œuvre, disent déjà d'une façon éloquente quelle en est la valeur artistique. Louis Leloir a représenté Molière assis à sa table de travail, entouré d'in-folios et d'in-octavos. Derrière lui, la Muse nous apparaît, sous les traits d'une ravissante jeune femme qui semble, à voir ses ailes gracieuses, être descendue des régions éthérées pour inspirer l'illustre écrivain. Sa main blanche et distinguée s'est délicatement posée sur celle de l'inimitable satirique dont elle guide la plume merveilleuse. Que lui fait-elle écrire, *Tartufe* ou le *Bourgeois gentilhomme,* l'*Avare* ou les *Femmes savantes,* le *Misanthrope* ou les *Précieuses ridicules?*

Je ne sais rien de plus délicieux que cette composition. Une jolie Muse a certainement aussi guidé Louis Leloir; mais, sans vouloir atténuer, si peu que ce soit, le mérite de l'artiste regretté, on ne peut s'empêcher de considérer que son œuvre a eu la bonne fortune d'être remarquablement interprétée par le maître graveur qu'est Champollion. Ce dernier a mis au service de l'œuvre du peintre toute la souplesse et la distinction de son beau talent; il y a, dans cette eau-forte, une finesse de détail, une chaleur de tons jointes à un souci de la perfection poussé jusqu'à son extrême limite; c'est un véritable petit chef-d'œuvre que tout amateur de gravures voudra posséder dans ses portefeuilles et que tout bibliophile ne manquera pas de placer dans l'édition des *Œuvres de Molière,* de Testard ou de l'Imprimerie nationale.

La *Muse de Molière* figurera, cette année, au Salon des Champs-Élysées; elle y sera assurément fort remarquée. Il serait téméraire, puisque le Salon n'a pas encore ouvert ses portes, de déclarer tout net que cette eau-forte en est la maîtresse œuvre, mais je doute fort qu'il s'en trouve beaucoup qui puissent rivaliser avec elle. Champollion a déjà obtenu toutes les récompenses qu'il est possible d'avoir, sauf la médaille d'honneur. Je ne serais nullement surpris que sa *Muse de Molière* ne la lui valût cette année et j'applaudirais fort, pour ma part, à cette attribution.

La *Muse de Molière* a été tirée, en plus des épreuves ordinaires sur Hollande avec la lettre (30 fr.), à 25 épreuves en *premier état,*

sur Hollande (100 fr.), à 22 épreuves sur parchemin, avec remarque (200 fr.) et à 88 épreuves sur Japon, avec remarque (100 fr.) numérotées et timbrées par le Cercle de la librairie. 100 épreuves du tirage de luxe seulement sont mises dans le commerce.

G. V.

MEMENTO

Catalogue annuel de la librairie française pour 1894, rédigé par D. JORDELL, donnant la nomenclature de tous les livres français parus en France et à l'étranger pendant l'année 1894. Deuxième année. *Paris, Per Lamm, libraire-commissionnaire (librairie Nilsonn), 338, rue Saint-Honoré, 338,* 1895, in-8 de 2 ff. et 256 pp. (10 fr.).

Nous avons consacré, l'an dernier, quelques lignes à l'heureuse innovation que M. Jordell, le digne continuateur du catalogue d'Otto Lorenz, avait apportée dans cette publication. La deuxième année de cette œuvre, utile entre toutes, vient d'être mise en vente et l'on ne saurait trop appeler l'attention sur l'importance de cet ouvrage aussi indispensable aux Bibliothèques publiques qu'aux travailleurs et aux libraires.

Dictionnaire des figures héraldiques, par le Comte THÉODORE DE RENESSE, membre suppléant du Conseil héraldique. *Bruxelles, Société belge de librairie (société anonyme), Oscar Schepens, directeur, 16, rue Treurenberg, 16,* 1894, in-8.

Le 4[me] fascicule du tome II de cet ouvrage si utile vient d'être mis en vente ; il contient les figures suivantes : Femme, Enfant, Berceau, Ange, Aquilon, Tête de Borée, Diable, Sirène, Mélusine, Main, Foi, Pied, Jambe, Côte d'homme, Dents, Mâchoire d'homme, Œil, Langue, Bouche, Lèvre, Oreille, Barbe, Tresse et boucle de cheveux, Tête de mort, Os de mort, Crâne humain, Cercueil, Squelette, Tombe, Dalle funéraire, Momie égyptienne, Larmes et Losange.

Lexique de Ronsard, précédé d'une étude sur son vocabulaire, son orthographe et sa syntaxe, par L. MELLERIO, ancien élève de l'école normale supérieure, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, et d'une préface par M. Petit de Julleville. *Paris, librairie Plon, E. Plon, Nourrit et C[ie], imprimeurs éditeurs, rue Garancière, 10,* MDCCCXCV, in-12 de LXXV-250 pp. et 1 f. (6 fr.).

Cet ouvrage est le complément indispensable de l'édition des œuvres de Ronsard qui fait partie de la *Bibliothèque elzévirienne ;* il est appelé à rendre des services à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre langue. Il se divise en deux parties : une introduction détaillée où sont étudiées d'une façon très précise les théories de Ronsard sur la langue et sa pratique.

Le *Lexique* comprend l'énumération des mots qui, dans l'œuvre de Ronsard, méritent une mention particulière, avec citations et renvois aux passages où ils sont employés.

GEORGES VEYRAT. La Caricature à travers les siècles. *Paris, Charles Mendel, éditeur, 118, rue d'Assas, 118,* 1895, in-4 de 2 ff. et 92 pp. (6 fr.).

Il a été tiré de cet amusant historique de la Caricature 25 ex. sur pap. du Japon, numérotés à la presse, en plus du tirage ordinaire.

G. V.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

122. — De Imitatione xp̃i & cõtemptu oniũ vanitatum mundi. *S. l. n. d.*: **in-4 goth. de 22 ff. non chiff., br.** **60 fr.**

Cette édition pourrait être, ou plutôt est très probablement la première édition du premier livre de l'Imitation de J. C. Voici les raisons qui semblent autoriser cette opinion :

1° Les caractères gothiques de l'impression paraissent le disputer en ancienneté à ceux de Zainer d'Augsbourg, à qui l'on attribue la première édition des quatre livres réunis, circa 1471.

2° Elle ne contient que le premier livre. Est-il probable qu'après une ou plusieurs éditions des quatre livres, il soit venu à la pensée d'un éditeur de publier le premier seul? On peut objecter l'édition de Metz de 1482, qui ne donne, elle aussi, que le premier livre. Mais cette édition de Metz semble précisément n'être qu'une imitation ou une contrefaçon de celle-ci; elle a, comme elle, le recto du premier feuillet blanc, et la table au verso de ce feuillet; elle commence par les mêmes mots : *Incipiunt ammoniciones...*; elle en diffère en ce qu'elle se compose de 24 ff. à 29 l., tandis que la nôtre ne compte que 22 ff. à 27 l., mais le fond des deux éditions semble identique.

3° Notre exemplaire ne contient aucune indication relative à une continuation probable ou éventuelle. L'opuscule est évidemment présenté comme formant un tout complet, et l'*Explicuint ammoniciones*... de la fin est suivi de la formule *Deo gratias,* réservée pour les ouvrages entièrement achevés.

4° Les éditions réputées jusqu'ici les plus anciennes donnent un nom d'auteur. Celle de Zainer, considérée comme *princeps,* désigne ainsi l'écrivain : *Viri egregii Thome montis sancte agnetis in Trajecto regularis canonici*... Les autres éditions à peu près contem-

poraines attribuent l'*Imitation* à Thomas Kempis, à Gerson ou même à Saint-Bernard. Si notre édition n'était pas antérieure, elle n'eût pas manqué de se réclamer d'un de ces noms célèbres.

L'exemplaire est malheureusement très fortement piqué par les vers.

---

123. — GAZETTE burlesque de l'année 1654; pet. in-4 de 274 pag. parch. (*Anc. rel.*) 50 fr.

Cette *Gazette burlesque*, commencée le 27 juin 1654, se termine le 26 décembre de la même année. Le rimeur anonyme adresse, chaque semaine, à « Son Altesse Madamoiselle de Longueville » une épître en vers de huit pieds destinée à renseigner la princesse sur les grands et petits événements de l'époque. Déplacements de la cour, sacres d'évêques, prise de Stenay, siège d'Arras, départ du duc de Guise pour l'expédition de Naples, arrivée des ambassadeurs de Moscovie, assassinat d'un apothicaire par son garçon et exécution de celui-ci en place de Grève, tout est enregistré par cet émule de Loret et de Robinet, qui n'a même pas leur banale facilité. Toutefois, sa Gazette ne manque pas d'intérêt et peut être consultée utilement pour l'histoire du second semestre de 1654.

Veut-on un échantillon de sa manière? Voici comment il annonce l'abdication de la reine Christine :

Cette merveilleuse personne,
Cette illustre porte-couronne,
Cette rare perle du Nord,
Cette princesse d'esprit fort,
Féconde en qualités royales,
Reyne des Gots et des Wandales,
A cédé sa couronne enfin
Au prince Charles Palatin.
Sa belle âme s'est desgagée
Du faix dont elle estoit chargée,
Préférant à la royauté
Cette aimable tranquilité
Exempte de soucis et d'orages,
Que souhaittent si fort les sages :
Cette fille d'un grand papa
S'en vient, dit-on, aux eaux de Spa,
Qui n'estant pas trop loing de France
De l'y voir nous donne espérance.

---

124. — LHYSTOIRE CATILINAIRE, composée par Salluste Hystorien romain & translatée par forme d'interpretation dũg tres brief & elegant latin en nostre vulgaire frãcoys, par Jehan Parmentier marchant de la ville de Dieppe, 1536. *On les vend a Paris en la rue neuve Nostre Dame, a lenseigne Sainct Nicolas;* in-16 de 8 ff. prél. et 88 chiff., veau f., fil., tr. dor. (*Niédrée*). 80 fr.

Très curieuse traduction du *Catilina* de Salluste. L'auteur, Jehan Parmentier, marin dieppois, né en 1494, mourut à Sumatra en 1529. Il est connu surtout par un recueil de poésies que publia en 1531 son fidèle ami Pierre Crignon et dont la pièce capitale est une *Moralité tres excellente à lhonneur de la glorieuse assomption nostre Dame à dix personnages,* réimprimée par Veinant chez Silvestre en 1839. Crignon donne d'intéressants détails sur ce hardi navigateur, « le premier françoys qui a entrepris à estre pillotte pour mener navires à la terre amerique quon dict le bresil. Et semblablement le premier françoys qui a descouvert les Indes jusques a l'isle Taprobane ». Quant à Veinant, qui fait suivre sa réimpression d'une courte biographie de Parmentier, il signale, d'après Crignon, les œuvres poétiques assez nombreuses de l'auteur, plusieurs fois couronné aux puys de Rouen et de Dieppe ; mais il semble n'avoir pas connu cette très rare traduction du *Catilina* de Salluste.

Elle est dédiée « à magnifique et noble homme Jehan Ango, seigneur de la Riuiere, grenetier et viconte de Dieppe ». Parmentier loue chez Ango « une vigilante sollicitude sur les affaires publicques de ceste noble ville de Dieppe » ; il le félicite de persister, même après l'expiration de ses fonctions de gouverneur, « à y vacquer journellement et de mieulx en mieulx, à lhonneur du Roy nostre Sire, prouffit et utilité des manantz et habitantz dicelle ». C'est pour reconnaître les services rendus par Ango à sa ville natale que Parmentier lui dédie « le Catilinaire que feist Crispe Salluste ».

Cette traduction est, selon la mode du temps, plutôt un commentaire qu'une interprétation rigoureuse ; la phrase de Parmentier est lente et un peu lourde et sa prose est de beaucoup inférieure à ses vers ; toutefois, on y rencontre quelques-uns de ces tours naïfs et familiers qui sont le principal charme de l'idiome français du XVIe siècle, bien que cette paraphrase se recommande surtout par la dédicace à un des membres de cette glorieuse famille des Ango

qui le cède à peine aux navigateurs contemporains du Portugal et de l'Espagne.

---

125. — **Les Tenvres du Monsieur Littelton, ouesque certein cases addes per auters de puisne temps, queux cases troueres signes ouesque cest signe ⁒ al commencement & al fine de chascun deux, au fine que ne poyes eux misprender pour les cases de Monsieur Littleton : pur quel inconuenience, ils fuerent dernierement tolles de cest liuer, cy un foytz plus admotes al requeste des gentilhomes students en le ley dengleterre. (A la fin :) *Imprinted at London in Fletestrete wilh in Temple barre, at the signe of the hand and starre, by Richard Tottil, 1572*; in-8, titre, 170 ff. et 1 ff. non chiff., parch. 80 fr.**

On sait quelle est, de l'autre côté de la Manche, l'autorité des ouvrages de Lyttleton, surtout accompagnés des savants commentaires de lord Coke ; il n'est pas de bon *lawyer* qui ne possède à fond son « Coke on Lyttleton ». Nous n'avons pas à examiner ici la valeur juridique des « Tenures du Monsieur Littelton «, mais il nous semble intéressant de dire quelques mots des transformations ou plutôt des déformations qu'a subies notre vieux français, après son émigration en Angleterre à la suite de Guillaume le Conquérant. La tradition maintenant d'une part le français comme langue officielle du droit, l'anglo-saxon d'autre part cherchant à envahir ce domaine réservé, il résulte de cette lutte un mélange hybride des plus singuliers. Sans parler des tours de phrase anglais qui se marient bien ou mal à la syntaxe française, les vocables saxons font violemment irruption au milieu des termes de provenance normande. C'est ainsi que *purchase, inheritance, heire, reason, custome, grant* ou *graunt, money, dean,* etc..., dépossèdent *acheter, héritage, héritier, raison, coutume, accorder, monnaie, doyen*. On imagine l'effet que produit cette invasion saxonne dans le texte français. O perfide Albion !

Châteaudun. — Imp. de la Société Typographique.

1895
SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Eugène Asse, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; Joseph Denais; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Charles Ephrussi; Baron de Claye (d'Eylac); Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Léon Gruel; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, Président honoraire de la Société des Bibliophiles français; Émile Picot; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles français; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles français; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles français; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; le R. P. Sommervogel; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; abbé Tougard; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; Georges Vicaire, de la Bibliothèque Mazarine, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthélemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

MAI-JUIN

ON SOUSCRIT A PARIS
A LA LIBRAIRIE TECHENER
(H. LECLERC et P. CORNUAU)
219, RUE SAINT-HONORÉ
AU COIN DE LA RUE D'ALGER
1895

LIVRAISON DE MAI-JUIN

NOTES

SUR

LA LIBRAIRIE

TIRÉES DES RAPPORTS DE POLICE

SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

(*Archives Nationales F*[7])

---

2 ventôse, an VIII. — Il paraît une feuille de quatre pages sous ce titre : *La vérité au peuple sur Bonaparte.* C'est un ouvrage bien fait.

13 ventôse. — Il paraît une nouvelle brochure intitulée : *Mystère de l'Égypte dévoilé.* On la recherche avec soin.

17 ventôse. — On annonce un nouveau manifeste du prétendu Louis XVIII ; la police surveille les libraires.

21 ventôse. — On colporte un pamphlet qui a pour titre : *Dénonciation du général Bonaparte par le général Kléber, au directoire exécutif.*

28 ventôse. — On distribue secrètement une brochure de 75 pages, intitulée : *Le parallèle ou comparaison impartiale et raisonnée de la France monarchique avec la France républicaine.* C'est l'ouvrage le plus séditieux qui ait paru depuis quelque temps. Cinq chapitres sont distincts sous ces titres : *Liberté, égalité, monarchie, milices, contributions.* A chaque article, l'auteur veut prouver que la France monarchique rendait le sort des

gouvernés plus heureux que la France républicaine. Cette comparaison, fausse en tout points, n'est établie qu'avec les gouvernements républicains antérieurs à la Constitution de l'an VIII, sur laquelle l'auteur ne dit pas un mot, quoique l'ouvrage soit ultérieur.

4 germinal. — On a vendu, le 2 de ce mois, un pamphlet avec cette épigraphe : *Le premier qui fut roi, fut un soldat heureux.* On cherche et l'auteur et l'ouvrage. Il est dit que c'est au milieu des camps que Pharaon sut mériter l'estime de ses soldats et que c'est pour lui marquer leur reconnaissance qu'ils l'élevèrent sur le bouclier et le proclamèrent roi.

7 germinal. — Un libraire, arrêté plusieurs fois, mais toujours acquitté par le tribunal, a reçu mille écus pour distribuer un manifeste des chefs de l'armée combinée (des chouans) aux Français et d'autres ouvrages de ce genre. Il a été arrêté à nouveau.

8 germinal. — On a arrêté la femme Gauthier, qui colportait trente exemplaires du *Mercure britannique.* Elle a déjà été poursuivie pour ce même délit, il y a un mois, et acquittée par le tribunal ; enhardie par l'impunité, elle a repris à l'instant son occupation et la distribution des pamphlets contre le gouvernement.

14 germinal. — Parmi les feuilles qui se répandent et se lisent à haute voix dans les rues, on distinguait celle qui avait pour titre : *Le passé m'a trompé, le présent me tourmente, l'avenir m'épouvante.* Cette feuille de huit pages n'a rien qui mérite l'approbation.

17 germinal. — On annonce et on colporte secrètement un nouveau numéro du *Mercure britannique* de Mallet du Pan ; on distribue aussi un phamphlet intitulé : *Les adieux de Bonaparte.* C'est une calomnie, une diatribe continuelle contre le premier consul. On y lit : *Les adieux du Père Duchênes, au général consul Bonaparte. Voyez, lisez, citoyens, la grande visite qu'il lui a fait au château*

des Tuileries. Les ordres les plus sévères ont été donnés pour empêcher les cris et les lectures publiques de ces folliculaires.

23 germinal. — *Lettre du diable au premier consul Bonaparte sur son départ*, tel est le titre d'une feuille qu'un éditeur a voulu distribuer ce matin aux colporteurs, pour qu'ils en fassent la vente en l'annonçant à haute voix. Plusieurs d'entre eux ont refusé, redoutant une correction du préfet de police.

25 germinal. — Dans tous les cercles royalistes on recherche *Les adieux à Bonaparte*, mais la recherche est infructueuse, le libraire a été arrêté et la totalité de l'édition brûlée, on travaille à la ré-impression, mais la police saura aussi faire disparaître cette édition. — Le dernier numéro du *Musée Britannique* a été ré-imprimé à Paris. La médiocrité des moyens fait qu'on ne peut pas tirer à plus de 500 exemplaires.

3 floréal. — On a envoyé dans plusieurs maisons une carte blanche. D'un côté, on a imprimé dans le centre, en cire rouge, les armes du duc d'Angoulême et on a écrit au-dessus de l'empreinte ces mots : *Vive..... Bonaparte.* L'une de ces cartes a été envoyée à la veuve Pankouke, libraire, dans l'opéra d'*Alexandre* où il y a des allusions à la paix et à la royauté, plus un exemplaire du discours de Lefèvre Gineau aux funéraille de Le Roi, en tête du quel on lit : *Institut national... Funérailles du citoyen le Roi.*

4 floréal. — Danican, émigré, principal acteur des mouvements de vendémiaire, vient de faire imprimer à Lausanne une brochure de 145 pages sous ce titre : *Le fléau des tyrans et des septembriseurs, ou réflexions sur la révolution française.* Il en est venu plusieurs exemplaires à Paris, et la vente s'en est faite avec circonspection.

Les colporteurs n'osent plus se charger de la distri-

bution des libelles, mais trois ou quatre décrotteurs en boutiques près le palais Égalité, reçoivent en dépôt les feuilles que l'on veut vendre secrètement et les offrent à leurs pratiques en nettoyant leurs chaussures. Les dépôts sont connus, ce nouveau moyen n'aura pas de succès.

5 floréal. — On vend avec discrétion une petite brochure qui a pour titre : *On le couronnera ou on ne le couronnera pas.* On en signale un autre sous ce titre : *Jugement de 6,000 français au tribunal de cassation.*

6 floréal. — Il paraît une petite feuille de huit pages dite du *Père Duchesne* dont le titre est : *Appartements à louer pour le terme de messidor prochain, pavillon de l'Unité.*

13 floréal. On a saisi le dépôt de la *Feuille invisible*; l'auteur n'a pas été retrouvé, on le croit refugié à Sceaux.

21 floréal. — On publie *L'avenir dévoilé ou concordance des prophéties de Nostradamus avec les évènements de la Révolution.* L'ouvrage est de 116 pages ; c'est une diatribe violente contre le gouvernement.

22 floréal. — On annonce la publication de la *Politique chrétienne*, feuille périodique devant rendre à la religion catholique son ancienne domination. L'abonnement est indiqué à Bruxelles et à Paris.

24 floréal. — On a répandu dans Coblentz un libelle séditieux intitulé : *Le peuple aux armées françaises.*

2 prairial. — *Projet de coalition des trois départements pour sauver la République, en moins de trois mois ;* tel est le titre d'une brochure que Latude vient de mettre au jour, ayant pour but d'engager le gouvernement à créer un nouveau papier monnaie sous la dénomination de *Lettres de change de la coalition départementale.*

6 prairial. — On distribue avec circonspection un pamphlet intitulé : *Nouveaux adieux à Bonaparte.* C'est une addition aux premiers *Adieux*, qui a vraisemblablement le même auteur. Les royalistes le trouvent faible.

Nouveau Mercure. — Le prospectus de cette feuille périodique, autorisée par le gouvernement, annonce qu'il en paraîtra deux livraisons par mois et que Laharpe, l'un des collaborateurs de l'ancien Mercure de France s'intéressera à l'entreprise.

10 prairial. — Les auteurs de la *Politique chrétienne* (feuille prohibée comme tendant à rétablir un culte dominant et intolérant) continuent l'édition et la livraison avec le plus de circonspection possible. Ils annoncent les 12e et 13e numéros sous ce titre : *Recueil de morale et de littérature anti-philosophique.* Barret, dit Terrier, en est l'éditeur avéré, Guillon, dit l'Ami, un des compositeurs, et Laharpe n'y est pas étranger.

On publie un journal clandestin, qu'on dit être le véritable bulletin des armées, et où n'insère que des pertes et des revers, en Italie, en Allemagne.

Aux funérailles de Mallet du Pan, on a remarqué avec quelle publicité les Anglais ont paru honorer la mémoire de l'écrivain qui avait combattu les principes de la révolution française, mais aucun des princes ni des émigrés n'y a assisté, ils ont voulu marquer le mécontentement que leur avaient causé les derniers numéros du *Mercure britannique.* Le *Mercure britannique* sera continué par un genèvois, nommé Dumont, qui a été le collaborateur dont Mallet du Pan a parlé dans son dernier numéro.

12 prairial. — Libelle. Les *Derniers adieux à Bonaparte,* tel est le titre d'une brochure de 80 pages, dont les royalistes parlaient depuis quelques jours ; on en a saisi un exemplaire à Calais.

14 prairial. — Autre libelle. *Dictionnaire des grands hommes du jour,* par une société de très petits individus, tel est le titre d'une critique amère contre les hommes qui ont le plus marqué dans la Révolution et dont l'auteur croit l'influence anéantie.

19 prairial. — Il paraît une nouvelle édition des *Derniers adieux à Bonaparte,* où on le compare à Monck.

1er messidor. — On répand une feuille de huit pages intitulée : *Préliminaires de la paix générale proclamée à Milan par le premier consul et envoyée officiellement par un courrier extraordinaire.* Ce n'est que la récapitulation des succès de l'armée d'Italie.

Le ministère anglais ne pardonne pas à Malet du Pan les derniers numéros du *Mercure britannique.* Il cherche à flétrir sa mémoire et emploie la plume de Pelletier, écrivain à sa solde, qu'il a tiré des prisons de Newgate.

7 messidor. — On a trouvé à la halle, un avis aux citoyens : *Peuple de tout état,* y est-il dit, *ne soyez pas endormi, levez-vous, prenez les armes, ou vous périrez tous. Plus de grâce, car Paris va être réduit en cendres.*

14 messidor. — Le n° 205 du *Mercure* parait à Londres et publie un mémoire politique sur la guerre de 1800.

15 messidor. — Il paraît une brochure en réponse aux *Adieux à Bonaparte,* on désigne pour auteur le citoyen Auzat.

La guerre d'opinion, suspendue par l'arrestation de plusieurs libraires imprimeurs et colporteurs, va recommencer ; le *Dernier mot à Bonaparte,* libelle qui a été mis dans le commerce le 12 au matin, n'est que le prélude des efforts des Royalistes. Les directeurs de la fabrication des libelles ont reçu des fonds, les presses sont en activité, le mystère qu'on met dans le travail, les précautions des libraires dans la distribution, rendent difficile la saisie des coupables. — Beaucoup de libelles arrivent aussi d'Angleterre, on les surveille.

16 messidor. — L'intrigue des libelles se continue ; on avait édité en l'an V une tragédie sur la sœur du roi (madame Élisabeth). Elle paraissait oubliée, on vient de la remettre en circulation. Un colporteur en a vendu

cent cinquante en peu de jours. — Le N[4] Narp a été arrêté à Calais, il avait des manuscrits séditieux cachés dans une boîte à violon ; il a été amené à Paris.

18 messidor. — Surosne, libraire, a été arrêté ce matin, comme prévenu de distribution d'écrits séditieux, perquisition a été faite dans son domicile, rue des Boucheries-Honoré, et dans sa boutique, au Palais Égalité. On a trouvé dans sa maison 42 exemplaires d'un ouvrage de 12 pages d'impression, contenant la *Lettre de Louis XVIII au duc d'Harcourt,* du 27 juin 1799, sur sa réconciliation avec les princes d'Orléans et son désir de pardonner à tous ses sujets, et la *Proclamation de l'armée royaliste aux Français*, du 18 fructidor, par Sieyès. On a trouvé dans sa boutique environ 600 exemplaires des mémoires de Cléry, mais pas de libelles nouveaux dont on avait beaucoup vendu la veille.

30 messidor. — Un fanatique, chanoine de Melun, s'est érigé en instituteur du premier consul. Il a réuni en huit pages d'impression des citations de Massillon, suivies d'une lettre à Bonaparte, l'invitant à rétablir la religion catholique. C'est une intrigue de prêtre intolérant.

1er *thermidor.* — On vend chez un libraire, quai des Augustins, une lettre à Creuzé Lasouche, contenant un système de finances donnant un produit annuel d'un milliard, et une lettre à Bonaparte, signée Hamilton, qui lui dédie son ouvrage.

2 thermidor. — Parmi les nombreuses gravures offertes au public, on cite celle où l'artiste a représenté la Renommée tenant d'une main la trompette de la Victoire et de l'autre le portrait de Bonaparte et montrant à tous le portrait de ce héros, toujours vainqueur et pacificateur.

7 thermidor. — On vend clandestinement une brochure de 200 pages, intitulée : *Éloge du gouvernement monarchique,* c'est l'ouvrage d'un fanatique.

14 thermidor. — Le préfet de Golo a adressé au ministre

un faux *Discours prononcé par le premier consul*. On a mis les scellés sur les presses de l'imprimeur de Bastia.

16 thermidor. — On vend à Paris un libelle intitulé : *Causes de l'usurpation de Bonaparte et de sa chute*. volume in-8 de 360 pages, par sir F. d'Ivernois. Il en a été envoyé de Londres huit exemplaires seulement, dont quatre ont été vendus. On re-imprime cet ouvrage à Paris.

17 thermidor. — Dans une perquisition faite aujourd'hui chez Dodoncet, imprimeur, on a trouvé quatre feuilles manuscrites, qui offrent une analyse de l'ouvrage de William Hallen, contre Cromwell, intitulée : *Tuer n'est pas assassiner*. Ces feuilles semblent appartenir à un ouvrage dont le prospectus imprimé a été envoyé par la poste à divers particuliers, et a pour titre : *Le code des tyrannicides, adressé à tous les peuples opprimés*.

18 thermidor. — On distribue l'oraison funèbre de Pie VI, prononcée à Venise par l'archevêque de Nisibe et traduite en Français par le grand Vicaire de Digne. C'est un pamphlet surchargé de notes plus volumineuses que l'oraison.

21 thermidor. — On a saisi à Calais le manuscrit d'un ouvrage de Bertrand de Molleville. Il était adressé, ainsi que plusieurs imprimés, à Gigué, libraire à Paris, par Dulan, libraire à Londres. Gigué, qu'on nomme aussi Girard, Girardet et Girardon, reçoit toutes les nouveautés de Pelletier. On le soupçonne de re-imprimer à Paris les libelles contre le gouvernement, envoyés de Londres.

Il parait une nouvelle brochure de 627 pages, in-8, intitulée : *De l'unité et de l'indivisibilité de la religion, par l'abbé Hespelle*. Chez Maret et Leclerc, 1800. L'auteur, l'imprimeur et les éditeurs croient cette production licite, mais on va les poursuivre.

22 thermidor. — Hespelle et Leclerc sont arrêtés.

26 thermidor. — Le général Brune envoie au ministre le prospectus d'une feuille périodique intitulée : *Le défenseur de la Religion.* Ce prospectus court les campagnes.

29 thermidor. — Le *Cimetière de la Madeleine,* par J. J. Regnault Warin, auteur de *Romeo et Juliette,* tel est le titre d'une brochure saisie. C'est un roman sur le jugement de Louis XVI. On a tiré à 12.000 exemplaires cet ouvrage dangereux.

On envoie par la poste à des particuliers de petits bulletins imprimés, avec une vignette et ces mots : *Jesus Maria. Nous jurons d'être fidèles à la religion catholique et de célébrer ses mystères.*

En janvier 1800, Bertrand de Molleville a fait paraître à Londres quatre volumes in-8, intitulés : *Annales de la Révolution française.* Il a voulu les répandre en France, et il a fait parvenir à son correspondant le manuscrit des trois premiers volumes : celui du quatrième a été saisi à Calais. On a saisi les trois premiers volumes imprimés.

1er fructidor. — La police surveille les mœurs. Elle a saisi l'édition entière d'un roman obscène, *Justine, ou les malheurs de la Vertu ;* on y avait joint une collection de gravures beaucoup plus considérable que dans l'édition précédente ; il était à la brochure, au moment où il a été saisi, ce sont des jeunes filles de douze à quatorze ans qui brochaient ces infâmes caricatures de la débauche.

6 fructidor. — Poirier de Beauvais, autrefois conseiller au grand conseil, commandant général de l'artillerie dans la première guerre de Vendée, s'est rendu à Londres, et par haine contre le gouvernement anglais, n'a cessé d'écrire contre lui ; il vient de composer un bon ouvrage : *Post-scriptum à l'histoire de la guerre de Vendée.*

13 fructidor. — Un fanatique, ou un insensé, Goupy de Morville, commissaire des guerres, a fait paraître une

brochure de 165 pages sous ce titre : *Code de législation française.*

Les émigrés viennent de lancer une brochure intitulée : *Réfutation de quelques calomnies contre les prévenus d'émigration.* C'est une pétition pour la restitution des biens nationaux.

20 fructidor. — On se communique une prophétie extraite de l'ouvrage de Variguedo, espagnol, intitulé : *Mirabilis liber,* qui a paru au XIII[e] siècle.

21 fructidor. — On vend publiquement chez un libraire du quai des Augustins, n° 33, une brochure intitulée : *Précis historique sur Cromwell.*

25 fructidor. — Deux brochures se vendent secrètement, l'une est un *Essai sur l'histoire de la Révolution française,* par une société d'auteurs latins, et l'autre, de l'abbé Baruel, imprimée à Londres, a pour objet, la soumission des prêtres.

29 fructidor. — On colporte une brochure de seize pages, intitulée : *Quelques considérations sur Louis Stanislas.*

1er complémentaire, an VIII. — On vend publiquement au faubourg Antoine une caricature représentant le dernier roi et la Reine, à genoux ; entre leurs portraits est une exergue dans laquelle on lit ces mots : *La Loi et la nation ;* au dessus, un coq. Sous celui du Roi, on lit : *Populus, secundum magnam misericordiam ;* sous celui de la Reine : *Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa !* Sous l'un et sous l'autre : *Pénitents du 25 juin 1791.* Tous les passants achetaient ces caricatures.

L'auteur des deux premiers volumes du *Cimetière de la Madeleine,* Renard se propose de donner bientôt les deux derniers, qu'il a annoncés pour compléter ce roman. Il déclare qu'il publiera bientôt un pamphlet intitulé : *L'Homme sans foi ni loi* ou *La caricature de St Cloud.* Cet individu, partisan de la Révolution

mais ennemi des changements de Brumaire, sera surveillé avec soin.

Le comité des libelles reste inactif faute de fonds, n'ayant rien reçu depuis deux mois, et les derniers ouvrages n'ayant pas couvert les frais. Cependant, ils se flattent de recevoir bientôt 40.000 francs, et ils publieront bientôt une brochure intitulée : *L'impossibilité pour les puissances de faire la paix avec la France.* La police aura les premières épreuves.

3e complémentaire. — Les partisans de la dynastie ont fait imprimer à Londres et ont introduit en France une brochure de 58 pages, qui a pour titre : *Le grand crime de Pépin le bref.* On veut, par là, prouver que la monarchie est héréditaire.

2 vendémiaire. — On a jeté à la halle un paquet volumineux d'une chanson intitulée : *La Carmagnole de Bonaparte,* écrit dans le sens royaliste. Hier en a paru une autre intitulée : *Les Étrennes à Bonaparte.* Un libraire et un colporteur qui essayaient de la distribuer, ont été arrêtés.

Une libelle vient de paraître sous ce titre : *Dialogue entre un turc et un militaire français, relativement à l'assassinat de Kléber et aux affaires d'Égypte.* Ce factum est l'œuvre d'un exclusif, on l'attribue à Metge, qui, depuis deux mois, se dérobe à un mandat d'arrêt.

5 vendémiaire. — Des marchands de chansons vendent dans les rues une romance qui a pour titre : *Irma,* analogue au roman qui porte le même titre et dont la fille de Louis XVI est l'héroïne.

Étrennes de l'Institut national ou des Lycées, revue littéraire de l'an VIII. Cet ouvrage in-12, de 204 pages, imprimé par Moller, est un libelle contre l'Institut et contre les républicains.

8 vendémiaire. — Hier, les colporteurs criaient dans les rues le titre d'un imprimé de douze pages conçu en

ces termes : *Manifeste du Comte d'Artois, Monsieur et Condé, au gouvernement, concernant les nobles et les émigrés.* Ce n'est qu'une facétie.

Le nouveau cimetière de la Madeleine est un petit roman en un volume, précédé d'une gravure qui représente la Reine conduite au supplice sur une charrette. c'est une œuvre très faible.

11 vendémiaire. — Gratiot, imprimeur, a fait distribuer à profusion une feuille imprimée sous ce titre : *Jugement du tribunal civil de la Seine contre Lagarde, secrétaire général des Consuls.* C'est une calomnie contre ce dernier.

15 vendémiaire. — Le pamphlet intitulé : *Prenez patience, vos maux vont finir,* est sous presse. On met une grande discrétion à ne pas relever le nom de l'imprimeur. On s'en procurera un exemplaire.

18 vendémiaire. — Il y a sous presse un nouveau libelle : *La France F...e.* ; on annonce qu'il en paraîtra 2.000 exemplaires ; l'imprimeur n'est pas connu.

19 vendémiaire. — Les exclusifs continuent la guerre de libelles ; on fait paraître une chanson, dont le refrain est :

Capet aussi voulut regner
Tu sais le reste.

On en a jeté plusieurs exemplaires à la porte du citoyen Salicetti.

La France f...e est une tragédie lubrique et royaliste en trois actes et en vers. L'imprimeur est connu.

20 vendémiaire. — *La France f...e,* a été trouvée dans la soirée chez l'éditeur Cailleau, rue du Cimetière-André-des-Arts, n° 6. Cailleau a été arrêté.

24 vendémiaire. — Le préfet de l'Escaut a saisi quatre libelles en flamand distribués dans l'arrondissement d'Oudenarde par un colporteur. Ces ouvrages ont pour but le rétablissement de la religion dominante.

On colporte avec profusion une feuille qui a pour titre : *Détails officiels sur le complot horrible,* etc. Elle est composée du récit de l'évènement de l'Opéra du 18.

On a saisi les deux derniers volumes du *Cimetière de la Madeleine,* les anarchistes ont dans leurs mains un nouveau pamphlet, intitulé *Les crimes de Bonaparte.* Ils n'osent encore le livrer à la circulation.

Le libraire Cailleau, chez lequel on a saisi le libelle de *La France f...e* a aussi le manuscrit d'un factum intitulé : *L'ambition de Bonaparte dévoilée.* Sa femme, détenue avec lui, a caché ce manuscrit et cherche à nier.

On se propose de faire paraître demain un ouvrage de Richer Cerizy, sur la Révolution, 2 volumes in-12, l'auteur y a joint un *Coup d'œil sur Bonaparte.*

Il paraît une nouvelle brochure de quatre cents pages, en deux volumes sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Elle a pour titre : *L'école des factieux, des peuples et des rois*, ou supplément à l'histoire des conjurations des Orléans et de Robespierre, par un témoin oculaire.

8 brumaire. — Il paraît une feuille de seize pages, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, intitulée : *Parallèle entre César, Cromwell, Monck et Bonaparte.*

18 brumaire. — *L'Année Consulaire* est le titre d'une feuille qui a paru aujourd'hui.

20 brumaire. — Quelques folliculaires, parmi lesquels sont Colignon et Saunier, écrivain, auteur d'une *Lettre à Bonaparte* s'occupent de publier des feuilles à un sol. On annonce l'apparition de celles qui ont pour titre : *Ouverture du Congrès* et *Conférence entre le Premier Consul et Cobentzell.*

27 brumaire. — On a saisi une brochure de 400 pages intitulée : *De la paix de l'Europe et de ses bases.* On croit cet ouvrage composé par Delille de la Salle.

On a introduit en France un ouvrage allemand de 155 pages, daté d'Erfurth, 1800, qui jusqu'à présent n'a

été ni traduit, ni réimprimé. Il a pour titre : *Les Rois républicains : Cœsar Octavius Augustus et Alexandre Neoptolem Bonaparte.*

6 frimaire. — Il paraît un ouvrage politique de Fonvielle, de Toulouse, de 600 pages en deux volumes, dédié au premier consul et intitulé : *Situation de la France et de l'Angleterre à la fin du XVIII*[e] *siècle.*

On a réimprimé à Paris une *Lettre de Dumouriez au premier consul et au gouvernement français*, datée de Hambourg le 3 novembre 1800. L'imprimeur Denis la présente au public comme effectivement signée de Dumouriez.

13 frimaire. — On vend un ouvrage de l'Évêque de Troyes, résidant à Londres, sur la promesse de fidélité, exigée par la Constitution, des ministres des cultes.

18 frimaire. — Un républicain fait paraître une réponse énergique au libelle de sir Francis d'Ivernois, intitulé : *Des causes qui ont amené l'usurpation de Bonaparte et qui préparent sa chûte.*

23 frimaire. — Des colporteurs vendent une feuille nouvelle : *L'arrestation de trois cents personnes par ordre de la police, qui seront jugées dans les vingt-quatre heures.*

On distribue avec réserve une chanson sur la paix, pour en affaiblir l'espoir.

26 frimaire. — Les murs de Paris ont été couverts pendant plusieurs jours d'une affiche conçue en ces termes : *La paix et plus de guerre.* C'est l'annonce d'un journal politique qui se vend publiquement et qui a paru, il y a deux ou trois ans sous ce titre : *La voix du sage.*

30 frimaire. — On vend de nouveaux libelles, l'un est une adresse aux réquisitionnaires, datée de Londres 1799, l'autre est le *Cri de la Vérité à celui qui craint d'entendre.* C'est l'ouvrage d'un mécontent.

7 nivôse. — L'ouvrage de Mollet intitulé : *Point de paix solide et durable sans le rétablissement de la Pologne*

a été saisi aujourd'hui, on en a trouvé onze exemplaires chez Desenne, libraire, et trois cents chez Portemann, imprimeur; chez l'auteur, Mollet, il y avait le manuscrit et 17 exemplaires. Il dit en avoir remis cent trente à divers membres des premières autorités.

19 nivôse. — On a saisi une brochure de 15 pages, intitulée *Lettre d'un quidam au premier consul.* On l'attribue à Colmet, autrefois prêtre, actuellement libraire, rue du Bac.

22 nivôse. — On a saisi un ouvrage intitulé : *Catéchisme sur l'Église.*

25 nivôse. — On signale plusieurs ouvrages nouveaux chez divers libraires de Paris, les *Annales de la Révolution*, par Bertrand de Molleville, *Des causes de la Révolution*, par Blanc de Volx , puis *L'Almanach des revenants* et *Mémoires anecdotiques pour servir à l'histoire de la Révolution.* Ce sont des contes romanesques, indifférents à la vérité historique.

28 nivôse. — On a distribué un placard contre le citoyen Santhonax, il est signé J. J. Garnier, et a pour titre : *Grandes et frappantes vérités sur la conspiration du jour.*

17 nivôse. — Il paraît un imprimé de quatre pages par lequel le principal auteur de la tentative d'assassinat contre le premier consul, celui qui en a, le premier, formé le complot, Hyde aîné, ose entreprendre, d'une retraite inconnue, sa justification publique.

25 nivôse. — Depuis longtems, la police recherchait les auteurs de *L'Invisible*, feuille incendiaire dans laquelle on avait annoncé un jour que Bonaparte assistait aux massacres de septembre. Il fut longtems rédigé par l'abbé Guillou, qui a successivement pris divers noms, *l'ami* et d'autres. Il l'avait cédé à Hallais, mais depuis que les vrais auteurs de l'assassinat du 3 nivôse étaient connus, les souscripteurs s'étaient retirés ; il devait néan-

moins fournir encore trois numéros. L'un et l'autre ont été arrêtés aujourd'hui, on a saisi plusieurs numéros de *L'Invisible* et un grand nombre d'exemplaires d'un libelle intitulé : *Réflexion sur la promesse de fidélité.*

27 pluviôse. — Halley, instituteur, chez le quel on a trouvé un grand nombre d'écrits séditieux, a déclaré que l'abbé Guillou en était l'auteur et qu'il n'était lui-même que copiste. Quoique Halley ait paru être cessionnaire de *L'Invisible,* journal clandestin, Guillou n'avait pas cessé d'en être le rédacteur. — On a saisi aussi une brochure intitulée : *Manuel Apostolique.*

5 thermidor. — On colporte des feuilles imprimées qui ont pour titre : *Déclaration du Concile National tenu dans l'Église Notre-Dame, sous la protection du gouvernement.*

6 thermidor. — Le premier numéro de *L'Antidote*, rédigé par Méhée, vient de paraître. Cet ouvrage est dans le sens habituel de son incorrigible auteur. La police lui a refusé l'autorisation de le faire partir par la poste, elle en interdira la publication si le second numéro n'est pas dans de meilleurs principes.

Debauve, homme de loi, auteur de quelques pamphlets oubliés, tels que : *Qu'avons-nous fait? qu'allons-nous devenir?* en prépare d'autres.

13 thermidor. — Regnault Warin, auteur du *Cimetière de la Madeleine,* de *Roméo et Juliette,* annonce l'entreprise d'un ouvrage périodique, appelé *Le Contemplateur,* dont il paraîtra un cahier par décade. On a saisi un pamphlet intitulé : *Discours du général d'armée à Paris, le 14 juillet.*

Girard, libraire de Lyon, distributeur de plusieurs imprimés proscrits, a été arrêté et traduit au tribunal criminel à son domicile ; le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de maintenir son arrestation.

En général, toute surveillance sur les imprimeurs et

libraires serait impossible si elle ne devait avoir d'autre résultat que de les faire juger par les tribunaux. Sous le prétexte de la liberté de la presse, l'impunité leur est assurée. Elle l'est même, communément, aux auteurs d'écrits séditieux.

19 thermidor. — Un nouveau pamphlet de quatre pages a été envoyé par la poste à des militaires de la garde consulaire. Il a pour titre : *Lettre d'un soldat de l'armée d'Italie à un de ses amis, à Paris.*

23 thermidor. — Les colporteurs vendent un article sur Otto, sous ce titre : *Détail d'un complot tendant à assassiner le Premier Consul.*

3 fructidor. — L'abbé Delille vient de composer un poëme sur les troubles de la Révolution, intitulé : *Le Malheur.* Il a voulu le faire imprimer en France, mais on a saisi le manuscrit.

13 fructidor. — Mehée fait circuler un imprimé de trois pages, « pétition au Premier Consul. » C'est une plainte contre la suppression de *L'Antidote.*

17 fructidor. — *Arlequin, ou le retour du Museum,* est le titre d'une feuille périodique dont le premier numéro vient de paraître à la librairie de Voltar Jannet, rue Cassette, 113. On annonce qu'il n'aura que six numéros ; l'idée de l'auteur n'est pas très claire.

27 fructidor. — Des libraires de Paris offrent 40.000 fr. à l'abbé Delille de son poëme *le Malheur* et de celui intitulé : *L'Imagination.*

30 vendémiaire, an XI (1).

On colporte un pamphlet en vers contre le curé de S[t] Roch, sous ce titre : *Épitre du chien du curé de Saint Roch, à son maître.* On y parle beaucoup du refus du clergé de cette église de donner la sépulture chrétienne à

(1) Il y a de nombreuses lacunes dans les cartons des Archives nationales.

la demoiselle Chameroy. Quelques particuliers colportent des journaux anglais.

1er brumaire. — Roberjot, chef de bataillon réformé, fait circuler une brochure de dix-huit pages intitulée : *Appel à l'examen du premier Consul.* Il en envoie des exemplaires dans les départements. Le préfet de Seine-et-Marne a transmis au grand Juge celui qu'il a reçu.

15 frimaire. — On est aujourd'hui assuré de l'existence d'un libelle calomnieux contre l'administration du Premier Consul, intitulé : *Mentor à Thyrinthe,* en deux volumes, il n'est pas en vente en librairie, mais plusieurs personnes l'ont reçu à domicile.

On a affiché un placard séditieux contre le préfet de police. Deux de ces affiches ont été placées à la grande porte du palais des Tuileries, près des lions ; on ignore comment la surveillance des sentinelles a pu être trompée.

17 frimaire. — Sir Francis d'Ivernois vient de publier son huitième pamphlet, annoncé depuis longtems sous le titre des *Cinq promesses,* faites par le premier Consul à son avènement au pouvoir consulaire.

26 frimaire. — On annonce une brochure volumineuse de l'ex-prémontré Espièce, contre la religion. C'est un ouvrage fastidieux, rempli d'abstractions.

16 nivôse. — Tinseau, ancien officier du génie, qui vient de publier à Londres un ouvrage contre la Prusse, est lié pour les libelles avec Regnier et Pellerin, ainsi qu'avec Dutreil; il a connu trois jours d'avance l'attentat du 3 nivôse (1).

24 nivôse. — Quand il s'agit de libelles, il faut examiner avant tout la personnalité de l'auteur. On a des renseignements détaillés sur Tinseau. En juin et juillet 1788, la noblesse de Franche-Comté s'étant réunie à Quingey, Tinseau fut désigné comme rédacteur d'une

(1) La machine infernale.

adresse à Louis XVI. En 1791, il se rendit à Coblentz, où il publia une méchante brochure contre la Révolution et fit la campagne de 1792 dans le corps du génie de l'armée de Condé. Lorsque Toulon fut livré aux Anglais, Tinseau se rendit à Gênes auprès de Mr Drake qui l'envoya à Toulon où il resta jusqu'après l'évacuation ; il a rédigé du siège un précis qui est un ouvrage horrible.

En 1795, il fit le plan du partage de l'Europe. En 1796, il passa quelque tems à l'armée de Condé. En 1797, il fit un mémoire pour engager la Cour de Londres à transporter les princes français et les émigrés en Amérique. En 1798, il publia un mémoire pour prouver au peuple anglais que son territoire était à l'abri de toute descente. La gratification qu'il reçut à ce sujet fut de 350 louis. Peu après il publia un autre factum sur le Portugal, prévoyant l'invasion, il conseillait à la Cour de Lisbonne la retraite au Brésil. Après la prise de Malte par Bonaparte, il écrivit un ouvrage politique et militaire contre le traité de Campo-Formio. En 1799, il en fit un autre sur la Suisse et l'Italie, à la suite duquel il fut chargé de conduire Souwarow. En 1800, brouillé avec Winckham, il revint à Londres, les princes tentèrent de l'attacher à Pichegru, qui n'en fut pas satisfait. On assure que Tinseau a assisté aux délibérations secrètes où se trama le complot du 3 nivôse.

29 nivôse. — On imprime à Altona, sous l'influence du Cabinet Anglais, une nouvelle gazette intitulée *La France en 1802*. On y a introduit différents pamphlets contre le gouvernement consulaire.

2 pluviôse. — Un colonel anglais vient de publier un ouvrage sur l'Égypte, on y trouve les plus affreuses calomnies contre le Premier Consul. L'auteur de cet infâme libelle se nomme Wilson, le *Times* en fait un grand éloge.

Le Cn Edgeworth, réclamé comme homme de lettres

par plusieurs littérateurs tribuns, est l'auteur de lettres sur l'éducation. Ce n'est qu'un parent éloigné du confesseur du Roi.

26 pluviôse an XI. — On a l'avis positif que le poème de la *Pitié*, de l'abbé Delille, s'imprime à Londres, sans aucune des suppressions que les auteurs et les éditeurs avaient eux-mêmes jugées nécessaires. On sait que ce poème chante en vers brillants les héros de Condé, les malheurs des émigrés, la spoliation barbare de leurs biens, les vertus et les droits des Bourbons, et qu'on y répand l'horreur poétique sur tous les actes de la Convention. Les éditeurs, depuis six mois, étaient convenus de certaines corrections, lorsque l'abbé Delille était encore à Londres, et il est étonnant qu'on choisisse le moment où il reçoit à Paris des marques d'estime et de protection de la part du gouvernement français, pour répandre ses chants à la gloire des Bourbons.

6 ventôse. — *Les parisiens traités comme ils le méritent,* est le titre d'une brochure qui se vend dans Paris. Elle est signée d'un capitaine de dragons, qui prend le nom de Decarville. On se demande si cette boutade est l'œuvre d'une malveillance hypocrite ou de l'ineptie.

5 germinal an XI. — On vend clandestinement un ouvrage qui a pour titre : *Les grands hommes passés et les grands hommes présents*. Le poème de la *Pitié* en quatre chants se distribue avec profusion.

14 germinal. — On cherche par tous les moyens de charlatanisme typographique à donner une grande vogue à la nouvelle production de l'abbé Delille : *Le Malheur et la Pitié.* On annonce déjà par souscription une édition de luxe à 60 fr., on publie dans les journaux que les éditions multipliées qu'on en a faites, sont prêtes d'être épuisées. On assure que 20.000 exemplaires ont été vendus.

28 floréal. — On imprime à Londres une traduction

française de la lettre latine écrite au Pape par l'ancien Évêque de Blois, datée de Pontevedra en Espagne, le 15 octobre 1802. L'ouvrage est une critique du Concordat.

15 prairial. — Le grand Juge a été prévenu qu'on imprimait chez un libraire de Paris, un écrit intitulé : *Réclamation de Stephanie Louise Bourbon Conti*, adressée au Premier Consul. La détresse de cette femme, souvent secourue par le gouvernement et ne cessant jamais de se plaindre, ne permet pas de penser qu'elle fit elle-même les frais de cette impression. La base de cet écrit indique qu'il y avait des moteurs secrets. Elle vient de divulguer qu'elle était fille naturelle d'un Bourbon. L'édition complète a été saisie.

On a réimprimé un mandement de l'évêque de Bayeux et une parodie virulente où on lui reproche d'avoir été chef de chouans. On recherche l'auteur de ce factum.

3 messidor an XI. — Il paraît une brochure de cinq cents pages intitulée : *Éléments de l'histoire de France depuis Clovis jusqu'à Louis XV*, par l'abbé Millot, de l'Académie française, et *depuis Louis XV jusqu'au supplice de Louis XVI,* par J. Dessales, de l'Institut national. C'est un ouvrage destiné à jeter de l'odieux sur la Révolution. Le grand juge a chargé le préfet de police d'empêcher la circulation de cet ouvrage, le préfet en a saisi 3.100 exemplaires, les seuls mis en vente. Dessales, membre de l'Institut, a beaucoup écrit : son mémoire en faveur de Dieu, sa *Paix de l'Europe,* et d'autres, tendent à allumer les haines et à contrarier les intentions du gouvernement.

10 messidor. — Colleville, ancien émigré, ancien garde d'Artois, très attaché au gouvernement actuel, a fait paraître une brochure : *La guerre pendant la paix*, ou précis de la puissance que les Anglais exercent sur tous les peuples du globe.

19 messidor. — On a saisi chez les libraires de Paris deux éditions d'une correspondance secrète de Louis XVI avec ses frères, l'une anglaise en 3 volumes, de 2.000 exemplaires, l'autre française, en deux volumes, de 3.000 exemplaires. La d[elle] William, qui a entrepris cette publication, réclame contre la saisie.

27 messidor. — On a saisi deux ballots envoyés de Neufchâtel à Paris par la maison de Fauche Borel (qui est detenu au Temple) à celle de Gignet et Michaud, libraires, 6, rue des Bons-Enfants, ces ballots contenaient un *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI* et des *Considérations sur la France, etc.* Ces livres sont saisis.

5 fructidor. — On répand divers placards séditieux : *Le père Duchesne sorti de son tombeau pour deux jours* et un *Discours sur le 14 juillet.*

On a trouvé chez Collignon, libraire à Metz, une contrefaçon de la correspondance de Louis XVI, imprimée à Paris.

On a saisi divers écrits, savoir : 1° *Copie de la réponse de Louis XVIII au premier Consul sur l'abdication proposée ;* 2° pamphlet en allemand, ou *Dialogue entre la Tamise et l'Elbe;* 3° Une diatribe contre le Premier Consul. Ces libelles sont imprimés à Hambourg.

L'abbé Barnel vient de faire paraître un ouvrage de 800 pages en deux volumes, intitulé : *Du Pape.*

19 brumaire. — On recherche un libelle : *L'appel au tribun*, avec une gravure représentant le premier Consul recevant les reproches des officiers réformés; l'auteur est un n[t] Tassin.

Nodier, auteur du libelle : *La Napoleone,* est le fils d'un juge de Besançon, ancien maire de cette ville.

10 germinal. — Plusieurs libelles attribués à Dracke circulent librement, ce sont : 1° *Lettre d'un anglais au Consul Bonaparte.* — 2° *Napoléon Bonaparte et le*

peuple français sous son consulat. — 3° *Les cinq promesses d'Ivernois.* — 4° *L'Allemagne et l'Europe.* — 5° *Bonaparte et John Bull.*

On a arrêté à Bordeaux un libraire occupé à imprimer *La publication du comte d'Artois ;* l'imprimeur se nomme Teissère et le libraire Baudin; Moreau et Melon, autres libraires, ont été aussi arrêtés pour une édition particulière du même ouvrage.

15 floréal an XII. — Mr de Montgaillard a fait paraître à Lyon une brochure de 60 pages intitulée : *De la France et de Bonaparte.* Elle circule à Paris.

On a saisi une chanson qui se chante sur l'air de la *Marseillaise* et qui a pour titre : *La Harangue patriotique.*

On a supprimé un pamphlet en allemand intitulé : *Napoléon Bonaparte et le peuple français.*

On recherche un libelle sur la descente en Angleterre (décembre 1803), un autre appelé : *Le tems qu'il fait en Allemagne ;* un autre dit : *Que coûte un homme en Europe ?*

On signale un sonnet en italien de Giolitto, médecin à Asti : *Per la felice scoperta della congiura di Pichegru e Moreau.*

29 messidor. — On parle de nouveaux libelles allemands : Voyage de Dresde à Syracuse, l'Allemagne et l'Europe, lettres de Paris, de Reinhard, Bonaparte le redouté et Moreau l'estimé, Relations de la France et de la Russie, avec une note historique sur le duc d'Enghien.

On recherche les *Babioles du père Stave* par l'avocat Juguerville.

5 fructidor an XII. — Un libelle atroce circule dans quelques sociétés; le titre en est : *Le code civil en vaudevilles par une femme patriote ;* chaque couplet est la parodie d'un article du Code. Il est attribué à une dame Doubledack.

Outre les libelles déjà indiqués, on envoie : l'oraison funèbre du duc d'Enghien, composée à Londres, plus les livres allemands que voici : 1° Les vrais jacobites dans l'état prussien ; les dangers d'une descente ennemie en Angleterre ; Rome et la France ; importance du commerce anglais dans la présente guerre ; remarques sur un voyage à Paris par les Pays-Bas, etc. Pour introduire ces ouvrages en France, on change leurs titres sur le dos et la première page. Ce moyen est employé par Fontaine, de Manhein et divers libraires de la rive droite du Rhin.

On recherche un libelle intitulé *Les deux Corses*.

V[te] DE GROUCHY

ALFRED DE VIGNY

ET

LES ÉDITIONS ORIGINALES DE SES POÉSIES

(SUITE ET FIN)

X

Du mois de janvier 1832 au 1er mai 1841, pendant neuf ans, Alfred de Vigny ne publia aucun vers nouveau. Ce n'est que par le roman et le théâtre qu'il reste encore en communication avec le public. Le prosateur seul se montre. Après avoir donné, en avril 1832, la dernière partie de *Stello,* qui parut en volume au mois de juin, il commença en 1833 la publication de *Grandeur et Servitude militaires,* dont la première partie, *Laurette,* figure dans le numéro du 1er mars de la *Revue des Deux-Mondes,* et fut suivie, à de longs intervalles, des deux autres parties, *la Veillée de Vincennes, histoire de régiment,* le 1er avril 1834, et *la Vie et la Mort du capitaine Renaud,* le 1er octobre 1835. Ce roman parut sous forme de livre à la fin d'octobre 1835. A deux années de distance, trois mois après *Laurette,* et huit mois avant la *Vie et la Mort du capitaine Renaud,* il avait fait jouer, le 30 mai 1833, *Quitte pour la peur,* et le 12 février 1835, *Chatterton,* dont Geoffroy et Mme Dorval furent les interprètes. Si le poète s'est tu, l'écrivain cependant a conservé toute son activité littéraire. Mais à dater de *Chatterton,* celle-ci même disparaît ; elle ne se réveillera un peu qu'à partir de 1841 ou même de 1843.

A quoi attribuer ce silence de près de sept ans?

Ce n'est pas à l'indifférence du public pour ses œuvres. *Chatterton* avait été un grand succès, ainsi que *Servitude et Grandeur militaires*. Si l'article que Gustave Planche publia sur son drame dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1835, dût lui être désagréable, et si celui de Sainte-Beuve (15 octobre 1835) sur son roman ne put tout à fait le satisfaire, son double succès n'en fut pas amoindri. Il n'avait donc aucune raison pour se retirer sous sa tente et bouder le public.

C'est, croyons-nous, dans des circonstances plus intimes de sa vie qu'il faut chercher l'explication de ce silence absolu pendant sept ans, presque complet pendant le reste de sa vie.

Une grande douleur était venue, en mars 1833, le mois même où il publiait *Laurette,* atteindre son foyer. Sa mère avait été frappée d'une attaque de paralysie, qui peu après troubla pour toujours sa raison. Lorsque Vigny la perdit, au mois de décembre 1837, il y avait quatre ans qu'il n'était plus que le garde-malade, le gardien d'une pauvre folle. L'amour profond qu'il avait pour sa mère lui fit ressentir cruellement les tristesses d'un tel spectacle. Dans les pages qu'il a écrites sur cette mort, on entend les sanglots du fils comme les douces confidences de la tendresse maternelle, mais il s'y mêle aussi un cri de révolte contre son martyre filial.

« Une sorte de fierté me donne des forces et me fait relever la tête. Dans ces quatre années d'épreuves qui viennent de se passer, ma vie était entravée de difficultés sans nombre et tout se réunissait contre moi pour me faire résoudre à me séparer de ma mère. Il me fut souvent conseillé de l'envoyer dans une maison de santé ; je refusai, je la logeai chez moi. Ce qu'il me fallut de combinaisons pour consoler les femmes qui la servaient et que sa *maladie* lui faisait maltraiter, pour empêcher que les dépenses qu'elle causait ne fussent senties et ne vinssent nuire au bien-être de la famille, était d'une telle difficulté, exigeait tant d'efforts, de

patience, que je me suis vu plusieurs fois sur le point d'y succomber. Quatre fois, j'en ai été malade et la fièvre m'a pris après trop d'efforts pour retenir les émotions douloureuses que cette vie me causait » (1).

Ainsi tout conspirait, maladie, gêne d'argent, à rendre pénible, douloureuse, l'existence de poète. C'est l'époque où, avec le plus de raison peut-être, il s'écriera : « Naître sans fortune, est le plus grand des maux ! » (2), où il fera à son journal cette confidence :

« J'aurais mieux aimé me faire soldat que d'emprunter le moindre argent à mes plus proches parents ; et presque tout ce que m'ont donné mes travaux : *Chatterton, Servitude et Grandeur,* mes Œuvres complètes, a servi à payer les dettes que des dépenses, toujours au-delà de mon revenu réuni au sien, m'avaient fait contracter » (3).

Du côté de la fortune, le ciel finit par se rasséréner (4). Et cependant, Vigny ne rompit pas son silence : son amertume, sa misanthropie, ne firent que s'accroître. C'est donc dans une blessure plus intime encore, plus cruelle, qu'il faut chercher la cause de cet état d'esprit. On la trouverait très vraisemblablement dans sa douloureuse passion pour Mme Dorval. Le Journal en est plein de témoignages entre les lignes. Ainsi :

« L'amour physique pardonne toute infidélité.... Mais toi, amour de l'âme, amour passionné, tu ne peux rien pardonner » (1832) (5).

« Quand on se sent pris d'amour pour une femme, avant

(1) *Journal,* p. 135.

(2) *Idem,* p. 55.

(3) *Idem,* p. 136.

(4) En novembre 1838, la mort de son beau-père, sir Bunbury, « trois fois millionnaire », semblait devoir le faire hériter d'une grande fortune. Mais tout se réduisit probablement pour lui à beaucoup de tracas. Voy. *Journal* pp. 146 et 171.

(5) *Journal,* p. 71.

de s'engager, on devrait se dire : « Comment est-elle entourée ? Quelle est sa vie ». Tout le mal de l'avenir est là » (1833)(1).

Et surtout ce projet de poème, *la Fornarina,* où il juge à peu près comme Balzac l'effet physique de l'amour sur l'homme de lettres :

« O maîtresse de Raphaël, tu le vis s'épuiser dans tes bras.
« Qu'as-tu fait, ô femme ! Qu'as-tu fait ! Une idée par baiser s'écoulait sur tes lèvres.... » (2).

Un passage des mémoires d'Alexandre Dumas, et une lettre d'Alfred de Vigny lui-même, qui a couru de son vivant, et dont la publicité fut pour lui cruelle, ont prouvé que cet amour était loin d'être seulement idéal. Mme Dorval ne disait pas, et elle avait bien raison, toute la vérité, quand en 1832 elle écrivait à Dumas cette lettre dont un catalogue d'autographes nous donne ainsi l'analyse :

« Très curieuse épitre en réponse à une déclaration d'amour. Elle est affligée d'avoir causé tant de désordre dans son esprit. Elle l'engage à partir. « Partez sans me voir et je reçois votre adieu, ou venez me voir. Je vous recevrai comme un ami malade d'un mal qui fait souffrir, mais qui dure peu. Je vous promettrai de vous revoir à votre retour si vous me promettez, vous, de m'aimer comme m'aime M. de Vigny » (3).

La célèbre actrice faisait, comme on le voit, de grands ravages alors dans le cœur des gens de lettres, et ce n'est pas sans raison qu'on a attribué à un dépit l'inimitié que Planche témoigna tout à coup à Vigny, et le refroidissement, passager du reste, qui se produisit entre lui et l'auteur d'*Antony.*

(1) *Journal,* p. 81.
(2) *Id.,* p. 84, et encore, 75, 101, 62, 153.
(3) Vente par Ét. Charavay, 13 février 1888.

A la date d'avril 1833, Alfred de Vigny avait ainsi défini son état d'esprit :

« Un vaisseau cargue toutes ses voiles dans l'orage et se laisse aller au vent. Je fais de même dans les chagrins et les grands évènements ; pour ménager les forces de ma tête, je ne lis ni n'écris, et je ne laisse prendre à la vie que le moins possible » (1).

Cependant, en 1837, Alfred de Vigny songea à réunir ses œuvres en une édition complète. Le premier volume qui contenait les Poésies fut annoncé dans le *Journal général de la librairie* du 23 décembre 1837, sous le numéro 6378. En voici la description :

Poemes | antiques et modernes.

Livre mystique.

Moïse.
Éloa.
Le Déluge.

Livre antique.

La Fille de Jephté.
La Femme adultère.
La Somnambule.
La Dryade.
Symetha.
Le Bain d'une Dame romaine.

Livre moderne.

Dolorida.
La Prison.
Madame de Soubise.
La Neige.
Le Cor.
Le Bal.
Le Trappiste.
La Frégate la Sérieuse.
Les Amants de Montmorency.
Paris.

Par le comte | Alfred de Vigny. | Œuvres complètes. — I. | *Paris,* | *H. Delloy, V. Lecou, libraires-éditeurs,* | *5, rue des Filles Saint-Thomas,* | *place de la Bourse,* | *1837,* in-8.

Pp. vi pour le faux-titre (*Poèmes*), le titre et la préface, et 383 pp. y compris la table. Au verso du faux-titre : *Imprimerie d'Evérat et comp., 16, rue du Cadran* (2).

(1) *Journal*, p. 91.

(2) Bibl. Nat. Invent. Z. 62366, et Bibl. de l'Arsenal. B. L. 7228 [144 bis] — Cette édition des *Œuvres complètes* devait former sept volumes, dont un volume

La préface de cette édition reproduit celle de 1829, mais en la modifiant un peu, et en l'augmentant de tout un paragraphe. Nous soulignons les passages reproduits :

Ces poèmes sont choisis par l'auteur parmi ceux qu'il *composa* dans sa *vie errante et militaire.* Ce sont les seuls qu'il juge dignes d'être conservés.

Plusieurs nouveaux poèmes en remplacent d'autres qu'il *retranche de l'élite de ses* créations.

L'avenir accepte rarement tout ce que lui lègue un poète. Il est bon de chercher à deviner son goût et de lui épargner, autant qu'on le peut faire, son travail d'épurations rigides. Si cela est praticable, c'est, comme ici, lorsque doivent paraître des œuvres complètes sous les yeux de leur auteur et lorsqu'il sait se connaître lui-même et se juger sévèrement.

Le seul mérite qu'on n'ait jamais disputé à ces compositions, c'est d'avoir devancé, en France, toutes celles de ce genre, dans lesquelles une pensée philosophique est mise en scène sous une forme Épique ou Dramatique.

Ces poèmes portent chacun leur date. Cette date peut être à la fois un titre pour tous et une excuse pour plusieurs ; car, dans cette route d'innovations, l'auteur se mit en marche bien jeune, mais le premier.

Août 1837.

Quant au titre du recueil, l'auteur est revenu à celui de 1826. Au simple titre *Poèmes,* de 1829, il a substitué celui de *Poèmes antiques et modernes.* La division des poèmes est aussi modifiée : elle offre trois Livres, au lieu de deux. Le premier, qualifié *Livre mystique,* est formé avec *Moïse,* retiré au *Livre antique*, et avec *Éloa* et *le*

devait paraître chaque mois. *Cinq-Mars* (t. II et III) parut le 31 déc. 1837 ; mais elle se ralentit et les différents volumes se succédèrent dans un ordre interverti ; *Stello* (t. VII), *Servitude et Grandeur militaires* (t. IV), et le 1er vol. du *Théâtre* (t. V), *la Maréchale d'Ancre, Chatterton, Quitte pour la Peur,* le 22 décembre 1838 ; enfin le 21 septembre 1839, le second volume du *Théâtre* (t. VI), le *More de Venise* et le *Marchand de Venise.*

Déluge qui, en 1826, terminaient ce même livre, dont ils formaient cependant une subdivision sans qualification générale. Les deux autres livres : *Livre antique,* subdivisé également en *Antiquité biblique* et en *Antiquité homérique,* et *Livre moderne,* sont comme dans l'édition de 1826. Ils se composent des mêmes poèmes, auxquels ont seulement été ajoutés, dans ce dernier livre, *les Amants de Montmorency* et *Paris,* publiés depuis le précédent recueil ; ce qui porte le nombre total des pièces à vingt au lieu de dix-huit.

Les dédicaces de *Moïse, poème,* à Victor Hugo, et du *Bal* à Jules Lefèvre ont disparu. Les autres subsistent : du *Déluge* à Émile Deschamps, du *Somnambule* à A. Soumet, de *Symétha* à Pichald, de *Madame de Soubise* à A. Deschamps. Le pauvre Jules Lefèvre avait un peu sombré, momentanément, comme poète. Nous ne voulons pas croire que ce fut cette raison qui fit effacer son nom.

Aucuns changements dans les épigraphes. *Le Trappiste* conserve la même, mais extraite du « *Moniteur,* 15 juillet 1822 », et non plus du *Journal des Débats.* Plusieurs poèmes ont reçu des qualifications différentes :

Madame de Soubise, la Neige, le Cor, celle de *Poèmes* au lieu de *Contes.*

Le Bal, qui n'avait pas de sous-titre, a celui de *Poème.*

Les Amants de Montmorency et *Paris,* gardent celui d'*Élévations.*

Les pièces sont datées de même. Mais *les Amants de Montmorency,* qui en 1832 n'étaient pas datés, le sont ainsi : « *Écrit à Montmorency, 27 avril 1830* ».

XI

Pendant six ans, de 1835 à 1841, Alfred de Vigny avait assisté au mouvement littéraire sans s'y mêler. La grande

effervescence romantique commençait à s'appaiser. Après *Angelo,* joué deux mois (28 avril) plus tard que *Chatterton,* avec le concours prestigieux de Mlle Mars et de Mme Dorval, Victor Hugo avait donné, en octobre de la même année, les *Chants du Crépuscule;* en 1837, *les Voix intérieures;* en 1838, *Ruy Blas;* en 1840 les *Rayons et les Ombres;* au théâtre, Dumas avait fait jouer *Kean* en 1836, *Mademoiselle de Belle-Isle* en 1839. Aux anciens noms du romantisme d'autres étaient venus s'ajouter. Musset, après les *Contes d'Espagne et d'Italie* (janvier 1830), avait publié en 1832 le *Spectacle dans un fauteuil.* Rolla (1833), les *Nuits* (1835-1837), la *Confession d'un enfant du siècle* (1836), presque tous ses proverbes et ses meilleures nouvelles; Gautier avait donné son premier volume de *Poésies* (juillet 1830), *Albertus* (oct. 1832), les *Jeunes-France* (1833), *Mlle de Maupin* (nov. 1835), *Fortunio* (1837), *la Comédie de la mort* (1838).

Alfred de Vigny avait formé lui-même de nouvelles amitiés poétiques, celles de Brizeux, qu'il avait rencontré chez le peintre Ziégler, chez les Johannot, et dont la *Marie* parut en 1836; d'Auguste Barbier, entrevu dès 1829 chez Victor Hugo, rue Notre-Dame-des-Champs, mais avec lequel il se lia surtout chez Brizeux en 1830; de plus jeunes aussi, destinés à une moindre célébrité: Busoni, Lassailly, qui feront sur lui des articles, le premier dans le *Temps* (1) de 1832; le second dans l'*Indépendant* du 1er novembre 1835; Léon de Wailly, Émile

(1) Cet article, sur *Stello,* d'un ton très indépendant, apprécie ainsi les poèmes de Vigny :

« La critique.... a laissé passer *Stello* presque inaperçu.... Comme tous les grands artistes, c'est autant pour remplir un but que pour répondre à une vocation qu'écrit M. Alfred de Vigny.... *Éloa* est la mystique réalisation d'une vie d'ange : c'est une pièce écrite dans un style vaporeux et fondant, qui sent le tabernacle et le sanctuaire. Dans *Moïse,* l'imitation moderne pointe. C'est la personnification de la puissance suprême aux prises avec le doute d'elle-même. Ici l'auteur a commenté les livres saints avec Milton et Byron.

Péhant. Il avait ses *mercredis*, où il recevait chez lui. Ce n'était en aucune façon un cénacle. Mais on était sûr d'y rencontrer une noble sympathie et un intérêt qui ne se manifestait pas seulement en paroles. Ce fut Alfred de Vigny qui, avec Dittmer, fit obtenir à Bizeux une pension de 2.000 francs sollicitée de M. Villemain, ministre de l'Instruction publique (1). Préoccupé toujours du sort des gens de lettres, anxieux de leur lutte contre la misère, il était heureux quand il voyait au port des amis ou des protégés. En 1835, il écrivait dans son Journal :

« Il m'est arrivé ce mois-ci trois choses heureuses :

Émile Péhant, placé à Vienne comme professeur de rhétorique. — *Sauvé.*

Chevalier, marié par amour, et *heureux.*

Léon de Wailly a hérité de cinq cent mille francs, dit-on.

Que les autres soient heureux au moins, leur vue me fait du bien » (2).

Pour Lassailly (3), dont la mort devait lui être très

Dans l'*Hamadryade* (sic) et *Symétha*, les couleurs antiques sont prodiguées, seulement l'auteur a fait trop visiblement usage du procédé d'André Chénier. *Dolorida*, qui marque un passage à l'ère moderne est un petit drame qui a quelque chose de fantasque et d'espagnol » (*Le Temps*, 19 octobre et 20 novembre 1832).

Philippe Busoni, né le 15 mai 1806, est mort à Paris le 31 juin 1883. Ami de Brizeux, avec lequel il collabora à *Racine*, comédie (1827), il est l'auteur d'un recueil de vers, *les Étrusques* (1843), et rédigea la chronique de l'*Illustration* de 1845 à 1860.

(1) En 1846, il s'employa heureusement pour faire couronner par l'Académie française le poème des *Bretons*.

(2) *Journal*, p. 107. — Émile Péhant, né à Guéraud en 1813. — Michel Chevalier, dit Pitre-Chevalier (1812-1864), auteur de *la Bretagne ancienne et moderne* (1844). — Léon de Wailly, né le 28 juillet 1804, mort le 25 avril 1863, auteur d'*Angelica Kauffmann* (1838), de *Stella et Vanessa* (1846). — Voir dans son *Journal*, p. 143, le projet de loi qu'il rêvait pour mettre l'écrivain de talent à l'abri du besoin. On sait son écrit *de Mademoiselle Sedaine et de la propriété littéraire*, parue sous forme de *Lettre à MM. les Députés, écrite le 15 janvier 1841.*

(3) Charles Lassailly, né vers 1812, mort fou en juillet 1843, auteur des *Roueries de Trialph* (1833).

sensible, après avoir sollicité le gouvernement, il s'était adressé à l'auteur de *Jocelyn*, qui le seconda avec beaucoup de bonne grâce. On voit qu'il en est vraiment heureux, et il écrit aussitôt dans son Journal : « *12 mai. Bonne action de Lamartine* (1) ».

En 1841, Alfred de Vigny rompit enfin le silence. Tout Paris, les salons, les Académies parlaient alors d'un très jeune homme, hier encore pâtre dans le centre de la France, qui, sans maître, avait approfondi les mathématiques, et faisait de tête les calculs les plus compliqués. Ce fut sur cet enfant prodige qu'il fit paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars, une pièce de vers sous ce titre :

LA POESIE DES NOMBRES, | *à propos d'Henri Mondeux, le berger mathématicien.*

Elle était précédée de cette note :

« Après avoir écouté M. Henri Mondeux, ce prodigieux enfant qui a deviné les mathématiques transcendantes en gardant les troupeaux, M. Alfred de Vigny, frappé de cette sorte d'intuition qui fait que Henri Mondeux avait résolu déjà, étant seul et inconnu dans les champs, des problèmes par les équations, sans savoir encore poser les chiffres et les nommer correctement, vient d'écrire hier sur lui, les vers suivants : »

Cette pièce qui comptait vingt vers, n'a pas été reproduite dans les *Poésies* d'Alfred de Vigny. Elle a été publiée, en 1864, à la suite du *Journal d'un Poète,* par M. Louis Ratisbonne, mais comprise à tort parmi les fragments *inédits* (2).

(1) *Journal*, p. 169.

(2) *Idem*, 330 et 338. — Henri Mondeux, né à Neuvy-le-Roi, près de Tours, en 1826, mourut vers 1862, retombé dans l'obscurité. Il avait été présenté à l'Académie des Sciences, à la séance du 16 novembre 1840, et Cauchy fit un rapport sur lui.

XII

La publication de cette petite pièce, la *Poésie des Nombres,* fit croire qu'Alfred de Vigny revenait à la Muse, et que c'était là un prélude à de plus grands poèmes. Il n'en fut rien. Un an et huit mois se passèrent encore avant que cette espérance se réalisât. Ce fut seulement le 1er janvier 1843 que parut de lui un grand et magnifique poème, *la Sauvage,* qui, cette fois, ne resta pas isolé. Le poète reparaissait enfin, mais transformé, grandi même aux yeux de quelques-uns. Ce n'était plus le poète mystique, gracieux aussi, dramatique des premiers poèmes, mais un philosophe poète qui ne surprit pas moins par la forme concise, virile, rude souvent de ses vers, que par la hardiesse de sa pensée.

Alfred de Vigny dès ses premiers écrits, s'était révélé sans doute comme un penseur. *Moïse, Éloa,* certains vers du *Trappiste, le Déluge,* le disent assez. En 1831 et en 1832, avec *les Amants de Montmorency* et *Paris,* il avait fait un pas de plus en abordant dans ses vers la question du suicide et celles des réformes sociales et religieuses. Pendant les années qui suivirent, il s'avança encore davantage dans cette voie : *Stella, Servitude et Grandeur militaires, Chatterton* furent ses nouvelles étapes. Le titre d'*Élévation,* qu'il avait choisi pour ses deux poèmes de 1830 et de 1831, montre qu'il entendait conduire sa muse dans des sphères plus hautes que celles où il l'avait maintenue jusque-là. Tel est bien le sens qu'il attachait à ce mot.

« Souvent, a dit M. Ratisbonne, quand il jetait dans ses notes quelque pensée plus rare, d'une spiritualisation plus exquise que les autres et pour laquelle son imagination

(1) *Journal d'un Poète,* p. 283.

concevait un développement, une incarnation poétique. Alfred de Vigny l'inscrivait sous cette rubrique : *Élévation* ou *Poème*. »

On peut suivre dans son Journal cette transformation qui eut des causes très diverses, intimes surtout. Et d'abord on y voit que s'il ne produisait pas davantage, ce n'est pas que la source de poésie fût tarie en lui. Au contraire, elle y bouillonnait souvent. En 1833, il note dans ce Journal :

« Mouvement de poésie qui s'élance malgré moi.
O ma muse ! ma muse ! je suis séparé de toi. Séparé par les vivants qui ont des corps et qui font du bruit, toi tu n'as pas de corps ; tu es une âme, une belle âme, une déesse » (1).

Mais en même temps, on apprend le secret de son silence. Une misanthropie chaque jour plus amère, et dont quelques fautes de conduite étaient bien un peu la cause, le renfermait en lui-même, c'est ce qu'il appelle « sa sensibilité refoulée ».

« La Sévérité froide et un peu sombre de mon caractère n'était pas native.
Elle m'a été donnée par la vie.
— Une sensibilité extrême, refoulée dès l'enfance, par les maîtres, et à l'armée par les officiers supérieurs, demeura enfermée dans le coin le plus secret du cœur (2).

Au moment où il sentait poindre en lui cette transformation, en 1834, il la notait ainsi : « Je crois, ma foi, que je ne suis qu'une sorte de moraliste épique » (3). Et il ajoutait : « On a fait des satires gaies ; je veux faire, soit dans des livres, comme *Stello*, soit au théâtre, des satires sombres, tristes, mélancoliques » (4). La satire n'est pas

(1) *Journal*, p. 87.
(2) *Idem*, p. 60.
(3) *Idem*, p. 94.
(4) *Idem*, p. 95.

le poème philosophique. Pour qu'il arrivât à celui-ci, il fallait que sa pensée s'élevât au-dessus de lui-même, qu'elle devint plus générale, plus humaine, et par cela même plus philosophiquement sereine, bien qu'elle soit toujours restée celle de la désespérance et du pessimisme.

Ce sentiment de l'humanité, de ses souffrances avec « leur majesté », comme il dira plus tard dans *la Maison du Berger*, fut la transition de ses poèmes « moraux épiques », à ses « poèmes philosophiques ». Peut-être ses relations, même passagères avec Buchez, et l'école Saint-Simonienne où les mot des « Destinées de l'humanité » (1) étaient très en faveur, ne furent-elles pas étrangères à cette dernière évolution morale du poète. Comme excellent viatique, à la veille d'une pareille entreprise, il faisait vœu de sincérité :

« Ce qui manque aux lettres, c'est la sincérité.

« Après avoir vu clairement que le travail des livres et la recherche de l'expression nous conduisent tous au paradoxe, j'ai résolu de ne sacrifier jamais qu'à la conviction et à la vérité, afin que cet élement de sincérité complète et profonde dominât dans mes livres et leur donnât le caractère sacré que doit donner la présence divine du vrai, ce caractère qui fait venir des larmes sur le bord de nos yeux lorsqu'un enfant nous atteste ce qu'il a vu » (2).

A l'amour profond de la sincérité dont Alfred de Vigny était plein, il faut ajouter celui de l'indépendance, indépendance politique et philosophique, s'entend, car, pour

(1) *Journal*, p. 200; cf., Dorison, *Alfred de Vigny*. Sainte-Beuve a dit de son côté : « Dès 1829, M. de Vigny avait été touché et comme mis à l'épreuve par les écoles philosophiques nouvelles qui s'essayaient et qui cherchaient des alliés dans l'art. M. Buchez et ses amis avaient remarqué au sein de la nouvelle école romantique la haute personnalité de M. de Vigny, et avaient tenté de l'acquérir : il résista, mais il fut amené dès lors à s'occuper de certaines questions sociales... (*Nouveaux Lundis*, VI, 420).

(2) *Journal*, p. 109.

celle des évènements et de la fortune, c'est lui-même qui a dit :

« L'indépendance fut toujours mon désir et la dépendance ma destinée » (1).

Ainsi muni et armé, Alfred de Vigny, replié, comme poète, douze ans sur lui-même, ne nous étonnera pas quand il fera éclater, en 1843, les premières notes des *Destinées*.

On voit, pour ainsi dire, chaque échellon de cette ascension philosophique dans le Journal. Aucune grande question humanitaire, religieuse, sociale, éducationnelle, ne laisse indifférent son esprit. Par certains mots, *il est* quelquefois en avance de quarante ans sur ses contemporains. Ainsi en 1832, il écrit :

« L'amélioration de la classe la plus nombreuse et l'accord entre la capacité prolétaire et l'hérédité propriétaire sont tout la question politique actuelle ».

Nous sommes de ceux qui pensent que sur la question religieuse il a grandement erré, et que son pessimisme désespérant, s'il lui a inspiré quelques vers admirables, n'en est pas moins d'une très mauvaise philosophie. Mais cela ne diminue ni l'originalité ni la hardiesse de pareilles doctrines, à l'époque où il s'en inspirera dans la *Mort du Loup* et le *Mont des Oliviers*. Ainsi dès 1834 il écrit : « La terre est révoltée des injustices de la création... » (3) ; en 1839, il lit le livre de Strauss, et y fait un *distinguo* assez spécieux (4). En politique, à une époque où l'idéal républicain était en pleine floraison, il tourne de plus en plus à la république, et c'est bien à tort que

(1) *Journal*, p. 105 et 69.
(2) *Idem*, p. 69.
(3) *Idem*, p. 99, et encore 31, 110, 112, 168, 185, 187.
(4) *Idem*, p. 158.

Barbier le considère au fond comme resté légitimiste. En 1835, il écrit :

« Le seul gouvernement dont, à présent, l'idée ne me soit pas intolérable, c'est celui d'une république dont la constitution soit pareille à celle des États-Unis Américains » (1).

Et en 1840, encore :

« Il n'y a plus dans notre organisation démocratique et républicaine, depuis 1793, qu'une forme qui convienne : c'est une république avec une aristocratie d'intelligence et de richesse élégante. Le temps en refera une autre » (2).

Il est vrai que, pour lui comme pour beaucoup d'autres, le meilleur gouvernement est le « gouvernement qui se montre le moins, que l'ont sent le moins et que l'on paie le moins cher » (3). Rien enfin n'est plus remarquable que l'opinion que Vigny professait, dès 1843, sur l'instruction universitaire, lui un lettré et un poète :

« Rien n'est plus niais que la routine des classes, du latin et du grec pour tous. Les œuvres anciennes sont excellentes pour former le style. Or qui a *besoin* avant tout d'un style ? — Ceux qui doivent être professeurs, rhéteurs... Mais la majorité de la nation a besoin d'éducation *professionnelle* et *spéciale* (4).

XIII

En 1843, la *Revue des Deux Mondes,* commença à publier, sous le titre général de *Poèmes Philosophiques,* sept des onze poèmes qui ont été réunis en 1864 sous le titre : *Les Destinées.* Ils se succédèrent dans l'ordre suivant :

(1) *Journal,* p. 103.
(2) *Idem,* p. 173.
(3) *Idem,* p. 108.
(4) *Idem,* p. 183.

I. — *La Sauvage* (numéro du 15 janvier 1843, pp. 300-307). Dans le recueil de 1864, ce poème est le IVe.

Nous relevons ces variantes :

Glisser obliquement *aux pieds* du Sycomore.

au lieu de :

Glisser obliquement au pied du Sycomore.

*

Dont elles ont ouvert, à deux *mains* la barrière ;

au lieu de :

dont elles ont ouvert, à deux bras, la barrière ;

*

Que disent en *courant* les veines azurées ?
Que disent en *tombant* les gouttes épurées ?

au lieu de :

Que disent en tombant les veines azurées ?
Que disent en courant les gouttes épurées ?

transposition typographique évidente.

*

Ah ! le sein et le cœur, dans *leurs* divins sanglots,

au lieu de :

Ah ! le sein et le cœur, dans les divins sanglots.

*

Tandis que l'autre fils lui tendait *ses* deux bras.

au lieu de :

Tandis que l'autre fils lui tendait les deux bras.

*

La Sauvage, était suivie de cette note :

« *Les Poèmes philosophiques,* dont celui-ci est le premier, formeront un recueil qui doit faire suite aux *Poèmes antiques et modernes* de M. de Vigny ».

La pièce n'est pas datée. Dans l'édition de 1864, elle l'est de 1843.

II. — *La Mort du Loup,* (numéro du 15 février 1843, t. I, p. 497-500).

« Écrit au château du M*** ». Sans date. L'édition de 1864, dans laquelle ce poème est le VIe, lui donne celle de 1843.

Variantes :

Il *s'est* jugé perdu, puisqu'il était surpris,

au lieu de :

Il est jugé perdu, puisqu'il était surpris.

*

Cette pièce fut écrite au château du Maine-Giraud, dans la Charente (arrondissement d'Angoulême, canton de Blanzac). C'était une propriété de famille, héritée du marquis de Baraudin. La contrée, très boisée, avec les ruines pittoresques du château de Blanzac, est bien le cadre où le poète a pu imaginer cette chasse et cette mort du loup. Lui-même l'a décrite ainsi :

« Il n'y a qu'aux poètes qu'il arrive de pareille choses. Mes pères aimaient ce château féodal. C'est une petite forteresse entourée de bois de chênes, d'ormes, de frênes, et de vertes prairies rafraîchies par des fontaines et des sources pures. ... On se promenait à l'ombre des bois et au bords des eaux; le revenu arrivait tout seul. La Révolution vient et fait la soustraction de tout revenu. Il me reste donc de grands bâtiments et un grand parc à entretenir, et des bois que je n'ai pas le courage de couper, parceque les vieux arbres ressemblent à de grands parents, et que leur absence ôterait tout charme à l'habitation. Si tout cela, du reste, ne rapporte rien, il y a un dédommagement : c'est que les impositions en

sont énormes et me donnent le droit d'être député. — Or, c'est justement ce que je ne veux pas être... Cette terre est une sorte de cheval que je nourris chèrement et que je monte une fois en sept ans (1).

C'est ce que Barbey d'Aurevilly a répété dans son article sur Alfred de Vigny :

« Il avait, je ne sais où, une forêt, le seul débris qui lui restât d'une grande fortune aristocratique, et les coupes annuelles de cette forêt auraient pu être pour lui un revenu considérable. Mais il aima mieux toute sa vie se priver de ce revenu, que de toucher à une seule branche de ce bois sacré » (2).

En 1838, Vigny songea à écrire un roman qui lui était inspiré par certains événements dont cette propriété avait été le théâtre.

« Sur un parchemin, dit-il, que j'ai trouvé dans mes papiers de famille, je ferai un roman historique. Ce sera une assez noble manière de donner de la valeur à cette pauvre terre. Les décorations seront mes terres et le château du Maine-Giraud avec les ruines de Blanzac. L'époque, 1679. Celle de Louis XIV. En 1680, la Brainvilliers est brûlée. En 1679, meurt le vieux cardinal de Retz. En 1670, le voyage à Douvres de la duchesse de Portsmouth » (3).

Le Maine-Giraud, sorti de la famille d'Alfred de Vigny, appartient actuellement à M. Ducloux.

Nul des poèmes de Vigny n'est aujourd'hui plus admiré que *la Mort du Loup*. « La philosophie morale des *Destinées*, dit M. Dorison (4), se résume en elle ».

III. — *La Flûte*. (Numéro du 15 mars 1843, t. I. pp. 1067-1072). Sans indication de date. Pièce VII[e] dans l'édition de 1864.

(1) *Journal*, p. 145.
(2) *Les œuvres et les hommes. Les Poètes*, Paris. Lemerre, 1848, in-8, p. 347.
(3) *Journal*, p. 152.
(4) *Alfred de Vigny. Poète philosophe*, p. 168.

Variantes :

Le bon Sens qui se voit, la Candeur qui *l*'avoue,

au lieu de :

Le bon Sens qui se voit, la Candeur qui s'avoue.

Un des vers de ce poème :

Des Organes mauvais servent l'intelligence.

A été commenté ainsi par l'auteur lui-même :

« Malebranche était idiot jusqu'à l'âge de dix-sept ans. — Une chute le blesse à la tête, on le trépane ; il devient un homme de génie. Descartes trépané fût devenu peut-être idiot. Un élève de l'école polytechnique acheva dans le somnambulisme et trouva dans le sommeil le problème qu'il avait en vain cherché tout éveillé. — Preuve que l'âme se détache des organes, agit et perçoit sans eux.

Le comte Gaspard de Pons, inspiré par les *Poèmes philosophiques,* comme il l'avait été par *Paris,* composa en mai 1843, à l'occasion de la *Flûte ,* une poème assez bizarre du reste, intitulé l'*Impossible,* avec cette dédicace : « *Au comte Alfred de Vigny. Non au chantre d'*ÉLOA *mais à l'auteur des* POÈMES PHILOSOPHIQUES ». Le début de cette pièce indique assez bien le caractère nouveau de ces poèmes.

Poète calme et fort, tu sais, chantant l'idée,
Des voiles de l'image à peine la couvrir.

Une note destinée à expliquer cette dédicace un peu longue, est intéressante, parce qu'elle nous fait connaître l'impression que produisit sur l'auteur la corde nouvelle que Vigny venait d'ajouter à sa lyre :

« Dans les ouvrages de mon ami Alfred, c'est ÉLOA que j'ai choisie de préférence pour exemple et que j'ai opposée à ses *poèmes philosophiques :* quand je parle d'opposition il est bien entendu que c'est sans la moindre intention de critique

ou de blâme ; tout au contraire, je n'ai voulu que relever un contraste qui sert à faire valoir magnifiquement le talent de l'auteur. Ce n'est pas en effet au chantre de cette *Éloa*, qui brille surtout par la richesse et la variété des couleurs, ni à celui de tout autre composition saisissante où l'élément dramatique prédomine, que j'aurais pu donner la qualification de *poète calme et fort*, mais cette qualification va bien au poète qui s'est fait philosophe ou philosophique et surtout à celui auquel nous devons *la Flûte*, qui est et qui restera, je pense, la meilleure création de ce genre dont le ciel ait déposé le germe dans son cerveau... Une idée aussi belle et aussi neuve que l'idée même de cette *Flûte* est, sous le rapport poétique du moins (et aussi sous le rapport chrétien, en ce qu'elle tend à rabattre complètement l'orgueil du génie), une de ces rares bonnes fortunes qui peuvent très bien ne pas se représenter deux fois, fût-ce à l'esprit le plus supérieur... » (1).

IV. — *Le Mont des Oliviers* (numéro du 1er juin 1843, t. II, pp. 823-828). Sans date. Pièce VIIIe dans l'édition de 1864.

Variantes :

Ne *pouviez*-vous prier et veiller avec moi ?

au lieu de :

Ne pourriez-vous prier et veiller avec nous ?

✢

En donnant un faux sens à ma Rédemption.

au lieu de :

En donnant un faux sens à ma rédemption.

✢

Un alinéa de douze vers commence avec :

Quand les Dieux veulent bien s'abattre sur les mondes.

(1) *Adieux poétiques*, III, 67, 73.

*

Le poème se termine à ce vers :

Et puis il vit rôder la torche de Judas.

Dans l'édition de 1864, le poème de 1843 n'est pas daté. Mais c'est dans cette édition que parut pour la première fois, avec la date « 2 avril 1865 », la fameuse strophe qu'on a appelée la *Strophe du silence.*

LE SILENCE

S'il est vrai qu'au Jardin sacré des Écritures
Le Fils de l'homme ait dit ce qu'on voit rapporté.
Muet, aveugle et sourd au cri des créatures,
Si le ciel nous laissa comme un monde avorté,
Le juste opposera le dédain à l'absence
Et ne répondra plus que par un froid silence,
Au silence éternel de la divinité.

Ce poème est celui où le pessimisme d'Alfred de Vigny s'est le plus fortement marqué :

« Le dernier mot, a dit M. Émile Faguet, est d'un accent profond qui est déchirant... Qu'on se figure un Pascal sans le *pari,* qui ne veut point parier et qui est convaincu que les dés sont pipés » (1).

D'après le témoignage d'Auguste Barbier, Alfred de Vigny ne serait pas mort dans les sentiments d'incrédulité et de désespérance qu'annoncent la *Mort du Loup,* et le *Mont des Oliviers :*

« M. de Peyronnet, dit-il, cousin par sa femme de M. de Vigny, m'a raconté qu'il avait trouvé sur l'escalier du poète, quelques jours avant sa mort, M. l'abbé Vidal, qui venait de le voir et qui lui avait dit ceci : *Je viens de m'entretenir avec le pauvre mourant, la chose est faite :* il voulait parler de sa confession. A propros de la mort de M. l'abbé Vidal, en 1868, M. l'abbé Falsimagne a écrit ceci dans le *Monde :* « D'illustres

(1) *Études littéraires sur le XIX* siècle,* Oudin, 1887, p. 129.

auteurs, tels que Mme Tastu, M. Alfred de Vigny, se plaisaient à consulter sa haute esthétique et sa rare érudition; le dernier dut à son amitié après Dieu l'avantage d'une mort chrétienne » (1).

V. — *La Maison du Berger, Poème.* — *Lettre à Éva.* Sans date. (Numéro du 15 juillet 1844. t. VII, pp. 302-313.) Avec cette note :

« Ce poème est le prologue du volume des *Poèmes philosophiques*, dont les quatre premiers : *La Sauvage, la Mort du Loup, la Flûte, le Mont des Oliviers,* ont été publiés dans cette Revue ».

Cette ordre n'a pas été absolument suivi dans l'édition de 1864, où *la Maison du Berger,* précède bien les poèmes indiqués dans la note de 1844, mais vient seulement en second, après les *Destinées*. Le titre est simplement : *La Maison du Berger. A Éva.*

Toutefois c'est dans cette pièce qu'on cherche encore aujourd'hui la pensée générale du recueil. En effet Vigny a dit dans son Journal, en s'y référant :

J'aime la majesté des souffrances humaines.

« Ce vers est le sens de tous mes poèmes philosophiques. L'esprit de l'humanité, l'amour de l'humanité et de l'amélioration de ses destinées » (2).

Dès 1835, il avait ainsi consigné, dans ce même Journal, la première pensée dont la *Maison du Berger* fut le développement :

« J'aime l'humanité. J'ai pitié d'elle. La nature est pour nous une décoration dont la durée est insolente, et sur laquelle est jetée cette passagère et sublime marionnette appelée l'homme » (3).

(1) A. Barbier, *Souvenirs personnels*. Paris, Dentu, 1883, in-12, p. 366.
(2) *Journal*, p. 201 (année 1844).
(3) *Idem*, p. 104 (1835).

Si nous en croyons Sainte-Beuve (1), il ne serait pas impossible de mettre des noms de femmes sous ceux d'*Éva* et d'*Éloa*. Quant à ce dernier, nous ne croyons pas cependant qu'il cache celui de Delphine Gay, bien qu'à la date de 1823, Alfred de Vigny en fût très épris.

Avant que ce poème ne figurât dans l'édition posthume de 1864, il en avait paru en 1844 un tirage à part, que le libraire A. Claudin, dans ses *Archives du Bibliophile,* du mois de juillet 1894, nº 34856, décrit ainsi :

La Maison du Berger, poème par le comte Alfred de Vigny. *Paris, Fournier,* 1844, gr. in-8.

Exemplaire portant un envoi d'auteur autographe signé sur le faux-titre.

Variantes :

Qui ne sauraient porter son ardeur *ni* son poids.

au lieu de :

Qui ne sauraient porter son ardeur et son poids.

*

Ah ! fille sans pudeur ! fille *du* Saint Orphée,

et non :

Ah ! fille sans pudeur ! fille de Saint Orphée,

*

Ne me laisse jamais *seul* avec la nature,

et non :

Ne me laisse jamais seule avec la nature.

*

Sous nos pieds, sur nos fronts, puisque c'est votre loi,

(1) *Nouveaux Lundis,* VI, 428.

et non :

Sur nos pieds, sur nos fronts, puisque c'est votre loi.

Après la publication des cinq poèmes précédents, dix années se passèrent avant que la muse de Vigny se fît de nouveau entendre. Dans l'intervalle, il avait été élu, le 8 mai 1845, membre de l'Académie française, à la place d'Étienne. L'inconvenance du discours du comte Molé, chargé de le recevoir (29 janv. 1846), la polémique que cet incident souleva dans la presse, ne furent pas sans influence sur l'attitude plus réservée que jamais que garda le poète. Comme Horace, il aurait pu dire : *Odi profanum vulgus et arceo* (1).

VI. — *La Bouteille à la mer. Conseil à un jeune homme inconnu.* — « Au Maine-Giraud, octobre 1853 ». (Numéro du 1er février 1854, t. V, pp. 608-613.) Avec cette note :

« Ce poème est détaché du volume inédit des poèmes philosophiques, dont la *Revue des Deux-Mondes* a déjà publié successivement : la *Maison du Berger,* — le *Mont des Oliviers,* — la *Sauvage,* — la *Flûte,* — la *Mort du Loup.*

Dans l'édition de 1864, c'est la IXe pièce.

Variantes :

Il ouvre une bouteille, et la choisit très forte

au lieu de :

Il ouvre une Bouteille, et la choisit très forte

Après un nouvel intervalle de dix ans, la *Revue des Deux-Mondes* publia un dernier poème d'Alfred de Vigny, mais, cette fois, c'était une œuvre posthume. Le poète avait cessé de vivre le 17 septembre 1863.

(1) Voir sur cette séance l'article de Sainte-Beuve dans la *Revue des Deux-Mondes,* du 1er fév. 1846, reproduit dans les *Portraits littér.*, Paris, 1863, III, 395.

VII. — *La colère de Samson.* « Écrit à Shavington (Angleterre), 7 avril 1839. » (Numéro du 15 janvier 1864, t. XLIX, pp. 493-496), avec cette note :

« Le recueil d'œuvres posthumes auquel appartenait *la colère de Samson* ne tardera pas à être publié à la librairie Michel Lévy. Les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà quelques-uns des *poèmes philosophiques* qui trouveront place dans ce volume, digne complément de l'ensemble d'œuvres délicates et fortes que les *Poèmes antiques et modernes* avaient commencé ».

Dans l'édition de 1864, ce poème est le Ve.

Variantes :

Entre la bonté d'homme et la ruse de femme

au lieu de :

Entre la bonté d'Homme et la ruse de Femme

Dans les éditions postérieures, les mots *Homme, Femme* sont toujours avec une lettre majuscule.

*

Un nouvel alinéa commence avec le vers :

Elle se fait aimer sans aimer elle-même

*

Un autre au vers :

Donc ce que j'ai voulu, Seigneur, n'existe pas

*

Qui faisaient le soutien des immenses pylones

au lieu de :

Qui faisaient le soutien des immenses Pylones

*

Arraché dans nos bras par des baisers menteurs.

au lieu de :

Arraché dans nos bras par des baisers menteurs !

*

Dans son numéro du 1er octobre 1863, la *Revue des Deux-Mondes,* par la plume de M. E. Forcade, s'exprimait ainsi sur l'illustre écrivain qu'elle avait perdu :

« Un des écrivains les plus éminents de notre cycle littéraire, M. de Vigny, vient de mourir, et la *Revue* perd en lui un de ses collaborateurs les plus distingués. La mort de M. de Vigny a été prématurée, et pourtant il semblait avoir mis fin lui-même, depuis plusieurs années, à sa carrière littéraire. Cet esprit délicat avait débuté sous la restauration par le roman de *Cinq-Mars.* Il fut militant à son heure, et au moment de la lutte romantique il livra bataille sur l'*Othello* de Shakespeare, qu'il voulut approprier à notre scène. Ses vrais joyaux littéraires furent l'œuvre des années d'entrain qui suivirent la révolution de 1830, la révolution qui porte la date rayonnante de la jeunesse de notre siècle. C'est alors qu'il écrivit les *Consultations du Docteur noir,* ces biographies de trois poètes diversement illustres et également malheureux, compositions brodées de fantaisie, et où le sentiment poétique le plus exquis émane de la mise en scène la plus soigneusement arrangée et du style le plus délicatement travaillé. Il n'y a pas moins de finesse de sentiment et d'art dans les scènes qui suivirent et qui forment le volume de *Servitude et Grandeur militaires ;* mais l'inspiration semble ici plus robuste et la touche plus vigoureuse. On relira toujours avec émotion ces pages du capitaine Renaud, où le roman côtoie la grande histoire. M. de Vigny s'arrêta après ce dernier ouvrage. On a eu de lui plus tard, à de rares intervalles, des poèmes philosophiques ; mais il semble que cet esprit raffiné ne fut point de ces natures exceptionnellement vigoureuses qui, après avoir eu les grâces et les élégances de la jeunesse, arrivent à la puissance féconde du talent viril. L'exemple n'est pas rare à notre époque de ces esprits qui ne s'accommodent point aux divers âges de la vie. Quant à M. de Vigny, avec les romans, les nouvelles, les poésies et les drames de sa jeunesse, il avait fourni une œuvre complète. Ce fut peut-être de sa part une coquetterie d'artiste et une preuve de goût d'en rester là, de peur d'altérer l'unité d'une carrière qui restera comme une des plus pures et des plus nobles de notre époque ».

On ne saurait dire que cet article, inexact en plusieurs

points, mal écrit, péchât aussi par excès d'éloge. Il est vrai que M. E. Forcade était un journaliste financier et politique, bien plus que littéraire.

Aussitôt après la mort du poète, M. Louis Ratisbonne, le légataire de ses manuscrits et de ses œuvres, s'occupa de réunir et de publier les poèmes philosophiques que Vigny avait donnés à la *Revue des Deux-Mondes* depuis 1843, où qu'il laissait inédits.

Les *Destinées* furent annoncées dans la *Bibliographie de la France,* du 16 janvier 1864, sous le n° 717.

En voici la description :

Les Destinées, poëmes philosophiques par le comte Alfred de Vigny. (Œuvres posthumes). *Paris, Michel Lévy frères, libraires-éditeurs, rue Vivienne, 2 bis et boulevard des Italiens, 15, A la librairie nouvelle* (Impr. J. Claye), MDCCCLXIV (1864), in-8, couv. impr. Portrait de l'auteur (1).

2 ff. (faux-titre et titre) ; 191 pp. ; et 2 ff. (table).
Publié à 6 fr.

Quand le volume parut, le poète était mort depuis quatre mois. Il contient onze poèmes, sur lesquels sept avaient paru du vivant de l'auteur. Les quatre pièces nouvelles inédites, sont en suivant l'ordre de leur placement :

1° *Les Destinées.* — Écrit au Maine-Giraud (Charente), 27 août 1849 (I).

2° *Les Oracles. Destinée d'un roi.* — 28 mars 1862 (III).

3° *Wanda. Histoire russe. Conversation au Bal à Paris.* 5 novembre 1847 (X).

(1) La Bibliothèque Nationale ne possède plus cette édition originale des *Destinées.*

Avec un premier épilogue :

Dix ans après, un billet de Wanda au même Français à Paris. De Tobolsk en Sibérie, le 21 octobre 1855, jour de la bataille *de l'Alma.*

Et un second épilogue :

Second Billet de Wanda au même Français. De Tobolsk en Sibérie, après la prise du fort de Malakof.

On remarquera une erreur dans la date du 1er épilogue. La bataille de l'Alma fut livrée le 20 septembre 1854, et non *le 21 octobre 1855.*

4° *L'Esprit pur. A Éva.* — 10 mars 1863 (XI).

Cette pièce fut écrite dix-sept jours avant la mort d'Alfred de Vigny. C'est en quelque sorte son testament politique.

Le volume se termine par une *Note pour le poème de Wanda. La Russie et les Russes,* par M. Tourgueneff.

DOCUMENTS

SUR

LES RELIEURS

DES ORDRES ROYAUX

DE SAINT-MICHEL ET DU SAINT-ESPRIT

Publiés par M. F. Mazerolle

(Suite)

De nombreux exemplaires des statuts de l'ordre du Saint-Esprit, reliés en maroquin bleu ou rouge et en veau, sont conservés à la Bibliothèque Nationale (Ll 14, nº 39). Ces statuts, in-quarto, imprimés en 1703 et réimprimés en 1724, ont tous leur reliure décorée des mêmes fers. Sur les plats se trouve, au milieu, l'écusson une armes royales entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit ; aux coins, la colombe du Saint-Esprit dans un entourage de rinceaux. Le dos est semé de flammes et de fleurs de lis.

Nous donnons la reproductions des dessins exécutés pour les fers des reliures. Il existe deux séries de ces dessins, les uns sont à la sanguine (Bibl. Nat., Ms. Cl. 1174, fol. 11 rº), et les autres sont lavés à l'encre (Bibl. Nat., Ms. Cl. 1231, fol. 1 rº et 2 rº).

Plusieurs de ces dessins sont des projets qui ne furent pas admis ; ainsi le modèle de l'écusson aux armes royales proposé fut modifié ; on supprima l'ovale ornementé entourant l'écusson, il fut remplacé par des rinceaux ; la couronne royale fut entourée de rayons ; le collier de l'ordre du Saint-Esprit subit quelques changements. « Il faut mettre des H au lieu des L », cette note

manuscrite qui accompagne le dessin de l'écusson, indique que l'on fit remplacer l'initiale de Louis XIV dans le collier, par l'initiale d'Henri III, qui créa l'ordre du Saint-Esprit.

Le document publié sous le numéro 19 (1704) nous apprend que Rousselet avait gravé les fers servant à « dorer les couvertures des livres de statuts et de prières » des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel. Il s'agit sans aucun doute des fers dont nous donnons les dessins ; dessins dont il est probablement l'auteur.

Les statuts de l'ordre de Saint-Michel (Impr. royale, 1725, in-quarto), dont un exemplaire relié en maroquin rouge se trouve à la Bibliothèque Nationale (Ll. 13, n° 7), ne sont décorés sur les plats que de l'écusson aux armes royales, le même que pour les statuts de l'ordre du Saint-Esprit. Il y a rien aux angles et les ornements du dos ne présentent aucun intérêt.

La reliure des livres de prières de l'ordre du Saint-Esprit n'est également décorée que de l'écusson aux armes royales.

Nous n'avons cité que comme exemples les volumes reliés conservés à la Bibliothèque Nationale. Il en existe dans plusieurs collections publiques et privées et il n'est pas rare d'en rencontrer dans le commerce.

XVIIIe SIÈCLE

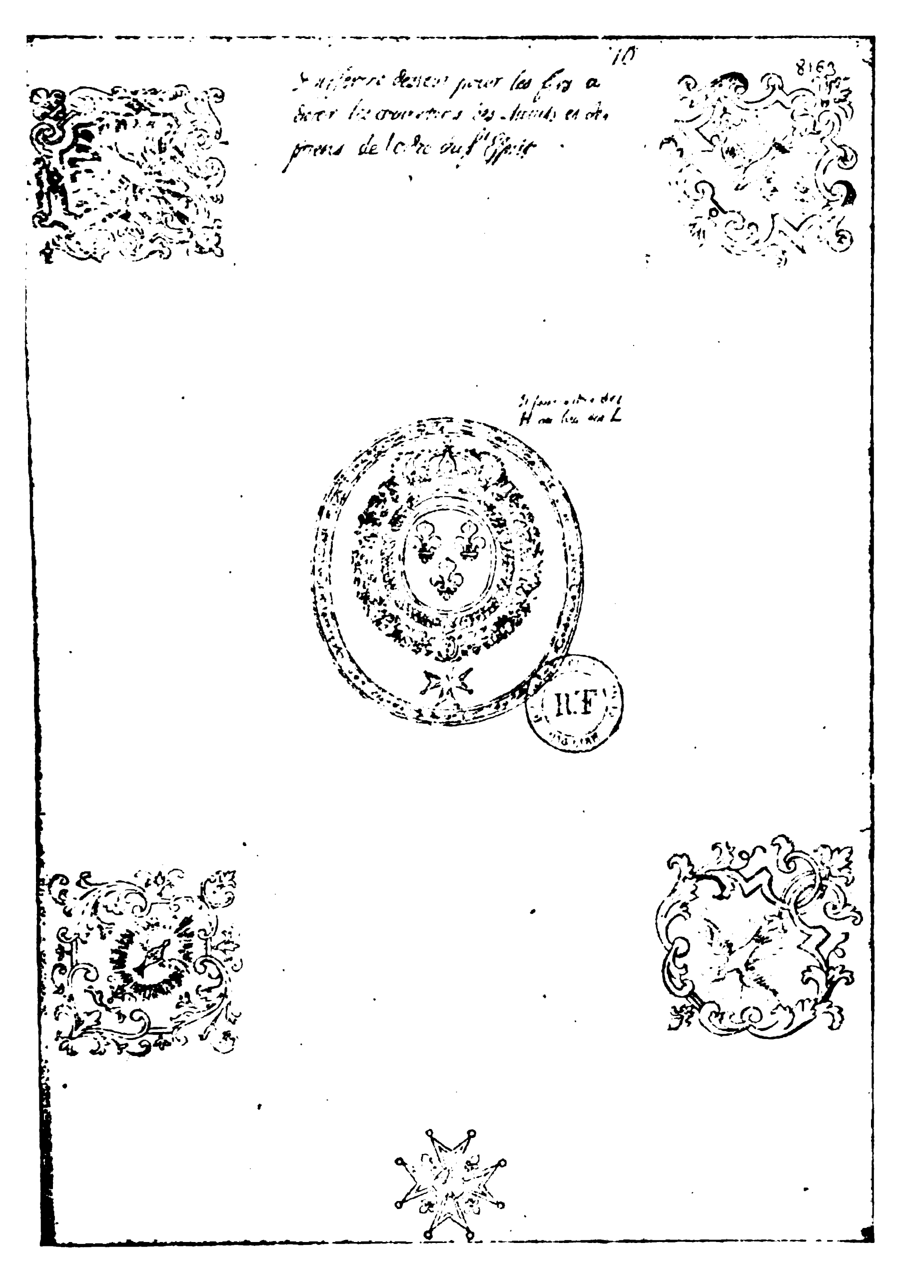
LOUIS-JOSEPH DUBOIS

1704-1728.

1704

18. — *L.-J. Dubois, statuts et livres de prières de Saint-Michel et du Saint-Esprit.*

Fait aussi despense, ledit sieur Colbert de Chabanois, audit nom, de la somme de mil soixante-dix livres payée



Fers pour les statuts et les livres de prières de l'ordre du Saint-Esprit — Projets. Dessins à la sanguine (Bibl. Nat., ms. Cl. 1174, f° 10 r°).

au sieur Dubois, pour avoir relié les livres de statuts et de prières desdits ordres (du Saint-Esprit et de Saint-Michel), suivant son mémoire, ordonnance de mondit sieur marquis de Torcy estant ensuite, du 21e novembre 1704, et quittance dudit sieur Dubois, cy raportée.

Cy, MLXX livres.

(Compte de la Grande Trésorerie des ordres pour 1704. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1254, fol. 133 r° et v°).

1704

19. — *Rousselet, fers pour les reliures des statuts et des livres de prières de Saint-Michel et du Saint-Esprit.*

Fait aussi despense ledit sieur Colbert de Chabanois, audit nom, de la somme de cent soixante livres payée au sieur Rousselet, graveur, pour avoir gravé les ferremens qui ont servy à dorer les couvertures des livres de statuts et de prières desdits ordres, suivant son mémoire modéré à ladite somme, ordonnance de mondit sieur le marquis de Torcy, estant ensuite et quittance dudit Rousselet, au pied d'icelle, cy rapportée.

Cy, CLX livres.

(Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1704. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1254, fol. 132 v°).

1705

20. — *L.-J. Dubois, statuts et livres de prières de Saint-Michel et du Saint-Esprit.*

Fait dépense ledit sieur comptable, de la somme de cinq cent quarante-sept livres payée au sieur Dubois, pour avoir relié des livres de statuts et prières desdits ordres, suivant l'ordonnance de Monsieur le marquis de



1



2



3



4

Fers pour les statuts et les livres de prières de l'ordre du Saint-Esprit. — Dessins adoptés (nos 3 et 4). — Originaux sanguines (Bibl. Nat., ms. Cl. 1174, fo 11 ro).

Torcy, du 26 may 1705 et quittance dudit sieur Dubois, cy rapportées.

Cy, v^c xlvii livres.

(Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1705. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1254, fol. 153 v°).

1706

21. — *L.-J. Dubois, statuts, livres de prières et inventaires des recueils de Saint-Michel et du Saint-Esprit.*

Fait encore dépense ledit sieur Chamillart, de la somme de cent quarente-quatre livres, qui a été payée au sieur Dubois, pour avoir relié des livres de statuts, prières et inventaires de recueils desdits ordres, suivant deux ordonnances, l'une de Monsieur le marquis de Torcy, du vingt-deux avril 1706 et l'autre dudit sieur Chamillart du vingt décembre de la mesme année et quittance dudit Dubois cy rapportées.

Cy, cxliiii livres.

(Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1706. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1254, fol. 192 v° et 193 r°).

1708

22. — *L.-J. Dubois, statuts du Saint-Esprit et livres de prières de Saint-Michel et du Saint-Esprit.*

Fait pareillement dépense ledit sieur Chamillart, de la somme de deux cent quarente-quatre livres dix sols payée au sieur Dubois, pour avoir relié seize exemplaires des statuts de l'ordre (du Saint-Esprit) et dix-huit livres de prières desdits ordres, tant en maroquin que veau fauve, suivant l'ordonnance de mondit sieur Chamillart du six avril 1708, cy raportée avec quittance dudit Dubois.

Cy, ii^c xliiii livres x sols.

(Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1707. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1254, fol. 210 r°).

1709

23. — *L.-J. Dubois, statuts du Saint-Esprit et livres de prières de Saint-Michel et du Saint-Esprit.*

Fait aussy dépense ledit sieur Chamillart, de la somme de cent quatre-vingt-treize livres payée au sieur Dubois, pour avoir relié quinze exemplaires des statuts de l'ordre du Saint-Esprit et vingt-trois livres de prières desdits ordres, le tout en maroquin rouge, suivant l'ordonnance de Monsieur le marquis de Torcy du xxv novembre 1709, cy rapportée avec quittance dudit Dubois.

Cy, c IIII^{xx} XIII livres.

(Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1709. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1255, fol. 26 r° et v°).

1711

24. — *L.-J. Dubois, statuts et livres de prières du Saint-Esprit.*

Fait encore dépense ledit sieur Chamillart, de la somme de cent deux livres dix sols, payée au nommé Dubois, relieur, pour avoir relié en maroquin incarnat neuf exemplaires des statuts de l'ordre du Saint-Esprit et cinq petits livres de prières à l'usage dudit ordre, suivant le mandement du XXVI juin 1711, cy raporté avec quittance dudit Dubois du quatre juillet audit an.

Cy, CII livres X sols.

(Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1711. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1255, fol. 57 r°).

1712

25. — *L.-J. Dubois, statuts, livres de prières et catalogues du Saint-Esprit.*

Fait aussy dépense ledit sieur Chamillart, de la somme de cent quatre-vingt-neuf livres payée au nommé

Dubois, relieur, pour avoir relié en maroquin rouge et veau fauve dix exemplaires des statuts de l'ordre du Saint-Esprit, dix petits livres de prières et six catalogues de Messieurs les chevaliers dudit ordre, suivant le mandement de Monsieur le marquis de Torcy du XXIX may 1712, cy raporté avec quittance dudit Dubois du dix juin suivant.

Cy, C IIII xx IX livres.

(Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1712. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1255, fol. 73 vº et 74 rº).

1713

26. — *L.-J. Dubois, statuts et livres de prières du Saint-Esprit.*

Mémoire des livres des statuts et livres de prières à l'usage des chevaliers du Saint-Esprit, livrez par Dubois le 13e may 1713, par ordre de Monseigneur le marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'Estat et chancellier des ordres du Roy.

Dix livres de statuts et règlemens dudit ordre, reliez en maroquin incarnat, doublez de papier doré en dedans, les armes du Roy dans le milieu sur le plat, et dans les quatre coins un Saint-Esprit en or, à raison de neuf livres chaque volume. 90 livres.

Dix livres de prières à l'usage desdits seigneurs chevaliers, reliez en maroquin rouge, et sur le plat dans le milieu, la croix de l'ordre, doublé de papier doré, à raison de cinquante sols chaque volume. 25 livres.

115 livres.

(*A la suite.*) Nous, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, Croissy, Sablé, Boisdauphin et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses Conseils, ministre et secrétaire

d'Estat, commandeur et chancellier de ses ordres, avons arresté le présent mémoire à la somme de cent quinze livres, que M. Chuppin, trésorier du Marc d'Or, prendra, s'il luy plaist, la peine de payer au sieur Dubois, dont M. Chamillart, grand trésorier desdits ordres, luy tiendra compte sur les deniers du Marc d'Or, de l'exercice dudit sieur Chuppin.

Fait à Versailles, le cinquième juin mil sept cens treize.

(*Signé*) : DE TORCY.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1255, fol. 210 r° et v°).

1713

27. — *L.-J. Dubois, statuts et livres de prières du Saint-Esprit.*

J'ai reçu de Monsieur Chuppin, conseiller du Roy, trésorier général du Marc d'Or, la somme de cent quinze livres contenue en l'ordonnance de Monseigneur le marquis de Torcy du 5e du présent mois, pour les exemplaires de statuts et de livres de prières (du Saint-Esprit) mentionnez dans le mémoire de l'autre part, dont je quitte Mondit sieur Chuppin et tous autres.

A Paris, ce seize juin mil sept cent treize.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1255, fol. 211 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1713, même Ms., fol. 115 r° et v°).

1714

28. — *L.-J. Dubois, statuts et livres de prières du Saint-Esprit.*

Mémoire des livres des statuts de l'ordre du Saint-Esprit et livres de prières des chevaliers dudit ordre, reliez par

Dubois, en exécution des ordres de Monseigneur le marquis de Torcy, chancellier, livrez le premier avril 1714.

Sept statuts dudit ordre, reliez en maroquin rouge, les armes du Roy dans le milieu sur le plat, orné d'un Saint-Esprit dans les coins, à raison de neuf livres chaque volume. Cy, 63 livres.

Cinq autres reliez en veau fauve, avec les mêmes ornemens sur le plat, à raison de six livres chacun. Cy, 30 livres.

Dix-huit livres de prières à l'usage desdits seigneurs chevaliers, reliez en maroquin rouge, à raison de cinquante sols chacun. 45 livres.

Total : 138 livres.

(*A la suite.*) Nous, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, Croissy, Sablé, Boisdauphin et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses Conseils, ministre et secrétaire d'Estat, commandeur et chancellier de ses ordres, avons arresté le présent mémoire à la somme de cent trente-huit livres, que M. de Champigny, trésorier du Marc d'Or, prendra, s'il luy plaist, la peine de payer au sieur Dubois, dont M. Chauvelin, grand trésorier desdits ordres, luy tiendra compte sur les deniers du Marc d'Or de l'exercice dudit sieur de Champigny.

Fait à Marly, le cinquième juin mil sept cens quatorze.

(*Signé*) : De Torcy.

Reçu le contenu cy-dessus.

Fait à Paris, le 23 juin 1714.

(*Signé*) : Dubois.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1256, fol. 142 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le *Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1714*, même Ms., fol. 11 r°).

1715

29. — *L.-J. Dubois, statuts, livres de prières et catalogue du Saint-Esprit.*

Mémoire des statuts et livres de prières à l'usage des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit que Dubois a reliés.

Catalogue des chevaliers du Saint-Esprit in-folio, relié en maroquin rouge. 15 livres.
Douze statuts dudit ordre, reliés de même, in-quarto, à raison de neuf livres chacun. 108 livres.
Douze livres de prières à l'usage desdits chevaliers, à raison de deux livres dix sols chacun. 30 livres.

153 livres.

(*A la suite.*) Nous, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, Croissy, Sablé, Boisdauphin et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils, ministre et secrétaire d'Estat, commandeur et chancelier de ses ordres, avons arresté le présent mémoire à la somme de cent cinquante-trois livres, que M. Chauvelin, commandeur et grand trésorier desdits ordres, prendra, s'il luy plaist, la peine de faire payer au sieur Dubois, sur les deniers du Marc d'Or.

Fait à Versailles, le 25e mars 1715.

(*Signé*) : De Torcy.

M. Chuppin, trésorier général du Marc d'Or des ordres du Roy, payera au sieur Dubois les cent cinquante-trois livres contenues au mémoire de l'autre part. Je luy en tiendray compte en me raportant le présent quittance.

Fait à Paris, ce six may mil sept cens quinze.

(*Signé*) : Chauvelin.

Receu de Monsieur Chuppin, trésorier général du Marc d'Or, la somme de cent cinquante-trois livres contenue

ès mandement et ordonnance cy-dessus, dont je le quitte et tous autres.

A Paris, ce dixième jour de may mil sept cent quinze.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1256, fol. 332 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1715, même Ms., fol. 192 r°).

1715

30. — *L.-J. Dubois, statuts du Saint-Esprit.*

Mémoire des livres des statuts de l'ordre du Saint-Esprit que le sieur Dubois a relié, par ordre de Monseigneur le marquis de Torcy.

Six statuts de l'ordre du Saint-Esprit in-4°, relié en veau fauve, lavé et réglé, doré sur tranche, les armes du Roy et coins de l'ordre sur le plat desdits livres, à raison de cent dix sols chacun. 33 livres.

(*A la suite.*) Nous, Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Torcy, Croissé, Sablé, Boisdauphin et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses Conseils, commandeur, chancellier et garde des seaux des ordres de Sa Majesté et grand-maître et surintendant général des Postes, Couriers et Relais de France, avons arresté le présent mémoire à la somme de trente-trois livres, que le sieur Chuppin, trésorier général du Marc d'Or desdits ordres, prendra, s'il luy plaist, la peine de payer, et dont il luy sera tenu compte par Monsieur le grand trésorier desdits ordres sur les deniers du Marc d'Or, de l'exercice dudit sieur Chuppin de la présente année.

Fait à Paris, le 4e octobre 1715.

(*Signé*) : DE TORCY.

Receu le contenu en l'ordonnance de l'autre part.
A Paris, ce sixième jour de novembre M VII^c quinze.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1256, fol. 330 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1715, même Ms., fol. 192 v°).

1715-1716

31. — *L.-J. Dubois, catalogues du Saint-Esprit.*

Mémoire pour la relieure de deux catalogues des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit in-folio, que Dubois a relié en maroquin rouge, orné sur le plat des armes du Roy, le Saint-Esprit aux 4 coins, par ordre de Monseigneur de Torcy, chancelier dudit ordre. 30 livres.
Livré ces deux livres le 24 décembre 1715.

(*A la suite.*) Je certifie à Monseigneur le chancelier que le sieur Dubois a relié les deux exemplaire cy-dessus, dont l'un a esté présenté à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans et l'autre à M. le Maréchal d'Estrées.
A Paris, ce 14 janvier 1716.

(*Signé*) : CLAIRAMBAULT.

Je prie Monsieur Crozat, grand trésorier et commandeur des ordres du Roy, de payer à Dubois, relieur, la somme de trente livres mentionnée cy-dessus et d'en tirer quittance.
Fait à Paris, le 31e janvier mil sept cens seize.

(*Signé*) : DE TORCY.

J'ay receu le contenu de l'autre part pour la somme de trente livres, par les mains de Monsieur de Champigny, dont je quitte mondit sieur.
Fait ce 10 février 1716.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1257, fol. 125 r° et 126 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1716, même Ms., fol. 14 r°).

1717

32. — *L.-J. Dubois, registre pour les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.*

Je soussigné, commandeur et secrétaire des ordres du Roy, certifie que Monsieur Dubois, relieur ordinaire du Roy, m'a fourny ce jour d'huy un registre in-folio, couvert de maroquin rouge, avec les ornemens de l'ordre pour la dorure sur laditte couverture, pour servir à enregistrer ce qui concerne les ordres du Roy, dont le prix pour le papier, la relieure est (*sic*) les façons est de vingt-trois livres. En foy de quoy, je luy ay signé le présent certificat.

A Paris, le huitième septembre mil sept cent dix-sept.

(*Signé*) : DE MONTARGIS.

(*A la suite.*) Je prie Monsieur Crosat, comandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer par les trésoriers desdits ordres, au sieur Dubois la somme marquée cy-dessus.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

Je prie Monsieur Chuppin de payer les vingt-trois livres contenues en l'ordonnance cy-dessus et d'en retirer quittance, que je vous passeray en compte sur les despanses de l'ordre.

A Paris, ce 26 novembre 1717.

(*Signé*) : CROZAT.

Reçu de Monsieur Chuppin, trésorier général du Marc d'Or, la somme de vingt-trois livres contenue aux man-

dements cy-dessus et de l'autre part, dont je quitte mondit sieur et tous autres.

A Paris, ce deux décembre M VIIc dix-sept.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1257, fol. 259 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres pour 1717, même Ms., fol. 152 r°.)

1719

33. — *L.-J. Dubois, statuts et livres de prières du Saint-Esprit*

Mémoire des livres des statuts et de prières de l'ordre du Saint-Esprit reliés par Dubois, en exécution des ordres de Monseigneur l'abbé de Pompone, chancelier, livrés à Monsieur de Clerembault, généalogiste dudit ordre, le 14 octobre 1719.

à 9 livres 15 sols pièce, c'est 205 livres.	21 exemplaires des statuts in-4°, reliés en maroquin rouge, les armes du Roy dans le milieu, et aux quatre coins un Saint-Esprit dans un cartouche, et sur le dos, parsemé de fleurs-de-lis et flames, à raison de dix livres chacun, 210 livres.
5 livres 15 sols.	Un autre idem, relié en veau fauve, doré sur tranche, et sur le plat les mêmes ornemens que sur les maroquins, à raison de six livres dix sols, 6 livres. 10 sols.
52 livres 5 sols.	19 prières en maroquin rouge, doublé de papier doré, et sur le plat, dans le milieu, la croix du Saint-Esprit, le dos parsemé de fleurs-de-lis et flames, à raison de trois livres chaque volume, 57 livres.
3 livres.	2 autres idem, en veau fauve, doré sur tranche, sur le plat et sur le dos, comme celles cy-dessus, à raison de trente sols chacune, 3 livres.
	276 livres. 10 sols.

(*A la suite.*) Arresté par ordre de Monsieur le chancelier des ordres à deux cens soixante et six livres.

Ce 24 novembre 1719.

(*Signé*) : CL.

Je certifie à Monsieur le chancelier des ordres que les livres mentionnez au présent mémoire ont esté livrez par le sieur Dubois.

A Paris, le 27 octobre 1719.

(*Signé*) : CLAIRAMBAULT.

Je prie Monsieur Crozat, grand trésorier des ordres, de faire payer au sieur Dubois la somme de deux cens soixante et six livres mentionnez cy-dessus.

Fait à Paris, le 24 novembre mil sept cent dix-neuf.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

J'ai reçu de Monsieur Chuppin, trésorier général du Marc d'Or, la somme de deux cent soixante-six livres. contenue au mandement de Monsieur l'abbé de Pomponne, chancelier des ordres du Roy, estant en suitte du mémoire de l'autre part, dont je quitte.

A Paris, ce vingt-huitième novembre mil sept cent dix-neuf.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1258, fol. 201 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1719, même Ms., fol. 12 r° et v°).

1722

34. — *L.-J. Dubois, statuts et livres de prières du Saint-Esprit.*

Mémoire des livres de statuts de l'ordre du Saint-Esprit et livres de prières à l'usage des chevaliers dudit ordre, reliés par Dubois, en exécution des ordres de Monsei-

gneur l'abbé de Pomponne, chancelier, livrés le 5 mai 1722.

15 statuts de l'Ordre, in-4o, reliés en maroquin rouge, les armes du Roy dans le milieu sur le plat, et le cartouche du Saint-Esprit dans les quatre coins de chacun, le dos parsemé de fleurs de lis et de flames, à raison de douze livres chacun, 180 livres.

Plus, 12 livres de prières, reliés en maroquin rouge, la croix du Saint-Esprit dans le milieu sur le plat, le dos parsemé de fleurs de lis et flames, à raison de trois *(sic)* livres chacune, 45 livres.

225 livres.

Arresté par ordre de Monsieur le chancelier à deux cens dix livres, ce 17 mai 1722.

(*Signé*) : CLAIRAMBAULT.

(*A la suite*.) Je prie Monsieur Crozat, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de paier au sieur Dubois, relieur, deux cent dix livres contenus dans le mémoire cy-dessus.

A Paris, le 17 mai 1722.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

J'ai receu de Monsieur Crozat la somme de deux cent dix livres, dont je quitte mondit seigneur.

A Paris, ce 20 mai 1722.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1259, fol. 305. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1722, même Ms., fol. 15 ro).

1722

35. — *L.-J. Dubois, registre pour l'ordre du Saint-Esprit et arrêts concernant le Marc d'Or.*

Mémoire des livres que Dubois a relié pour l'ordre du Saint-Esprit, par ordre de Monsieur de Montargis.

Un registre de quatre mains de papier blanc, in-folio, relié en maroquin rouge, les armes du Roy dans le milieu sur le plat, et aux quatre coins le cartouche du Saint-Esprit, parsemé sur le plat et sur le dos de fleurs de lis et flames; fourny le papier blanc, 30 livres.

Trente arrests qui concerne le Marc d'Or, brochés de papier marbré, à raison de cinq sols chacun, 7 livres 10 sols.

Cinq autres dorés sur tranche, à raison de dix sols chacun, 2 livres 10 sols.

40 livres.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1259, fol. 307 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1722, même Ms., fol. 15 v°).

1722

36. — *L.-J. Dubois, registres pour l'ordre du Saint-Esprit et édits concernant ledit ordre.*

Nous, soussigné, conseiller d'État, commandeur et secrétaire des ordres du Roy, certiffions que M. Dubois, relieure (*sic*) ordinaire du Roy, a fait un grand registre in-folio, couvert de maroquin, avec les armes du Roy dans le milieu, les cartouches du Saint-Esprit dans les coins, parsemé de fleurz de lys et de flames, pour servir aux enregistremens de ce qui concerne les ordres du Roy.

Nous certiffions de plus, qu'il a relié trente-cinq édits du Roy concernant l'ordre du Saint-Esprit, dont trente en papier marbré et cinq dorez sur tranche, pour estre distribuez à Messieurs les princes, cardinaux, prélats, commandeurs, chevaliers et officiers commandeurs des ordres du Roy.

En foy de quoy, nous avons signé le présent, à Paris, le cinquième may mil sept cent vingt-deux.

Pour certificat.

(*Signé*) : DE MONTARGIS.

(*A la suite*). J'ay receu de Monsieur Crozat quarente livres pour le contenu de l'autre part, dont je quitte mondit seigneur.

Fait à Paris, ce 3 may 1722.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1259, fol. 308 r° et v°).

1723-24

37. — *L.-J. Dubois, statuts et livres de prières du Saint-Esprit.*

Mémoires des livres des statuts de l'ordre du Saint-Esprit et livres de prières à l'usage des chevaliers dudit ordre reliés par Dubois, en exécution des ordres de Monseigneur l'abbé de Pompone, chevalier.

Du 10 avril 1723.

15 livres. — Deux exemplaires des statuts in-4°, reliés en veau fauve, dorés sur tranche, lavés et réglés, et sur le plat les armes du Roy dans le milieu et un Saint-Esprit aux quatre coins, à raison de sept livres dix sols chaque volume, 15 livres.

Du 14 mai 1724.

Douze à 11 livres pièce, comme en 1722, 132 livres. — 12 autres exemplaires des statuts reliés en maroquin rouge, lavés et réglés, dorés sur tranche, les armes du Roy et le Saint-Esprit aux quatre coins sur le plat, à raison de douze livres chaque exemplaire, 144 livres.

à 3 livres 10 sols, 42 livres. — 12 livres de prières in-12, à l'usage desdits seigneurs chevaliers, reliés en maroquin rouge, lavés et réglés, la croix de chevalier du Saint-Esprit dans le milieu, à raison de quatre livres chaque exemplaire, 48 livres.

207 livres.

4 livres 10 sols. — Pour avoir repoli plusieurs statuts de l'ordre et livres de prières, 4 livres 10 sols.

2 livres 10 sols. — Et fait redorer 2 statuts en maroquin bleu, dont le plat estoit mie-partie mangé de ver, 2 livres 10 sols.

6 livres.	Pour la boeste garnie partout de papier doré, pour porter à Versailles les livres des statuts et prières et les chapelets pour estre distribuez aux chevaliers et commandeurs à leur réception,	6 livres.
202 livres.	Total arresté le 31 may 1724,	196 livres.
	Total	202 livres.

(*A la suite.*) Je prie Monsieur Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer au sieur Dubois, relieur, la somme de deux cens deux livres contenus au mémoire cy-dessus.

A Paris, le premier juin mil sept cent vingt-quatre.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

Je prie Monsieur de Champigny, thrésorier du Marc d'Or, de payer au sieur Dubois la somme de deux cent deux livres, pour le contenu au mémoire cy-dessus et de l'autre part, dont il luy sera tenu compte en rapportant le présent avec la quittance dudit sieur Dubois.

Fait à Paris, ce sept septembre mil sept cent vingt-quattre.

(*Signé*) : DODUN.

Receu le contenu cy-dessus.

A Paris, le 12 septembre 1724.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1260, fol. 180 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1724, même Ms., fol. 27 v°).

(*A suivre*).

BIBLIOGRAPHIE D'UN AMATEUR

DESCRIPTION ET ANALYSE
DE LIVRES ANCIENS
RARES ET CURIEUX

(SUITE)

15. — LA || TOVVRE de Mathurin Martin || Cõseiller au Presidial || d'Angoulesme, || — A ANGOVLESME. || *Par Clavde Rezé, Imprimeur* || *du Roy & de la Ville.* || *M.DC.XXX.V.*

Très petit in-4° de 23 pages chiffrées. Signat. A. C. Cahiers de 4 feuillets. Imprimé en caractères italiques.

La Touvre est un des affluents de la Charente. Elle meut aujourd'hui les nombreuses usines des faubourgs d'Angoulême, et la fonderie de Ruelle, magnifique établissement administré par l'artillerie de marine, est établi à sa source. Moins industrielle jadis, elle inspirait les poètes.

. . . .
La povre Touvre arrousant Angolesme
A son pavé de truytes tout destruict
Et sur son eau chantent de iour et nuict
Les cignes blancs dont toute elle est couverte
Pronostiquans en leur chant qui leur nuict
Que mort par mort leur tient sa porte ouverte.

Ainsi s'exprimait Clément Marot dans son *Églogue sur le trespas de tres haute et tres illustre princesse Madame Loyse de Savoye iadis mere du Roy françois premier de ce nom*, rappelant, sous une forme moins heureuse, le vers de Ronsard :

Et la Touvre qui court toute blanche de cygnes.

Au dix-septième siècle, cette gracieuse rivière inspire encore un poète local et Monsieur le conseiller au Presidial d'Angoulesme, Mathurin Martin, nous la dépeint avec l'amour bienveillant d'un compatriote, dans un petit poème de quatre cent dix vers.

Pour chanter dignement ce cours d'eau et le pays qu'il arrose, le poète invoque au début la protection des Muses :

Maitresses de l'art poétique,
Vous qui sur le bort des ruisseaux
Meslés tousiours vostre musique
Au plaisant murmure des eaux,
Nymphes de l'onde du Parnasse,
Assistés-moi de vostre grace.
Je veux faire voir en mes vers,
Par l'art d'une vive peinture,
Le plus beau fleuve que Nature
Fasse couler en l'univers.

Puis il dépeint le pays d'Angoumois, le *plus bel endroict de la France*, situé dans une zone tempérée.

Sous un œr qui iamais n'endure
Ny la chaleur ny la froidure.
. . . .
. . . .
Là dans cette heureuse contrée,
Et au cœur de ce beau pays
Ou la nature se récrée
A rendre nos sens esbaïs ;
Au milieu d'un riche paisage,

Au bord d'une forest sauvage,
Entre milles beaucages verts,
Entre milles belles fontaines,
Et parmy les croupes haultaines
De mille cousteaux tous divers;

Une colline droicte et verte
Çà et là ses bras avançant
Fait une vallée entr-ouverte
Presque en figure de Croissant,
Assés large en hault, mais qui serre
Peu à peu s'abaissant à terre
Ses deux bras, ce semble à dessein
D'embrasser doucement une onde
Qu'on y voit ver-brune et profonde
Remplir l'espace de son sein.

Le Touvre sort de sa source avec violence et comme pressée de prendre sa course en un si beau pays. Puis

. . . .
. . . . *elle vient de là s'espandre*
Dans un canal semé de fleurs
Ou le mesme instant luy voit prandre
Et perdre diverses couleurs.
En coulant cette onde superbe
Semble une esmeraude sur l'herbe,
Sur les fleurs un esmail divers,
De l'or liquide sur le sable:
Mesme sa noirceur est aymable
Soubs l'ombrage des saules verds.

Sur un fond de sable uni, elle court rapide et uniforme :

. . . .
On ne la voit point paresseuse
Dormir dans quelque fosse creuse
Comme un lac ou comme un marest,
Ny ne roule en torrent rapide ;
Mais lasche doucement la bride
A son cours qui n'a point d'arrest.

Contre elle la roche opposée
Ny ses bords resserants leurs flancs,
Ne la rendent point couroucée,
Ny ses flotz enflés et ronflans.
Elle est toute libre et ruisselle
En tous lieux si vive et si belle,
Qu'elle semble rire à nos yeux.
Et si parfois elle murmure,
C'est du desplaisir qu'elle endure
De s'esloigner de si beaux lieux.

Car tout le long que son cours dure,
Les prés, les bois et les cousteaux
Ornent de diverse verdure
L'un et l'aultre bord de ses eaux:
Les cousteaux tous verds de la gloire
De ce plant qui nous donne à boire
Sur ces bords se font admirer
Et les bois les plus verds du monde
Se panchent sur cette belle onde
Comme a dessein de s'y mirer.

Qu'il faict beau voir sur ce rivage
L'entrelassure des rameaux
Deffandre par son verd ombrage
L'aymable fraischeur de ces eaux :
C'est là que le poisson qui tasche
De trouver l'ombre qui le cache
Se rend pour se mettre à couvert ;
Et les arbrisseaux de la rive,
Pour plaire à son humeur craintive
Luy font un cabinet tout verd.

Aucun fleuve ne peut être comparé à la Touvre ; si ses flots ne sont pas sillonnés par les navires, ils ne sont pas troublés par les orages et n'occasionnent aucun naufrage :

Il ne scait que c'est de tourmente,
Ny de voir sur son bord fleury
La vefve qui cherche et lamente
Le corps noyé de son mary ;
Les larmes d'une triste mère

N'ont iamais faict son onde amère ;
Tout rit dans ce lieu bien heureux,
Et si dessus ses rives peintes
On oit des soupirs et des plaintes,
Ce sont celles des amoureux.

L'amour semble y avoir élu domicile et

L'esté, quand la nuict est venue,
La bergère s'y baigne nue.

En 1635, ce cours d'eau charmant foisonnait encore de poissons et surtout de truites.

Outre ses merveilles si rares,
Il est si riche de poissons,
Que ses pescheurs les plus avares
En manquent moins que d'hameçons ;
Et sur tout ils trouvent tel nombre
De Truittes qui nagent soubs l'ombre,
Que sans aultre artifice humain
Les moins rusés de leurs nacelles,
Choisissent des yeux les plus belles
Et les vont prandre de la main.

Mais les beaux cygnes blancs que chantaient Ronsard et Marot ne sont plus qu'un souvenir historique ; ils ont disparu sans doute, au moment des guerres civiles qui ravagèrent le pays.

. . . dans le calme de France
Jadis nos Comtes d'Angoulmois
Pour vivre en ce lieu de plaisance
Ont quitté le Palais des Rois :
Lors soubs des puissances si dignes
La Touure estoit blanche de Cygnes,
Et son mont couronné de tours ;
Les iardins occupoient ses terres,
Tous ses pres estoient des parterres,
Qui paroient les bords de son cours.

Mais lors que nos guerres civilles
Soubsmirent aux glaives tranchans

Tout le plus sacré de nos villes
Et le plus beau qui fut aux champs ;
Le soldat fit sentir sa rage
Aux merveilles de ce rivage ;
Et rien n'eschappa de son fer
Sinon les beautés naturelles,
Qui demeureront eternelles
Malgré les Parques et l'Enfer.

En terminant, Mathurin Martin nous apprend dans quelles circonstances et à quelle époque il a composé son poème.

Guery de l'amoureuse rage
Que Chloris m'avoit mise au sein
En attendant que mon courage
Me portast a plus hault dessein,
Je peignois de ces couleurs vives
La Touvre, sa source et ses rives
En resvant soubs ses arbriseaux,
Ou les vers sans aulcune paine
Couloient de ma facille vaine
Aussi doucement que ses eaux.

Ce pandant la Basse-Allemagne,
Et l'Italie sans effroy,
Voyent trembler l'orgueil d'Espagne,
Soubs les armes de nostre Roy,
De nostre monarque de France
Qui conserve par sa puissance
L'Europpe en tant de lieux divers,
Et que mesme toute la terre
Recognoist en paix et en guerre
Le plus grand Roy de l'univers.

D'après ces derniers vers, on peut conclure que Mathurin Martin les écrivait à la fin du mois de mai ou au commencement du mois de juin 1635. Ce fut, en effet, le 20 mai de cette année que les Français, dans la plaine d'Avein, au pays de Liège, remportèrent une victoire éclatante sur l'armée espagnole de Belgique, commandée

par le prince Thomas de Savoie, préludant par un succès, sans résultat immédiat, à une série de guerres contre l'Espagne.

La Toüvre est-il le seul produit littéraire de Mathurin Martin ? Son courage, l'a-t-il, suivant son désir, porté à *plus haut dessein ?* Nous n'avons pu trouver aucun renseignement à ce sujet.

Ce poète angoumoisin paraît absolument inconnu aux bibliographes, et l'ouvrage que nous venons de décrire et d'analyser doit être d'une insigne rareté, car on ne le trouve dans aucun catalogue de bibliothèques particulières.

A PROPOS

D'UNE

HISTOIRE DE LA CHINE

SIMPLES RECTIFICATIONS

Dans le dernier numéro du *Bulletin du Bibliophile* (pp. 154-156), le savant bibliothécaire de Lyon a donné d'intéressants détails sur l'*Histoire de la Conquête de la Chine par les Tartares-Manchoux,* publiée en 1754 par le P. Joseph Jouve, de la Compagnie de Jésus. Qu'il me permette de petites rectifications :

1° Je ne partage pas l'opinion de M. Vingtrinier au sujet de l'interprétation des initiales *P. D. M.* Dans le tome IV de ma *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (col. 859), j'ai, il me semble, trouvé la véritable. Le P. Jouve fut, en effet, bibliothécaire du collège de la Trinité à Lyon, mais aussi *Professeur De Morale.* N'est-il donc pas plus naturel de lire : *Par M. Vojeu de Brunem. Bibliothécaire et Professeur de Morale,* que : *Bibliothécaire et Père de Moyria?* Si le P. Jouve eût voulu rappeler le nom de l'écrivain dont il utilisait le manuscrit, il aurait écrit au moins : *B. et le P. D. M.*

Du reste, le P. Jouve n'avait pas l'intention de s'approprier cet ouvrage, car il dit expressément, dans son Avertissement : « L'éditeur n'a rien ajouté d'essentiel au récit de l'historien. Son travail s'est borné à extraire les faits

qui ont rapport à la Conquête des Mantchoux, à les arranger et à les éclairer par des notes ».

2° M. Vingtrinier commet encore une petite erreur, quand il nomme *De Moyria* l'auteur de l'*Histoire générale de la Chine ou Annales de cet empire.* Je possède quelques lettres autographes du savant missionnaire chinois ; elles sont toutes signées : *J. M. A. De Mailla.* Il y en a une particulièrement précieuse. Datée du 27 septembre 1730, elle est intitulée : *Instructions pour L'éditeur de L'hist. Mss. de Chine,* et annonçait l'envoi des trois premiers volumes. Je l'avais crue adressée au P. Étienne Souciet, le correspondant habituel à Paris des missionnaires Jésuites de Chine; mais, en la relisant aujourd'hui, j'incline à croire que le destinataire est le P. Jouve lui-même : « Pour ce qui est de la dedicace, écrit le P. de « Mailla, vous la dedieriés a qui vous voudrés, Les cartes « de chine ont estés dediées au Roy, mais peut estre « trouveriés mieux vostre conte de la dedier a vostre « Archevesque de Lyon Prelat riche et bien affectionné « a la Comp^e^, c'est a vous alors à f^re^ L'Espitre dedica- « toire comme vous jugerés a propos, vous estes sage « faites coñe vous L'entendrés ». Or, le P. Jouve résidait à Lyon.

Plus loin se trouve une phrase spécialement intéressante : « Si vous jugés q̃ mon nom y soit necess^e^, je « souhaitterois q̃ vous l'y missiés sous le nom de ma « famille qui s'appelle vous savés de Moyriac, Mailla est « une terre qui en distingue la branche principale ou « pour mieux dire directe et l'ainée, et y mettre par « consequent les deux noms de Moyriac de Mailla, c'est « ce q̃ signifient les lettres initiales qui sont au Tiltre « des Tomes q̃ j'ay envoyé, si vous faisiés autrem^t^ la « famille en seroit faschée, et plus^rs^ autres familles y « prendroient moins d'interest, ce qui ne sera pas si « vous faictes comme je viens de vous l'indiquer. »

De cette dernière citation, on tirera naturellement les conclusions suivantes : C'est bien *de Moyriac de Mailla* qu'il faut lire, — comme le porte, d'ailleurs, le titre des *Annales de l'Empire chinois,* — et non *de Moyria de Mailliat,* comme le dit M. Vingtrinier. Si le château paternel du missionnaire s'est appelé *Maillat* « jusqu'à ces derniers temps », je n'en constaterai pas moins que précédemment il se nommait *Mailla.*

J'ajouterai encore une observation, puis une autre. L'autorité de MM. Sirand et Révérend du Mesnil ne me semble pas suffisante pour changer en *Aimé* le prénom *Anne,* qui est aussi sur le titre des *Annales* et dans nos Archives domestiques. — Enfin, sans doute par erreur typographique, M. Vingtrinier fait naître le P. de Mailla en 1679 ; il faut lire : *le 16 décembre 1669.*

Je suis un peu long dans cette simple note ; mais je tiens à consigner dans un recueil sérieux et autorisé, — qui l'est plus que le *Bulletin du Bibliophile ?* — les motifs que j'ai eus de mettre, dans ma *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (t. v, col. 330), le missionnaire chinois sous le nom de *Joseph-Anne-Marie de Moyriac de Mailla.*

C. Sommervogel, s. j.

UN RÉCIT DU MARÉCHAL VAILLANT

La bibliographie a de ces mystères que les plus habiles recherches ne révèlent point, mais que découvre une heureuse rencontre.

Parmi ceux qui ont le mieux connu le Maréchal Vaillant et qui s'intéressent le plus à sa mémoire, combien en est-il qui soupçonnent en lui un aimable narrateur?

Et pourtant il existe de lui, sous ce titre : *Le petit Cordier des Ardennes,* un charmant récit en dix pages imprimées, bien authentiques quoiqu'elles n'aient paru qu'en 1883, tellement authentiques que l'éditeur s'est fait scrupule d'y ajouter un complément quasi nécessaire. La date de sa rédaction, 31 janvier 1867, est même citée.

Les intéressés trouveront ce joli morceau inséré aux pages 165-176 des *Contes et Récits de la vallée d'Eure,* par Ath. Mourier, Paris, Sauton, 1883; in-18 anglais de 188 pp. Ce volume ne serait-il pas lui-même une nouveauté pour le plus grand nombre de ceux qui ont été en relation avec l'éminent directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique?

L'Abbé A. Tougard.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

R. P. Libercier. Marie, Mère de Jésus, histoire, réflexions et prières. Compositions par Andhré des Gachons. *Paris, Léon Gruel,* pet. in-8 carré (20 fr.).

Le R. P. Libercier a eu l'heureuse idée de raconter, pour chacun des jours de mai, un épisode de la vie de la Vierge, suivi d'une Réflexion et d'une courte prière à la Mère du Christ, au culte de laquelle ce mois printanier est spécialement consacré. M. Andhré des Gachons a orné chacune de ces oraisons d'une composition appropriée au texte. De cette collaboration est sorti un des plus gracieux livres de piété qui aient été publiés en ces dernières années, édité avec un goût exquis et un soin scrupuleux par M. Léon Gruel, dont la compétence en pareille matière est bien connue. Ces pieuses pages se terminent toutes par une citation empruntée aux docteurs de l'Église, depuis saint Thomas d'Aquin jusqu'à Bossuet et Bourdaloue. Sur ce canevas sacré, M. des Gachons a brodé une ornementation des plus originales, grâce à un procédé tout nouveau d'impression lithographique à tirages superposés, donnant l'illusion *vraie* de l'aquarelle. Après un titre des plus élégants, remarquable par la fraicheur et le naïf agrément de la composition, se succèdent trente et un petits tableaux, tous attrayants et d'un mysticisme délicat, que nous voudrions décrire un à un, mais parmi lesquels il nous faut forcément faire un choix. Signalons *La Naissance de la Vierge,* dans un charmant intérieur rappelant les belles gravures au trait italiennes de la fin du quinzième siècle ; *Marie au Temple,* dans une attitude rectiligne, respirant une candeur et une onction toutes divines ; à côté d'elle un ange aux longues ailes qui semblent s'élever jusqu'à la voûte du lieu saint ; *L'Annonciation,* Marie agenouillée sur un haut prie-Dieu en tapisserie, la tête ceinte d'une auréole avec cette légende assortie à la radieuse figure de la Vierge : *Rosa mystica ; Bethléem* et la pauvre étable dont les poutres entre-

lacées et les vieilles ferrures évoquent le souvenir d'une des plus saisissantes gravures de la *Passion* de Durer ; *Les premiers Adorateurs de Jésus,* trois bergers sous un hangar en planches, en extase devant l'ange aux blancs vêtements qui annonce la venue du Rédempteur; *Marie après la Résurrection,* dans un paysage un peu titianesque, la figure encore empreinte des souffrances de la *Mater dolorosa,* mais consciente de la divine mission remplie par son fils ; enfin *Le Couronnement,* délicieuse interprétation de ce verset du *Cantique des Cantiques :* « Quelle est celle qui s'élève du désert, comme une vapeur embaumée, où la myrrhe, l'encens et les aromates précieux réunissent leurs parfums ? ». Marie dans une robe blanche semée d'étoiles, accueillie par Dieu le Père, comme une fille bien-aimée, pendant que les anges, les archanges, les chérubins et les séraphins, à l'arrière plan, entonnent les louanges de l'Immaculée.

Soit que M. des Gachons s'inspire vaguement des primitifs italiens ou allemands, soit qu'il ne doive qu'à lui-même le caractère élevé de ses compositions, il est toujours essentiellement original, imprimant à chacune de ses pages le cachet d'une ingénieuse modernité, avec une rare légèreté de touche qui, sans rien enlever à la sereine beauté des mystères, leur communique un séduisant attrait et fera de ce livre le *vade mecum* des communiantes et des adoratrices de la Vierge Marie.

G. V.

MEMENTO

M. le Vicomte de Grouchy continue ses intéressantes explorations à travers les Bibliothèques et les Archives ; hier, c'était à l'Institut qu'il découvrait les mémoires de M. de Croy et qu'il en publiait les principaux passages dans la *Revue rétrospective* et dans la *Revue britannique ;* aujourd'hui, ce sont les Archives du ministère des Affaires étrangère qui lui ont fourni les *Mémoires du Comte de Langeron,* français émigré en 1790, lequel prit du service dans l'armée russe et combattit ses compatriotes pendant toute la durée des guerres de la Révolution et de l'Empire. Ces *Mémoires,* publiés par extraits dans la *Nouvelle Revue rétrospective,* contiennent de curieux détails sur la bataille d'Austerlitz, sur la campagne de Russie et la bataille de Paris, et il faut savoir gré à M. de Grouchy de les avoir exhumés.

G. V.

Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle (1801-1893), par Georges Vicaire. *Paris, librairie A. Rouquette* **(Fascicule 4).**

Ce fascicule, digne en tout point des précédents, réunit les noms de Champfleury, de Chateaubriand, de Chénier, de Cladel, de MM. Cherbuliez, Jules Claretie et autres, avec une description scrupuleusement exacte des diverses éditions de leurs ouvrages. Quant aux recueils et collections, auxquels M. Vicaire a réservé avec raison une si large place, nous rencontrons tour à tour les *Chants et Chansons populaires,* Delloye, 1843 (si recherchés qu'un exemplaire a atteint dans une vente récente le prix de 800 francs), les *Petits Chefs-d'œuvre*, les *Chefs-d'œuvre antiques, poétiques*, etc., les *Classiques français*, de de Bure, les *Classiques en miniature,* les *Classiques de la table,* que l'auteur de la *Bibliographie gastronomique* ne pouvait passer sous silence, et sous la rubrique *Collections,* les publications des Bibliophiles lyonnais, les Chroniques belges, les Documents inédits et le reste, le fascicule s'arrêtant au milieu de la folâtre Collection Gay.

Signalons une intéressante lettre de M. J. Claretie au regretté Henry Morel, rédacteur du *Moniteur universel,* et une amusante parodie de la *Ballade à la Lune,* d'Alfred de Musset :

Sur le clocher du village
Quand la lune est perpendi-
Culair', d'un point sur un i
C'est une parfaite image.

E. D.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

126. — Correspondance secrète et familière de M. de Maupeou avec M. de Sorhouet, conseiller du nouveau Parlement. Manuscrit in-8, composé de trois parties, 107, 106 et 166 pp., cart. 60 fr.

Très vive satire de Maupeou et de son administration. L'auteur anonyme suppose que le Chancelier a chargé M. de Sorhouet, un des membres du nouveau Parlement, de le tenir au courant de l'opinion publique, sans aucune réticence. M. de Sorhouet use librement de la permission et, soit dans ses lettres, soit dans les réponses de Maupeou, la conduite de l'impopulaire ministre est appréciée avec une mordante ironie. « Dans la dernière visitte dont il vous plut de m'honorer, écrit M. de Sorhouet, vous me fîtes promettre, au nom de l'amitié et de l'entier dévouement que je vous ay juré pour ma vie, de ne vous cacher aucun des propos malins que le public, envieux de votre gloire, aime à tenir sur le compte de votre grandeur ; vous daignâtes m'assurer, en m'embrassant avec transport, que vous me chargiez du soin de votre apologie, que vous me répondiez du succès, que vous ne me refuseriez aucun des éclaircissements nécessaires sur les divers points de votre administration qui se trouveraient au-dessus de mon petit génie... » Et, sous prétexte de demander à Maupeou les explications justificatives, le malicieux correspondant, examinant un à un tous ses actes, dresse contre lui le plus violent des réquisitoires, sur lequel enchérissent encore les réponses prêtées au Chancelier. Trois entretiens de Sorhouet et de M. de Machault complètent le tableau.

Quoique Voltaire n'ait pas craint de dire : « Je regarde les nouveaux établissements faits par M. le Chancelier comme le plus grand service fait à la France », on sait avec quelle sévérité la plupart des

contemporains jugèrent le destructeur des anciens parlements, mais on trouverait difficilement une critique aussi fortement appuyée sur les faits mêmes et tirant de leur examen les éléments d'une condamnation aussi impitoyable. Ce très curieux manuscrit fournirait d'utiles documents à un nouvel historien du Parlement Maupeou.

127. Prospectiva coīs. d. Johānis archiepiscopi Cătuariēsis || fratris ordinis minorum dcī psaurum ad unguē castigata p exi || miū artiū ꝛ medicīe ac iuris utriusque doctorē ac mathema || ticū peritissimū. D. Faciū Cardanū Mediolanensem.... (*Milan, vers 1480*), in-fol de 30 ff. non chiff., car. goth., fig. de mathématiques, cart. 95 fr.

Le titre ci-dessus commence le recto du second feuillet, après une dédicace de Facio Cardan, père de Jérôme, à Ambrosius Griffus, dans laquelle l'éditeur expose les raisons qui l'ont déterminé à publier le traité de Jean de Cantorbéry. Il insiste sur la difficulté de l'entreprise ; il n'a pu trouver, dit-il, que des manuscrits très incorrects : *in librorum id genus raritate exempla nisi admodum depravata nõ offendi*. Il regrette que de plus savants que lui n'aient pas donné leurs soins à la publication d'un livre si important : *rem licet maxime utilem intactam reliquerunt ;* il s'est donc vu forcé de se charger d'une tâche des plus pénibles : *quam ego pro communi doctorum utilitate, summo meo incommodo, corrigendam imprimendamque esse duxi.*

Quant à l'auteur même du livre, on n'a sur lui que fort peu de renseignements ; ses rares biographes ne sont même pas d'accord sur son nom ; ils l'appellent tantôt Peacham ou Peccam, tantôt Petzan ou Pithsan. Ce que l'on sait de plus positif, c'est que ce traité de perspective fut pendant assez longtemps considéré comme un ouvrage classique.

La très belle édition donnée par Facio Cardan est, comme il convient, ornée d'un grand nombre de figures géométriques d'un trait fin et précis. A la fin, sept distiques latins, dont les deux premiers indiquent le nom de l'imprimeur et invitent les clients à acheter ce livre :

Quem Petrus impressit parvo non ære : libellum
Hunc eme : tu doctum perlege lector opus.

Exemplaire d'une conservation exceptionnelle.

28. Cinquante jeus divers d'honnete entretien, industrieusement inuentés par Messer Innocent Rhinghier, gentilhomme boloignoys, et fais francoys par Hubert Philippe de Villiers. *A Lyon, par Charles Pesnot,* **1555; in-4 de 4 ff. prél. dont le premier feuillet blanc et 305 pag., v. f., fil., tr dor. (*Anc. rel.*) 90 fr.**

Très curieux livre. Il est dédié par le traducteur Hubert Philippe de Villiers à « très haute et très illustre princesse Madame Marguerite de Bourbon, duchesse de Nevers », à laquelle l'encens est libéralement prodigué, selon la coutume des dédicaces de l'époque. Philippe de Villiers, qui se trouve « l'esprit afoibly d'une basseur trop vilement terrestre », désespère de « concevoir l'excellence d'un haut et celeste suiet », et « cette répugnante imparité le rend merveilleusement perplex et confus ». S'adresssant ensuite « aux Dames », il leur explique le but de sa publication : « Je m'enhardiray de consacrer à l'éternité de votre essence... la traduction de ces cinquante ieus, suiet qui m'a semblé entre autres autant cõuenable pour adrecer a votre feminine honneteté, que propre à vous servir de plaisante relache, apres la profonde vacation de matieres plus hautes et ardues, au-quelles on voit incessammẽt vos incõparables espris être occupés et détenus. » Le reste est sur le même ton.

Quant aux cinquante jeux eux-mêmes, ils sont des plus bizarres et le mécanisme, longuement exposé par l'auteur, en est assez difficile. Comme dans nos jeux de sociétés modernes, on se donne des gages qu'on ne peut retirer qu'après avoir répondu avec succès à des questions assez embarrassantes. Voici les titres de quelques-uns de ces jeux compliqués :

Jeu de l'amour.
de l'agriculture.
des Centaures.
Jeu du Chiromancien.
du Labirinte.
du larron.
des Parques.
des victoires d'Hercules.

Le plus étrange, surtout si l'on songe que le livre est offert aux « tres pudiques et très cõstantes dames », est le jeu de la m..... L'auteur s'excuse, il est vrai de présenter un pareil divertissement

à ses lectrices : « Toute-foys, ajoute-t-il, étant assez acertené de la grande résistance qu'elles trouvēt a l'endroyt de vos courages constants et magnanimes, du peu de foy que vous aioutes à leurs bourdes deceptiues et du traitement que vous avés acoutumé d'user envers elle, je n'ai volu desister de mon propos : me semblāt que votre pudicité n'en peut sinon amāder et augmenter. » Décidément ces gens du XVI[e] siècle ne redoutaient rien.

129. — Nouveau recveil des plus belles chansons et airs de covr de ce temps. *A Paris, chez la veuve du Pont, ruē d'Ecosse, pres S. Hylaire,* MDC.LXXVIII; pet. in-12 mar. rouge, fil., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). 80 fr.

On sait que le glorieux traité de Nimègue céda à Louis XIV, outre la Franche-Comté, une douzaine des plus importantes cités de la Flandre et deux places de l'Artois, Aire et Saint-Omer. Comme tout, en France et ailleurs, aboutit à des chansons, ce recueil, publié en 1678, l'année même du traité, célèbre, sur des airs connus, quelques-unes des récentes conquêtes du grand roi et forme une sorte de commentaire populaire des plus brillants faits d'armes de la guerre de Hollande. La prise de Cambrai, surtout, excite l'enthousiasme du chansonnier :

Cambray, te voila donc renduē,
Quoy que tu te sois deffenduē,
Toy et ta forte garnison.
Le puissant monarque de France,
En dépit de ton arrogance,
T'a bien réduit à la raison.

La valeur personnelle de Louis XIV et ses habiles dispositions n'inspirent pas moins heureusement le lyrisme du poète :

Le Roy, nostre souverain maistre,
Cambray, pour mieux te reconnoître,
Fut luy-mesme d'un soin parfait
Faire la ronde de la ville,
Sans craindre ta force subtille,
Jusqu'à la portée du mousquet.

Enfin Sa Majesté chrestienne
Ordonna d'une ardeur extreme

A la contrevallation
D'y travailler en diligence,
Comme une œuvre de conséquence
Digne de sa pretention.

On pourrait dire avec Alceste :

La rime n'est pas riche et le style en est vieux.

Mais cet écho du sentiment populaire, au lendemain des victoires de Louis XIV, n'en est pas moins précieux à recueillir, et sa naïve sincérité est un supplément utile aux graves récits de l'histoire officielle. La prise de Saint-Omer et de Valenciennes est chantée sur le même ton.

A la suite : *Le grand Courier Français qui rapporte toutes les nouvelles de la prise de Fribourg et de S. Guillain, sur le chant, Je veux bien faire un bail avec vous, etc.*

Ces chansons « politiques » sont entremêlées de pièces plus légères, entre autres : *La réjoüissance des bons freres sur la bonté et l'abondance des vins de cette année* (1678 fut décidément, au dedans comme au dehors, une date heureuse pour la France) et *Le pourquoy et le comment d'une mère à sa fille, pour avoir fait plaisir à un bon garçon.*

130. — Le Jardin et cabinet poetique de Paul Contant, apothicaire de Poictiers, a tres haut et tres puissant Monseigneur Maximilien de Béthune, duc de Sully... *A Poictiers, par Anthoine Mesnier,* 1609 ; in-4 de 12 ff. prél. y compris le titre gravé, 99 ff. chiff., 2 ff. non chiff. et 9 pl., v. m., fil., tr. dor. 80 fr.

Description poétique de quarante-sept arbres ou plantes et de quarante-trois espèces d'animaux, dont les figures sur cuivre ornent les derniers feuillets du livre. L'apothicaire de Poitiers, sans être un favori des muses, n'est guère inférieur à la moyenne des rimeurs de son temps. Voici le jugement que porte sur son poème Viollet le Duc dans sa *Bibliothèque poétique* (p. 355-356) : « Certes, la science trouverait beaucoup de choses à reprendre dans les descriptions écrites et dessinées de Paul Contant ; mais son livre donne peut-être l'état des connaissances à son époque et, sous ce point de vue, il peut encore avoir quelque utilité. Du reste, le

poème de Paul Contant n'est pas dénué de cette redondance harmonieuse, de cette emphase vide et sonore qui fait le principal mérite du genre descriptif. » Ajoutons que, selon l'usage du temps, l'auteur met largement à contribution la mythologie grecque et que le Lydien Pactole, la Colchique toison du Thessalien, les ondes d'Hippocrène, la lyre Amphrisienne, le Morphéan sommeil, viennent parer de leurs grâces antiques un sujet quelque peu monotone.

Au total, Contant ne manque pas d'un certain souffle poétique, comme en témoignent ces quelques vers sur la désobéissance d'Adam et d'Ève, épisode que suggérait naturellement la description du serpent :

Femme, pourquoy as-tu commis si lourde faute,
(Dit alors du grand Dieu la majesté tres haute).
Seigneur, le feint parler du serpent séducteur
Soubz cet arbre, dit-elle, enfanta ce mal-heur.
Meschans, qu'avez-vous fait ? Toy homme en récompense
Du mal qu'as perpétré par désobéissance,
Du labeur de tes mains tu nouriras ton corps,
Car la terre de soy ne produira rien fors
Que ronces, que chardons, qu'espines tres poignantes
Au lieu des fruicts naissant des arbres et des plantes.
Toy femme desormais, quand enceinte seras,
En douleurs et travaux tes fils enfanteras.
Et toy, cruel serpent, ramperas contre terre.

Châteaudun. — Imp. de la Société Typographique.

1895
SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Eugène Asse, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; Joseph Denais; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Charles Ephrussi; Baron de Claye (d'Eylac); Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Léon Gruel; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, Président honoraire de la Société des Bibliophiles français; Émile Picot; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles français; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles français; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles français; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; le R. P. Sommervogel; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; abbé Tougard; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; Georges Vicaire, de la Bibliothèque Mazarine, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthelemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

JUILLET-AOUT

ON SOUSCRIT A PARIS
A LA LIBRAIRIE TECHENER
(H. LECLERC et P. CORNUAU)
219, RUE SAINT-HONORÉ
AU COIN DE LA RUE D'ALGER
1895

LIVRAISON DE JUILLET-AOUT

LES LIBRAIRES

LES RELIEURS ET LES IMPRIMEURS

DE TOULOUSE

AU XVIe SIÈCLE

(1531-1550)

D'APRÈS LES REGISTRES D'IMPOSITIONS
Conservés aux Archives municipales.

(SUITE)

Les nouvelles listes de relieurs, de libraires et d'imprimeurs que nous venons de publier complètent les mentions que nous avions déjà fait connaître. Elles contiennent les noms de neuf imprimeurs nouveaux : 1° Guyon Boudeville, qui débuta en 1540 et eut, une vingtaine d'années plus tard, une fin tragique ; 2° Jacmet Bralhe qui apparaît en 1541 ; 3° Pierre Cavaleris, qui reprit la maison de Vidal de France, en 1542 ; 4° Jean Doge, qui exerça de 1542 à 1543 ; 5° Charles Mallet, de 1542 à 1543 ; 6° Feruvant, en 1543 ; 7° Antoine Grousier ou Gronsier, de 1543 à 1545 ; 8° Henri Poivre dit *Piper,* qui quitta ensuite Toulouse pour aller à Pau en compagnie de Jean de Vingle, de Lyon, établir la première presse dans la capitale des États du Béarn ; 9° Pierre Rigailh qui commença en 1549 et dont l'imprimerie fut reprise quatre ans plus tard par Jean Alaux (1).

(1) Un Jean Alaux figure en 1524 parmi les derniers enlumineurs. Serait-ce le même qui, sur le tard, se serait fait imprimeur ?

Sauf pour Guyon Boudeville, qui a laissé un grand nombre de livres, tous fort bien imprimés et qui méritent d'être recherchés, on ne connait guère d'impressions des typographes que nous venons de nommer, soit qu'elles soient anonymes ou aient été publiées pour le compte de libraires qui n'y ont laissé mettre que leurs noms, soit aussi qu'elles aient disparu en raison de leur peu d'importance. Malgré la concurrence, deux imprimeries tenaient le haut du pavé. C'était l'imprimerie de Jacques Colomiez, successeur de Jean Faure, établie dans la rue Dagulhères, en face du couvent des chanoinesses de Saint-Sernin qui produisait le plus ; celle de Nicolas Vieillard venait ensuite.

Le nouveau dépouillement que nous avons fait a permis de rectifier les noms de deux imprimeurs qui n'étaient auparavant indiqués que par leur prénom ou leur sobriquet que nous avions mal lus, grâce à l'écriture enchevêtrée et embrouillée du scribe municipal. L'un, *Agnet*, que nous avions signalé dans Saint-Pierre-des-Cuisines, à côté du Collège de Foix doit être lu AGNET. Il est appelé plus loin de son véritable nom *Annet Rivière* ou *de la Rivière* et était le beau-père d'Henri Poivre. Il exerça le métier de typographe pendant plus de vingt ans. L'autre que nous avons désigné sous le nom de *Combz* ou *Cambz* dans le quartier de Saint-Sernin s'appelait CANIBUS. Son véritable nom était *Jean Girard* ou *Guiraud*, dit *Canibus* (1).

Un troisième imprimeur, qui avait sa maison et son

(1) Il est quelquefois désigné sous le nom de *Chirard* dans les rôles d'impôt. Le Marquis de Castellane, dans son *Essai chronologique de l'imprimerie à Toulouse* (Toulouse, 1842 ; in-4, p. 47), cite le livre suivant, d'après Du Verdier : « Les États tenus à Tolède l'an 1550 par le mandement du roi Philippe II de ce nom, trad. de l'espagnol en français, par G. A. D. V. Impr. à Tholose par Jean Gérard, 1562 ». Ce Jean Gérard doit être le même que notre Jean Girard, et si la date de 1562 est exacte, elle allongerait de 19 ans la carrière de cet imprimeur, qui aurait ainsi pratiqué son métier pendant 33 ans.

atelier dans Saint-Pierre-des-Cuisines, et que nous suivons de 1531 à 1542, est nommé tantôt *Vidal Franc*, tantôt *Vidal de France*. Nous penchons pour cette dernière orthographe. Nous avons tout lieu de croire qu'il appartenait à la famille (fils ou neveu) d'un imprimeur lyonnais, Jacques de France, qui figure en 1493 et 1499 dans les rôles des habitants imposables de Lyon. On ne connaît encore aucune impression portant son nom.

S'il y eut un moment jusqu'à quatorze ou quinze imprimeurs à Toulouse, le nombre des libraires était beaucoup plus considérable. Sans compter les maisons de librairie déjà existantes dont certaines avaient été fondées dès la fin du xve siècle ou dans les premières annécs du xvie, et se continuaient comme celles des Mestre, des de Claus, des Chabron ou Chevron, des Court, des Crozet, des Dumont, des Maurin, des Molinier, des Vincent et autres, nous n'avons pas relevé moins de soixante-dix noms de nouveaux libraires pendant cette période de vingt années. Cette statistique montre combien les ressources littéraires et intellectuelles de la grande cité universitaire étaient abondantes et s'étaient développées depuis le jour où l'imprimerie et ses produits avaient eu leur libre essor dans la capitale du Languedoc.

Toulouse offrait un débouché assuré aux éditeurs lyonnais qui écoulaient leurs éditions dans cette ville en y créant des *cabals* ou dépôts permanents. Aux Buyer, aux Huguetan, aux Koberger, aux Maréchal, aux Vincent et autres qui étaient venus les premiers, avaient succédé d'autres marchands de Lyon, tels que les Siriat, les de Fleur, les de la Porte, les de Milis, les Miralliet, les Parmentier, les de Portunai, etc. Il ne fut pas jusqu'à Jean Petit, de Paris, le plus grand libraire et éditeur de son temps, qui y établit une boutique en 1533.

Nous n'avons relevé que sept noms nouveaux de relieurs et encore presque tous sont-ils inscrits en même temps

comme libraires. Cela tient à ce que la plupart des « *reliqaires* » vendaient aussi des livres et que leur métier se confondait souvent avec celui des libraires proprement dits dont certains avaient aussi des ateliers de reliure.

Quant aux enlumineurs et aux écrivains, ils ont totalement disparu. Le dernier enlumineur est un coloriste « *coulorista* », du nom de Jean Fabrol dans le quartier de Saint-Étienne, près la cathédrale. De 1531 à 1550, nous n'avons trouvé que le nom de Jacques Bertrand, écrivain en 1534 au quartier de la Daurade et en 1538 un écrivain, dont le nom n'est pas indiqué demeurant à l'hôtellerie des Balances, même quartier, qui est peut-être le même que le susdit Jacques Bertrand. La multiplication des textes par les moyens mécaniques de l'imprimerie avait remplacé la main trop lente du copiste ; l'illustration du livre par le procédé de la gravure sur bois avait supprimé le travail de l'enlumineur. « Ceci avait tué cela ».

Nous ne poursuivrons pas nos recherches au-delà de la première moitié du seizième siècle, mais nous avons tenu à compléter, autant que cela nous a été possible, les documents déjà publiés.

Nous avons retrouvé sept registres de 1483 à 1512 qui avaient échappé à nos premières recherches. Ces registres ne contiennent pas de nouveaux noms, mais fournissent des mentions qui donnent des détails complémentaires permettant d'avancer ou de reculer les dates de certains exercices. Nous allons les publier à la suite de ce préambule.

D'un autre côté, M. le baron Jérôme Pichon, qui ne perd jamais l'occasion de rendre service à la cause de la bibliophilie, nous a signalé un libraire du nom de Jean Perera qui ne figure dans aucune de nos listes. Nous donnerons ci-après deux fac-similés, l'un de la première, l'autre de la dernière page imprimée du livret rarissime

que M. le Baron Pichon a mis gracieusement à notre disposition et sur lequel figure ce nouveau nom à la date de 1508.

M. Ern. Roschach, auquel nous avons déjà tant d'obligations pour l'aide qu'il nous a donné dans nos recherches, a découvert dans ses archives où il servit de couverture à un registre, un contrat d'apprentissage passé entre l'imprimerie Jean Faure et un nommé Platens. Nous publierons encore le texte de cette pièce curieuse à plus d'un titre.

Enfin, pour donner plus de cohésion à notre travail et le rendre réellement utile et facile à consulter, nous terminerons par une table des noms cités, rangés par métiers, avec les dates extrêmes d'exercices que nous avons rencontré et, autant que possible, les dates des décès, chaque fois que nous aurons trouvé un document ou une preuve certaine pour les établir. Il devenait matériellement impossible de se souvenir au milieu de près de deux mille mentions souvent répétées de tous les noms et du point précis où on les retrouverait. A ce point de vue, cette table était indispensable pour les recherches en raison de la variété et de l'abondance des documents recueillis.

ADDITIONS

REGISTRES SUPPLÉMENTAIRES DE 1483 A 1512

1483

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(Registre non coté).

Les heretiers de Maistre Guyot Brissonet (relieur) ; doas livres torneses. II l t

Guyot Brissonet ou Brisson était ce relieur, stationnaire de l'Université, contre lequel les enlumineurs firent une pétition aux Capitouls pour lui interdire d'entreprendre sur leur métier.

Johan Penateu alias Peto (relieur) ; una livra t. I l t

1487

SAINT-SERNIN

(Impôt extraordinaire ou 2e registre. Non coté).

Antoni (Crouzi), reliayre; nau sous. ix s

Peyre del Claus (pas de métier indiqué); detz sous. x s

Pierre de Claus était enlumineur.

Mestre Loys Linders, librayre; una livra. I l

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES

(Registre d'impôt ancien, non daté, qui nous a paru être de la fin du xve ou des premières années du xvie siècle. — CC, 420).

Johan Faure.

Pagua a xvii doctobre, x s.

Nous ne savons si cette mention concerne Jean Faure libraire et imprimeur ou simplement un homonyme, car le métier n'est pas indiqué. Nous avons quelque raison de croire que Jean Faure succéda à l'imprimeur Henri Mayer ou tout au moins qu'il reprit une partie de son matériel. Comme l'atelier de Meyer était dans Saint-Pierre-des-Cuisines, et que le nom de Jean Faure se rencontre au même endroit, il ne serait pas impossible que notre hypothèse fût fondée.

1506 ?

SAINT-SERNIN

(CC, 539).

Le commencement du registre manque.

Simon Vincens, librayre; duas lievras, detz s. II l x s

Johan Parisat, librayre que demora à la mayso de Mossey Peyre Bonet cappella que solia estre de la Viguaria loqual te lo cabal de dus librayres de Lion vz de Mestre Pierre Mareschal et Bernabatz Chaussart, librayres de Lion; una lievra. I l

En la maison de Moss. Anthoni Guisoti demora ung apelat Johan Masset, alias petit gan, servitor de ung apelat Jacques Unguentan (Huguetan), librayre de Lion; tres lievras, dotze sous. III l xij s

Johan de Mes, religayre; quinze sous. xv s

1506 ou 1508 ?

SAINT-SERNIN

(CC, 529).

En lostal deld. Mestre Peyre Croset (libraire), lo cabal de ung appelat Hans Kobergier, libraire; una lievra. I l

Hans Koberger, de Lyon, avait d'abord été imposé à trois livres; sa taxe a ensuite été rectifiée et portée à une livre.

Les heretiers de Mestre Peyre de Clauso (enlumineur); nau sous. ix s

Jacme Mestre, librayre, delzenier; una livra. I l

Johan Merle (enlumineur) au Collège de Saint-Mathele; tres sous. iij s

Simon Buirieus (Buyer), librayre; duas livras, detz sous. II l x s

Simon Byer, de Lyon, figure déjà dans nos listes précédentes en 1509 et 1510.

Johan Parisat, librayre qui demora à la maiso de *Moss.* Peyre Boniet cappella et solia estre de la vigaria. Lo *quel*

te lo cabal de dus librayres de Lion vz de Mestre Pierres Manescal et de Barnabatz Chausard, librayres de Lion; una livra. I l

Imposé d'abord à 3 livres comme Koberger, puis réduit à une livre.

En la maiso de Moss. Anthoni Guisot, ung appellat Johan Maset al's petit gain, servitor de ung appellat Jacques Uguetan, librayre de Lion; tres livras, detz sos. III l xij s

Peyre Chirat (libraire de Lyon); quinze sous. xv s

Johan de Mes, religayre; quinze sous. xv s

Mons. Johannes Faure; una lievra. I l

Le métier n'est pas indiqué; mais il s'agit très probablement de l'imprimeur qui avait quitté l'ancien local de l'atelier d'Henri Mayer dans le quartier de St-Pierre-des-Cuisines, pour venir s'établir dans St-Sernin.

Jhan de la Porta (librayre); setz soulz. vij s

1509

SAINT-SERNIN ET LE TAUR

(Registre non coté).

« Ayso es lo libro del Capitolat de Sainct Sorni et de Taur fayt per me Johan de Tournamire, capitol... por de tres mila dos cens septentos de duas livras empensatas en lo mes de mars mil v^c et IX ».

Peyre Crozet, librayre. Lo cabal de ung appellat Cirac, librayre; una livra, tres soulz. I l iij s

Johan de Classe, librayre; quatorze soulz. xiiij s

Jammet Mestre (libraire); tretze soulz. xiij s

Johan Chevron, librayre; onze soulz. xi s

Symon Vincent, à la maison de Gm Combret; deux livres, onze soulz. II l xi s

P. Moinié, librayre, à la maison de Moss. Joh. Galop; dotze soulz. xij s

Jaques Huguetan, en la maison de Mossieu Anthoni Guisot; doas livras, douze soulz. II l xij s

En la maison de Moss. Johan Galop. Pierre Moynier (libraire), *alibi*.

Cette mention faisait double emploi. Voir ci-dessus.

Ald. ostal (de Moss. Anthoni Guisot), Simon Buier, libraire et lo cabal que te Matiu, lybraire; nau soulz. ix s

Pe. (Peyre) Cirac (libraire, de Lyon); nau soulz. ix s

En la maison de Mathieu, libraire, Mathelin, aussi librayre; tres soulz. iij s

1510

SAINT-SERNIN ET LE TAUR

(Registre non coté).

Lo cabal de Sirat, libraire (de Lyon), a lostal de Pierre Crozet; una livra, catre sous. I l iiij s

Johan de Clausa, lybraire; quinze sous. xv s

Jammet Mestre, libraire; tretze sous. xiij s

Johan Chabron, libraire; dotze sous. xij s

Joh. Faure, libraire, de ladita Combreta; nau sous. ix^{s}

Pierre Moinier, libraire, à la maison de Me Johan Gualop; septze souz, sies d. vij^{s} vi^{d}

Jacques Uguetan, en la maison de Me Antoni Guizot; dos l., dotze sous. II^{l} x^{s}

Pierre Sirac (libraire de Lyon), de los heretie; nau sous. ix^{s}

Johan Merle, illuminayre, à la maison de Ramonhet Barta; ung sou, sies d. i^{s} vi^{d}

Mately, libraire, à la maiso de Matiu, lybraire; dos sous. ii^{s}

Jehan de Mes, libraire (et relieur); una livra, detz sous. I^{l}x^{s}

Juin 1512

SAINT-PIERRE-DES-CUISINES
(CC, 550).

Johan Grosset, libraire; una livra, quatre sous, sies d. I^{l} iiij^{s} vi^{d}

Henri Court, libraire; dos livras, houit sous. II^{l} viij^{s}

Johan Engalbert, libraire (la mention de *libraire* est rayée ; au-dessus, on lit : *maselier,* puis cette qualification est rayée par le contrôleur) ; dotze sous. xij^{s}

Les héritiers de Johan Peneteau (relieur); sieis sous. vi^{s}

Guoni de Turqui, libraire; dos livras. II^{l}

Jacques Moynié, libraire; una livra, sinq sous. I^{l} v^{s}

Jacques de la Porte, hoste del Signe (et libraire); detz sous. x^{s}

Maistre Anthoni de Blancs, libraire; quatorze sous, sieis d. xiiij^{s} vi^{d}

JOHAN PERERA

LIBRAIRE A TOULOUSE

en 1508

Le nom de ce libraire qui ne figure dans aucune des listes que nous avons publiées, nous est fourni par un imprimé rarissime, un livret de 4 feuillets seulement, en gothique de 32 lignes à la page. Cette curiosité bibliographique, qui n'a encore été signalée par personne, fait partie de la bibliothèque du baron Jérôme Pichon. La pièce, qui n'a pas de titre et ne doit pas en

avoir, commence par une figure grossière du Christ en croix, accompagnée de vers dont voici les deux premiers :

> O creu sancta de gran valor
> Que sostenguist mon deu e senyor.

C'est un guide ou des instructions pour les pèlerins, visitant la Terre Sainte, rédigé en langue provençale.

Le colophon qui est placé au verso du dernier feuillet et est suivi d'une grande planche représentant le couronnement de la Vierge, nous donne le lieu d'impression, la date et le nom du libraire : « *Emprimit a Tholosa a despesas de JOHAN PERERA librater en lany Mil sinc sens et viii, a iii de Maig* ».

Ces quatre feuillets ont donc été imprimées à Toulouse aux dépens de Jean Perera, libraire, en l'année 1508, le 3 mai. Quel en est l'imprimeur?

La grande lettre initiale L d'une forme toute particulière et entourée d'un filet que l'on voit au-dessous de la gravure du Christ en croix, fait partie d'un alphabet de lettres du même style employé par Jean Faure. La lettre L identique, avec le filet de cadre intact et moins usé se retrouve en tête d'une édition fort rare de format petit in-folio de la traduction en dialecte toulousain du *Doctrinal de Sapience* de Guy de Roye, que possède la Bibliothèque Nationale.

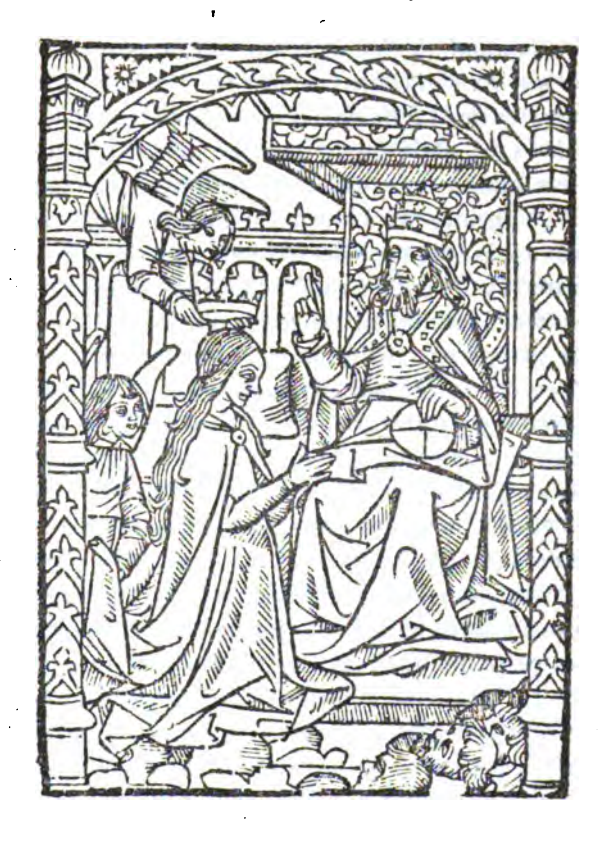
Nous pensons donc pouvoir attribuer cette impression à Jean Faure qui était certainement établi à cette époque comme nous avons pu le constater par des extraits d'archives. Il est vrai de dire qu'une lettre L semblable à première vue se trouve dans le matériel de Jean Grand Johan, mais elle présente des différences essentielles et ce n'est point la même. On trouvera ci-après les facsimiles de la première et de la dernière page de la pièce souscrite du nom de Johan Perera.

O creu sancta de gran valor
que sostenguist mon deu e senyor
per tot lo mon eren tenebres e gran dolor
quel sol e la luna perderen la claror
al tercer dia la gran tristor
fonch tornada en alegria
Aue maria.
Senyor ver deu de gran potencia
laua mon cor netteia ma consciencia
donam vida ab verdadera penitencia
que puxa donar raho ala mia sentencia Jesus enles tues mãs
coman lo meu sperit.

Ls christians quis aiusten en iherusalez per guã
yar la indulgencia plenaria del diuendres sanct in
numerables son les nacions. so es grechs: erminis
rossos. charquesos. arabis: egipcians: iamnins. ior
gians. Los de monte libano son dits maronetes. medians. he
negres appellats abexins. Aquests venen de mes luny he son
franchs dels drets: perque lo solda es tributari a son Rey per
que nol giren laygua del nilo. Los del mont libano son: c: milia
cases de christians de que hi ha. xxv. milia de cauall e. x. milia
archers son bons christians missan ala latina. De. xxv. anys en
sa tenen vna lauor de forment ques diu dominiga: que no sta si
no. lxxx. dies en lo camp dues vegades lo seguen en lan per mi
racle de deu. Aquest es lo formẽt q̃ sembraua lo laurador quãt
la verge e lo beneyt iesus fugiren en egipte: e dix al laurador.
Si te demanen de nosaltres sius has vist que si: que quãt sembra
ues aquex forment. e lauors ells sen tornaren. Lo dijous sanct
a vespre los moros obrẽ lo temple e tanquẽ hi los christians fins
al mati de pascha. e fan solemne professo cascuns a sa vsansa vo
gint per tres vegades lo sanct sepulchre: lo qual es vna capella
dins altra molt petita: son fundada en lo sol de la esglesia sota lo

A

Emprimit a tholosa a despesas de Johan perera
librater en lany. Mil. Sinc cēs e. viii.
a. iii. de Maig.



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

POUR LE MÉTIER D'IMPRIMEUR

Ce document inédit a été découvert par M. Em. Roschach dans les archives du Capitole où il servait de couverture à un registre d'impositions ou « *Cotisation faite par M. le Capitoul de Saint-Sernin des habitans de son Capitoulat qui doivent contribuer à la nourriture et entretien des pauvres de la ville de Tholose qui sont aux hospitaux d'icelle* » (1), daté du 1er janvier 1528 (1529, nouv. style). Nous allons en extraire les passages principaux, renvoyant le lecteur au texte latin lui-même que nous publions ci-après, pour les détails tout au long.

Un nommé Platens, de sa volonté propre et spontanée (*sua spontanea voluntate*), se loue, lui et ses services (*locavit se et operas suas*) à Jean Faure, imprimeur de livres à Toulouse (*impressori liborum Tholose*), comme apprenti (*pro apprentisso seu aprendis*), pour le terme de trois années commençant à la date du présent jour et se terminant au jour correspondant desdites trois années complètes et révolues (*pro termino trium annorum incipiendorum a die date presentis et simili die finiendorum dictorum trium annorum completorum et revolutorum*).

Pendant ce temps, ledit Faure promet audit Platens de l'instruire de son mieux dans le mécanisme de son métier d'imprimeur (*Per quod tempus promisit dictus Faure dicto Platens in artifficio dicti ministerii impressoris ipsum instruere juxta suum posse*) et dans toutes les autres affaires et choses licites et honnêtes de sa profession (*et in omnibus negociis et rebus licitis et honestis*).

1) Le registre duquel ce parchemin a été détaché porte maintenant la cote CC. 486. Nous l'avons analysé à l'année 1528 (vieux style).

Faure promet de donner à Platens pour la première année trois moutons (monnaie de Toulouse) calculés à raison de quinze sous par mouton; pour la seconde, cinq moutons et pour la troisième six moutons, afin de pouvoir s'acheter des vêtements selon sa condition (*ad emendum indumenta ad statum persone sue*).

En retour, Platens sera tenu de bien et dûment servir Faure (*cum pacto quod ipse Platens tenebitur eidem Faure bene debite servire*) et de parfaire le temps au terme convenu (*et dictum terminum complere*). Et au cas où il quitterait sans congé dudit Faure (*et in eum casum quod absque congedio dicti Faure recederet*), ledit Faure pourra le contraindre et ne sera tenu, en ce cas, de rien lui payer (*dictus Faure poterit ipsum compellere et non tenebitur in eum casum aliquid solvere*).

Pour garantir l'observation de ces conventions, ils prennent hypothèque spéciale et obligation sur tous leurs biens meubles et immeubles, présents et futurs, répondant de tous dommages, intérêts, frais de justice, etc... Suivent les formules juridiques et comminatoires en cas de non observation et de contestation.

Pour donner plus de force et de valeur à tout ce qui a été convenu ci-dessus (*ad majorem omnium et singulorum premissorum roboris firmitatem habendum et obtinendum*), les parties contractantes ont chacune juré ensemble sur les quatre Évangiles sacrés, en se touchant corporellement de la main droite (*memorate partes et earum quemlibet in solidum juraverunt ad et supra sancta Dei. quatuor Evangelia earum manibus dextris gratis corporaliter tactis*).

Fait et passé à Toulouse, en présence des témoins requis aux présentes, désignés dans l'acte et de moi Jacques de Landa, notaire de par l'autorité apostolique et celle des nobles seigneurs du Capitoulat.

Le haut de la pièce qui contenait l'indication du jour,

du mois et de l'année a été coupé. La formule finale de l'acte se rapporte aux dates qui devaient se trouver en tête : « *anno, die, mense, rege regnante quibus supra* ». L'expédition, dûment paraphée et scellée de l'instrument notarial, déposée primitivement dans les archives du Capitole, n'a pu être employée comme parchemin et pièce inutile qu'après la mort de Jean Faure survenue en 1522-1523. Le notaire Jacques de Landa dont nous avons trouvé la trace habitait dans le quartier Saint-Pierre-des-Cuisines. Il ne figure plus dans les rôles après 1512. (Registre CC, 550, f. iiij, recto, au haut de la page). Par conséquent le contrat en question n'est pas postérieur à cette date.

Faure était alors en plein exercice. Nous ne savons si Platens, dont nous ne connaissons pas le prénom, termina son apprentissage de typographe. En tout cas, il ne s'établit pas imprimeur, que nous sachions. Nous n'avons pas trouvé sa trace, à moins cependant qu'on veuille l'identifier soit avec *Domenge Platens,* qui est inscrit en 1531 dans le registre de Saint-Étienne (CC, 219, dixainerie d'Étienne Sieurac) comme « revendeyre », soit avec *Jehan Platens,* registres de Saint-Sernin (1541-1543, CC, 500, 501, dixainerie de Gautier Gallot ou Galop), qui exerçait le métier de « chaussatier » (1).

(1) Les rôles d'impôts de Toulouse contiennent une foule de renseignements. Outre les imprimeurs, les libraires, les relieurs et les autres métiers courants, on y trouve des noms d'artistes. Nous y avons vu encore des lapidaires (Jehan Laurens, tailleur de pierres fines, Saint-Sernin, 1533; — Jehan Le Rey, lapidaire, Saint-Sernin, 1541-42); un organiste (Jacques Cormier, organiste, Saint-Sernin, 1545-47); un fauconnier (Jehan, fauconnier de Mons. de Saint-Sernin, imposé pour sa maison et des terres qu'il a à Lalande; Saint-Pierre-des-Cuisines, 1545-47; un arquebusier (Jehan Gal, arquebutier; La Daurade, 1534), etc.

Il n'est pas jusqu'à une fille publique, ayant fait ses affaires qui ne soit taxée. Voici la curieuse mention qui la concerne :

(Les premières lignes de la pièce sont coupées et manquent.)

. . . .

sua spontanea voluntate locavit se et operas suas pro apprentisso sive aprendis cum provido viro Johanni Faure impressori librorum Tholose pro termino trium annorum incipiendorum a die date presentis et simili die finiendorum dictorum trium annorum completorum et revolutorum. Per quod tempus promisit dictus Faure dicto Platens in artifficio dicti ministerii impressoris ipsum instruere juxta suum posse et in omnibus aliis suis negociis et rebus licitis et honestis. Et tenebitur dictus Platens servare comodum dicti Faure et incomodum evitare. Et dictus Faure promisit dare eidem Platens pro primo anno tres mutones computando pro quolibet mutone quindecim solidos, pro secundo quinque mutones et pro tertio sex mutones solvendis de die in diem rata pro rata temporis ad emendum indumenta ad statum persone sue cum pacto quod ipse Platens tenebitur eidem Faure bene debite servire et dictum terminum complere. Et in eum casum quod absque congedio dicti Faure recederet, dictus Faure poterit ipsum compellere et non tenebitur in eum casum aliquid solvere. Et hoc totum sub expressa hypotheca et obligatione omnium et singulorum bonorum mobilium et immobilium presentium et futurorum, cum omni integra reffectione dampnorum, gravaminum et expensarum curie litis et extra ac ectiam interesse, sub omnique juris et facti renunciatione ad hec necessaria qualibet pariter et cauthella. Super quibus omnibus et singulis premissis, dicte partes et earum quemlibet renunciaverunt dicti apprendissagii speique future habitationis et receptionis confidencie, et aliis exceptionibus doli, mali, viis, metus, favor fraudis condicioni in debiti sine causa obstantibus. Et in factum actioni, oblationi libelli copieque presentis publici instrumenti induciis quinquennalibus, majoribus et

« Marguerite, garce du public en sa maison que a acquise de las Thomases, dix solz torn. . . . . X s.

En note : « A payé ladite Marguerite Ymberte, dix sols t., le x[e] de juing. »

Ces mentions que nous avons relevées au hasard, montrent suffisamment l'intérêt qu'il y aurait à fouiller attentivement ces registres et à les examiner à un autre point de vue que celui qui nous a occupé plus spécialement.

minoribus et juribus quorum prætextu dicte inducie conceduntur feriisque messium et vindemiarum repentinis inductis et inducendis et omnibus aliis privilegiis quorum pretextu quibus mediantibus contra permissa aut permissorum aliqua possent dicere seu venire aut in aliquo se juvare, deffendere vel tuheri in judicio et extra aliqua ratione in futurum et pro premissis se et earum et cuilibet in solidum bona mobilia et immobilia ypothecarunt et obligaverunt, submiseruntque et suposuerunt viribus, rigoribus, compulsionibus, atque statutis curiarum et sigillorum majoris regii senescallie, viccarie et Albiensis domus communis dominorum de Capitulo parvique Montispessulani domini nostri Regis ac dominorum officialis et appostolici, universitatis venerabilis studii Tholosani et cujuslibet ipsorum et ipsarum volens se et suos ad tenendum premissa cogi et compelli summarie, simpliciter et de plano, absque strepitu et figura judicii, una curia pro alia non cessante. Et hoc captione bonorum suorum quorumcumque mobilium et immobilium presentium et futurorum illorumque venditionem, distrationem et explectatione bannique atque garnisionis unius, duorum aut plurium servientium regiorum in eisdem apprisionem et continuam detentionem portasque domorum suarum claudendo, aperiendo, disbotando, sigillando et de terra movendo et per censuras ecclesiasticas pro ut vires et rigores dictarum curiarum et sigillorum sponderiorum exigunt, postulant et requirunt, necnon per captionem et arrestationem personarum suarum propriarum et ad carceres realem adductionem, ibidemque detencionem suis propriis sumptibus et expensis donec et quousque contenta in presenti instrumento sint adimpleta et una pars altera contenta et satisffacta nonobstanti quocumque saysimento de bonis super hoc facto vel fiendo, cessione bonorum suorum facta vel fienda et in solutum datione eorumdem et juribus dicentibus neminem pro una et eadem re in diversis curiis seu feriis trahi et ubi inceptum est judicium ubi finiri debet, specialiter et expresse renunciaverunt. Et ibidem ad confitendum dictum loquerium et earum quemlibet in solidum gratis fecerunt, constituerunt, creaverunt et solempniter ordinaverunt procuratores suos videlicet procuratores fiscales et notarios ordinarios dictarum curiarum et sigillorum predictorum qui nunc sunt et qui pro tempore futuro erunt, absentes tamque presentes. Et ad comparendum

in dictis curiis et coram dominis judicibus ecclesiasticis et secularibus et sigillorum predictorum presens instrumentum exhibendum et productum et omnia alia universa et singula in hoc presenti instrumento contenta fore vera et veraciter fuisse facta et conventa et instrumentum per dictas partes et quemlibet ipsarum prestitum fore verum licitum et honestum et in casu licito et honesto ante requisitionem seu monicionem fieri confitendum, et generaliter omnia alia universa que in premissis et circa premissa erunt necessaria seu ectiam opportuna. Promittens insuper dicti constituentes michi notario ut et tanquam communi publice persone habere ratum et gratum totum id et quicquid per dictos procuratores actum, dictum, gestum fuerit, dictosque procuratores ab omni et quolibet onere satisdandi penitus relevando sub consimilibus ypothecis et obligationibus ac renunciationibus quibus supra et ad majorem omnium et singulorum premissorum roboris firmitatem habendum et obtinendum, memorate partes et earum quemlibet in solidum juraverunt ad et supra sancta Dei quatuor Evangelia earum manibus dextris gratis corporaliter tactis, de quibus omnibus universis et singulis, dicte partes et earum quelibet pecierunt instrumentum seu instrumenta per me notarium infrascriptum retineri quod et feci.

Acta fuerunt hec Tholose anno, die, mense, rege regnante quibus supra, presentibus ibidem in premissis domino Johanne de Bonofonte presbitero et Petro Duval hospite Carerie Arnoldi Bernardi Tholose habitatoribus, testibus ad premissa vocatis et me Jacobo de Landa clerico auctoritatibus appostolica et nobilium virorum dominorum de Cappitulo Tholose notario qui de premissis instrumentum in notam sumpsi a qua hoc presens publicum instrumentum manu aliena scriptum extrahi, scribi et grossari feci et inde me subscripsi et signo meo auctentico quo in meis publicis utor instrumentis. In fidem premissorum requisitus et rogatus.

(Haut de la signature du notaire; le bas est coupé.)

A. Claudin.

(A suivre.)

DOCUMENTS

SUR

LES RELIEURS

DES ORDRES ROYAUX

DE SAINT-MICHEL ET DU SAINT-ESPRIT

Publiés par M. F. Mazerolle

(SUITE ET FIN)

1725-26

38. — *L.-J. Dubois, statuts du Saint-Esprit et de Saint-Michel et livres de prières du Saint-Esprit.*

Mémoires des livres que Dubois a reliés pour le Roy, par ordre de Monseigneur l'abé de Pomponne, chancelier des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel, depuis le 20 may 1725 jusqu'au 17 mars 1726.

à 10 livres 10 sols pièce.	Huit statuts de l'ordre du Saint-Esprit, in-4°, reliez en maroquin rouge, doublez de papier marbré,	84 livres.
à 8 livres pièce.	Deux autres en veau fauve, avec les mêmes ornemens de dorure sur le plat,	16 livres.
à 3 livres pièce.	Vingt livres de prières in-12, reliez en maroquin rouge,	60 livres.
		160 livres.

Il a déjà été expédié un ordre pour le payement de ces cent soixante livres le 4 may 1725, que le sieur Dubois dit avoir été perdu ; ainsy ce 1[er] ordre et celuy-cy ne

serviront que d'une seule et même chose et ne sera payé qu'une fois.

(*Au-dessous* :) Bon.

Du 27 décembre 1725.

15 livres. — Un exemplaire des statuts de l'ordre de Saint-Michel in-4°, relié en maroquin bleu, une grande dentelle d'or sur le plat et les armes du Roy dans le milieu, 18 livres.

à 12 livres pièce, 60 livres. — Cinq autres exemplaires desdits statuts, reliez en maroquin rouge de Levant, 3 filets d'or sur le plat, les armes du Roy dans le milieu, 62 livres 10 sols.

à 8 livres pièce, 54 livres. — Sept autres reliez en veau fauve avec la même dorure, 57 livres 10 sols.

Le 17 février 1726.

72 livres. — Six autres exemplaires des statuts de l'ordre de Saint-Michel, reliez en maroquin rouge de Levant, trois filets d'or sur le plat et les armes du Roy dans le milieu, 75 livres.

18 livres (pièce), 96 livres. — Douze autres en veau fauve, dorez de même, 102 livres.

Le 29 février 1726.

10 livres (pièce), 152 livres. — 19 autres exemplaires des statuts de l'ordre de Saint-Michel, reliez en veau fauve, avec la même dorure, 161 livres 10 sols.

609 livres. — 636 livres 10 sols.

Le 17 mars 1726.

96 livres. — Douze autres exemplaires desdits statuts de l'ordre de Saint-Michel, reliez en veau fauve, dorez de même, 102 livres.

30 livres. — Deux autres exemplaires desdits statuts, reliez en maroquin bleu de Levant, trois filets d'or sur le plat, les armes du Roy dans le milieu ; ces deux exemplaires sont de vélin, 32 livres.

5 livres. — Pour six voyages de crocheteurs qui ont porté et raporté lesdits livres, 6 livres.

Total : 740 livres — 776 livres 10 sols.

(*A la suite.*) Je prie Monsieur Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer par le sieur Gueffier, trésorier en exercice de la présente année, au sieur Dubois, relieur, la somme de sept cens quarante livres contenue au mémoire cy-dessus, laquelle somme sera portée et alouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie.

A Paris, ce trente-un mars mil sept cens vingt-six.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

Je prie Monsieur Gueffier, trésorier du Marc d'Or en exercice, de payer au sieur Dubois, relieur, la somme de sept cent quarante livres pour le contenu au mémoire cy-dessus, de laquelle il luy sera tenu compte en rapportant le présent avec la quittance dudit sieur Dubois sur ce suffisante.

Fait à Versailles, ce vingt du mois d'avril mil sept cent vingt-six.

(*Signé*) : DODUN.

J'ay receu de Monsieur Gueffier, trésorier général du Marc d'Or, la somme de sept cent quarante livres contenu au présent mémoire, dont je le quitte.

A Paris, ce 23 avril 1726.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1261, fol. 309 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1726, même Ms., fol. 184 v°. — Une copie de ce document, à l'exception des deux dernier paragraphes, se trouve dans le Ms. Cl. 1212, fol. 278 r° et v°).

1726

39. — *L.-J. Dubois, statuts du Saint-Esprit et de Saint-Michel*

Mémoire des livres que Dubois a relié pour le Roy, par ordre de Monseigneur l'abbé de Pomponne, chancelier

des ordres du Roy, depuis le 6 avril 1726 jusques au 12 may 1726.

à 8 livres pièce, font 96 livres.	12 statuts de l'ordre de Saint-Michel in-4°, grand papier, reliés en veau fauve, dorés sur tranche, trois filets d'or sur le plat, les armes du Roy dans le milieu, 96 livres.
2 livres 10 sols.	2 autres statuts du St-Michel, relié en carton, couverts de papier marbré, 2 livres 10 sols.
à 8 livres pièce, font 16 livres.	Deux statuts de l'ordre de Saint-Esprit in-4°, grand papier, reliés en veau fauve, dorés sur le plat, avec les armes du Roy et les flammes, 16 livres.
	Pour le port du crocheteur, 1 livre.
115 livres 10 sols.	115 livres 10 sols.

(*A la suite.*) 8 juin 1726. Je prie Monsieur Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer par M. Gueffier, trésorier du Marc d'Or en exercice, au sieur Dubois, relieur, la somme de cent quinze livres dix sols contenue au mémoire cy-dessus, laquelle sera passée et alouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie, en raportant le présent et la quittance dudit Dubois.

Fait à Paris, le huit juin mil sept cent vingt-six.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

Bon.
27 juin 1726.

Receu le contenu au présent mémoire, montant à la somme de cent quinze livres.

A Paris, ce 19 juillet 1726.

(*Signé*) : DUBOIS.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1261, fol. 311 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1726, même Ms., fol. 184 v° et 185 r°. — Une copie de ce document, à l'exception du reçu de L.-J. Dubois, se trouve dans le Ms. Cl. 1212, fol. 278 v°).

1726

40. — *L.-J. Dubois, statuts de Saint-Michel.*

8 juin 1726.

La distribution des statuts de l'ordre de Saint-Michel suivant l'état cy-joint, se monte à

16 en maroquin.
58 en veau fauve.

Total : 74

Il en a esté relié

14 en maroquin.
62 en veau.

Total : 76, dont il reste à payer 115 livres 10 sols, suivant le mémoire du sieur Dubois cy-joint, au bas duquel Monsieur le chancelier aura la bonté de signer son ordre. Comme il manque encore deux statuts de maroquin pour remplir la distribution qu'il a ordonné, j'en feray, sous son bon plaisir, relier trois (il n'y en a que 2 en maroquin) et sept en veau, pour en avoir tousjours quelqu'un de prest, afin d'estre en estat de satisfaire à ses ordres.

Bon.

(*Signé*) : L'Abbé de Pomponne.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1212, fol. 287 r°).

1726

41. — *L.-J. Dubois, statuts de Saint-Michel.*

Mémoire des livres que Dubois à relié, par ordre de Monseigneur l'abé de Pomponne, chancelier et commandeur des ordres du Roy, livrez le 24 aoust 1726.

à 12 livres pièce, comme les précédens. — Deux statuts de l'ordre de Saint-Michel in-4°, reliés en maroquin rouge, trois filets d'or sur le plat, les armes du Roy dans le milieu sur le plat, 24 livres.

à 8 livres pièce. — Sept autres reliés en veau fauve, trois filets d'or sur le plat, les armes du Roy dans le milieu, 56 livres.

Deux autres exemplaires couverts de papier marbré 2 livres.

Arresté conformément au dernier mémoire, à quatre-vingt-deux livres. 82 livres.

(A la suite.) Je prie Monsieur Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer par M. Gueffier, trésorier du Marc d'Or en exercice, au sieur Dubois, relieur, la somme de quatre-vingt-deux livres contenue au présent mémoire, laquelle sera passée et allouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie, en raportant le présent et la quittance dudit Dubois.

Fait à Paris, le 9 de septembre 1726.

Bon.

(Signé) : L'Abbé de Pomponne.

Receu le contenu de ce mémoire.

A Paris, ce 9 septembre 1726.

(Signé :) Dubois.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1261, fol. 312 r°. — Minute, Ms. Cl. 1212, fol. 280 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1726, même Ms., fol. 185 r°).

1727

42. — *L.-J. Dubois, statuts de Saint-Michel.*

Mémoire des statuts de l'ordre de Saint-Michel que Dubois a relié, par ordre de Monseigneur l'abé de Pomponne, commandeur et chancelier des ordres, livrez le 15e de mars 1727.

à 8 livres pièce, comme les précédens. Douze exemplaires desdits statuts reliés en veau fauve, dorés sur tranche, trois filets d'or sur le plat desdits livres, les armes du Roy dans le milieu, 96 livres.

(*A la suite.*) Je prie Monsieur Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer par M. Chupin, trésorier du Marc d'Or en exercice, au sieur Dubois, relieur, la somme de quatre-vingt-seize livres contenue au présent mémoire, laquelle sera passée et allouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie, en raportant le présent et la quittance dudit Dubois.

Fait à Paris, ce seizième de mars mil sept cent vingt-sept.

(*Signé*) : L'Abbé de Pomponne.

(*En marge.*) Bon à payer, ce 25 mars 1727.

J'ay receu de Monsieur Chuppin, trésorier du Marc d'Or en exercice, la somme de quatre-vingt-seize livres en l'aquit de l'ordre du Saint-Esprit, pour le contenu aux mémoire et mandement de l'autre part, dont je quitte.

A Paris, ce vingt-neufième jour de mars MVII[e] vingt-sept.

(*Signé*) : Dubois.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1262, fol. 151 r° et v°. — Minute, Ms. Cl. 1212, fol. 279 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1727, Ms. Cl. 1261, fol. 13 r° et v°, et copie du XVIII[e] siècle, Ms. Cl. 1200, fol. 47 r°).

1728

43. — *L.-J. Dubois, statuts du Saint-Esprit et de Saint-Michel et livres de prières du Saint-Esprit.*

Mémoire des livres que Dubois, relieur ordinaire du Roy, a relié pour l'ordre, par ordre de M. l'abé de Pomponne, chancelier des ordres du Roy.

Le 25 janvier 1728.

à 10 livres 10 sols 210 livres.	Vingt statuts de l'ordre du Saint-Esprit, reliez en maroquin rouge, à raison de 12 livres chacun, 240 livres.
à 3 livres pièce, 75 livres.	Plus, 25 livres des prières reliez en maroquin rouge, à raison de trois livres chacun, 75 livres.
à 6 livres pièce, 72 livres.	Plus, 12 statuts de l'ordre de Saint-Michel in-4°, avec 3 filets d'or et les armes du Roy sur le plat, reliez en veau fauve, à raison de 6 livres chaque volume, 72 livres.
357 livres	387 livres.

Arresté à trois cent cinquante-sept livres.

(*A la suite.*) Je prie Monsieur Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer par M. Gueffier, trésorier du Marc d'Or en exercice, au sieur Dubois, relieur, la somme de trois cent cinquante-sept livres contenue au présent mémoire, laquelle somme sera passée et allouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie, en raportant le présent et la quittance dudit Dubois.

Fait à Paris, le 29e jour de janvier mil sept cent vingt-huit.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

(*En marge.*) M. de Clerenbaut est dépositaire de ces livres, pour les distribuer dans les occasions nécessaires.

(*Au-dessous.*) Je prie M. Gueffier de payer ladite somme.

A Paris, ce douze février mil sept cent vingt-huit.

(*Signé*) : DODUN.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1262, 342 r°. — Variante, minute, Ms. Cl. 1099, fol. 260 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1728, même Ms., fol. 169 v° et 170 r°, et copie du XVIIIe siècle, Ms. Cl. 1194, fol. 272 v°).

44. — En la presence des conseillers du Roy, notaires à Paris, soussignez, demoiselle Anne-Margueritte Dubois, fille majeure, seule et unique héritière de deffunt Louis-Joseph Dubois, son père, relieur ordinaire du Roy, a reconnu avoir reçu de M[re] Louis Gueffier, trésorier du Marc d'Or, la somme de trois cent cinquante-sept livres contenue en l'arresté et mandement de Monsieur l'abbé de Pomponne, chancelier des ordres du Roy, du vingt-neuf janvier dernier, estant en suitte du mémoire des livres que luy, déffunt Dubois, a relié pour l'ordre du Saint-Esprit, par ordre de Mondit sieur abbé de Pomponne, de laquelle dite somme de trois cent cinquante-sept livres, ladite demoiselle Dubois quitte et décharge ledit sieur Gueffier.

Fait et passé à Paris, le six février mil sept cent vingt-huit. Et a signée.

(*Signé*) : A.-M. Du Bois.

Doyen. Delanoy (?)

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1262, fol. 344 r°).

TIPHAIGNE DE LA ROCHE

ET

LA PREMIÈRE IDÉE DE LA PHOTOGRAPHIE

EN 1760

M. Abel Decauville-Lachênée, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Caen, vient de publier dans le *Bulletin de la Société des Beaux-Arts* de cette ville (tome IX, fascicule II) (1) des notes intéressantes que lui a suggérées la lecture d'un auteur normand du XVIII[e] siècle et de laquelle il résulte que l'idée première de la photographie — et qui plus est, de la photographie en couleurs — remonterait à l'année 1760.

En 1846-47, la *Mosaïque de l'Ouest* (p. 234), avait déjà signalé cette curieuse particularité; Édouard Fournier, dans le *Vieux-Neuf* (2), avait également abordé ce sujet, mais il n'en avait pas tiré de conclusions précises. Aussi, bien que le passage de l'œuvre de Tiphaigne de la Roche ait déjà été imprimé par É. Fournier, le fait nous paraît assez singulier pour mériter d'être réimprimé à nouveau.

Le livre en question est intitulé : *Giphantie* (3) et son

(1) Il a été fait un tirage à part de ces notes sous ce titre : La Photographie pressentie et entrevue dès 1760 par le normand Tiphaigne de la Roche, par Abel Decauville-Lachênée. *Caen, imprimerie Ch. Valin, 7 et 9, rue au Canu*, 1895, gr. in-8 de 16 pp.

(2) Le Vieux-Neuf. 2[e] édition. *Paris, Dentu*, 1877, in-12, tome I, pp. 20 à 29.

(3) Giphantie. Première partie [et Seconde partie]. *A Babylone* [Paris], MDCCLX, pet. in-8 de 2 ff., 176 pp. et 2 ff., 174 pp.

Cet ouvrage a paru anonyme.

auteur est Tiphaigne de la Roche, né à Montebourg, près Coutances, en 1729, décédé en 1774.

Giphantie est une île fictive que l'on chercherait vainement sur les cartes de l'Afrique ; et le voyage rapporté par Tiphaigne est, il n'est pas besoin de le dire, de pure imagination.

Après avoir essuyé un ouragan terrible, le voyageur se trouve au centre de l'Afrique, transporté dans une sorte d'Eden où il ne rencontre point d'habitants. Soudain, une voix se fait entendre, une ombre s'avance et lui dit :

« Je suis le préfet de cette isle. Ton penchant pour la philosophie m'a prévenu en ta faveur : je t'ai suivi dans la route que tu viens de faire : je t'ai défendu contre l'ouragan. Je veux maintenant te faire voir les raretés qui se trouvent ici, après quoi j'aurai soin de te rendre à ta patrie.

« Cette solitude qui t'enchante s'élève au milieu d'une mer orageuse de sables mouvants ; c'est une isle environnée de déserts inaccessibles qu'aucun mortel ne sçauroit franchir sans un secours plus qu'humain. Son nom est *Giphantie.* Elle fut donnée aux esprits élémentaires un jour avant que le jardin d'Eden fut assigné au père du genre humain... »

Sous la conduite d'un tel cicerone, Tiphaigne visite l'île dans tous ses détails ; mais il est inutile de s'étendre davantage sur cette partie du voyage, et passons immédiatement au chapitre XVIII, intitulé : *La Tempeste,* qui fait l'objet de la conférence de M. Decauville-Lachênée.

« A quelques pas du globe bruyant, écrit Tiphaigne de la Roche, la terre creusée présente, dans une profondeur, quarante ou cinquante dégrés de gazon. Au pied de cet escalier, se trouve un chemin pratiqué sous terre. Nous entrâmes ; et mon guide, après m'avoir conduit par quelques sentiers obscurs, me rendit enfin à la lumière.

« Il m'introduisit dans une salle médiocrement grande et assez nue, où je fus frappé d'un spectacle qui me causa bien de l'étonnement. J'apperçus, par une fenêtre, une mer qui

ne me parut éloignée que de deux ou trois stades. L'air chargé de nuages ne transmettoit que cette lumière pâle, qui annonce les orages : la mer agitée rouloit des collines d'eau, et ses bords blanchissoient de l'écume des flots qui se brisoient sur le rivage.

« Par quel prodige m'écriai-je ! l'air, sérein il n'y a qu'un instant, s'est-il si subitement obscurci ? Par quel autre prodige trouvai-je l'Océan au centre de l'Afrique ? En disant ces mots, je courus avec précipitation, pour convaincre mes yeux d'une chose si peu vraisemblable. Mais en voulant mettre la tête à la fenêtre, je heurtai contre un obstacle qui me résista comme un mur. Étonné par cette secousse, plus encore par tant de choses incompréhensibles, je reculai cinq ou six pas en arrière.

« Ta précipitation cause ton erreur, me dit le préfet. Cette fenêtre, ce vaste horizon, ces nuages épais, cette mer en fureur, tout cela n'est qu'une peinture.

« D'un étonnement je ne fis que passer à un autre : je m'approchai avec un nouvel empressement ; mes yeux étoient toujours séduits, et ma main put à peine me convaincre qu'un tableau m'eût fait illusion à tel point.

« Les esprits élémentaires, poursuivit le préfet, ne sont pas si habiles peintres qu'adroits *physiciens ;* tu vas en juger par leur manière d'opérer. Tu sçais que les rayons de lumière, réfléchis des différents corps, font tableau, et peignent ces corps sur toutes les surfaces polies, sur la rétine de l'œil par exemple, sur l'eau, sur les glaces. Les esprits élémentaires ont cherché à fixer ces images passagères ; ils ont composé une matière très subtile, très visqueuse et très prompte à se dessécher et à se durcir, au moyen de laquelle un tableau est fait en un clin d'œil. Ils enduisent de cette matière une pièce de toile, et la présentent aux objets qu'ils veulent peindre. Le premier effet de la toile, est celui du miroir ; on y voit tous les corps voisins et éloignés, dont la lumière peut apporter l'image. Mais ce qu'une glace ne sçauroit faire, la toile, au moyen de son enduit visqueux, retient les simulacres ! Le miroir vous rend fidèlement les objets, mais n'en garde aucun ; nos toiles ne les rendent pas moins fidèlement et les gardent tous. Cette impression des images est l'affaire du premier instant où la toile les reçoit ; on l'ôte sur-le-champ, on la place dans un endroit obscur ; une heure

après, l'enduit est desséché, et vous avez un tableau d'autant plus précieux qu'aucun art ne peut en imiter la vérité; et que le temps ne peut en aucune manière l'endommager. Nous prenons dans leur source la plus pure, dans le corps de la lumière, les couleurs que les peintres tirent de différents matériaux, que le laps des temps ne manque jamais d'altérer. La précision du dessein, la vérité de l'expression, les touches plus ou moins fortes, la gradation des nuances, les règles de la perspective; nous abandonnons tout cela à la nature qui, avec cette marche sûre qui jamais ne se dément, trace sur nos toiles des images qui en imposent aux yeux et font douter à la raison si ce qu'on appelle réalités ne sont pas d'autres espèces de fantômes qui en imposent aux yeux, à l'ouïe, au toucher, à tous les sens à la fois.

« L'esprit élémentaire entra ensuite dans quelques détails physiques; premièrement, sur la nature du corps gluant, qui intercepte et garde les rayons; secondement, sur les difficultés de le préparer et de l'employer; troisièmement, sur le jeu de la lumière et de ce corps desséché : trois problèmes que je propose aux physiciens de nos jours, et que j'abandonne à leur sagacité ».

Il faut regretter, avec M. Decauville-Lachênée, que Tiphaigne ne nous ait pas révélé ces *détails physiques,* et l'on peut croire, avec lui, que l'auteur « a dû faire des expériences, que ce n'est plus une simple intuition et qu'il y a eu commencement d'exécution ».

M. Decauville-Lachênée entre ensuite dans la comparaison des moyens « entrevus d'abord vaguement par Tiphaigne » et des procédés actuels de la photographie. « La toile préparée, c'est notre plaque, écrit-il; l'enduit visqueux, n'est-ce pas le collodion, le gelatino-bromure ou autre composition? En tout cas, l'idée est là; la vision est nettement dessinée : Tiphaigne a vu clairement le phénomène; il a saisi quelques-uns des procédés mais les premiers lui échappent ».

L'érudit conservateur de la Bibliothèque de Caen ne prétend pas revendiquer entièrement pour son compatriote l'invention de la photographie, mais il voit dans

son œuvre, autre chose « qu'une idée fantaisiste émanant d'un auteur à imagination féconde ». Il y trouve le résultat d'une étude sérieuse et réfléchie dont Tiphaigne entrevoyait l'issue sans être alors assez certain du succès pour oser en faire la complète révélation. « Qui sait, ajoute-t-il, si Niepce et Daguerre n'ont pas lu *Giphantie?* »

On peut dire, en somme, que Tiphaigne a été le précurseur des Niepce et des Daguerre et que, s'il n'a pas inventé la photographie, il en a donné la première idée. Tiphaigne est mort, en 1774, âgé de 45 ans. Qui sait, écrit en terminant M. Decauville-Lachênée, si sa vie eût été plus longue, si le monde n'eût pas profité, soixante ans plus tôt, de la magnifique découverte dont la France s'honore.

G. V.

A PROPOS

D'UNE

HISTOIRE DE LA CHINE

Où est né l'illustre Jésuite, le Père de Moyria-Maillat, auteur d'une *Histoire de la Chine?*

— A *Moyrans,* en Dauphiné, répondent les Jésuites témoins de sa mort, à Pékin, le 28 juin 1748.

Cette version a été suivie par M. Maignien, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble.

Elle est peut être suivie par d'autres.

Dans l'article donné par le *Bulletin du Bibliophile,* de mars 1895, j'ai cité *Maillat* en Bugey, commune où est située l'antique résidence des *Moyria.*

Voici mes sources :

1° « Mailla (Joseph-Anne-Marie) de Moyria, célèbre missionnaire, naquit au château de Maïlla, près de Nantua (1) en 1679, d'une ancienne famille du Bugey... »

Bibliographie des Hommes célèbres du département de l'Ain, par M. Depéry, chanoine, vicaire général de Belley (plus tard évêque de Gap). Bourg, Bottier, 1835 ; in-8, tome Ier, p. 114.

2° « Mailla (Joseph-Anne-Marie) de Moyria, célèbre missionnaire plus connu sous le nom de Mailla, né au château de Mailla, près de Nantua ».

(1) « C'est par erreur que les Pères Jésuites de Pékin, dans une lettre écrite à ceux de France et conservée dans le tome 28 des *Lettres édifiantes,* édition Guérin et de La Tour, Paris, 1758, disent que le Père de Mailla était né à Moirans, diocèse de Grenoble ». (L'erreur des Pères Jésuites est, ici, très clairement relevée.)

Galerie civile de l'Ain... 2e partie, par C.-J. Dufay. Bourg-en-Bresse, 1882; in-8, p. 371.

3° « Maillat, commune du canton de Nantua..., c'est à Maillat que naquit, en 1679, Joseph-Anne-Marie De Moyria de Mailla (*sic*), célèbre et savant missionnaire ».

Topographie historique du département de l'Ain... par M. C. Guigue, correspondant du ministre de l'Instruction publique... (archiviste en chef de la ville de Lyon et du département du Rhône)... chevalier de la Légion d'honneur. Trévoux, 1874; in-4.

4° « MOYRIA. Guichenon, *Histoire de Bresse...* D'or, à la bande d'azur, accompagnée de six billettes en orle.

« Cette famille fit ses preuves qui remontent à 1095...

« ...Elle a donné dans les lettres des hommes distingués parmi lesquels : Joseph-Aimé-Marie de Moyria, né en 1679, célèbre missionnaire, auteur d'une *Histoire générale de la Chine...* Paris, 1777 ».

Armorial historique de Bresse, Bugey, Dombes... par Révérend Du Mesnil. Lyon, 1872; in-fol.

5° « Moyria de Maillat (Joseph-Aimé-Marie), religieux, né en Bugey, en 1679. On lui doit : n° 563, *Histoire générale de la Chine,* traduite de Ton-Kieng-Kang-Mou; par Joseph-Aimé-Marie de Moyria de Maillat, prêtre. Paris, 1777; in-4, douze volumes ».

Bibliographie de l'Ain... par Alexandre Sirand, juge... Bourg, 1851; in-8, page 141.

6° « Maillat (Joseph-Anne-Marie de Moyria de), missionnaire français, né en 1679, au château de Maillat, près de Nantua... »

Nouvelle Biographie générale, publiée par Firmin Didot. Paris, 1860; in-8.

7° « Mailla (Joseph-Anne-Marie de Moyria de), savant jésuite, né au château de Maillac, dans le Bugey ».

Dictionnaire historique de Feller, 1818 ; in-8.

8° « Mailla ou Maillac (Joseph-Anne-Marie de Moyria de), missionnaire et Jésuite, né au château de Maillat, près de Nantua... »

Dictionnaire de Larousse.

J'attends les preuves en faveur de Moirans.

Après avoir répondu à mon vieil ami M. Maignien, au sujet du lieu de naissance, un mot à M. de Sommervogel :

Je ne croyais pas avoir fait une erreur en appelant *De Moyria* le savant jésuite qui nous occupe, puisque tel était le nom patronymique de sa famille ; que tel il l'a été pendant plusieurs siècles et que tel était le nom du château où il était né, ainsi que ses aïeux.

Mailla est le nom du village qui dépendait du vieux manoir et qui « distinguait cette branche », ainsi que l'indique la lettre citée par mon bienveillant contradicteur.

M. de Sommervogel voudra bien voir que ces différences dans les noms de baptême du père de Mailla, la date de la naissance et l'orthographe des noms *Moyria* et *Maillac,* se retrouvent dans tous les ouvrages que je viens de citer ; je n'ai fait que les copier, sans me permettre de les redresser.

J'abandonne la signification des initiales P. D. M. et je remercie M. de Sommervogel de sa si grande bienveillance à mon égard.

AIMÉ VINGTRINIER.

MARIE-ANTOINETTE

DEVANT L'HISTOIRE

AVERTISSEMENT

La nomenclature des écrits relatifs à Marie-Antoinette a déjà fait l'objet de deux monographies rédigées à une époque où la Bibliothèque n'avait pas encore acquis ni réparti les fonds La Bédoyère et Hennequin dans les séries précédemment constituées de l'histoire révolutionnaire, et lorsque les archives de France et d'Autriche demeuraient encore closes ou inexplorées : toutes deux sont donc nécessairement aujourd'hui fort incomplètes.

Quérard avait détaché la première de la vaste *Encyclopédie du Bibliothécaire* à laquelle il travailla une partie de sa vie et dont l'indifférence du public et des gouvernements ne lui permit même pas d'entreprendre la mise au jour. Cette monographie, que Ch. Brunet avait signée avec lui, parut, ainsi que divers autres fragments de même provenance et de même nature, dans la revue à laquelle le bibliographe avait donné son propre nom (*le Quérard,* 2e année, 1856, pp. 401-439), et fut bientôt suivie (pp. 479-486) de diverses additions ou rectifications proposées par Paul Lacroix ou signées B*** (Gustave Brunet, de Bordeaux). Le second travail, intitulé *Bio-bibliographie de Marie-Antoinette,* dû à la collaboration de MM. de La Sicotière et de Lescure, est extrait du volume publié par celui-ci sous ce titre : *La vraie Marie-Antoinette* (1865) et il en fut fait un tirage à part de cent exem-

plaires, presque tous détruits à cause des fautes typographiques qui le défiguraient.

Quérard et Charles Brunet avaient pu réunir un nombre considérable de titres répartis en deux chapitres et de nombreuses subdivisions : I. *Écrits de Marie-Antoinette.* — II. *Ouvrages pour et contre Marie-Antoinette* (A. Années 1774-1784. — B. Affaire du Collier. — C. Historiens et pamphlétaires de Marie-Antoinette de 1788 à 1790. — D. Fuite de la Famille royale. — E. Détention de la Reine : le Temple et la Conciergerie. — F. Aménités révolutionnaires à l'égard de la Reine, en 1792 et 1793. — G. Procès de la Reine. — H. Exécution de Marie-Antoinette. — I. Historiens et détracteurs de Marie-Antoinette de la fin du XVIIIe siècle. — J. Historiens et apologistes de Marie-Antoinette depuis le commencement du siècle jusqu'en 1855).

Les pamphlets occupaient légitimement une très large place dans cette énumération, et en transcrivant leurs titres, les deux bibliographes n'obéissaient, on peut le croire, à aucune pensée hostile envers la femme ainsi vouée à la fureur popularie. En sollicitant le concours de M. de La Sicotière, M. de Lescure lui traçait au contraire un programme inspiré d'un sentiment assurément plus chevaleresque que critique. « Je refuse, lui écrivait-il, l'entrée du temple aux témoins souillés. Dehors les infâmes ! Dehors les sacrilèges ! Qu'ils déposent leur venin à la porte du monument, s'ils le veulent, mais qu'ils n'en franchissent point le seuil sacré ! » Afin « d'aider les recherches honnêtes, de favoriser les curiosités chastes », M. de La Sicotière avait dû omettre les livrets à titres orduriers et à frontispices obscènes stigmatisés par son collaborateur en termes véhéments et déclamatoires. Peut-être ne pensait-il pas, comme lui, qu'« on ne doit brûler que des parfums devant les autels », et n'eut-il pas, s'il en eût été libre, « refusé

l'enregistrement aux dépositions calomniatrices et vénales, aux puérilités, aux infamies » ; toujours est-il qu'ainsi amendé, ce travail « auquel il aurait fallu consacrer des mois et auquel il n'avait pu donner que quelques jours » est appelé à rendre moins de services encore que celui de Quérard.

Dans l'essai que je soumets aujourd'hui aux lecteurs, je n'ai adopté ni les mêmes divisions que les premiers de mes prédécesseurs, ni obéi aux mêmes scrupules que les seconds. L'affaire du Collier, par exemple, n'est représentée ici que par les travaux modernes où le rôle de la Reine a été examiné, et j'ai volontairement négligé les pamphlets et les factums échangés entre les comparses de cette ténébreuse intrigue. De même, j'ai cru inutile de faire figurer ici, autrement que sous forme de renvois à ma *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, ce qui a trait aux journées des 5 et 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, à la fuite de Varennes, à la captivité de Marie-Antoinette au Temple et à la Conciergerie, à son procès et à sa mort (1). En dépit de ce que j'ai dû emprunter à mes devanciers, je crois pouvoir dire que ce travail ne fait nullement double emploi avec le leur et pour cause, car depuis 1865 la question a été renouvelée à tous les points de vue et sur toutes ses faces.

Quérard s'étonnait en 1856 qu'on n'eût point encore songé à réunir les lettres de Marie-Antoinette. Son vœu n'a été que trop bien exaucé huit ans plus tard, et si la mort ne l'eût frappé peu après, il aurait pu ajouter un piquant article à ses *Supercheries littéraires*. En 1864 parurent simultanément deux recueils accueillis avec une faveur marquée, puis bientôt mis à néant par la critique lorsqu'elle eut répondu au cri d'alarme poussé par Edmond

(1) Dans les cotes placées à la suite de chaque intitulé la lettre *N* désigne la Bibliothèque nationale; la lettre *P*, la Bibliothèque de la Ville; la lettre *R*, la collection Rondonneau aux Archives nationales.

Scherer. Je n'avais à reprendre par le menu ce long débat, hier encore résumé par M. de Beaucourt, mais j'ai cru devoir indiquer toutes les pièces de cette procédure déjà lointaine et qui marque une date dans l'histoire de la critique moderne.

Tandis que la lumière se faisait peu à peu sur la mystification dont M. d'Hunolstein avait été la victime et dont Feuillet de Conches s'était constitué le défenseur plus bruyant que désintéressé, M. d'Arneth tirait des archives de la Couronne d'Autriche d'irréfutables documents; grâce à lui, et plus tard à ses deux collaborateurs français, MM. Geffroy et Flammermont, la vraie Marie-Antoinette est apparue enfin, d'abord à travers ses propres lettres, si différentes par le fond et par la forme de celles que lui attribuaient d'impudents faussaires, puis dévoilée par les correspondances incessamment entretenues entre la cour de Vienne et ses représentants à Paris et à Versailles.

C'est d'hier seulement, en effet, qu'il est enfin possible de juger en parfaite connaissance de cause les actes de la Reine et sa part dans les conseils de Louis XVI. Jusque-là tout semblait conjurer pour interdire à l'historien d'entrevoir la vérité. Longtemps travestie par les adulations les plus exaltées et parfois les plus imprudentes, ou souillée par ce que l'imagination la plus déréglée peut mettre au service de la haine la plus implacable, la mémoire de Marie-Antoinette a, comme sa personnalité même, traversé les phases les plus diverses. De 1789 à 1793, c'est à peine si dans le flot des calomnies qui visent bien plutôt la femme que la souveraine, on peut signaler deux ou trois timides tentatives d'apologie. Sitôt que sa tête est tombée, c'est un concert de louanges et de regrets qui, brutalement interrompu par l'Empire, reprend de plus belle sous la Restauration. Alors aussi apparaissent les premiers témoignages contemporains, parfois si sus-

pects et si contradictoires. Durant la monarchie de juillet il n'y a guère à signaler que les piteuses compilations affublées par Lamothe-Langon et Cie des noms les plus sonores ou les moins justifiés et d'où procèdent directement, mais avec la verve qui manque à leurs modèles, *Joseph Balsamo,* le *Collier de la Reine,* le *Chevalier de Maison-Rouge,* etc. Vers le milieu du second Empire, les études d'histoire moderne prennent un essor qu'elles n'avaient jamais connu jusque-là. On fouille les cartons longtemps inaccessibles des archives publiques ou privées, on s'enquiert des correspondances enfouies ou disparues, on demande à l'iconographie des informations trop longtemps négligées ; mais si l'on en excepte le livre de MM. de Goncourt (1859), la plupart des études consacrées à Marie-Antoinette trahissent des préoccupations romanesques et sentimentales, ou une arrière-pensée de flatterie à l'égard de la souveraine qui encourage de son patronage une première exposition rétrospective organisée à Trianon (1867). Les recueils de MM. d'Hunolstein et Feuillet de Conches arrivent à point nommé pour aviver et entretenir ce culte nouveau jusqu'au jour où l'éclat d'un véritable scandale scientifique désabuse ceux qui leur avaient d'abord accordé quelque crédit. Le plus illustre d'entre eux, Sainte-Beuve, a fait, à propos de l'édition française du recueil de M. d'Arneth (1), amende honorable dans une page exquise, très peu connue, si je ne me trompe, et que j'abrège à regret :

..... « Que la vérité est donc chose délicate à connaître et comme il nuit ensuite de la trop bien savoir à qui voudrait créer et imaginer ! Voilà une figure touchante entre toutes, une figure épique et tragique, s'il en fut, image et victime de la plus grande calamité qui ait pas-

(1) *Nouveaux lundis,* tome X, p. 354-355.

sionné le monde. Dans l'antiquité, la poésie s'en fut saisie aussitôt.... Après la poésie, la rhétorique, à son tour, serait venue s'en mêler; après l'âge du chant, si l'on avait voulu absolument des écrits, on n'eût certes pas été embarrassé d'en fournir; un rhéteur habile aurait fait des lettres de la reine comme il y en a de tant de personnages illustres. On n'aurait vu là qu'une preuve de talent, un exercice d'esprit, pas même une peccadille historique. La plupart même y auraient cru, sans soupçon, sans examen. Les La Beaumelle avaient beau jeu dans l'antiquité. Au lieu de cela, aujourd'hui, tout est grave, on est ramené au fait de tous les côtés; l'archiviste, ce monsieur en lunettes, est en définitive le juge du camp, l'arbitre en dernier ressort. Plus de don Carlos romanesque et sentimental, M. Gachard ne le veut pas. Plus de Marie-Antoinette toute ravissante, toute sentimentale aussi et pastorale, une merveille accomplie, réunissant tous les dons, traînant après soi tous les cœurs; M. d'Arneth, ses lettres en main, s'y oppose. Il n'y a plus moyen d'ajouter un trait, de pousser à la perfection, à l'art, de composer sa *Princesse de Clèves* à souhait. La chevalerie et le roman sont contrariés. Qu'y faire? Les pièces originales sont là, telles quelles, elles parlent ou elles se taisent, elles font foi. Les conditions modernes de l'histoire sont à ce prix ».

Sainte-Beuve écrivait ceci en 1866, et depuis lors tous ceux qui ont abordé le sujet, soit dans son ensemble, soit par quelque côté, ont tenu à honneur de suivre la démarcation qu'il avait tracée, non sans une pointe de regret et d'ironie, entre les procédés de l'ancienne et de la nouvelle école. Adversaires et défenseurs sont du moins tombés d'accord sur la nécessité de ne rien alléguer que sur preuves, et si tous les écrits auxquels a donné lieu cette louable préoccupation ne sont pas de même valeur, personne n'oserait se contenter de *l'à peu*

près qui répondrait le mieux à une préférence secrète. A suivre l'énumération que je présente aux lecteurs, on pourrait croire le débat épuisé. Il n'en est rien pourtant ; d'autres livres encore se préparent, je le sais, et cette bibliographie, où je me suis efforcé de ne rien omettre d'essentiel, vieillira promptement à son tour, car, dans les sciences auxiliaires de l'histoire, comme dans l'histoire elle-même, comme dans toute science, le dernier mot n'est jamais dit.

MAURICE TOURNEUX.

---

§ I. — Écrits authentiques & apocryphes de Marie-Antoinette.

A. — CORRESPONDANCE OFFICIELLE ET PRIVÉE.

1. — A propos d'autographes. Marie-Antoinette, Madame Roland, Charlotte Corday, par M. DE LA SICOTIÈRE, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. *Rouen, impr. E. Cagniard,* 1864 ; in-8, 2 ff. et 60 pp.

Le titre de départ, p. 1, porte en plus : « Extrait de la *Revue de la Normandie,* juillet 1864 ».

Étude écrite à l'occasion de l'insertion dans *le Courrier du Pas-de-Calais* d'une lettre soi-disant inédite et datée du 7 janvier 1793, adressée par Marie-Antoinette et par Louis XVI à Mme de Polignac, lettre déjà publiée par MM. de Beauchesne, de Goncourt et de Lescure ; le reste de cette étude est consacré aux lettres de Mme Roland à Buzot, à deux lettres inédites de Charlotte Corday et à divers documents la concernant.

La lettre de Marie-Antoinette, apostillée par Louis XVI, fut écrite non en 1793, mais en 1790. L'original appartenait à Feuillet de Conches.

2. — Correspondance inédite de Marie-Antoinette, publiée sur les documents originaux, par le comte PAUL VOGT D'HUNOLSTEIN, ancien député de la Moselle. — Supplément à la Correspondance inédite publiée sur les originaux, par le comte PAUL VOGT D'HUNOLSTEIN... *Paris, E. Dentu,* 1864 ; in-8. (*N.* Lb 39 6192.)

La *Correspondance inédite* comporte 2 ff. et III-304 pp. ; le *Supplément* forme VII-29 pp. et un f. non chiffré pour la table.

Il manque dans un tirage portant *Deuxième édition,* qui ne présente aucune autre différence et que, par suite, je crois superflu de décrire.

La *Correspondance* proprement dite avait été déposée le 20 juin 1864 au ministère de l'Intérieur, le *Supplément* y fut inscrit le 15 juillet. Dès le 12 juillet M. EDMOND SCHERER exprimait dans *le Temps* les doutes que lui inspiraient plusieurs des lettres mises au jour par M. d'Hunolstein, mais sans incriminer en rien la bonne foi de l'éditeur. Ses arguments furent aussitôt repris dans une correspondance parisienne adressée le 16 juillet à la *Wiener Press* et dans un supplément de la *Gazette d'Augsbourg* du 24.

2 a. — Correspondance inédite publiée sur les documents originaux, par le comte PAUL VOGT D'HUNOLSTEIN... Troisième édition, revue avec soin, et augmentée de dix-neuf lettres. *Paris, E. Dentu,* 1864 ; in-8, XXXI-333 pp. (*N.* Lb 39 6192 B.)

P. V. *Avant-propos* (conforme à celui des deux premiers tirages). P. IX. *Avertissement de la troisième édition.* P. XIII. *Introduction.*

2 b. — Correspondance inédite de MARIE-ANTOINETTE, publiée sur les documents originaux par le comte PAUL VOGT D'HUNOLSTEIN.... Quatrième édition, revue et augmentée d'un portrait authentique gravé par FLEMMENG (*sic*), d'une préface nouvelle et de nombreux fac-simile. *Paris, E. Dentu,* 1868 ; in-8, CXVI-333 pp. et 1 f. d'*errata* (*N.* Lb 39 6192 C.)

En regard du tire, portrait gravé à l'eau-forte par M. LÉOPOLD FLAMENG d'après l'esquisse de KUCHARSKY.

P. v. *Avant-propos* (conforme à ceux des éditions précédentes. P. ix. *Avertissement de la troisième édition* (même remarque). P. xiii. *Introduction.* P. xxxiii. *Notice sur le portrait de la reine Marie-Antoinette qui se trouve en tête de cette quatrième édition.* P. xxxiv. Lettre de M. le Marquis de Laborde à l'auteur (30 mai 1866). P. xli. *Mémoire pour la quatrième édition.*

Le feuillet d'*errata* est suivi de 13 lettres reproduites en fac-simile, non numérotées et formant 27 pages.

Dans le *Mémoire pour la quatrième édition,* M. d'Hunolstein expose les raisons qui, selon lui, militaient en faveur de l'authenticité des autographes dont il ne révèle pas la provenance. Plus tard il les soumit à l'examen de MM. d'Arneth et de Sybel, qui se prononcèrent en un sens tout opposé.

3. — Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Élisabeth, lettre et documents inédits publiés par F. FEUILLET DE CONCHES. *Paris, Henri Plon,* 1864-1873; 6 vol. in-8. (*N.* Lb 39 6178.)

Tomes I et II. Publiés en août et septembre 1864. Le tome Ier est accompagné d'un prospectus rédigé en termes ronflants par lequel l'éditeur (ou son prête-nom) annonçait la mise au jour de « *mille* lettres inédites, copiées, en vertu d'une autorisation exclusive et privilégiée, aux archives d'Autriche, de Moscou, de Suède, de Paris, ou provenant de communications et d'acquisitions sans nombre depuis vingt ans ». L'ensemble de la publication comporte en tout non pas mille, mais 870 documents dont beaucoup n'étaient pas inédits. Chacun d'eux, même le plus insignifiant, est pourvu d'un sommaire analytique répété à la table des matières.

Le tome Ier est également précédé d'une longue introduction où l'auteur s'élève avec véhémence contre les faussaires et rappelle, à propos de Louis XVI, la mystification dont Babié de Bercenay et Sulpice de La Platière s'étaient rendus coupables, au début du siècle, en fabriquant de toutes pièces une prétendue correspondance du roi.

Le tome II est orné de quatre fac-similes indiqués à la table.

A peine parus, ces deux premiers volumes furent épuisés, et aussitôt réimprimés pour satisfaire à de nombreuses demandes ; mais aussi, pour parer à quelques-unes des critiques qu'ils avaient soulevés, Feuillet de Conches introduisit

d'assez importantes retouches dans ce second tirage, telles que des indications de provenances primitivement omises et, ce qui parut plus singulier, la suppression de signatures précédemment figurées au bas de lettres dont M. d'Hunolstein croyait posséder les originaux. Inscrit au catalogue imprimé de la B. N. (tome IX), ce second tirage a été porté depuis au « relevé des absents » et M. de Sybel, l'un des adversaires les plus déterminés de Feuillet de Conches, n'avait pu se le procurer au moment même où il fut annoncé.

Tome III (1865). En regard du titre, portrait de Louis XVI gravé par LEVASSEUR, sous la direction de Henriquel-Dupont d'après un portrait de DUPLESSIS appartenant au marquis de Biencourt. Cinq fac-simile non mentionnés à la table, savoir : lettres de la reine à Marie-Thérèse (14 juin 1777), p. XXVIII, à la duchesse de La Trémoille, p. 5 ; à Joseph II (20 novembre 1777), p. 242 ; à Mme de Polignac (31 août 1791), p. 304, et une lettre de Marie-Thérèse à sa fille Marie-Christine, p. 447 (appendice).

Tome IV (1866). En regard du titre, portrait de Madame Élisabeth gravé par MORSE, sous la direction de Henriquel Dupont, d'après le portrait peint en 1787 par Mlle DEVILLE (cabinet du marquis de Casteja).

Tome V (1869). En regard du titre, portrait de Marie-Antoinette gravé par MORSE, sous la direction de Henriquel Dupont, d'après le buste de PAJOU appartenant à Feuillet de Conches.

Tome VI (1873). Autre portrait de Marie-Antoinette gravé par MORSE, sous la direction de Henriquel Dupont, d'après WERTMULLER et nouveau prospectus où l'auteur se flatte d'avoir repoussé « les insinuations sans preuves par lesquelles la critique révolutionnaire (?) avait essayé de ruiner le crédit d'une publication de bonne foi, dont les éléments, puisés aux sources officielles, ont tour à tour subi victorieusement l'épreuve de la discussion ».

Voici maintenant, dans l'ordre chronologique, la liste des articles publiés en France et à l'étranger sur les quatre premiers volumes. Quelques-uns d'entr'eux ont été tirés à part et seront, sous cette nouvelle forme, mentionnés plus loin.

— SAINTE-BEUVE. — *Le Constitutionnel*, 8, 15 et 22 août 1864. Réimp. avec additions et corrections importantes, dans les *Nouveaux lundis*, tome VIII (1867).

— *Gazette d'Augsbourg,* 28 septembre, 1er octobre 1864, 4 et 6 février 1865. Annonce du premier recueil d'Arneth et examen sévère des deux publications françaises.

— H. de Sybel. — *Briefwechsel der Königin Marie-Antoinette. Historische Zeitschrift* de Munich, 1er mars 1865, p. 164-178.

— P. Ristelhuber. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux,* 25 mars 1865, col. 191. Réponse de Feuillet de Conches, 10 avril, col. 221 (reproduite dans *l'Amateur d'Autographes* du 16 avril) et réplique de M. Ristelhuber, 10 mai, col. 284.

— *Gazette d'Augsbourg,* 7, 8 et 9 avril 1865 (Supplément). Examen du tome II de Feuillet de Conches.

— *L'Indépendance belge,* 18 juillet 1865. Réponse de Feuillet de Conches. Autre article du même dans le *Journal des Débats* du 25 juillet. Repris et développé dans la préface du tome III de la publication.

— Ch. de Mazade. — *Polémiques historiques et livres nouveaux.* — *Revue des Deux-Mondes,* 15 juillet 1865, p. 504-515. Favorable aux recueils français.

— Élie Reclus. — *Correspondance de la reine Marie-Antoinette.* — *Revue moderne,* 1er juillet 1865, tome XXIV, p. 170-173. Suivi d'une note de M. de Sybel sur les relations épistolaires de la reine et de Marie-Christine, archiduchesse de Saxe-Teschen.

— Edmond Scherer. — *Les lettres de Marie-Antoinette. Le Temps,* 15 avril 1865. Réponse datée d'Étretat (3 octobre) de Feuillet de Conches, 12 et 13 octobre. Réplique de Scherer, 19 octobre.

— Eugène Veuillot. — *Une Enquête sur les lettres de Marie-Antoinette.* — *Revue du monde catholique,* tome XIII, 25 août 1865, p. 124-136. Reprise et complétée dans un nouvel article, plus sévère que le premier, intitulé : *Polémique sur les lettres de Marie-Antoinette* (*Ibid.*, p. 862-871).

— M. de Lescure. — *De l'authenticité des lettres de Marie-Antoinette récemment publiées.* — *Revue contemporaine,* 1er septembre 1865 (2e série, tome XLVII, ou 82e de la collection, p. 62-94). Apologie sans réserves et sans mesures du recueil Feuillet de Conches.

— A. Geffroy. — *Marie-Antoinette et les Suédois à Versailles.* — *Revue des Deux-Mondes,* 15 septembre 1865. Début d'une polémique qui prit l'année suivante un caractère aigu.

— Ch. de Moüy. — *La Presse,* 20 septembre 1865.

— Ch. Aubertin. — *La France,* 2 octobre 1865.

— H. de Sybel. — *Les lettres de Marie-Antoinette et leurs derniers éditeurs.* — *Revue moderne,* 1er décembre 1865, tome XXXV, p. 436-465, avec une pl. hors texte de fac-simile de signatures de la Reine à diverses époques. Publié simultanément en allemand dans l'*Historische Zeitschrift,* et cité en partie dans le *Temps* du 9 décembre, avec apostille de Scherer.

— Feuillet de Conches — Lettre, en réponse à la citation précédente et nouvelle apostille de Scherer. — *Le Temps,* 24 décembre 1865.

— A. Geffroy. — *Encore les lettres de Marie-Antoinette.* — *Le Temps,* 5 janvier 1866. Tiré à part (in-4, 4 p. à deux col.) sous le titre : *Extrait du journal* le Temps.

— J. Charavay aîné. — *La Question de l'écriture dans les lettres de Marie-Antoinette.— L'Amateur d'autographes,* 16 mars 1866. *Encore les lettres de Marie-Antoinette. Ibid.,* 16 avril 1866 (renfermant une lettre de M. Alfred d'Arneth). *De l'authenticité des lettres de Marie-Antoinette. Ibid.,* 1er mai 1866 (Nouvelle lettre de M. d'Arneth et nouvelle réponse de J. Charavay aîné).

— A. Geffroy. — *La reine Marie-Antoinette d'après les documents authentiques de Vienne.* — *Revue des Deux-Mondes,* 1er juin 1866.

— Feuillet de Conches. — *De l'authenticité des lettres de Marie-Antoinette.* — *Revue des Deux-Mondes,* 15 juillet 1866, p. 446-503, suivie (p. 503-515) d'une réplique sans titre (intitulée à la table générale : *Réponse à ce débat*) de M. A. Geffroy. L'article de Feuillet de Conches n'était, à peu de chose près, qu'un extrait de l'introduction du tome IV de sa publication.

— A. Geffroy. — Lettre au directeur de la Revue. — *Revue des Deux-Mondes,* 15 août 1866, p. 1033-1038. L'auteur a repris et développé ses arguments dans les appendices de son livre sur *Gustave III et la cour de France.* Voyez le nº 10 ci-après.

Voyez aussi les deux nºs suivants.

4. — De l'Authenticité des Lettres de Marie-Antoinette récemment publiées, par Georges Gandy. Extrait de la « Revue des questions historiques ». *Paris, Palmé,* 1867 ; in-8, v-39 pp. (*N.* Lb 39 6195.)

Tirage à part du nº de janvier 1867. Le texte est suivi de

trois feuilles de fac-simile d'après les signatures de la Reine, de 1770 à 1788.

5. — Lettres de Marie-Antoinette. Nouvelle pièce versée au dossier de M. Feuillet de Conches. *Saint-Germain, imp. Toinon, s. d.*; in-8, 8 pp. (*N.* Lb 39 6196.)

Signé : H. DE SYBEL.

On lit au bas de la dernière page : Extrait de la *Revue moderne,* du 1er janvier 1867.

6. — Maria Theresia und Marie Antoinette. Ihr briefwechsel vährend der Jahre 1770-1780, herausgegeben von ALFRED RITTER VON ARNETH. (Marie-Thérèse et Marie-Antoinette, leur correspondance de 1770 à 1780, publiée par le chevalier ALFRED D'ARNETH). *Paris, Ed. Jung-Treuttel; Wien, W. Braumüller,* 1865 ; in-8, XI-348 pp. et 2 pp. de fac-simile. (*N.* Inv. M. 29459.)

Au verso du faux-titre, déclaration du dépôt effectué en décembre 1864 au Ministère de l'Intérieur (direction de la librairie).

6 a. — Maria Theresia und Marie Antoinette.... Zweite vermehrte Auflage, mit Briefen des abbé DE VERMOND and den Grafen Mercy. *Leipzig, Köhler; Paris, Ed. Jung-Treuttel; Wien, W. Braumüller,* 1866; in-8, XVI-415 pp. et 8 pp. de fac-simile.

Deuxième édition augmentée d'une instruction et d'une lettre de Marie-Thérèse à la Dauphine (21 avril et 4 mai 1770), de divers billets de Marie-Antoinette à Mercy, à Kaunitz, au comte de Rosenberg, et de seize lettres de l'abbé de Vermond à Mercy.

7. — Marie-Antoinette, Joseph II und Léopold II, Ihr briefwechsel (MARIE-ANTOINETTE, JOSEPH II et LÉOPOLD II; leur correspondance, publiée par le chevalier ALFRED D'ARNETH. *Leipzig, Köhler; Paris, Ed. Jung-Treuttel; Vienne, W. Braümuller,* 1866; in-8, XII-300 pp. (*N.* Lb 39 6194.)

Après la table des matières sont placés les fac-simile des lettres : II (29 mai 1777), XLVII (17 octobre 1785), CXVIII (juillet 1791) et un billet non chiffré, daté du 13 mars 1792 et signé par le Roi et par la Reine.

8. — Marie-Antoinette. Correspondance secrète entre MARIE-THÉRÈSE et le comte de MERCY-ARGENTEAU, avec les lettres de MARIE-THÉRÈSE et de MARIE-ANTOINETTE, publiées avec une introduction et des notes, par M. le chevalier ALFRED D'ARNETH, directeur des archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, et M. A. GEFFROY, professeur à la Faculté des lettres de Paris. *Paris, Firmin Didot frères, fils et cie*, 1874 ; 3 vol. in-8. (*N.* Lb 39 11092.)

8 a. — Lettres de la reine MARIE-ANTOINETTE à la landgrave Louise de Hesse-Darmstadt. *Paris, Henri Plon*, 1865 ; in-8, 68 pp. (*N.* Lb 39 6193.)

La *Préface* datée de Hanôvre, 20 mars 1865, est signée : Comte DE REISET.

Les originaux des lettres publiées pour la première fois appartiennent aux archives ducales de Darmstadt.

L'éditeur a publié d'autres lettres et billets provenant du même fonds. Voyez les deux nos suivants.

9. — Lettres inédites de MARIE-ANTOINETTE et de MARIE-CLOTILDE DE FRANCE (sœur de Louis XVI), reine de Sardaigne, publiées et annotées par le comte DE REISET, ancien ministre plénipotentiaire. Gravures par LERAT, fac-simile par PILINSKY. *Paris, Firmin Didot et Cie*, 1876 ; in-12, 1 f. et 394 pp. (*N.* Lb 39 11209.)

P. 388 (non chiffrée). *Errata*. P. 391 (non chiffrée), *Table des gravures*.

Les lettres adressées à la princesse Charlotte de Hesse-Darmstadt, sœur de la landgrave Louise, proviennent des archives de Hanôvre.

Voyez le no suivant.

9 a. — Lettres inédites de MARIE-ANTOINETTE et de MARIE-CLOTILDE de France... publiées et annotées par le comte DE REISET... Deuxième édition. *Paris, Firmin Didot et Cie*, 1877 ; in-12, 2 ff. et 408 pp. (*N.* Lb 39 11209 A.)

Dans cette nouvelle édition, les fautes signalées par les errata de la première sont corrigées ; de plus, on y trouve p. 394 et suivantes des lettres inédites du Roi et de la Reine tirées des archives de M. le duc de Gramont.

10. — Gustave III et la cour de France, suivi d'une étude critique sur Marie-Antoinette et Louis XVI apocryphes, avec portraits inédits de Marie-Antoinette, etc., et fac-simile par A. GEFFROY, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris. *Paris, Didier et Cie*, 1869 ; 2 vol. in-8 et in-12 (*N.* M. 26554-26555.)

L'étude sur *Marie-Antoinette et Louis XVI apocryphes* forme la première pièce de l'*Appendice*. Elle est accompagnée de deux pl. de fac-simile et suivie de fragments du *Journal manuscrit de Louis XVI,* conservé aux Archives nationales et publié depuis intégralement par Louis Nicolardot.

11. — Lettres de MARIE-ANTOINETTE. Recueil des lettres authentiques de la Reine publié pour la Société d'histoire contemporaine, par MAXIME DE LA ROCHETERIE et le marquis DE BEAUCOURT. Tome I. *Paris, Alph. Picard et fils,* 1895 ; in-8, CXXVI-246 pp.

L'*Introduction* comporte deux parties : P. VII-XC, *Étude critique* par M. DE BEAUCOURT. P. XCI-CXXVI, *Étude historique,* par M. DE LA ROCHETERIE.

L'*Étude critique,* de M. de Beaucourt se subdivise elle-même en plusieurs chapitres : I. *Premières lettres apocryphes*. II. *Recueils de MM. d'Hunolstein et Feuillet de Conches*. III. *Lettres ayant passé dans les ventes d'autographes*. IV. *Lettres à la duchesse de Polignac*. V. *Lettres à la princesse de Lamballe*. VI. *Lettres à diverses personnes*. VII. *Lettres authentiques* (divisé en huit paragraphes).

L'*Étude historique* de M. de la Rocheterie est, comme son titre l'indique, un résumé du rôle politique et de la vie privée de la Reine d'après les témoignages contemporains qui lui sont le plus favorables.

Ce premier volume renferme 128 lettres, dont 99 empruntées au recueil de MM. d'Arneth et Geffroy, une au recueil de MM. d'Arneth et Flammermont, 9 aux autres publications du savant directeur des Archives d'Autriche, et les 19 autres à divers éditeurs. M. Flammermont (*la Révolution française,* 14 mai 1895 p. 478), a signalé comme faux un billet, d'ailleurs insignifiant, à la duchesse de La Trémoille (p. 70). L'original a fait partie du cabinet Feuillet de Conches qui en a donné le fac-simile au tome III (p. 51) de son receuil.

12. — Eugène Welvert. La saisie des papiers du conventionnel Courtois (1816). Testament de Marie-Antoinette. Papiers de Robespierre. Lettres du comte de Provence. *Bourloton, éditeur, s. d.* (1890) ; in-8, 50 pp.

Tirage à part du tome II des *Archives historiques, artistiques et littéraires* fondées et dirigées par MM. Bernard Prost et Eug. Welvert.

Historique, d'après les documents conservés aux Archives nationales, des perquisitions opérées en 1816 à Rambluzin (Meuse) au domicile de Courtois et des réclamations en restitution intentées par l'un de ses fils au gouvernement de Louis-Philippe.

Le principal résultat de ces perquisitions fut la saisie de la lettre écrite par la Reine à Madame Élizabeth, le matin même de son exécution, lettre interceptée par Fouquier-Tinville et trouvée par Courtois dans les papiers de Robespierre. Déposée depuis aux Archives nationales, elle a été, sous le titre de *Testament,* l'objet d'innombrables éditions (Voir tome Ier de ma *Bibliographie,* nos 4180-4186). Voyez aussi les deux nos suivants.

13. — La dernière lettre de la reine Marie-Antoinette (16 octobre 1795), avec une notice historique sur la vie de cette princesse et sur les évènements de l'époque.

Paris, A. Courcier, 1851; in-12, 2 ff., VII-52 pp. et 1 fac-simile de 3 pp. (*N.* Lb 48 2888.)

On lit au verso du faux-titre l'avis suivant :

« L'original de cette lettre, original dont l'authenticité est constatée et sur lequel la trace des larmes de l'épouse infortunée de Louis XVI se trouve encore, est entre les mains de M. Garrigues, propriétaire à Poissy (Seine-et-Oise), qui se fera un devoir de le soumettre à toutes les personnes qui possèderont un exemplaire de la notice sur Marie-Antoinette ».

Suit la formule relative aux poursuites en cas de contrefaçon, apostillée de la griffe de l'auteur : V. A. GARRIGUES.

La brochure ne fournit d'ailleurs aucun détail sur la provenance et l'authenticité du document dont M. Garrigues croyait posséder l'original.

14. — Last days of Marie-Antoinette. An historical Sketch by lord RONALD GOWER. With portraits and fac-similes. *Londres, Kegan Paul, Treneh and C°,* 1885; in-4, 163 pp. (*N.* Lb 39 11365.)

En regard du titre, portrait de Marie-Antoinette, héliogravure « from original original in the collection of the prince d'Aremberg, Brusselss ». Entre les pp. 130-131, fac-simile sur trois feuillets de la lettre de la Reine à Madame Élizabeth, photogravée d'après l'autographe des Archives nationales.

B. — PAMPHLETS SOUS FORME ÉPISTOLAIRE

15. — Mémoires justificatifs de la Csse DE VALOIS DE LA MOTTE, écrits par elle-même. *Imprimés à Londres,* 1788; in-8, 232 et 46 pp. (*N.* Ln. 27 11288. Réserve.)

P. 232, signature autographe de l'auteur. Les *Pièces justificatives* qui suivent et qui ont une pagination distincte sont en réalité une correspondance apocryphe entre la Reine et le cardinal de Rohan.

15 a. — Mémoires justificatifs de la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE écrits par elle-même. *Imprimés à Londres,* 1789; in-8, 1 f. et 260 pp. (*N.* Ln 27 11288 A.)

Les mots « Écrits par elle-même » sont en caractères ita-

liques. Les *Pièces justificatives* sont comprises dans la pagination.

15 [b]. — Mémoire justificatif (*sic*) de la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE... *Londres*, 1789; in-8, 1 f. et 215 pp. (*N.* Ln [27] 11288 B.)

Même remarque pour les *Pièces justificatives* qu'au n° précédent et aux trois n°s suivants.

15 [c]. — Mémoires justficatifs de la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE... *Imprimés à Londres*, MDCCLXXXIX ; in-8, 2 ff. et 204 pp. (*N.* Ln [27] 11288 C.)

15 [d]. — Mémoires justificatifs de la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE... *Imprimés à Londres*, MDCCLXXXIX ; in-8, 2 ff. et 258 pp. (*N.* Ln [27] 11288 D.)

15 [e]. — Mémoires justificatifs de la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE, écrits par elle-même, avec figures. *S. l.*, MDCCLXXXIX ; 2 vol. petit in-8 (*N.* Ln [27] 11288 E.)

Les *Pièces justificatives* ont, à la fin du tome II, une pagination distincte.

Dans l'ex. de la B. N. il n'y a en fait de « figures » qu'un portrait anonyme, dont le modèle porte un vaste chapeau, et qui est placé en regard du titre de départ du tome I.

16. — Affaire du Collier. Mémoires justificatifs de la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE écrits par elle-même, avec figures. Préface par FÉLIX CAGNART. *Frison, éditeur, 15, rue du Croissant, s. d.* (1887); in-18, XIII-263 pp. (*N.* Ln [27] 11288 *ter.*)

Le titre reproduit ci-dessus est celui de la couverture illustrée et tirée en bleu qui porte de plus : *Première édition.* Le titre du volume est : *Mémoires justificatifs... S. l.*, MDCCLXXXIX.

En regard du titre, copie du portrait au grand chapeau reproduit sur la couverture avec la scène dite du bosquet.

17. — Second Mémoire justificatif de la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE, écrit par elle-même. *Londres*, 1789 ; in-8, 78 pp. (*N.* Lb 39 112S9. Réserve.)

En regard du titre, frontispice anonyme avec cette légende : « Sois satisfaite, il va rejoindre Maurepas. »

P. 67-78, *Pièces justificatives*. Ce sont de nouvelles lettres de la Reine et du cardinal, soi-disant retrouvées à Bar-sur-Aube dans un secrétaire dont le secret avait échappé à toutes les perquisitions.

Le *Second Mémoire* a été réimprimé sous le titre de *Supplément à la Vie et Aventures de la comtesse de Valois*. Voyez le nº 19 ci-dessous.

18. — Vie et aventures de la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE, écrites par elle-même. Avec figures. *Londres*, 1793 ; in-12, 2 ff. et VIII-425 pp. (*N.* Ln 27 11295. Réserve.)

En regard du titre, charmant portrait à l'aquatinte de la comtesse *de Valois de La Motte*. P. 78, autre pl. à l'aquatinte intitulée *le Bosquet*.

Réimpression des *Mémoires* de l'auteur, précédée du même *Appel au public* et suivie des mêmes *Pièces justificatives*.

Dans l'ex. de la B. N., cette réimp. est reliée avec un *Supplément* décrit sous le nº suivant.

19. — Supplément à la Vie et aux Aventures de la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE, suivi de quelques pièces intéressantes trouvées à la Bastille. *S. l.*, 1793 ; in-12, 100 pp. (*N.* Ln 27 11295. Réserve.)

En regard du titre, portrait de *Marie-Antoinette, reine de France*, de trois quarts, en buste, épaules découvertes, haute coiffure de plumes.

Réimpression du *Second Mémoire* de Mme de La Motte, suivie de la correspondance apocryphe qui l'accompagne. Les *Pièces intéressantes*, soi-disant trouvées à la Bastille, sont au nombre de trois : *les Amours de Charlot et de Toinon*, dont il sera question plus loin ; un *Noël* satirique sur la naissance du Dauphin :

Du Dauphin la naissance
Enchantait tout Paris.

Et des strophes sans titre commençant ainsi :

Votre patronne
Fit un enfant sans son mari ;
Bel exemple qu'elle vous donne! etc.

Réimpression, avec variantes et huit strophes ajoutées, de vers adressés par Boufflers et non par Voltaire (auxquels ils ont été souvent attribués) *à une jeune dame du nom de Marie qui se plaignait à Ferney de n'avoir point d'enfants*. On les trouvera sous leur première forme dans la dernière édition de la *Correspondance littéraire* de Grimm, janvier 1771, tome IX, p. 225.

20. — La Reine dévoilée, ou Supplément au Mémoire de Madame la comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE. *Imprimé à Londres*, 1789 ; in-8, 144 pp. (*N*. Ln 27 11290.)

ÉPIGR.

Dis les malheurs du peuple et les fautes des princes.

VOLTAIRE.

Collection de lettres apocryphes de la Reine et des principaux personnages de la Cour.

21. — Correspondance de la reine avec d'illustres personnages. *S. l.*, 1790 ; in-8, 144 pp. (*N*. Lb 39 3638.)

On lit, page 7 : Pour servir de supplément aux *Mémoires de Mme de La Motte*.
Portrait de Mme de Polignac.

21 a. — Correspondance de la reine... *S. l.*, 1790 ; in-12, 126 pp. (*N*. Lb 39 3638 A.)

Portrait de Mme de Polignac en contre-partie de celui de l'édition in-8.

22. — Lettre authentique de MARIE-ANTOINETTE, reine de France, à l'archiduchesse sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, relativement à la révolution du Brabant et à celle de France. *Paris, imp. des amis réunis, s. d.* ; in-8, 8 pp. (*N*. Lb 39 4390. — *R*. AD. I, 75.)

23. — Grande lettre de la Reine adressée à M. Bailly (1791).

A propos de la fête pour l'achèvement de la constitution. Voyez tome Ier de la *Bibliographie,* n° 3108.

24. — Lettre de la reine, envoyée au comte d'Artois (26 mai 1791) ; avec la réponse du comte d'Artois à la reine (1er juin 1791) ; trouvées sur la route de Compiègne, par un postillon, dans un petit portefeuille, avec d'autres intrigues que je ferai paraître. *Imp. de Valois, s. d.;* in-8, 8 pp. (*N.* Lb 39 4980.)

25. — Lettre de la reine au ci-devant prince de Condé, contenant tout le détail du complot et de la fuite du Roi, avec les noms de tous ceux qui trahissaient le peuple et qui ont trempé dans cette conspiration, laquelle lettre a été surprise et découverte chez la dame de Rochechouart, confidente de la reine. *S. l. n. d.;* in-8, 8 pp. (*N.* Lb 39 5084.)

25 a. — Lettre de la Reine au ci-devant prince de Condé... *Imp. Tremblay, s. d.;* in-8, 8 pp. (*N.* Lb 39 5084 A.)

26. — Lettre de la reine à l'empereur. Preuves de son attachement actuel à la constitution. Promesses satisfaisantes d'élever le prince royal selon les principes de la constitution et de se montrer toujours la mère de tous les Français. Invitation de sa part, à l'empereur, de ne point se mêler des affaires de France. *Imp. Granjon, s. d.;* in-8, 8 pp. (*N.* Lb 39 5376.)

27. — Lettre de la reine à M. de Bouillé. *Paris, Piron, s. d.* (1791) ; in-8, 8 pp. (*N.* Lb 39 5565.)

28. — Lettre secrète et curieuse de MARIE-ANTOINETTE à Bouillé (8 avril 1792).

Voyez tome Ier de la *Bibliographie,* n° 3362.

§ II. — Particularités relatives à la personne et à la vie privée de Marie-Antoinette.

A. — ICONOGRAPHIE

29. — Notice sur Marie Stuart, reine d'Écosse, et sur Marie-Antoinette, reine de France, extraite du catalogue raisonné des portraits de M. Caaufurd. *Paris, imp. Gratiot,* 1819 ; in-8, 68 pp. et 2 portraits.

D'après *le Quérard,* nº 250.

30. — Iconographie de Marie-Antoinette (1770-1793), par le Bon de Vinck. *Bruxelles, Fr. J. Olivier,* 1878 ; in-8, 31 pp.

Suite de portraits groupés par ordre alphabétique de noms de graveurs et appartenant aux collections Mühlbacher et de la Béraudière, ainsi qu'à celle de l'auteur.

31. — Iconographie de la reine Marie-Antoinette. Catalogue descriptif et raisonné de la collection de portraits, pièces historiques et allégoriques, caricatures, etc., formée par lord Ronald Gower, précédée d'une lettre de M. Georges Duplessis, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale. Ouvrage orné de nombreuses reproductions en noir et en couleur, d'après des originaux faisant partie de ses collections. *Paris, A. Quantin,* 1883 ; gr. in-8, xv-250 pp. (*N.* Lb 39 11303.)

32. — Catalogue de l'exposition de Marie-Antoinette et son temps. Préface par M. Germain Bapst. *Galerie Sedelmeyer,* 1894 ; in-8, 80 pp. (*N.* Lb 39 11544).

P. 21. *Souvenirs personnels.* P. 41. *Tableaux et dessins.* P. 58. *Sculpture.* P. 64. *Ameublement.* P. 70. *Bronze et horlogerie.* P. 73. *Bijoux et miniatures.* P. 78. *Objets divers.*

Reproduction de portraits dans le texte.

On peut consulter sur le même sujet deux articles de M. Henri Bouchot : *Marie-Antoinette et ses peintres,* dans les

Lettres et les Arts du 1er janvier 1887, p. 23-59, avec reproductions d'estampes et de dessins du temps, et *Marie-Antoinette était-elle jolie?* dans un recueil collectif publié à l'occasion du centenaire du 16 octobre 1793 et décrit plus loin.

B. — RÉSIDENCES ET DISTRACTIONS FAVORITES

33. — Le Palais de Trianon, histoire, description, catalogue des objets exposés sous les auspices de Sa Majesté l'Impératrice, par M. DE LESCURE, secrétaire de la commission d'organisation. *Paris, Henri Plon, s. d.* (1867); in-12, 2 ff., VII-246 pp. et 1 f. non chiffré.

Le feuillet non chiffré est celui de la table.

Dessins de H. CLERGET gravés sur bois hors texte et pl. d'après divers objets du cabinet de M. Léopold Double.

34. — Le Petit-Trianon, histoire et description, par GUSTAVE DESJARDINS, ancien archiviste du département de Seine-et-Oise. *Versailles, L. Bernard,* 1885; in-8, XVI-470 pp. et 21 pl. hors texte (*N.* Lk 7 24503.)

Nombreux plans et fac-simile dans le texte.

35. — La Ville et la Cour au XVIIIe siècle. Mozart, Marie-Antoinette, les Philosophes, par ADOLPHE JULLIEN. *Paris, Édouard Rouveyre,* 1881; in-8, 5 ff. non chiff. et 208 pp. (*N.* Li 2 51.)

P. 61-104. *Marie-Antoinette musicienne.*

36. — ADOLPHE JULLIEN. La Comédie à la Cour. Les Théâtres de société royale pendant le siècle dernier. La Duchesse du Maine et les grandes Nuits de Sceaux. Madame de Pompadour et le théâtre des Petits-Cabinets. Le Théâtre de Marie-Antoinette à Trianon. *Paris, Firmin Didot et Cie, s. d.* (1885); in-4, 2 ff. et VII-323 pp. (*N.* 4o Yf. 18.)

Nombreuses illustrations.

C. — BIBLIOTHÈQUES

37. — Livres du boudoir de la reine Marie-Antoinette. Catalogue authentique et original publié pour la première fois, avec préface et notes, par LOUIS LACOUR. *Paris, J. Gay, s. d.* (1862); in-18, 2 ff. et LXXVI-144 pp. (*N.* Inv. Q. 926. Réserve.)

Tiré à 317 ex. (2 sur peau vélin, 15 sur papier de Chine, 300 sur papier de Hollande.)

Le manuscrit, reproduit et commenté par Louis Lacour, appartenait alors au département des imprimés de la Bibliothèque nationale qui l'acquit en 1839 à l'une des nombreuses ventes anonymes faites par Motteley. Il est passé depuis au département des Manuscrits où il a reçu la cote Fr. nouv. acq. 1699. C'est un petit in-4 remboîté dans une reliure frappée d'abord aux armes de la Dauphine, puis à celles de la Reine. La liste qu'il renferme est celle des livres que Campan avait distraits de la grande bibliothèque de Trianon pour les disposer dans un cabinet séparé.

Cette publication donna lieu à deux procès. Lacour, vivement attaqué par le *Mercure de France,* qu'un groupe d'écrivains légitimistes avait essayé de ressusciter, avait déposé, puis retiré une plainte contre l'auteur de l'article, M. Jean-Louis Restout, *dit* Du Coudray; mais, par mesure reconventionnelle, les rédacteurs du *Mercure* l'attaquèrent à raison du préjudice que cette plainte avait causé au journal, et, sur la plaidoierie de Me Baze, obtinrent gain de cause. On peut lire au sujet de cette singulière affaire un article de M. de Lescure intitulé : *Marie-Antoinette à la 6e chambre,* dans le *Figaro* du 18 janvier 1863.

En même temps, M. Taschereau, directeur de la Bibliothèque impériale, poursuivait les éditeurs pour avoir reproduit sans autorisation préalable un manuscrit appartenant à l'État. Le tribunal n'admit point les arguments présentés par le ministère public et, le 22 mai 1863, acquitta Gay et Lacour. Celui-ci a recueilli les pièces de ce second débat dans la plaquette décrite sous le no suivant et qui n'a pas été, je crois, mise dans le commerce.

38. — Procès relatif à la publication du catalogue intitulé « Livres du boudoir de Marie-Antoinette », pré-

tendue contrefaçon imputée aux éditeurs sur la plainte de M. J. Taschereau, directeur de la Bibliothèque impériale. Réquisitoire de M. HÉMON. Plaidoyer de Me GALLIEN. Jugement en faveur de M. Gay, éditeur, et de M. Louis Lacour, auteur de la publication. Extrait de la « Gazette des tribunaux ». *Paris, au bureau, rue du Foin-Marais, 6,* 1864 ; in-8, 48 pp.

On lit p. 48 : « Achevé d'imprimer le 30 juin 1864, offert à M... — Louis Lacour ». Le « bureau » mentionné dans la rubrique n'était point celui de la *Gazette,* mais le domicile de Lacour.

39. — Bibliothèque de la reine Marie-Antoinette au Petit-Trianon, d'après l'inventaire original dressé par ordre de la Convention, catalogue avec des notes du marquis de PAULMY, mis en ordre et publié par PAUL LACROIX, conservateur de (*sic*) la bibliothèque de l'Arsenal. *Paris, Jules Gay,* 1863; in-12, XXVIII-128 pp. (*N.* Inv. Q 927. Réserve.)

Tirage identique à celui des *Livres du boudoir*.

Au premier abord le contexte du titre adopté par Paul Lacroix ne laisse pas que de surprendre, car on ne s'explique point comment le marquis de Paulmy, mort en 1786, aurait pu annoter un catalogue rédigé par ordre de la Convention. Dans sa préface en forme de lettre à Jules Janin, l'auteur nous donne la clé de cette énigme. La bibliothèque de la Reine à Trianon renfermait un grand nombre de romans qu'on retrouve d'ailleurs dans toutes les collections du temps, entr'autres dans celle de l'Arsenal dont le premier possesseur, le marquis de Paulmy, apostillait volontiers de ses remarques les livres qu'il lisait, voire même de simples catalogues de ventes (cf. *Bulletin du Bibliophile* de 1857). De plus, en reproduisant ces notes, le bibliophile Jacob, au lieu de publier intégralement la copie (appartenant aussi à l'Arsenal) du *Catalogue des livres provenant de chez la femme Capet au Petit Trianon,* avait reclassé selon les règles traditionnelles cette simple liste alphabétique et, par suite de ce remaniement, dix-sept ouvrages, conservés aujourd'hui à la

bibliothèque publique de Versailles, lui avaient échappé. Ils ont été restitués par M. G. Desjardins dans la reproduction qu'il a donnée à son tour du travail des commissaires chargés d'inventorier les palais royaux (Voyez *le Palais de Trianon,* pp. 408-461).

40. — Bibliothèque de la reine Marie-Antoinette au château des Tuileries. Catalogue authentique publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par E. Q. B. (E. Quentin-Bauchart). *Paris, Damascène Morgand,* 1884 ; in-18, 2 ff. xxi et ix-118 pp., plus 1 f. non chiffré (Table des divisions). (*N.* 8° Q 914.)

Reproduction intégrale du catalogue manuscrit portant la cote Fr. 13001 au département des mss. de la B. N. Outre ce répertoire usuel, le même département conserve un second catalogue alphabétique des titres de la bibliothèque des Tuileries, avec table des noms d'auteurs et renvois à leurs ouvrages (Fr. nouv. acq. 2512-2513).

M. Quentin-Bauchart a depuis donné dans son ouvrage sur *les Femmes bibliophiles* (2 vol. pet. in-4, tome II, p. 225-294, D. Morgand, 1886), une liste de livres provenant de la Reine et appartenant soit à des établissements publics, soit à des particuliers. Ceux des Tuileries ont passé à la Bibliothèque Nationale et sont répartis dans ses nombreuses divisions ; ceux de Trianon (y compris les livres dits du Boudoir) appartiennent en majeure partie à la bibliothèque publique de Versailles, où ils sont conservés dans un meuble spécial ; d'autres se retrouvent à la bibliothèque de la préfecture de Seine-et-Oise, au lycée de Versailles (*Encyclopédie,* éd. de Lausanne, 72 vol.), aux bibliothèques de Bourges et de Périgueux, auxquelles ils avaient été attribués lors de la formation des écoles centrales, enfin chez divers bibliophiles. Cettre provenance très recherchée a donné lieu, dit-on, à une spéculation contre laquelle les amateurs doivent se tenir en garde : le fer aux armes de la Reine a été habilement copié et frappé sur des livres qui ne figurent sur aucun de ces inventaires.

La dénomination de « bibliothèque des Tuileries », consacrée par l'usage, est néanmoins tout à fait erronée. Comment admettre en effet que la Reine qui, avant les journées d'oc-

tobre, n'avait *jamais* séjourné aux Tuileries, — pas même lors des fêtes données par la Ville en 1782, pour la naissance du premier Dauphin, — y eût trouvé, toute installée et répertoriée, une bibliothèque relativement considérable ? A Versailles, au contraire, un local spécial et qui existe encore sous la même désignation, était réservé à cet emploi. Or c'est cette bibliothèque qui, au moment du retour de la famille royale à Paris, fit partie du déménagement. Aussi, lors d'une visite domiciliaire du palais de Versailles en janvier 1791, les commissaires de la section des Champs-Élysées (cf. ma *Bibliographie,* n° 7980) constatèrent que cette bibliothèque était « sans livres » et que « quelques feuilles de musique en garnissaient les tablettes ». Par suite les membres de la commission temporaire des arts ne purent inventorier au château de Versailles, en 1792, que les ex. en nombre de divers ouvrages auxquels la Reine avait souscrit, tels que les *Mémoires* de Goldoni (41 ex.), les *Œuvres* de Metastase (23 ex.), et *la Gerusalemme liberata* du Tasse, illustrée par Cochin (17 ex.).

D. — MODES ET MOBILIER

41. — Modes et usages au temps de Marie-Antoinette, par le comte DE REISET, ancien ministre plénipotentiaire. Livre-journal de Madame ÉLOFFE, marchande de modes, couturière-lingère ordinaire de la Reine et des dames de sa Cour. Ouvrage illustré de près de 200 gravures dont 11 grandes planches, 60 coloriées. *Paris, Firmin Didot et Cie,* 1885; 2 vol. in-4. (*N.* Li7 45.)

Le titre du tome II porte en plus : *Les Amies de la Reine. La Reine à la Conciergerie. Sa mort.* A la fin de chaque volume il y a une table des planches.

§ III. — Vie publique, règne et mort de Marie-Antoinette (1770-1793).

A. — CORRESPONDANCES SECRÈTES, MÉMOIRES AUTHENTIQUES ET APOCRYPHES.

42. — Correspondance secrète du comte de MERCY-ARGENTEAU avec l'empereur JOSEPH II et le prince DE

Kaunitz, publiée par M. le chevalier Alfred d'Arneth, directeur des Archives de la Maison, de la Cour et de l'État d'Autriche, et M. Jules Flammermont, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Lille. *Paris, Imp. Nationale,* 1889-1891 ; 2 vol. in-8.

L'*Introduction* formant lxxxviii pp., a été publiée postérieurement à l'apparition du tome II et en un fascicule séparé. Il n'existe point de table analytique ou onomastique pour l'ensemble de l'ouvrage, mais le contenu de cette lettre est sommairement indiqué à la table des matière des deux volumes.

Cette publication fait partie de la nouvelle série des Documents inédits sur l'histoire de France entreprise sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

43. — Marie-Antoinette, Louis XVI et la famille royale. Journal anecdotique tiré des « Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres ». Mars 1763-février 1782. *Paris, Henry,* 1866 ; in-18, xxiv-264 pp. (*N.* Lb 39 6220.)

L'avertissement sans titre (pp. v-x) est daté d'avril 1866 et signé : Ludovic Lalanne.

44. — Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville, de 1777 à 1792, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec une préface, des notes et un index alphabétique, par M. de Lescure. *Paris, Henri Plon,* 1866 ; 2 vol. in-8. (*N.* Lb 39 6180).

Publiée sur une copie exécutée par M. V. de Porochine, ancien professeur de l'Université de Saint-Pétersbourg, d'après un manuscrit provenant de la bibliothèque Zaluski incorporée en 1795 à la Bibliothèque impériale de Russie et comprenant cinq volumes in-4 intitulés : *Bulletins de Versailles,* 1777-1782.

Par une série d'inductions plus ou moins plausibles, l'éditeur s'est efforcé d'établir que la paternité de cette corres-

pondance, adressée, selon lui, à Stanislas Leczinski, pouvait être attribuée à Jean-Louis Favier (mort en 1784), chef de la correspondance secrète dirigée par Louis XV, et à Du Bucq, premier commis de la marine sous le ministère Choiseul. Rien absolument ne justifie ces conjectures en ce qui touche la personnalité du rédacteur ou celle du destinataire. Le manuscrit de Saint-Pétersbourg est de la main d'un copiste, et toute trace d'envoi a disparu.

M. de Lescure ignorait d'ailleurs qu'il existe au moins deux autres copies de cette correspondance, l'une à la Bibliothèque Royale de Berlin, l'autre retrouvée en Suède il y a quelques années.

Durant un très court séjour à Berlin et en raison du règlement suranné appliqué à la communication des manuscrits de la Bibliothèque Royale, je n'ai pu procéder qu'à un examen fort rapide du premier de ces recueils, également intitulé *Bulletins de Versailles,* et je me suis assuré que s'il présentait une analogie évidente avec le mss. de Saint-Pétersbourg, il offrait aussi des additions et des lacunes dont un nouvel éditeur aurait à tenir compte. Dans le texte transcrit par M. de Porochine manquent les mois de mars, avril, mai, juin 1779, le mois de novembre 1781, les années 1783 et 1784 tout entières et, en le comparant à la copie dite de M. de Kageneck, j'y ai noté diverses autres lacunes partielles. Voyez le n° suivant.

45. — Lettres de M. de KAGENECK, brigadier des gardes du corps, au baron Alströmer, conseiller de commerce et directeur de la compagnie des Indes à Gothembourg, sur la période du règne de Louis XVI de 1779 à 1784, affaires politiques, la Cour et la Ville, mœurs du temps, publiées avec une préface, par L. LÉOUZON LE DUC. *Paris, G. Charpentier et Cie,* 1884 ; in-8, 2 ff. et XIII-528 pp. (*N.* Lb 39 11327.)

Les originaux de ces lettres rapportés de Suède par M. Henri Fournier, ancien ministre plénipotentiaire, sont tous cachetés aux armes de Kageneck, d'où l'auteur a conclu qu'elles émanaient de ce personnage. Fils de Jacques-Armand de Kageneck et de Françoise de La Morlière, Jacques-Bruno de Kageneck, né à Paris le 18 juin 1734, fut admis à quinze ans

parmi les pages; entré en 1751 aux gardes du corps (compagnie écossaise), il obtint en 1779 le grade de brigadier et prit sa retraite en 1783. Dans sa préface, M. Léouzon Le Duc insiste sur les facilités de tout voir et de tout savoir que donnait à Kageneck sa situation près de la cour, fait observer que les dates de ces lettres (1779-1782) coïncident précisément avec celles de ses années de service, qu'elles font défaut pour l'année 1783, époque de sa retraite, et que les quatre dernières sont écrites de Paris où il s'était retiré. « Sans exagérer l'importance de ces lettres, ajoute-t-il, nous ne craignons pas d'affirmer qu'elles pourront rivaliser avantageusement avec toutes les publications analogues relatives à la même période de notre histoire ». Or, il aurait suffi à M. Léouzon Le Duc de jeter les yeux sur une de ces « publications analogues », mentionnées dans une note que lui avaient fournie son fils et M. Lucien Faucou, pour s'assurer que les prétendues lettres de Kageneck n'étaient, en réalité, qu'un duplicata d'une partie de la correspondance décrite sous le précédent numéro. Ni le cachet apposé par l'expéditeur, ni le nom du destinataire ne sauraient infirmer cette constatation. Souscripteur, comme beaucoup d'autres personnnages du temps, de l'une de ces correspondances secrètes dont le mutisme des organes officiels assurait la fortune, le baron Alstrômer avait chargé Kageneck de lui faire tenir celle-ci sous forme de lettres particulières, et le cachet, encore intact, adhérent au revers des enveloppes, n'a pas assurément d'autre signification. Les deux recueils, qu'on me permettra de désigner par les lettres K et L, ne sont pas toutefois absolument semblables, et la collation attentive à laquelle je me suis livré m'a amené à constater les différences suivantes :

1779. — Les six premières lettres du recueil K (datées du 10 juillet au 13 septembre) manquent dans L qui a en plus celle du 16-19 août, ainsi que les lettres 8-11 (26 septembre-17 octobre). La dernière phrase de la lettre des 5-10 décembre manque dans L.

1780. — Les nos 22-55 (1er janvier-22 août) du recueil K manquent totalement dans L, ainsi que la lettre du 20 septembre (K 60). La lettre chiffrée 70 dans K est, par erreur évidente, datée du 12 mars et non, comme elle l'est dans le recueil L et le doit être, du 8 décembre.

1781. — Dans le recueil K la lettre 82 (L 9) des 26-28 février se termine par deux pièces satiriques attribuées à Voltaire

et supprimées par M. de Lescure : un conte intitulé *le Moliniste et le Janséniste :*

Père Simon, doucereux moliniste,
Frère Augustin, sauvage janséniste.

et une épigramme :

Usé du jeu que pratiquait Socrate,
Un loyoliste auprès d'une béate...

Les lettres K 97 (12-16 juin), 102 (17-19 juillet), 116 (18-23 octobre), 118 à 122 (30 octobre-8 décembre) manquent dans L qui a en plus une lettre chiffrée 28 des 14-17 juillet.

1782. — Les lettres K 127 (7-12 janvier), 143-146 (1er-19 mai), 148 (1er-9 juin), 152-155 (2-26 juillet), 174 (2-6 décembre) manquent dans L qui a en plus deux lettres chiffrées 38-39 (25-27 novembre et 15-17 décembre). Dans les lettres K 151-L 19, K 164-L 28-K 172-L 36, il y a aussi, aux premiers et aux derniers paragraphes, des divergences à noter.

L'année 1783 manque dans les deux recueils et l'année 1784 n'est représentée dans le recueil K que par quatre lettres (175-178, 6 février-5 mars). On a vu plus haut que la copie de Saint-Pétersbourg ne reprend qu'au 26 janvier 1785. A part quelques variantes insignifiantes et provenant des copistes, à part aussi quelques noms mal lus par le second éditeur, les deux publications font donc, comme on le voit, double emploi pour la majeure partie des années qu'elles embrassent. M. Léouzon Le Duc n'a joint à son texte ni notes ni index ; l'édition de M. de Lescure comporte un trop petit nombre de notes et une table analytique quelque peu prolixe.

---

46. — Mémoires concernant Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France, et sur plusieurs époques importantes de la Révolution française, depuis son origine jusqu'au 16 octobre 1793, jour du martyre de Sa Majesté ; suivis du récit historique du procès et du martyre de Mme Élizabeth, de l'empoisonnement de Louis XVII dans la tour du Temple, de la délivrance de Madame royale, fille de Louis XVI, et de quelques événements ultérieurs, par Joseph

WEBER, frère de lait de cette infortunée souveraine, ci-devant employé dans le département des finances de France et aujourd'hui pensionnaire de S. A. R. Monseigneur le duc Albert de Saxe-Teschen. *A Londres, imp. Daponte et Vogel. Se trouve chez l'auteur. n° 40, Leicester square, et chez tous les principaux libraires de l'Europe,* 1804-1809 ; 3 vol. gr. in-8. (*N.* Lb 39 77.)

ÉPIGR.

Quæque ipse miserrima vidi.

VIRG.

Tirage sur papier fort, orné de pl. gravées avec plus de luxe que de souci de la vérité historique.

Tome Ier, en regard du titre de départ : Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, née 2 nov. 1755. (EDW. STROEHLING *pinx.*, L. SCHIAVONETTI *pinx.*). P. 42-43, Marie-Thérèse-Charlotte d'Angoulême de France, duchesse d'Angoulême, née le 19 déc. 1778 (mêmes artistes). P. 162-163, Louis XVI (F. BOZE *pinx.* L. SCHIAVONETTI *sculp.*). P. 404, Louis XVII, roi de France et de Navarre (ED. STROEHLING *pinx.* SCHIAVONETTI *sculp.*).

Tome II, en regard du titre de départ : Louis XVII, roi de France (EDWd STROEHLING *pinx.* L. SCHIAVONETTI *sculp.*). P. 124, Charles-Philippe de France. (H. DANLOUX *pinx.* L. SCHIAVONETTI *sculp.*). P. 306-307, Marie-Joséphine-Louise de Savoie, reine de France et de Navarre (sic) (*Printed at Versailles.* L. SCHIAVONETTI *sculp.*).

Tome III, en regard du titre : Louis-Antoine de France, duc d'Angoulême (H. DANLOUX *pinx.* L. SCHIAVONETTI *sculp.*). P. 98-99, pl. allégorique, signée : F. WEBER *inv.* 1790, P. AUDINET *sculp.*, représentant la couronne et les fleurs de lys avec cette légende : « Lâche qui les abandonne ». P. 198, Élisabeth-Philippine-Marie-Hélène de France, née le 3 may 1764 (EDWd STROEHLING *pinx.* LOUIS SCHIAVONETTI *sculp.*). P. 400, circulaire adressée par Weber à ses souscripteurs (l'ex. de la B. N., adressé au prince de Condé, porte des corrections manuscrites). Cette circulaire annonçait un supplément paginé en chiffres romains, intitulé : *Notes biographiques*

des chapitres V et VI, suivies elles-mêmes de *Notes et Développements historiques* (CVI pp.).

47. — Memoirs of Maria-Antoinetta, archduchess of Austria, queen of France and Navarre, including several important periods of the french revolution, from its origin to the 16th of october 1793, the day of Her Majesty's martyrdom; with a narrative of the trial and martyrdom of madame Élizabeth, the poisoning of Louis XVII in the Temple; the liberation of Madame royale, daughter of Louis XVI; and various subsequent events. By JOSEPH WEBER, foster-brother of the unfortunate queen... Translated from the french, by R. C. DALLAS, esq. *London, sold by the author,* 1805-1806; 3 vol. in-8. (*N.* Lb 39 79.)

Mêmes portraits que dans l'édition française.
D'après le catalogue imprimé du British Museum, le tome II avait été traduit par R. MAY et le tome III par Mrs JEVERS. Ce dernier volume manque dans l'ex. de la B. N.

48. — Mémoires concernant Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche et reine de France et de Navarre, par WEBER, frère de lait de la Reine. Nouvelle édition. *Paris, Baudouin frères,* 1822; 2 vol. in-8. (*N.* Lb39 78.)

L'*Avant-propos* de BARRIÈRE établit d'abord que les *Mémoires* de Weber ayant paru à l'étranger, un petit nombre d'exemplaires aussitôt saisi avait passé la frontière, et ce serait même sur le seul ex. échappé à la police impériale que cette réimpression aurait été effectuée. Puis l'éditeur fait observer qu'il y a dans le texte des disparates trop évidents pour qu'il soit sorti tout entier de la même plume et désigne, par une allusion fort claire pour les contemporains, le marquis Gérard-Trophime de Lally-Tolendal comme le principal coopérateur de Weber. Mais la « prolixité rebutante » d'autres parties de ces *Mémoires* avait amené le nouvel éditeur à faire des retranchements nombreux; de plus, il avait rectifié dans les notes des jugements « trop peu impartiaux » et ajouté en appendice diverses pièces justifica-

tives. Weber protesta aussitôt contre les mutilations infligées au livre qui portait son nom. Voyez le n° suivant.

49. — Cour royale. Chambre des appels de police correctionnelle. 8 avril 1823. Appel du chevalier de Weber contre les frères Baudouin, imprimeurs. *Imp. Vve Porthmann, s. d.*; in-4, 15 pp. (*N.* 4° F 3 33006.)

Le mémoire est contresigné par M. Mestadier, conseiller rapporteur, Me Berryer père, avocat plaidant, Me Sorbet, avoué.

Après avoir dénoncé la « manœuvre frauduleuse » dont il était victime, par l'annonce d'une nouvelle édition de son livre, quand la sienne était loin d'être épuisée, — il lui restait, paraît-il, 800 ex. en feuilles représentant une valeur de 75.000 fr., — Weber protestait contre « la plus odieuse diffamation », puisque l'avant-propos de Barrière lui déniait ses droits d'auteur sur ses mémoires originaux et jusqu'à la qualité de sujet français. Les lettres de nationalité de Weber avaient été en effet enregistrées au *Bulletin des Lois* du 25 mars 1817 et, le 18 août 1818, la Cour royale avait entériné les lettres de noblesse que lui accordait Louis XVIII. Weber réclamait en outre contre les suppressions, les adjonctions et les altérations dont ses *Mémoires* avaient été l'objet et qui en dénaturaient le fond et la forme.

Malgré la plaidoierie de P.-N. Berryer, il fut débouté de sa plainte, les frères Baudouin ayant produit à l'audience une lettre de Lally-Tolendal par laquelle il reconnaissait avoir rédigé, d'après ses souvenirs personnels et ceux du duc de Choiseul, ce qui concernait l'intérieur de la Reine, et d'après un petit nombre de notes de Weber, l'avant-propos et les trois premiers chapitres. Barbier ajoute (table de la 2e éd. des *Anonymes*, v° *Lally-Tolendal*) qu'à partir de la p. 359, le premier volume (édition originale) était l'œuvre « d'un écrivain de Paris voué à des principes en opposition avec ceux de Lally (?) ». Peuchet, dans une note inscrite sur son ex. (voir le catalogue de sa vente posthume), désigne au contraire comme second collaborateur « ce fou de Peltier ».

Sous ce titre : *Ma bibliothèque française* (imp. Claye, 1855, in-12), la librairie Hector Bossange avait fait rédiger par Hipp. Cocheris un répertoire de livres courants à l'usage de ses

correspondants d'Amérique. Dans la nomenclature de la première collection Barrière figuraient sous les nos XIV et XV (bien que cette collection ne fût pas tomée), des *Mémoires de* MESLIER *(sic) concernant Marie-Antoinette* qui avaient fort intrigué Quérard. Il est évident qu'un lapsus typographique a transformé *Weber* en MESLIER, et je ne relève la méprise de Quérard que pour montrer combien les plus expérimentés bibliographes sont sujets à l'erreur.

50. — Mémoires de WEBER, frère de lait de Marie-Antoinette, avec avant-propos et notes par M. Fs. BARRIÈRE. *Paris, Firmin Didot frères,* 1847 ; in-12, 2 ff. et 520 pp. (*N.* L 45 24.)

Le faux-titre porte : *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le 18e siècle...* Tome VII.

A l'exception d'une partie de l'avant-dernier et du dernier paragraphes, l'*Avant-propos* de cette édition est entièrement différent de celui de 1822 et celui de l'auteur est supprimé ; mais le texte est bien le même que celui de l'édition Baudouin.

51. — Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre. Extrait des Mémoires de WEBER, continués depuis la journée du 10 août 1892 (*sic*) jusqu'à la mort de la Reine, par M. l'abbé ORSE. *Paris, Adrien Leclère, s. d.* (1855) ; in-18, 216 pp. (*N.* Inv. Z. 42938.)

Bibliothèque de la famille... 25e livraison.

---

52. — Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, par Mme CAMPAN, lectrice de Mesdames et première femme de chambre de la Reine. *Paris, Baudouin frères,* 1822 ; 3 vol. in-8. (*N.* Lb 39 86.)

Le faux-titre porte : *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française.*

52 a. — Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette... par Mme CAMPAN... Deuxième édition. *Paris, Baudouin frères,* 1823 ; 3 vol. in-8. (*N.* Lb 39 86 A.)

En regard du titre du tome Ier, portrait gravé de Mme Campan, signé : M. F. DIEN *sculpt*.

Le texte est identique comme tirage à celui du no précédent. Il en est de même de ceux qui portent : 3e édition, *P. Mongie l'aîné ; Baudouin frères,* 1823 ; 4e édition, *Baudouin frères,* 1823, avec la mention : mis en ordre et publiés par M. BARRIÈRE.

52 b. — Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette... par Mme CAMPAN... publiés et mis en ordre par F. BARRIÈRE. *Paris, Baudouin frères,* 1826 ; 3 vol. in-8. (*N.* Lb 39 86 E.)

Le texte est réimprimé.

52 c. — Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette... par Mme CAMPAN... Cinquième édition. *Paris, Baudouin frères,* 1823 ; 2 vol. in-12. (*N.* Uu 2099-2100.)

En regard du titre du tome Ier, portrait de Mme Campan (FAUCHERY *delt et sculpt*).

En regard du titre du tome II, portraits dessinés et gravés par le même, sur une seule pl., de Marie-Leczinska, Marie-Thérèse, Marie-Antoinette, Madame Victoire, Madame Louise, la comtesse d'Artois, la duchesse d'Angoulême et Madame Élizabeth.

52 d. — Mémoires sur la vie de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, par Mme CAMPAN, lectrice de Mesdames, première femme de chambre de la Reine et depuis surintendante de la maison d'Écouen, avec une notice et des notes par M. Fs. BARRIÈRE. *Paris, Firmin-Didot frères,* 1849 ; in-12, 488 pp. (*N.* L 45 24.)

Le faux-titre porte : *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le 18e siècle*. Tome X.

53. — Observations sur les Mémoires de Mme Campan, par M. le baron D'AUBIER, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chambellan ordinaire de S. M. le Roi de Prusse, colonel, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre royal de l'Aigle-Rouge de Prusse de seconde classe. *Imp. Rignoux,* 1823 ; in-8, 59 pp. (*N.* Lb ^{39} 87.)

53 [a]. — Observations sur les Mémoires de Mme Campan, par M. le baron d'AUBIER... *Paris, C.-F. Trouvé,* 1823; in-8, 2 ff. et 70 pp. (N. Lb ^{39} 87 A.)

54. — JULES FLAMMERMONT, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. Études critiques sur les sources de l'histoire du XVIIIe siècle. I. Les Mémoires de Mme Campan. (Extrait « du Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers ».) *Paris, Alph. Picard,* 1886 ; in-8, 43 pp.

(*A suivre*).

DEUX NOUVELLES PIÈCES

RELATIVES A TAILLEVENT

Nous devons à l'obligeance de MM. Alfred Spont, archiviste-paléographe, et Decauvillle-Lachênée, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Caen, l'indication des deux pièces suivantes qui font partie de la collection Mancel :

Martin Evrart, chanoine et official de Roen, et le s[r] de S[te] Beuve, commissaires en ceste partie, aux trezoriers generaulx de ce present subside, salut. Nous avons veu lettres des mareschaulx a ce deputez, touchant la monstre de Guillaume Tirel dit Taillevent, de l'ostel M[r] le Dauphin et aux gaiges, laquelle monstre est enclose avec lez dites lettres et les vous envoions. Si vous mandons au dit Guillaume, selonc sa monstre, vous faciez prest et paiement pour un mois depuis le premier jour qu'il fu receu à monstre, jouxte le mandement dudit s[r] dont vous avez copie souz noz sceaulx. Et receu lettres de recongnoissance dudit Guillaume de ce que paié lui aurez, par laquelle rapportant auec cez presentes, a vous sera alloué en voz comptes et rabatu de vostre recepte. Donné à Roen le XI[e] jour d'aoust lan LV.

La monst. Guillm̄ Tirel dit Taillevant escr̃, reç. à Rouen aus gaig[s] le XXVI[e] jour de juillet lan mil CCCLV.

Le dit escr̃ chl bai estel. XXV liv.

Collection Mancel, mss. (Chartes) vol. XIII, fol. 622.

Ces pièces complètent la pièce justificative n° 5, page 135 de notre édition du *Viandier;* elles se rapportent à une belle et brillante époque de la vie de Guillaume Tirel dit Taillevent, celle où il combattait contre les Anglais (1355).

La première est une sorte d'autorisation de payer Taillevent adressée aux trésoriers du subside (1) par Martin Evrart, chanoine et official de Rouen, et le sieur de Sainte-Beuve qui, par les termes de cette pièce, nous paraissent avoir été chargés de surveiller l'emploi régulier des subsides. Nous avons vu ailleurs qu'à une époque postérieure Jean de Bonnes (Cocatrix) fut un de ces commissaires pour Paris.

Ce document est daté de Rouen le 11 août 1355 et mentionne que Taillevent avait fait sa montre dans cette ville le 26 juillet 1355.

Le peu de mots que contient la montre dont le texte est imprimé ci-dessus a une certaine importance pour l'histoire de Guillaume Tirel.

1° Il est qualifié d'*écuyer* comme dans la montre d'Hesdin (17 novembre 1355), ce qui prouve que notre Taillevent (2) était bien écuyer et est le même que celui d'Hesdin.

2° Que son cheval était bai estelé (bai et étoilé, c'est-à-dire ayant une marque blanche au front). Cette remarque avait son importance. Les Trésoriers des guerres étaient toujours en garde contre des hommes d'armes ne paraissant qu'aux montres autrement dit *Passe volants ;* et la désignation complète du cheval était une garantie de plus de l'identité du cavalier.

Nous avons vu d'autres montres avec ces désignations de chevaux, mais elles ne sont pas communes.

Bon J. P. G. V.

1) De 1350 à 1355, les États votèrent de nombreux subsides destinés à venger Crécy et qui aboutirent à la catastrophe de Poitiers. (V. Dessales, *Rançon du Roi Jean*, dans les *Mélanges*, publiés par la Société des Bibliophiles français, en 1850, p. 142.

(2) Voir note p. 137.

LES EX-LIBRIS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE BESANÇON

Le goût pour les ex-libris, peu répandu pendant de longues années, se développe de nos jours avec une activité qui démontre l'empressement des bibliophiles à rechercher ce genre d'illustrations ; nous nous bornerons à citer un travail étendu que MM. Jules Gauthier et Roger de Lurion ont inséré sous le titre de : *Les ex-libris et les reliures des bibliothèques Comtoises* du XVI[e] au XVIII[e] siècle, dans le recueil des *Mémoires* de l'Académie de Besançon (1893), pp. 24 et 304.

Après une longue introduction, qui fait connaître les noms de nombreux franc-comtois, vient un catalogue raisonné d'ex-libris faisant partie de nombreux volumes de tous genres ; cette liste s'étend du n° 1 au n° 282.

Transcrivons ce qui concerne le n° 1 :

Aumont (Louis-Marie), duc d'Aumont, baron d'Étrabonne ; né le 19 juillet 1667, mort après 1723. Médaillon ovale, bordé d'acanthe, contenant sur un manteau sommé d'une couronne de duc un cartouche avec écu : un chevron accompagné de sept merlettes. (H. 45 mm ; L. 39.)

Indiquons, sans prétendre choisir, quelques-uns de ces ex-libris dignes d'une mention spéciale :

Beauffremont (Louis Bénigne de), marquis de Marnay, prince du Saint-Empire, né le 3 décembre 1684, mort en 1769. Cadre ovale, écu : vairé, soutenu de deux lions,

sommé d'un casque avec lambrequins et cimier ; un lion. Au-dessous, devise : *In Varis numquam varius.* Aux coins du volume richement relié l'initiale : L. B. (H. 48^{mm} ; L. 37). (Dom Pierre-Benoît), religieux cistercien de Mont-Sainte-Marie puis de Rosières, originaire de Remoray, XVIIIe siècle.

Domm. Petrus : plat intérieur ; Benedict, Besançon, plat postérieur. (Manuscrit n° 13, B. de Chaumont). Brum (Claude), de Poligny, conseiller au parlement de Dôle, mort dans cette ville le 13 janvier 1621.

Dans quatre petits cartouches imprimés en or et par deux, sur chaque plat de reliure, la légende suivante : *Claudius. (Bruñ Polygnœus Burgundio),* reliures de 1578, 1580, 1581 ; château de Buthiers, Mis de Sey.

UN

MARÉCHAL DE FRANCE BIBLIOMANE

Il ne s'agit pas ici des grands hommes de guerre qui ont jeté tant d'éclat sur les annales militaires du premier Empire ; Ney et Masséna avaient tout autre chose à faire qu'à rechercher des livres rares. Davoust ne se serait nullement préoccupé d'un volume sorti des presses d'Alde l'ancien, fût-il imprimé sur vélin, et les plus belles impressions elzéviriennes n'auraient pas obtenu de Bessières le regard le plus indifférent.

Nous avons, devant nous, un tout autre personnage : le duc d'Estrées, mort en 1737, pair de France, gouverneur de Bretagne et des pays nantais, amiral de France, Grand d'Espagne, vice-roi d'Amérique, etc., etc. Malgré tous ses titres, il n'a joué dans l'histoire qu'un rôle insignifiant, mais il avait le goût le plus vif pour le papier imprimé, quel qu'en fût le genre ; il entassait, sans pouvoir se rassasier, des quantités considérables de volumes qu'il ne lisait jamais ; les appartements de son hôtel se trouvaient encombrés d'énormes ballots qu'on ne songeait nullement à ouvrir ; le libraire Jacques Guérin eut bien de la peine à mettre de l'ordre dans ce chaos ; il s'y dévoua avec un courage qui aboutit à la publication d'un catalogue qui servit à la vente, laquelle eut lieu en 1740.

Ce catalogue formait deux volumes (nous ne possédons malheureusement que le premier) ; il est, selon l'usage du temps, rédigé avec beaucoup de concision ; pas une seule note, aucune indication de provenances ; de

loin en loin quelques articles sont indiqués comme reliés en maroquin.

Tout d'abord, nous rencontrons la réunion de quatre Bibles polyglottes ; celle d'Alcala (*Complutum*), publiée sous les auspices du cardinal Ximénès ; celle d'Anvers, éditée par ordre du roi d'Espagne Philippe II ; celle de Paris, 1645, qui ruina son éditeur Le Jay, enfin celles de Londres, 1657, avec le *Lexicon Heptaglotton* de Casiel ; il n'existe à notre connaissance, du moins, aucun autre exemple d'une réunion semblable dans une bibliothèque particulière. Les éditions hébraïques et grecques sont nombreuses et celles de la Vulgate arrivent au chiffre de 21.

Les écrivains hétérodoxes étaient en faveur auprès des bibliophiles du XVIII[e] siècle ; on en trouvait chez le maréchal d'Estrées une réunion nombreuse, fournie en grande partie par des écrivains allemands qui avaient recours à la langue latine pour soutenir les doctrines de Luther ; nous avons distingué quelques ouvrages de Calvin et de Théodore de Bèze, ainsi qu'un volume devenu assez rare : *Histoire de la Mappemonde Papistique,* un de ces écrits satiriques que Genève lançait contre Rome. Citons aussi les *Actes du Synode de la sainte réformation* tenu à Montpellier, 1602, diatribe des plus violentes mêlée de patois languedocien, contre des ministres protestants, dont l'auteur, Guillaume Reboul, mena une vie aventureuse et fut, dit-on, décapité à Rome, vers 1610, à la suite d'une condamnation dont les motifs ne sont pas bien connus.

Saluons en passant quelques beaux volumes grecs : les *Hexapla* d'Origène, mis au jour par Bernard de Montfaucon ; l'Aristophane, 2 vol. in-folio, grand papier ; les œuvres de Dioscoride, celles de Démosthène ; l'Homère de 1542, avec les commentaires d'Eustathe ; l'Anacréon de 1554 ; Pindare, 1513, édition Aldine ; Eschyle, Alde,

1518 ; Sophocle, Alde, 1552 ; Aristophane, 1518 ; Euripide, Alde, 1503 ; Callimaque, édité par Henri Estienne, 1577 ; Musæus, Alde, 1517 ; Apollonius, Alde, 1521 ; les *Poëtæ Græci Principes,* édition publiée par l'infatigable Henri Estienne, 1566 ; *Florilegium* (bonne édition de l'*Anthologie,* publiée par Alde, 1521).

La poésie latine est faiblement représentée ; mentionnons toutefois le Catulle, édition Aldine de 1511 ; Horace, Alde, 1545 ; Statius, Alde, 1519 ; Ausonius, Alde, 1517 ; Claudianus, Alde, 1523.

Les vieux poètes français occupaient chez le maréchal d'Estrées une place fort honorable; nous citerons : *Le romant de la rose,* 1514 ; *Champion des dames,* par Martin Franc ; la *Farce de Pathelin,* 1533 ; les *Regnards traversant les périlleuses voyes des folles fiances du monde,* par Sébastien Brand ; *Romant des trois pélerinages,* par Guil. de Guideville ; *les Faictz et dictz de Maistre Alain Chartier,* 1526 ; Villon, 1532 ; *Menus propos de Mère Sotte,* par Gringore, 1521 ; *les Controverses des sexes masculin et féminin,* par Gratien du Pont, 1532 ; Marot, 1532 ; et l'édition donnée par Dolet, 1543 ; *Triumphes de la noble dame,* par Jehan Bouchet, 1536 ; *Œuvres de Louise Labé,* 1556. En abordant une période moins éloignée, nous rencontrons les *Œuvres poétiques de Jan de la Peruse,* 1577 ; *Jacques Grévin,* 1558 ; *Jodelle,* 1574 et 1583 ; *Belleau,* 1572 et 1592 ; *Ronsard,* 1584 et 1610 ; *Du Bartas,* 1610 et 1611 ; *Lasphrise,* 1599 ; *Des Portes,* 1587 ; *Régnier,* 1626. Mentionnons un volume des plus recherchés depuis quelques années : les *Divers portraits,* publié par M[lle] de Montpensier, 1659. N'omettons pas un volume en patois provençal devenu des plus rares, *Obres de La Bellaudiero,* Marseille, 1595.

Dans la section consacrée au théâtre, on distingue trois volumes du plus grand prix : *Mystère du vieux Testament,* Paris, 1542 ; le *Mystère de la Passion,*

Paris, 1499; le *Mystère des actes des Apôtres,* Paris, 1537.

En fait de poésie étrangère, nous tombons sur le *Dante,* Paris, 1499, et les *Poésies de Sannazar,* Alde, 1534; *Orlando Innamorato,* 1541 et 1549. Une édition très recherchée du *Cancionero general,* Anvers, 1573, mérite d'être signalée ainsi que le *Romancero general* de 1640; notons aussi l'édition publiée en vers de la fameuse comédie, *la Celestina.*

Les romans de chevalerie, fort goûtés dans la première moitié du XVIe siècle, sont représentés d'une façon brillante; c'est ce que démontre une énumération rapide: le *Roman de la conqueste du Saint Gréal,* Paris, 1516; *Lancelot du Lac,* 1533; *Melyadus de Leonnois,* Paris, 1528; *Tristan,* 1586; *Isaye le Triste, Perceval,* 1530; *Theséus de Coulongne,* 1534; *Renaud de Montauban; Galien le Rethoré; Jourdain de Blaves,* 1520; *Guy de Warvich,* 1525; le *Chevalier Berinus,* 1521; *Gérard, comte de Nevers,* 1526; *Huon de Bordeaux; Melusine* (sans date); *Jehan de Saintré,* 1517; et bien d'autres que nous passons sous silence.

Les ouvrages relatifs à la chasse forment une série importante; voici d'abord l'édition originale d'un livre des plus recherchés aujourd'hui: *Le roi Modus et la reine Racio,* Chambéry, 1486, avec la réimpression, Paris, 1560; *La Chasse royale,* par le roi Charles IX, 1625; Du Fouilloux, *la Venerie,* Poitiers, 1561 et 1635; *la Fauconnerie d'Arcussia,* Aix, 1598, avec les trois éditions successives de 1604, 1625 et 1643; *La Fauconnerie* de François de Saint-Aulaire, Paris, 1619.

Dans d'autres catégories, nous rencontrons de nombreux ouvrages que tout amateur serait heureux de posséder: *Le plaisant jeu du Dodechedron de fortune,* Paris, 1560; *Le procès de Bélial* (sans date); *Le Printemps d'Yver,* 1517; *Amadis de Gaule,* 1548; *Primaléon de Grèce,* 1572; *Palmerin d'Angleterre,* 1553; *Don Florando*

d'Inglatierra, 1545; *Felix Marte de Ircania,* 1556; *Oliveros de Castilla ;* 1507; *Pierre de Provence,* 1526.

Nous ne saurions passer sous silence l'édition originale de *Don Quichotte,* 1605; Le *Décameron de Bocace,* 1518; *Les excentriques imaginations de Bluet d'Arbère,* comte de Permission, auteur à peu près fou, qui convient naïvement qu'il ne sait ni lire, ni écrire, et le volumineux recueil de lettres adressées à l'Arétin ou écrites par lui, 1610, 6 vol., correspondance fort curieuse ou les courtisanes coudoient les cardinaux.

Ces indications, qu'il serait facile de multiplier, démontrent que le maréchal d'Estrées fut secondé avec intelligence par les personnes auxquelles il confia le soin de former sa bibliothèque; nous ne connaissons guère que deux autres militaires qui, avec plus de modération, ont créé des collections dignes de remarque; d'abord le prince Eugène de Savoie, le redoutable adversaire de Louis XIV, lequel créa une bibliothèque nombreuse et bien choisie qui fut après sa mort achetée par le gouvernement autrichien (Voyez Balbi, *Essai sur les bibliothèques de Vienne,* 1822); ensuite le général Junot, que Napoléon créa duc d'Abrantès pour le récompenser d'avoir, par une marche en avant aussi rapide qu'audacieuse, conquis le Portugal, et qui, s'atttachant spécialement aux volumes modernes imprimés sur peau vélin, forma en ce genre une collection spéciale intéressante à plusieurs points de vue; elle fut, en 1813, lorsque son possesseur eut perdu l'usage de la raison, livrée aux enchères.

Un mot à l'égard de deux collectionneurs qui, au point de vue de la bibliomanie, méritent d'être placés à côté du maréchal d'Estrées; le notaire Boulard, mort à l'époque de la Restauration, fut le plus ardent des bibliomanes; il achetait à la toise ou au poids, sans s'inquiéter de leur mérite, des masses de papier imprimé dont il encombra

successivement plusieurs maisons de la cave au grenier ; toute recherche eût été impossible, parmi ces volumes empilés sans aucune méthode ; après sa mort, on fit un catalogue qui remplit plusieurs volumes, et qui ne signale qu'une très faible portion des cinq cent ou six cent mille volumes qui se vendirent à très bas prix ; il s'y trouva cependant par hasard quelques livres peu communs et dignes d'être recherchés ; les connaisseurs surent les distinguer et laissèrent le surplus revenir sur les quais ou dans les greniers dont ils étaient momentanément sortis.

Un anglais, Richard Heber, mérite également de figurer parmi les bibliomanes les plus insatiables ; il consacra quarante ans de sa vie et 60.000 livres st. (1 million 1/2 de francs), à la formation d'une bibliothèque qui le rendit célèbre ; il apporta dans ses acquisitions de chaque jour un discernement éclairé ; il s'attacha surtout aux anciens écrivains anglais, à la linguistique, à la philologie ; il écartait de son plan les raretés d'un prix trop élevé et il convenait lui-même que les exemplaires en grand papier ne se trouvaient pas chez lui ; après sa mort, survenue en 1833, on trouva indépendamment des énormes dépôts qu'il possédait en Angleterre, des collections importantes qu'il avait réunies à Paris et dans d'autres villes du continent ; un catalogue, composé de 13 parties, donna un inventaire de toutes ces richesses, mais cet inventaire, rédigé avec précipitation et avec une concision souvent regrettable, est loin de rendre aux bibliographes les services sur lesquels ils auraient pu compter.

GUSTAVE BRUNET

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Gustave Flaubert. — La Légende de Saint Julien l'hospitalier, illustrée de vingt-six compositions par Luc-Olivier Merson, gravées à l'eau-forte par Géry-Bichard. Préface par Marcel Schwob. ***Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127,*** **1895, gr. in-8 de 2 ff., xxx-72 pp. (1)**

Elle a été attendue longtemps, cette *Légende de Saint Julien l'hospitalier,* depuis le jour où la *Bibliographie de la France* en a, pour la première fois, enregistré l'annonce. Mais si l'attente a été longue et juste l'impatience des bibliophiles à qui cette promesse avait fait venir l'eau à la bouche, il n'y a pas eu, en réalité, de temps perdu ; un ouvrage de cette importance ne se bâcle pas en trois ou quatre mois, et, tel que Ferroud vient de la mettre en vente, la *Légende* constitue le plus merveilleux livre qui ait été édité depuis longtemps.

La perfection est, dit-on, une vertu qui échappe à notre pauvre humanité ; il est, en tout cas, possible de l'approcher de très près,

(1) Tiré à 500 exemplaires, savoir : 20 ex. sur pap. du Japon ou grand vélin d'Arches, avec 3 états des eaux-fortes et une composition originale de L.-O. Merson (n°s 1 à 20), à 500 fr. ; 80 ex. sur papier du Japon ou grand vélin d'Arches, avec 3 états des eaux-fortes (n°s 21 à 100), à 300 fr. ; 100 ex. sur papier du Japon ou grand vélin d'Arches, avec 2 états des eaux-fortes (n°s 101 à 200), à 150 fr. ; 50 ex. sur grand papier vélin d'Arches, avec les eaux-fortes avec la lettre (n°s 201 à 250), à 70 fr. ; et 250 ex. sur pap. vélin d'Arches avec les eaux-fortes avec la lettre (n°s 251 à 500), à 60 fr.

car je ne vois pas ce qui pourrait donner matière à critique dans la somptueuse édition que nous avons sous les yeux.

Ce n'est assurément pas le texte, qui est un pur chef d'œuvre, un bijou de style amoureusement ciselé par le maître écrivain qu'était Flaubert et sur la haute valeur duquel il serait puéril, tant elle est notoire, de revenir ici.

Serait-ce la préface que M. Marcel Schwob a placée en tête de la *Légende ?* Elle aussi me paraît à l'abri de toute attaque, car elle est non seulement écrite en un style très personnel et très châtié, mais atteste encore la profonde érudition de son auteur. M. Marcel Schwob a donné là plus qu'une préface ; ne s'attardant pas aux effets trompeurs d'une éblouissante phraséologie, il a recherché consciencieusement les origines de la légende qui a si heureusement inspiré Flaubert. Jacques de Voragine et sa *Legenda aurea,* Vincent de Beauvais et son *Speculum historiale,* Saint Antonin, Domeneccus, Ferrarius, les Bollandistes, d'autres auteurs encore ont été scrupuleusement consultés par lui. Il a eu recours à la tradition religieuse comme à la tradition orale, mais ni l'une ni l'autre n'offrent rien de précis sur Saint Julien et peut-être était-ce encore ce vitrail d'église du pays de Flaubert qui nous disait le mieux son histoire avant qu'elle ait été contée par l'auteur de *Madame Bovary.*

L'auteur et le préfacier déjà mis hors de cause, reste à examiner l'œuvre des deux artistes qui ont coopéré à la nouvelle édition de la *Légende.* De ce côté encore, la forteresse est imprenable.

L'illustration est, en somme, le clou — et quel clou ! — de cette luxueuse édition. Luc-Olivier Merson et Géry-Bichard, voilà une association de noms qui dirait à elle seule, avant même d'ouvrir le livre, ce que peut être une œuvre née des talents réunis de ces deux maîtres.

Si Flaubert eût pu voir les merveilleuses compositions que Luc-Olivier Merson a peintes pour illustrer son *Saint-Julien,* il eût été heureux de se sentir si complètement compris et de se voir si fidèlement interprété par un des maîtres de la peinture moderne. C'est que ces vingt-six compositions qui ornent *la Légende* sont magistralement traitées ; il est rare que, dans une suite aussi importante, il n'y ait pas de planches moins heureuses les unes que les autres ; ici, on peut dire que l'une vaut l'autre et que toutes constituent un ensemble absolument hors de pair, soit par l'originalité de la conception, soit par le fini de l'exécution. Les figures, d'un caractère grandiose, se meuvent avec aisance dans des paysages

d'aspect sévère et d'une poésie pénétrante aussi bien que dans des intérieurs où le moindre détail d'architecture a été observé avec soin. Dessinées avec une précision qui fait songer aux plus beaux vitraux du XVe siècle et aux médailles les plus finement gravées de la Renaissance, ces vignettes, en tout point délicieuses, arrangées avec une science impeccable, mettent sous nos yeux les principaux épisodes de la vie si mouvementée de Saint Julien. J'aurais souhaité pouvoir décrire, par le menu, chacune de ces vignettes, depuis le ravissant fleuron du titre qui représente Julien, à la chasse, « ne se fatiguant pas de tuer » toutes ces bêtes « tremblantes, avec un regard de douceur et de supplication » jusqu'au cul-de-lampe final où l'on voit Saint Julien « face à face avec Notre Seigneur Jésus qui l'emporte dans le ciel ». Le vieux château paternel avec ses quatre tours « aux toits pointus recouverts d'écailles de plomb », la mère de Julien distribuant la besogne à ses servantes, l'apparition du vieil ermite, Julien tuant une souris blanche au pied de l'autel, Julien étranglant un pigeon, la meute, Julien insensible aux baisers de sa mère, Julien au-dessus de l'abîme, le cerf lui annonce qu'il tuera ses père et mère, Julien croyant tuer une cigogne lance son javelot et atteint sa mère, Julien commande une troupe d'aventuriers, l'apparition de la fille de l'empereur d'Occitanie à Julien, les jongleurs et les danseuses, le père et la mère de Julien au château de leur fils, Julien traversant le cimetière, Julien coupant les lianes de la forêt avec son sabre, les bêtes courant après Julien, le meurtre, l'enterrement, Julien lapidé, Julien construisant une chaussée, Julien entendant des voix et « ayant allumé sa lanterne sort de sa cahute », Julien passe le lépreux dans sa barque et le réchauffe, toutes ces scènes sont saisissantes et laissent une profonde impression.

M. Luc-Olivier Merson m'en voudrait assurément si je ne faisais ici la large part d'éloges qui revient à son dévoué collaborateur, M. Géry-Bichard. L'éminent aqua-fortiste a, en effet, effectué des prouesses en gravant la belle œuvre de M. Merson. Vous pouvez prendre une loupe, vous ferez même bien d'en prendre une, car vous vous rendrez compte plus sûrement encore qu'à l'œil nu de l'étonnante habileté que M. Géry-Bichard a déployée dans l'exécution de son minutieux travail. Vous jugerez mieux de la délicatesse des tailles, de l'intensité de couleur qu'il a donnée à ses planches, et du souci avec lequel il a rendu les moindres intentions du peintre. Et certes, la besogne n'était pas sans présenter de grandes difficultés.

Grâce à ce concours simultané de deux maîtres, la *Légende* est venue au monde, munie de tous les sacrements ; il faut dire que tous, peintre, graveur, éditeur et imprimeurs, n'ont épargné ni temps ni peine. Je me suis laissé dire que, pour certaines planches, il y a eu dix, douze et même vingt-six états avant d'arriver à l'état définitif, non pas que ces états ne fussent pas déjà satisfaisants ; mais on estimait chaque fois que l'on pouvait encore mieux faire et on a voulu faire mieux. C'est pour cela que nous avons aujourd'hui un livre absolument irréprochable et qui restera célèbre dans l'histoire du livre au XIXe siècle.

Voilà donc les *Trois Contes* de Flaubert terminés et terminés au grand honneur de celui qui a pris l'initiative d'élever ainsi cet impérissable monument à la gloire de Flaubert. C'est, en effet, un monument bien digne du grand écrivain qu'un monument bâti par des maîtres tels que Rochegrosse, Émile Adan, Luc-Olivier Merson, Champollion et Géry-Bichard et par des fins lettrés comme Anatole France, le baron de Claye et Marcel Schwob.

En faisant appel à des artistes d'un genre si différent pour illustrer *Hérodias, un Cœur simple* et la *Légende de Saint Julien l'hospitalier*, ces *Trois contes* d'un genre si peu semblable, eux aussi, M. André Ferroud a fait preuve d'un grand sens artistique ; j'ai déjà eu mainte occasion de l'attester ici même. Une femme d'esprit et un personnage des plus en vue, tous deux bibliophiles éclairés, se sont rencontrés en surnommant, dans des dédicaces, M. Ferroud : le *Roi des éditeurs ;* il n'y a rien à ajouter à ce jugement.

M. Ferroud ne s'endort pas sur ses lauriers ; la *Légende* est à peine parue que déjà trois ou quatre autres livres sont sur le chantier parmi lesquels la *Chaîne d'or, Salammbô* et *Inès de las Sierras.*

Le *Courrier du livre,* ouvrant une sorte de concours parmi les bibliophiles, leur pose cette question : « Un bibliophile ne peut conserver dans sa bibliothèque que dix ouvrages de luxe publiés en France depuis 1870 jusqu'à nos jours (15 août 1895). Pour garder les dix ouvrages les plus réussis, quels sont ceux qu'il doit choisir? » La question est délicate et ne saurait être résolue au pied levé ; mais je n'hésiterais cependant pas, pour ma part, bien qu'elle soit la dernière venue, à inscrire en tête de la liste : *La Légende de Saint Julien l'hospitalier.*

GEORGES VICAIRE.

— Souvenirs sur Gustave Flaubert. Texte et illustrations par Caroline Commanville. *Paris, A. Ferroud, éditeur, 127, boulevard Saint-Germain,* 1895, in-8 de 2 ff., II-92 pp. et 2 ff. (1).

Les *Souvenirs* de Madame Caroline Commanville ont déjà été publiés, en 1887, en tête du premier volume de la *Correspondance* de Gustave Flaubert ; mais la nièce du grand écrivain a désiré que ces *Souvenirs* parussent « isolément, en un petit volume de forme soignée et élégante » qu'elle voulait « déposer comme une couronne sur une tombe chère et vénérée ». Ferroud, qui éditait alors les *Trois Contes* de Flaubert, s'empressa d'acquiescer au pieux désir de Mme Commanville, estimant avec juste raison que ces *Souvenirs* formaient le véritable et le plus joli complément de sa magnifique édition.

Quand j'ai lu pour la première fois ces pages émues, j'ai été profondément touché du culte, fait de respect et d'affection, que professe pour son oncle Mme Commanville. Je viens de les relire, ces pages, dans le « petit volume de forme soignée et élégante », et cette nouvelle lecture m'a laissé, comme la première, une impression des plus douces et des plus reposantes.

L'auteur n'a pas, dit-il, songé à écrire la vie de Flaubert ; la vie si bien remplie du célèbre écrivain ne tiendrait pas, en effet, dans ces quelques pages, mais, cependant Mme Commanville nous en retrace de bien touchants épisodes : l'enfance de son oncle, les années de collège auquel il ne put jamais s'habituer « ayant l'horreur de la discipline, de tout ce qui touchait au militarisme », les conversations avec « Mam'zelle Julie », la vieille bonne, l'amour que, malgré d'apparentes rudesses, il éprouvait pour la vie de famille, ses derniers instants. Chemin faisant, Mme Commanville se reporte au temps où le sifflet aigu de « la vapeur » de la Bouille qui passait à Croisset vers une heure, l'appelait à la leçon d'histoire et de géographie, et nous retrace, avec une grâce essentiellement féminine, le récit de cette leçon que Flaubert s'était réservé de lui donner quotidiennement.

Je laisse de côté bien d'autres souvenirs tous plus exquis les uns que les autres pour transcrire ici les quelques lignes que Mme Commanville a écrites à propos d'*Un Cœur simple :*

(1) Il a été tiré 500 exemplaires, savoir : les nos 1 à 50, sur pap. de Chine ; les nos 51 à 70, sur pap. du Japon ; les nos 71 à 500, sur pap. vélin.

« Madame Aubin, ses deux enfants, la maison où elle demeure, tous les détails si vrais, si sentis de cette simple histoire, sont d'une exactitude frappante. Madame Aubin était une tante de ma grand-mère ; Félicité et son perroquet ont vécu.

« Dans les dernières années, mon oncle avait un charme extrême à revivre sa jeunesse. Il a écrit « Un Cœur simple » après la mort de sa mère. Peindre la ville où elle était née, le foyer où elle avait joué, ses cousins, compagnons de son enfance, c'était la retrouver, et cette douceur a contribué à faire sortir de sa plume ses plus touchantes pages, celles où il a laissé le plus deviner l'homme sous l'écrivain. Qu'on se rappelle seulement cette scène entre Madame Aubin et sa servante, quand elles rangent ensemble les menus objets ayant appartenu à Virginie. Un grand chapeau de paille noire que portait ma grand-mère éveillait en mon oncle une émotion semblable ; il prenait au clou la relique, la considérait en silence, ses yeux s'humectaient et respectueusement il la replaçait ».

Les *Souvenirs* de Mme Commanville n'offrent pas seulement l'intérêt d'un texte très littéraire et fort agréable à lire ; l'auteur a encadré les délicieuses pages qu'elle a écrites à la mémoire de son oncle, de vignettes très finement dessinées par elle-même « quelques dessins faits jadis, pendant les années passées à Croisset », et gravés sur bois par MM. Méaulle et Prunaire. Voici la maison de la rue du Petit-Salut, Croisset vu de la terrasse et les fenêtres du cabinet de travail de Flaubert, le pavillon vu du quai, vu du jardin, Croisset à vol d'oiseau, l'intérieur du cabinet de travail, une vue générale de Croisset, côté de la Seine, et la Façade de l'Hôtel-Dieu de Rouen.

Le volume contient aussi deux portraits de l'auteur de l'*Éducation sentimentale ;* l'un est gravé sur bois par Prunaire d'après un dessin de Hyacinthe Langlois qui représente Gustave Flaubert à l'âge de neuf ans ; l'autre est l'œuvre de Mme Commanville et a été gravé à l'eau-forte par Champollion.

Les amis et les admirateurs de Gustave Flaubert ne peuvent qu'être reconnaissants à Mme Commanville d'avoir écrit et illustré ce ravissant petit volume, qui, imprimé par Ch. Hérissey, et édité par Ferroud, avec le soin qu'il apporte à toutes ses publications, est un véritable livre de bibliophile. Sa place est marquée à la suite d'*Hérodias,* d'*Un Cœur simple* et de la *Légende de Saint-Julien l'hospitalier*. La nièce de Flaubert a ainsi réalisé son désir, et la couronne qu'elle souhaitait déposer sur une tombe chère et vénérée, ne pouvait être tressée par des mains plus délicates et plus artistes.

G. V.

— Le Marquisat de Plancy et ses seigneurs, par le Baron G. DE PLANCY. *Arcis-sur-Aube, imprimerie Léon Frémont,* 1895, gr. in-8 de 348 pp. (12 fr.).

Le représentant de l'une des anciennes familles qui se sont succédé dans la possession du château de Plancy, situé dans la vallée de l'Aube, M. le baron Georges de Plancy, a tenté de reconstituer l'histoire de cette antique demeure ; il s'est attaché à retrouver l'époque à laquelle on peut faire remonter la fondation du château, mais ni les archives seigneuriales ni les archives ou les bibliothèques publiques qu'il a consciencieusement fouillées ne lui ont rien appris de précis sur ce point et il a dû s'en tenir à l'opinion émise par certains savants d'après laquelle « Plancy aurait été l'emplacement d'une propriété, devenue de suite poste militaire ou même château fort et appartenant à un chef romain nommé *Plancus,* d'où son nom primitif de *Planciacum* conservé jusqu'au moyen-âge ».

« Si l'on ne sait pas positivement la date de la fondation de Plancy, ajoute l'auteur, il est plus facile de conjecturer celle à laquelle cette ville fut à l'apogée de son importance. Ce fut vraisemblablement vers 1273, époque à laquelle le roi Henri III de Navarre, comte de Champagne et de Brie, petit fils de Saint-Louis, faisait transporter à Plancy la foire de la Madeleine qui jusqu'alors s'était tenue à la Perthe ».

Après avoir recherché les origines du château, M. le baron de Plancy passe en revue tous les seigneurs qui l'ont habité et dont le plus ancien connu est la dame Gilie qui vivait en 1080 ; au commencement du XVIe siècle, la seigneurie de Plancy est possédée par la maison de la Croix qui la détient jusqu'en 1654, époque à laquelle elle passa entre les mains de la famille Guénégaud. En 1713, par suite de revers de fortune, les Guénégaud se voient obligés de vendre Plancy qui devient alors la propriété de la famille Moreau ; enfin, en 1764, la terre et seigneurie de Plancy est acquise par la famille des Godard d'Aucour qui l'occupe encore aujourd'hui.

M. le baron de Plancy, au cours de son intéressant travail, donne des détails très précis sur les familles qui ont possédé l'antique château, depuis et même avant le temps où, au XIVe siècle, les seigneurs de Plancy guerroyaient contre les Anglais, jusqu'à la Révolution où Claude Godard d'Aucour, l'auteur des *Mémoires turcs* et de *Thémidore,* transféré à la Force, échappa miraculeusement à la guillotine, par suite de la mort de Robespierre.

Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré à l'histoire de Plancy depuis 1800 jusqu'à la guerre de 1870. M. de Plancy, ministre plénipotentiaire, l'un des derniers descendants de la branche des d'Aucour de Plancy, fils du baron Auguste de Plancy, membre de l'Assemblée nationale, a écrit cette histoire, dit-il, en souvenir de sa famille et de celles qui l'avaient précédée dans la possession de la terre de Plancy ; son ouvrage, consciencieusement traité et solidement documenté, apporte une importante contribution à l'histoire de la Champagne. Trente et une planches hors texte, vues, plans, cartes, armoiries, portraits, fac-similés d'écriture, etc., ajoutent encore à l'intérêt du livre.

M. de Plancy, dans une courte introduction, manifeste le désir que ce qu'il appelle trop modestement ses *notes* inspirent aux Champenois des recherches plus complètes et servent de point de départ aux études que mériterait ce simple castel; il me semble que l'érudit diplomate a trop bien épuisé le sujet pour que ses compatriotes puissent trouver encore à y rien ajouter.

G. V.

— Bibliographie de l'abbé Cochet, par MARCELIN BLANADET, avec une préface de M. l'abbé Tougard et un portrait de l'abbé Cochet, dessiné par Albert Huyot, gravé sur bois par Jules Huyot. *Paris, Alphonse Picard & fils, libraires, rue Bonaparte, 82; Ernest Dumont, rue de Grenelle, 32; Rouen, A. Lestringant, libraire, rue Jeanne d'Arc, 11; Le Hâvre, A. Bourdignon fils, libraire, Place Gambetta, 19; Dombre, libraire, Place de l'Hôtel-de-Ville, 10,* 1895, gr. in-8 de XVI-208 pp. et 2 ff. (15 fr.).

Ce n'était pas une mince besogne que d'établir la bibliographie des œuvres de M. l'abbé Cochet. Le savant prêtre rouennais qui avait consacré les instants de loisir que lui laissait l'exercice de son ministère, à l'archéologie, est, en effet, l'auteur d'un très grand nombre de travaux appréciés, livres, brochures ou même simples articles de journaux et de revues. La bibliographie dressée avec soin par M. Marcelin Blanadet n'enregistre pas moins de 416 numé-

ros, et encore M. l'abbé Tougard, qui s'est chargé de présenter au public ce consciencieux travail, se demande-t-il si les archives paroissiales ne recèleraient pas plus d'un intéressant mémoire sorti de la plume de l'abbé Cochet.

M. Blanadet ne s'est pas borné à décrire l'œuvre de cet infatigable antiquaire; il a fait suivre ses descriptions de la bibliographie des ouvrages ayant rapport à l'abbé Cochet et de l'iconographie de ses portraits. Quelques documents inédits et une table des matières terminent cette publication, qui rendra aux archéologues, et plus spécialement aux archéologues normands, de véritables services.

G. V.

— Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Bibliographie générale des inventaires imprimés, par FERNAND DE MÉLY & EDMOND BISHOP. Tables. *Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte, 28,* 1895, in-8 de 2 ff., 258 pp. et 1 f. blanc (10 fr.).

J'ai déjà eu l'occasion de parler ici de l'excellent ouvrage de MM. F. de Mély et E. Bishop (livraisons de septembre-octobre 1892 et de mars-avril 1894). Cette publication est aujourd'hui terminée. Les tables qui viennent de paraître sont très copieuses; elles sont dressées avec infiniment de soin et les recherches y sont on ne peut plus faciles. « Pour remédier à des erreurs inévitables, écrivent les deux auteurs, nous avons disposé les fiches de telle manière que, classées sous plusieurs rubriques, il fût possible de les trouver presque toutes, d'abord sous leur nom propre, puis sous une classification générale ».

Les antiquaires, les collectionneurs, les historiens, se trouvent désormais en possession d'un nouvel instrument de travail qui leur sera, dans bien des occasions, d'un secours utile et précieux.

G. V.

— Marie-Thérèse, 1717-1780, par le Comte DE VILLERMONT. *Paris, Desclée, de Brouwer et Cie,* 1895, 2 vol. in-8 de 2 ff.-432 pp. et 2 ff.-436 pp. (12 fr. les 2 vol.).

Marie-Thérèse est certainement une des plus grandes figures du XVIIIe siècle. Cependant, elle n'a été en France le sujet que d'un nombre très restreint de travaux historiques ; si l'on excepte les magistrales études de M. de Broglie et les trois volumes de la correspondance secrète avec Mercy-Argenteau, publiés par MM. d'Arneth et Geoffroy, nos historiens ont trop négligé cette virile impératrice qui a su, aux époques les plus troublées, présider avec une habile fermeté aux destinées de la maison d'Autriche, si dangereusement menacée par les plus redoutables ennemis.

L'ouvrage de M. de Villermont comblera cette lacune. Il suit pas à pas la fille de Charles VI depuis les premières années, à travers les rudes époques de la guerre de Succession d'Autriche et de la guerre de Sept Ans, jusqu'aux derniers temps attristés par de pénibles dissentiments entre elle et Joseph II. L'attachant récit de M. de Villermont s'appuie sur la correspondance même de Marie-Thérèse, sur les documents fournis par les Archives, sur les témoignages contemporains contrôlés avec une critique perspicace.

Faut-il conclure de là que l'auteur ait toujours observé les lois sévères de l'impartialité ? Catholique fervent, M. de Villermont a surtout exalté dans Marie-Thérèse l'impératrice chrétienne et, quand il se résigne à mêler le blâme à l'éloge, c'est surtout sur ses démêlés avec la cour de Rome et notamment sur la suppression de l'ordre des Jésuites, que portent ses reproches. Quant aux autres fautes ou faiblesses de Marie-Thérèse, il se montre peut-être d'une excessive indulgence. C'est ainsi qu'il rejette sur Joseph II et Kaunitz la grande iniquité du partage de la Pologne, dans laquelle une large part de culpabilité, malgré des scrupules trop tôt vaincus, revient à Marie-Thérèse. Il semble que la noble femme, qui ne pouvait voir un Silésien sans pleurer, eut dû montrer un peu plus de respect pour l'indépendance d'une nation chevaleresque et se rappeler les services rendus à la Maison d'Autriche par Sobieski, dont le nom n'apparaît dans aucune des pièces signées d'elle, relatives à l'odieux démembrement. On peut encore reprocher à M. de Villermont un excès de sévérité à l'endroit de Kaunitz ; en dépit de ses manies puériles et de son insupportable vanité, Kaunitz demeure un de ces grands ministres que l'Autriche a toujours eu la bonne fortune de rencontrer aux époques critiques de son aventureuse histoire. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que Kaunitz fut le principal négociateur de cette alliance franco-autrichienne, du *système*, comme on disait alors, qui plus étroite et mieux comprise, eût pu conjurer tant de malheurs à venir.

Quoi qu'il en soit, ces deux volumes, terminés au moment même où la mort l'enlevait à ses études, font le plus grand honneur à M. de Villermont. Il sera désormais impossible de parler de la grande impératrice sans les consulter avec soin ; ils constituent le plus sérieux travail, le seul presque, qui ait été écrit en français sur un des règnes les plus intéressants de l'histoire moderne.

— Mémoires de BARRAS, membre du Directoire, publiés avec une introduction générale, des préfaces et des appendices par George Duruy... *Paris, Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, 79,* 1895, 2 vol. in-8 de LXXXIII-372 pp. et XVI-543 pp. (15 fr. les 2 vol.).

Depuis quelques années, on a exhumé et publié un grand nombre de Mémoires, privés, politiques ou militaires ; ceux que vient de mettre au jour M. George Duruy, sont particulièrement intéressants, car ils touchent à une période mouvementée de notre histoire.

Barras, membre de la Convention, et commissaire de l'assemblée à l'armée chargée du siège de Toulon en 1793, chef de la faction qui renversa Robespierre au 9 thermidor, membre du Directoire de 1795 à 1799, ennemi acharné de l'Empereur Napoléon, après avoir été le protecteur et l'ami du jeune général Bonaparte, rallié enfin dans les dernières années de sa vie au gouvernement de la Restauration, a été acteur ou témoin dans les évènements les plus importants de la Révolution.

Il a connu intimement les personnages les plus illustres de la fin du XVIIIe siècle et des premières années du XIXe : Danton, Robespierre, Carnot, Bonaparte, Hoche, Fouché, Talleyrand, Benjamin Constant, Mme de Staël, Bernadotte, etc.

Ses Mémoires fourmillent d'anecdotes, de renseignements curieux et de révélations sur les contemporains. Mme de Staël, Talleyrand et Fouché, Carnot même, n'y sont guère moins maltraités que Napoléon et que l'Impératrice Joséphine.

On ne manquera pas de discuter les jugements plus que sévères portés par l'ancien membre du Directoire, sur ses adversaires politiques. Mais tous les lecteurs seront d'accord pour reconnaître le puissant intérêt de ces Mémoires et l'importance capitale des renseignements qu'ils fournissent sur des évènements historiques

aussi controversés que le 9 thermidor, le 18 fructidor, le 18 brumaire, etc. On en jugera par ce fait que le tome II se compose, pour moitié à peu près, de résumés analytiques des séances du Directoire, rédigés sur les notes mêmes prises par Barras au sortir de chacune de ces séances.

Une introduction générale de M. George Duruy dont on connaît la profonde érudition, expose la provenance, le mode de rédaction et l'authenticité de ces Mémoires. Des préfaces, placées en tête de chacun des deux volumes, montrent dans quelle mesure le pamphlet s'y mêle à l'histoire. Celle du tome I contient, en outre, une étude sur le rôle de Bonaparte au siège de Toulon. Le tome I (Ancien Régime-Révolution) est orné de deux portraits en héliogravure, d'un fac-simile et de deux cartes; le tome II (le Directoire jusqu'au 18 fructidor), de deux portraits en héliogravure.

Ces reproductions d'autographes et de portraits inédits, provenant de la collection Jubinal de Saint-Albin (portrait de Danton par David, de Robespierre, de Barras, etc.), ajoutent encore à l'intérêt de cette publication.

MEMENTO

— Catalogue des estampes, dessins et cartes composant le cabinet des estampes de la Bibliothèque de l'Arsenal, par GASTON SCHÉFER, bibliothécaire à l'Arsenal. *Paris, aux bureaux de l'Artiste,* 44, quai des Orfèvres, 44, 1895, in-8 de 32 pp.

Cette livraison est la 3me (col. 129 à 192) de l'excellent travail entrepris par M. Gaston Schéfer et dont il a été déjà parlé dans le *Bulletin du Bibliophile* (année 1894, pp. 199-200 et pp. 550-551).

— Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XVe siècle, par W. L. SCHREIBER. Tome septième, contenant la première partie des fac-similés des livres xylographiques. *Berlin, librairie Albert Cohn, 53, Mohrenstrasse, 53,* 1895, in-fol.

Nous avons déjà entretenu plusieurs fois les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* de l'important ouvrage de M. W. L. Schreiber (livraisons de janvier-février 1892, janvier-février et novembre-décembre 1893); le tome VII qui vient de paraître se compose de 38 grandes planches et de la description de ces planches. Dans un court avertissement, l'auteur exprime le regret de ne pouvoir encore publier son tome IV qui doit traiter des livres xylographiques, les quelques volumes, en partie unique qui lui restent à consulter, ne pouvant, pour des raisons indépendantes de sa volonté, lui être communiqués actuellement.

C'est donc un petit retard à subir, mais on le supportera d'autant plus patiemment qu'il témoigne de la conscience avec laquelle M. W. L. Schreiber traite cet ouvrage absolument capital pour l'histoire de la gravure.

— Un écrivain saintongeais inconnu. Mathurin Alamande, poète et littérateur de Saint-Jean d'Angély (1486-1531). Notes sur une impression de Toulouse et sur un libraire rouennais établi à Castres en 1519. Avec trois planches de fac-simile. Par A. Claudin, lauréat de l'Institut. *Paris, librairie A. Claudin, 16, rue Dauphine, 16,* M.D.CCC.XCV, in-8 de 20 pp.

Je me fais un plaisir de signaler aux lecteurs du *Bulletin* ce travail, extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* tiré à 100 exemplaires et qui n'a pas été mis dans le commerce. C'est un document aussi intéressant pour l'histoire littéraire que pour celle des origines de la typographie française.

— Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI[e] siècle, par le Président Baudrier, publiées et continuées par J. Baudrier. Première série, ornée de 50 reproductions en fac-similé. *Lyon, à la librairie ancienne d'Auguste Brun, 13, rue du Plat, 13,* 1895, gr. in-8 de VII, 450 pp. et 1 f. blanc (20 fr.).

Je tiens à signaler, dès aujourd'hui, la publication des importants documents relatifs à la typographie lyonnaise, réunis par M. le président Baudrier, publiés et continués par son fils, M. J. Baudrier. La place dont je dispose est trop restreinte pour que je puisse parler de cet ouvrage avec toute l'étendue nécessaire. Je me borne donc à l'annoncer, me promettant de lui consacrer dans la prochaine livraison l'article auquel a droit un travail si utile et si précieux.

G. V.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

131. — Recueil d'aucunes lettres. Par lesquelles se comprend la vérité des choses passées entre sa majesté de Lempereur Charles cinquiesme. Et François roy de France, premier de ce nom. Et dont par icelles se peult tesmoigner, justiffier et clerement cognoistre que ledict roy de France est seul occasion de la guerre presentement mene au grand regret & desplaisir de ladicte Magesté montant seulement pour le fait particulier d'icelle. Mais encores plus pour les grans maulx et inconveniens apparans a ceste cause à la republique chestienne. *Anvers*, 1536; in-4°, parch. (169) 140 fr.

Recueil important, le plus important peut-être de tous ceux auxquels a donné lieu la longue polémique entre Charles-Quint et François Ier. Il se compose presque entièrement de lettres adressées par l'Empereur à son résident en France, Jehan Harnart, chevalier, vicomte de Lombeque, baron de Likerke.

Voici, du reste, la nomenclature des pièces qui composent ce précieux recueil:

I. Prologue.

II. S'ensuyvẽt lesdites lectres escriptes dez ledict homme par Lempereur a son Ambassadeur resident en France (17 et 18 avril 1536).

III. Ce que Sa Majesté Impériale estant de chemin feit encoires escripre a sondict Ambassadeur... (D'Aiguependente, *Acquapendente,* 21 avril 1536).

IV. Sensuyt le substencial du propoz de Lempereur tenu à nostre Sainct Pere...

V. La responce du roy de France faicte à nostre S. Pere sur le propoz tenu par Lempereur a sa Sainctetė (11 mai 1536).

VI. La replique faicte par Lempereur sur ladicte response du Roy de France (du Bourg de Sainct Denis près la Cité de Plaisance, 19 mai 1536).

VII. L'instruction baillee au Seigneur de Balançon envoye par Lempereur devers le Roy de France (3 avril 1532).

VIII. Cest la responce que le roy de France a faicte au seigneur de Balançon...

IX. Translation de latin en françois des lectres escriptes par ledict Roy de France aux Princes, villes et autres estatz d'Allemagne... (12 février 1534).

X. Lectres de Lempereur escriptes a monseigneur le Conte de Roeulx, chevalier de l'ordre du Thoison dor... pour justifier sadicte Majesté... (19 avril 1535).

XI. Autres lectres escriptes par la Majesté de Lempereur audict Seigneur de Likerke... sur ce que le Roy François luy auroit dit quil eust a soy retirer... (18 juin 1536).

C'est à cet ensemble de documents que François I[er] répondit par les *Exemplaria literarum quibus et Christianissimus Galliarum rex Franciscus ab adversariorum maledictis defenditur...* publiés par Robert Estienne en 1537.

Sur le titre et au verso du dernier feuillet, les armes de Charles-Quint avec sa fière devise *Plus oultre*.

Bel exemplaire dans sa première reliure.

Châteaudun. — Imp. de la Société Typographique.

1895
SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Eugène Asse, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; Joseph Denais; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Charles Ephrussi; Baron de Claye (d'Eylac); Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Léon Gruel; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, Président honoraire de la Société des Bibliophiles français; Émile Picot; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles français; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles français; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles français; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; le R. P. Sommervogel; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; abbé Tougard; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; Georges Vicaire, de la Bibliothèque Mazarine, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthelemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Baillon; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

SEPTEMBRE-OCTOBRE

ON SOUSCRIT A PARIS
A LA LIBRAIRIE TECHENER
(H. LECLERC ET P. CORNUAU)
219, RUE SAINT-HONORÉ
AU COIN DE LA RUE D'ALGER
1895

LIVRAISON DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

Le *Bulletin du Bibliophile* rendra compte de tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) dont il sera envoyé un exemplaire.

Adresser les envois à M. Georges VICAIRE, rédacteur de la Revue Critique, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Techener)

MARIE-ANTOINETTE

DEVANT L'HISTOIRE

(SUITE)

---

55. — Mémoires de M. le duc DE LAUZUN. *Paris, Barrois aîné,* 1822 ; in-8, 2 ff., xx-399 pp. (*N.* Ln 27 11752).

La B. N. conserve dans la Réserve et sous la même cote un autre exemplaire avec portrait rapporté, lettre autographe de la duchesse Des Cars au prince de Talleyrand, pour le remercier d'avoir déclaré ces Mémoires supposés, et des notes manuscrites dans lesquelles on a rétabli les passages supprimés et les noms propres désignés par des initiales. Ce fut seulement, en effet, au prix de ces mutilations que Barrois obtint de mettre en vente ce livre aussitôt argué de faux par les intéressés et leurs caudataires. Il y aurait eu, ce semble, un moyen bien simple de confondre les prétendus imposteurs : puisque la famille du duc et son ami M. de Talleyrand reconnaissaient que Lauzun avait bien réellement laissé des *Mémoires* personnels et puisque Mme Gay (dont l'intervention en cette affaire demeure inexpliquée pour nous) faisait annoncer que « dépositaire du ms. depuis quinze ans », elle l'avait confié à un notaire « pour qu'il ne fût ni perdu, ni imprimé », pourquoi ne pas faire sortir un instant de l'ombre tutélaire où il se cachait le texte authentique et en détacher quelques pages qui eussent dévoilé la supercherie ? On préféra traiter la publication de Barrois de « sale roman » et s'étonner que la police de Louis XVIII laissât circuler « des ouvrages antiroyalistes et antireligieux que les ministres de l'usurpateur lui-même envoyaient au pilon ». (*Gazette de France,* 1er janvier 1822.)

D'où venait donc ce manuscrit dont Barrois avait risqué la mise au jour ? De toutes les versions qui circulèrent alors sur sa mystérieuse origine, la plus plausible est celle que lui prêtèrent Salgues, ex-censeur de la police impériale, devenu le collaborateur de Martainville au *Drapeau blanc,* et son ancien chef, Savary, duc de Rovigo, ministre de la police de 1810 à 1814. D'après Salgues (*Drapeau blanc,* du 21 décembre 1821), le libraire Buisson lui aurait soumis une copie « défectueuse » (comment pouvait-il le savoir ?) des *Mémoires* en lui demandant conseil sur l'opportunité de la publication. Salgues l'en aurait détourné, ainsi que son collègue Lacretelle aîné, également consulté ; mais Savary, avisé de cette communication officieuse, chargea son subordonné, le général de Pommereul, d' « emprunter » à Buisson son manuscrit contre récépissé et, après avis préalable de la commission de censure, étrangère à celle de la librairie, le susdit manuscrit fut « classé » avec ceux de la même espèce. Du propre aveu de Salgues, Buisson réclama « cent fois » contre cette spoliation et mourut avant d'avoir obtenu gain de cause.

A ces détails, le *Journal des Débats* du 13 janvier 1822 en ajouta d'autres qui ne furent point démentis par la presse royaliste. Selon lui, le manuscrit des *Mémoires* avait été « présenté » à « Bonaparte » par Savary de la part d'un ami de Lauzun. « Si je laisse publier ceci, aurait dit l'empereur, tout Paris jettera les hauts cris ; donnez 40,000 fr. à cet homme et je garderai le manuscrit ». Il aurait été, en effet, retrouvé dans ses papiers en 1814. Comment un pamphlétaire aussi décrié que Lewis Goldsmith en obtint-il communication en 1817, lors d'un de ses séjours à Paris, de la main d'un personnage des plus qualifiés *(by a nobleman of very high caracter) ?* C'est ce que les *Débats* n'auraient pas dit s'ils l'avaient su. Toujours est-il qu'à partir du 30 juillet 1818, Lewis Goldsmith publia dans trente numéros consécutifs de son journal, *The British monitor,* la traduction des *Mémoires,* en ayant soin toutefois d'omettre un grand nombre de passages « indécents ». Ces passages visaient, non Marie-Antoinette et son entourage, mais des « dames anglaises du plus haut rang encore vivantes », comme le fit remarquer un correspondant de la *Quotidienne* (14 janvier 1822).

Selon le plus récent biographe de Lauzun, M. Gaston Maugras (*Le Duc de Lauzun et la Cour de Louis XVI,* 1893, in-8), le manuscrit original aurait été saisi, puis détruit sous les

propres yeux de Napoléon, non pas toutefois avant que la reine Hortense n'en eût obtenu communication pour quelques jours durant lesquels on se hâta de le faire transcrire et c'est sur cette copie qu'aurait été donnée l'édition de 1822.

Quérard a prétendu que Louis XVIII, dans une pensée de ressentiment contre sa belle-sœur, avait tacitement autorisé ce que Napoléon avait défendu ; quelle que soit la valeur de cette allégation, dont il faut lui laisser la responsabilité, il est constant que diverses copies des *Mémoires* circulaient à Paris dans les premières années de la Restauration et qu'en 1818 il fut question d'imprimer l'une d'elles. C'est alors que Talleyrand adressa, le 25 mars, au *Moniteur* un désaveu préventif, inséré le surlendemain et réimprimé sur l'original dans *l'Amateur d'autographes* de 1863, p. 382. Ni cette protestation, ni celle du duc de Choiseul (*Moniteur* du 22 décembre 1821), ni, à plus forte raison, celles de M[mes] Campan et de Genlis, ne persuadèrent le public et la question d'authenticité n'a même plus été soulevée depuis lors. La critique historique n'a pas à se prononcer sur l'exactitude des dires de Lauzun touchant ses innombrables bonnes fortunes, mais elle a qualité pour constater que les faits et les dates allégués par lui dans ses campagnes de Corse et d'Amérique sont d'une scrupuleuse exactitude, qu'un arrangeur eut donné à ces *Mémoires* un tour plus littéraire et qu'ils sont demeurés inachevés, car ils s'interrompent au moment où l'auteur reçut l'ordre de ramener en France les troupes envoyées au secours des *insurgents* (1783).

55[a]. — Mémoires de M. le duc DE LAUZUN. Seconde édition. *Paris, Barrois l'aîné,* 1822 ; 2 vol. in-12 (*N.* Ln[27] 11752 A.)

On lit au verso du titre de chaque volume :

« En terminant cette édition, nous croyons devoir avertir le public de se tenir en garde contre toute contrefaçon des *Mémoires* de M. le duc de Lauzun que l'on annoncerait avec des augmentations. Les *Mémoires* que nous avons publiés sont *conformes au manuscrit de l'auteur* et les seuls véritables. Toutes les contrefaçons que l'on pourra annoncer avec des augmentations seront falsifiées, ces additions n'appartenant point à l'auteur et n'étant puisées que dans les *Mémoires* de Bachaumont ou autres ouvrages du temps ».

Cette note n'était qu'à moitié exacte, puisque l'éditeur avait dû pratiquer dans les deux tirages des coupures moins importantes en somme qu'on aurait pu le supposer, ainsi qu'on put en juger lorsque Taschereau en eut rétabli le texte dans la *Revue rétrospective* (1re série, tome Ier, 1833, pp. 84-101). C'est de cette version ainsi complétée que Sainte-Beuve se servit pour consacrer à Lauzun l'une de ses premières *Causeries du lundi* (1851); il y citait en outre la partie principale de la lettre de Mme Des Cars, dont il a été question plus haut et revendiquait à ce propos en termes éloquents les droits imprescriptibles de l'histoire.

C'est seulement en 1858 que les *Mémoires* furent intégralement reproduits pour la première fois ; voyez les deux nos suivants.

56. — Mémoires du duc DE LAUZUN (1747-1783), publiés pour la première fois avec les passages supprimés, les noms propres, une étude sur la vie de l'auteur, des notes et une table générale, par LOUIS LACOUR. *Paris, Poulet-Malassis et de Broise,* 1858; in-12, LXVI-330 pp. (*N.* Ln 27 11753.)

Il faut y joindre un prospectus de quatre pages. C'est en raison des termes mêmes dans lesquels la publication y était annoncée que M. le baron Pichon, dont Louis Lacour était le locataire, lui fit donner congé et que la Société des Bibliophiles français rompit les conventions passées avec le même érudit pour la publication des *Mémoires* inédits de Gassot, secrétaire de divers princes de la maison de Valois.

En même temps le livre était saisi pour outrage à la morale publique, mais une ordonnance de non-lieu intervint presqu'aussitôt et cette première édition fut rapidement épuisée.

Louis Lacour avait révisé le texte sur deux copies certifiées, ainsi que sur l'ex. de réserve de la B. N. et il y avait rétabli les passages cités intégralement dans la *Revue rétrospective.*

56 a. — Mémoires du duc DE LAUZUN (1747-1783), publiés conformes au manuscrit, avec une étude sur la vie de l'auteur. Seconde édition sans suppressions et aug-

mentée d'une préface et de notes nouvelles par Louis Lacour. *Paris, Poulet-Malassis et de Broise,* 1858; petit in-8, 2 ff. et LXVII-409 pp., plus 1 f. non chiffré (table des matières). (*N.* Ln 27 11753 A.)

La nouvelle préface (pp. I-XI), est intitulée : *Tribulations d'un éditeur. Bref exposé des conséquences que la première édition sans suppressions des* Mémoires de Lauzun *a eues pour moi,* et datée de Paris, 14 octobre 1858.

Le texte des *Mémoires* et celui de la notice sur le duc et la duchesse de Lauzun sont conformes à ceux de la première édition, mais diverses notes avaient été corrigées et les signes matériels employés pour indiquer les additions avaient disparu.

De nouvelles poursuites furent dirigées contre Lacour et Malassis, tant au nom de M. Pichon, pris à partie dans les *Tribulations d'un éditeur,* qu'en celui des princes Czartoryski, à raison de divers passages des *Mémoires* et de deux notes qu'ils tenaient pour injurieuses. Le délit d'outrage à la morale publique, un moment invoqué, fut écarté de nouveau, mais le 26 janvier 1859, les plaignants obtinrent la destruction des ex. saisis ; de plus, par le même jugement, confirmé en appel, le tribunal condamna Louis Lacour à trois mois de prison et 1000 francs d'amende, Poulet-Malassis et De Broise à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

Les *Mémoires* furent en 1862 l'objet de deux nouvelles réimpressions. Voyez les deux nos suivants.

57. — Mémoires du duc de Lauzun et du comte de Tilly, avec avant-propos et notes par M. Fs. Barrière. *Paris, Firmin Didot frères, fils aîné et Cie,* 1862; in-12, 2 ff. 435 pp. et 1 f. de table. (*N.* L 45 24)

Le faux-titre porte : *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle....* Tome XXV.

Pour les *Mémoires* de Lauzun, l'éditeur a suivi le texte de l'édition Lacour, ainsi qu'il l'a reconnu p. 98 et il a, comme lui, rétabli tous les noms propres.

58. — Mémoires du duc de Lauzun (1749-1783), publiés entièrement conformes au manuscrit, avec une étude

sur la vie de l'auteur. Sixième édition sans suppressions et augmentée d'une préface, de notes nouvelles et du plaidoyer de Me FALATEUF, avocat à la cour de Paris, par LOUIS LACOUR. *Naumbourg s/ S., Gottfried Paetz,* 1862; in-8, LXXXIII-412 pp.

Le texte et les notes sont, en effet, conformes à la seconde édition de 1858, mais les *Tribulations d'un éditeur* sont supprimées et remplacées par un avertissement emprunté pour la majeure partie à un article de Léon de Wailly paru dans *l'Illustration.* Le plaidoyer de Me Falateuf occupe les pp. LXVIII-LXXXIII.

59. — Mémoires du duc DE LAUZUN. Édition complète, précédée d'une étude sur Lauzun et ses mémoires, par GEORGES D'HEYLLI. *Paris, Édouard Rouveyre,* 1880; in-8, XLVI-266 pp. et 1 f. non chiffré (achevé d'imprimer). (*N.* Ln 27 33819.)

Frontispice, en tête et culs-de-lampe par DE MALVAL.
M. d'Heylli a suivi le texte établi par Louis Lacour, mais il l'a divisé en chapitres qui n'existent point dans les éditions précédentes.

---

60. — Mémoiren des Grafen ALEXANDER VON TILLY, aus den franzõsischen Handschrift übersetzt, mit einer biographischen Notiz über den Grafen von Tilly. *Berlin,* 1825; 3 vol. in-8.

D'après le *Quérard,* n° 11, et d'après Œttinger.

61. — Mémoires du comte ALEXANDRE DE TILLY, pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siècle. *Paris, chez les marchands de nouveautés,* 1828; 3 vol. in-8. (*N.* Lb 39 71.)

61 a. — Mémoires du comte ALEXANDRE DE TILLY, ancien page de la reine Marie-Antoinette, pour servir à l'his-

toire des mœurs de la fin du XVIII[e] siècle. *Paris, Ch. Heideloff*, 1830 ; 3 vol. in-8. (*N.* Lb 39 71 A.)

Le titre seul est changé.

---

62. — Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI, par FÉLIX, comte DE FRANCE D'HEZECQUES, baron DE MAILLY, publiés par M. le comte D'HÉZECQUES, ancien député au Corps législatif, membre du Conseil général de la Somme. *Paris, Didier et C[ie]*, 1873 ; in-12, 2 ff. et VIII-360 pp.

63. — Le Comte de Fersen et la cour de France. Extraits des papiers du grand maréchal de Suède, comte JEAN-AXEL DE FERSEN, publiés par son petit-neveu, le baron R.-M. DE KLINCKOWSTRÖM, colonel suédois. *Paris, Firmin-Didot et C[ie]*, 1877-1878 ; 2 vol. in-8. (*N.* Lb 39 11221.)

Tome I, LXXVII-321 pp. et 1 f. d'errata. En regard du titre, gravure anonyme au burin, d'après une miniature représentant Fersen à vingt-huit ans. — La Guerre d'Amérique du Nord. — Fuite du Roi et de la Reine de France pour Varennes. — La Contre-Révolution.

Tome II, 2 ff., 440 pp. et 1 f. d'errata. — Formation d'un congrès armé des puissances étrangères. — Coalition contre la France. — Différents projets de délivrer la famille royale de France. — Les deux premières campagnes des puissances coalisées contre la France.

---

64. — Conversations recueillies à Londres, pour servir à l'histoire d'une grande reine, par M***. *Paris, Hénée et Dumas, Lerouge*, 1807 ; in-8, 2 ff. et 262 pp. (*N.* Lb 39 80.)

L'*Avis de l'éditeur* et l'*Introduction,* quoique paginés en chiffres romains, sont compris dans la pagination générale.

Ces *Conversations,* rédigées, selon Eckard *(Notice sur Peuchet),* « par un membre distingué de l'Assemblée nationale »

(LALLY-TOLENDAL?), ont fait l'objet d'une autre publication décrite sous le n° suivant.

65. — **Mémoires de Mlle BERTIN sur la reine Marie-Antoinette, avec des notes et des éclaircissements.** *Paris, Bossange frères*, 1824; in-8, 1 f. et 291 pp. (N. Inv. Y ² 52566.)

Le faux-titre porte : *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française*. Dans l'ex. de la B. N. un second titre, relié à la suite du premier, porte comme rubrique : *Paris et Leipzig, Bossange frères*.

Les *Mémoires* attribués à la célèbre modiste sont en réalité une réédition des *Conversations* décrites sous le n° précédent, mais que PEUCHET avait dépouillés de la forme de dialogue et qu'il avait fait suivre (pp. 161-191) de pièces justificatives et de notes historiques dont voici le détail : I. *Sur le comte de Charolais.* II. *Sur la duchesse d'Orléans,. femme de Louis-Philippe.* III. *Sur Louis-Philippe d'Orléans* (Égalité). IV. *Sur le mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin.* V. *Marie-Antoinette épouse de Louis XVI.* VI. *Sur les princesses tantes de Louis XVI.* VII. *Sur le comte de Maurepas.* VIII. *Sur Choiseul.* X. *(sic :* IX*) et* XI (X). *Sur Mme Du Barry, sa mort et ses trésors.* XII. *Mme de Mackau.* XIII. *Souvenirs sur Marie-Thérèse de France.* XIV. *Arrêt du 31 mai 1786* (affaire du Collier).

Les héritiers de Mlle Bertin réclamèrent contre l'abus qui avait été fait du nom de leur tante ; dans une lettre adressée à *la Semaine, journal littéraire* (22e livraison, pp. 174-177), leur représentant M. Petit-Dauterive ajoutait que Mlle Bertin non seulement n'avait point laissé de *Mémoires*, mais encore qu'elle avait, par prudence, détruit, durant la Terreur, ses livres de compte, en sorte que sa succession n'avait pu, lors de la Restauration, exercer aucune répétition auprès de la liste civile.

En présence de ce désaveu, les frères Bossange s'exécutèrent de fort bonne grâce : « trompés, disaient-ils, par quelqu'un qu'il serait peu généreux de nommer, puisqu'il avoue sa faute », ils déclarèrent qu'ils s'interdisaient toute vente ou publication ultérieure de ces *Mémoires* et qu'ils remettaient aux plaignants la presque totalité de l'édition.

Cette lettre, également publiée par *la Semaine*, a été reproduite par Beuchot dans le *Journal de la librairie* du 29 jan-

vier 1825, avec une apostille flatteuse pour la délicatesse et le désintéressement des frères Bossange.

66. — Souvenirs sur Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France, et sur la cour de Versailles, par M[me] la comtesse D'ADHÉMAR, dame du palais. *Paris, L. Mame,* 1836 ; 4 vol. in-8, (*N.* Inv. Y[2] 13011-13014.)

Par le baron DE LAMOTHE-LANGON, d'après Quérard.

67. — Souvenirs de LÉONARD, coiffeur de la reine Marie-Antoinette. *Paris, Alph. Levavasseur et C[ie],* 1838 ; 4 vol. in-8. (*N.* Inv. Y[2] 69342-63945.)

Mémoires apocryphes, attribués, comme les précédents, à LAMOTHE-LANGON. Sur ce personnage que les romanciers modernes ont plusieurs fois mis en scène, voir une note très précise de M. Alfred Bégis dans l'*Intermédiaire* du 10 juillet 1890, col. 408-409. Jean-François Autié, dit *Léonard,* né à Pamiers en 1758, coiffeur et valet de chambre d'honneur de la Reine, condamné à mort le 7 thermidor an II, échappa au supplice par suite d'un confusion de noms, passa en Russie, d'où il ne revint qu'en 1814, et mourut à Paris le 24 mars 1820. En 1818 il était ordonnateur général des pompes funèbres.

B. — DE 1770 A 1788.

68. — État de distribution des présents de la corbeille de Madame la Dauphine. *Paris, typ. Lahure,* MDCCCLXXVI ; in-8, 2 ff. et 31 pp.

On lit sur le titre : (Extrait du volume des *Mélanges* de 1877 et tiré à vingt-cinq exemplaires non mis dans le commerce, avec la permission de la société des Bibliophiles [français]).

L'avertissement est signé : le baron J. PICHON. Cet *État* est extrait d'un ms. faisant partie de la bibliothèque de l'éditeur, intitulé *Description et relation de tout ce qui a été fait et de tout ce qui s'est passé à l'occasion du mariage de L. A. Dauphin de France avec Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche,* par M. DE LA FERTÉ, intendant des Menus (in-4).

Il existe de ce manuscrit, encore en partie inédit, deux autres copies, l'une à la Bibliothèque Mazarine, en mar. rouge, aux armes de France, n° 2937 (auj. 2401), l'autre aux Archives, en veau jaspé, aux armes de France et des Menus-Plaisirs du Roi, O[1] 3254.

69. — Lettre sur le mariage de monseigneur Louis-Auguste de Bourbon, Dauphin de France, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche, sœur de l'empereur Joseph II, co-régent des États d'Autriche et fille de S. M. Impériale, Royale et apostolique l'Impératrice reine de Hongrie et de Bohême. *Amsterdam et Paris, Gueffier,* 1770 ; in-8, 32 pp. (*N.* Lb 39 6229.)

Relation des fêtes et cérémonies qui avaient eu lieu à l'occasion de l'arrivée de la Dauphine en France et de son mariage.

70. — Collection des ouvrages les plus intéressants présentés à la Cour à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine. *Paris, Desnos,* 1770 ; in-4.

Ouvrage peu commun, non cité par Brunet ni par Cohen, contenant : 1° Les portraits de Louis Dauphin et de Marie-Antoinette Dauphine, grav. par Desnos ; 2° Chiffre généalogique contenant les degrés de consanguinité entre Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine, avec un grand tableau gravé ; 3° *Les vœux de la France et de l'Empire* (1 titre et 6 pl. gravés par Chenu d'après Gravelot et autres) ; 4° Allégorie sur l'alliance célébrée le seize mai, pièce repliée, gravée par Auvray ; 5° *Les Bouquets de noce,* dialogues sur le mariage, frontispice de Dugourc, gravé par Ingouf.

L'ex. de la bibliothèque de M. Ducoin (4e partie, n° 2), a été adjugé 166 francs.

71. — Antoinette, ou la nouvelle Pandore, par Mlle Dionis. *S. l. n. d.;* in-8, 3 pp. (*N.* Lb 38 6233.)

Titre et cul-de-lampe gravés. Le premier est signé en caractères minuscules : *a. s. f.*

Allégorie en prose. L'ex. de la B. N. porte cette note manuscrite : « Présentée à Madame la Dauphine » et p. 13, une correction également manuscrite.

•72. — **L'Pompier ou l'Jasement du Marais et d'partout, ouvrage en deux morciaux, décoré d'une note si tellement curieuse qu'all' vous apprend comme quoi l's enfants pouvont queuqu' fois avoir plus d'âge qu'leux père.** *S. l. n. d.*, **in-8, 8 et 12 pp.**

Le *Premier Morciau* comporte en réalité deux chansons ; la première sur l'air : *Ah ! ça, v'là qu'est donc bâclé !* est intitulée : *Chanson en magnière d'Épitralame, décomposée le 23 mars 1770 par* GEORGES L'ÉTEIGNOIR, *l'un des douze pompiers du corps de garde de l'hotel Soubise, au sujet d'l'occasion du prochain mariage d'Monseigneur Louis-Auguste D'Bourbon, Dauphin de France, âgé de quinze ans, six mois, trois s'maines et deux jours, avec Mamsell' l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Lorraine, encore moins vieille.*

Une note (p. 5) dit que l'auteur, né natif de la paroisse archipresbytérale de Saint-Séverin, y a été baptisé « le 32 mai ou pour mieux dire le 1er juin 1705 ».

La seconde chanson (sur l'air de *Manon Girou*), fait allusion au mariage de Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé, avec Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, célébré le 24 avril 1770.

La seconde partie est intitulée : *L'Maréchal ferrant, la R'vendeuse et l'Suisse d'la Merci ou le Deuxième jasement du Marais et d'partout, ouvrage en trois morciaux, servant d'allonge au* « Pompier d'l'hôtel Soubise ». Il y a en réalité quatre chansons en l'honneur du Dauphin et de la Dauphine, suivies d'un *Errata ou Petite ébauche d'un grand tableau* et d'une note en prose.

73. — **La Joie des halles, conversation entre Mme Giroflée, marchande bouquetière, Mme Saumon, marchande de marée, et M. Jacquot-la-Grosse-Patte, marinier, sur le joyeux avènement du roi à la couronne.** *Imp. d'Houry, s. d.*; **in-8, 15 pp.** (*N.* Lb 39 6234.)

ÉPIGR. :

Trahit sua quemque voluptas.

74. — **Chanson nouvelle. Entrée de Madame la Dauphine.** *Impr. E. Jorry,* in-8, 7 pp. (la dernière non chiffrée).

Air : *Reçois dans ton galetas.* Le visa du censeur Marin est du 16 juin 1773 et le permis d'imprimer, contresigné Sartine, est du lendemain.

Couplets en l'honneur du court séjour que le Dauphin et la Dauphine firent à Paris en juin 1773. (Voir *Mémoires secrets,* à cette date).

75. — **Le Gonflement de la rate, ou Entretiens du jour, dialogue au Palais-Royal, entre Mlle Trotte-Menu, marchande à la toilette, et M. Dix-Huit, tailleur.** *Paris, Gueffier,* 1774 ; in-8, 16 pp. (*N.* Lb 39 6235.)

ÉPIGR. :

Titillo ad ridendum.

Pp. 7-9, *Plainte* (en vers) *des bourgeois de Passy contre les parasites curieux.* Pp. 10-12. *Le Temple de la Justice,* allégorie (en prose) en l'honneur du Roi et de la Reine. Pp. 14-16, *Bouquet* (en vers) *à tous les Jeans du monde.*

76. — **Les Amours de Charlot et de Toinette, pièce dérobée à V...** *S. l.,* MDCCLXX (1779) ; in-8, 8 pp.

ÉPIGR. :

Scilicet in superis labor est, ea cura quietas
Sollicitat...

VIRG., *Æneid.*

Satire en vers irréguliers dont la destruction coûta plus de 17400 lives à la cassette de Louis XVI, ainsi que l'atteste la quittance du libraire Boissière, publiée par P. Manuel (*Police dévoilée,* I. pp. 237-238). Deux ex. au moins échappèrent à cette destruction, si rigoureuse qu'elle fût : l'un (ayant appartenu à M. Hankey), renferme deux pl. gravées et très finement gouachées, attribuées à DESRAIS, représentant, l'une, Marie-Antoinette en tête à tête avec le comte d'Artois, l'autre, Louis XVI se soumettant devant la Faculté de médecine à l'épreuve du congrès. Un second ex. (provenant de Leber, qui l'a décrit sous le no 2281 de son catalogue et qui appar-

tient aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen) est orné d'un dessin également attribué à Desrais ; mais si les attitudes des deux personnages sont les mêmes que dans l'ex. Hankey, leurs traits et leurs costumes rappellent plutôt ceux de Mme de Staël et de La Fayette.

Les Amours de Charlot et de Toinette ont été plusieurs fois réimp. à partir de 1789, entr'autres dans le *Momus redivivus* de Mercier (de Compiègne).

77. — Songe ou horoscope sur l'accouchement futur de Marie-Antoinette-Jeanne-Joséphine de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre. *Paris, Imp. Clousier,* 1781 ; in-8, 10 pp. (*N.* Lb 39 297.)

La Reine était grosse du premier Dauphin, mort en 1789.

78. — Route que tiendra la reine en allant à Notre-Dame, de Notre-Dame à Sainte-Geneviève, de Sainte-Geneviève à l'Hôtel de ville, et de l'Hôtel de ville à la place de Louis XV, le lundi 21 janvier 1782. *P.-D. Pierres,* 1782 ; in-4, 4 pp. (*N.* Lb 39 311.)

P. 3. *Route que tiendra le Roi pour aller le même jour à l'Hôtel-de-Ville.* P. 4. Itinéraire du Roi et de la Reine pour leur retour à la Muette, depuis le quai Pelletier jusqu'à la place Louis XV.

79. — Avis au public, pour l'arrivée à l'hôtel de ville, le lundi 21 janvier 1782. *Paris, imp. P.-D. Pierres,* 1782 ; in-4, 8 pp. (*N.* Lb 39 312.)

80 . — Portefeuille d'un talon rouge, contenant des anecdotes galantes et secrètes de la cour de France. *Paris, imp. du comte de Paradès, l'an 178*;* in-24, 42 pp. (*N.* Lb 397 Réserve.)

P. 3. *Avis de l'éditeur.* P. 5. *A M. de la H...* (La Harpe), *de l'Académie française.* P. 29. *Lettre à Milady St...,* datée de Versailles, 18 juin 1779.

Pamphlet dont l'auteur est demeuré inconnu et que l'on attribue sans preuves à Gédéon Lafitte, marquis de Pelleport (cf. *l'Intermédiaire* de 1880, col. 136, 190, 209, 270). Quant

à la rubrique inscrite sur le titre, elle fait allusion à un aventurier nommé en réalité Richard, issu d'un patissier de Phalsbourg, qui se donnait pour fils naturel d'un grand d'Espagne et sur qui une détention à la Bastille pour cause d'espionnage avait attiré l'attention publique ; aussi l'emploi de son nom était-il un appât tendu à la curiosité des badauds.

Le *Portefeuille d'un talon rouge* dut être saisi avant même d'être mis en vente, car il n'en est trace ni dans les *Mémoires secrets,* ni dans la *Correspondance* dite de Métra, et on le voit inscrit dans *la Police dévoilée* de Manuel (tome Ier, p. 38) avec cette mention : « Toute l'édition, ou à peu près », parmi les livres envoyés au pilon sur l'ordre de Lenoir, le 19 mai 1783. Si exacte en effet qu'ait été la recherche, quelques ex. échappés à la destruction ont figuré aux ventes Chaponay (1863), L. Potier (1870), ou sur divers catalogues à prix marqués ; enfin, à la vente posthume du relieur Capé (1868), il s'en retrouva jusqu'à 21 ex. en feuilles qui, achetés par un libraire du quai des Grands-Augustins et reliés par ses soins, sont peu à peu entrés dans la circulation.

Au point de vue historique, le *Portefeuille d'un talon rouge* n'est pas, comme le répètent à l'envi les bibliographes qui ne l'ont jamais ouvert, « d'une violence inouïe », mais bien plutôt d'une perfidie notoire, car sous couleur de disculper la Reine des imputations dont elle était l'objet, l'auteur énumère toutes les calomnies et médisances mises en œuvre contre elle. C'est ainsi qu'on y lit pp. 14-18 un prétendu dénombrement des dames de la cour fait par Marie-Antoinette à Joseph II lors de sa visite en France et qu'on y relève pour la première fois, ce me semble, ces dénominations de « siècles » de, « collets montés » et de « paquets » qui provoquèrent dans l'entourage même de la reine d'irréconciliables rancunes.

Le *Portefeuille* a été réimprimé en 1872 par Gay sous la rubrique de Neuchatel et forme la 13e livraison d'une Bibliothèque libre tirée à cent ex.

81. — Prières faites pour l'heureuse délivrance de la reine, récitées en hébreu, depuis le 15 février 1785, dans l'assemblée des juifs de la nation espagnole et portugaise, résidants à Paris, par ordre du sieur Sil-

veyra, syndic et agent général de cette nation. *Imp. d'Houry,* 1785 ; in-4, 6 pp. (*N.* Lb 39 6288.)

Pour la naissance du duc de Normandie, plus tard Dauphin, mort au Temple.

82. — Marie-Antoinette et le procès du collier, d'après la procédure instruite devant le parlement de Paris, par M. ÉMILE CAMPARDON, archiviste aux Archives de l'Empire. Ouvrage orné de la gravure en taille-douce du collier et enrichi de divers autographes inédits du roi, de la reine, du comte et de la comtesse de Lamotte. *Paris, Henri Plon,* 1863 ; in-8, VIII-452 pp. (la dernière non chiffrée). (*N.* Lb 39 6217.)

83. — L'Intrigue du collier. Épisode du règne de Louis XVI (1785-1786), par L. SEUBERT. *Paris, Jules Tardieu,* 1864 ; in-12, 2 ff. et 176 pp. (*N.* Lb 39 6295.)

84. — LOUIS COMBES. Marie-Antoinette et l'intrigue du collier. *Paris, Georges Decaux, s. d.* (1876) ; in-16, 125 pp. (*N.* Lb 39 11196.)

85. — Barreau de Paris. Discours prononcé par M. F. LABORI, avocat à la Cour d'appel, secrétaire de la conférence, à l'ouverture de la conférence des avocats, le 26 novembre 1888. Imprimé aux frais de l'ordre. *Paris, imp. Alcan Lévy,* 1888 ; in-8, 54 pp. (*N.* 8° Fn 3 884.)

L'orateur avait choisi pour sujet le procès du Collier.

86. — Marie-Antoinette et le Procès du Collier, suivi du Procès de la reine Marie-Antoinette, par G. CHAIX D'EST-ANGE, publié par son fils. *Paris, Maison Quantin,* 1889 ; in-8, 2 ff., 363 pp. et 1 f. de table. (*N.* Lb 39 11458.)

C. — DE 1789 A 1793.

87. — Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, à la Nation. (17 juillet 1789.)

Apocryphe, mais favorable à la Reine. Voyez tome Ier de la *Bibliographie,* nº 1249, et pour les diverses réponses que provoqua cette brochure, les nos 1250-1254.

88. — Les poissardes à la reine. *Rue du Sépulchre,* 1789; in-8, 8 pp. (*N.* Lb 39 2089.)

En langage populaire.

89. — Déclaration admirable de Marie-Antoinette... envers la Nation et son entretien avec le Roi sur la diminution du pain (1789).

Apocryphe, mais favorable à la Reine. Voyez tome Ier de la *Bibliographie,* nº 1356. Cette brochure a été citée dans le travail de MM. de Lescure et de La Sicotière sous ce titre bizarre : *Déclaration administrative de Marie-Antoinette...*

90. — Le G.... royal. *S. l.,* 1789; in-8, 16 pp.

L'*Avis de l'éditeur* est en prose. L'*Entretien de Junon et d'Hébé* et le *Mea culpa R**** sont en vers.

91. — Ode à la Reine. *S. l. n. d.,* in-8, 7 p.

Pièce très violente attribuée à Ponce-Denis Écouchard Lebrun et plusieurs fois réimp. Voyez le nº suivant.

92. — C'est ce qui manquait à la collection. *A Vienne en Autriche,* 1789; in-8, 8 pp. et 1 f. non chiffré.

P. 3, *Ode à la Reine.* Au verso du feuillet non chiffré, petite eau-forte représentant une femme en grand chapeau à califourchon et à rebours sur un âne dont elle tient la queue; le conducteur de l'animal porte un bonnet surmonté de cornes. Cette vignette a servi pour d'autres publication.

93. — L'Autrichienne en goguettes, ou l'orgie royale, opéra proverbe, composé par un garde du corps, publié depuis la liberté de la presse, et mis en musique par la reine. *S. l.,* 1789; in-8, 16 pp. (*N.* Lb 39 2401. Réserve.)

Attribué par Barbier à François-Marie Mayeur de Saint-Paul. Si cette attribution est justifiée, l'auteur est venu plus

tard à résipiscence, car on le voit en 1796 collaborer au *Portefeuille d'un chouan* de Villiers et en 1814 publier *la Renaissance des lys ou le petit Chansonnier royaliste* (in-32).

94. — Antoinette d'Autriche, ou dialogue entre Catherine de Médicis et Frédégonde, reines de France, aux enfers, pour servir de supplément et de suite à tout ce qui a paru sur la vie de cette princesse. *Londres,* 1789 ; in-8, 16 pp. (*N.* Lb 39 2402.)

Voyez le nº suivant.

95. — Le petit Charles IX, ou Médicis justifiée. *S. l.,* 1789 ; in-8, 16 pp. (*N.* Lb 39 2403.)

Même ouvrage que le précédent.

96. — Bord... r.... ; suivi d'un entretien secret entre la reine et le cardinal de Rohan, après son entrée aux états généraux. Le b... se trouve à Versailles, dans l'appartement de la reine. *S. n. l. d.;* in-8. (*N.* Lb 39 2404. Réserve.)

97. — Les Imitateurs de Charles IX ou les Conspirateurs foudroyés, drame en cinq actes et en prose, orné de cinq gravures, par le rédacteur des « Vêpres siciliennes » et du « Massacre de la Saint-Barthélemy ». *A Paris, imp. du Clergé et de la Noblesse de France, dans une des caves ignorées des Grands-Augustins,* 1790 ; in-8, 128 pp. (*N.* Lb 39 2773.)

Remise en circulation d'un pamphlet dialogué par l'abbé Gabriel Brizard, publié d'abord sous ce titre : *La Destruction de l'Aristocratisme* (sic), *drame en cinq actes en prose, destiné à être représenté sur le théâtre de la Liberté.* A Chantilly, imprimé par ordre et sous la direction des princes fugitifs, 1789, in-8, 128 p. 5 fig.

Ces cinq figures, assez finement gravées, représentent : Marie-Antoinette et Mme de Polignac tendrement enlacées avec cette légende : « Je ne respire plus que pour toi ! Un baiser, mon bel ange ! », le comte d'Artois et le duc du Châtelet, la mort de Flesselles, Louis XVI quittant Versailles le 17 juillet 1789, et le massacre de Foulon et de Berthier.

98. — Requête de la reine à nosseigneurs du tribunal de police de l'hôtel de ville de Paris (15 mars 1790). *De l'imprimerie de la reine, s. d.;* in-8, 8 pp. (*N.* Lb 39 3079.)

Facétie à propos d'un passage des *Révolutions de France et de Brabant* où Desmoulins avait appelé Marie-Antoinette *la femme du roi.*

99. — La Cause de la Révolution Françoise, ou la conduite secrète de M... A... n. tte. d'Autr... R. de France. Enrichie d'une collection de nottes intéressantes et critiques sur les auteurs de cette Révolution comme sur celles des autres parties de l'Europe, par un de ses témoins, le Chev. de —. *A l'Enseigne de la Liberté,* 1790, in-8, 30 pp.

ÉPIGR. :

Fraus sublimi regnatin. Aulâ.
SENEC. *in Hipp.*

Violent pamphlet, imprimé, semble-t-il, à Londres. P. 13-19, *Vérités dédiées à Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France,* en vers, suivies de notes en prose. En regard du titre, frontispice anonyme décrit sous le nº 17 ci-dessus, où sa présence n'est nullement justifiée, tandis qu'il offre ici une allusion évidente à ces vers de la p. 16 :

. . . . C'est Maurepas qui tombe,
Par ton ordre expirant, victime du poison
Là, te dirais-je encore, Vergennes qui succombe,
Ministre, ami des rois et l'honneur de son nom.

100. — Le petit alphabet de la cour. *S. l. n. d.* (1790); in-8, 22 pp. (*N.* Lb 39 3164.)

Pamphlet, dirigé surtout contre Marie-Antoinette.

101. — Tels gens, tel encens. *S. l. n. d.;* in-8, 27 pp. (*Br. M.,* F. R. 386, 15.)

Pamphlet contre la droite de l'Assemblée et surtout contre Marie-Antoinette.

102. — Semonce à la reine. *S. l. n. d.* (1790) ; in-8, 8 pp. (*N.* Lb ^{39} 3637.)

Violent pamphlet.

103. — Soirées amoureuses du général Mottier et de la belle Antoinette, par le petit épagneul de l'Autrichienne. *A Persépolis, à l'enseigne de l'Astuce et de la Vertu délaissée,* 1790; in-8, 32 pp. (*N.* Lb ^{39} 4281. Réserve.)

104. — Marie-Antoinette dans l'embarras, ou Correspondance de La Fayette avec le roi, la reine, la Tour-du-Pin et Saint-Priest. (19-26 octobre 1790.) *S. l. n. d.;* in-8, 48 pp. (*N.* Lb ^{39} 9479. Réserve.)

Frontispice obscène.

105. — Testament de MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE, ci-devant reine de France. *Imp. Le Gros, s. d.* (1790) ; in-8, 16 pp. (*N.* Lb ^{39} 9480. Réserve.)

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *Fait et rédigé dans son cabinet, à Saint-Cloud.*

Le catalogue imprimé de la B. N. a enregistré sous le nº Lb ^{39} 10824 et classé au mois d'août 1792 un second ex. de cette pièce qui a exactement la même justification typographique, mais dont les marges sont plus petites.

106. — La G.... en pleurs. *Au b...el et se trouve au Magasin dans les appartements de la Reine, l'an de la f.....ie 5790;* in-8, 12 pp. (*N.* Y. Réserve.)

Fontispice obscène. Voyez le nº suivant.

107. — Les derniers Soupirs de la g.... en pleurs adressées à la ci-devant noblesse, et dédiés à la triste, sèche et délaissée Désullan, libraire au Palais-Royal, en qualité de g.... au premier chef. *A Branlinos,* etc., *l'an de la bienheureuse f.....ie,* 5790; in-8, 15 pp. (*N.* Y. Réserve.)

Frontispice obscène différent du précédent.

108. — Étrennes de la déesse Hébé à la Messaline royale pour l'année 1791. *Pour l'année de la contre-révolution* 1791. *Se trouve aux Tuileries et chez le portier du général bleu. De l'imprimerie nationale, s. d.*; in-12, 20 pp.

Frontispice et épigraphes obscènes.

Au verso du titre : *Avis aux lecteurs* (en prose). P. 3, *Étrennes de la déesse Hébé à la Messaline royale pour l'année 1790, dialogue entre la Reine et Hébé* (en vers). — P. 19-20, *M. de La Fayette, la Reine, dialogue en action* (en prose).

109. — Catherine de Médicis dans le cabinet de Marie-Antoinette, à Saint-Cloud. Premier (-douzième) dialogue. *De l'Imprimerie royale, s. d.* (1791); in-8. (*N.* Lb 39 4562.)

Chacun de ces douze dialogues (formant une première livraison) a huit pages. Dans l'ex. de la B.-N., on a relié à la suite: *Catherine de Médicis dans le cabinet de Marie-Antoinette à l'instant que Louis XVI reçoit une députation de 48 sections de la ville de Paris, présidée par M. Bailly,* treizième dialogue. *De l'Imprimerie royale,* in-8, 8 pp., et *Catherine de Médicis, Quatorzième dialogue,* [entre Louis XVI, Marie-Antoinette et plusieurs députés]. *Impr. Chaudriet, s. d.,* in-8, 8 pp.

110. — Fureurs utérines de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI. La mère en prescrira la lecture à sa fille. *Au Manège et dans tous les b...els de Paris,* 1791; in-12, 58 pp. (*N.* Lb 39 10259. Réserve.)

P. 15, *Le Triomphe de la f.....ie ou les Apparences sauvées,* comédie en deux actes et en vers.

Deux figures obscènes coloriées.

111. — Interrogatoire du Roi et de la Reine et leur déclaration aux commissaires nommés par l'Assemblée nationale (1791).

Voir tome Ier de la *Bibliographie,* no 2263 et pour les diverses relations de l'affaire de Varennes, *ibid.,* 3000-3018.

112. — Le Vrai caractère de Marie-Antoinette. *Imp. Momoro, s. d.;* in-8, 8 pp.

ÉPIGR. :

Mortel qui juges tout, quelle est ton imprudence
Lorsque ton jugement s'arrête à l'apparence?

En faveur de la Reine.

113. — Désespoir de Marie-Antoinette, sur la mort de son frère Léopold II, empereur des Romains, et sur la maladie désespérée de Monsieur, frère du roi de France. *De l'imprimerie de la Liberté, s. d.* (1792); in-8, 8 pp. (*N.* Lb [39] 5803.)

Pamphlet.

114. — Liste civile, suivie des noms et qualités de ceux qui la composent, et la punition due à leurs crimes. Récompense honnête aux citoyens qui rapporteront des têtes connues de plusieurs qui sont émigrés et la liste des affidés de la ci-devant reine. *Imp. de la Liberté, s. d.* (1792); in-8, 24 pp.(*N.* Lb [39] 10910.)

Signé : SILVAIN.

P. 21. *Liste de toutes les personnes avec lesquelles la Reine a eu des liaisons de débauche.* P. 23. *Liste d'une partie de ceux dont on donnera le sommaire de leur patriotisme ou de leurs crimes dans le troisième numéro, ainsi que le prix de leurs têtes selon leurs crimes.*

Voyez les deux nos suivants.

114 a. — Liste civile, suivie des noms et qualités de ceux qui la composent... et la Liste des affidés de la ci-devant reine. *Imp. de la Liberté, s. d.;* in-8, 24 pp. (*N.* Lb [39] 10910 A.)

Sous le titre, fleuron sur bois représentant des fleurs et des fruits.

P. 3-20, *Liste civile* semblable à celle du no ci-dessus.

115. — No II. Liste civile, et les têtes à prix des personnes soldées par cette liste, dont la plupart étaient pour-

suivies par la cour martiale et les autres prisonniers qui sont à Orléans, ainsi que ceux qui ont échappé à la vengeance du peuple et qui se font enrôler pour les frontières, avec l'abrégé de leurs crimes. Mort de la royauté. *Paris, imp. de la Liberté,* 1792; in-8, 32 pp. (*N.* Lb [39] 10911).

P. 3. *Notice intéressante sur quelques criminels de lèse-nation et les premiers conspirateurs reconnus dans l'affaire du 10,* P. 22. *Bertrand* (de Moleville), *ministre de la marine, a perdu la confiance de la nation.* P. 23-25. *La Fayette a-t-il quitté son armée pour se rendre à Paris sur un congé du ministre de la guerre? Y a-t-il lieu à accusation contre La Fayette?* P. 26. *Liste des personnes qui méritent d'être inculpées sur cette liste.* P. 28. *Liste des hommes qui peuvent être admis à la Convention nationale et qui ont le mieux mérité de la patrie.* P. 23 (*sic* : 32) *Liste de partie de ceux dont on donnera le sommaire de la vie et des crimes dans le 3e no.*

115 [a]. — No III. Liste des personnes soldées par cette liste dont la plupart étaient poursuivies par la cour martiale et les autres prisonniers qui sont à Orléans ainsi que ceux qui ont échappé à la vengeance du peuple et qui se sont enrôlés pour les frontières. Avec l'abrégé de leurs crimes. *Paris, imp. de la Liberté,* 1792; in-8, 32 pp. (*N.* Lb [39] 10911).

Dans l'ex. de la B. N., les nos II et III sont cartonnés sous la même couverture. On lit au verso du no III l'*Avis* suivant :

« L'on a empêché pendant quelques jours la publicité de la *Liste civile* et on le devait de toute nécessité, parcequ'on avait contrefait cette liste et qu'il était arrivé que des personnes honnêtes et de bons citoyens avaient été impliqués dans ces contrefaçons ; mais comme on ne peut empêcher le public de connaître ses ennemis, on a lu ces listes avant de les imprimer (?). Nous ne croyons pas qu'il y ait rien de faux dans la nouvelle édition que nous donnons aujourd'hui ».

P. 3-11. Réimpression modifiée des passages correspondants du no II sur Du Rosoy, Dangremont, La Reynie, etc. P. 12. *Liste de tous les prisonniers traîtres à leur patrie, conspirateurs qui étaient détenus dans les prisons d'Orléans et qui ont*

été jugés en dernier ressort par le peuple souverain à Versailles. P. 14. *Suite des prisonniers détenus ès-prisons d'Orléans pour crime de lèse-nation qui étaient dans la maison Saint-Charles au rez-de-chaussée.* P. 17-32. Suite de la liste de dénonciations annoncée par le titre (*Breteuil,* ex-ministre, abbé *de Vermont*).

116. — Têtes à prix. Suivi de la liste de toutes les personnes avec lesquelles la reine a eu des liaisons de débauches. Par ordre exprès de l'assemblée des Feuillants. Seconde édition. *Paris, de l'imp. de Pierre-sans-Peur,* 1792 ; in-8, 28 pp. — N° 2. Têtes à prix, avec le sommaire de leur vie et de leurs crimes, copie reçue fidèlement par un commis patriote, sur l'extrait des pièces remises au comité, avec une nombreuse liste de partie de ceux qui paraîtront dans le n° 3. Par ordre de l'assemblée des Feuillants. *Paris, de l'imprimerie de Pierre-sans-Peur,* 1792 ; in-8, 23 pp. (*N.* Lb 39 6055.)

P. 3 (du n° 1), *Décret* suivi de la liste des personnes dénoncées, semblable ou peu s'en faut à celle du n° 114 ci-dessus, mais où chaque nom est suivi du chiffre auquel on taxait la capture. P. 26. *Liste de toutes les personnes avec lesquelles la Reine a eu des liaisons de débauche.* (Suite également semblable à celle du n° ...... ; le nom de Dugazon y est apostillé d'une note sur les libertés que l'acteur, travesti en poissarde, aurait prises avec la reine le jeudi gras 1778).

N° II. P. 3, *Avis de l'éditeur,* suivi d'une nouvelle liste de dénonciations et de taxations (réimp. modifiée et augmentée de la liste mentionnée dans le n° II de la *Liste civile*). P. 22-23. *Liste de partie de ceux dont on donnera le sommaire de la vie et des crimes dans le 3e n°,* entièrement semblable à celle du n° II de la *Liste civile*.

116 a. — Têtes à prix... *Paris, imp. de Pierre-sans-Peur,* 1792 ; in-8, 28 pp. (*N.* Lb 39 6055 A.)

Réimpression du n° 1.

Dans cette réimpression, le mot « Feuillants » a été ajouté sur le titre au moyen d'un papier découpé.

117. — Le Cadran des plaisirs de la Cour ou les Aventures du petit page Chérubin, pour servir de suite à la Vie de Marie-Antoinette, ci-devant reine de France. Suivi de la Confession de Mademoiselle SAPHO. *A Paris, chez les marchands de nouveautés, s. d.* (1792); in-18, 1 f. et 270 pp.

Entre le titre du volume et le titre de départ est inséré *le Calendrier des plaisirs de la Cour. Invention de Cagliostro.*

Sur les diverses éditions et réimpressions de ce pamphlet, où l'absurde le dispute à l'obscène, voyez la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Amour,* v° *Cadran.*

118. — La Journée amoureuse, ou les derniers plaisirs de M.... A......... Comédie en trois actes, en prose, représentée pour la première fois au Temple, le 20 août 1792. *Au Temple, chez Louis Capet,* l'an Ier de la République; in-24, 67 pp. et 1 f. non ch. (*N.* Lb 39 10821. Réserve.)

Deux figures dont une obscène.

Le feuillet non chiffré renferme une annonce de la *Vie privée de Marie-Antoinette* « dont le 3e volume vient de paraître ». Voyez ci-après.

Sur les écrits et pamphlets relatifs à la captivité de Marie-Antoinette au Temple, voyez tome Ier de la *Bibliographie,* nos 3517-3579).

119. — La Confession de MARIE-ANTOINETTE, ci-devant reine de France, au peuple franc, sur ses amours et ses intrigues avec M. de La Fayette, les principaux membres de l'Assemblée nationale, et sur ses projets de contre-révolution. *De l'imp. du cabinet de la reine, s. d.;* in-8, 16 pp. (*N.* Lb 39 10822. Réserve.)

120. — Observations et précis sur le caractère et la conduite de Marie-Antoinette d'Autriche, par la citoyenne Marie-Thérèse. *Chez tous les marchands de nouveautés,* 1793; in-8, 46 pp. (Br. M. F. R. 9318.)

ÉPIGR. :

Les écarts de l'esprit ne sont pas ceux du cœur.
L'Anglais à Bordeaux.

En faveur de Marie-Antoinette.

121. — Marie-Antoinette à la Conciergerie, fragment historique publié par le comte FR. DE ROBIANO. *Paris, Baudouin frères,* 1824 ; in-12, 2 ff. et 89 pp. (*N.* Lb 41 89.)

Le faux-titre porte : *Mémoires sur la Révolution.*

En regard du titre, frontispice intitulé : *Dernière communion de la Reine,* signé DEVÉRIA *del.* COUCHÉ *fils aquaforti.* LEJEUNE, *sculp.*

Sur le procès, la condamnation et l'exécution de Marie-Antoinette, voyez tome Ier de la *Bibliographie,* nos 4142-4197 ; sur son transfert à la Conciergerie et la polémique, plusieurs fois ravivée, au sujet de la communion qu'elle y aurait reçue, voyez spécialement *ibid.,* nos 4187-4194.

122. — Jugement général de toutes les p...ins françaises et de la reine des g...es, par un des envoyés du Père Éternel. *De l'Imp. des Séraphins, s. d.* (1793) ; in-8, 16 pp.

Frontispice obscène.

123. — Descente de la Dubarry aux enfers, sa réception à la cour de Pluton par la femme Capet, devenue la furie favorite de Proserpine. Caquetage entre ces deux catins. *Paris, Galletti, s. d.* ; in-8, 16 pp. (*N.* Lb 41 3569).

(A suivre).

LES LIBRAIRES

LES RELIEURS ET LES IMPRIMEURS

DE TOULOUSE

AU XVIᵉ SIÈCLE

(1531-1550)

D'APRÈS LES REGISTRES D'IMPOSITIONS

Conservés aux Archives municipales.

(SUITE ET FIN)

TABLE DES NOMS CITÉS

D'ÉCRIVAINS, D'ENLUMINEURS DE RELIEURS, D'IMPRIMEURS ET DE LIBRAIRES

Établis à Toulouse de 1477 à 1550

N. B. — Le signe † indique le décès, suivi de la date avec l'indication du registre de quartier qui nous a fourni la mention.

ÉCRIVAINS

Écrivain, à l'hôtellerie des Balances. — La Daurade, 1538.

Johanniet, Jehannet ou Johannety (Jean). — St-Pierre-des-Cuisines, 1483-1484.

Voir *Jehannet* aux enlumineurs.

Raynaud ou Reynaud (Jean). — Saint-Étienne, 1489.

Voir aux enlumineurs.

ENLUMINEURS

Alaup (Jean) ou Alaux, coloriste. — Saint-Étienne, 1524.

Blanc (Jean). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1489.

Borion (Nicolas). — Saint-Pierre-des-Cuisin., 1484-1489.

Claus, Clausa ou Clauso (Pierre de ou du). — Saint-Sernin. 1477-1488-1503. — † 1507, Saint-Sernin.

Voir aux écrivains.

Cochon ou Cochen (Mace ou Masse). — 1477. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1484. — Saint-Étienne, 1489.

Cousin, Coussin ou Coussini (Mathieu). — St-Étienne, 1486-1498.

David (Guillaume). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1483.

Voir aux écrivains.

Fabie. — Voy. *Fabrol.*

Fabrol ou Fabie (Jean). coloriste. — Saint-Étienne, 1520-1528.

Groset ou Grosset (Jean). — Saint-Étienne, 1484-1489. — St-Pierre-des-Cuisines, 1489.

Voir aux libraires.

Jammet (Jean). — Saint-Pierre-des-Cuisin., 1488-1489.

Jehannet ou Johanniet (Johan ou Jean). — 1477.

Johan ou Jean « l'illuminayre ». — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1488.

Peut-être le même que *Johan Jehannet* ou *Johanniet.* — Voir aux écrivains.

Laurent. — Saint-Étienne, 1497.

Peut-être le même que *Robin (Laurent).*

Mace ou Masse. — Voy. *Cochon* ou *Cochen.*

Merle ou Mestre (Jean). — Saint-Sernin, 1506-1510.

Voir aux relieurs.

Paquier (Pierre). — La Daurade, 1477-1497.

Voir aux relieurs et aux libraires.

Raynaud ou Reynaud (Jean). — Saint-Étienne, 1484-1487.

Voir aux écrivains.

Robin (Laurent). — 1477.

RELIEURS

Alemonier, Amueynier, Aulmunyer ou Aumoynier (Philibert). Voy. *Lemonier.*

Archibel, Archibeau, Archimbel, Archimbaud (Charles). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1523-1527.

Voir aux libraires.

Barrière, Barriera, Barrier ou Barrieur (Antoine). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1523-1527 — Saint-Sernin, 1544.

Voir aux libraires.

Bel-Repaire ou Beaurepaire (Ramond ou Raymond de). — St-Pierre-des-Cuisines, 1540.

Voir aux libraires.

Bergier ou Vergier (Jean). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1523-1524.

Voir aux libraires.

Bergier ou Vergier (Étienne II). — Saint-Sernin, 1546.

Voir aux libraires.

Bertomieu. — Saint-Étienne, 1497-1499.

Voir aux libraires.

Bosquet ou Bousquet (Antoine). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1530-1540.

Voir aux libraires.

Boysson (Pierre). — Saint-Sernin, 1546.

Voir aux libraires.

Brisson ou Brissonet (Guyot). 1477. — † Saint-Pierre-des-Cuisines, 1483.

Voir aux libraires.

Brisson ou Brison (Pierre). — La Daurade, 1480. — Saint-Étienne, 1483-1484. — † 1484, Saint-Étienne.

Campi ou Camps (Jean). — Voy. *Deschamps*.

Carles ou Charles (Guillaume). — St-Étienne, 1497-1498. — † 1498, St-Étienne.

Champs (Jean). — Voy. *Deschamps*.

Chasot ou Chussot (Jean). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1521-1526. — † Saint-Pierre-des-Cuisines, 1536.

Voir aux libraires.

Chasot (Jean II). — Saint-Sernin, 1546.

Voir aux libraires.

Court ou Cort (Henri). — St-Pierre-des-Cuisines, 1497.

Voir aux écrivains et aux libraires.

Crousi (Antoine). — Saint-Sernin, 1487-1488.

De Mes (Jean). — Saint-Sernin, 1506.

Voir aux libraires.

Deschamps, Champs, Camps ou Campi (Jean). — Saint-Sernin, 1542-1544.

Voir aux libraires.

Ducros. — St-Étienne, 1497.

Dupuy ou Du Puy (Guillaume). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1522-29.

Voir aux libraires.

Forgas (Domenge). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1529.

Pourrait être identifié avec *Fargue, La Forgue* ou *La Fargue*.

Voir aux libraires.

Gari (Jean). — Saint-Sernin, 1480.

Guillaume. — † 1483, Saint-Étienne.

Guiman ou Guine (Jean). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1509-1511.

Voir aux libraires.

Guyot. Voy. *Brisson*.

Julia (Jean). — Saint-Sernin, 1541-1548.

Voir aux libraires.

Laine ou Lana (Étienne). — 1477.

Le Merle (Étienne).— Saint-Pierre-des-Cuisines, 1545.

Lemonier, Alemonier, Amueynier, Aulmunyer ou Aumoynier (Philibert). — St-Pierre-des-Cuisines, 1538-40.

Leonart. Voy. *Vermendhon.*

Mespla, Mesplie ou Mespolie (Jean). — Saint-Sernin, 1541-1546.

Mestre ou Magister (Jacques). — 1477.

Voir aux libraires.

Michau (Le petit). — Saint-Sernin, 1503.

Voir aux libraires.

Panateau, Peneteau, Panateu ou Peneteu (Jean), dit Peyto ou Porto. — St-Pierre-des-Cuisines, 1484-1510. — † 1510, St-Pierre-des-Cuisines.

Papillet ou Paupillat (Jean), relieur de l'Université. — St-Pierre-des-Cuisin., 1488-1489.

Paquier (Pierre). — La Daurade, 1498.

Voir aux enlumineurs et aux libraires.

Paupillat (Jean). Voir *Papillet.*

Peneteau ou Peneteu (Jean). — Voy. *Panateau.*

Petit Johan, de Tarbes. — St-Pierre-des-Cuisines, 1497.

Pierres ou Pierre. — La Daurade, 1498.

Tarsi, Tarsis, Targis ou Turgis. — Saint-Sernin, 1546.

Voir aux libraires.

Vermendhon (Léonard). — Saint-Étienne, 1497.

Voir aux libraires.

Verger ou Vergier. — Voy. *Bergier.*

IMPRIMEURS

Agnet, Aguet ou Annet. — Voy. *Rivière.*

Anric (Maître). — Voy. *Mayer.*

Anric. — Voy. *Poyvre.*

Bilhard. — Voy. *Vieillard.*

Boudeville, Bauteville ou Bout-de-Ville (Guyon de). — St-Pierre-des-Cuisines, 1540. — St-Sernin, 1541. — St-Pierre-des-Cuisines, 1542-1550.

Bralhe (Jacmet). — Saint-Sernin, 1541.

Cambz ou plutôt Canibus. — Voy. *Girard.*

Cavaleris (Pierre). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1542.

A remplacé *Vidal Franc ou de France,* imprimeur, dans sa maison, mais le métier n'est pas indiqué.

Chirard. — Voy. *Girard.*

Clebat (Stephan, Estevan ou Esteban), appelé aussi Maître Estève. — St-Étienne, 1489.

Colomiez (Jacques). — St-Sernin, 1525-1550.

Damoysel ou Damoyseu (Jean). — Saint-Sernin, 1529.

Voir aux libraires.

Doge (Jean). — Saint-Sernin, 1542-1543.

Voy. *Roge*, aux libraires.

Dubois (Arnauld Guilhem). — Saint-Sernin, 1522.

Voir aux libraires.

Estève (Maître). — Voy. *Clebat*.

Faure (Jean). — Saint-Sernin, 1506?-1521. — † 1523.

Le nom de sa veuve figure à cette date sur le titre d'un livre.

Feruvant? — Saint-Sernin, 1543.

France ou Franc (Vidal de). St-Pierre-des-Cuisines, 1531-1542.

Vidal de France était peut-être le fils de Jacques de France, imprimeur à Lyon, cité dans les rôles de 1493 et 1499. (Voir BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*. Lyon, 1895; gr. in-8, tome I, page 165). — Un nommé *Pierre Cavaleris* (voy. à ce nom), reprit en 1542 la maison de Vidal, à Toulouse.

Garlys (Jean de). — Voy. *Guerlins*.

Girard ou Guiraud (Jean), dit Cambz, Combz, ou plutôt Canibus. — Saint-Sernin, 1529-1543.

Groussier ou Gronssier (Antoine). — Saint-Sernin, 1543. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1545.

Guari (Jean). — Voy. *Guerlins*.

Guerlins, Garlys ou Guari (Jean de). — Saint-Étienne, 1519. — La Pierre-Saint-Géraud, 1519-1521.

Jean « l'impresseur ». — Voy. *Parix*.

Mallet (Charles ou Carles). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1542-1543.

Mathelin, aide ou prote de l'imprimerie d'Henri Mayer. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1489.

C'est par erreur que nous l'avons inscrit dans notre première liste sous le nom de *Bailet*. Le mot *bailet* ou *vailet* en patois toulousain, signifie *valet, aide*. Ce n'est donc pas un nom propre.

Mayer (Henri) appelé aussi Maître Anric. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1488-1489.

Papies (Jean). — Voy. *Parix*.

Parix ou Papies (Jean), dit aussi Jean « l'impresseur ». — Pont-Vieux, 1480. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1488-89.

Poyvre ou Poyvure (Henri ou Anric). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1545-1550.

Rigailh (Pierre). — Saint-Sernin, 1549-1550.

Rivière, Riviera, Ribiera ou de la Rivière (Annet, Anné, Aynnet ou Agnet). — St-Pierre-des-Cuisines, 1529-1550.

Vieillard, Veylard, Vilhard ou Bilhard (Nicolas). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1531-1533. — Saint-Sernin, 1532-1333. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1534-1539. — Saint-Sernin, 1541.

LIBRAIRES

Albert, Aubert, Aubier ou Imbert (Corneille), appelé aussi Cornilhe. — La Daurade, 1538-1549.

Albi (Pierre d'). — Saint-Sernin, 1549-1550.

Alexandre. — Saint-Étienne, 1498-1499.

Antoine dit « Antoni le libraire ». — Saint-Étienne, 1512.

Archibel, Archibeau, Archimbel ou Archimbeau (Charles). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1521-1522. — De 1523 à 1527, voir aux relieurs. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1529-1550.

Arnauld (Maître). — Saint-Sernin, 1533.

Arnauld (Guilhem). — Voy. *Du Bois*.

Alemonyer, Almonyer, Aulmonyer, Aulmusnier. — Voy. *Lemonier*.

Aubert ou Aubier (Corneille). — Voy. *Albert*.

Baret (Philippe). — Saint-Étienne, 1499.

Barrière, Barriera, Barrier ou Barrieur (Antoine). — St-Pierre-des-Cuisines, 1529-31. — St-Sernin, 1533-1537. — St-Pierre-des-Cuisines, 1536-43.

Voir aux relieurs.

Barthier, Bertier ou Bortier (Claude). — Saint-Sernin, 1532-1546. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1546-1550.

Batailhé (Gaillard). — Saint-Sernin, 1537-1550.

Beaumont (Antoine). — Voy. *Lesmont*.

Bec (Jean). — Saint-Sernin, 1541-1546.

Begnatan (Jacques). — Voy. *Huguetan*.

Bel-Repaire ou Beaurepaire (Ramon ou Raymond de). — St-Pierre-des-Cuisines, 1543.

Voir aux relieurs.

Bergier, Berge ou Vergier (Jean) d'Angoulême, dit aussi Jean d'Angoulême. — Saint-Sernin, 1513-1515. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1521-27.

Voir aux relieurs.

Bergier, Berger ou Vergier (Pierre). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1523-1524. — † 1524, Saint-Pierre-des-Cuisines.

Bergier (Antoine). — Saint-Sernin, 1528.

Bergier ou Vergier (Étienne I). — St-Pierre-des-Cuisines, 1533-1536. — † 1536, Saint-Pierre-des-Cuisines.

Bergier ou Vergier (Étienne II). — St-Pierre-des-Cuisines, 1537-1543.

Voir aux relieurs.

Bernes (Antoine). — Saint-Sernin, 1544.

Bernard. — Saint-Étienne, 1508.

Bertomieu. — St-Étienne, 1508.

Voir aux relieurs.

Besson (Jean). — Voy. *Boysson.*

Biet (Jean). — Saint-Sernin, 1539.

Blaix (Antoine de). — Voy. *Blanc.*

Blanc, Le Blanc, de Blanc ou des Blancs (Antoine), très probablement le même qu'Antoine de Blaix, ci-dessus, libraire-stationnaire de l'Université. — Saint-Sernin, 1511-1512. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1512-1540. — † 1540, Saint-Pierre-des-Cuisines.

Blot (Gabriel). — St-Pierre-des-Cuisines, 1536-1540. — † 1540, St-Pierre-des-Cuisines.

Boier (Barthél.). — Voy. *Buyer.*

Borbon (Jean). — St-Pierre-des-Cuisines, 1538.

Bordeaux (Jean de). — St-Pierre-des-Cuisines, 1533.

Borgonh (Jean). — Saint-Sernin, 1537-1539.

Bories (Antoine). — Voy. *Laborie.*

Bosquet ou Bousquet (Antoine). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1531-1543.

Voir aux relieurs.

Bossat (Augustin). — Saint-Sernin, 1507.

Bousquet (Antoine). — Voy. *Bosquet.*

Boyssa (Pierre). — Voy. *Boysson (Pierre).*

Boysson (Guillaume). — St-Étienne, 1499. — La Daurade, 1512. — Saint-Étienne, 1512-1524.

Boysson ou Besson (Jean). — Saint-Étienne, 1502-1504.

Boysson ou Voisson (Damien). — Saint-Étienne, 1531. — La Daurade, 1533-1549. — † 1549, La Daurade.

Boysson, Boysso ou Boyssa (Pierre). — St-Sernin, 1541-1550.

Voir aux relieurs.

Brelha Vincha (Guilhem). — Saint-Étienne, 1513.

Brisson ou Brissonet (Guyot), stationnaire de l'Université, 1477. — † 1483, St-Pierre-des-Cuisines.

Voir aux relieurs.

Buireus (Simon). — Voy. *Buyer* (Simon).

Buyer ou Boier (Barthélemy), de Lyon. — La Dalbade, 1481-1489.

Buyer ou Buireus (Simon). — Saint-Sernin, 1506?-1510.

Campi ou Camps. — Voy. *Deschamps.*

Carière ou Cariera (Laurent). — Saint-Sernin, 1513-1515.

Carles (Guill.). — Voy. *Charles.*

Casus. — Voy. *Pilon.*

Chaballon ou Chavallon. — Saint-Sernin, 1515.

Peut-être le même que *Chabron* ou *Chevron* ci-dessous.

Chabron, Chebron, Chaubron, Chabon ou Chevron (Jean). — Saint-Sernin, 1497-1535. — † 1535, Saint-Sernin.

Champs (Jean). — Voy. *Deschamps.*

Chanadel (Jean). — Saint-Sernin, 1497.

Charles ou Carles (Guillaume ou Guilhelmot). — St-Étienne, 1499-1508.

Chasot ou Chussot (Jean I). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1529-1536. — † 1536, St-Pierre-des-Cuisines.

Voir aux relieurs.

Chasot (Jean II) et son frère. — Saint-Sernin, 1546.

Voir aux relieurs.

Chaut (Jean). — St-Pierre-des-Cuisines, 1536.

Peut-être le même que Jean Chasot I, ci-dessus.

Chaussart ou Chusart (Barnabé ou Barnabatz), de Lyon. — Saint-Sernin, 1506-1507.

Chirac, Cirac, Chirat ou Sirat. — Voy. *Siriac.*

Chevron. — Voy. *Chabron.*

Choan (Mathurin). — Saint-Sernin, 1545.

Chusart (Barnabé). — Voy. *Chaussart.*

Chussot (Jean). — Voy. *Chasot.*

Claret, Clérat, Clare ou Clerc (Jean). — Saint-Sernin, 1497-1498. — La Dalbade, 1508-1521.

Claus, Clauso, Clausa, de Classe ou de Claustre (Jean de), dit le Mondi. — Saint-Sernin, 1509-1515. — Saint-Étienne, 1518-1520. — Saint-Sernin, 1521-1544. — † 1544, Saint-Sernin.

Claus ou Clausa (Guillaume de), frère du précédent. — St-Pierre-des-Cuisines, 1513-1521. — St-Sernin, 1513-1528.

Clein, Cley ou Cloy (Jean). — Saint-Étienne, 1504.

Clerat (Jean). — Voy. *Claret.*

Coberger (Jean). — Voy. *Koberger.*

Colane ou Colana (Gilles), libraire de l'Université. — Saint-Sernin, 1533-1550.

Combal (Jacques). — La Daurade, 1492-1497. — Saint-Pierre-des-Cuisin., 1497-1499.

Conroux (Guiraud). — St-Pierre-des-Cuisines, 1534.

Coral ou Coralo (Mathieu). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1509.

Cornilhe. — Voy. *Albert.*

Cort (Henri). — Voy. *Court.*

Costale (Jean). — Saint-Sernin, 1548-1550.

Court, Courc, Curt ou Cort (Henri ou Enricus). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1499. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1499-1515. — Saint-Sernin, 1521-1539. — † 1539, Saint-Sernin.

Voir aux écrivains et aux relieurs.

Croset, Crozet, Crosset ou Grosset (Pierre). — Saint-Sernin, 1503-1529. — † 1529, St-Sernin.

Voir aux enlumineurs.

Son fils, Jacques Crozet, libraire à Lyon, vend le 12 septembre 1547 à Antoine Maurin, libraire à Toulouse, divers biens situés tant à Toulouse qu'au lieu de Montaud et ailleurs, échus dans la succession de ses père et mère.

Il donne procuration le 23 décembre 1548, pour défendre tous droits qui peuvent lui appartenir au lieu de Montaud, près Toulouse, à l'occasion de procès suscités par ses co-héritiers. Le 16 mai 1554, il passe un accord avec Pierre Chaptard, mandataire d'Antoine Maurin, ratifie et approuve la vente des biens cidessus. (Voir Baudrier, *Bibliographie lyonnaise ; Recherches sur les imprimeurs, libraires et fondeurs de lettres de Lyon au* XVI[e] *siècle*. Lyon, 1895 ; in-8, pag. 110-112.

Curt (Henri). — Voy. *Court*.

Dambat ou Dambert (Jean). — La Daurade, 1547-1549.

Damoysel ou Domayseu (Jean). — Saint-Sernin, 1529.

Voir aux imprimeurs.

Damus (Jean). — Voy. *Denis*.

Danis (Jean). — Voy. *Denis*.

De Fer. — Voy. *Du Fern*.

Delas (Jean). — St-Étienne, 1512.

Denis, Danis, Damus, Denus, Dionis ou Dionyse (Jean). — La Dalbade, 1507-1521. — Saint-Étienne, 1521-1528.

Denus ou De Nuss (Jean). — Voir *Denis*, ci-dessus.

Del Mont. — Voir *Du Mont*.

De Mes (Jean). — St-Sernin, 1503-1513.

Voir aux relieurs.

Deschamps, Champs, Camp ou Campi (Jean). — St-Sernin, 1530-1533. — St-Pierre-des-Cuisines, 1536. — St-Sernin, 1543-1546.

Voir aux relieurs.

Deschamps (Étienne), revendeur de livres. — St-Pierre-des-Cuisines, 1548-1549.

Du Bois (Arnauld-Guilhem). — Saint-Sernin, 1527.

Voir aux imprimeurs.

Du Fern, Duffern, Du Fer ou De Fer (Thomas). — St-Pierre-des-Cuisines, 1536. — La Daurade, 1538-1543. — St-Sernin, 1546-1550.

Du Mont, Del Mont, Delmons ou du Monde (Mathieu et Antoine) frères. — Saint-Sernin, 1509-1513. — St-Pierre-des-Cuisines, 1521-1545.

Dupuy (Guillaume). — St-Pierre-des-Cuisines, 1530-1534. — La Daurade, 1536. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1539-1546. — † 1546, St-Pierre-des-Cuisines.

Voir aux relieurs.

Engalbert (Jean) ? — Saint-Sernin, 1512.

Erart. — Saint-Sernin, 1488.

Estienne. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1549-1550.

Faure (Jean I). — St-Sernin, 1506-1521. — † 1523.

Voir aux imprimeurs.

Faure (Jean II). — Saint-Sernin, 1539-1544. — La Daurade, 1545. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1546-1550.

Ferron (Jean). — La Daurade, 1544.

Feurs (Jean de). — Voy. *Fleur*.

Ferret (Jean). — Saint-Sernin, 1543.

Fleur, Feurs ou Flour (Jean de). — La Daurade, 1545. — Saint-Étienne, 1545. — Saint-

Pierre-des-Cuisines, 1545. — La Daurade, 1547-1550.

Un Jacques de Fleur, marchand-libraire à Toulouse, est mentionné par M. Baudrier, d'après un acte du 6 octobre 1559. — C'est, d'après cette indication que nous rectifions l'orthographe du nom qui appartient sans doute à une même famille de librairie.

Foissac, Foissat ou Foussat (Pierre). — Saint-Sernin, 1537-1550.

Forgues (Domenge). — Voy. *Laforgue.*

Gautier (Louis). — Saint-Pierre-des-Cuisin., 1548-1550.

Grand-Johan (Jean). — St-Étienne, 1497-1519. — † 1519, Saint-Étienne.

Gros (Simon). — Saint-Sernin, 1539-1541.

Grosset (Pierre). — Voy. *Croset.*

Groset ou Grosset (Jean). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1497-1523. — † Saint-Pierre-des-Cuisines, 1523.

Voir aux enlumineurs.

Guilhem, libraire de l'Université. — Saint-Sernin, 1543.

Guiman (Jean). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1509.

Voir aux relieurs.

Guyot. — Voy. *Brisson.*

Hudier (Louis). — Saint-Sernin, 1483.

Huguetan, Hugatan ou Begnatan (Jacques), de Lyon. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1497-1499. — Saint-Sernin, 1503-1510.

Imbert (Corneille). — Voy. *Albert.*

Jacques. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1489.

Cette mention se rapporte peut-être à Combal (Jacques) ou Huguetan (Jacques).

Jagourt ou Jagort (Jean). — Saint-Sernin, 1532-1550.

Jean l'Allemand. — La Daurade, 1483-1489.

Jean d'Angoulême. — Voy. *Bergier.*

Jean, à la maison de la Borbolha. — St-Sernin, 1523.

Jean, en la maison de Franç. La Borderie. — Saint-Sernin, 1529.

Johannes. — La Dalbade, 1481.

Johannety (Matelin). — St-Pierre-des-Cuisin., 1497-1499.

Julia ou Jolia (Jean). — St-Étienne, 1528. — St-Sernin, 1533-1535.

Voir aux relieurs.

Julia (Antoine). — Saint-Sernin, 1537-1539.

Julia ou Jolia (Pierre). — Saint-Sernin, 1542-1544. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1545-1550.

Julia (Johannot). — Saint-Sernin, 1550.

Koberger, Kobergier, Coberger ou Colberger (Jean ou Hans), de Lyon. — Saint-Sernin, 1498-1506?

La Borde (Arnauld de), dit aussi Maître Arnauld. — St-Pierre-des-Cuisines, 1530-39. — Saint-Sernin, 1541-1546.

Laborie ou Bories (Antoine). — La Daurade, 1542-1545. — Saint-Sernin, 1546-1550.

La Croix (Guiraud ou Girard de). — Saint-Sernin, 1533.

La Fargue, Laforgue, Forgues ou Forgas (Domenge). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1539-1545. — Saint-Sernin, 1546-1550.

Voir *Forgas*, aux relieurs.

La Porte (Jacques de). — Saint-Sernin, 1506? — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1509-23. — † 1523, Saint-Pierre-des-Cuisines.

La Porte (Hugues de), de Lyon. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1549.

La Pujade, La Pugiade ou le Pujiada (Benedict). — Saint-Sernin, 1532. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1533-1546. — Saint-Sernin, 1548-1550.

Lasmons (Antoine). — Voy. *Lesmont*.

Laurens. — Voy. *Carrière*.

Le Blanc. — Voy. *Blanc*.

Lemonier, Alemonier, Amuenier, Aulmunyer ou Almouyer (Philibert ou Phelix). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1543-1550.

Voir aux relieurs.

Lescuyer (Guillaume). — Saint-Sernin, 1549-1550.

Lesmont, Leymont, Laimon, Lasmons ou Beaumont (Antoine). — Saint-Sernin, 1521-1531. — † Saint-Pierre-des-Cuisines, 1533.

Libraire tenant la maison de Dame Guillaume. — La Dalbade, 1489.

Libraire, à l'hôtellerie de la Croix-Blanche, aliàs de St-Christophe. — La Daurade, 1506.

Libraire dans la maison de Jean Gippolo, notaire. — St-Sernin, 1507.

Libraire a l'hostal d'Yvonet Rouault, aliàs Plasancon. — La Dalbade, 1508.

Libraire à l'hostal d'Antoine Andrieu. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1509.

Libraire dans le Palais. — La Dalbade, 1514.

Libraires (les), demeurant à l'hôtellerie de la Croix-Blanche. — La Dalbade, 1499-1505.

Limousin (Jean). — Saint-Sernin, 1544.

Linders (Louis). — Saint-Sernin, 1484-1488.

Louis, le libraire. — Voy. *Linders*.

Macé (Jean). — Voy. *Maset* et *Masse*.

Mahabas (Jean). — Saint-Sernin, 1533.

Menyval (Jean). — Saint-Sernin, 1533.

Manescal (Pierre). — Voy. *Maréchal*.

Maréchal ou Manescal (Pierre), de Lyon. — Saint-Sernin, 1506-1507.

Maréchal (Eustache ou Estazi), de Lyon. — St-Sernin, 1521-1535.

Martin (Pierre). — Saint-Sernin, 1544. — † Saint-Sernin, 1544.

Maset ou Masset (Jean) dit « Petit-gain », peut-être le même que Masse, Maze ou Macé, ci-dessous. — Saint-Sernin, 1506-1507.

Masse, Maze ou Macé (Jean). — Saint-Sernin, 1513-1535.

Mately ou Matoly. — Saint-Sernin, 1510-1513.

Mathieu (Maître). — Voy. *Dumont*.

Maurin ou Maury (Antoine), libraire et trésorier de l'Université. — Saint-Sernin, 1525-1550.

Mestre (Jacques, James ou Jamet), libraire-stationnaire de l'Université. — St-Étienne, 1484-1489. — St-Sernin, 1497-1535.

Voir aux relieurs.

Mestre (Guillot ou Guillaume). — Saint-Sernin, 1537-1541.

Mestre (Pierre). — Saint-Sernin, 1539-1550.

Michau. — Saint-Étienne, 1504-1508.

Voir aux relieurs.

Miles, Myles ou Millis (Jean de). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1529-1538.

Un Guillaume de Millis qui était peut-être son fils ou son neveu était libraire à Medina del Campo en Espagne. Deux autres membres de la même famille, Jacques et Jérôme de Millis étaient fixés à Lyon. (Voir Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, page 281).

Miralliet (Paul), de Lyon. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1545.

Molinier, Molhynier, Molinies, Molnier, Molnies, Moynie, Moinié, Moyne, Mosnyé ou Moune (Jacques). — St-Sernin, 1509-1513. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1509-1513. — La Daurade, 1520-1536. — Saint-Étienne, 1524-1528. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1529-34.

Voy. *Mounis (Jacques)*.

Molinier (Pierre). — Voy. *Moynier* (Pierre).

Molinier (Jean). — Voy. *Moynier* (Jean).

Momelo (Jean). — Voy. *Moniclo*.

Mondi (Le). — Voy. *Claus* (*Jean de*).

Monestié ou Monestier (Antoine de). — Saint-Sernin, 1530. — Saint-Étienne, 1531.

Moniclo ou Momelo (Jean). — Saint-Sernin, 1549.

Montricoci? (Arnauld). — Saint-Sernin, 1535.

Motin, Moti ou Mutin (Pierre). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1509. — Saint-Étienne, 1512-1521. — « Verguier de la gaya scienza », 1526-1528.

Mounis (Jacques). — Saint-Sernin, 1545.

Peut-être le même que Mounier ou Molinier.

Mourices? (Arnauld de). — Saint-Sernin, 1539.

Moynier, Moynié ou Molinier (Pierre). — Saint-Sernin, 1510-1513.

Moynier ou Molinier (Jean). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1546-1550.

Mutin (Pierre). — Voy. *Motin.*

Naudin (Richard). — La Daurade, 1550.

Nègre, Niegres, Noer ou Noiral (Guillaume). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1536. — La Daurade, 1538-1543. — † 1546, Saint-Sernin.

Paquier (Pierre). — La Daurade, 1503-1512. — † 1512, La Daurade.

Voir aux enlumineurs et aux relieurs.

Parisat (Jean). — Saint-Sernin, 1506-1507.

Parmentier (Michel), de Lyon. — La Daurade, 1536. — Saint-Sernin, 1537-1542.

Pausa (Simon). — St-Pierre-des-Cuisines, 1536-1538.

. Perera (Jean ou Johan), 1508.

Le nom de ce libraire est mentionné à la fin d'un livret provençal imprimé à l'usage des pèlerins en Terre-Sainte.

Perrin, Perri, Pery, Perrini ou Perroni (Guillaume). — Saint-Étienne, 1519-1526. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1531-1548.

Perrot ou Payrot (François). — Saint-Sernin, 1537-1543. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1546. — Saint-Sernin, 1548-1550.

Petit (Jean), de Paris. — Saint-Sernin, 1533.

Petre. — Voy. *Pierre.*

Peyroton. — Voy. *Verdier.*

Pichon (François). — St-Sernin, 1521-1525.

Picquet (Arnauld). — Saint-Sernin, 1544.

Pierre, Pierres ou Petre. — Saint-Sernin, 1497-1498. — La Dalbade, 1506.

Pierres. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1536.

Pilon ou Pilo (Barthélemy, Bertomyn ou Bertomieu), dit Casus. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1537-1539. — Saint-Sernin, 1544-1550.

Portanayres, Portenais, Portenay, Portunarys ou Portinariis (François de), de Lyon. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1539-1540.

Pourtunay, Portenay, Portunarys ou Pourtunaris (Vincent de), de Lyon. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1542-46. — † 1547.

Priel (Simon). — St-Pierre-des-Cuisines, 1542-1543.

Ragis (Pierre). — Voy. *Regis.*

Ramiere ou Ramiera (Jean). — Saint-Étienne, 1512-1513. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1539.

Recolene (Gaston). — Saint-Sernin, 1521-1541.

Redon (Antoine), dit le Moru, le Moro ou le Moricaud. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1537. — Saint-Sernin, 1541-1550.

Regis ou Ragis (Pierre). —

Saint-Sernin, 1522-1537. — † 1537, Saint-Sernin.

Regis (Jean). — Saint-Sernin, 1549-1550.

Roge ou Rougue (Jean). — Saint-Sernin, 1545. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1548.

Ne serait-ce pas le même que l'imprimeur Jean Doge, qui exerçait de 1542 à 1543 et serait devenu libraire comme Arnauld Guilhem Du Bois, Jean Damoysel et autres de ses confrères?

Sanxon ou Sauxon (Claude). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1545.

Simon, le libraire. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1531.

Plusieurs libraires répondant au prénom de Simon, est-ce Simon Pausa, Simon Priel, Simon Tarsis, dont il s'agit ici? Il nous est impossible quant à présent de trancher la question.

Siriac, Sirat, Cirac, Chirac ou Chirat (Pierre), de Lyon. — Saint-Sernin, 1507-1513. — † Saint-Sernin, 1513.

Jacques Siriac, qui appartient évidemment à la famille de ce libraire, est mentionné par M. Baudrier (*Bibliographie lyonnaise*, p. 408), comme exerçant à Lyon de 1514 à 1524. — Cette indication nous fixe sur l'orthographe du nom qui est défiguré en Chirac, Chirat ou Cirac, dans les rôles municipaux de Toulouse.

Tarsi, Tarsis, Targis ou Turgis (Simon). — Saint-Sernin, 1533-1544.

Voir aux relieurs.

Tartays (Gouy de). — Voy. *Turquis*.

Thierry (Jean). — Saint-Sernin, 1522.

Tugero (Jean). — Saint-Sernin, 1542.

Turquis, Turquiis, Turquin ou Tartays (Guoyn, Gouyn, Gouvyn ou Guony de). — St-Pierre-des-Cuisin., 1509-1515. — Saint-Sernin, 1521-1522. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1523-1535. — † 1535, Saint-Pierre-des-Cuisines.

Vendeur de livres imprimés (Un). — La Daurade, 1480.

Vendeur de livres (Un). — Saint-Étienne, 1483.

Verdier (Peyroton). — La Pierre-St-Géraud, 1519-1521.

Vermhendon (Léonard). — Saint-Étienne, 1498-1502.

Voir aux relieurs.

Ville ou Villers (Jean de). — Saint-Sernin, 1483-1484.

Vincent (Simon), de Lyon. — Saint-Sernin, 1506-1513.

Vincent (Antoine), de Lyon. — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1539-1548.

Vincent (François), de Lyon. — Saint-Sernin, 1549-1550.

Yvernage ou Yvernaige (Louis). — Saint-Pierre-des-Cuisines, 1540-1550.

A. CLAUDIN.

UN AUTEUR BÉNÉDICTIN INCONNU

L'érudition bénédictine est proverbiale. Il semble donc, lorsqu'il s'agit de leur propre bibliographie, que les Bénédictins soient au-dessus de toute rectification.

Dans son *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* (Paris, 1770, in-4°), D. Tassin a pourtant eu la mésaventure d'oublier l'un de ses confrères, peu digne assurément d'être rapproché d'un Mabillon on d'un Martène, mais qui avait droit à une mention pour l'opuscule dont nous allons entretenir le lecteur.

C'est un volume (???) de 32 pp. qui ne sont qu'officiellement in-4° (signatures aux pp. 9, 17, 25) : car elles ne mesurent pas plus de 155 mill. de hauteur sur 99 de largeur.

Ces trois feuilles d'impression, qui renferment deux ouvrages, doivent être d'une rareté extrême, puisqu'elles ont échappé aux recherches de D. Tassin. L'exemplaire que nous avons sous les yeux doit sans doute sa conservation au bonheur qu'il a eu d'être relié sous une même couverture de parchemin blanc avec deux petits traités de piété écrits contre les théories jansénistes sur la communion.

Il n'est point pourvu d'un faux-titre, mais la pagination semble prouver qu'il n'en a jamais possédé. Voici le titre :

LA || PASSION || DE || IESVS CHRIST || SELON || SAINT IEAN || TRADVITE EN VERS FRANÇOIS || SUIVANT LE TEXTE || DE L'ESCRITVRE. *Par D. P. Lamovcqve, Religieux de*

l'Abbaye || de S. Victor en Caux, Ordre de S. Benoist (1). Vignette : Le Sauveur en croix, ayant à sa gauche sa mère, coiffée d'une sorte de voile de religieuse, et à droite saint Jean. A ROVEN, chez IEAN LE BOVLLENGER, || prés le College des PP. Jesuites || M.DC.LXI.

Le titre de départ (*page* 3) reproduit dans son entier (*La Passion.... Escriture*) celui qu'on vient de lire. Le texte, en italiques, débute par une belle lettre ornée (29 mill. × 29). Citons-en les dix premiers vers :

Esclaves de vos sens, inventeurs de plaisirs
Dont l'amour criminel anime les desirs,
Mortels qui vous rendez à d'impudiques charmes,
Soûpirez à ce coup, et venez fondre en larmes
Remarquez dans l'objet de ces funestes vers
Les peines de IESVS, Autheur de l'Vnivers,
Le tombeau de la mort, le trespas de la vie,
Dont l'Arrest fût donné par une injuste enuie :
Escoutez ce recit languissant de douleurs,
Sanglottez aujourd'hui iusqu'au fond de vos cœurs.

Le petit poème continue ainsi, à raison de vingt-six vers par page, jusqu'à la page, 27 qui n'en contient que deux suivis de cette ligne : *Fin de la Passion de Iesus-Christ.* Les dix derniers vers sont adressés *à la Croix,* mots qui les précèdent en titre :

Mais ô fameuse Croix, sacré bois que j'adore,
Triste objet de mes yeux que mon Sauveur honore ! (2)
Acceptez ces baisers arrousez de mes pleurs,
Et soyez aujourd'hui témoin de mes douleurs !
Souffrez qu'auprès de vous ie deteste mon crime
Qui vous a fait porter cette aimable victime :

(1) Pour rester dans l'exacte vérité, la mention « de la Congrégation de S[t]-Maur » faisant défaut, on doit se demander si notre petit volume rentrait dans le plan de D. Tassin.

(2) Le signe qui termine ce vers, le 4[e] et le 8[e], est par meprise un point d'interrogation.

Ah ! donc precieux bois, terminez mon mal-heur,
Puisque vous soûtenez l'objet de mon bon-heur !
Permettez-moy subir les Loys de vostre Empire,
Et grauez dans mon cœur les traits de son martyre.

Les quatre pages suivantes sont remplies par six strophes de dix vers chacune adressés AU || TOMBEAU || DE || IESUS-CHRIST. On en aura quelque idée par la dernière :

Dy lui donc que mon cœur brûle de son amour,
Qu'il se veut consommer et se reduire en cendre,
Qu'il veut lui faire voir dans ce funeste jour
Les tristes mouuemens d'une Ame la plus tendre.
Oüi je veux de son corps faire icy mon Tombeau,
Ie desire m'éteindre auprès de ce flambeau.
Vas donc mon Ame, vas, faits-en ta sepulture,
Reste dedans ses flancs, repose dans ce lieu.
Et toy, corps importun, masse de pourriture,
Attens-là que ton Ame ait visité son Dieu.

La page 32 ne porte que ces mots : A ROVEN, || De L'IMPRIMERIE || de IEAN TIERCELIN, ruë || aux Iuifs, à l'Image Saincte Catherine || M.DC.LXI.

Pour un jour que cette petite rareté revient à la lumière, il importe d'en tirer tous les renseignements qu'elle peut fournir, d'autant que le bon moine a dû se proposer d'en faire une œuvre populaire, destinée aux villages voisins et propre à être solennellement récitée par les enfants le dimanche des Rameaux ou durant la semaine sainte.

La suppression des consonnes doubles était déjà en question. Mais les braves compositeurs rouennais n'avaient pas là-dessus d'idées bien arrêtées. Pourtant il écrivent toujours : *enflamer*, *aprocher*, *donter*, *flater* ; mais *suplice* et *souflet* alternent avec l'orthographe actuelle. De plus ils ne connaissent que *appaiser, appercevoir, ballancer, deffence, robbe, succer, tiltre.* Notons les simplifications : *sinagogue* et *martiriser.*

Le vocabulaire et la grammaire peuvent recueillir ici quelques notes. La forme *flexir* employée deux fois pour *fléchir* aidera-t-elle à la dérivation de ce verbe, encore inexpliquée ? — *Carnacier* est un qualificatif commun, avec la signification de « dévorant » ; et il sert d'attribut aux trois noms *accent*, *objet* et *tyran*. — *Mettre en décadence :* faire tomber en ruine. — *Préméditer ce coup :* songer d'avance au coup qu'on va recevoir. — *Destiner sa prison :* décider de lui attribuer pour prison. — *Convaincu d'une* [par une] *femme*. — *Il fait de l'ignorant :* feint qu'il est ignorant. — *Outré de mille maux*. — *Advisez un arrêt* (? au sens actuel de *visez*). — *Le* (lui) *font endurer*. — *Dégorger quelque rigueur*. — *Leur devait satisfaire*. — *Le traitent de* (le maltraitent avec des) *bâtons*. — Cramponner, « fixer comme avec des crampons » : *Lui cramponna les pieds*. — *Jour en deffaut :* jour qui tombe.

On ne sait rien de D. Lamoucque. Il y a quelque raison de le croire né à Rouen, où une famille de ce nom habitait alors.

Après avoir ainsi ajouté un article à D. Tassin, complétons la bibliographie de quatre notices de son livre.

D. Boyer (Jacques). — Les entr'actes écrits par lui pour une tragédie jouée le 5 février 1701, à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, ont paru dans le *Mercure galant,* mars, 1701, pp. 44-48.

D. Fillastre. — Extrait de son sermon de la Toussaint, prêché aux bénédictines d'Évreux (*Merc. gal.,* nov. 1698, pp. 279-283).

D. Le Gallois. — Devises pour la décoration funèbre de Saint-Germain-des-Prés, lors du service de la reine (*Mercure gal.,* novembre 1683, pp. 87-103).

D. Garet. — Son *Cassiodore* fut réimprimé à Venise en 1730, comme D. Ceillier l'avait déjà marqué.

L'abbé A. Tougard.

La Typographie à Milan

EN 1469.

On sait qu'une des questions les plus débattues en Italie, parmi toutes celles qui se posent au sujet de l'introduction de l'imprimerie, est celle de l'importation de cet art à Milan, et de la part qu'y eut Pamfilo Castaldi. Elle a déjà donné naissance à toute une littérature, malheureusement dispersée dans des articles de recueils inaccessibles ou dans des plaquettes introuvables parmi lesquels je signalerai :

LUCIANI. Panfilo Castaldi di Feltre, medico in Capodistria (*Provincia dell'Istria,* nº 17, 1er sept. 1884).

La festa tipografica a Feltre in occasione del Xmo anniversario dell'associazione dei tipografici italiani, sede di Treviso (*Il tomitano*, 16 juin 1888).

Festa tipografica, Feltre, 3 juin 1888. (Feltre, typ. *Pamf. Castaldi,* 1888).

VOLPE (R.). Pamfilo Castaldi in una seduta dei nobili della citta di Belluno ai 12 luglio 1464 (Bellune, typ. Deliberali, 1888 ; publié pour les noces Bellati-Calbo Crotta).

MOTTA Emilio. Pamfilo Castaldi, Antonio Planella, Pietro Ugleimer ed il vescovo d'Aleria. Nuovi documenti per la storia della tipografia in Italia, tratti dagli archivi milanesi. (*Rivista storica Italiana,* 1884).

Idem : Castaldi Pamfilo (*Bollettino Bibliografico illustrato,* édit. Sonzogno, nº 14, 1887).

Idem : Autografi de P. Castaldi dall' archivio Veneto. (*Archivio Storico Lombardo,* 1887).

FUMAGALLI. La questione di Pamfilo Castaldi (Milan, Hœpli, 1891).

L'importance de Pamfilo Castaldi, de Planella et de Filippo de Lavagna comme initiateurs de la typographie en Lombardie vient d'être diminuée et la question de l'établissement de cet art à Milan d'être encore plus compliquée par une découverte du savant bibliographe milanais, conservateur (et très aimable conservateur) de la richissime bibliothèque Trivulcienne à Milan, M. Emilio Motta, qui l'a publiée dans l'*Archivio Storico Lombardo.* Cette revue étant surtout historique et d'ailleurs assez peu connue en France, il ne sera pas inutile de résumer ici la communication de M. Motta.

C'est précisément par un manuscrit de la bibliothèque Trivulcienne, (nº 1817) que M. Motta a été mis sur la piste de ce document qui remet en question les origines de la typographie milanaise. Ce manuscrit est composé de registres des anciens notaires de Milan, récoltés avec une rare patience dans la seconde moitié du XVIIe siècle, par le marquis Mario Visconti. Un de ces registres, du notaire Vercellolo Carcassola, contient une copie de ce document, et M. Motta a retrouvé l'original à l'*Archivio Notarile milanese* dans les minutes heureusement conservées du même notaire.

Ce document révèle la présence à Milan, le 14 mars 1469, d'un médecin piémontais, originaire de Ceresole d'Alba, Antonio CACCIA, et un contrat passé entre lui et le noble milanais Galeazzo CRIVELLI, par lequel Caccia promet à Crivelli « *de lui apprendre à écrire des livres en* « *forme d'impression,* autant que lui maître Antoine sait « en ce genre, et ce à Milan, et ce aussitôt que lui « maître Antoine pourra enseigner et que lui Don Galeaz « pourra apprendre ». Quant à Crivelli il s'engage à ver-

ser entre les mains de Caccia la moitié des bénéfices qu'il pourra faire dans l'exercice de son art. Voici du reste la teneur intégrale de ce curieux document :

MCCCCLXVIIIJº. Die martis XIIIJº mensis marzij, pacta et conventiones inter sese bona sub etc. et omnibus modo etc. fecerunt et fatiunt sapiens artium et medecine doctor Magister Antonius de cacijs de cerexolis axtensis fil. domini alberti porte vercelline, parochie sancti protaxij in campo intus fatiens et gerens seorsum a patre suo etc., parte una, et dominus, Galeaz de Crivelis fil. q.m domini georgij porte vercelline, parr. sancti petri intus vineam Mediolani, ex altera : in hunc modum videlicet : quod dictus Magister Antonius teneatur et debeat et obligatus sit docere scribere ipsi domino Galeaz libros in forma cum impressione de eo quod ipse magister Antonius sit (1) cujuslibet generis et in Mediolano, et hoc quam citius ipse magister Antonius poterit docere et ipse dominus Galeaz poterit discere.

Item convenerunt quod ipse dominus Galeaz teneatur et obligatus sit dare dicto magistro Antonio medietatem totius lucri quod exiat ex et de scriptis et libris scribendis in forma et cum impressionne.

Actum in domo habitationis domini Ambrosij et fratrum de Cagnolis, sit *ut supra,* coram Henrico de Modòetia et Nicholano de Crivelis pro notarijs. Testes dominus presbiter Bartolomeus de Landriano fil. domini Beltrami porta Vercellina, parr. sancti protaxij in campo intus, petrus antonius de Carchano (2) fil. domini Mafei porte vercelline, parr. sancti protaxij in campo intus et Michael de carchano.

[*Arch. notarile di Milano,* notaio
Vercellolo Carcassola.]

Il y a bien quelques obscurités dans ce contrat. — Les contractants, en premier lieu, sont aussi peu connus l'un que l'autre. Caccia n'est pas enregistré dans les catalogues des médecins célèbres, ni dans les généalogies de l'illustre

(1) L'original porte réellement *sit* pour *scit.*

(2) Il est difficile de conjecturer que ce personnage soit le même Antonio da Carcano, plus tard typographe à Pavie (V. *Burger,* table des matières de Hain p. 61).

famille Caccia de Novare ; les littérateurs et semi-humanistes de ce nom qu'il y eut dans cette ville sont de beaucoup postérieurs (1) : on ne peut le confondre avec Giacomo Caccia que Redaelli nomme dans sa biographie de Cicio Simonetta (2), comme le précepteur des fils de ce célèbre ministre milanais. — Crivelli n'est pas beaucoup plus connu. M. Motta propose, fort ingénieusement, de l'identifier avec un certain « frère de Zohanne Crivello », chancelier du Conseil ducal des Sforza. Ce frère susnommé avait alors, — à s'en rapporter à une lettre du 10 mai 1470 de G. Simonetta, — établi, avec quelques camarades, des relations avec un « *maestro de la Magna* » (d'Allemagne) (3) qui devait arriver à Milan pour « *fare de dicti libri a stampo cum* XII *compagni* » et lui avait même préparé une maison (« apparecchiata la caxa »).Ce maître allemand ne parut d'ailleurs pas à Milan, on ne sait pour quels motifs. — On ne peut pas savoir si Caccia a, en effet, exécuté la teneur de son contrat, s'il y a eu début d'exécution et s'il a été vraiment imprimeur à Milan. — Du reste, comme le remarque M. Motta, la dernière réserve de ce contrat « *quam citius magister Antonius poterit docere* » semble indiquer que le maître ne connaissait pas trop la typographie et ne se sentait guère capable d'enseigner. — Par contre, je ne partage pas l'opinion de M. Motta au sujet de la formule *scribere in forma cum impressione* « qui, dit-il, n'est pas trop claire : cette formule indique bien au contraire les deux opérations typographiques : *in forma*, le placement des caractères dans les *formes ; impressione*, l'impression du papier sur ces

(1) Il n'y a d'ailleurs aucun renseignement à son égard dans l'étude de Berlan, *La introduzione della stampa in Asti* (Turin, 1887).

(2) Dans *Annali Universali di statistica*, (1829, octobre-décembre).

(3) M. Motta, décidément en veine d'hypothèses, se demande s'il ne s'agirait pas de Valdarfer, venu en 1470 de Ratisbonne à Venise, et ensuite (1473) arrivé à Milan.

caractères ainsi disposés. C'est, sous une forme succinte, une définition précise et nette.

Malgré ces obscurités que M. Motta ne dissimule pas et que, d'ailleurs, il espère pouvoir résoudre par de nouvelles trouvailles dans les richissimes archives de Milan, il est désormais acquis qu'au mois de mars 1469, il y avait à Milan un personnage à ajouter à

Li Stampitori da la nova forma
Trovata per far libri in abondantia

comme le disait en 1487 le bon Bettin da Trezzo, lesquels, d'après lui méritaient

per tutt el mondo nominancia
Et gloria et fructo cum notabel norma
Perciò che pel suo mezo se pon fare
Letrate e docte tutte le persone
Chan intellecto. »

Il est acquis que ce personnage connaissait, peut-être imparfaitement, l'art typographique, qu'il s'essayait à le pratiquer, associé dans cette entreprise avec un noble milanais ; raison pour laquelle il faut faire remonter un peu plus en arrière l'introduction de la typographie dans la capitale lombarde.

Mais cette association eut-elle des conséquences pratiques et réelles ? Pourrait-on en retrouver des traces matérielles et non pas seulement des actes y relatifs ? Tant que cette démonstration n'aura pas été faite, on sera en droit de ne voir dans le contrat de 1469 entre Caccia et Crivelli qu'un fait accidentel, analogue à celui de l'existence de l'imprimerie à Avignon dès 1445. D'ailleurs même restreinte à cette importance anecdotique, la découverte de M. Motta a encore son prix, et il faut l'en féliciter.

LÉON-G. PÉLISSIER.

ERREURS ET BÉVUES

On écrirait un livre curieux en recueillant les méprises, les inexactitudes de tout genre que feraient rencontrer des lectures pratiquées à travers une foule d'ouvrages de toute espèce, provenant les uns de personnages célèbres, les autres d'auteurs profondément inconnus. Nous avions entrepris il y a longtemps un travail de ce genre, mais un accident funeste a anéanti la majeure partie des notes que nous avions ramassées de tous côtés ; les renvois qui venaient à l'appui des indications que nous avions rassemblées ont subi le même sort. Nous restons en possession de quelques-unes de ces notes et nous espérons qu'elles ne paraîtront pas dépourvues d'intérêt et qu'elles engageront quelques amis des livres à donner de l'extension à ce qui n'est ici qu'une bien insuffisante ébauche.

Le *Manuel du libraire* est envisagé avec raison comme un modèle d'exactitude ; toutefois, un examen minutieux ferait découvrir de temps à autre la nécessité de quelques rectifications.

Il ne s'agit pas de signaler des fautes d'impression qui ont échappé à la vue de l'auteur qui, dans l'intervalle séparant la quatrième édition de la cinquième, eut le malheur de perdre son vieil intime ami, M. Parison, dont le concours lui avait été bien utile pour la révision des épreuves d'un travail de ce genre ; nous pourrions citer à ce sujet la Bibliothèque des romans grecs traduits en vers français, Paris, 1796 ; le mot *vers* est de trop,

mais l'erreur ne tire pas à conséquence, cette Bibliothèque étant tout à fait délaissée.

Parvenu à un âge avancé, M. Brunet ne s'était pas tenu au courant des modifications survenues dans la valeur de divers genres d'ouvrages ; on chercherait en vain dans le *Manuel* l'indication de ces livres relatifs aux arts décoratifs, aujourd'hui si recherchés, mais qui, il y a une quarantaine d'années, ne figuraient nullement parmi les livres précieux ou, si l'on en rencontre quelques-uns, ils sont cotés à des prix dérisoires.

C'est ainsi que le *Manuel* évalue à moins de 10 fr. l'ouvrage de Mathurin Jousse, *L'art de serrurerie,* imprimé en 1627, et qui s'est payé plus d'une fois aux environs de 500 fr.

A la fin de l'article Voltaire, le *Manuel* mentionne une traduction en vers anglais d'un poème très connu de Voltaire, écrite par lady Charleville et tirée à fort petit nombre (1796, 2 vol., in-8) ; il ajoute que cet ouvrage mérite d'être recherché à cause de sa rareté et comme étant l'œuvre d'une femme ; voici que nous lisons dans un volume déjà ancien de l'*Édinburgh Review* qu'il y a là ce qui, parmi les supercheries littéraires, se nomme une supposition d'auteur. La traduction de la *Maid of Orléans* n'est nullement de lady Charleville : ce fut l'œuvre d'un de ses parents qui crut faire une espièglerie pardonnable en empruntant le nom d'une femme respectable, mais lady Charleville, justement offensée, exigea une réparation : l'édition fut supprimée avec soin et il n'en est échappé qu'un très petit nombre d'exemplaires qui avaient été distribués en présent ; l'assertion de la Revue écossaise, tout à fait ignorée sur le continent, est fort peu connue même dans les trois royaumes. M. Brunet est bien excusable d'avoir ignoré cette fraude du traducteur.

La sévère *Revue des Deux-Mondes* n'échappe pas tou-

jours à la critique ; dans un article relatif à la Grèce moderne et publié d'ailleurs depuis assez longtemps, elle estime à un milliard 800 millions la fortune de la maison Rothschild ; nous nous abstenons de discuter ce chiffre ; plus récemment, elle attribue à Napoléon Ier un mot qui appartient au roi de Prusse, le grand Frédéric : « Ce n'est pas tout de tuer un soldat prussien, il faut encore le pousser pour le faire tomber ».

Un chimiste éminent, M. Payen, a publié, il y a longtemps, dans la même *Revue* une série d'articles sur les substances alimentaires ; quand il a voulu parler des grands vins rouges du Médoc, il est tombé dans des inexactitudes regrettables ; un vigneron girondin a cru devoir transmettre à M. Payen des informations authentiques sur un état de choses qui est d'ailleurs loin d'être bien connu hors du département de la Gironde ; il lui a transmis, entr'autres documents, le relevé et la classification officielle de ces crus dont la réputation est justement répandue dans tous les pays civilisés ; le membre de l'Institut remercia son correspondant improvisé et promit d'introduire des rectifications nécessaires dans une édition nouvelle qu'il donnerait de son travail.

M. Littré rencontre dans son *Dictionnaire de la langue française* le mot « macaronique » et il écrit, à propos du langage factice qui porte ce nom, que Théophile Folengo est le premier écrivain qui en ait fait usage ; bien avant Folengo, la langue macaronique était connue et répandue en Italie ; le premier auteur qui l'ait employée fut Typhus Odaxius, auteur de *La Macaronea,* opuscule devenu très rare et composé de 10 ff. non chiffrés, qui fut imprimé à la fin du XVe siècle ; un belge aussi laborieux qu'érudit, M. Octave Delepierre, a publié sous le titre de *Macaronea* un volume qui contient tout ce qu'on peut signaler d'intéressant au sujet des productions composées en cet idiome factice ; Folengo n'a

aucun droit de priorité à cet égard, mais il a le mérite d'avoir écrit le poème le plus étendu qu'il y ait en ce genre ; nous renvoyons à l'épopée badine publiée par Folengo sous le nom de *Merlinus Cocaïus,* qui peut parfois paraître bien longue et dont M. le marquis Du Roure a donné une analyse détaillée dans son *Analecta Biblion* (Paris, Techener, 1837, 2 vol. in-8).

Entre autres bévues qu'on a de la peine à expliquer, on peut citer celle d'un bibliographe très instruit mais qui paraît avoir négligé l'étude de la géographie. J.-M. Quérard signale comme deux îles la Louisiane, et, ce qui est plus étonnant encore, Palmyre, célèbre par sa reine Zénobie, entourée des sables d'un désert aride.

Un éditeur belge qui voulut parfois toucher à la bibliographie, Jean Gay, eut l'idée de composer une brochure sur les femmes bibliophiles, sujet traité depuis avec une parfaite connaissance par M. Quentin Bauchart ; le pauvre Gay, entraîné par une distraction inexplicable, savait vaguement qu'un grand seigneur, le duc de La Vallière, avait possédé la plus belle bibliothèque qu'un particulier ait jamais formée en France ; n'y regardant pas de si près, Jean Gay se laissa égarer par la similitude des noms et il mit bravement sur le compte de la maîtresse de Louis XIV, de la célèbre carmélite, la multitude des éditions princeps et des exemplaires sur vélin qui furent livrés aux enchères en 1782.

Un bibliographe connu par d'excellents travaux, M. Pierre Deschamps, a publié un dictionnaire géographique et bibliographique qui indique les noms des imprimeurs ayant travaillé dans les diverses villes de France ; on y lit à l'article Orange que Juan Wart a mis au jour le livre connu sous le nom d'*Alcibiade Fanciullo à Scuola ;* le nom du typographe est supposé, ainsi que le nom du lieu d'impression ; il est de toute évidence

qu'aucun éditeur n'aurait eu l'audace de signer un livre d'une immoralité aussi flagrante.

On connaît peu en France les travaux d'un industriel anglais, amateur zélé des livres peu connus et qui leur a consacré trois gros volumes en se dissimulant sous le nom de Pisanus Fraxi ; au commencement de son premier volume, il cite Mme de Sévigné racontant à Horace Walpole une anecdote qui fit grand bruit et qui mit en lumière la perversité du trop fameux marquis de Sade ; mais la spirituelle mère de Mme de Grignan a été substituée par une de ces distractions dont personne n'est exempt à Mme Du Deffand, la correspondante assidue de l'homme d'état anglais qui fut en même temps un homme d'esprit très amateur de ce qui intéressait la société parisienne.

Un autre homme d'esprit, lecteur opiniâtre, M. de Flotes, a publié à Marseille, il y a vingt-cinq ans environ, un recueil des fautes et des méprises qui s'étaient offertes à lui pendant un long voyage à travers de nombreux volumes en tout genre ; il avait trouvé une ample moisson dans la presse quotidienne, terrain trop fertile pour qu'on prenne la peine de l'aborder ; les résultats obtenus sont peu dignes d'être signalés ; nous avons cependant souvenance d'une des découvertes de M. de Flotes ; il reproduit l'assertion émise dans le journal *le Siècle :* l'Inquisition a fait brûler Galilée tout vif, et il ajoute : il faut qu'il y ait là de la mauvaise foi, car il est impossible que l'ignorance s'élève à une pareille hauteur.

Tous les bibliophiles connaissent, au moins de nom, les *Mémoires de l'Académie de Troyes en Champagne*, 1742, un volume in-octavo. Le catalogue des imprimés de la bibliothèque municipale de Bordeaux enregistre ce volume parmi les mémoires des sociétés étrangères savantes, à côté des travaux de l'Académie de Saint-Pétersbourg et de celle de Turin ; c'est tout simplement un

recueil de dissertations burlesques et enjouées; il convient d'observer que cette bévue a été commise, il y a plus de cinquante ans, par des employés qui ne prirent pas la peine de regarder le contenu du volume qu'ils cataloguaient (1).

Un médecin parisien qui fut aussi un fervent bibliophile et qui s'est fait connaître par ses travaux relatifs à Michel Montaigne, le docteur Payen, a écrit sur l'Académie de Troyes une notice publiée par le *Bulletin du Bibliophile.*

On sait la rareté du volume imprimé à Venetia, 1526, sous le titre de : *Libro della origine delli volgari Proverbi di Aloyse Cinthio delli Fabritii,* recueil de contes en vers où l'on retrouve toute la licence qu'on tolérait avec tant d'indulgence en Italie, au commencement du XVI[e] siècle. On ignore quel fut le destin de l'auteur, mais il se plaint des persécutions dont il fut l'objet de la part de certaines congrégations monastiques. Renouard (*Catalogue d'un amateur,* tome III, page 84) avance qu'il fut brûlé ; mais les bibliographes italiens et allemands s'accordent à reconnaître que cette assertion est erronée et que le graveleux écrivain, qui a terminé sa vie d'une façon tragique, n'a cependant pas été livré aux flammes.

En 1789, fut publié à Paris un poème italien, intitulé: *Filostrato, poema di Gio. Boccacio, ora per la prima volta dato in luce* (Pal P. Luigi Baroni, servita). L'éditeur, croyait avoir découvert un manuscrit inconnu de ce poème et, de bonne foi, il le présentait comme inédit; mais l'ouvrage avait paru depuis longtemps à Venise, vers 1480, imprimé par Luca Veneto, figlio di Domenico.

(1) On pourrait citer d'ailleurs d'autres exemples de titres de nature à faire commettre des méprises à des gens peu instruits et peu attentifs ; c'est ainsi que sous le titre de : *Triomphe du Corbeau,* on trouve une histoire des faits d'armes des premiers ducs de Lorraine ; cet oiseau figurait dans leurs armoiries.

L'excuse de l'éditeur de 1789, est l'excessive rareté de cette édition princeps dont on connaît à peine quelques exemplaires. Au reste, l'édition nouvelle, faite sur un bon et ancien manuscrit et revue avec sagacité sur plusieurs autres, est d'un bien meilleur texte que l'ancienne de Venise. L'orthographe en est rajeunie, ce qui est un mérite pour quelques lecteurs et un défaut capital dans l'opinion de beaucoup.

Raynouard, l'auteur de la tragédie des *Templiers,* partageait avec un grand nombre de ses compatriotes un amour sincère pour l'idiome des troubadours ; il fit imprimer six gros volumes contenant leurs poésies originales. Un autre provençal (dont nous n'avons pas en ce moment le nom présent à la mémoire), composa un petit poème qu'il adressa à Raynouard, comme une trouvaille faite dans un ancien manuscrit ; la contrefaçon était habile, car Raynouard y fut trompé et, sans soupçonner l'erreur dans laquelle on l'entraînait, il inséra dans le *Journal des Savants* un article dans lequel il faisait l'éloge du mystificateur qui se garda bien de se faire connaître.

Un écrivain girondin connu par d'estimables travaux, Jules Delpit, a publié en 1881 une notice sur un collectionneur bordelais, Pierre-Barthélemy Partarrieu, qui, après une vie assez agitée, devint conseiller à la cour de Bordeaux et se signala par des excentricités tellement singulières que Napoléon Ier jugea nécessaire de le révoquer par un décret rendu le 19 août 1808. Partarrieu mourut à Bordeaux le 14 janvier 1817 ; il laissa une bibliothèque qui fut dispersée et que son biographe évalue à 60.000 volumes environ, chiffre évidemment très exagéré. Il habitait une maison de dimension peu considérable et qui servait en même temps de logement à sa famille. M. Delpit parle d'exemplaires uniques, de volumes imprimés sur peau vélin, et il avance que les éditions prin-

ceps étaient nombreuses. En réalité, la bibliothèque Partarrieu était composée en grande partie de livres fort ordinaires remontant pour la plupart à la seconde moitié du XVIIIe siècle ; leur condition était trop souvent défectueuse et les reliures qu'avait fait exécuter le collectionneur attestent trop souvent un manque complet d'habileté.

Un écrivain aujourd'hui très peu connu, de Lisle de Sales, profitant du goût que l'on avait pour les Grecs et les Romains, à la fin du siècle dernier, fit paraître un volume intitulé : *Théâtre d'un poète de Sybaris,* dans lequel on remarque d'étranges anachronismes : une dame amie de Périclès demande qu'on lui apporte comme chaque matin sa tasse de chocolat, et deux jeunes athéniennes se félicitent à l'avance du plaisir qu'elles auront de danser dimanche prochain.

Le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, fut l'un des écrivains les plus féconds de son époque, mais il travaillait trop vite pour ne pas commettre des erreurs et il lui arrivait trop souvent de citer de mémoire sans remonter aux sources.

Ayant eu l'occasion de parler un jour de l'édition des *Contes de La Fontaine,* publiée sous les auspices de Mme de Pompadour, il lui arriva de dire que les figures des divers personnages qui jouent un rôle dans cette galerie élégante sont des portraits d'hommes et de femmes fort en vue en ce moment ; assertion fort contestable et à laquelle il eut le malheur d'ajouter qu'une figure (nous ne nous rappelons pas laquelle) était un véritable portrait de Mlle Duthé, courtisane qui régnait alors dans les sphères les plus élevées de la galanterie ; mais Mlle Duthé avait à peine vingt ans en 1788, lorsque sa beauté réunissait autour de son char de nombreux et brillants esclaves; en 1762, époque où eut lieu la publication des *Contes,* celle qui devait fixer un instant toute l'attention de la cour n'avait pas encore vu le jour.

Disons à ce propos qu'après avoir passé plusieurs fois en vente publique, le volume qui fut présenté à Mme de Pompadour a été adjugé en dernier lieu à 15.500 fr. et qu'il repose maintenant dans le riche cabinet d'un fervent amateur ; quelques personnes ont manifesté l'opinion que ce prix était excessif ; nous ne sommes pas de leur avis.

(*A suivre*). GUSTAVE BRUNET.

DOCUMENTS OFFICIELS

INÉDITS

SUR

QUELQUES LIBRAIRES, IMPRIMEURS ET RELIEURS PARISIENS

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

(1656-1727)

Recueillis par M. le Vicomte DE GROUCHY.

1er octobre 1656.

Furent présents : honorable homme Pierre Lemercier, maitre imprimeur libraire, bourgeois de Paris, y demeurant, rue des Anglois, paroisse Saint-Severin, fils de honorables personnes Pierre Lemercier, maistre marchand bourcier, bourgeois de Paris, et Marguerite Poirot, sa femme, le dit Lemercier fils, pour lui et en son nom d'une part.

Et honorable femme Magdelaine Bachelier, veuve d'honorable homme Estienne Chamault, marchand boucher, bourgeois de Paris, y demeurant au carrefour de l'École, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, stipulant pour Anne Chamault leur fille à ce présente, pour elle et en son nom, d'autre part. Les quels en la présence et de l'advis des dits sieur et dame Lemercier, ses père et mère, du sieur Pierre Racolet, marchand libraire, imprimeur ordinaire du Roy, oncle, à cause d'honorable femme Jeanne Robinet, sa femme, François Noël, maistre imprimeur, son maistre, Luc Bachelier,

marchand chandelier amy, Claude Dupont, marchand, et Antoine Hébert, aussi marchand joaillier, amys.

Et de la part de la dite Anne Chamault, Denis Chamault, son frère, Jean Ludron, maître imprimeur, beau-frère, à cause de Marie Chamault, sa femme, Mathurin Bachelier, maître imprimeur à Paris, oncle, Pierre et Claude Calduille, maistres imprimeurs à Paris, cousins germains, Mille de Beraigne, aussi maître imprimeur à Paris, cousin germain, à cause de sa femme. François Lescuyer, bourgeois de Paris, grand-oncle, Anne Lescuyer, sa fille, cousins, Gilles Brisard, conseiller et esleu en l'élection de la Flèche, Jean Landron, imprimeur, etc.

La communauté est le régime adopté.

Mad. Chamault donne 1,200 livres en dot à sa fille.

Signatures :

26 juillet 1657.

Trouvé dans les minutes du notaire Manchon deux actes du 26 juillet 1657, qui sont des prêts faits par « noble homme Pierre Briot, bourgeois de Paris, demeurant au faubourg Saint-Michel, rue d'Enfer, » à des libraires de Paris pour acheter la bibliothèque de M. Cagné, docteur de Navarre.

Dans le premier de ces documents, les emprunteurs sont Jacques Villéry, demeurant rue Claupin (?), paroisse Saint-Étienne-du-Mont, et Thomas Jolly, demeurant rue Vieille-Boucherie, paroisse Saint-Severin ; le prêt est de deux mille livres.

Dans le second acte, trois mille livres sont prêtées à François Poussié, demeurant dans l'enclos du palais près la basse Sainte-Chapelle, Jean Gandoin, quai des Grands-Augustins, paroisse Saint-André-des-Arts, Louis Gonthier, rue des Marmouzets, paroisse Sainte Marie-Madelaine.

Cette vente de livres devait être fort importante pour mériter de tels emprunts.

8 aoust 1657.

Furent présents Révérends pères Constantin de Sainte-Croix, prieur du couvent des Révérends pères carmes réformés du Saint-Sacrement de Billettes de ceste ville de Paris, establies en la rue de ce nom, et Dorothé de Saint-René, religieux carme dudit couvent d'autre part,

Et Jean-Jacques Roger, père et fils, maistres imprimeurs, marchands libraires à Paris, y demeurant, savoir le dit Roger père, rue des Amandiers, à la *Vérité Royalle*, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, et Roger fils, rue Saint-Jacques, aussy à la *Vérité Royalle,* proche et paroisse Saint-Benoît, d'autre part, conviennent que les dits religieux transportent aux sieurs Roger père et fils le privilège accordé au dit père de Saint-René, pour faire réimprimer avec son augmentation un livre composé par lui, intitulé *Commentaire théologique, historique et moral sur les livres des Rois et de l'Apocalypse,* pour par les sieurs Roger faire valoir le dit privilège, etc. L'impression du dit livre commencera dès le 9 septembre prochain, et les imprimeurs donneront aux R.R. pères une épreuve du dit livre, laquelle livraison se fera quatre feuilles par semaine, plus les sieurs Roger fourniront au couvent pour 600 livres dudit livre à raison de 9 deniers par feuille, savoir 20 exemplaires sur papier cavalier et les autres sur papier joseph.

Signatures.

21 octobre 1657.

Gabriel Targa, imprimeur libraire, rue Saint-Victor, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, épouse Marie Lescot, majeure, demeurant rue du Sépulchre Sainte Catherine.

En présence de :
Madelaine Juliot, sa mère, veuve de François Targa,
François Maurice, libraire, beau-frère, à cause de Marguerite Targa ;
Pierre Targa, imprimeur de l'Archevêché, libraire juré en l'Université ;
Raphaël Hardouin, maître peintre.

4 septembre 1659.

Jean Frotté, trésorier général de France à Bordeaux, demeurant rue de la Verrerie, donne à bail à Claude Lalouette, imprimeur du Roy pour la taille douce, demeurant rue Saint-Jacques, vis à vis du collège du Plessis, une maison rue Saint-Jean-de-Latran, moyennant 350 livres de loyer.

20 novembre 1659.

Fut présent Anthoine Pasdeloup, marchand libraire et imprimeur à Paris, y demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoist, lequel a fait marché, promis et promet à Révérend Père de Saint-Joseph, religieux carme des Billettes, prieur du couvent des Carmes de Quentin en Bretagne, estant de présent à Paris logé au couvent des religieux carmes des Billettes, à ce présent et acceptant, d'imprimer et faire imprimer bien et duement un livre intitulé *Sacrez Panégyriques,* composé par le Révérend père Daniel de Saint-Joseph, commencer la dite impression au premier jour de décembre prochain, rendre par chacune sepmaine trois feuilles imprimées, et continuer jusqu'à ce que ledit livre soit achevé d'imprimer, laquelle impression sera faite in-quarto sur du papier marqué au raisin de la mesme longueur, largeur et blancheur et force que la feuille représentée par le dit révérend père Daniel de Saint-

Joseph, laquelle a esté de luy et du dit Pasdeloup paraphée *ne varietur,* et à leur requisition, des notaires soussignez, et icelle impression sera faicte d'un caractère appelé gros Romain qui sera neuf, semblable à un essay aussy représenté par le dit Révérend père et paraphé des partyes et des notaires *ne varietur,* les quelles feuilles et essay sont demeurées ès mains d'iceluy père Daniel de Saint-Joseph, sera tenu le dit Pasdeloup tenu d'apporter ou envoyer au révérend père au couvent des Billettes à Paris deux espreuves de chacune feuille pour les voir et corriger, la dernière des quelles sera paraphée du reverend père et le sieur Pasdeloup sera tenu de rendre les exemplaires aussi corrects que les espreuves paraphées, comme aussy de luy fournir deux cens exemplaires du dit livre reliez en parchemin, chacun des quels exemplaires ne contiendra que vingt cinq ou vingt six panegyriques avec l'espitre dédicatoire, la préface et la table des panegyriques, le dit exemplaire n'excédera pas quatre vingt feuilles et au cas qu'il y en eust davantage, le dit reverend père promet de payer au sieur Pasdeloup le surplus à raison de six deniers chacune feuille et aussy, s'il se trouve moins de quatre vingt feuilles ne sera fait aucune diminution au sieur Pasdeloup du prix cy après convenu. Ce marché fait moyennant la somme de quatre cent livres sur la quelle le sieur Pasdeloup confesse avoir reçu cent livres du père Daniel de Saint-Joseph en louys d'or, d'argent et monnaye, le tout bon et ayant cours, de la quelle somme le sieur Pasdeloup se tient content et l'en quitte, et quant au surplus, montant à trois cents livres, le Reverend père Daniel de Saint-Joseph promet les bailler et payer au sieur Pasdeloup ou au porteur, scavoir cent livres si tôt-aprez que douze de ses panégyriques seront imprimez et deux cent livres après que la dite impression sera entièrement faite et les dits exemplaires dellivrez.

Faict et passé à Paris au couvent des Billettes le 20[me] novembre 1659 après midy et ont signé.

F. DANIEL DE SAINT-JOSEPH,
ANTHOINE PASDELOUP,
GALLOIS, LECARON.

9 septembre 1663.

Jean le Rond, marchand libraire et relieur à Paris et Jeanne du Hamel, sa femme, demeurant rue des Sept-Voyes, paroisse Saint Étienne-du-Mont, donnent leur fille, Jeanne le Rond, en mariage à Christophe Remy, marchand libraire, demeurant même rue, fils de Christophe Remy, bourgeois de Paris, et de Vincente Amart, en présence de Guillaume Remy et de Georges le Rond aussi marchands libraires.

La future reçoit 500 livres de dot et le futur apporte son fonds de commerce.

14 janvier 1664.

Pierre Anguereau, imprimeur libraire à Paris, rue des Sept-Voyes, met son fils Étienne Anguereau en apprentissage chez Jacques Picard, dit Verdelet, joueur d'instruments musiquaux, demeurant rue Saint-Severin, pour apprendre à jouer de la musette, flute douce et autres instruments dont il se mêle, lui fournir vivres, aliments et logement, habits, blanchissage de linge ; moyennant 300 livres pour trois ans.

LEVESQUE, notaire.

8 mai 1665.

Pierre Desportes, seigneur de Linières, demeurant rue de la Verrerie, donne à bail à Macé Vielte, relieur du Roy, une maison rue Saint-Jean-de-Latran moyennant deux cent cinquante livres.

4 mai 1677.

Pierre de Bellocq, valet de chambre ordinaire du Roi, demeurant dans les galeries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, continue à Jacques Villery, marchand libraire, le bail d'une maison sise rue de la Vieille-Boucherie, moyennant 600 l. de loyer.

21 septembre 1692.

Contrat de mariage de Antoine de Huqueville, libraire, imprimeur et relieur, demeurant rue des Sept-Voies, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, fils de feu Antoine de Huqueville, relieur et imprimeur, et de Nicole Dufresne avec Jeanne Gamet, fille de Pierre Gamet, imprimeur et d'Anne Brasseur, demeurant aussi rue des Sept-Voies. Cet acte, daté du 21 septembre 1692, porte les signatures de Nicolas Gamet, imprimeur ; de Jean Gamet, relieur doreur ; de Pierre-Clément Gadet, imprimeur ; de Pierre Dufay, libraire doreur ; de Pierre Garnet, relieur et de Jean de Louviers, marchand libraire. La fiancée apportait 400 livres de rente de dot, dont 150 lui étaient constituées en douaire ; le futur, son fonds de commerce évalué 8,000 l.

25 juin 1704.

Jean Guilletat, marchand libraire, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Severin, épouse Anne de Beauvais, fille majeure de deffunt Michel de Beauvais, marchand à Montdidier et de Marie Chayelles, demeurant rue de la Harpe, paroisse Saint-Severin, assisté de Marie de Beauvais, sa sœur, demeurant à l'Hôtel de Guise, Vieille rue du Temple, paroisse Saint-Jean-en-Grève ;

En présence de Daniel Boucheret, maître orologeur à Paris, cousin maternel à cause de Élisabeth Reullier,

sa femme, de sieur Maurice Villery, libraire, beau-père à cause de sa deffunte première femme, de Charles Osmont, libraire, ami ;

De la part de la future épouse : de Michel Bonnard, seigneur de Fourqueux, procureur général en la chambre des comptes, de Hilarion de Beauvais, bourgeois de Paris, frère.

La future apporte mille livres d'argent et quinze cent livres en habits, linge, vaisselle, etc.

22 avril 1706.

Philippe de la Hire, de l'académie Royale des Sciences, file de Philippe de la Hire, lecteur et professeur du Roy et de l'académie royale des Sciences et de feüe Catherine Lesage, demeurant à l'Observatoire, faubourg Saint-Jacques, épouse Marguerite Moëtte, fille de Thomas Moëtte, libraire imprimeur à Paris, et de Geneviève Millon, demeurant rue de la Vieille-Boucherie, paroisse Saint-Severin.

La dot de la fiancée est de 10,000 livres.

6 février 1707.

Denis Thierry, imprimeur libraire, ancien juge consul demeurant rue de la Harpe, paroisse Saint-Severin, vend à Esprit Billiot, marchand libraire, demeurant avec lui, son fonds de librairie et les marchandises qui sont tant dans leur logis que dans un magasin qui est au collège des Chollets et estimées 41.229 livres 17 sols; suivant l'estimation des sieurs Guignard et Robustel, marchands libraires, moyennant le payement de la dite somme, lui fait don de tous les aix, lambourdes et tables qui sont dans ses magasins.

Et promet au s[r] Billiot le loger avec D[lle] Marie-Françoise Cochin, sa future épouse, dans la grande chambre

sur le devant au second étage de la maison, de lui laisser son magasin durant un an, et de les nourrir tous deux durant ce temps.

16 novembre 1714.

Laurent Rendet, imprimeur libraire à Paris y demeurant, rue Saint-Jacques paroisse Saint-Severin, fils de Laurent Rendet, aussi imprimeur libraire et d'Anne Bourdon, épouse Edmée-Jeanne-Françoise Boudot, fille de feu Jean Boudot, imprimeur du Roy et de l'Académie des sciences, et de Marie-Théreze-Martin.

Signent au contrat, du côté du futur :

Claude Prudhomme, libraire, et Louise Fillassier, sa femme, cousine germaine ;

Louis Leclerc, marchand papetier, cousin, et Jeanne Aupry, sa femme ;

Eusèbe Renaudot, prieur de Chateaufort ;

du côté de la future :

Jean Boudot, libraire imprimeur du Roi, frère, Marie-Élisabeth Lamblin, sa femme ;

Gabriel Martin, libraire, oncle ;

Philippe Cottin, libraire, oncle ;

André Cramoisy, libraire, grand oncle ;

Geneviève Villery, femme de Gabriel Martin, libraire, cousin ;

J. B. de Lespine, libraire.

La future reçoit 5000 l. de dot.

L. Marchand, notaire.

27 avril 1721.

Jean-Pierre-Lorrain Montbard, maître imprimeur en taille-douce demeurant rue Salanbier (*sic*), paroisse Saint-Severin, fils de feu Pierre-Lorrain Montbard, aussi maître imprimeur en taille-douce, et de Marie-Madelaine

Lemerle, demeurant rue des Prêtres Saint-Severin, épouse Marie Hugot, majeure, fille de Jean Hugot, jardinier à Herissay en Bourgogne et de Marie Barat, demeurant rue Saint-André des Arts en présence de Nicolas Collantier, enlumineur, beau-frère et de Guillaume Lorrain Montbard graveur, oncle paternel.

11 juin 1721.

Pierre Simon, imprimeur du clergé de France et du Parlement demeurant rue de la Harpe, parroisse Saint-Severin, fils de Michel Simon, maître batteur d'or et de Anne-Marie de la Tour, demeurants place de Cambray, paroisse Saint-Benoist, assisté de Louis-Denis de la Tour, libraire, demeurant rue de la Harpe, son oncle maternel, épouse Catherine Andry, fille de feu Jean Andry, marchand épicier, ancien juge consul, bourgeois de Paris et de Marie-Charlotte Chabouïllé, demeurant rue de la Harpe. Signent au contrat : Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris ; Léon Potier de Gesvres, archevêque de Bourges ; Henri d'Aguesseau, chancelier de France, etc.

La fiancée reçoit 10,000 l. de dot.

23 janvier 1723.

Claude Labottière, demeurant à Paris rue Saint-Jacques paroisse Saint-Severin, fils de feu Claude Labottière, libraire, imprimeur à Bordeaux, et de Marie Darbis, assisté de Charles-Estienne Hochereau, libraire, demeurant sur le quai des grands Augustins, épouse Marie-Marguerite Boudot, fille de Jean Boudot, libraire imprimeur du Roy et de l'Académie royale des sciences et de Marie-Thérèse Martin demeurante rue Saint-Jacques.

En présence de Jean Boudot, libraire, frère, et de Marie-Élisabeth Lamblin, sa femme ; de Laurent Rondet, imprimeur libraire et d'Edmée-Jeanne-Françoise Boudot,

sa femme, sœur ; de Marie-Anne Martin, veuve de Philippe Cotin, libraire, tante maternelle ; de Gabriel Martin, libraire cousin germain et de Louise Sillery, sa femme ; d'Edme Gabriel Cotin et Guillaume Philippe Cotin, libraires, cousins germains maternels ; de Jacques Henry Pralard, libraire, cousin paternel ; de Charles Robustel, libraire, et de Marguerite Guignard, sa femme; de Jean-Baptiste-Christophe Ballard, seul imprimeur du Roy pour la musique, noteur de la chapelle de Sa Majesté, nommé par le roi syndic de l'imprimerie et librairie de Paris ; de Charles Huart, libraire, de Nicolas Simart et de Jean-Joseph Barbou, libraires amis.

8 février 1725.

Antoine-Claude Briasson, libraire, rue S[t] Jacques, fils de Claude Briasson, épicier à Lyon et de Marie Chappas épouse Marie-Anne Poschard, fille de Marie-Anne Guiart, veuve de François-Charles Poschard, fondeur, et aujourd'hui femme de Jacques Estienne, libraire, demeurant rue Saint-Jacques.

Signent au contrat :

Nicolas Simart, libraire, et Leonor Prieur, sa femme ;

Jeanne Paillot, veuve d'Élie Josset, libraire ;

Marie-Thérèse Martin, veuve de Jean Boudot, imprimeur du roi ;

Claude Labottière, libraire, et Marguerite-Marie Boudot, sa femme ;

Jacques Vincent, imprimeur libraire, et Marie-Jeanne Bury, sa femme ;

Louis-Denis de la Tour, imprimeur libraire ;

Étienne Ganeau, libraire, et Marie Rubat, sa femme.

12 mars 1727.

A la requête d'Edmée-Jeanne-Françoise Boudot, veuve de Laurent Rondet, imprimeur libraire à Paris, rue Saint-

Jacques, à l'enseigne du Compas, il est fait inventaire des biens du défunt.

Dans les papiers, on remarque :

L'inventaire des livres prisés, 7,891 livres.

Le contrat de mariage des époux Rondet du 17 novembre 1714.

Un acte du 14 novembre 1720 par lequel le Sr Mezot promet de ceder au défunt des tables manuscrites dressées pour être mises en écran aux conditions portées au dit écrit, entre autres que le privilège serait accordé au nom et aux frais de Rondet, qu'il fera les impressions à ses frais, qu'il donnera gratis 250 exemplaires et payera 20 l. chaque année.

Un écrit du 28 octobre 1723, signé Montalant au sujet de l'impression de la discipline du père Thomassin.

Le bail de la maison du Compas, moyennant 900 l. par an passé par Jacques Frémont, bourgeois de Paris, propriétaire.

DOCUMENTS

SUR LA

VÉNERIE ROYALE

EN 1388-1389

Nous offrons aux lecteurs du *Bulletin* une suite de documents sur les dépenses de la vénerie royale en 1388 et 1389 (gages des officiers, des aides, des valets et des pages de chiens, achats de chiens, etc.). Copiées avec un soin scrupuleux aux Archives nationales, ces pièces peuvent donner une idée précise de ce que coûtaient les chasses royales dans les premières années du règne de Charles VI.

VENERIA

PRO TERCIO CANDELOSE CCCIIII^{xx} VIII

LE COMPTE. — PHILIPPE DE COURGUILLEROY, chevalier, maistre veneur du Roy Nostre Sire, et maistre de ses Eaux et Forestz fait à cause tant de gaiges et pencion que le dit chevalier doit avoir et prendre comme maistre des dictes Eaues et Forestz, comme pour les gages, robes et pencions, heuzes et haches de VI veneurs du dit seigneur, de deux aides et le clerc de la dicte venerie, des varlès et pages des chiens et des levriers du dit seigneur, pour le tiers d'un an ; C'est assavoir pour le terme commençant à la Toussainz qui fu premier jour de Novembre ccciiii^{xx} viii et finant à la Chandeleur iie jour de fevrier enssuivant ou dit an. — Et aussi pour

la despence des chiens courans, limiers, levriers et mastins, tant pour le Cerf, comme pour le Porc, au sejour et aval le païs, du jour de la dicte Toussainz jusques au jour de la dicte Chandeleur.

RECEPTE

Des Trésoriers du Roy nostre Sire à Paris, par la main de Maistre Pierre de Sens changeur du Trésor du dit Seigneur par mandement du Roy nostre Sire et par mandement de Messeigneurs de la Chambre des Comptes, receu pour le tiers d'un an, c'est assavoir pour le terme commençant à la Toussains, premier jour de Novembre ccc iiiixx viii et finant à la Chandeleur ij jour de fevrier, enssuivant ou dit an pour ce par ma quittance faitte ou dit Tresor, ixe jour de fevrier ou dit an mlxvi francs deux tiers, xvi s. parisis pièce
viii c liiii l.t. viii d. parisis.

Summa recepte hujus compoti per se
viiic liiii l.t. vi s. viii d. par.

DESPENSE DE CE PRÉSENT COMPTE

GAIGES D'OFFICIERS

Veneurs

Messire Philippe de Courguilleroy chevalier pour ses gages comme maistre veneur et maistre des dictes eaues et foretz du Roy Nostre Sire pour le tiers d'un an, c'est assavoir pour le terme commançant à la Toussains premier jour de Novembre ccc iiijxx viii et finant à la Chandeleur ije jour de fevrier enssuivant ou dit an x s. parisis par jour lxi l. p.

Pour la pencion du dit Messire Philippe pour le tiers de c l. par an fais pour le d. terme xxxiij l. vi s. viii d. p.

Jehan Cochet veneur du Roy nostre Sire, pour ses gages déservis en son dit office, pour le tiers d'un an escheu au terme de Chandeleur, iii s. p. par jour, fait pour le tiers d'un an ad ce terme xviii l. vi s. p. pour le tiers de c s. p. par an fait ad ce terme xxxiii s. iiii d. p. pour pencion de iiiixx l. par an fait ad ce terme xxvi l. xiii s. iiii d. p. Et pour xvii s. p.

qu'il prent par an pour heuzes et haches fait ad ce terme v s. viii d. p. Lesquelles parties font xlvi l. xviii s. iiii d. p., à lui paié par sa lettre donnée xe jour de fevrier xlvi l. xviij s. iiii d. p.

GUILLAUME COCHET veneur du Roy Nostre Sire pour ses gages, robe, pencion, heuzes et haches deservis en son dit office pour le tiers d'un an, c'est assavoir pour le terme escheu à la dicte Chandeleur à lui paié par sa lettre donnée xe jour de février xlvi l. xviii s. iiii d.

PHILIPPE NIQUET veneur du dit seigneur pour ses gaiges, robe, pencion, heuzes et haches deservis en son dit office pour le tiers d'un an, pour ce à lui paié pour le dit terme par sa lettre donnée xiie jour de fevrier xlvi l. xviii s. iiii d. p.

ROBERT DE FRANCONVILLE veneur du d. seigneur pour semblable chose à lui paié pour le dit terme par sa quitance donnée le xviiie jour de fevrier . xlvi l. xviii s. iiii d. p.

MATHIEU DE FRANCONVILLE veneur du Roy nostre Sire pour autel chose à lui paié pour le dit terme par sa quittance faicte le xviiie jour de fevrier xlvi l. xviii s. iii d. p.

JEHAN DE COURGUILLEROY veneur du Roy nostre Sire pour ses gaiges, robe, pencion, heuses et haches deservis en son dit office pour le dit terme à lui paié par sa quictance donnée xlvi l. xviii s. iiii d. p.

Aides

RICHART POTIER, aide de la venerie du Roy Nostre Sire, pour ses gages deservis en son dit office pour le tiers d'un an escheu au terme de Chandeleur ccc iiijxx viii, ii s. p., par jour, fait pour le tiers d'un an, xii l. iii s. iiii d. p. — Pour robe de c s. p. par an fait pour le tiers ad ce terme, xxxiii s. iiii d. p. Et pour sa pencion de xl l. p. par an, fait pour le tiers ad ce terme xiii l. viii s. vi d. Lesquelles parties sont xxvii l. iiii s. à lui paié par sa quictance donnée ixe jour de fevrier xxvii l. iii s. iiii d. p.

GILLET BROSSART aide de la dite Venerie, pour ses gages, robe et pencion, pour le dit terme à lui paié par sa quittance donnée ixe jour de fevrier xxvii l. iii s. iiii d. p.

PHILIPPE DE LA CHAMBRE clerc de la dicte venerie pour ses gages, robe et pencion déservis en son dit office pour le dit terme à lui paié par sa quitance faicte xviiie de may ccc iiiixx seze xxvii l. iiii s. p.

VARLES DES CHIENS

PIERRE BIART dit QUECTON varlet des chiens du Roy nostre Sire, pour ses gages deservis en son dit office pour le tiers d'un an escheu à la Chandeleur, à viii d. p. par jour valent par an xii l. iii s. iiii d. p. qui fait pour le tiers d'un an iiii l. xii d. p. Pour le tiers de xl s. p. pour robe par an, fait pour le tiers xiii s. iiii d. p. et pour le tiers de xvi l. p. pour sa pencion fait ad ce terme cvi s. viii d. p. Lesquelles parties font x l. xiii d. p. à lui paié par sa quitance donnée ii[e] jour d'Avril, cy x l. xiii d. p.

ROBIN RAFFOU varlet des Chiens du Roy pour ses gages, robe et pencion deservis en son dit office pour le terme escheu à la dite Chandeleur, à lui paié par sa quictance donnée le ix[e] jour de fevrier x l. xiii d. p.

JEHAN CORNEPRISE varlet des dis chiens pour autel chose à lui paié pour le dit terme par sa quictance donnée ix[e] jour de fevrier x l. xiii d. p.

GUILLAUME GLORET varlet des dis chiens pour semblable à lui paié pour le dit terme par sa lettre donnée xxii[e] jour de février x l. xiii d. p.

PHILIPPOT LE PROUVENCEL pour autel chose à lui paié par sa lettre donnée xvi[e] jour de février x l. xiii d. p.

PERRIN LE PERQUIER pour semblable à lui paié par sa quictance donnée xvi[e] jour de février x l. xiii d. p.

JEHAN DE BOUCHEVILLER pour autel chose paié par sa lettre donnée iiii[e] jour de février x l. xiii d. p.

JEHAN BILLART pour autel chose à lui paié par sa lettre faicte le vii[e] jour de mars x l. xiii d. p.

GUILLAUME MARDARGER, varlet des leuvriers du Roy nostre Sire pour ses gaiges, robe et pencions deservis en son dit office pour le dit terme à li paié par sa lectre faicte xii[e] jour de fevrier x l. xiii d. p.

ADAM RAFFON varlet des levriers du d. seigneur pour semblable à lui payé par sa quictance donnée le xii[e] jour du mois de février x l. xiii d. p.

ODOUART STRACTON varlet des dis levriers pour autel chose chose à lui paié par sa quictance donnée xxii[e] jour de fevrier x l. xiii d. p.

PAGES DES CHIENS

Gieffroy le Maçon page des chiens du Roy nostre Sire pour ses gages déservis en son dit office pour le tiers d'un an, escheu au terme de la dicte Chandeleur à viii d. p. par jour, valent par an xii l. iii s. iiii d. p., fait pour le tiers ad ce terme iii s. xiii d. p. Et pour sa pencion de viii l. p. par an, fait pour le tiers ad ce terme liii l. iiii d. p. qui sont en somme vi l. xiiii s., à lui paié par sa quictance donnée le xe jours de mars x l. xiii s. v d.

Thevenin de la Dois page des dis chiens pour ses gaiges et pencion deservis en son dit office pour le terme de la dicte chandeleur à li paié par sa quictance donnée le xxe jour de fevrier vi l. xiiii s. v d. p.

Regnault Bouchères page des chiens du Roy pour ses gages et pencion deservis en son dit office pour le terme escheu à la dicte chandeleur, à lui paié par sa quictance donnée xiie jour de fevrier vi l. xiiii s. v d. p.

Perrin de la Rue page des dis chiens pour semblable chose, à lui paié pour le dit terme ; par sa quictance donnée le derrain jour de janvier vi l. xiiii s. v d. p.

Jehan le Comte page des chiens du Roy nostre Sire pour ses gages et pencion pour le dit terme de Chandeleur à lui paié par sa quictance donnée le derrein jour de janvier vi l. xiiii s. v d. p.

Guillaume le Parquier, page des chiens, pour semblable à lui pour le dit terme par sa quictance donnée le xxiie jour de fevrier vi l. xiiii s. v d. p.

Guillaume le Prouvencel, page des chiens pour autel chose à lui paié pour le d. terme par sa quictance donnée xxiiiie jour de février vi l. xiiii s. v d. p.

Jehan Regnault page des levriers du Roy nostre Sire pour ses gages et pencion déserviz en son dit office pour le dit terme à lui paié par sa quictance donnée le xvie jour de fevrier vi l. xiiii s. v d. p.

Guillaume de la Bourne page des levriers pour ses gages et pencion pour le dit terme à lui paié par sa quictance donnée le ixe jour de février vi l. xiiii s. v d. p.

Jehan Huclièvre page des dis levriers pour ses gaiges et pencion pour le dit terme, à lui paié par sa quictance donnée xxiiiie jour de fevrier vi l. xiiii s. v d. p.

AUTRE DESPENSE faitte pour iiii.xx.xii. chiens, viii limiers et xxx levriers pour le Cerf, estans au sejour à Sermaize, dont la despence des dis chiens, limiers et levriers en pain est chargée sur le compte du terme escheu à la Toussaints ccc.iiii. viii derrein passé avec la despence de plusieurs chiens courans, levriers et mastins, tant de ceulx du Roy comme d'autres chiens et varlès empruntés pour servir le Roy en ses porchoisons de ceste presente année comptée ou compte de Je, Philippe de Courguilleroy dessus dit, du terme commançant à la Toussains ccc. iiii. xx. viii, et finant à la Chandeleur ensuivant ou dit an.

JEHAN le cordier, de herici, pour lx toises de cordes dont on a fait couples aux dis chiens, limiers et levriers estans ou dit sejour à Sermaize par l'espace de xxxii jours, du premier jour de Novembre, feste de Toussains ccc.iiii.xx.viii, jusques au iiii[e] jour de Decembre, pour ce x s.

A lui pour vi trais de poil de vache pour vi des limiers du Roy nostre Sire, estans ou dit sejour à Sermeze à lui paié, x[e] jour de Novembre viii s.

ADAM MANGOLET de Vry pour deux septiers de feves dont on a fait potage pour plusieurs chiens malades ou dit sejour, pour xxxii jours, du premier jour de Novembre, feste de Toussains au iii[e] jour de décembre xvi s.

ALAIN LE BOUCHER de Herici, pour viii pinctes de sang de porc, dont on a affaittié le dit potage des dictes feves ou dit sejour par xxxii jour, du premier jour de novembre, jusques au iii[e] jour de décembre x s. viii d.

Pour sel acheté ou marché de Samois, dont on a salé le potage de fevez pour les dis chiens, ou dit sejour par le temps desus dit paié xxx[e] jour de Novembre iii s.

Pour iiii grans pos de terre où on a cuist le potage de feves pour les diz chiens ou dit sejour, par le temps dessus dit, achetés ou marché de Samois iiii[e] jour de Novembre v s. iiii d.

JEHAN LE MAQUEUR de Fontainebliaut pour xii froissures de mouton dont a donné à plusieurs chiens malades ou dit sejour, qui ne vouloient menger de pain et pour leur faire en ce des soupes, à lui paié xxx[e] de novembre xii s.

Pour viii pingues de bois dont on a pingué et nestoié les dis chiens ou dit sejour par le temps dessus dit, achettés à Samois viii[e] de novembre. iiii s.

Pour viii livres de chandelle pour veoir à atirer les dis

chiens de nuitz ou dit sejour par le temps desus dit achetées à Samois viiie de novembre, viii s.

Pour deux paires de solers nuefs pour deux varlès qui gisent de nuitz avec les dis chiens et qui n'ont nulz gaiges, le viiie de novembre. viii s.

Pour deux paire de chauces nuefves pour les dis deux povres varlès qui gisent de nuiz avec les diz chiens et qui n'ont nulz gaiges, achetées à Samois le viiie de novembre. xvi s,

Pour vi pinttes de oille de cheneviz avec souffre achetté à Samois dont on a fait oinguement pour les dis chiens par le temps dessus dit. xii s.

Pour iiii pinttes de lait de vache pour nourrir vi jeunes cheaux ou dit sejour, par xxxii jours, du premier jour de novembre feste de Toussains jusques au iiie jour de decembre ensuivant. xvi d. p.

Pour la poine de Jehan Maciquart et de ses chevaux pour avoir admené vi charretées de bois prinses et coppées en la forest de Biere pour faire un paleis clos ou dit sejour pour mettre les dis chiens au soleil hors du chiengnil, pour ce viii s.

Pour la poine d'un chastreur pour avoir chastré iiii lices portans ou dit séjour, à lui paié xviiie jour de novembre. viii s.

Perrin Cordelette, cordier de Moret, pour iiii xxx toises de corde dont on a fait coupples aux dis chiens au dit séjour à Sermeze, par lxix jours, du iiie jour de décembre jusques au iie jour de fevrier, feste de Chandeleur. xv s.

Pour xviii livres de chandelle pour veoir à cituer les dis chiens ou dit sejour par lxix jours, du iiie jour de décembre jusques au iie jour de fevrier, feste de Chandeleur, à Jehan de Samois, pour chascune livre, xii d. p. xviii s.

Pour quatre paire de solers nuefs pour deux povres varlès qui gisent de nuiz avec les dis chiens et qui n'ont nulz gaiges achettés ou marché de Samois par deux jours, derrein jour de décembre et xvie jour de janvier. xvi s.

Pour deux paire de chauces nuefves pour les dis deux povres varlès qui gisent de nuiz avec les dis chiens et qui n'ont nulz gaiges, achettées à Samois le xxiiiie jour de janvier, pour paire x s. p. xx s.

Pour ii alnes de drap camelin dont on a fait une hopelande et chaperon pour un des dis povres varlès qui gist de nuiz

avec les dis chiens et qui n'a nulz gaiges, achettées à Samois xxve jour de janvier. xx s.

Pour la façon de dicte houpelande et chaperon pour le dit povre varlet à Jehan le cousturier de Samois. vi s.

JEHAN HUELJURE page des chiens pour argent à lui baillé pour avoir requis deux des chiens du Roy adirés et eschappés du dit séjour, pour ce paié pour six jours en ce faisant. xvi s.

Summa. xii l. ii s. iiii d. p.

AUTRE DESPENCE faitte pour lx chiens courans, viii limiers ct xxiiii, que levriers que mastins, du Roy nostre sire, chaçans les pors en la forest de Cruie et de Fresnes et ès autres foretz du dit Segneur avau le païs. Ceste despence faitte en pain pour les dis chiens, corde, sel à saler venoisons et plusieurs autres choses pour la nécessité et gouvernement des dis chiens, comptes ou compte de moy PHILIPPE DE COURGUILLEROY du terme commençant à Toussains m.ccc.iiii.xx.viii et finant à la Chandeleur ensuivant, au dit an.

JEHAN LE GASTINOIS boulenger demourant à Valcresson pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers et mastins desus dis, chaçans tous ensemble les pors pour le Roy nostre sire en ses forests de Cruie et de Fesnes et ou païs d'environ par l'espace de xi jours, du premier jour de novembre feste de Toussains, ccc.iiii.xx.viii jusques au xiie jour du dit mois à lui paié par sa lettre donnée, xie jour du dit mois de novembre. xvi l. p.

Pour xl toises de corde, dont on a fait couples aux dis chiens limiers et levriers estans es dictes forestz par le temps desus dit achettés à Saint Germain en Laie, le iiiie jour de novembre. vi s. viii d. p.

PIERRE LE GASTINOIS de Valcresson pour un porc privé pour ycellui avoir esté donné aux dis chiens, limiers et levriers, pour eulx affaittier pour chacer les pors, à lui paié iiiie de novembre. xx s. p.

Pour iiii livres de chandelle pour veoir à atirer et appareiller les dis chiens de nuiz, par le temps desus dit, achettée à Saint Cloud, vi^e de novembre. iiii s. p.

Pour la poine d'une voitture à iii chevaux pour mener et conduire le hernoiz du Roy pour le senglier par iiii chaces

qui ont esté faictes en la dicte forest de Fresnes par le temps desus dit, à Jehan Bonhome de Mareil. xvi s. p.

Pour vi serpes achettées à Paris pour avoir fait les haies pour chacer les pors pour le Roy nostre dit segneur es dictes forestz par le temps desus dit, pour ce xii s. p.

Pour quatre trais de poil pour iiii des limiers du dit seigneur estans es dictes forestz par le temps desus dit achettés à Valcresson iiiie jour de Novembre. v s. iiii d. p.

Pour le sel dont on a salé trois bestes noires pour le Roy prises en la forest de Cruie, achetté au d. Saint Germain-en-Laie le viiie jour de novembre. xviii s. p.

Odouart Stracton varlet des levriers du Roy nostre Sire pour les despens de lui iie pour avoir esté quetre des mastins ès forestz d'Orléans, demouré, tant en alant comme en retournant par v jours, pour ce à lui paié. xx s. p.

Pour viii coliers de cuir avec les ferreures pour les levriers du Roy nostre sire, achettés à Saint Germain le viiie jour de novembre. xvi s. p.

Jehan Thienée boulenger de Bondis pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers desus dis avec autres chiens empruntés, estans tous ensemble en la dicte ville pour chacer les pors pour le Roy nostre dict seigneur en la forest de Livry en Lannoy par vii jours, du xiie jour de novembre, jusques au xixe jour du dit mois à lui paié, par sa quittance donnée xixe jour du dict mois de novembre. vii l. viii s. p.

Jehan Daniel de Bondis pour les despens de vi varles empruntés, qui ont servi le Roy Nostre dict Seigneur en ses deduis fais en la dicte forest de Livry pour porchoisons par le temps de vii jours, du xiie jour de novembre jusques au xixe jour du dit mois, à lui paié par sa quittance donnée xixe jour du d. mois de novembre. iiii l. xvi s. viii d. p.

Pour corde dont on a fait coupples aux dis chiens limiers et levriers estans en la dicte ville par le temps desus dit, achettée à Paris, xiie de novembre. viii s. p.

Pour trois trais de poil de vache pour trois des limiers du Roy, achettés à Paris le xiie jour de novembre, pour chascun trait xvi d. p. iiii s. p.

Pierre Daniel de Bondis pour les despens des charrettiers et chevaux qui par iii journées ont servi le Roy à mener les bois et les las du dict Segneur par iii chaces faictes en la dicte forest de Livry par le temps desus dict. xvi s. p.

A lui pour autres despens fais en son hostel à Bondis pour un charretier et deux chevanx qui ont admené le hernois du Roy pour le senglier, de Saint Germain à Bondis, le xiie jour de novembre, pour ce iiii s.

Gillot le Sourt boulenger demourant à Saint Germain en Laie et Jehan le Gastinois de Valcresson pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers et mastins du dit Seigneur, avec plusieurs autres chiens empruntés, avec la despence des vi varlès desus dis empruntés pour servir le Roy estans au dit Saint Germain en Laie et à Valcresson par xi jours du xixe jour de novembre jusques au derrenier jour dudit mois, si comme il appert par deux quittances, l'une donnée xxviiie jour de novembre et l'autre donnée xxixe jour du dit mois de novembre, que les dis chiens limiers et levriers partirent d'illec pour aler en la forest de Morenci. Pour ce xvi l. xvi s. p.

Guillemin le cordier de Saint Germain en Laie pour xl toises de corde dont on a fait couples aux diz chiens levriers et mastins estans au dit Saint Germain par le temps desus dit. vii s. iiii d. p.

Bertran de Saint-Germain pour les despens des charretiers et chevaux qui ont mené le hernois du Roy pour le senglier par deux chaces qui ont esté faictes ou buisson de Havemont, xxie et xiiie jours de novembre. viii s. viii d. p.

Pour autel chose pour les dis charretiers et chevaux qui ont mené le dit hernois en une chace faicte pour le dit seigneur ou parc de Sainte Gemme à Guillaume de la Chambre d'Orgeval, pour ce vi s. p.

Pierre le Gastinois de Valcresson pour un porc privé pour donner à tous les dis chiens courans que pieça n'avoient point prins de sanglier, pour ce xx s. p. xx s. p.

Pour sel dont on a salé 1 senglier pour le Roy à Sainte Gemme le xxiiie jour de novembre, pour ce viii s. viii d. p.

Pour iiii livres de chandelle pour veoir à appareiller les dis chiens de nuiz par le temps desus dit, pour l. xvi d. v s. iiii d. p.

Pour quatre paire de solers nuefs pour quatre des varlès empruntés, achetées à Saint Germain en Laie le xxiiiie jour de novembre. xvi s. p.

Pour deux paires de chauces nuefves pour deux des dis varlès empruntés, achettées au dit Saint Germain, xxiiie jour de Novembre xx s. p.

Pour autre sel dont a salé deux bestes pour le Roy à Sainete Gemme le xxvi[e] jour de novembre. xx s. p.

Pour vi serpes achettées au dit S. Germain, dont on a fait les haies pour chacer pour les pors pour le dit seigneur, es dictes forestz le xxvi[e] jour de novembre. xii s. p.

Guillemin de la Bourne page des levriers du Roy nostre Sire pour ses despens à aller querre viii mastins en la forest de Compiengne pour servir le dit ségneur ès deduis fais es dictes forestz par le temps desus dit ; et, pour ce faire a demoré, tout en alant comme en retournant devers les chiens par iiii jours pour ce xx s. p.

Pour sel dont on a salé trois bestés pour le Roy à Orgeval prinses ou parc de Bethemont le xxviii[e] jour de Novembre, acheté à Poisy. xx s. p.

Garnot le Pasticher boulenger demourant à Taverny pour pain pour les chiens courans, limiers et mastins du dit Seigneur, avec plusieurs chiens empruntés du Sire de Morency, estans tous ensemble en la dicte ville pour chacer les pors pour l'essey nostre dict seigneur en la dicte forest par xvi jours du derrain jour de novembre, jusques au xvi[e] jour de decembre, à lui paié par sa quittance donnée xii[e] jour de decembre. xviii l. xvi s. p.

Thibaut de Manimes, maire de Taverny, pour la despence de plusieurs varlès empruntés, tant à cheval comme à pied, de Monsieur de Chastillon et du sire de Morenci, qui ont servi le Roy nostre dit seigneur en ses estant déduis de porchoisons faictes en la dicte forest de Morency, le Roy nostre dit seigneur estant à Maubuisson par xvi jours, du derrain jour de novembre, jusques au xvi[e] jour de décembre, à lui paié par sa lettre donnée xii[e] de décembre. xi l. v s. p.

Pour lx toises de corde dont on a fait couples pour les dis chiens limiers, levriers et mastins, tous ensemble à Taverny par le temps desus dit pour ce x s. p.

Pour iiii paire de solers nuefs achectés à Pontoise pour iiii des varlès empruntés estans au dit Morenci par le temps desus dit qu'ilz ont servi le Roy en ses deduis, fais en la dicte forest, pour ce paié iiii[e] jour de décembre, xvi s. p.

Pour deux paire de chauces nuefves pour deux des dis varles enpruntés qui ont servi le Roy en ses déduis en la dicte forest, par le temps desus dit, pour ce xx s. p.

Pour vi livres de chandelle pour veoir à appareiller les dis

chiens limiers, levriers et mastins estans en la dite ville par le temps desus dit pour ce le iiiie de décemb. viii s. p.

Pour une paire de solers et une paire de chauces nuefves pour un povre valet qui gist de nuiz avec les dis chiens et qui n'a nulz gages achetées à Pontoize vi^e jour de décembre. xiiii s. p.

JEHIN LE COUSTURIER de Taverny pour les despens des charrettiers et chevaux qui par plusieurs fois ont admené le hernois pour le senglier de la dicte forest au dit lieu de Taverni des chaces qui ont esté faictes par le temps desus dit pour ce xx s.

Pour sel dont on a salé deux bestes pour la garnison du Roy nostre Sire, prinses en la dicte forest de Morenci x^e jour de decembre pour ce xx s. p.

Pour deux paires de chauces pour deux des dis varles empruntés, estans en la dicte ville de Taverni pour servir le Roy en ses déduis par le temps desus dit achetées à Pontoise xie de decembre pour ce xv s. p.

SIMON LE MERCIER de Pontoize pour iiii boiceaux de sel dont on a salé trois bestes pour la garnison du Roy prinses en la dicte forest le xiie de décembre xx s. p.

PERROT le boucher de Tanverni pour un porc privé lequel on a donné aux dis chiens limiers, levriers et mastins pour leur croistre leur cuirie, affin de retenir la venoison pour le Roy. le xiiie jour de décembre xx s. p.

Pour deux paire de soliers pour deux des dis varlès empruntés qui ont servi le Roy en ses deduis fais en la dicte forest par le temps desus dit, pour ce viii s. p.

Pour deux paire de chauces nuefves pour les dis deux varlès empruntés, qui ont servi le Roy en ses deduis par le temps desus dit, achettées à Pontoise le xve jour de décembre, pour ce xx s. p.

AUTRE DESPENCE faitte pour xxiiii chiens et xii mastins envoiés du commendement du Roy nostre Sire en la forest de Bleu lés Gisors pour chacer illec par ses veneurs et autres gens de sa venerie, pour prendre des venoisons pour la garnison du dit seigneur ; ceste despence faitte en pain pour les dis chiens, corde, sel à saler venoisons et plusieurs autres choses, comptée ou compte de je PHILIPPE DE COURGUILLEROY

desus dit du terme commençant à la dicte Toussaint et finant à la dicte Chandeleur ensuivant.

GUILLEBERT LE PRÉVOST boulenger demourant à Saint Éloy de Vesu, pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers et mastins, tous ensemble estans en la dicte ville pour chacer les pors en la forest de Bleu et ou païs d'environ par l'espace de xii jours, du vi^e jour de décembre jusques au xviiie jour du dit mois que les dis chiens partirent d'illec pour aler en la forest de Cuise, à lui paié par sa lettre donnée xviiie jour de décembre viii l. p.

PIERRE DE LA RUE hostellier demourant à Saint Éloy de Besu, pour les despens de quatre varlès empruntés qui ont servi le Roy en ses porchoisons faictes en la dicte forest de Bleu, pour aidier à prendre des venoisons pour le dit seigneur illec par xii jours, du vi^e jour de décembre jusques au xviiie du dit mois, si comme il appert par sa quittance donnée xviiie jour dudit mois de decembre iiii l. v s. p.

GERVESOT le Cordier de Gisors pour xxx toises de corde, dont on a fait couples aux dis chiens estans en la dicte ville par le temps desus dit, pour ce paié le xviiie jour de novembre v s. p.

PIERRE DE LA RUE du dit Saint Éloy pour trois livres de chandelle pour veoir à atirer les dis chiens par le temps desus dit, à lui paié ii s. viii d. p.

Pour sel dont on a salé iii bestes pour le Roy, menées à Maubuisson le viiie jour de decembre xx s. p.

Pour deux paires de soliers nuefs pour deux varlès qui ont servi le Roy nostre Sire en ses porchoisons faictes en la dicte forest par le temps desus dit, pour ce paié à Gisors x^e jour de décembre viii s. p.

Pour autre sel dont l'en a salé deux bestes pour le Roy, menées au dit lieu de Maubuisson, achetté à Gisors x^e de décembre xvi s. p.

Pour deux trais à deux des limiers du Roy nostre Sire achettés à Gisors x^e de decembre pour ce ii s. viii d. p.

Pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers et mastins partis de la dicte ville de Saint-Éloy pour aler à Maubuisson le xviiie jour de decembre, giste et disner à Chars xii s. p.

Pour autel chose, pour les dis chiens, disner et giste à Pontoise, le xixe jour de decembre pour ce xii s. p.

Pour les despens des varlès empruntés le xixe jour de de decembre viii s. p.

Pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers et mastins, estans tous ensemble en la ville de Pierrefons pour chacer les pors en la forest de Cuise et ou païs d'environ par vi jours, du xixe jour de decembre, jusques au xxve jour du dit mois, à Jehan de Batigni boulenger de Pierrefons, par sa quictance donnée xxiiie de decembre, vi frans d'or, xvi s. p., pour pièce iiii l. xvi s.

Jean Noel de Berbone pour pain pour les dis chiens courans, limiers, levriers pour le senglier, estans tous ensemble à la Croix Saint Oien par le temps de xii jours, du xxve jour de décembre jusques au vi^e jour de janvier ensuiuant, que les dis chiens partirent de la dicte ville pour aler à Bethizi pour faire autel, à lui paié, si comme il appert par lettre ix l. x s. viii d.

Pour sel dont on a salé trois bestes pour le Roy, prinses en la dicte forest de Cuize, par le temps dessus dit achetté à Compiègne xxiie jour de décembre xx s. p.

Pour corde dont on a fait couples pour les dis chiens estans à Pierrefons le xxiie jour de décembre vii s. p. et viii d.

Pour deux livres de chandelle pour veoir à atirer les dis chiens de nuiz en la dicte ville par le temps desusdit ii s. viii d. p.

Pour les despens des charretiers et chevaux qui ont mené par plusieurs fois le hernois pour le sanglier, pour les chaces qui ont esté faictes en la dicte forest par le temps desus dit pour ce xx s. p.

Pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers et mastins estans à Pierrefons, pour chacer les pors en la dicte forest de Cuise, par le temps de viii jours, du vi^e jour de janvier jusques au xiiiie jour du dit mois, que les dis chiens partirent d'illec pour aler à Betizi, à Jehan Ferren boulenger, si comme il appert par sa lettre donnée xxixe jour du dit mois de janvier vi l. vi s. p.

Jouen Coquerel de Pierrefons pour la despence des varles empruntés yllec, qui ont servi le Roy en ses porchoisons faictes en la dicte forest par le temps desus dit, pour ce paié par sa quictance donnée penultième jour de janvier iiii l. xii s. p.

Florens Coquerel du dit Pierrefons, pour sel dont on a salé plusieurs venoisons pour le Roy, prinse en la dicte

forest par le temps desus dit, si comme il appert par sa quictance donnée xxixe jour de janvier lxiii s. iiii d. p.

JEHAN ROUCEL de Betizi, pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers et mastins estans tous ensemble en la dicte ville pour chacer les porcs pour le Roy nostre Sire en la dicte forest de Cuise pour l'espace de vi jours du xiiiie jour de janvier, jusques au xxe jour du dit mois, à lui par sa lettre donnée xxve jour de janvier iiii l. xvi s. p.

JEHAN PLACART boulenger de Choisi, pour pain pour les dis chiens, tous ensemble, estans en la dicte ville par ii jours xxe et xxie jour de janvier, paié par sa lettre donnée xxxe de janvier xxii s. p.

Pour pain pour les dis chiens tous ensemble estans en la ville de Crespi en Valois par deux jours, xxiie et xxiiie jour de janvier pour ce xx s. p.

Pour autel chose à Perrefons par l'espace de deux jours xxiiiie et xxve jours de janvier pour ce xvi s. p.

Pour sel dont on a sallé deux bestes pour le Roy, prinses enprès Pierrefons, le xxve jour de janvier pour ce xvi s. p.

Pour pain pour les chiens limiers, levriers et mastins pour le senglier estant à Verberie pour chacer illec par deux jours, xxvie et xxviie jours de janvier, à Jehan Noel de la dicte ville pour ce xx s. p.

Pour autel chose pour les dis chiens à Senlis pour chacer ou buisson de Braseuse par deux jours xxxviiie et xxixe jours de janvier à Simon Gruyne xx s. p.

Pour sel dont on a salé trois bestes pour le Roy menées à Maubuisson xxixe jour de janvier, à Marie Denise de Senlis pour ce xx s. p.

Pour uns solers nuefs pour un povre varlez qui gist de nuiz avec les dis chiens et qui n'a nulz gages, avec une paire de chauces nuefves, achettée à Senlis à Jehan Petit et à Jehan Trotin le xxixe jour de janvier xiiii s. p.

Pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers et mastins à Beaumont sur Oize par deux jours xxxe et derrain jour du dit mois, à Jehan de Puisancon boulenger illec xx s. p.

Pour autel chose, diner et giste à Maubuisson le premier jour de Fevrier. xx s. p.

(*A suivre.*)

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Bibliographie Lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs, et fondeurs de lettres de Lyon au XVI[e] siècle, par le Président Baudrier, publiées et continuées par J. Baudrier. Première série. Ornée de 50 reproductions en fac-simile. *Lyon, à la librairie ancienne d'Auguste Brun, 13, rue du Plat, 13,* 1895 gr. in-8 de vii-450 pp. ; et 1 f. blanc (20 fr.).

M. le Président Baudrier avait rassemblé, durant de longues années, un nombre considérable de documents sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres lyonnais au xvi[e] siècle dont il se proprosait d'écrire l'histoire. La mort l'a malheureusement surpris au moment où il allait mettre en œuvre ces importants matériaux, et c'est son fils, M. Julien Baudrier, qui entreprend aujourd'hui la publication des notes préparées par le savant bibliophile. La tâche n'était pas exempte de difficultés, mais bibliophile et érudit lui-même, M. J. Baudrier s'en est admirablement acquitté.

La *Bibliographie Lyonnaise* doit comprendre plusieurs séries ; dans l'avertissement qui précède la première, M. Julien expose très clairement le plan de son travail et je crois ne pouvoir mieux faire que de laisser l'auteur s'expliquer ici lui-même :

La première série, écrit-il, contient une liste alphabétique des imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres à Lyon aux xv[e] et xvi[e] siècles, ainsi que les documents relatifs aux *petits* imprimeurs et libraires et la nomenclature de leurs productions. Dans cette liste, sont indiqués par un astérisque les noms des imprimeurs et libraires généralement plus importants, destinés à paraître dans les séries suivantes.

Cette première série contient l'indication et la description d'un petit nombre de volumes, œuvres des maîtres de peu de notoriété. Il n'en sera point de même pour les séries suivantes. Les coupures des lignes, les

différents caractères employés sont rigoureusement indiqués dans la transcription des titres ; les marques, les bandeaux, les culs-de-lampe et les spécimens des caractères gothiques sont toujours reproduits lorsqu'il est possible ou utile de le faire. Le dépouillement des pièces liminaires et la collation des volumes sont donnés dans les notices des libraires éditeurs ; à celles des imprimeurs, le titre abrégé seul est signalé avec renvoi à la notice où le volume est décrit. Toutefois, lorsque l'ouvrage ne porte que le nom de l'imprimeur, c'est à ce dernier que l'on doit se reporter.

Quoique cette série, ajoute M. J. Baudrier, ne contienne pas les noms les plus illustres, elle a pourtant son intérêt, car elle donne pour la première fois, la liste des artisans du livre à Lyon.

Le premier volume de la *Bibliographie Lyonnaise* nous prouve, malgré tout, que les documents colligés par M. le Président Baudrier sont des documents de premier ordre. S'il a emprunté parfois des renseignements à ceux qui ont précédemment écrit sur la matière, ce qui, du reste, était absolument utile, il n'en est pas moins certain que les documents ici publiés sont, pour la presque totalité, inédits. Les Archives municipales, les minutiers de notaires surtout, ont fourni à l'historien de la typographie lyonnaise au XVI[e] siècle, des pièces irréfutables qui nous permettent de suivre, jusque dans leur vie privée, tous ces artisans du livre. On ne saurait imaginer les richesses incomparables que renferment, tant pour l'histoire publique que pour l'histoire privée, les minutiers de notaires, trop souvent hélas ! abandonnés aux dents aigues des souris et des rats, et il serait bien à souhaiter que la commission instituée pour étudier la question du versement des archives notariales dans les archives publiques, jusqu'à une certaine époque, bien entendu, arrivât à conclure un arrangement.

Lorsque toutes les notices des imprimeurs et des libraires seront publiées, M. J. Baudrier abordera l'histoire générale de l'imprimerie lyonnaise ; puis il nous promet plusieurs tables qui faciliteront singulièrement les recherches à travers cette imposante bibliographie : index des sources, table générale des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes, renfermant l'indication de toutes les éditions avec renvoi aux imprimeurs et libraires, etc., etc.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, la première série de la *Bibliographie Lyonnaise* est déjà d'un grand secours pour ceux qui étudient l'histoire de l'imprimerie à Lyon. Le soin, la conscience et la précision avec lesquels a été établie la liste générale des imprimeurs et des libraires permettent d'apprécier dès maintenant quelle sera la valeur de l'ouvrage terminé.

M. Julien Baudrier a donné de nombreux fac-similés de marques

typographiques, de titres, de fleurons, de caractères, etc. Ces documents graphiques ajoutent encore à l'intérêt de son remarquable travail.

GEORGES VICAIRE.

— Répertoire des ventes publiques cataloguées de livres, autographes, vignettes, estampes et tableaux. — Index biblio-iconographique, par PIERRE DAUZE, des « Cent Bibliophiles » et de la « Bibliographical Society », précédé d'une préface par Paul Eudel. — Janvier à octobre AA-HN. *Paris, Répertoire des ventes publiques cataloguées, 24, boulevard Poissonnière, 24,* MDCCCXCV (1895), gr. in-8.

C'est surtout à présent qu'a paru le premier *Index icono-bibliographique* que l'on peut mieux juger de l'importance de l'œuvre entreprise par M. Pierre Dauze, le *Répertoire des ventes.*

Cet *index* ne renferme pas moins de 22.000 articles (livres, autographes, gravures, estampes, dessins et tableaux) passés en ventes publiques du 1er janvier au 30 septembre 1894.

L'ouvrage est à peine mis en circulation que déjà il est journellement consulté par les libraires et par les amateurs qui, à vrai dire, ne sauraient s'en passer. Quoi de plus commode, en effet, et de plus pratique que cet *index!* Lorsque vous vouliez savoir les prix atteints par un livre dans les ventes, force était, avant la publication de M. Dauze, de recourir à des quantités de catalogues ; il fallait donc chercher d'abord ces catalogues, puis, une fois trouvés, les feuilleter pour y rencontrer l'article désiré. Avec l'*index icono-bibliographique,* vous évitez ces recherches toujours très longues ; voulez-vous connaître les différents prix atteints par tel ou tel ouvrage ? Ouvrez l'*index* au nom de l'auteur que vous cherchez ou au titre du livre, s'il est anonyme, et, en un clin d'œil, vous verrez que l'ouvrage s'est vendu tel prix à telle vente dans telle condition, tel prix dans telle condition à telle autre, etc., et, de plus, vous saurez les noms des acquéreurs que M. Pierre Dauze a eu le soin d'enregistrer chaque fois que cela lui a été possible.

Il me semble que voilà pour tous ceux qui ont besoin d'être renseignés sur le prix des livres, autographes, estampes, tableaux, un *vade-mecum* essentiellement précieux.

Puisque nous parlons du *Répertoire des ventes*, profitons-en pour annoncer que, à partir du 12 octobre (nº 1 de la 3e année), cet organe a changé son titre et pris celui de : *Revue biblio-iconographique*, sous lequel il paraîtra désormais. La partie littéraire et bibliographique y sera beaucoup plus développée que par le passé. M. Pierre Dauze s'est, en effet, assuré la collaboration de bibliophiles, d'amateurs et de bibliographes parmi lesquels il suffit de citer : MM. H. Béraldi, E. Bonnaffé, Henri Bouchot, Fernand Drujon, d'Eylac (baron de Claye), Georges Lamouroux, Jules Le Petit, Lorédan Larchey, Roger Marx, Emile Picot, Maurice Tourneux, Octave Uzanne, etc., etc,

Avec ce premier numéro de la troisième année, a paru la première feuille de l'*Index* pour 1894-1895. Ajoutons que l'*Index biblio-iconographique* est tiré à 5 ex. sur pap. de couleur ; 15 exemplaires sur papier du Japon ; 60 exemplaires sur papier de Hollande, et 620 exemplaires sur papier vélin vergé.

G. V.

— Les Ex-libris limousins, par A. Fray-Fournier. *Limoges, imprimerie-librairie limousine, Vve H. Ducourtieux, 7, rue des Arènes, 7,* 1895, in-8 de VIII-62 pp., et 1 f. blanc.

Depuis quelques années, le goût des *ex libris* s'est considérablement développé chez nous ; les collectionneurs sont aujourd'hui nombreux et j'avoue que la collection d'*ex libris*, agréable d'abord aux yeux, présente surtout un réel intérêt pour l'histoire du livre. Mais je ne puis m'empêcher de formuler un regret, celui de voir des amateurs trop zélés enlever, sans le moindre scrupule, à des livres, ces marques de possession qu'y avaient apposées leurs propriétaires et qui devraient y rester immuablement fixées. Cette réserve faite, je conviens que la collection d'*ex libris* est une des plus charmantes collections que l'on puisse faire, car beaucoup d'entre eux ont — au XVIIIe siècle principalement — la valeur de véritables petites estampes, surtout lorsqu'elles sont signées Gravelot, Eisen, Marillier ou Cochin.

Nous avons relativement peu d'ouvrages français sur les *ex libris* et les Anglais sont, à cet égard, bien plus avancés que nous. Poulet-

Malassis (1) a donné, en 1874, le premier livre sur la matière, ouvrage aujourd'hui fort recherché des amateurs, mais beaucoup trop sommaire pour répondre utilement à nos exigences actuelles.

Il est vrai que, depuis l'an dernier, les collectionneurs d'*ex libris* doivent à l'intelligente initiative de M. le Dr Bouland, d'avoir pu se grouper et de posséder un organe sérieux (2). La province, de son côté, a fait d'utiles efforts pour dresser des monographies spéciales et ce sont des tentatives qu'il est bon d'encourager. Aujourd'hui, c'est du Limousin que nous arrive un excellent travail sur les *ex libris* de cette région.

M. A. Fray-Fournier a réuni de très intéressants documents sur les bibliophiles limousins, qui possédaient un *ex libris*, documents puisés aux sources les plus sûres et dont il a tiré un très bon parti ; l'auteur a eu soin de donner la reproduction d'un grand nombre de ces marques.

Il serait à désirer que, dans chaque région, quelque travailleur imitât l'exemple donné par M. A. Fray-Fournier, et nous ne tarderions pas à avoir ainsi une histoire assez complète de l'*ex libris* en France.

Le travail de M. Fray-Fournier, publié d'abord dans le *Bibliophile limousin*, a été tiré à part à 50 exemplaires seulement, non mis dans le commerce.

G. V.

QUELQUES VERS INÉDITS DE JULES BRETON

Nous avons la bonne fortune de pouvoir donner ici le fragment d'un poème inédit de M. Jules Breton, membre de l'Institut, intitulé *Aube et Crépuscule*. Ce poème, écrit par le célèbre peintre qui est, comme on sait, excellent poète à

(1) Les Ex-libris français depuis leur origine jusqu'à nos jours. Notes sur leur usage et leur curiosité. Fac-similé du plus ancien ex-libris français connu. *Paris, P. Rouquette*, 1874, in-8.

Une nouvelle édition « revue, très augmentée et ornée de vingt-quatre planches » a paru, en 1875, chez Rouquette.

(2) Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris. Première année. *Paris, au siège de la Société, 95, rue de Prony*, 1894, gr. in-8.

Cette publication continue à paraître et jouit, parmi les amateurs, d'une faveur très justifiée.

ses heures, fait partie d'un volume qui paraîtra prochainement chez A. Lemerre, sous ce titre : *Un Peintre paysan — Souvenirs et impressions.*

Le vieillard pensif songe à l'éternel mystère.
Il s'empresse à hâter les dernières moissons
Et, triste, c'est de loin qu'il entend les chansons
Dont l'écho berce encor son rêve solitaire.

Il lui reste si peu d'heures et de soleils !
Vers l'horizon désert, son étoile s'incline
Et va se perdre, hélas ! par delà la colline,
Aux pays inconnus, ténébreux ou vermeils.

Et toujours s'élargit le gouffre vide et sombre
Où tombent les élus de son cœur tour à tour ;
L'œil trouble, il ne voit plus la ligne d'un contour,
Il va, cherchant l'énigme insondable de l'ombre.

Cependant il tressaille aux doux feux du printemps
Il adore l'enfance aussi bien que la rose
Et l'attendrissement dont son âme s'arrose
Comme un prisme s'irise aux rayons éclatants.

Il rit... Petit oiseau, répète ton solfège.
Que, pour le consoler des frimas importuns,
Tes furtifs sons de flûte errent par les parfums
Et qu'Avril fleuri rie en ses buissons de neige.

Nous remercions M. Jules Breton d'avoir bien voulu donner au *Bulletin du Bibliophile* la primeur de ces beaux vers.

G. V.

MEMENTO

M. Paul Bonnefon, bibliothécaire à l'Arsenal, a consacré, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (livr. du 15 juillet 1895, pp. 313-371) un très important article à la bibliothèque de Montaigne.

Lorsqu'en 1850, M. le Dr Payen dressa la liste des livres possédés par l'auteur des *Essais*, et dont l'existence était connue à cette époque, cette liste comprenait trente-deux ouvrages. M. Paul Bonnefon, dans son récent travail, a plus que doublé le nombre des ouvrages qui ont sûrement fait partie de la bibliothèque de Montaigne. On connaît, en effet, aujourd'hui soixante-seize ouvrages ayant appartenu à l'illustre écrivain. « Ces volumes, écrit M. Bonnefon, réunis un instant sont maintenant dispersés de toutes parts. La Bibliothèque nationale en conserve 32, dont 29 ont été rassemblés par le Docteur Payen et font toujours partie de sa collection, et trois sont disséminés dans des collections diverses. La bibliothèque de Bordeaux en renferme 24 que l'amabilité de mon confrère et ami M. R. Céleste m'a permis d'examiner à loisir. La bibliothèque du Grand-Séminaire de la même ville en a trois qui m'ont été fort obligeamment communiqués par M. l'abbé Bertrand. D'autres amateurs en gardent précieusement dans leurs collections particulières. M. R. Dezeimeris, M. le baron de Montesquieu, feu Mlle Elise Roullet, chacun deux, qui ont été mis à ma disposition avec beaucoup de bonne grâce. Les quelques autres volumes portant la signature de Montaigne sont plus dispersés encore ».

M. Paul Bonnefon a donné de ces volumes une minutieuse description bibliographique et les a fait précéder de considérations judicieuses sur l'ensemble de la bibliothèque de Montaigne. Il manifeste l'espérance de voir s'accroître la liste, importante déjà, qu'il publie aujourd'hui et serait heureux si ces notes pouvaient appeler l'attention des bibliophiles sur quelques souvenirs encore ignorés du grand philosophe ».

Je transmets bien volontiers son vœu à nos lecteurs, et je serais heureux moi-même s'ils pouvaient apporter quelques documents nouveaux à mon aimable et érudit confrère.

G. V.

— A lire dans la *Revue britannique* (no 7, juillet 1895, pp. 59-79), un très curieux récit de la *Mort de Paul Ier*, publié par M. le Vicomte de Grouchy, d'après les *Mémoires inédits de Langeron (11 mars 1801)*, provenant des Archives des Affaires étrangères de France (Russie 21).

— Le Lycée et l'abbaye de St-Étienne de Caen. Par Abel Decauville-Lachênée, ancien élève du Lycée, conservateur-adjoint de la

Bibliothèque de Caen, officier d'académie. Ouvrage orné de cinq gravures. *En vente à Caen, chez tous les libraires*, s. d. (1895), in-8 de 68 pp.

Dans cette monographie, très soigneusement imprimée par Lemale, au Hâvre, M. Abel Decauville-Lachènée a retracé, avec force pièces à l'appui, l'historique de l'un des plus curieux monuments religieux de la ville de Caen.

Les jolies illustrations qui ornent le volume sont dues au fils de l'auteur, M. Paul Decauville-Lachènée.

Ne pourrait-on pas demander à l'érudit conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Caen de s'occuper maintenant de l'église *St-Étienne-le-Vieux*, déjà sauvée de la pioche des démolisseurs par la Société des Antiquaires de Normandie, mais qui disparaîtra fatalement quelque jour si l'administration caennaise continue à en faire le dépôt des balais, pelles, pioches, brouettes, urinoirs et autres instruments analogues qui déshonorent ce merveilleux spécimen de l'art gothique.

— Catalogue des incunables de la Bibliothèque de la ville de Colmar. *Paris, Cercle de la librairie, de l'imprimerie, de la papeterie, du commerce, de la musique et des estampes, 117, boulevard Saint-Germain, 117*, 1895, gr. in-8 de 56 pp.

Ce catalogue, publié pour la première fois dans les feuilletons de la *Bibliographie de la France*, comprend 1381 numéros. Le rédacteur n'a pas cru devoir signer son travail ; mais, la précision et le soin avec lesquels a été dressé cet inventaire sommaire ne laissent aucun doute sur son origine et il faut remercier Mlle Pellechet d'avoir ajouté cet excellent catalogue d'incunables à ceux qu'elle a déjà publiés.

Deux tables, qui n'ont pas paru dans la *Bibliographie de la France* (liste alphabétique des noms d'imprimeurs et liste alphabétique des noms de villes), rendent le maniement de cet instrument de travail absolument pratique et facile.

— Du prix des livres rares vers la fin du XIXe siècle, par M. G. Brunet. Extrait des Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, (année 1893). *Bordeaux, Feret & fils, libraires-éditeurs, Cours de l'Intendance, 15 ; se trouve à Paris, chez Leclerc et Cornuau, libraires, 219, rue Saint-Honoré*, 1895, in-8 de 55 pp.

Cette plaquette forme en quelque sorte le complément des précédents ouvrages qu'a déjà publiés M. Gustave Brunet sur les prix atteints dans les ventes par des livres rares et curieux. Il est regrettable que ce travail qui a du coûter beaucoup de peine à son auteur n'ait pas été plus scrupuleusement révisé, mais il offre, néanmoins, tel qu'il est, un intérêt qui n'échappera pas aux bibliophiles.

— Le Général Maupetit. Discours de réception prononcé à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans sa

séance publique du 9 juillet 1895, par M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire en chef de la Ville, officier de l'Instruction publique. *Lyon, librairie Bernoux et Cumin, 6, rue de la République, 6,* 1895, in-8 de 15 pp.

M. Aimé Vingtrinier occupe, à l'Académie de Lyon, le fauteuil du regretté poète Joséphin Soulary. Nous adressons à notre savant collaborateur nos bien sincères félicitations.

G. V.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

LIVRES ET PIÈCES RARES

EN VENTE AUX PRIX MARQUÉS A LA LIBRAIRIE TECHENER

---

132. — L'Esté de Benigne Poissenot licencié aux loix. Contenant trois Journées, où sont déduites plusieurs histoires & propos récréatifs tenus par trois Escoliers. Avec un traite paradoxique fait en dialogue, auquel est monstré qu'il vaut mieux estre en adversité qu'en prospérité. *A Paris, chez Claude Micard,* 1583; in-16 de 8 ff. prél. et 224 pp. veau marb., fil. (*anc. rel.*) 35fr.

Bénigne Poissenot suppose que trois écoliers de Toulouse, légers d'argent mais « bien auancez aux arts libéraux », quittent la capitale du Languedoc pour entreprendre un voyage en commun. Arrivés à Narbonne, « ils furent tellement gaignez des delices, que le plantureux terroir de cette ville fournit largement, qu'ils délibérèrent d'un commun accord et consentement y demeurer, n'ayant esgard au bruict, qui court par le pays, qu'elle est la plus mal saine qui soit en la contrée ». Pour égayer leurs loisirs et combattre le mauvais air, ils se racontent des histoires réparties en trois Journées. « La première parle de ceux qui par un babil indiscret ont encouru peine, honte, blasme ou reproche ». Dans la seconde, il est traité des vindicatifs, qui se laissent emporter par l'ardeur de la vengeance, et de la loyauté des courtisans envers leur prince. Enfin « la tierce contient un avant propos d'amour et trois histoires, non moins belles que plaisantes, de ceux qui en amour ont été hazardeux et fortunez ». Les histoires sont celles de Bisekstas, fils d'Ulrich, roi de Bohême, qui ravit Inthe, fille de l'empereur Othon; de Charles Ynach, fils du roi de Tongres, qui se fit aimer de Germaine (?), sœur de Jules César, l'emmena dans son pays et l'épousa; enfin d'un clerc qui courut de grands dangers en faisant l'amour à

la femme d'un médecin et cependant « eschapa sans aucun encombre ». Le tout naïvement conté et assez amusant.

Ce petit livre se termine par un « Traicté paradoxique en dialogue, où est montré qu'il est meilleur d'estre en adversité qu'en prospérité », dans le goût d'Ortensio Landi et de Charles Estienne.

133. — Lettres à Émilie sur la mythologie, par M. de Moustiers, troisième édition. *Paris,* 1792 ; 2 vol. in-8°, br. 40 fr.

Cet exemplaire de la 3e édition est revu, corrigé et annoté par l'auteur, en vue d'une édition nouvelle. Nous nous bornons à signaler quelques-unes de ces modifications.

Entre le titre et la préface, une page et demie manuscrite, l'*Avertissement,* tel qu'il est imprimé dans les éditions postérieures, commençant ainsi : « J'offre au public l'édition complète de mes lettres sur les principaux sujets de la *Mythologie* », et se terminant par ces mots : « ... s'il n'est éclairé par la raison. »

Le vers (p. 4) :

Interrogeant le Nil d'un regard curieux

et les quatre suivants remplacent cinq autres vers.

De même (p. 28), cinq autres vers sont remplacés par

Les descendants cruels dans les bois du canton

et les quatre suivants.

Au commencement de la lettre VII, après ces mots : « Aujourd'hui le front des hommes n'accouche plus ; mais on prétend qu'il indique souvent, par de certains signes, que leurs femmes sont accouchées », l'édition de 1792 porte : « Au reste, je tiens cette découverte de fort mauvais plaisants ». Demoustier substitue à ces quelques mots le texte définitif : « Je tiens cette singulière découverte de quelques initiés dont le témoignage est fondé sur une longue expérience, et qui portent avec eux les preuves authentiques de ce qu'ils avancent. »

La seconde partie, dans l'édition de 1792, est précédée d'une courte préface que Demoustier biffe et qui est, conformément à cette indication, supprimée dans les éditions suivantes.

Dans la lettre XVIII, tout ce passage : « On ajoutait à ces sacrifices des libations d'huile et de lait... et la cigale qui chante les beaux jours de son empire », est d'addition récente.

La lettre sur Phaëton (une des plus jolies) est intercalée entre

les Piérides, Deucalion et Pyrrha et *la naissance de Vénus*, qui de XXIe lettre devient XXIIe.

Aucun changement dans la 3e partie. Les remaniements reparaissent, mais moins nombreux, dans la 4e et la 5e parties ; quant à la 6e partie, elle demeure intacte, et l'explication de cette abstention de Demoustier nous est donnée par la note suivante : « Demoustier sentait la faiblesse de cette sixième partie et se proposait d'y faire beaucoup de changements et corrections; mais Patris (un des deux éditeurs, qui cependant était un homme instruit), s'opposa à tout changement, de peur de nuire au débit de quelques centaines d'un malheureux in-18 qu'il avait encore de cette VIe partie, que cependant il ne débita point et que je mis à la rame, tout aussitôt que je lui eus acheté son édition de 1801 et la propriété de l'ouvrage. » Cette note, placée au bas du titre de la 6e partie, est signée K.

Disons, pour en finir, que les changements pratiqués par l'auteur sont, en général, de réelles améliorations et témoignent du soin minutieux qu'il apportait à son œuvre de prédilection. Il ne néglige pas de signaler en marge les « sujets d'estampes » ; ces indications ont été suivies dans les belles éditions illustrées que donna plus tard Renouard avec le concours de Moreau.

Notre exemplaire, évidemment unique, pourrait être utilement consulté soit pour une édition définitive des *Lettres à Émilie*, soit pour une nouvelle biographie de l'aimable écrivain.

Châteaudun. — Imp. de la Société Typographique.

1895

SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

(REVUE MENSUELLE)

Publié par la LIBRAIRIE TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Eugène Asse, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Paul Bonnefon, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Gust. Brunet, de Bordeaux A. Claudin, Lauréat de l'Institut; E. Delaplace; Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; Joseph Denais; Georges Duplessis, de la Bibliothèque Nationale; Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris; Charles Ephrussi; Baron de Claye (d'Eylac); Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; Vicomte de Grouchy; Léon Gruel; Marais, de la Bibliothèque Mazarine; Henry Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Fernand Mazerolle, archiviste-paléographe; Gaston Paris, de l'Institut; Léon-Gabriel Pélissier; Baron Jérôme Pichon, Président honoraire de la Société des Bibliophiles français; Émile Picot; Bernard Prost, archiviste-paléographe; Duc de Rivoli, de la Société des Bibliophiles français; Baron de Ruble, de la Société des Bibliophiles français; Vicomte de Savigny de Moncorps, de la Société des Bibliophiles français; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; le R. P. Sommervogel; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales; P. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; abbé Tougard; Maurice Tourneux; abbé Ch. Urbain; Georges Vicaire, de la Bibliothèque Mazarine; Aimé Vingtrinier, Directeur de la grande Bibliothèque de Lyon, etc.

FONDÉ EN 1834

FONDATEURS ET ANCIENS COLLABORATEURS

Charles Nodier; Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); J. Ch. Brunet; Leber; G. Peignot; Paulin Paris; L. Barbier; Victor Cousin; Silvestre de Sacy; J. de Gaulle; Charles Giraud; Le Roux de Lincy; Monmerqué; Ch. Asselineau; Comte Clément de Ris; Marquis de Gaillon; Rathery; Sainte-Beuve; Francis Wey; Comte de Barthelemy; Meaume; Moulin; Cuvillier-Fleury; Baron A. Ernouf; le Comte de Bailion; Comte de Longpérier Grimoard, etc., etc.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

ON SOUSCRIT A PARIS

A LA LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU)

219, RUE SAINT-HONORÉ

AU COIN DE LA RUE D'ALGER

1895

LIVRAISON DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

MARIE-ANTOINETTE

DEVANT L'HISTOIRE

(SUITE ET FIN)

---

§ IV. — **Historiens de Marie-Antoinette.**

A. — DE 1789 A 1802.

124. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, pour servir à l'histoire de cette princesse. *A Londres, chez Stampe, libraire,* MDCCLXXXIX ; in-8, VIII-80 pp.

Les notes occupent les pages 70-80.

Le seul ex. que j'ai vu de cette édition, et qui fait partie d'une collection particulière, est orné de deux figures satiriques à l'aquatinte finement gravées.

La première a pour légende :

Pars, vole, annonce en tous lieux
Qu'un Dauphin est né à (sic) *la France,*
Mais garde-toi d'ouvrir les yeux
Sur le secret de sa naissance.

La deuxième, intitulée *Occupation du R...,* porte en outre :

Car, après tout, n'en pouvant faire,
Il peut bien bercer celui-là,
Le débonnaire !

(Vie de Mme de L. M.)

Ces trois vers terminent les strophes imitées de Boufflers qu'on trouve en effet à la fin du *Supplément à la Vie et aux Aventures de Mme de La Motte,* décrit sous le no 19 ci-dessus.

Il existe de cette première édition un ex. de format grand in-4 et orné d'un frontispice libre, gravé spécialement pour

ce tirage, portant en légende : *Vie privée de Marie-Antoinette.* A la suite des *Essais* se trouvent imprimés, sans titre séparé, mais avec pagination distincte, *les Amours de Charlot et de Toinette.* Cet ex. signalé dans la 5e édition du *Guide* de Cohen, revue par M. R. Portalis, a appartenu à M. Hankey.

124 a. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, pour servir à l'histoire de cette princesse. *A Londres,* 1789 ; pet. in-8, 1 f. et 58 pp.

P. 3. *Introduction.*

Au-dessous du titre de départ (p. 6), cette épigraphe :

Dum vitant stulti vitia, in contraria currunt.

HORAT., sat. 2.

Cat. Aug. Ducoin, 4e partie, no 144.

Ce tirage, criblé de fautes typographiques, semble sortir d'une imprimerie sinon étrangère, tout au moins clandestine. Les notes au bas des pages sont chiffrées de 1 à 21.

124 b. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche... *Londres,* 1789 ; in-8, VIII-83 pp. (*N.* Lb 39 73 B. Réserve.)

124 c. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche... *S. l. n. d.* ; in-8, 1 f. et 58 pp. (*N.* Lb 39 73 C. Réserve.)

124 d. — Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette... *S. l. n. d.* ; in-8, 1 f., 8 et 114 pp. (*N.* Lb 39 73 D. Rés.)

P. 6 (des préliminaires), *Avis de l'éditeur.* « Pour la plus grande facilité du lecteur, nous avons renvoyé les notes à la fin de l'ouvrage. » Elles se trouvent en effet pp. 101-114.

124 e. — Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. *A Vienne,* 1789 ; in-8, 80 pp.

L'*Introduction* est chiffrée III-VI.

124 f. — Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoi-

nette d'Autriche, reine de France. *A Rome, chez le successeur de Pierre Marteau*, 1789; in-8, 79 pp.

Armes papales gravées en bois sur le titre.

124 g. — Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. *S. l.*, 1789; in-8, 1 f., VI-72 et 15 pp.

(Collection de l'auteur.)

Un premier faux-titre porte : *Supplément aux Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette, reine de France*, et précède l'*Introduction* paginée en chiffres romains et terminés par le mot *Essais (sic)* en réclame typographique. Viennent ensuite le titre reproduit ci-dessus, puis un second faux-titre, identique à ceux des tirages précédents, et orné de la même épigraphe. Les *Notes pour éclaircir le texte* ont une pagination distincte de l'*Essai* proprement dit.

124 h. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, pour servir à l'histoire de cette princesse. *A Londres*, 1789; in-18, XIV-140 pp.

Cat. Aug. Ducoin, 4e partie, no 146.

En regard du titre, portrait de profil à g. dans un médaillon ovale avec la légende :

Marie-Antoin^{ette}, archiduchesse d'Autriche
Reine de France.

Même épigraphe sous le titre de départ qu'au no précédent. Les notes emplissent les pp. 125-140.

125. — Marie Antonette (*sic*) von Oesterreich, Königinn von Frankreich. Ein biographischer Bertuch ihres Privatlebens aus den Französischen. Marie-Antoinette... (Essai sur sa vie privée... Traduit du français). *S. l.*, 1789; in-8, 1 f. et 97 pp. (*N.* Lb 39 6207.)

Traduction de la première partie de l'*Essai* et même épigraphe qu'en tête du texte français.

126. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche. *A Londres*, 1789; in-8, XIV-140 pp. Essai

historique... seconde partie. *A Versailles, chez la Montensier, hôtel des Courtisanes;* 2 vol. in-18 (140 et 151 pp.

Cat. Aug. Ducoin, 4e partie, no 145.

Les *Essais* sont le tirage décrit sous le no précédent, auquel on a joint, outre le portrait, quatre très médiocres pl. accompagnées des légendes suivantes :

P. 53. *L'Attouchement de Dilon* (sic) *à Marie-Antoinette au bal*. P. 78. *Le premier baiser avec le jeune commis de la Guerre*. P. 89. *Le Decampativos de Vaudreuil*. P. 113. *Visite chez M. de Maurepas*.

Dans la seconde partie, ornée du même portrait que la première, se trouve p. 3, en regard du titre de départ, une autre figure accompagnée de cette légende : *La Reine se jette dans les bras du Roi, le jour de la Révolution, à Versailles* (journées des 5 et 6 octobre).

127. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, pour servir à l'histoire de cette princesse. *Londres*, 1789; in-8, vi-79 pp. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, née archiduchesse d'Autriche, le 2 novembre 1755, orné de son portrait et rédigé sur plusieurs manuscrits de sa main. Seconde partie. *De l'an de la liberté française*, 1789. *Versailles, chez la Montensier, hôtel des Courtisannes, s. d.*; in-8, 146 pp.

En regard du titre de la seconde partie, portrait au pointillé, anonyme, de profil à dr. Sur la tablette, on lit :

Marie Antoinette archiduchesse d'Autriche
Reine de France.

Au-dessous, le blason aux armes de France et d'Autriche et la légende : *Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'Empereur, reine de France, née à Vienne le 2 novembre 1755.*

Les *Notes* de la première partie occupent les pp. 73-83.

P. 146 de cette même partie se trouve la note suivante :

« *N. B.* — L'éditeur de ces Mémoires prévient le public

que ce n'est qu'à ceux-ci qu'il peut réellement croire. Depuis nombre d'années à l'affût de ce qui s'est passé à la cour de France, [il a été] quelquefois témoin des orgies de la Reine. A l'instant où il a terminé cet ouvrage, il a brûlé les matériaux qui lui ont été confiés. Prompt à saisir toutes les actions de l'infâme Messaline dont il emprunte le langage, il poursuivra à les transmettre au public *(sic)*, bien persuadé que la barbare méchanceté de cette infernale furie lui en fournira l'occasion ».

127 [a]. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche... *A Londres,* 1789 ; in-8, 88 pp. — Essai historique... Seconde partie. De l'an de la liberté françoise. 1789. *A Versailles, chez la Montensier, hôtel des Courtisanes ;* in-8, 146 pp. et 1 f. non chiffré. (*N.* Lb [39] 73.)

En regard du titre, le petit portrait de profil à gauche de l'édition in-18.

P. 146 de la seconde partie, le *N. B.* du nº ci-dessus, et sur le feuillet non chiffré l'*avis* suivant :

« *Avis.* On prévient le public qu'il paraît une édition de cet ouvrage où il se trouve deux pièces absolument inutiles et étrangères qui paraissent depuis très longtemps, intitulées : *Réception* et *Pénitence du comte d'Artois ;* nous n'avons pas jugé à propos de grossir notre édition de ces deux feuilles qui n'ont été ajoutées que pour débarrasser les magasins du marchand et grossir le volume ».

Voyez le nº suivant.

127 [b]. — Essai historique (*sic*) sur la vie de Marie-Antoinette... suivi de la Réception du comte d'Artois chez l'Électeur de Cologne, frère de la Reine, et de la Pénitence du comte d'Artois. — Seconde partie. *De l'an de la liberté française* 1789. *Versailles, chez la Montensier, hôtel des Courtisannes, s. d. ;* in-8, 146 pp. — Réception du comte d'Artois chez M. l'Électeur de Cologne, frère de la reine de France. *Bruxelles, imp. de Linguet,* 1789 ; in-8, 40 pp. — Pénitence du comte

d'Artois imposée par le R. P. Dom Jérôme, grand inquisiteur d'Espagne, pour servir de suite à la Confession. *S. l. n. d.*; in-8, 16 pp. (*N.* Lb [39] 73 A. Rés.)

En regard du titre, portrait anonyme au pointillé, décrit sous le no 127 ci-dessus. Le *N. B.* du même no est reproduit p. 146, mais l'*Avis* est naturellement supprimé.

127 c. — Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. *A Londres,* 1789 ; in-8, VIII-56 pp. — Seconde partie des Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, née archiduchesse d'Autriche le 2 novembre 1755, rédigé (*sic*) sur plusieurs manuscrits de sa main. De l'an de la liberté française 1789. *A Versailles, chez la Montensier, hôtel des Courtisanes;* in-8, 72 pp.

Catalogue Aug. Ducoin, 4e partie, no 149.

Le nom de l'auteur de ce pamphlet, dont les réimpressions multiples attestent assez la vogue, est toujours et demeurera sans doute inconnu. Dans une note du *Bulletin du Bibliophile* de septembre 1836, reprise avec additions, à la fin de ses *Enigmes et découvertes bibliographiques* (1866, in-18), Paul Lacroix a cru pouvoir, sur de vagues témoignages de contemporains survivants et contre toute vraisemblance et toute équité, attribuer ces *Essais* à Brissot. Il est plus probable que cette mise en œuvre des « propos d'une domesticité malveillante », — l'expression est de M. G. Desjardins, — provient de ces officines de Londres où, vers la fin du règne de Louis XV et jusqu'en 1789, se sont fabriqués tant de libelles, avec la connivence de ceux qui étaient chargés de les poursuivre. La seconde partie a-t-elle la même origine ? C'est probable et le nom de Sade, que Paul Lacroix avait d'abord allégué, ne se justifie pas plus dans l'espèce que celui de Marat auquel il avait plus tard songé et qu'il nous montre imprimant ce pamphlet, en même temps que l'*Ami du peuple,* dans une cave du Palais-Royal prêtée par le duc d'Orléans.

128. — La Cour de Louis XVI dévoilée, ou Mémoires pour servir à l'histoire des intrigues secrètes, actions

et débordements de Marie-Antoinette, dispensatrice et usurpatrice du pouvoir exécutif pour le royaume de France. Orné de 26 gravures en taille-douce, en deux volumes en trois parties. *A Paris, se vend aux Tuileries et ailleurs,* 1791 ; 3 parties in-16.

Premier titre d'une publication remise en circulation et augmentée sous le titre suivant.

Je ne connais de celui que je viens de transcrire qu'un seul exemplaire conservé dans une collection particulière.

129. — Vie privée, libertine et scandaleuse de Marie-Antoinette d'Autriche, ci-devant reine des Français, depuis son arrivée en France, jusqu'à sa détention au Temple. Nouvelle édition augmentée d'un troisième volume. *Paris, au palais de la Révolution,* 1793 ; 3 vol. in-18. (*N.* Lb 39 6208. Réserve.)

Tome Ier, 144 pp., tome II, 1 f. et 142 pp. (la 3e partie commence p. 107) ; tome III (4me partie), 1 f. et 138 pp. Les figures des trois premières parties (la plupart obscènes et accompagnées de légendes en distiques) sont numérotées de 1 à 26, y compris le portrait au bas duquel on remarque un attribut libre. Les figures du tome III ne portent pas de nos, mais seulement une pagination. Trois d'entr'elles (Affaire du Champ-de-Mars [17 juillet 1791], Attaque des Tuileries et Entrée de la famille royale à l'Assemblée législative [10 août 1792]) semblent appartenir à une autre publication, car les légendes ne sont point conformes au texte des passages correspondants. Les deux autres représentent un épisode des soi-disant rendez-vous de la reine et de La Fayette et l'Apparition de Frédégonde à Marie-Antoinette, mais elles ne sont point indécentes.

Dans l'ex. de réserve (enfer) de la B. N. est relié un premier titre portant :

— Vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, femme de Louis XVI, roi des Français, depuis la perte de son pucelage jusqu'au 1er mai 1791, orné de vingt-six figures, augmentée d'une 3e partie. *Avec permission de la Liberté. Paris, chez l'auteur et ailleurs.*

La rubrique des trois volumes de la *Vie privée, libertine et scandaleuse...* porte au contraire : *Aux Tuileries et au Temple, et se trouve au Palais de l'Égalité, chez les marchands de nouveautés, l'an I.*

130. — Vie de Marie-Antoinette d'Autriche, femme du dernier tyran des Français, depuis son arrivée en France jusqu'à sa mort. Ornée de gravures. *Paris, maison Égalité. Seconde année de la République*; 4 parties en 3 tomes in-18.

Cat. A. Ducoin, 4e partie, no 177.

En regard du titre du tome Ier (1 f. et 129 pp.), portrait de profil à g. dans un cadre ovale, avec cette légende :

Marie-Antoinette d'Autriche,
Femme du dernier tyran des Français.

Le frontispice du tome II (1 f. et 130 pp.), représente la comparution de la reine devant le tribunal.

Une loi juste autant que nécessaire
Va punir une femme hardie et téméraire.

La 3e partie commence p. 97 du tome II.

Le frontispice du tome III (1 f. et 138 pp.), montre la reine sur l'échafaud au moment de l'exécution.

De l'audace et du crime ainsi telle est la fin,
Tremblez, conspirateurs : c'est là votre destin.

La rubrique est : *Paris, au palais de la Révolution.*

Le titre de départ porte : *Vie politique et libertine de Marie-Antoinette, tome III, IVe partie.*

P. 113-138. *Lettres* (apocryphes) *trouvées dans un petit portefeuille vert renfermé dans un compartiment secret du bureau de la Reine.*

131. — Le Cri de la douleur sur la tombe de Marie-Antoinette. *Londres et la Haye,* 1793 ; in-8.

D'après un catalogue.

132. — Les Malheurs et la Mort de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France, immolée à Paris le 16 octobre 1793, par M. l'abbé ESQUIROU DE

DUYÉ, de la province d'Auvergne. *Mons, Monjot, s. d.*; in-8, 42 pp.

Catalogue Aug. Ducoin, 4e partie, no 186.

133. — Leben der Kœnigin Marie-Antoinette von Frankreich. *Cœln*, 1789-1790; 2 vol. in-8 (et) *Nüremberg*, 1793; 2 vol. in-8.

Par LUDWIG-ALBRECHT SCHUBART.
D'après *le Quérard* (no 93) et Œttinger.

134. — Biographie Marien-Antonien's weiland Kœnigin in Frankreich. *Bamberg*, 1793; in-8.

Avec portrait. D'après *le Quérard* (no 226) et Œttinger.

135. — Leben Marien-Antonien's Kœnigin von Frankreich. *Wien*, 1793; in-8 (et) *Augsbourg*, 1793; in-8.

D'après *le Quérard* (no 227) et Œttinger.

136. — Wypsani smirti Marie-Antoine Kralomy francouske, von W. M. KAMERARIUS. *Praze* (Prague), 1793; in-8.

D'après *le Quérard* (no 228) et d'après Œttinger.

137. — Anecdoten aus dem Leben Ludwig's and Marie-Antoinette. *Berlin*, 1793-1795; 2 vol. in-8.

D'après *le Quérard* (no 229) et d'après Œttinger.

138. — Storia di Maria Antonietta, regina di Francia, suo processo e sua morte. *Trieste*, 1794; in-8.

D'après *le Quérard* (no 231) et d'après Œttinger.

139. — Scenen aus den letzten Tagen Marie-Antoinetten's Kœnigin von Frankreich, von ALOYS-WILHELM SCHREIBER. *Offenburg*, 1794; in-12.

D'après *le Quérard* (no 232) et d'après Œttinger.

140. — Marie Stuart und Marie-Antoinette inder Unterwelt, von JOHANN FERDINAND GAUM. *Ulm*, 1794; in-8.

D'après *le Quérard* (no 233) et d'après Œttinger.

141. — Tableau des malheurs de la Reine. *S. l. n. d.* in-8.

D'après *le Quérard*, n° 218.

142. — Les crimes de Marie-Antoinette d'Autriche, dernière reine de France, avec les pièces justificatives de son procès, pour servir de supplément aux premières éditions des « Crimes des reines de France ». Publié par L. PRUDHOMME. *A Paris, au bureau des Révolutions de Paris, an II de la République;* in-8. (*N.* Lb 39 74.)

Extrait paginé 433-50, précédé d'un faux-titre et suivi d'une table des matières du volume dont il est tiré.

143. — Recueil de quelques anecdotes de la vie de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre. *S. l.*, 1794 ; in-8, 38 pp. et 1 f. d'errata.

ÉPIGR. :

Fundite lugubres, socii, nunc fundite fletus.

Épitre dédicatoire signée W. : *Au peuple le plus malheureux de l'univers.*

P. 2. *Lettre de mon ami,* signée DECHASSIN, écuyer de Mme la Ctesse d'Artois.

144. — Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, ou causes et Tableau de la Révolution, par M. le chev. de M***. *S. l. (Turin),* 1794 ; in-8, 142 pp. (la dernière non chiffrée) (*N.* Lb 39 6209.)

ÉPIGR. :

Nolite tangere Christos meos.

Les *errata* sont mentionnés sur la page non chiffrée.

144 a. — Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche... par le chevalier de M.... Nouvelle édition, revue et augmentée. *S. l.*, 1795 ; in-12, 132 pp. et 1 f. d'errata. (*N.* Lb 39 6209 A.)

Même épigraphe qu'au n° précédent.

144 b. — Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche... ou Causes et Tableau de la Révolution, par M. le chevalier DE MAYER, etc., etc. *S. l.*, 1794 ; in-8, 142 pp. (la dernière non chiffrée). (*N.* Lb 39 6209 B.)

Même épigraphe qu'aux deux nos précédents. La page non chiffrée contient les *errata*.

Frontispice à l'eau-forte représentant un tombeau surmonté d'un buste voilé et portant l'inscription suivante que trace un personnage (l'auteur) : « Un trône brillant lui avait été promis ; elle n'a pas même un tombeau... »

Deux autres eaux-fortes anonymes ornent ce volume : P. 48 : « Ils prient pour nous ! Quel plaisir l'on goûte à faire du bien ! » ; p. 132 : « Seule, recueillie comme les premiers chrétiens devant une image sacrée ».

145. — Différentes anecdotes sur le martyre de Marie-Antoinette d'Autriche, infortunée reine de France et de Navarre. *Vienne, chez Ignace Alberti,* MDCCXCIV ; in-8, 40 pp.

Collection de l'auteur.

Les douze premières pages non chiffrées renferment le titre, une épître dédicatoire à l'Impératrice Marie-Thérèse datée de Vienne, 29 novembre 1793, et signée LOUISE DE RYAMPERRE et un *Avertissement*.

Quant aux *Anecdotes* annoncées, il serait inutile de les chercher dans cette déclamation ampoulée et hérissée de points suspensifs et de points d'exclamation.

L'*Avertissement* fait allusion à une première brochure où l'auteur disait, paraît-il, beaucoup de bien des femmes et du peuple français ; je ne la connais pas.

146. — Schilderung des Lebens and Charakters der Königin Marie-Antoinette von Frankreich, mit dem Bildnisse der Königin, von dem verfaner des Lebens und Regierungs geschichte Ludwigs des Sechzehnten (Tableau de la vie et du caractère de la reine Marie-Antoinette de France, avec le portrait de la reine, par l'éditeur de l'histoire de la vie et du règne de Louis XVI).

Brême, Fred. Wilmans, 1794 ; in-12, 150 pp. (*N.* Lb[3] 11100.)

Portrait de Marie-Antoinette au pointillé, signé : A. STOL-TRUP sc.

Par CHRISTOPHE GIRTANER.

147. — Histoire de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France, par l'auteur de l' « Éloge de Louis XVI » (MONTJOYE). *Paris, imp. H.-L. Perronneau,* 1797 ; in-8, xx-535 pp. (*N.* Lb[39] 75.)

En regard du titre, portrait anonyme de face en buste dans un ovale, avec la légende en caractères d'écriture : *Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France.* Entre les pp. 464 et 465, pl. anonyme repliée représentant Marie-Antoinette dans son cachot et le plan de ce cachot et de ses annexes.

Voyez les deux nos suivants.

147 a. — Histoire de Marie-Antoinette, reine de France, par l'auteur de l' « Éloge de Louis XVI ». Nouvelle édition, dédiée à Mme la duchesse d'Angoulême, revue, corrigée, augmentée et ornée de figures. *Paris, veuve Lepetil,* 1814 ; 2 vol. in-8.

D'après *le Quérard,* no 238.

Par une lettre adressée à *la Quotidienne* (11 décembre 1814), Bertrand de Moleville a protesté contre le rôle que l'auteur lui attribuait dans les conseils de Louis XVI.

147 b. — Histoire de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine... Troisième édition dédiée à S. A. R. Madame duchesse d'Angoulême, revue, corrigée et augmentée du fac-simile du testament de la Reine calqué sur l'original et beaucoup plus correct que ceux qui ont paru jusqu'à présent, et de toutes les pièces relatives à la découverte de ce testament, ornée de figures, par M. MONTJOYE, auteur de l' « Ami du

Roi », de l' « Éloge de Louis XVI », etc. *Paris, Mme veuve Lepetit,* 1816 ; 2 vol. in-8. (*N.* Lb 39 73 A.)

En regard du titre, portrait de Marie-Antoinette signé : FORSELL *sculpt*. En regard du titre du tome II, pl. intitulée *la Reine de France dans sa dernière prison,* signée DESSENNE *(sic) del.* ; FORSSELL *sculp.* P. 158, plan du cachot de la Conciergerie. P. 288, fac-simile de la dernière lettre de Marie-Antoinette à Madame Élizabeth.

Pp. XXI-XXIII de l'*Avertissement,* l'auteur déclare ne reconnaître que cette édition et celle de 1797 et rappelle avec complaisance les contrefaçons dont ses livres avaient été l'objet. A l'en croire, il était sorti d'une seule imprimerie 60.000 ex. de son *Histoire de la conjuration d'Orléans* et 30.000 de son *Éloge de Louis XVI.*

148. — Vie de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre. *Paris, Capelle, an X,* 1802 ; 3 vol. in-12. (*N.* Lb 39 76.)

En regard du titre du tome Ier, portrait anonyme (de face, en buste, toque et panache). Au tome II, portraits sur une seule pl. de Louis XVI, Marie-Thérèse, le Dauphin, Madame Première, le comte d'Artois, Madame Élizabeth. Au tome III, portraits sur une seule pl. de Mmes de Polignac, de Lamballe, de La Motte, du cardinal de Rohan, du duc d'Orléans et de La Fayette.

Par BABIÉ DE BERCENAY, sur des matériaux fournis par CAPELLE et S. DE LA PLATIÈRE.

149. — Maximes et pensées de Louis XVI et d'Antoinette, avec des notes secrètes sur différents grands personnages. *Hambourg ; et Paris, Lerouge,* 1802 ; in-8, 2 ff. et 230 pp. (*N.* Lb 39 6187.)

C'est en réalité une collection d'anecdotes sur le roi et la reine, depuis l'origine de la Révolution jusqu'à leur mort. L'auteur s'y montre particulièrement sévère pour Marie-Antoinette.

B. — DE 1814 JUSQU'A NOS JOURS.

150. — Vie de Marie-Antoinette, reine de France et de

Navarre, contenant le détail historique des principaux événements de son règne, ses traits de bonté et de bienfaisance, sa détention au Temple et à la Conciergerie, et son procès, par J.-B.-M.-J. MESLÉ. *Paris, Aubry, s. d.* (1814); in-18, 108 pp. (*N.* Lb [39] 81.)

ÉPIGR. :

Infandum jubes renovare dolorem.

VIRG.

Portrait en regard du titre.

151. — Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France. *Paris, Le Fuel,* 1814 ; in-18, 2 ff. et 108 pp. (*N.* Lb [39] 82.)

Titre gravé, et trois portraits et vignettes signés SÉB. LE ROY *del.*, NOEL *sculp.*

P. 100, fac-simile des billets de Marie-Antoinette et Madame Élizabeth au comte de Provence déjà publiés par Cléry.

152. — Oraison funèbre de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, fille de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, femme de Louis XVI. Dédié à S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, par F. ROULLION-PETIT, ancien professeur d'éloquence et de philosophie. *Paris, Cérioux jeune, Chaignieau jeune (impr. Chaignieau jeune),* 1814 ; in-8, 36 pp.

153. — Les Adieux de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, à Marie-Thérèse-Charlotte de France, sa fille, aujourd'hui Madame la duchesse d'Angoulême, héroïde, par le comte CÉSAR DU BOUCHET, avec des notes historiques. *Paris, Lerouge,* 1814 ; in-8, 32 pp.

P. 5, *Avant-propos*. P. 10. Les *Adieux de la Reine*. P. 23-32 *Notes* (en prose).

154. — Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France et de Navarre. Précis historique de la vie de cette infor-

tunée princesse, par M. DE VOUZIERS. *Paris, Tiger,* 1815 ; in-18, 108 pp. (*N.* Lb 39 83.)

Le véritable nom de l'auteur est P.-J. MOITHEY, de Vouziers, d'après Quérard.
Portrait en regard du titre.

155. — Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. Recueil historique des principaux événements arrivés à cette auguste princesse, suivis de ceux dont Louis XVII fut victime au Temple, etc., publié par L. DE SAINT-HUGUES. *Paris, H. Vauquelin,* 1815, in-18, 108 pp. (*N.* Lb 39 84.)

Précédé d'un portrait et d'un titre gravé représentant Louis XVII, avec cette légende : « Les vœux de l'innocence ont été exaucés », et cette rubrique : *A la librairie du Lys d'Or, à Paris.*

156. — Les bienfaits et les malheurs de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. *Bordeaux, imp. Fernel, s. d.* (1816) ; in-12, 12 pp. (*N.* Lb 39 85.)

Signé : par JH. BOUVET.
Un second ex. en tout semblable est porté au catalogue imprimé de la B. N. sous la cote Lb 41 3415.

157. — Le Crime du seize octobre ou les Fantômes de Marly, monument poétique et historique élevé à la mémoire de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, et du jeune roi, son fils, par M. LAFONT D'AUSSONNE, auteur de l' « Histoire de Mme de Maintenon et de la cour de Louis XIV ». *Paris, Pichard; Dentu; Ferry; Alexis Eymery,* 1820 ; in-8, 40 et 2 pp. (table des matières).

P. 11-40, *Notes historiques* (dont beaucoup sont intéressantes).

158. — Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France, par M. LAFONT

d'Aussonne, auteur de l'« Histoire de Mme de Maintenon et de la cour de Louis XIV », suivis d'une notice historique sur la garde Brissac, et de la liste générale des souscripteurs au grand portrait en pied de la reine. *Paris, Petit; Pichard,* 1824 ; in-8, viii-432 pp. (*N.* Lb 39 88.)

Épigr. :

Que deviendra mon royaume quand je ne serai plus ?

(Paroles de Louis XIV.)

158 a. — Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la Reine de France par M. Lafont d'Aussonne..... Nouvelle édition augmentée des plus importantes révélations et ornée des ressemblants portraits de la reine et du jeune roi son fils Louis XVII, avec le fac-simile du testament de mort de Marie-Antoinette. *Paris, A. Philippe,* 1836 ; 2 vol. in-8. (*N.* Lb 39 88 A.)

En regard du titre du tome Ier, vue du Temple (Civeton *del.*, Couché fils, *sculp.*), empruntée à la collection Baudouin ; tome II, fac-simile des billets de Marie-Antoinette à Jarjayes.

159. — Histoire de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre, rédigée d'après les mémoires et les traditions les plus authentiques, par N. L. Achaintre, pensionnaire du roi. Dédiée à son Altesse Royale Madame la duchesse d'Angoulême. *Paris, Mme Picard,* 1824 ; in-12, xvi-436 pp. (*N.* Lb 39 11420.)

160. — Marie-Antoinette devant le dix-neuvième siècle, par Mme Simon-Viennot. *Paris, J. Angé,* 1838 ; 2 vol. in-8.

Le livre a été remis en circulation avec un nouveau titre portant « 3e édition » et un détestable portrait anonyme de la Reine.

161. — Histoire de Marie-Antoinette, suivie d'un précis

de la vie de Mme Élisabeth. *Lille, L. Lefort,* 1842; in-12. (*N.* Lb 39 91.)

La B. N. a enregistré sous les cotes Lb 39 91 A.-E., diverses réimp. publiées de 1845 à 1864. Voyez aussi le n° suivant.

Le frontispice représentant la reine séparée du Dauphin n'est point le même dans ces divers tirages.

162. — F. LAFUITE. Marie-Antoinette et Madame Élizabeth. Septième édition. *Lille et Paris, Lefort, s. d.* (1873); in-8, 228 pp. (*N.* Lb 39 91 bis.)

Frontispice représentant la même scène.
Plusieurs fois réimp.

163. — Life of Marie-Antoinette, queen of France, by JOHN. S.-C. ABBOTH. *London,* 1849; in-8, portrait.

D'après *le Quérard,* n° 263.

164. — Vie de Marie-Antoinette, reine de France, par L. DE SAINT-GERMAIN. *Rouen, imp. Mégard,* 1853; in-18, 213 pp. (*N.* Lb 39 92.)

Bibliothèque morale de la jeunesse.
Plusieurs fois réimpr.

165. — Marie-Antoinette de Lorraine, reine de France, parARTHUR DE SEINE. *Limoges, Barbou frères,* 1854; in-8, 192 pp. (*N.* Lb 39 93.)

Bibliothèque chrétienne et morale.

166. — Koeniglichen Martyrthum. Geschichte der Gefangenschaft der Koenigin Marie-Antoinette, der Koenigs Ludwig XVI, der Dauphine Maria Thérésia, von GEORGE HESEKIEL. *Berlin, Rauh,* 1856; in-8, VIII-137 pp.

D'après *le Quérard,* n° 136*.

167. — Histoire de Marie-Antoinette, par EDMOND et JULES DE GONCOURT. *Paris, Didot frères,* 1858; in-8, 2 ff. et 429 pp. (*N.* Lb 39 6210.)

167 [a]. — Histoire de Marie-Antoinette, par EDMOND et JULES DE GONCOURT. Deuxième édition, revue et augmentée de documents inédits et de pièces tirées des Archives de l'Empire. *Paris, Didot frères,* 1859 ; in-8, 2 ff. et 471 pp. (*N.* Lb [39] 6210 A.)

167 [b]. — Histoire de Marie-Antoinette par EDMOND et JULES DE GONCOURT. Troisième édition, revue et augmentée... *Paris, Firmin Didot frères,* 1863 ; in-12, 2 ff. et 463 pp. (*N.* Lb [39] 6210 B.)

Dans ce nouveau tirage, les références au bas des pages sont supprimées.

167 [c]. — Histoire de Marie-Antoinette, par EDMOND et JULES DE GONCOURT. Nouvelle édition, revue et augmentée de lettres inédites et de documents nouveaux tirés des Archives nationales. *Paris, G. Charpentier,* 1879 ; in-18, VI-496 pp. (*N.* Lb [39] 6210 D.)

Pp. V-VI. *Préface* nouvelle, signée EDMOND DE GONCOURT.

167 [d]. — E. ET J. DE GONCOURT. Histoire de Marie-Antoinette, édition ornée d'encadrements à chaque page par GIACOMELLI et de douze planches hors texte, reproduction d'originaux du XVIII[e] siècle. *Paris, G. Charpentier,* 1878 ; in-4, VIII-512 pp. (*N.* Lb [39] 6210 E.)

La liste des pl. hors texte occupe deux pages non chiffrées après la *Préface ;* elle mentionne non point douze, mais treize pl. Un ex., pour être complet, doit en contenir quatorze : cette pl. supplémentaire représente un bol-sein fabriqué à Sèvres pour les jardins de Rambouillet et adopté pour Trianon, suivant une note de Sauvageot collée sous le specimen appartenant à la princesse Mathilde et reproduit en couleur par la photochromie Léon Vidal.

Les notes, indiquées dans le texte par des chiffres, sont groupées pp. 475-505.

168. — Souvenirs historiques sur la reine Marie-Antoinette, par le comte H. DE VIEL-CASTEL. *Paris, J. Techener,* 1858 ; in-8, 24 pp. (*N.* Lb [39] 6211.)

Extrait du *Bulletin du Bibliophile* de 1857, suivi (p. 24) d'une note J. TECHENER annonçant une publication illustrée qui n'a pas eu lieu. Voyez le nº suivant.

169. — Marie-Antoinette et la révolution française, recherches historiques, par le Comte HORACE DE VIEL-CASTEL, suivies des instructions morales remises par l'impératrice MARIE-THÉRÈSE à la reine Marie-Antoinette, lors de son départ pour la France en 1770, et publiées d'après le manuscrit inédit de l'empereur François, son père. *Paris, Techener,* 1859; in-18, 2 ff., 4-360-LXXXII pp. et 1 f. d'errata. (*N.* Lb 39 6212.)

L'*Instruction* est paginée en chiffres romains.

L'éditeur se proposait de donner de ce travail une édition in-4 accompagnée de planches. Trois d'entr'elles ont été gravées par A. GUILLAUMOT : le sceau de la Reine ; le croquis de DAVID pris d'une fenêtre de la rue Saint-Honoré, au moment où passait la charrette qui conduisait Marie-Antoinette à l'échafaud, et le soulier qu'elle aurait perdu en se livrant aux exécuteurs.

Il existe également une feuille imprimée de cette édition avortée.

170. — La vraie Marie-Antoinette, étude historique, politique et morale, suivie du recueil réuni pour la première fois de toutes les lettres de la reine connues jusqu'à ce jour, dont plusieurs inédites, et de divers documents par M. DE LESCURE. *Paris, Dupray de La Mahérie,* 1863 ; in-8, 256 pp. (*N.* Lb 39 6214.)

En regard du titre, portrait gravé sur acier par ADRIEN NARGEOT d'après la peinture de PRIEUR.

P. 53. *Documents*. I. Liste de toutes les lettres de Marie-Antoinette qui ont passé dans les ventes depuis 1800, avec les prix (Rédigée par GABRIEL CHARAVAY.). P. 65. II. Correspondance de la Reine connue jusqu'à ce jour et réunie pour la première fois, comprenant plusieurs lettres inédites [et apocryphes]. P. 157. III. Catalogue des portraits de la reine Marie-Antoinette. P. 179. IV. Bio-bibliographie de Marie-Antoinette. P. 241. V. Relation inédite du baron DE CHARMEL (intendant de Trianon).

171. — Bio-bibliographie de la reine Marie-Antoinette. *Paris, Dupray de La Mahérie,* 1863 ; in-8, 62 pp. (*N.* Lb [39] 6215.)

Par MM. DE LA SICOTIÈRE et DE LESCURE.

Voyez le nº précédent et l'avertissement du présent travail.

171 [a]. — La vraie Marie-Antoinette... par M. DE LESCURE. Troisième édition augmentée d'une préface de l'auteur. *Paris, Henri Plon,* 1867 ; in-8, XXXII-256 pp. (*N.* Lb [39] 6214 A.)

Cette « troisième édition » n'est en réalité que la première dont on a réimprimé le titre et la table et à laquelle on a ajouté, en guise de préface, l'article publié par l'auteur dans la *Revue contemporaine* sur les recueils d'Hunolstein et Feuillet de Conches.

172. — Marie-Antoinette, ses derniers historiens. Une supercherie littéraire : Lettres inédites de Louis XVI. Les récents travaux sur la Terreur : MM. Mortimer-Ternaux et Campardon. Par G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. Extrait de la « Revue indépendante », octobre 1863. *Lille, imp. Béhague,* 1863 ; in-8, 14 pp. (*N.* Lb [39] 6216.)

On lit au verso du titre : « Tiré à 25 exemplaires ».

173. — Marie-Antoinette et sa famille, d'après les nouveaux documents, par M. DE LESCURE. Illustré de dix gravures sur acier, par G. STAAL. *Paris, Ducrocq, s. d.* (1865) ; gr. in-8, VIII-668 pp. (*N.* Lb [39] 6218.)

Le portrait et les compositions de G. Staal n'ont aucune valeur historique.

Le livre a eu l'année suivante une seconde édition réelle, ornée des mêmes planches et rafraîchie en 1872 par un nouveau titre portant *Troisième édition.* Il a été depuis l'objet d'un nouveau tirage. Voyez le nº suivant.

173 [a]. — M. DE LESCURE. Marie-Antoinette et sa famille. Quatrième édition. Soixante-dix compositions de MM. DELORT, DU PATY, GERLIER, MONGINOT, SCOTT,

TOFANI, gravure de J. MÉAULLE. *Paris, P. Ducrocq,* 1879 ; gr. in-8, VIII-566 pp. (*N.* Lb 39 6218 C.)

Préface nouvelle datée de Maisons, 20 octobre 1878. Dans un nouveau tirage (1888) la date est supprimée.

174. — Mémoires sur Marie-Antoinette, d'après des documents authentiques et inédits, par M. ADOLPHE HUARD, membre et lauréat de plusieurs Académies. Ouvrage suivi de l'oraison funèbre de la reine de France, par l'abbé VITRAC, promoteur métropolitain du diocèse de Limoges. *Paris, Martin-Beaupré frères,* 1865 ; in-18, 364 pp. (la dernière non chiffrée). (*N.* Lb 39 6219.)

L'*Oraison funèbre* de l'abbé de Vitrac avait été prononcée en Espagne durant l'émigration de l'auteur et imprimée à Limoges en 1814 avec d'autres morceaux de même nature.

174 a. — Mémoires sur Marie-Antoinette..., par M. AD. HUARD... Deuxième édition. *Paris, Sarlit,* 1866 ; in-18. (*N.* Lb 39 6219 A.)

175. — Deux femmes de la Révolution, par CHARLES DE MAZADE. *Paris, Michel Lévy frères,* 1866 ; in-18, 2 ff. et XII-272 pp. (*N.* Ln 17 78.)

P. 1. *Madame Roland.* P. 99. *Marie-Antoinette.*
Réimpression, avec introduction nouvelle, de deux articles parus dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1864 et du 1er janvier 1865. Dans sa seconde étude, l'auteur a fait usage des documents suspects publiés par MM. d'Hunolstein et Feuillet de Conches.

176. — Marie-Antoinette, reine de France, par JAMES DE CHAMBRIER. *Paris, L. Hachette et Cie ; Neufchatel (Suisse), J. Sandoz,* 1868 ; 2 vol. in-8. (*N.* Lb 39 6221.)

176 a. — Marie-Antoinette..., par JAMES DE CHAMBRIER. Deuxième édition revue. *Paris, Didier et Cie ; Neufchatel, J. Sandoz,* 1871 ; 2 vol. in-18. (*N.* Lb 39 6221 A.)

Imprimée chez Lahure. Voyez le no suivant.

176 b. — Marie-Antoinette..., par JAMES DE CHAMBRIER.

Troisième édition revue. *Paris, Perrin et Cie*. 18
2 vol. in-18. (*N.* Lb 39 6221 B.)

Imprimée (sauf les titres et couvertures) chez Marches au Puy.

177. — La Mère et la fille. Marie-Thérèse et Marie-Antoinette, par Mme la comtesse D'ARMAILLÉ, née DE SÉGUR. *Paris, Didier et Cie*, 1870 ; in-12, 2 ff. et II-346 pp. Inv. M. 23454.)

Les mots : *La Mère et la fille* ne figurent que sur la couverture du livre.

L'auteur emprunte exclusivement ses citations aux recueils d'Arneth.

178. — Extrait du « Correspondant ». Marie-Antoinette et l'émigration, d'après des documents inédits, par MAXIME DE LA ROCHETERIE. *Paris, Ch. Douniol et Cie*. 1875 ; in-8, 146 pp. (*N.* Lb 39 11119.)

L'auteur s'est particulièrement servi des papiers et de la correspondance de la marquise de Raigecourt, née de Cassans, qu'il a publiée depuis pour le compte de la Société d'histoire contemporaine.

179. — GEORGES AVENEL. La Vraie Marie-Antoinette. *Paris, à la Librairie illustrée, s. d.* (1876) ; in-18, 117 pp. et 3 ff. non chiffrés (*N.* Lb 39 11135).

Les feuillets non chiffrés contiennent la table et la liste des publications de l'auteur.

Réimpression de l'étude consacrée à la *Correspondance secrète de Mercy-Argenteau* avec Marie-Thérèse et formant le chapitre XXV des *Lundis révolutionnaires* d'Avenel.

180.— The life of Marie-Antoinette, queen of France, by CHARLES DUKE YONGE, regius professor of modern history and english literature in Queen's college, Belfast, author of « The History of the british Navy », etc., etc. *London, Hurst and Blackett*, 1876 ; 2 vol. in-8. (*N.* Lb 39 11195.)

Portrait en regard du titre du tome Ier.

81. — Les Femmes de Versailles. Les Beaux Jours de Marie-Antoinette, par IMBERT DE SAINT-AMAND. *Paris, E. Dentu,* 1879 ; in-12, 2 ff. et 360 pp. (*N.* Lb 39 11302.)

Voyez les deux nos suivants.

182. — Les Femmes de Versailles. La Fin de l'ancien régime, par IMBERT DE SAINT-AMAND. *Paris, E. Dentu,* 1879 ; in-12, 2 ff. et 330 pp. (*N.* Lb 39 11232.)

Remis en circulation sous le titre suivant.

183. — Les Femmes de Versailles. Marie-Antoinette et la Fin de l'ancien régime, 1781-1789, par IMBERT DE SAINT-AMAND. *Paris, E. Dentu,* 1882 ; in-12, 2 ff. et 330 pp.

184. — Les femmes des Tuileries. Marie-Antoinette et l'Agonie de la royauté, par IMBERT DE SAINT-AMAND. *Paris, E. Dentu,* 1882 ; in-12, 2 ff. et 444 pp. (*N.* Lb 39 11290.)

185. — IMBERT DE SAINT-AMAND. Les Femmes de Versailles. La Cour de Marie-Antoinette. *Paris, E. Dentu,* 1887 ; in-4, 2 ff. et 503 pp. (*N.* Lb 39 11411.)

Réimpression sous un titre unique de deux études du même écrivain : *Les Beaux jours de Marie-Antoinette* et *Marie-Antoinette et la fin de l'ancien régime.*

Portraits et planches sur acier empruntés aux *Galeries de Versailles* de Gavard.

186. — Les Femmes des Tuileries. Marie-Antoinette aux Tuileries, 1789-1791, par IMBERT DE SAINT-AMAND. *Paris, E. Dentu,* 1882 ; in-12, 2 ff. et 318 pp. (*N.* Lb 39 11280.)

187. — Les Femmes des Tuileries. La dernière année de Marie-Antoinette, par IMBERT DE SAINT-AMAND. *Paris, E. Dentu,* 1881 ; in-12, 2 ff. et 344 pp. (*N.* Lb 39 11216.)

188. — IMBERT DE SAINT-AMAND. Les Femmes des Tuile-

ries. Les dernières années de Marie-Antoinette. *Paris, E. Dentu*, 1889; in-4, 2 ff. et 715 pp. (*N.* Lb [39] 114..

Réimpression de *Marie-Antoinette aux Tuileries*, de *Marie-Antoinette et l'Agonie de la royauté* et de la *Dernière année de Marie-Antoinette.*

Planches et portraits en phototypie d'après les documents contemporains.

189. — Maria Antonietta, regina di Francia. Lettura fatta al circolo filologico di Livorno, la sera del 7 gennaio 1888, dal professore Licurgo Cappelletti. *Foligno, Pietro Scariglia*, 1888; in-12, 53 pp. (*N.* Lb [39] 11448.)

Dédiée à « Leone Duchesne de La Sicotière, scrittore insigne, representante nel senato di Francia il dipartimento del l'Orne ».

190. — F. de Vyré. Marie-Antoinette, sa vie, sa mort. 1755-1793. *Paris, E. Plon, Nourrit et Cie*, 1889 ; in-8, 2 ff. et 484 pp. (*N.* Lb [39] 11443.)

191. — Histoire de Marie-Antoinette, par Maxime de la Rocheterie. *Paris, Perrin et Cie*, 1890; 2 vol. in-8. (*N.* Lb [39] 11467.)

Avant de prendre leur forme définitive, quelques-uns des principaux chapitres de ce livre (*Journées des 5 et 6 octobre, la Communion de Marie-Antoinette à la Conciergerie, le 16 octobre 1793*) avaient paru dans la *Revue des questions historiques*. D'autres épisodes (*Trianon, Marie-Antoinette, les Arts et le Théâtre, les Dernières lectures des prisonniers du Temple*) ont été publiés dans les *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix* d'Orléans et tirés à part.

192. — La Reine Marie-Antoinette, par Pierre de Nolhac. *Paris, Boussod, Valadon et Cie, éditeurs*, 1890; in-folio, 189 pp. et 1 f. non chiffré. (*N.* Lb [39] 11462.)

Pp. 188-189, table des matières et des illustrations hors texte et dans le texte, toutes empruntées aux documents contemporains et reproduites soit en noir, soit en couleur, par les procédés les plus perfectionnés.

192 a. — PIERRE DE NOLHAC. La Reine Marie-Antoinette. Nouvelle édition d'après les derniers documents. *Paris, Alph. Lemerre,* 1892; in-12.

Plusieurs fois réimp. et couronné par l'Académie française. Un abrégé comportant trois épisodes du livre : *Marie-Antoinette à Trianon, les Journées d'octobre, la Mort de la Reine* forme le nº 356 d'une *Nouvelle Bibliothèque populaire* à dix centimes, publiée par la librairie Henri Gautier (ancienne maison Blériot). Ils sont précédés d'une courte notice sur l'auteur, signée CHARLES SIMOND.

Une étude de M. de Nolhac sur *le Château de Versailles au temps de Marie-Antoinette* (1770-1789), extraite des *Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise* (tome XVI, 1889), ne fait pas partie de ce volume et doit être reprise par l'auteur avec de nombreux développements.

193. — Marie-Antoinette. *Paris, la Vie contemporaine, librairie Nilsson,* 1894; in-8, 2 ff., 114 pp. et 2 ff. non chiffrés (tables des matières et des gravures).

Tirage à part sous un nouveau titre du nº du 15 octobre 1893 de la *Vie contemporaine,* exclusivement consacré à la Reine et ainsi composé : *Marie-Antoinette,* par JULES SIMON. *Le Mariage de Marie-Antoinette,* par PIERRE DE NOLHAC. *La Reine,* par GASTON MAUGRAS. *Le Collier de la Reine,* par GERMAIN BAPST. *Marie-Antoinette et le comte de Fersen,* par Mme la duchesse DE FITZ-JAMES. *Marie-Antoinette était-elle jolie?* par HENRI BOUCHOT. *Marie-Antoinette musicienne,* par Georges VASSOR. *Trois projets d'évasion de Marie-Antoinette,* par MAURICE TOURNEUX. *Les Derniers moments de Marie-Antoinette,* par ROBERT VALLIER. *Marie-Antoinette et l'impératrice Eugénie,* par Mme CARETTE, née BOUVET. *Notes et croquis (Une miniature de Marie-Antoinette* [appartenant à Mme la duchesse de Mouchy]. *Les mauvais présages. Marie-Antoinette et le peuple de Paris.)*

LA PRESSE

SOUS

LE PREMIER EMPIRE

D'après un Manuscrit de la Bibliothèque de l'Opéra

PAR M. LE V[te] DE GROUCHY

Après les remarquables travaux de Deschiens (1), de Hatin (2), de Welsinger (3), n'est-ce pas de la présomption de notre part que de venir parler de la presse parisienne sous le premier Empire? Nous le craignons, et cependant nous estimons que le manuscrit que nous publions aujourd'hui peut combler quelques lacunes, et rendre parfois service aux amateurs. Ce registre, provenant du Ministère de l'Intérieur, et faisant partie des archives de l'Opéra (4), nous a été d'abord indiqué par notre aimable confrère M. Georges Vicaire, puis communiqué avec une extrême bonne grâce par M. Nuitter, que nous prions ici d'agréer nos sincères remercie-

(1) *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France, depuis 1787 jusqu'à ce jour. Bibliographie des Journaux,* par M. D..., avocat à la Cour Royale de Paris. Paris, Barrois l'aîné, 1829.

(2) *Bibliographie de la presse périodique française,* par Eugène Hatin. Paris, Firmin Didot, 1866.

(3) *La Censure sous le premier Empire,* par Henri Welsinger. Paris, Charavay, 1882.

(4) Rés. M[ss] 24.

ments. Il contient d'abord le texte de l'arrêté consulaire du 27 nivôse an VIII, réduisant le nombre des journaux parisiens à quatorze et supprimant tous les autres, au nombre de plus de soixante, puis successivement l'inscription de toutes les feuilles qui demandaient à paraître, avec les signatures autographes des directeurs ou rédacteurs, depuis Méhée jusqu'à M. Guizot. Il y a là, cités, plusieurs titres de périodiques que nous n'avons pas rencontrés dans Hatin, c'est pour cela que nous estimons notre manuscrit des plus curieux, des plus utiles, dirons-nous.

La formule du serment varie peu, nous en donnons une d'abord, puis nous nous contentons d'indiquer le titre du journal, avec les noms et les adresses de ceux qui sont les parrains de ces enfants dont si peu ont vécu et à qui ils sont venus, pour ainsi dire, donner un état-civil.

VICOMTE DE GROUCHY.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

EXTRAIT DES REGISTRES

DES

DÉLIBÉRATIONS DES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 27 nivôse l'an VIII de la République
une et indivisible.

Les consuls de la République, considérant qu'une partie des journaux qui s'impriment dans le département de la Seine sont des instruments dans les mains des ennemis de la République, que le gouvernement est chargé spécialement

par le peuple français de veiller à sa sûreté, arrêtent ce qui suit :

Article premier. — Le Ministre de la Police ne laissera, durant toute la durée de la guerre, distribuer que les journaux ci-après désignés : *Le Moniteur universel, le Journal des Débats et décrets, le Journal de Paris, le Bien-Informé, le Publiciste, l'Ami des Loix, la Clef des Cabinets, le Citoyen français, la Gazette de France, le Journal les hommes libres, le Journal du Soir* par les frères Chaigneau, *le Journal du Soir* par Sablier, *le Journal des défenseurs de la Patrie, la Décade philosophique*, et les journaux s'occupant exclusivement de sciences, arts, littérature, commerce, annonces et avis.

Article deux. — Le ministre de la Police générale fera incessament un rapport sur tous les journaux qui s'impriment dans les autres départements.

Article trois. — Le ministre de la police veillera à ce qu'il ne s'imprime aucun nouveau journal, tant dans le département de la Seine que dans les autres départements de la République.

Article quatre. — Les propriétaires et rédacteurs des journaux conservés par le présent arrêté, se présenteront au ministre de la police pour justifier de leur qualité de citoyen français et de leur domicile et promettront fidélité à la constitution.

Article cinq. — Seront supprimés sur le champ tous les journaux qui inséreront des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple, à la gloire des armées, ou qui publieront des invectives contre les gouvernemens et les nations amis ou alliés de la République, lors même que ces articles seraient extraits des feuilles publiques étrangères.

Article six. — Le ministre de la police générale est chargé de l'exécution du présent avis, qui sera inséré au bulletin des Loix.

Le premier Consul,
Bonaparte.

Par le premier Consul :
Le Secrétaire d'État,
Hugues B. Maret.

Pour copie conforme :
Le Ministre de la police générale,
Fouché.

Le Secrétaire général,
Lombard.

FORMULE :

En exécution de l'arrêté porté à la première feuille de ce registre, et pour se conformer aux formalités exigées, les srs ..... se sont présentés au secretariat de notre ministère et ont déclaré .....

Ils ont ensuite justifié de la qualité de citoyen Français, en nous exhibant leurs inscriptions civiques, ainsi que leurs cartes de sûreté et ont promis fidélité à la constitution (1).

Hommes libres (En marge : *Supprimé*) (2).

Propriétaire : Jean-François Roland, rue de Lille, 607.

Rédacteur : Jean-Claude-Hippolyte Méhée, rue Cassette, 46.

Les presses, rue de la Planche, 503.

28 nivôse an VIII.

Ami des Loix (En marge : *Supprimé*) (3).

Propriétaire : Étienne-François Bourbon-Gravière, rue de Grenelle, au faubourg Germain, 1176, où se trouvent les presses.

Rédacteur : François-Martin Poultier, porte Honoré, 20.

28 nivôse an VIII.

Journal des Débats et des Loix (4).

Propriétaire et rédacteur : François-Jean Beaudoin, place du Carrouzel, 662, où sont les presses.

28 nivôse an VIII.

(1) En l'an VIII, cette dernière phrase ne figure plus ; en l'an XII, il n'est plus question de carte de sûreté, mais il est généralement spécifié que le journal ne traite que de matières étrangères à la politique et au culte.

(2) *Journal des hommes libres de tous les Pays*, 7 frimaire — 27 fructidor an VIII, 280 numéros.

(3) Ou *Mémorial politique et littéraire*, an III — 11 prairial an VIII, 1726 nos.

(4) *Journal des Débats, des lois, du pouvoir législatif et des actes du gouvernement*. Pluviôse an VIII — 25 prairial an XIII. Existe encore aujourd'hui.

Moniteur (1) ou *Gazette nationale.*

Propriétaire : Henri Agasse, rue des Poitevins, 18.

Rédacteur : Aimé-Joseph-Gabriel Jourdan, rue de l'Égalité, ci-devant Condé, 1.

Les presses sont établies rue des Poitevins, 13.

28 nivôse an VIII.

Journal des défenseurs de la patrie (2).

Propriétaire, rédacteur, imprimeur : Jean Gratiot, cul-de-sac Pecquet, division de l'Homme-armé.

29 nivôse an VIII.

Le nouveau rédacteur, à partir du 21 germinal, est Joseph Lavallée.

Journal du soir de Chaigneau (3).

Propriétaires : les frères Chaigneau.

Rédacteur : le C^n^ Pouget, rue Jacob, n° 14.

Les presses sont établies rue de la Monnaie, 27, et rue Macon, 29.

29 nivôse an VIII.

Les citoyens Chaigneau déclarent, le 27 vendémiaire an XI, que l'*Observateur des spectacles* (4) devient leur propriété et que le citoyen Salgues sera désormais le rédacteur du *Journal du soir.*

Le 17 pluviôse an XI, les citoyens Chaigneau déclarent que le *Journal du midi* (5), ci-devant *Journal du soir,* devient leur propriété.

(1) *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel,* 5 mai 1789..., fondé par Charles-Joseph Pankoucke.

(2) 28 germinal an IV — 30 ventôse an X, 2278 numéros. A subi ensuite de nombreuses transformations.

(3) *Journal du soir, de politique et de littérature.* De la rue de Chartres, de l'imprimerie des frères Chaigneau, 21 septembre 1792 — 30 septembre 1811.

(4) *Observateur des spectacles,* journal de politique et de littérature, an X.

(5) Je ne le trouve pas dans Hatin.

Courrier des Spectacles (1), journal consacré à la littérature.

Propriétaire et imprimeur : Édouard-Marie Lepan, rue Guillaume, 1150, faubourg Germain.

Rédacteur : François-Benoît Gentilhomme.

29 nivôse an VIII.

Le 24 prairial an XII, Messieurs Duchayla et Salgues, se déclarent, l'un propriétaire, l'autre rédacteur du *Courrier des Spectacles*.

Journal de Paris (2).

Propriétaire et imprimeur : Guillaume-Olivier Corancez, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 14.

29 nivôse an VIII.

Petites Affiches (3), ou journal général d'annonces, consacré exclusivement à la littérature, au commerce et aux arts.

Propriétaire-rédacteur : le cn Ducray-Dumenil.

Imprimeur : Nicolas Vaucluse, éditeur.

Presses : rue Helvétius, 605.

Bureau : rue Neuve-Augustin, 27 et 577.

29 nivôse an VIII.

Clef du cabinet (4).

Propriétaire : la citoyenne Pankoucke, 321, rue de Grenelle, où sont les presses.

Rédacteur : le cn Amaleric.

9 nivôse an VIII.

(1) 18 nivôse an V — 31 mai 1807, 3762 numéros. En 1807, réuni au *Citoyen*, puis au *Courrier français*.

(2) 1er janvier 1777 — 30 septembre 1811. Il y en a 87 vol. à la Bibliothèque nationale. Deschiens en cite 90 et La Bédoyère 95.

(3) *Petites affiches de Paris*, ou journal général d'annonces, d'indication et de correspondance, commercial, politique et littéraire; nivôse an VIII — septembre 1811, 141 volumes.

(4) 12 nivôse an V — an XIII, 3069 numéros.

Le 26 brumaire an X, le nouveau rédacteur est le c^{n} Chaussart, rue Neuve-Saint-Eustache, 88.

Journal d'annonces, commerce et littérature (1).

Propriétaire et imprimeur : Laurens, 211, rue d'Argenteuil.

Rédacteur : François Babier.

28 nivôse an VIII.

Le 2 janvier 1808, Laurens déclare qu'il a vendu son journal à M. Simon, rue de Clichy.

Gazette de France (2).

Joseph Thurot, rue de l'Échiquier, n° 33, et N... Sallentin, déclarent que le c^{n} Turot est propriétaire de la *Gazette de France* et rédacteur de la partie d'esprit public et politique de cette feuille.

Le c^{n} Sallentin a aussi déclaré concourir à la rédaction pour les séances du Tribunat et du Corps législatif.

Les presses sont établies rue Christine, n° 3.

28 nivôse an VIII.

Le 1er fructidor an X, le c^{n} Bellemare déclare être nouveau propriétaire de la *Gazette de France,* et le c^{n} Stevenin, rédacteur.

Journal des dames et des modes (3).

Le citoyen Pierre Lamésangère déclare que les presses de ce journal, entièrement consacré au commerce et à la littérature, sont établies rue Helvetius, près la rue des Orties, n° 605, et que lui demeure 132, rue Montmartre.

1er pluviôse an VIII.

(1) Je ne le vois pas dans Hatin.

(2) Le plus ancien des journaux de l'Europe, dont le premier numéro a paru le 30 mai 1631.

(3) Juin 1797 — 1838. 3600 numéros avec costumes parisiens coloriés. La 42e année s'intitule : *Gazette des salons.*

Publiciste (1).

Propriétaire : Joseph-Michel Xhrouet, rue Grenelle-Honoré, 90.

Rédacteur : Jean-Antoine Charpentié, rue des Frondeurs, 628.

1er pluviôse an VIII.

Journal du Palais (2).

Propriétaire, rédacteur, imprimeur : François-Louis Sagnier, homme de loi, demeurant rue André-des-Arts, 28, où sont les presses.

1er pluviôse an VIII.

Décade philosophique (réunie au *Mercure*) (3).

Co-propriétaire et rédacteur, Amaury Duval, place du Carrousel, maison Laporte.

Les presses, rue Jean-Jacques Rousseau.

1er pluviôse an VIII.

Observateur littéraire et commercial (supprimé) (4).

Propriétaire Jacques Renaud, 11, rue Christine, chez qui sont les presses.

Rédacteur : François Grandville, 5, rue du Théâtre-Français.

1er pluviôse an VIII.

Parisien, chronique de Paris (supprimé) (5).

Propriétaires-rédacteurs : Louis-Jacques Hennequin, 72, rue Zacharie, et J.-B.-Louis Malmazet, 15, rue des Vieux-Augustins, où sont les presses.

1er pluviôse an VIII.

(1) 7 nivôse an VI, au 1er novembre 1810. 8 vol. in-4 et 23 vol. in-fol.

(2) Commencé en 1791.

(3) 10 floréal an II — 21 sept. 1807. 54 vol. Eut pour fondateur Ginguenée.

(4) Je ne le trouve pas dans Hatin.

(5) Hatin semble ignorer ce que devint cette feuille.

Feuille de littérature. (N'existe plus depuis le 14 prairial an XI) (1).

Propriétaire : Benoit Guérin, rue des Boucheries-Honoré, 937.

1er pluviôse an VIII.

Bulletin littéraire économique. (N'existe plus depuis le 14 prairial an XI) (2).

Le cn Joseph Lachapelle, demeurant no 20, rue de la Vieille-Monnaie, déclare que les presses sont établies rue Poupée, no 5.

1er pluviôse an VIII.

Bien informé (supprimé) (3).

Nicolas Bonneville, rue du Théâtre-Français, no 4, déclare que les presses sont établies dans son domicile.

1er pluviôse an VIII.

Le Citoyen Français (4) est autorisé, par ordonnance du 25 vendémiaire an XIII, à changer son titre en celui de *Courrier français.*

Les cns Mailla-Garat, rue Matignon, 2, et Martial Desrenaudes, rue du Bac, 471, déclarent que les presses sont établies rue Honoré, 1489, chez le cn Feydel.

1er pluviôse an VIII.

En nivôse, le cn Desrenaudes se retire du journal qui devient la propriété du cn Lemaire.

Journal militaire (5). (N'existe plus.)

Propriétaire : François Belin, imprimeur, chez qui sont les presses, rue Jacques, 22.

(1) Je ne le trouve pas dans Hatin.

(2) Hatin ne paraît pas l'avoir connu.

(3) 17 fructidor an V — germinal an VIII. 4 vol.

(4) Au n° 1786, 26 vendémiaire an XIII, il prend le nom de *Courrier français.*

(5) Janvier 1790 — Juin 1842. 85 vol.

Rédacteur : Bernard Gournay, rue de Tournon, 1126, où sont les bureaux.

3 pluviôse an VIII.

Instructions décadaires sur l'enregistrement et droits y réunis (1).

Propriétaire : le cn Bernard Berger, rue Croix-d'Antin, 468.

Les presses sont chez les cns Pingouin et Rippert, rue Neuve-Augustin.

3 pluviôse an VIII.

Publiciste.

Le cn Athanase Laborie, rue et place de la Ville-l'Évêque, 1332, se déclare propriétaire de ce journal, aux lieu et place du sieur Xhrouet.

4 pluviôse an VIII.

Journal des Débats.

Antoine-Georges François (du Gard), tribun, demeurant rue Florentin, 6, se déclare propriétaire du *Journal des débats et des loix,* au lieu et place du citoyen Baudoin; le rédacteur est Jean-Thomas Dupré, rue du Four-Germain, 104; l'imprimeur, le cn Normand, rue des Prêtres-Germain-l'Auxerrois, 42.

4 pluviôse an VIII.

Journal du commerce (2).

Propriétaire : Antoine Bailleul, rue Helvetius, vis-à-vis la rue Louvois.

4 pluviôse an VIII.

Le Propagateur littéraire et commercial (supprimé) (3).

Propriétaires : François Andrieux, tribun, 25, rue de

(1) Il ne me semble pas cité dans Hatin.

(2) An III — 1848; a eu de nombreuses vicissitudes.

(3) Ans VI — VIII.

la Ferronnerie, et Pierre Chambert, rue Croix-de-la-Bretonnerie, 19.

Rédacteur : Joseph-Nicolas Barbier, rue Croix-de-la-Bretonnerie.

Presses : rue Jean-Jacques Rousseau, 11.

4 pluviôse an VIII.

Affiches-annonces (1).

Le c[n] Antoine-Joseph Lebel, rue du Bouloi, 56, propriétaire et rédacteur du *Journal général de France*. affiches, annonces et avis divers, connu depuis plus d'un siècle sous le nom de *Petites Affiches*, déclare que les presses servant à imprimer ce journal sont établies rue Neuve-Augustin, 582.

4 pluviôse an VIII.

Le Mois (2). (N'existe plus).

Propriétaire-imprimeur : François-Joseph-Michel Cholet de Jephort, rue des Droits-de-l'Homme, 44.

15 pluviôse an VIII.

Magasin encyclopédique (3).

Jean-Jacques Fuchs, rue des Mathurins, 334, se déclare propriétaire des journaux intitulés : *Magasin encyclopédique*, rédigé par le c[n] Millin ; les *Annales de chimie*, rédigées par les c[ns] Fourcroy, Guithon et autres; le *Journal de physique*, rédigé par le c[n] de la Methérie; le *Bulletin des sciences*, rédigé par le c[n] Brongniart, et que les presses en sont établies, savoir : le *Magasin encyclopédique*, chez le c[n] Didot le jeune, quai des Augustins, 22; les *Annales de chimie*, chez le c[n] Gratiot, cul-de-sac Pecquet; le *Journal de physique*, chez le c[n] Perronneau, rue du Battoir, en face la rue des Poitevins; et le *Bulletin*

(1) Nivôse an VIII — septembre 1811. 141 vol.

(2) Ans VII et VIII. 6 vol.

(3) 1795 — 1816. 122 vol.

des sciences, chez le c[n] Goujon fils, rue Taranne, près celle des Pères.

15 pluviôse an VIII.

Journal typographique et bibliographique (1).

Propriétaire : Pierre Roux, 3, rue du Battoir.

Presses : rue du Petit-Pont, chez Demoraine, imprimeur libre.

16 pluviôse an VIII.

Journal des arts. (N'existe plus) (2).

Propriétaire : Joseph Lavallée, demeurant au Louvre.

Presses : rue Helvétius, au coin de la rue Thérèse, chez le c[n] Debray.

16 pluviôse an VIII.

L'Observateur de la roue de la fortune (3).

Propriétaire : Bernard Voiron, rue des Arcis, 194.

Presses : rue du Temple, chez Desveux.

18 pluviôse an VIII.

Nouvelliste littéraire (4). (N'existait plus au 1[er] vendémiaire an XI.)

Propriétaire : André Lenoir, rue de Savoie, 4.

Presses : rue Pierre-Lazare, chez le c[n] Brosson.

24 pluviôse an VIII.

Feuille économique, ou *Courrier universel* (5).

Rédacteur : Louis Boulland, 10, rue de l'Égalité.

Presses : rue Poupée, chez le c[n] Courcier, propriétaire de la feuille.

28 pluviôse an VIII.

(1) 22 septembre 1797 — 16 octobre 1810. 14 volumes.
(2) 8 thermidor an VII — décembre 1814, 54 volumes.
(3) Ne me paraît pas avoir été connu de Hatin.
(4) 15 ventôse an IV — an VII, suivant Hatin.
(5) 30 frimaire an VII — 23 thermidor an XII.

Recueil périodique de la société de médecine de Paris et recueil périodique de littérature médicale étrangère (1).

Propriétaire-rédacteur : Jean Sédillot, rue Favart, 422.

Presses : rue d'Argenteuil, 211.

2 ventôse an VIII.

Journal du soir, courrier de la République française (2). (N'existe plus.)

Propriétaire : Louis-Michel Lachave, chez qui sont les presses, 16, rue Poupée.

Rédacteur : Charles Genthon, 164, rue de la Harpe.

6 ventôse an VIII.

Guide des notaires (3).

Propriétaire de ce journal et du *Recueil périodique des loix,* Pierre-André Rippert, passage des Petits-Pères, 3.

Presses : rue du Mail, 43.

6 ventôse an VIII.

Ce journal a changé son titre en celui de *Journal des notaires,* ou répertoire général de la science notariale, le 14 janvier 1808.

Feuille du cultivateur (4). (N'existe plus.)

Propriétaire, rédacteur et ayant les presses chez lui : Jean-Laurent Lefèvre, 12, rue des Fossés-Victor.

5 ventôse an VIII.

Plus tard (sans date), le propriétaire de cette feuille est le c[n] Marchand, libraire, 12, rue des Grands-Augustins, et le rédacteur, le c[n] Calvel.

Journal général de la littérature en France (5).

Co-propriétaire-rédacteur : le c[n] Wurtz, 2, quai Voltaire.

(1) An V — 1802. 14 vol.

(2) Ce titre ne coïncide pas avec les journaux donnés par Hatin.

(3) Ne figure pas dans Hatin.

(4) 22 février — 19 mai 1804. 26 numéros.

(5) 1798 — 1840. 43 vol.

Presses : 12, rue des Bons-Enfants, chez le c^{n} Cramer.

18 ventôse an VIII.

Journal des mines (1).

Le citoyen Auguste-François Sylvestre, chef du bureau d'instruction au conseil des mines, demeurant rue de l'Université, 293, déclare que le *Journal des mines*, organe officiel, ne contient que des articles relatifs à cet art et s'imprime à l'imprimerie de la République.

2 germinal an VIII.

Publiciste.

Pierre Bourgueil, rue du Cherche-Midi, 275, se déclare rédacteur de ce journal au lieu du c^{n} Laborie.

3 germinal an VIII.

Annales des arts et manufactures (2).

Le c^{n} Jean Lauray, rue André-des-Arts, 86, se déclare fondé de pouvoirs du c^{n} O'Reilly, propriétaire de ce journal, dont l'imprimeur est Hubert Vénatte, rue Jean-Jacques Rousseau.

9 germinal an VIII.

Journal de l'enregistrement, timbre, patentes et domaines (3).

Propriétaire-éditeur : Jean-Jacques-François-Étienne Ripert, rue de Harlay, 8.

Presses : rue Helvetius, 607.

4 germinal an VIII.

Les Rapsodies, ou bulletin du théâtre et des modes. Entièrement consacré à la littérature. (Supprimé) (4).

(1) An III — 1814. 38 volumes.
(2) 1er germinal an VIII — 8 juin 1817. 61 volumes.
(3) Suivant Hatin, commence en 1798.
(4) Je ne le vois pas dans Hatin.

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Pierre-Louis-Antoine-Jean-Baptiste Villiers, rue de Cléry, 76.

1er germinal an VIII.

Les Veillées des muses. (N'existe plus) (1).

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Alexis-Claude-Étienne Dejean, 12, rue Christine, division du Théâtre-Français.

3 floréal an VIII.

L'Ami des campagnes, entièrement consacré à l'agriculture et aux arts utiles. (N'existe plus) (2).

Propriétaire-rédacteur : François Pinglin, rue Thomas-du-Louvre, 44, près la rue des Orties.

6 floréal an VIII.

Au 6 brumaire an X, le nouveau rédacteur est le cn David Lacour.

Tableau de la France (3). (N'existe plus).

Propriétaire-rédacteur : Jean-Antoine Revel, rue Thomas-du-Louvre, maison Longueville. Ce journal est consacré à la littérature, aux sciences et aux arts.

11 floréal an VIII.

Bibliothèque française, entièrement consacrée aux sciences et aux arts (4).

Propriétaire-rédacteur : Charles Pougens, 10, quai Voltaire.

Imprimeur-libraire : Honnert, rue du Colombier, 1160.

27 floréal an VIII.

Feuille économique, en placards, ou petites affiches de littérature, morale et avis (5).

(1) Ne figure pas dans Hatin.

(2) An VIII et an IX.

(3) Simplement cité par Hatin.

(4) 1800 — 1808. 29 volumes.

(5) Semble inconnu à Hatin, qui en cite une en 1828.

Propriétaire, rédacteur, imprimeur : J.-B. Saint-Gilles, rue des Petits-Carreaux, 72.

28 floréal an VIII.

Le Chiffonnier (1), supprimé presque en naissant, ouvrage purement littéraire, paraissant tous les mois.

Propriétaire, rédacteur et imprimeur : Pierre-Louis-Antoine-J.-B. Villiers.

3 prairial an VIII.

Le Mercure de France (réuni à la *Décade philosophique*) (2), ouvrage littéraire et politique.

Imprimeur-éditeur : Didot le jeune, quai des Augustins, 22.

2 messidor an VIII.

Répertoire général des sciences et des arts (3), ouvrage purement littéraire. (N'existe plus.)

Propriétaire-éditeur : Charles-Émile Desaudrays, rue Feydeau, 24.

Presses : rue des Prouvaires, à l'imprimerie du Lycée-des-Arts.

6 messidor an VI.

Bibliothèque germanique (4), ouvrage purement littéraire, qui s'imprime chez Cramer, rue des Bons-Enfants.

Propriétaire : Jean Demaimieux, faubourg Montmartre, 25.

28 thermidor an VIII.

Publiciste.

Le 27 fructidor an VIII, le c[n] J.-P. Gallais, rue du Regard, 72, se déclare rédacteur du *Publiciste*, à la place des c[ns] Laborie et Charpentier. Le c[n] Bourgueil prend

(1) Non cité par Hatin.

(2) Continuation de l'ancien *Mercure* fondé en 1672. 1772 volumes.

(3) Je ne le vois pas dans Hatin.

(4) Hatin n'en parle pas.

les notes pour le Conseil d'État; les c[ns] Xhrouet, Suard, Laborie, et les citoyennes Boyer et Chas sont propriétaires du journal.

Le 12 vendémiaire an X, la rédaction est confiée au c[n] Marigni.

Journal des bâtiments civils et des arts (autorisé le 8 germinal an VIII, sous le titre de *Annales de l'architecture et des arts*) (1).

Propriétaire-rédacteur : Maurice Lebars, rue Dominique, 1241.

Imprimé petite rue Taranne, chez Orny.

6 fructidor an VIII.

Journal de médecine (2).

S'imprime rue Jacob, 1186, chez le c[n] Milleret.

Propriétaire-rédacteur : Jean-Jacques Leroux, rue de Tournon, 163.

18 fructidor an VIII.

Notices littéraires des livres publiés en Europe (3). (N'existe plus au 14 vendémiaire an XI.)

Armand Kœnig, rue des Augustins, 18, se déclare propriétaire et rédacteur de ce journal, qui s'imprime chez lui.

5 vendémiaire an IX.

Affiches du bureau de confiance. (N'existe plus) (4).

Propriétaire-rédacteur : François Berlié, rue Coquillère, à l'angle de celle Coq-Héron.

13 vendémiaire an XIII.

Journal général de la littérature étrangère (5). (N'existe plus.)

(1) Simplement cité par Hatin.
(2) Ne coïncide pas avec ceux que donne Hatin.
(3) Je ne le vois pas dans Hatin.
(4) Ne figure pas dans Hatin.
(5) Je ne le vois pas dans Hatin.

Co-propriétaire-éditeur : le cn Wurtz, quai Voltaire, 2.

Presses : rue des Bons-Enfants, 12.

29 vendémiaire an IX.

Bulletin universel des sciences (1). (N'existe plus au 14 vendémiaire an XI.)

Co-propriétaire-rédacteur : Étienne Manuel, rue du Cherche-Midi, 784.

Les presses sont établies à la Sorbonne, chez Rochetti.

4 brumaire an IX.

Année littéraire (supprimé) (2).

Propriétaire-imprimeur : Louis-Joseph d'Hotange, rue Jacques, 51.

Rédacteur : J.-L. Geoffroy, rue Popincourt, 66.

14 brumaire an IX.

Bulletin du lycée de jurisprudence (3). (N'existe plus.)

Rédacteur principal : Lunier, 7, rue de Vendôme.

Rédacteur : Antoine-Nicolas Neyer, 2, rue de Bretagne.

3 frimaire an IX.

Annales de l'agriculture française (4). (N'existe plus.)

Propriétaire-rédacteur : Henri-Alexandre Tessier, rue de l'Oratoire, hôtel d'Angivilliers.

Le journal s'imprime rue de l'Éperon, n° 11, chez la citoyenne Uzar.

14 frimaire an IX.

Miroir de la vérité (5). (Ce journal n'a point paru.)

Propriétaire-rédacteur : le cn Abraham, rue Saint-Gilles, 121.

(1) Non cité par Hatin.
(2) Ne figure pas dans Hatin.
(3) Inconnu à Hatin.
(4) Fondé en 1796.
(5) Naturellement Hatin n'en parle pas.

Ce journal, dédié à tous les maçons, s'imprime chez le citoyen Desveux, rue Avoye, 160.

19 frimaire an IX.

Indicateur universel (1). (N'existe plus.)

René-Louis-Julien Bonval, rue de l'Arbre-Sec, 37, se déclare propriétaire et rédacteur de ce journal d'annonces et de littérature, qui s'imprime chez lui.

28 frimaire an IX.

Moniteur commercial (2). (N'existe plus au 14 vendémiaire an XI.)

Propriétaire, rédacteur, imprimeur : Hyacinthe Mareschal, cour des Fontaines, 1112.

Presses : rue des Grands-Augustins, 16.

6 nivôse an IX.

Boîte à l'esprit, ou Bibliothèque des bons mots et anecdotes (3). (N'existe plus.)

Propriétaire-rédacteur : André Favre, palais Égalité, 220.

Imprimeur : Guérin, rue des Boucheries-Honoré.

16 pluviôse an IX.

Annonces départementales (4). (N'existe plus.)

Propriétaire-rédacteur : J.-B.-Dominique Vernety, 8, rue des Bons-Enfans.

Imprimeur : Debray, rue Ventadour.

25 pluviôse an IX.

Journal d'économie domestique (5). (N'a point paru.)

Propriétaire-rédacteur : Leger, rue Helvetius, 560.

Imprimeur : Lebrasseur, rue de la Harpe.

7 ventôse an IX.

(1) Simplement indiqué par Hatin, sans date.

(2) Hatin n'en dit pas un mot.

(3) Non cité par Hatin.

(4) Id.

(5) Nous comprenons qu'Hatin n'en parle pas.

Correspondance centrale d'agriculture et d'économie rurale. (N'existe plus) (1).

Propriétaire : Joseph Lavallée.

Rédacteur : François Pinglin.

S'imprime rue Saint-Thomas-du-Louvre.

1er germinal an IX.

Le 14 vendémiaire, le citoyen Pinglin déclare avoir cédé la propriété du journal au cn Barrau, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs.

Journal général des sciences, arts et littérature, absolument étranger à la politique. (N'existe plus) (2).

Propriétaire-rédacteur : Louis-Abel Fontenai, Cloître-Notre-Dame, 10.

6 germinal an IX.

Le 3 nivôse an X, le nouveau rédacteur est le citoyen N.-N.-F. Guillou, rue Saint-Jacques.

Journal français. (N'a pas paru) (3).

Propriétaire-rédacteur : J.-B. Laurent, 76, rue de la Harpe.

7 floréal an IX.

Correspondance des villes et des campagnes. (N'existe plus) (4).

Propriétaire-rédacteur : Louis-Joseph d'Humières, place du Tribunat, 165.

19 floréal an IX.

La Pepteyatechnie, ou la science des jeux de hazard (5).

Propriétaire-rédacteur : François Gardon, rue de l'Université, 858.

(1) Non désigné par Hatin.

(2) Je ne le vois pas dans Hatin.

(3) Il y en avait déjà eu un en 1777 et un en 1792.

(4) Hatin se contente de la citer.

(5) Je ne le trouve pas dans Hatin.

S'imprime chez Devergne, 32, faubourg Saint-Martin.

25 floréal an IX.

L'Observateur aleatoire et littéraire (1).

Propriétaire-rédacteur : François Cocatrix, rue Antoine, 324.

4 prairial an IX.

M. Cocatrix ayant réuni cette feuille au *Tableau romain*, M. Ménut se charge de la rédaction et de la propriété de ces deux ouvrages.

Le 4 brumaire an X, le nouveau propriétaire est le c[n] Renaudière, et le nouveau rédacteur, le c[n] Ménut.

Le 29 messidor, le c[n] Ménut déclare n'être plus rédacteur.

Journal des étrangers. (N'a pas paru) (2).

Propriétaire-rédacteur : Michel Moilin, 34, faubourg Montmartre.

9 prairial an IX.

Mémoires des sociétés savantes et littéraires de la République française. (N'existe plus) (3).

Propriétaire-rédacteur : Jacques-Louis Doussin-Dubreuil, rue Pavée-André-des-Arts, 17.

Imprimeur : Demonville, rue Christine.

16 prairial an IX.

Le Parisien, ou journal des théâtres (4). (N'existe plus.)

Propriétaire-rédacteur : Jean-Étienne-François Ripert, 8, rue du Helder.

16 prairial an IX.

(1) Je ne le trouve pas dans Hatin.
(2) Ne figure pas dans Hatin.
(3) Id.
(4) Id.

Journal des ventes à faire par les commissaires vendeurs. (N'a pas paru). (1)

Propriétaire-rédacteur : Nicolas Renaudière, 564, rue des Prouvaires.

16 prairial an IX.

Recueil des causes célèbres (2), ouvrage littéraire.

Propriétaire-rédacteur : Pierre Lebrun, rue Honoré, 90.

Imprimeur : Lenormand, rue des Prêtres-Germain-l'Auxerrois.

5 fructidor an IX.

Notices complètes des jugements du tribunal de cassation (3), ouvrage étranger à la politique, qui s'imprime chez Lenormant.

Propriétaire-rédacteur : Pierre Lebrun, rue Honoré, 90.

5 fructidor an IX.

Jurisprudence du tribunal de cassation (4).

Propriétaire-rédacteur : Gabriel Laporte, quai de l'Horloge-du-Palais, hôtel Ysabeau.

Imprimeur : Goujon, grande rue Taranne.

7 vendémiaire an IX.

A compter du mois d'août 1809, ce recueil paraîtra par cahiers séparés, sous le titre :

1° *Journal du notariat, des hypothèques et de l'enregistrement.*

2° *Journal des juges de paix.*

3° *Journal des loix, par Pérey.*

(1) Nc figure pas dans Hatin.

(2) Id.

(3) Je ne le vois pas dans Hatin.

(4) Cité par Hatin.

Affiches du soir, Grandes affiches de Paris, journal universel de France (1). (N'existe plus.)

Propriétaire, rédacteur, imprimeur : Firmin Gourdin, rue Marceau-Honoré, 447.

7 vendémiaire an IX.

Le Guide du spéculateur (2). (N'a pas paru.)

Propriétaire-rédacteur : Joseph Coucy de Longpré, rue Grenier-Saint-Lazare, 3.

Imprimeur : Dupré, vieille rue du Temple, 244.

29 vendémiaire an IX.

Journal des théâtres (3). (N'existe plus au 14 vendémiaire an XI.)

Propriétaire-rédacteur : A.-L.-B.-R. Beauvoir, Palais-Égalité, 105.

Imprimeur : Bruno, 582, rue des Vieux-Augustins.

2 brumaire an X.

Gazette ecclésiastique (4). (N'a pas paru.)

Propriétaire : le cn Michelet, imprimeur-libraire, rue Montmartre, 224.

Rédacteur : le cn Barbet, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 11.

28 brumaire an X.

L'Abeille parisienne (5). (N'a pas paru.)

Propriétaire-rédacteur : Louis-Juste-Marie Robert, rue de l'École-de-Médecine, 39.

5 frimaire an X.

(1) Cité par Hatin.
(2) Inconnu à Hatin.
(3) Cité par Hatin.
(4) Inconnu à Hatin.
(5) Id.

Journal de l'instruction publique, devant paraître tous les dix jours (1). (N'existe plus.)

Propriétaire - imprimeur : le c[n] Brasseur, rue de la Harpe, 477.

Rédacteur : J.-B. Maillos, rue de la Vieille-Boucherie.

14 frimaire an X.

(1) Inconnu à Hatin.

(A suivre.)

UN TYPOGRAPHE ROUENNAIS OUBLIÉ

MAITRE J. G., IMPRIMEUR

D'UNE

ÉDITION DE COMMINES

EN 1525

Parmi les éditions de la Chronique de Philippe de Commines qui sont signalées dans le *Manuel du Libraire* de Brunet (tome II, col. 189), on en remarque une de format petit in-folio en lettres gothiques, composée de 114 feuillets, dont 4 pour le titre et la table (le folio LXXVIII est répété et le dernier est coté CIX au lieu de CX). On lit à la fin :... *Et fut achevée d'imprimer le quinziesme jour du moys de fevrier l'an mil cinq cens xxv par maistre J. G.*

Comme les deux éditions précédentes de 1524 et de 1525 (v. style), imprimées à Paris pour le libraire Galiot du Pré dont elle est la copie, celle de Maître J. G. ne contient que les six premiers livres s'arrêtant à la mort de Louis XI, en 1483. Ce premier texte fut publié par Jean de Selve, premier président au Parlement de Paris (1). Les livres sept et huit de Commines comprenant l'histoire de Charles VIII

(1) Un arrêt de la Cour enregistré, en date du 3 fevrier 1523 (v. style), permettait à Galiot du Pré d'imprimer la *Chronique et hystoire de Louis XI par Comines* et lui accordait le privilège pour deux ans seulement.

ne parurent qu'en septembre 1528 pour la première fois chez Enguilbert de Marnef, libraire-éditeur à Paris.

Personne n'a encore pu expliquer les initiales J. G., sous lesquelles s'est désigné le maître imprimeur qui a exécuté l'édition de février 1525 (1526, nouv. style).

Ce n'est point à Paris qu'il faut le chercher. Brunet, qui a vu le livre, n'a point tourné le dernier feuillet au *recto* duquel il a lu l'achevé d'imprimer qu'il cite. Au *verso* de ce feuillet, au milieu de la page, il aurait pu voir une petite marque dont voici la description : deux lions debout à droite et à gauche d'un arbre, tiennent avec leurs pattes de devant un écusson composé d'un agneau pascal portant une croix avec banderolle. Au sommet de l'écu, une bande chargée de trois fleurs de lis. Ces armoiries sont celles de la ville de Rouen où le livre a été imprimé et cette marque appartient à Jacques Le Forestier, ainsi que l'indique Silvestre au n° 552 de son recueil des *Marques Typographiques*.

Jacques Le Forestier était imprimeur et libraire à Rouen, où il exerçait dès 1490. Les lettres J. G. ne correspondant pas à ses initiales, nous en avions conclu que le volume avait été imprimé pour son compte, mais d'autre part, sa marque n'étant pas suivie de son nom, ainsi que la représente Silvestre d'après les livres connus de lui, nous avions pensé que le *Commines* en question avait été exécuté par un imprimeur qui aurait repris l'imprimerie de Le Forestier et succédé ainsi à sa marque que nous n'avions plus trouvée après 1510, sur les livres datés, sortant de cette maison.

Dès 1497, Jacques Le Forestier avait demeuré rue Malpalu, près le Couvent des Augustins, à l'enseigne de la *Tuile d'Or*. Plus tard, en 1510, un imprimeur s'établit dans la même maison, sous la même enseigne. Il se nommait Richard Goupil. Nous avons suivi ce dernier jusqu'en 1518, tant par les livres qu'il a imprimés, que sur

les actes du tabellionnage. Ce nom correspondait bien à la lettre G, mais le prénom n'étant plus le même, nous avions présumé que Richard Goupil pouvait, en 1525-26, avoir été remplacé par un fils ou un proche parent au prénom de Jean ou de Jacques.

Cette hypothèse, assez plausible, ne nous satisfaisant pas entièrement, nous avons cherché dans les actes du tabellionnage analysés par feu E. Gosselin (1), si nous ne trouvions pas un nom pouvant mieux s'adapter aux initiales I. G.

Nous nous étions arrêté, faute de mieux, au chef d'une famille d'imprimeurs bien connus au XVI[e] siècle : Robert et Jean Du Gord, qui imprimèrent une foule de petits livres curieux et recherchés des bibliophiles. D'après les actes relevés par feu Gosselin, leur père, Jacques Gord ou Du Gord était établi en 1523 sur la paroisse de Saint-Lo et en 1527 sur celle de Saint-Maclou. C'étaient précisément les dates dans l'intervalle desquelles le *Commines* avait été imprimé et le nom de la paroisse Saint-Maclou sur laquelle était située la maison de la *Tuile d'Or*, semblait donner corps à notre seconde conjecture. Nous en étions là de nos suppositions, lorsqu'un de ces hasards inespérés, comme il en arrive quelquefois en bibliographie, nous a fait trouver la clef du mystère.

En examinant les notes sur l'imprimerie Rouennaise recueillies par feu André Pottier, notre attention fut attirée par la description d'un volume imprimé en 1540 et portant sur son titre, dans un cartouche, les mêmes initiales : I. G. Voici la copie de la fiche rédigée par l'ancien bibliothécaire de Rouen :

(1) Ces actes sont analysés dans l'ouvrage suivant : *Glanes historiques normandes, à travers les XV[e], XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles*, documents inédits par E. Gosselin ; Rouen, E. Cagnard (1869) ; in-8. — La série concernant les imprimeurs et libraires Rouennais comprend les pages 53 à 175.

1540. — CLAUDE LE ROY, libraire à Rouen.

Ordonnances Royaulx nouvelles leues publiees enregistrees en la Court de parlement à Rouen le VIII iour de Ianvier nouuellement imprimees aud. lieu pour Claude le Roy, libraire, tenant son ouvroir au hault des degres du palais.
M. D. xl.

Vignette d'encadrement au bas de laquelle se trouvent dans un cartouche les initiales I. G. (initiales de Jacques Gentil qui a imprimé des Ordonnances de même date qui étaient contenues dans ce même volume). — Point de souscription finale. — Le privilège daté du VIII[e] jour de janvier 1540 est accordé *à Claude Le Roy, libraire, tenant la première eschoppe aux degrez du Palais, pour imprimer ou faire imprimer à ses despens lesdites ordonnances.* Petit in-4 gothique de 20 feuillets. Signat. A-D ; ni chiffres, ni réclames. (*Bibliothèque de Rouen*, E, 852 a.)

La fiche suivante était ainsi rédigée :

1540. — J. LE GENTIL, imprimeur à Rouen.

Ordonnances royaulx sur le faict de la iustice et abbreuation des proces par tout le royaulme de france faictes par le Roy nostre sire et publiees en la Court de parlement a Rouen le premier iour du moys de juillet lan mil cinq centz quarante. Nouellement Imprimees audict lieu.

Souscription finale : *Nouuellement imprimé à Rouen.*

Le privilège au verso du titre daté du XIII[e] jour de juin 1540, accordé à MAISTRE J. LE GENTIL pour luy et aultres

ses compagnons imprimeurs en ceste ville de Rouen, permet ausdictz suppliants d'imprimer ou faire imprimer à leur profit commun les dites ordonnances. Petit in-4 gothique, de 39 feuillets ; signatures A-H ; ni chiffres, ni réclames. (*Biblioth. de Rouen,* E, 852 a.)

Après lecture de ce dernier document, il devenait évident pour nous que les initiales I. G. qui se trouvaient sur le titre des *Ordonnances royaulx* étaient celles de Jacques Gentil ou Le Gentil qui avait imprimé les *Nouvelles ordonnances* formant la seconde partie du volume. Ce dernier étant nommé en toutes lettres dans le privilège, on pouvait dès lors, avec quelque apparence de certitude, l'identifier avec le maître J. G., qui avait imprimé notre édition de *Commines* en 1525-26. Restait à expliquer la présence de la marque de Jacques Le Forestier à la fin du volume.

Sur ce point nos recherches n'ont pas été longues et ont eu un plein succès. Nous avions trouvé la bonne piste. Les *Glanes historiques normandes* nous donnèrent les renseignements suivants que nous transcrivons textuellement :

« Jacques Le Forestier eut plusieurs enfants, entre autres une fille nommée Anne qui épousa JACQUES LE GENTIL, imprimeur, et eut un fils nommé Guillaume qui lui succéda. » (*Glanes normandes,* page 63.) Plus loin (page 92), voici ce que dit encore feu Gosselin : « JACQUES LEGENTIL, imprimeur demeurant sur la paroisse Saint-Vivien, épousa en première noces Anne Le Forestier, fille de Jacques, imprimeur. Devenu veuf, il épousa Guillemette Pain en 1534 et transféra son domicile sur la paroisse Saint-Jean. Il eut de son premier mariage deux fils : Robert et Nicolas. Robert succéda à son père en 1556, dans la même maison, paroisse Saint-Jean (1). »

(1) Nicolas Le Gentil était coffretier. En 1567, les deux frères vendirent pour le prix de 750 livres et 6 écus d'or la maison sise sur la paroisse Saint-Jean que leur père avait acquise.

Nous venons d'avoir tout à l'heure la preuve que Jacques Le Gentil exerçait encore en 1540; nous savons maintenant qu'il avait succédé à Jacques Le Forestier, son beau-père, dont il avait repris l'atelier. Laissons encore parler l'érudit archiviste. Nous complèterons ensuite ses renseignements :

« On ne saurait s'expliquer pourquoi, au lieu de prendre comme son père la qualité d'imprimeur-libraire, il (Guillaume Le Forestier) ne prend que celle de libraire. Cependant Guillaume alla s'établir sur la paroisse Saint-Nicolas. Il y était encore en 1524 et on le retrouve sur la paroisse Saint-Jean.... Guillaume se retira des affaires et vendit la maison et l'enseigne de la *Fleur de Lys d'Or* à Jacques Le Gentil, son beau-frère, imprimeur. L'acte de vente qui est de la fin de 1530 constate trois choses : la mort de Jacques Le Forestier, père de Guillaume et de Anne, et en même temps la mort de Anne, femme Le Gentil, et enfin que ce fut Jacques Le Gentil, imprimeur, veuf de Anne Le Forestier, qui succéda à son beau-frère Guillaume en achetant de celui-ci la maison de la *Fleur de Lys d'Or.* »

La maison de la *Fleur de Lys d'Or,* sise sur la paroisse Saint-Jean, fut le dernier domicile de Jacques Le Forestier, le père, et c'est là qu'il décéda à une date que nous ne pouvons préciser. Ce que nous tenons pour constant maintenant, c'est que Jacques Le Gentil, son gendre, et Guillaume Le Forestier, son fils, continuèrent l'un son imprimerie, l'autre sa librairie. Ce partage explique pourquoi Guillaume Le Forestier ne s'intitule plus que libraire au lieu d'imprimeur-libraire comme son père (1),

(1) Jacques Le Forestier était aussi fondeur de caractères. Nous en trouvons la preuve dans l'inventaire de Jeanne Potière, femme de Jacques Ferrebouc, imprimeur et libraire, rue Saint-Jean-de-Latran, à Paris, fait le 17 janvier 1523 (v. style) par Pierre Gromors, libraire juré en l'Université, et Jean Adam, maître imprimeur et fondeur de lettres. Dans le procès-verbal

ainsi que l'a fait remarquer feu Gosselin. La marque qui se trouve à la fin du *Commines* appartient donc à Guillaume Le Forestier qui a supprimé les nom et prénom de son père, auquel il avait succédé. En 1526, il n'était pas encore retiré des affaires et n'avait pas encore vendu l'immeuble paternel à son beau-frère, Le Gentil.

Feu Gosselin ne paraît pas avoir trouvé d'actes concernant Le Gentil antérieurs à l'année 1527, date à laquelle il fait commencer son exercice. Le *Commines* de 1525-26 l'avance d'un peu plus d'une année. C'est encore plus haut qu'il faudra remonter, car nous allons fournir la preuve que Le Gentil imprimait cinq ans au moins avant le *Commines* des livres auxquels il n'a mis ni son nom, ni même ses initiales. Voici le fait absolument matériel sur lequel nous nous basons.

Le *Commines* contient un grand nombre de lettres ornées sur fond noir de dimensions peu ordinaires (32 et 33 millim. de haut. sur 28, 30 et 32 de largeur) et d'un style tout particulier que nous n'avons vu chez aucun autre imprimeur. Nous sommes parvenu à reconstituer l'alphabet que l'on peut voir ci-après.

Ces lettres si caractéristiques, nous les retrouvons d'une identité absolue dans deux volumes imprimés à Rouen, pour François Regnault, libraire juré de l'Université de Paris, l'un en 1523, l'autre en 1521.

Le premier d'entre eux est une édition du *Grand Coustumier du pays et duché de Normandie,* petit in-folio gothique de 229 ff. en tout, achevée d'imprimer le XXVI juillet 1523. Elle est décrite dans FRÈRE, *Manuel du Bibliophile Normand*, tome I, page 300 et dans BRUNET, *Manuel*

dressé par Mᵉ Crozon, notaire, il est fait mention de cinq fontes dont « *la ettre de Forestier de Rouen qui est d'estaing.* » (Voir *Inventaire sommaire d'un Minutier parisien pendant le cours du XVIᵉ siècle,* publié par M. E. COYECQUE dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS, année 1893, page 52.)

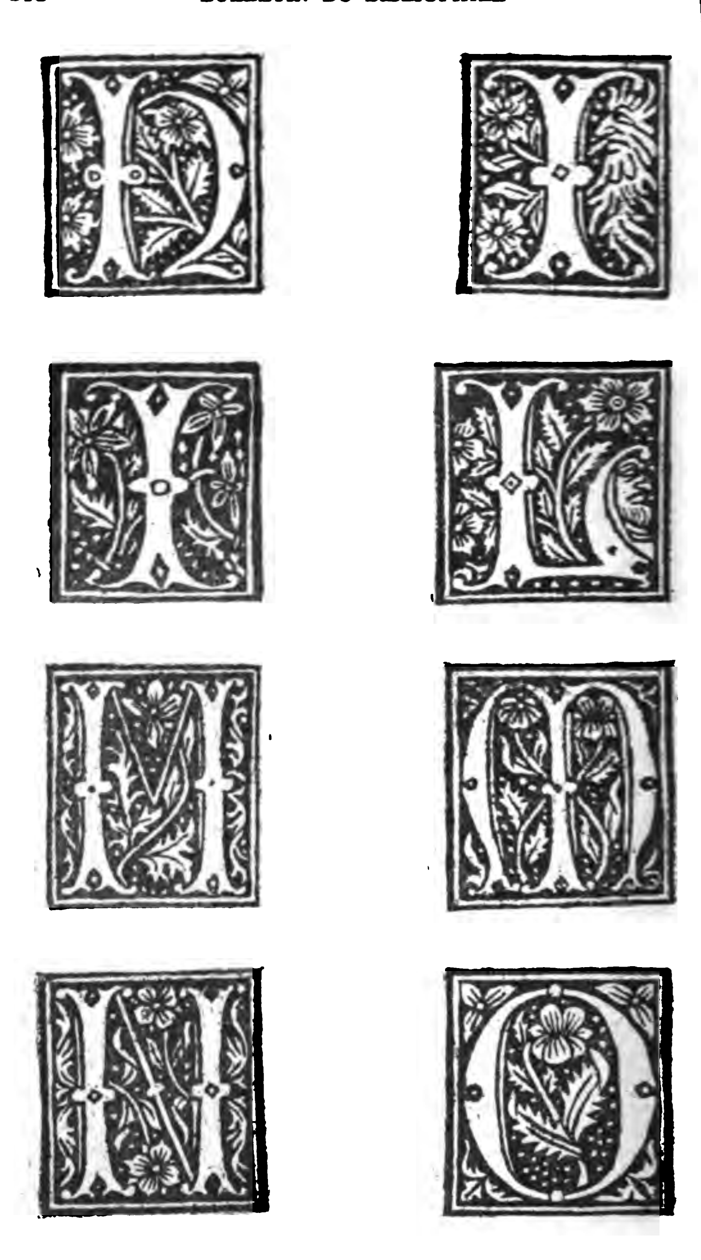




























du Libraire, tome II, col. 378. Ni l'un ni l'autre de ces bibliographes n'ont pu en nommer l'imprimeur.

Le second est un volume encore plus rare, que nous ne connaissions que par le catalogue de Baluze (*Bibliotheca Baluziana,* 1719, n° 244) et que nous n'avions encore trouvé dans aucune bibliothèque, avant que nous ayions eu la bonne fortune d'en rencontrer un exemplaire dans une vente publique à laquelle nous avons pu l'acquérir et ensuite l'examiner avec toute l'attention qu'il méritait. Il a pour titre : *Divi Gregorii Magni et ecclesie doctoris precipua opera* et on y lit le colophon suivant : *Explicit Rothomagi expensis honestissimi viri ac bibliopole famosissimi Francisci Regnault, anno Domini. MCCCCXXI (sic, pour 1521); die vero quinto mensis Octobris.* C'est un énorme volume in-folio gothique, de plus de 450 feuillets chiffrés à 2 colonnes, non compris les préliminaires et les tables.

Jacques Le Gentil devait avoir un matériel considérable, à en juger par les *labeurs* importants que nous venons de citer. On découvrira certainement d'autres livres sortis de ses presses. Dans les listes d'impressions rouennaises antérieures à 1530 que nous dressons depuis plusieurs années, nous avons recueilli les titres de plus de deux cents ouvrages sans nom de typographe, imprimés durant cette période, que nous aurons à répartir entre les divers ateliers connus dans la capitale de la Normandie. L'examen de chacun de ces livres que nous nous promettons de faire à la longue, nous permettra sûrement d'en attribuer une bonne partie à Maître Jacques Le Gentil.

En écrivant *Legentil* en un seul mot, M. Gosselin a, sans le vouloir, créé quelque confusion, l'article LE qui précède son nom patronymique ayant été supprimé comme initiale dans les livres signés de ce typographe. Mais grâce aux deux notes si exactes de feu André Pottier, le savant bibliothécaire de Rouen, le fil conducteur a été retrouvé et la lumière s'est faite.

Si Maître Jacques Gentil ou Le Gentil a persisté à garder l'anonyme aussi longtemps, c'est qu'il avait sans doute de bonnes raisons pour le faire. Il travaillait pour le compte d'éditeurs qui n'ont voulu laisser mettre que leurs noms sur les livres qu'ils vendaient eux-mêmes. Seul, son beau-frère lui a laissé mettre ses initiales sur le *Commines.* Il a été ensuite à la tête d'une société anonyme qui entreprenait des labeurs typographiques. Le privilège de 1540 est formel à cet égard. Il est accordé à « Maistre Jacques Le Gentil pour luy et aultres, ses compagnons imprimeurs en ceste ville de Rouen » et « permet ausdictz suppliants imprimer ou faire imprimer à leur profict commun ».

Le mot *compagnon* n'avait pas alors la signification qu'il a de nos jours, et voulait dire associé. Jean Bouyer, le chef de l'imprimerie poitevine, dans son testament en date du 19 juillet 1515, appelle « mon compaignon Maistre Guillaume Bouchet » celui qui partageait avec lui ses travaux typographiques. On a encore de nombreux exemples d'appellations dans ce sens.

M. Gosselin, dans ses *Glanes historiques Normandes,* a cité un certain nombre d'imprimeurs dont il a trouvé les noms dans les actes du tabellionnage et dont on ne connaît aucune production. Tous ne sont pas de simples ouvriers; il y en a qui sont qualifiés de maîtres. C'est parmi eux qu'il faudra chercher les « compagnons imprimeurs » qui travaillaient en société avec Jacques Le Gentil. En 1532 nous voyons Jacques Le Gentil en relations avec Jean Poutoulain, libraire, à l'occasion d'un acte relatif à la rescission d'une vente d'immeuble. (*Glanes histor. normandes,* page 76.)

Quel que soit le résultat de recherches ultérieures, il n'en reste pas moins un fait acquis dès à présent, c'est que le *Commines* de 1525-26 est l'œuvre de Maitre Jacques Gentil ou Le Gentil, imprimeur à Rouen. Si Brunet,

par suite d'un examen trop sommaire, n'a pas appelé l'attention sur cette édition qu'il a simplement qualifiée de rare, sans en indiquer l'origine, d'autres l'ont soupçonnée. M. F. Van der Haeghen, l'infatigable bibliographe gantois, l'a signalée dans la LXI[e] livraison de la *Bibliotheca Belgica* d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge qu'il a eu entre les mains. Ayant reconnu dans la marque de la fin les armoiries de la ville de Rouen, il a supposé que l'édition pouvait appartenir aux presses de cette dernière ville, en faisant suivre le nom de Rouen mis entre parenthèses d'un signe d'interrogation. M. Morgand, qui en possédait un exemplaire annoncé dernièrement dans un de ses merveilleux catalogues, a été plus affirmatif. Il a parfaitement reconnu que la marque en question était celle de Le Forestier et a présenté avec raison ce volume comme un précieux produit des presses rouennaises. Les initiales I. G., inexpliquées restaient une énigme. Le voile qui les recouvrait est déchiré. Le nom de Maître Jacques Gentil ou Le Gentil apparaît pour prendre place à l'avenir à côté de ceux de Guillaume Le Talleur, de Martin Morin, de Jean Le Bourgeois, de Pierre Violette, de Pierre Olivier, de Laurent Hostingue, de Richard Goupil, de Jacques Le Forestier et autres artistes du livre qui ont contribué à la gloire typographique de la capitale normande (1) en portant son renom jusqu'aux extrémités

(1) Rouen avait la spécialité de l'impression des livres liturgiques à l'usage des églises d'Angleterre, de Salisbury et d'York. Un libraire écossais, Andrew Millar avait fait imprimer à Rouen en 1505 un ouvrage de grammaire de Jean de Garlande : *Multorum vocabulorum equivocorum interpretatio* et l'année suivante l'*Expositio Sequentiarum*, à l'usage de l'église de Salisbury. Il faisait en même temps graver en France sa marque parlante : un meunier montant sur son dos des sacs de farine au moulin. (*Millar*, en anglais, signifie *meunier*), qui fut mise à la fin de ce dernier livre. Millar était fournisseur attitré du roi Jacques IV, qu'il savait désireux de faire profiter son pays des avantages

de l'Europe, en Écosse, où des ouvriers normands y montèrent la première presse.

A. CLAUDIN.

de l'imprimerie. Il s'entendit en conséquence avec un riche marchand d'Édimbourg, Walter Chepman qui devait fournir les fonds nécessaires, et tous deux sollicitèrent de leur souverain un privilège spécial pour l'établissement d'une imprimerie en Écosse. Le privilège en date du 15 septembre 1507 qui leur fut accordé porte que Walter Chepman et Andrew Millar, bourgeois de la ville d'Édimbourg ont à l'instance et requête du roi, pour son plaisir, l'honneur et profit de son royaume et de ses sujets pris sur eux de fournir et amener ici (à Édimbourg) une imprimerie avec tous les ustensiles nécessaires et les ouvriers aptes à la faire fonctionner, pour imprimer dans le royaume des livres de lois, actes du Parlement, chroniques, livres de messe et de chant, légendes des Saints d'Écosse, etc... Dans les premiers livres imprimés à Édimbourg l'année suivante, on reconnaît les types que Millar, dont on constate l'absence dans l'intervalle, était allé chercher à Rouen auprès des ateliers qui avaient déjà travaillé pour lui. Il emmena avec lui, en même temps que le matériel, des ouvriers typographes normands qu'il avait embauchés pour la circonstance. (Voir Robert DICKSON. *Introduction of the art of Printing into Scotland* ; Aberdeen, 1885, in-8.)

DOCUMENTS

SUR LA

VÉNERIE ROYALE

EN 1388-1389

(Fin)

JEHANNIN LE PARQUIER varlet des roys et des las pour le senglier, ordonné pour yceulx garder et gouverner, tendre et destendre, mener et conduire par les forestz du Roy es porchoisons de ceste présente année, lequel a servi oudit office de varlet des rois par cxv jours, du VIIIe jour d'octobre jusques à présent jour de fevrier pour ce à lui paié par sa quictance donnée x^e de mars xi l. vi s. p.

ROBIN RAFFON varlet des chiens du Roy pour la despence de xxviii chiens courans du dit seigneur, estans ens on hostel à Pierrefons, demourés illec après porchoison pour chacer. Item pour la despence de iiii varlès estans avec les dis chiens et ausi pour les despens d'avoir mené plusieurs venoisons salées à Paris pour le Roy, pour tout lxxv s. p. à lui paié par sa quictance donnée xiiie jour de février. lxxv s. p.

JEHAN REGNAULT pour les despens de deux chevaux et d'un charretier pour avoir mené le dit hernois pour le senglier, de Beaumont à Fontainebleau, après porchoisons faittes par iii journées, à lui paié premier jour de fevrier. xx s. p.

GERVESOT de la Chambre pour les despens de lui iie à aler devers les Tresoriers et changeur par plusieurs fois pour pourchasser les deniers de ce présent compte, demouré, tant en alant à Paris, séjournant illec comme en retournant devers Messire Philippe par xviii jours pour chascun xvi s. p. val. xviii l. viii s. p.

A lui pour parchemin, papier et encre à doubler ce présent

compte en III parties, c'est assavoir l'une en papier et les deux autres en parchemin, et pour la poine d'un clerc ad ce faire pour ce.

Expensa totalis, prout jacet *viii^c l. vii s. iiii d. p.*
— *Debet* *xiii l. xix s. v d.*

VENERIA REGIS

PRO TERCIO ASCENSIONIS CCCIIII^xx IX

LE COMPTE. — PHILIPPE DE COURGUILLEROY, chevalier maistre veneur du Roy nostre sire et maistre de ses eaues et forestz fait à cause tant des gages et pencion que le dit chevalier doit avoir et prendre comme maistre des dictes eaues et forestz, comme pour les gages, robes et pencions, heuzes et haches de vi veneurs du dit seigneur, de deux aides et le clerc de la dicte venerie, des varlès et pages des chiens et des levriers du dit seigneur pour le tiers d'un an, c'est assavoir pour le terme commençant à la Chandeleur iie jour de février ccciiii^xxviii et finant à l'Ascencion Nostre Seigneur qui fu xxviie jour de May ccciiii^xx é nuef ensuivant. Et ausi pour la despence des chiens courans, limiers, levriers, tant pour le cerf, comme pour le porc, à sejour et aval le païs, du jour de la dicte Chandeleur jusques au jour de la dicte Ascencion.

RECEPTE

Des Trésoriers du Roy nostre Sire à Paris, par la main de Maistre Pierre de Sens changeur du Trésor du dit Seigneur par mandement du Roy et par Mandement de Messieurs de la Chambre des Comptes, receu pour le tiers d'un an, c'est assavoir pour le terme escheu à l'Ascencion ccciiii^xx et nuef, pour ce par ma quittance, rendue au Trésor, donnée xxiiiie jour de Juing ou dit an mlxvi frans et deux tiers, xvi s. p. pour pièce.

DESPENCE DE CE PRÉSENT COMPTE

GAIGES D'OFFICIERS

Veneurs

Messire Philippe de Courguilleroy chevalier, pour ses gages comme maistre veneur et maistre des dictes eaues et forestz du Roy Nostre Sire, pour le tiers d'un an, c'est assavoir pour le terme commençant à la Chandeleur qui fu ii[e] jour de février ccc iiii[xx] et viii et finant à l'Ascencion Nostre Seigneur qui fu xxvii[e] jour de may ccciiii[xx] nuef ensuivant, x s. parisis par jour, fait pour le tiers d'un an au dict terme lxi l. p.

Pour la pencion du dit Messire Philippe pour le tiers de c. l. parisis par an fait ad ce terme. xxxiii l. vi s. viii d. p.

Jehan Cochet veneur du Roy Nostre Sire pour ses gages déservis en son dit office pour le tiers d'un an eschéu au terme de la dicte Ascencion, iii s. p. par jour, *fait* pour le tiers d'un an ad ce terme xviii l. vi s. p. Item pour le tiers de c. s. p. qui prent pour robe par an fait pour *le tiers* ad ce terme xxxiii s. iiii d. p. Item pour sa pencion de iiii[xx] livres qui prent par an fait pour le tiers ad ce terme *v s.* viii d. p. Les quelles parties sont xlvi l. xviii s. iiii d. p. à lui paié si comme il appert par sa quittance donnée.

xvli l. xviii s. iiii d. p.

Guillaume Cochet veneur du Roy nostre Sire pour ses gages, robe, pencion, heuzes, et haches deservis en son dit office pour le tiers d'un an escheu au terme de la dicte Ascencion à lui paié par sa quittance donnée

xlvi l. xviii s. iiii d. p.

Philippe Niquet veneur du Roy nostre Sire pour ses *gages*, robe, pencion, heuzes, et haches deservis en son dit office pour le tiers d'un an escheu au terme de la dicte Ascencion à lui paié par sa quittance faicte xxix[e] jour de Juing

xlvi l. xviii s. iiii. d. p.

Robert de Franconville veneur du dit seigneur pour semblable chose à lui paié pour le dit terme par sa quittance donnée xii[e] d'Aoust ccciiii[xx]xii xlvi l. xiii s. iiii d. p.

Mathieu de Franconville veneur du Roy nostre sire pour autel chose à lui paié pour sa quittance donnée le derrain jour de Juing xlvi l. xviii s. iiii d. p.

JEHAN DE COURGUILLEROY pour autel à lui paié par sa lettre donnée xlvi l. xviii s. iiii d. p.

Aides

RICHARD POTIER, aide de la venerie du Roy nostre Sire, pour ses gages deservis en son dit office pour le tiers d'un an escheu au terme de l'Ascencion ccciiii^xx et nuef ii s. p. par jour, fait pour le tiers d'un an ad ce terme xii l. iii s. iiii d. p. Pour sa robe c s. p. par an fait pour le tiers ad ce terme xviii l. vi s. viii d. p. Lesquelles parties sont xxvii l. iii s. iiii d. à lui paié par sa quictance donnée xxvie jour du mois de Juing xxvii l. iii s. iiii d.

GILLET BROSSART aide de la dicte venerie pour ses gages, robe et pencion deserviz en son dit office pour le tiers d'un an escheu au terme de la dicte Ascencion à lui paié par sa quictance donnée xxvie jour de Juing xxvii l. iii s. iiii d.

PHILIPPE DE LA CHAMBRE clerc de la dicte venerie pour ses gages, robe et pencion deservis en son dit office pour le tiers d'un an escheu au terme de la dicte Ascencion, à lui paié par sa quittance donnée xviiie de May ccciiii^xxxvi xxvii l. iii s. iiii d.

VARLÈS DES CHIENS

PIERRE BIART, dit Quetton, varlet des chiens du Roy, nostre Sire, pour ses gages deservis en son dit office pour le tiers d'un an, escheu au terme de la dicte Ascencion, viii d. p. par jour fait pour le tiers d'un an ad ce terme iiii l. xii d. p. pour sa robe de xl s. p. par an, fait pour le tiers ad ce terme cvi s. viii d. p. ; lesquelles parties font en somme x l. xiii d. à lui paié par sa quittance donnée xie jour de Juing x l. xiii d. p.

ROBIN RAFFON varlet des dis chiens, pour ses gages, robe et pencion deserviz en son dit office pour le tiers d'un an, c'est assavoir pour le terme fini à la dicte Ascencion, à lui paié par sa quictance donnée premier jour de Juillet x l. xiii d. p.

JEHAN CORNEBUSE varlet des dis chiens, pour autel chose, à lui paié pour le dit terme par sa quictance donnée xxve jour de Juing x l. xiii d. p.

GUILLEMIN GLORET pour semblable à lui paié par sa quictance donnée xxve jour de Juing x l. xiii d.

Philippot le Prouvencel pour semblable à lui paié par lettre donnée xxve jour de Juing x l. xiii d.

Perin le Parquier pour autel chose à lui paié par lettre donnée xxve jour de Juing x l. xiii d.

Jehan de Boucheviller pour semblable à lui paié par sa lettre faicte xviie jour de Juing x l. xiii d.

Jehin Billart pour autel chose à lui paié par sa quictance faicte xxve jour de Juing x l. xiii d.

Guillaume Mardargent, varlet des levriers du Roy nostre Sire, pour ses gages, robe et pencion deservis pour le dit terme, à li paié par sa quictance faicte xxvie jour de Juing x l. xiii d.

Adam Raffon pour semblable à lui paié par sa quictance donnée xxve de Juing x l. xiii d.

PAGES DES CHIENS

Gieffroy le Maçon page des chiens du Roy nostre Sire pour ses gages déserviz en son dit office pour le tiers d'un an escheu à l'Ascencion ccciiii^xx ix viii d. p. par jour fait pour le tiers d'un an ad ce terme liii s. iiii d. p. Lesquelles parties sont en somme vi l. xiiii s. v d. p. à lui paié par sa quictance donnée xxvie jour du mois de Juing pour ce..... vi l. xiiii s. v d. p.

Thevenin de la Dois pour ses gages et pencion deservis en son dit office pour le dit terme à lui paié par sa quictance donnée xxve jour de Juing vi l. xiiii s. v d. p.

Regn. Bouchart pour autel chose à lui paié par sa quictance donnée xxvie jour de Juing vi l. xiiii s. v d.

Perrin de la Rue pour semblable à li paié par sa quictance donnée xxve jour de Juing vi l. xiiii s. v d.

Guillemin le Parquier pour semblable à li paié par sa quictance faicte vi l. xiiii s. v d.

Guillaume Prouvencel pour autel chose par sa quictance faicte xxve jour de Juing vi l. xiiii s. v d.

Jeh. Regnault, page des levriers du Roy pour ses gages et pencion pour le terme à lui paié par sa quictance donnée xxve jour de Juing vi l. xiiii s. v d.

Guillaume de la Borne pour autel à li paié par sa lettre faicte xxve jour de Juing vi l. xiiii s. v d.

Jeh. Huelievre à lui paié pour autel chose à lui paié par sa quictance faicte xxve jour de Juing vi l. xiiii s. v. d.

Summa lxvii l iiii s. ii d. p.

AUTRE DESPENCE faicte pour iiii^{xx}xii chiens courans viii limiers et xxx levriers pour le Cerf, estans au séjour à Sermeze; dont la despense du pain pour les dis chiens est chargée sur le compte précédent, escheu à la Toussaints ccciiii^{xx}viii, ceste despense comptée au compte de moy Philippe de Courguilleroy, commençant à la Chandeleur iie jour de Février ccciiii^{xx}viii et finant à l'Ascencion enssuivant xxviie jour de May ccciiii^{xx} nuef.

Pour vi^{xx} toises de corde dont on a fait couples aux dis chiens, limiers et levriers estans au dit sejour par xliiii jours, du iie jour de Fevrier, feste de Chandeleur, jusques au xviie jour de mars, achettée ou marché de Samois, par ii jours iie et xxviie jour de Février, chascun toise ii d. p. xx s. p.

Pour deux paire de chauces nuefves pour deux povres varles qui gisent de nuiz avec les dis chiens et qui n'ont nulz gages achettées le viiie jour de Fevrier, chascune paire x s. xx s. p.

Pour deux paire de solers nuefs, pour les dis deux povres varlès qui gisent de nuiz avec les dis chiens estans ou dit séjour par le temps desus dit viii s. p.

Robert de Cantelon espicier pour iiii pinttes d'oille d'olive, avec soufre, vif argent et autres mistions, dont on a fait oincture pour oindre et aisier les dis chiens, oudit séjour par le temps desus dit xvi s. viii d. p.

Jeh. le Maqueur boucher pour xvi freissures de mouton dont on a donné à menger à plusieurs chiens descouraigés et qui ne voloient menger de pain ou dit séjour, par le temps desus dit, à li paié vxi s. p.

Pour xii livres de chandelle pour veoir à atuer les dix chiens ou dit sejor par le temps desus dit, achetté ou marché de Samois, chascune livre xiiii d. xiiii s. p.

Pour xii pingnes de bois dont on a pingné et nestoié les dis chiens limiers et levriers, ou dit sejour par le temps, achetté ou marché de Samois, chascun pingne iiii d. p. iiii s. p.

Jehan Rest, boucher, pour vi pinttes de saing de porc dont on a affaittié le potage de fèves pour les dis chiens ou dit sejour qui ne vouloient menger de pain, par le temps desus dit, pour chascune pinte ii s. p. xii s. p.

Adam Margolet de Bry, pour une mine de feves, pour fère le potage des dis chiens ou dit sejour par le temps desus dit, pour ce vi s. p.

Pour sel dont on a salé le pottage des dis chiens ou dit sejour par le temps desus dit, pour ce vi s. p.

Colin Quartier de Samois pour xvi pinttes de lait de vache dont on a nourry et gouverné une chienne avec viii cheaux ou dit sejour par le temps desus dit, chascune pinte vi deniers parisis viii s. p.

Pour xii coliers à levriers pour xii des levriers du Roy ou dit sejour, achettées à Samois xvie jour de Fevrier xii s. p.

Pour iiii trais à limiers pour iiii des limiers du Roy, estans ou dit sejour achettées au dit lieu de Samois xvie de Fevrier v s. iiii d. p.

Romy de Ver drapier de Meleun pour deux aulnes de drap dont on a fait une houpelande et un chaperon pour un povre varlet qui gist de nuiz avec les dis chiens et qui n'a nulz gages xvi s. p.

Perrin le Breton, cousturier pour la façon de la dicte houpelande et chaperon pour le dit povre varlet iiii s. p.

Robin Raffon, varlet des chiens du Roy Noste Sire, pour argent à lui baillé pour mener les dis chiens à Saint Mesnier pour doubte de mal de rage, et pour faire yllec chanter une messe devant les dis chiens et pour fère offrendes de cire et d'argent devant le dit Saint, pour ce xxiiiie jour de Fevrier xx s. p.

Pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers pour le cerf desus dit, estans en la dicte ville de Saint Mesme le xxiiiie jour de Fevrier pour ce xx s. p.

AUTRE DESPENCE faicte pour iiii^xx xii chiens, viii limiers et xxx levriers pour le Cerf desus dis, depuis qu'ilz partirent du dit sejour pour aler chacer le cerf a vau les forestz du Roy que cervoisons commencèrent, en pain, corde, sel et plusieurs autres neccessités pour les dis chiens, comptée ou compte de je Philippe de Courguilleroy du terme commençant à la dicte Chandeleur et finant à la dicte Ascension.

Adam Le Noir boulenger demourant à Champengne les Moret pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers desus dis, estans au dit Champengne pour chacer le cerf ès bois de Courvensuie et ou pais d'environ par vi jours, du xviie jour de mars que cervoisons commencèrent, jusques au xxiiie jour du dit mois, à lui paié par sa quictance, donnée xxviie jour du dit mois de mars. vii l. p.

SIMON CHASTEVOY boulenger de Sermeze pour pain par lui baillé et livré pour les dis chiens limiers et levriers estans en la dicte ville, à une cuiriée d'un cerf, pour le xxiiii[e] jour de mars enprès la dicte ville pour ce xx s. p.

Pour corde dont on a fait couples aux dis chiens et levriers estans en la dicte ville de Champegne par le temps desus dit à lui paié viii s. viii d.

Pour quatre trais de poil, pour iiii des limiers du Roy estans en la dicte ville par le temps desus dit à Jehan Corrdellecte cordier de Moret v s. iiii d.

Pour deux paire de solers nuefs pour deux varles qui gisent de nuiz avec les dis chiens et qui n'ont nulz gaiges achectés à Moret xix[e] jour de Mars viii s.

Pour deux paire de chauces nuefves pour les dis deux povres varlès qui gisent de nuiz avec les dis chiens et qui n'ont nulz gages à Jehan Ony le xix[e] jour de Mars xx s.

JEHAN LE MASQUEUR de Moret pour vi froisures de mouton pour donner à plusieurs chiens qui ne voloient menger de pain, par le temps desus dit iiii s.

Pour sel vin aigre pour saucer les piés de plusieurs chiens esgravés et pour chandelle à veoir à atirer les dis chiens de nuiz en la dicte ville par le temps desus dit à Thevenin de Lopion de Moret, à lui paié xxii[e] de Mars vi s. viii d. p.

SIMONET PESCHET boulenger demourant à Moret pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers du Roy Nostre Sire pour le cerf estans en la dicte ville de Champengne pour chacer ès bois de Courneufrue et ou païs d'environ, par xv jours du xxiiii[e] jour de Mars jusques au viii[e] jour de Avril ensuivant à lui paié par sa lettre donnée la veille de Pasques commeniaux ccciiii[xx] nuef xvi l. xvii s. p.

Pour corde achettée à Samois dont on a fait couples aux dis chiens estans en la dicte ville par le temps desus dit pour ce paié xxiiii[e] jour de Mars x s. viii d.

JEH. le Serrurier de Samois pour xii ferrures de coliers à levriers pour xii des levriers du Roy estans en la dicte ville de Champengne par le temps desus dit xii s.

JEH. LE MASQUEUR de Fontainebliaut pour viii froissures de mouton pour donner à plusieurs chiens descouragés qui ne voloient menger de pain, estant en la dicte ville par le temps desus dit à lui paié viii s.

THEVENIN DE LOPION de Moret pour quatre livres de chan-

delle pour veoir à atirer les dis chiens de nuiz en la dicte ville par le temps desus dit à lui paié iiii s.

Guillaume Lestournel, varlet de Monsieur d'Omont, qui a admené quatre chiens les quelx le d. Monsieur d'Omont avoit présenté au Roy à Paris, pour ce à lui paié à avoir admenés les dis chiens de Paris à Champengne où estoient les chiens du dit Seigneur, demouré par iii jours vie, viie et viiie avril, pour ce xx s.

Jeh. le Mercier de Moret pour douze puignes de bois dont on a puigné les dis chiens en ladicte ville de Champengne par le temps desus dit iiii s.

Pour sel dont on a salpouldré 1 cerf prins es bois de Courneufuie envoié devers le Roy à Paris vie jour d'Avril pour ce viii s. viii d.

Pour autel sel achetté à Samois le viie jour d'Avril dont on a salé un autre cerf, mené à Paris le dit jour pour ce viii s.

Pour unes chauces nuefves pour un povre varlet qui gist de nuiz avec les dis chiens et qui n'a nulz gaiges pour ce x s.

Philippot Piquet boulenger demourant à Villeneuve Saint George pour pain pour les chiens limiers, levriers tous ensemble estans en la dicte ville pour chacer le cerf en la forest de Scenart et ou païs d'environ, par xxv jours, du viiie jour d'Avril jusques au iiie jour de May, à lui paié par sa quictance donnée xie jour du mois de Juing

xxxiiii l. vii s. viii d. p.

Guillaume le cordier de Villenuefve Saint George pour iiiixx toises de corde dont on a fait couples aux dis chiens courans, limiers et levriers estans en la dicte ville par xxv jours du viiie jour d'avril jusques au iiie jour de May

xiii s. iiii d. p.

Pour sel achetté en la dicte Villenuefve dont on a salé deux cerfs pour le Roy, menés à Meleun le xiie jour d'Avril

xx s.

Pour autre sel dont on a salé deux cerfs pour le Roy en la dicte Villenuefve le xvie jour d'avril viii s.

Pour deux paire de solers nuefs pour deux povres varles qui gisent de nuiz avec les dis chiens et qui n'ont nulz gages achettés en la dicte Villenuefve xiiiie jour d'Avril viii s.

Pour deux livres de chandelle pour veoir a atirer les dis chiens de nuiz estans en la dicte ville par le temps de susdit chascune livre xii d. ii s.

Pour sel achetté à la dicte Villenuefve dont on a salé un

cerf prins pour le Roy en la forest de Scenart xxiiii[e] jour d'Avril xx s.

Pour quattre pinttes de oille d'olive, demi quarteron vif argent, un quarteron cope rose achetée à Paris dont on a fait ointture à oindre plusieurs chiens enfondus, estans en la dicte ville par le temps desusdit, pour ce paié, xvi[e] jour d'Avril xx s.

Pour deux trais de poil pour deux des limiers du Roy achettés à Paris le xvi[e] jour du mois d'Avril, chascun trait xvi d. ii s. viii d.

JEHAN THIERREE boulengier, demourant à Bondis, pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers pour le cerf, estans tous ensemble à Bondis pour chacer en la de Livry en Launoy et ou païs d'environ paur ix jours du iii[e] jour de May jusques au xii[e] du dit mois à lui paié, si comme il appert par sa quictance donnée xii[e] jour du mois de May xii l. viii s.

Pour une piece de cuir de vache dont on a fait coliers à limiers pour quatre des limiers du Roy achetté à Paris le vii[e] jour de May viii s. viii d.

Pour quatre trais de poil à iiii des limiers du Roy achectés à Paris le viii[e] jour du dit mois de May v s. iiii d.

Pour sel achetté à Paris dont on a salé deux cerfs pour le Roy, le viii[e] jour de May xvi s.

JEHAN DANIEL de Bondis pour sel et vin aigre à salsser les piés de plusieurs chiens esgravés, estans en la dicte ville de Bondis par le temps desus ii s. viii d.

Pour autre sel dont on a salé deux cerfs pour le Roy le x[e] jour de May xiii s. iiii d. p.

JEHAN le Cordier de Chelle Saincte Baudour pour xl toises de corde dont on a fait couples pour les dis chiens et levriers estans en la dicte ville de Bondis achettés en la dicte ville le x[e] jour de May vi s. viii d.

Pour argent baillé à un varlet qui a admené en la venerie chiens que Guillaume Cochet avoit donné au Roy, venus de Choisi à Bondis, par iii jours à lui paié xi[e] jour de May xx s.

JEHAN PINART de Bondis pour vii froissures de mouton pour donner à plusieurs chiens descouragés qui ne vouloient menger de pain en la dicte ville par le temps desus dit pour ce iiii s.

Pour pain pour les chiens à une cuiriée qui a esté faicte pour le Roy à un cerf prins au desoubs de l'abbaie de Livry en la dicte forest, acheté à Chelle xi[e] jour de May xii s.

Tacin de Chambli boulenger demourant à Saint Port pour pain pour les chiens courans, limiers, levriers, estans tous ensemble en la dicte ville pour chacer en la forest de Bière, de Rougeau et ou païs d'environ par xv jours du xiie de May, jusques au xxviie jour dudit mois, qui fu feste d'Ascencion, si comme il appert par sa lettre donnée xie jour de Juing
xxxi l. xviii s. p.

Perrin le Cordier de Meleun pour la toises de corde dont on a fait couples aux dis chiens, tous ensemble estans en la dicte ville par le temps desus dit à lui paié xviie de May x s.

Jehan le Besgue batelier de la dicte ville de Saint Port pour la poine de lui et d'un varlet qui ont passé et rapacé les gens de la venerie, les chevaux et les chiens par la rivière de Saine qui par plusieurs fois sont allés chacer es bois de Bière, pour ce à lui paié xxviie jour de Juing xx s.

Pour la poine d'avoir admené un grant batel de Corbeul au dit lieu de Saint Port pour passer et rapasser yceulx gens et chiens de la dicte venerie par les chaces qu'ilz ont faictes en la dicte forest pour ce paié xiiii s. viii d.

Pour sel achetté à Corbeul dont on a salé ii cerfs à Saint-Port le xviie de May xx s.

Pour autre sel achetté à Meleun xxiiiie jour de May dont on a salé un cerf pour le Roy, pour ce x s.

Jehan de Saint Port pour iiii livres de chandelle pour veoir à atirer les dis chiens iiii s.

Jacquet de la viconté de Meleun, pour deux boiceaux de sel achettés de lui dont on a salé un cerf pour le Roy le xxve jour de May. viii s. p.

Pour viii coliers à levriers achetés à Meleun xxvie jour de May pour les levriers du Roy, chascun colier ii s. xvi s. p.

AUTRE DESPENCE faicte pour iiii^{xx} chiens pour le senglier et xii chiens pour le cerf avec viii mastins, les quelx ont esté achettés ou païs de Picardie pour le Roy ceste présente année estans tous ensemble au sejour à Sermeze, par viii^{xx}xiii jours, du xviiie jour de Septembre ccciiii^{xx}viii jusques au xe jour de Mars en suivant ou dit an, comptée ou compte de je Philippe de Courguilleroy, du terme començant à la dicte Chandeleur et finant à la dicte Ascencion enssuivant.

SIMON CHASTENOY le viel demourant à Sermeze pour pain pour les chiens courans et mastins, pour le cerf et pour le porc, estans tous ensemble au sejour à Sermeze par viii^xx^xiii jours du xviiie jour de Septembre ccciiii^xx^viii, jusques au xe jour de Mars, ensuivant ou dit an à lui paié par sa quittance donnée x^e^ jour du dit mois de mars vi^xx^ frans d'or (xvi s. p. pièce) viii^xx^xvi l. p.

GUILLAUME le Cordier de Moret pour iiii^xx^ toises de corde dont on a fait couples pour les dis chiens, estans ou dit sejour par le temps de sus dit à li paié xiii s. iiii d.

Pour deux paire de chauces nuefves pour un povre varlet qui gist de nuiz avec les dis chiens et qui n'a nulz gages pour ce xvi s.

Pour deux paire de solers nuefs pour le dit varlet qui gist de nuiz avec les dis chiens et qui n'a nulz gages, pour paire ii sols p. viii s.

Pour viii livres de chandelle pour veoir à atirer les dis chieus ou dit sejour, estans ou dit Sermaize, par le temps desus dit pour ce viii s.

Pour xxiiii puignes de bois dont on a puigné et nestoié les dis chiens ou dit sejour par le temps dit achettés à Samois chascun puigne iiii d. parisis. viii s. p.

Pour sel achetté à Moret dont on a salé le potage des dis chiens oudit sejour par le temps desus dit à Thevenin de Lopion de la dicte ville vi s. viii d.

Pour oille de chenevuiz, souffre, vif argent, dont on a fait oingnements pour oindre et nestoier de rongne les dis chiens au dit Thevenin de Lopion. viii s.

JEHAN CATON boucher de Moret pour xvi froissures de mouton achettées de lui pour donner à plusieurs chiens descouragés et qui ne vouloient menger de pain, ou dit sejour par le temps desus dit xvi s.

A GERVESOT DE LA CHAMBRE pour les despens de lui iie à aler à Paris devers les Trésoriers et changeur du Tresor dudit seigneur pour pourchasser les deniers de ce présent compte et yceulx porter devers Messire Philippe de Courguilleroy, demouré ad ce faire, tant en alant, séjournant à Paris, comme retournant devers Messire Philippe par xvi jours, pour chascun jour xvi s. parisis. xii l. xvi s.

A lui pour parchemin, papier et encre à doubler ce présent compte en iii parties, c'est assavoir l'une en papier et

les deux autres en parchemin et pour la poine d'un clerc ad ce faire, pour ce

Expensa totalis prout jacet
ixclxiii l. ix s. v d. p.
(Li cx l. ii s. ix d. p.)

DOCUMENTS

SUR

LES RELIEURS

DES ORDRES ROYAUX

DE SAINT-MICHEL ET DU SAINT-ESPRIT

Publiés par M. F. Mazeroll

(SUITE)

GABRIEL-JEAN-BAPTISTE TIGER
1728-1786 (1)

G.-J.-B. Tiger, qui succéda à L.-J. Dubois comme relieur des ordres, employa, pour les travaux qu'il exécuta, les mêmes fers que ceux qui avaient servi à son prédécesseur. Les livres des statuts des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit ont toujours le même écusson aux armes royales au centre des plats; les statuts du Saint-Esprit conservent la colombe aux coins de la reliure. Les livres de prières du Saint-Esprit, reliés en maroquin rouge ou en veau, imprimés en 1703 et réimprimés, avec des variantes, en 1768, ont tous la même décoration sur leurs plats, une croix du Saint-Esprit. (Voir *Bibl. nat., Réserve,* B 903).

Sur un exemplaire des statuts de l'ordre du Saint-Esprit, conservé à la Bibliothèque Nationale (Ll 14, n° 39B),

(1) La découverte de nouveaux documents nous a permis de reculer la date extrême des travaux de Tiger. Nous avions donné dans la notice en tête de ce travail la date de 1770.

se trouve, collée à l'intérieur du plat, l'étiquette de Tiger, que nous reproduisons ci-dessous :

> TIGER, Relieur des Ordres du Roi & Marchand Papetier, au Pilier Littéraire, Place de Cambrai, attenant le Collège Royal, en entrant par la rue S. Jacques, vend ce qui concerne l'Écriture, & se charge de l'entretien des Bibliothèques
>
> A PARIS.

Tiger relia aussi un catalogue manuscrit et *enluminé*, des chevaliers, commandeurs et officiers du Saint-Esprit; il en sera question à la suite de ce travail, quand nous parlerons des miniaturistes qui travaillèrent pour les ordres du Roi.

1728

45. — *G.-J.-B. Tiger, statuts de Saint-Michel.*

Memoire de Tiger, relieur.

à 4 livres 10 sols, 27 livres.	Premièrement, pour avoir, par l'ordre de Monsieur de Clerembaut, relié en veau *fauve*, avec les armes du Roy et trois filets sur le plat, doré sur tranche, six volumes *intitulés*: Statuts de l'ordre de Saint-Michel, à 5 livres le volume, font, cy, 30 livres.
à 1 livre, 3 livres.	2° Trois de même, en papier doré et doré sur tranche, à 1 livre 10 sols le volume, font, cy, 4 livres 10 sols.
à 10 sols 1 livre 10 sols.	Trois de même, en papier marbré, doré sur tranche, à 15 sols le volume, font, cy, 2 livres 15 sols.
31 livres 10 sols.	Total 37 livres 5 sols.

(*Signé*) : TIGER.

Arresté à trente-une livres dix sol.

(*A la suite.*) Je prie Monsieur Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer par M. Gueffier, trésorier du Marc d'Or en exercice, la somme de trente-une livres dix sols contenue au mémoire cy-dessus, à Tiger, relieur de l'ordre, laquelle somme luy sera passée et allouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie.

Fait à Paris, ce vingt-quatre d'octobre mil sept cent vingt-huit.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

(*A la suite.*) J'ai receu de M. Gueffier, trésorier du Marc d'Or, à la décharge de l'ordre du Saint-Esprit, la somme de trente-une livres dix sols, pour le contenu au mémoire de l'autre part, dont je quitte.

A Paris, ce 30 octobre 1728.

(*Signé*) : TIGER.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1262, fol. 345 r° et v°. — Minute, Ms. Cl. 1099, fol. 292 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1728, Ms. Cl. 1262, fol. 170 r°, et copie du XVIIIe siècle, Ms. Cl. 1194, fol. 272 v° et 273 r°).

1729

46. — *G.-J.-B. Tiger, livres de prières du Saint-Esprit et statuts de Saint-Michel.*

Mémoire des livres que Monsieur de Clairembaut a donné à relier à Tiger.

4 livres, suivant ce qui a esté payé en 1728	Huit statuts de l'ordre de Saint-Michel relié en papier doré, doré sur tranche, à vingt sols le volume, 8 livres.
3 livres pièce, 36 livres, suivant ce qui a esté payé en 1728	Douze petits livres de prières de l'ordre du Saint-Esprit relié en maroquin rouge, la croix de chevalier au milieu, à 3 livres le volume, cela fait 36 livres.
	44 livres.

Rendu le 20 de février 1729.

Arresté par ordre, le 7 mars 1729, à 40 livres.

(*A la suite.*) Je prie M. Dodun, commandeur et grand trésorier des Ordres du Roi, de faire payer par M. Chupin, trésorier du Marc d'Or en exercice, la somme de quarante livres à Tiger, relieur, contenus au mémoire cy-dessus, laquelle somme sera passée et allouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie des ordres, en raportant le présent et quittance dudit Tiger.

Fait à Paris, le huitième mars mil sept cent vingt-neuf.

(*Signé*) : L'Abbé de Pomponne.

(*En marge.*) Je prie M. Chupin, trésorier du Marc, de payer au sieur Tiger, relieur, ladite somme de quarente livres cy-dessus.

A Paris, ce treize mars mil sept cent vingt-neuf.

(*Signé*) : Dodun.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1263, fol. 162 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des Ordres du Roi pour 1729, même Ms., fol. 14 v°).

1729

47. — *G.-J.-B. Tiger, livres de prières du Saint-Esprit et statuts de Saint-Michel.*

Mémoire pour M. Clerambeau, généalogiste du Roy.

Premièrement.

Douze volumes des statuts de l'ordre de Saint-Michel relié en veau fauve, doré sur tranche, les armes sur le plat et trois filets en or, à raison de six livres le volume, monte à la somme de soixante et douze livres. Cy, 72 livres.

Item, douze volumes de prières du Saint-Esprit relié en marocquin et la croix de l'ordre sur le plat, à raison de trois livres le volume, monte à la somme de trente-six livres. Cy, 36 livres.

Total 108 livres.

(*A la suite.*) Je prie M. Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer par M. Chupin, trésorier du Marc d'Or en exercice, la somme de cent huit livres à Tiger, relieur, contenue au mémoire cy-dessus, laquelle somme sera passée et allouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie des ordres, en raportant le présent et quittance dudit Tiger.

Fait à Paris, le dixième d'octobre mil sept cent vingt-neuf.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

(*En face.*) J'ay receu de M. Chuppin, trésorier du Marc d'Or en exercice, la somme de cent huit livres pour les ouvrages de reliure de douze exemplaires des statuts de l'ordre de Saint-Michel et de douze livres de prières de l'ordre du Saint-Esprit, contenues au mémoire cy-contre, suivant le mandement de M. l'abbé de Pomponne, commandeur et chancelier des ordres du Roy, du dix des présent mois et an, dont je quitte.

A Paris, ce 28e jour d'octobre mil sept cent vingt-neuf.

(*Signé*) : TIGER.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1263, fol. 160 r° à 161 r°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1729, même Ms., fol. 14 v°).

1730

48. — *G.-J.-B. Tiger, statuts et livres de prières du Saint-Esprit.*

Mémoire des livres que M. Clairambault a donné à relier à Tiger, par ordre de M. l'abé de Pomponne, chancelier.

Du 21 janvier 1730.

Dix statuts de l'ordre du Saint-Esprit en maroquin rouge,

avec les armes du Roy et ornemens de l'ordre, dorez sur tranche, à dix livres chacun, montent à 100 livres.

Deux autres mêmes statuts, reliez en veau fauve, avec la même dorure, à 8 livres, 16 livres.

Et douze livres de prières de l'ordre, reliez en maroquin rouge, avec la croix du Saint-Esprit, à raison de 3 livres chacun, 36 livres.

152 livres.

Arresté par ordre ledit jour, 21 de janvier 1730, à 152 livres.

(*A la suite.*) Je prie Monsieur Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roi, de faire payer par M. Gueffier, trésorier du Marc d'Or en exercice, la somme de cent cinquante-deux livres à Tiger, relieur, contenue au mémoire cy-dessus, laquelle somme sera passée et allouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie des ordres, en raportant le présent et quittance dudit Tiger.

Fait à Paris, le 21e jour de janvier mil sept cent trente.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

(*En marge.*) Bon à payer par M. Gueffier.

A Paris, ce 5 février 1730.

(*Signé*) : DODUN.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1263, fol. 327 ro. Au verso, la signature de Tiger. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1730, même Ms., fol. 185 vo).

1730

49. — *G.-J.-B. Tiger, statuts de Saint-Michel.*

Mémoire des statuts abrégez de l'ordre de Saint-Michel reliez en papier doré, marbré et doré sur tranche, par ordre de Monseigneur l'abbé de Pomponne, commandeur et chancelier des ordres, par Tiger, relieur de l'ordre.

Rendu le 28 octobre 1730, remis à M. Clairambault douze exemplaires des statuts abrégez de l'ordre de Saint-Michel, reliez en papier doré et dorez sur tranche, à trente sols pièce. Cy, 18 livres.

(*A la suite.*) Réduit à 20 sols pièce, comme ils ont esté payez en 1728.

Ce 20 novembre 1730. Cy, 12 livres.

Bon pour payer, ce . . . .

(*A la suite.*) Monsieur Gueffier, trésorier du Marc d'Or en exercice en la presente année, payera les douze livres portez en ce mémoire, qui luy seront allouez en la dépensse de son compte.

Fait à Paris, le dixième décembre mil sept cent trente.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

(*Au verso du mémoire.*) Reçu le contenu de l'autre part.

(*Signé*) : TIGER.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1263, fol. 329 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1730, même Ms., fol. 186 r°).

1730

50. — *G.-J.-B. Tiger, recueil d'édits, déclarations, etc., concernant l'ordre du Saint-Esprit et le Marc d'Or.*

Mémoire de ce que Tiger, relieur de l'ordre, a fait par ordre de M. Chupin, en 1730.

Deux volumes in-4° du Recueil des édits, déclarations, etc., concernant l'ordre du Saint-Esprit et le Marc d'Or, reliez en veau fauve, avec 3 filets d'or sur le plat, à raison de 4 livres pièce. Cy, 8 livres.

Autre pareil volume, relié à l'ordinaire. Pour celui-cy, 2 livres.

10 livres.

Ledit relieur suplie Messieurs Gueffier ou Chupin de le faire payer, ayant travaillé, par ordre de M. Chupin, pour Mgr Dodun, M. le marquis de Breteuil et M. Gueffier.

(*A la suite.*) Je prie M. Chuppin, trésorier du Marc d'Or en exercice, de payer au sieur Tiger, relieur de l'ordre du Saint-Esprit, la somme de dix livres, pour les relieure de trois exemplaires du recueil du Marc d'Or, mentionnez cy-dessus, de laquelle somme je luy tiendray compte sur les fonds de l'ordre du Saint-Esprit, en me rendant le présent quittancé.

A Paris, ce 28e février 1733.

(*Signé*) : Dodun.

(*A la suite.*) Reçu 10 livre (*sic*) pour le contenu de l'autre part.

15 juillet 1733.

(*Signé*) : Tiger.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1265, fol. 179 ro et vo. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1733, même Ms., fol. 15 vo et 16 ro).

1731

51. — *G.-J.-B. Tiger, statuts du Saint-Esprit et de Saint-Michel.*

Mémoire des status de l'ordre du Saint-Esprit et de Saint-Michel rendu à M. Clairambault par Tiger, le relieur, le 7 août 1731.

(*En marge.*) Livres en réserve chez M. de Clerembaut.

Premièrement.

Douze statues de l'ordre du Saint-Esprit relié en maroquin rouge, avec les armes du

Paiez à ce prix de 10 l. pièce, par ordre du 21 janvier 1730.

Roi au milieu et ceux de l'ordre au quatre coin (*sic*) à dix livres chacun, monte à la somme de cent-vingt livres. Cy, 120 livres.

Id.

Douze statues de l'ordre de Saint-Michel relié en veau fauve, doré sur tranche, trois fillets sur le plat, avec les armes du Roy au milieu, à six livres chacun, monte à soixante et douze livres. Cy, 72 livres.

Id.

Item, douze petites (*sic*) statues de l'ordre de Saint-Michel relié en papier doré et doré sur tranche, à vingt sols chacun, monte à douze livres. Cy, 12 livres.

Total 204 livres.

(*A la suite.*) Je prie M. Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roy, de faire payer par M. Chupin, trésorier du Marc d'Or, en exercice, la somme de deux cent quatre livres à Tiger, relieur, contenue au mémoire cy-dessus, laquelle somme sera passée et allouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie des ordres, en raportant le présent et quittance dudit Tiger.

Fait à Paris, le 9e jour d'avril mil sept cent trente et un.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

(*En marge.*) Je prie M. Chupin de payer la somme de deux cent quatre livres.

A Paris, ce quinze avril mil sept cent trente et un.

(*Signé*) : DODUN.

(*A la fin du mémoire.*) Je soussigné reconnoist avoir receu de M. Chuppin, trésorier du Marc d'Or, la somme de deux cent quatre livres pour le contenu au mémoire de l'autre part et suivant les mandements cy-dessus, dont quittance.

Ce seize avril mil sept cent trente-un.

(*Signé*) : TIGER.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1264, fol. 179 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la

Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1731, même Ms., fol. 14 r°).

1733

52. — *G.-J.-B. Tiger, statuts de Saint-Michel et catalogue des chevaliers du Saint-Esprit.*

Mémoire des statues de Saint-Michel que M. de Clerambault, généalogiste des ordres du Roy, m'a donné à relier.

Premièrement.

Du 1er frévrier (*sic*) 1733.

Douze volumes in-carto des statues de l'ordre de Saint-Michel relié en veau fauve, doré sur tranche, trois filets sur le plat et les armes du Roy au milieu, à six livres le volume, monte à la somme de soixante et douze livres. Cy, 72 livres.

De plus, douze petit en papié doré, à vingt sols le volume, monte à douze liv. Cy, 12 livres.

Item, catalogue des chevaliers du Saint-Esprit, un volume in-folio relié en maroquin
à 20 livres. rouge, doré sur tranche, les armes du Roy au milieu du plat et ceux du Saint-Esprit au quatre coin et une roulette d'or tout autour, vingt-cinq livres. Cy, 25 livres.

Total 109 livres.

(*Au-dessous.*) Réduit à la somme de 104 livres.

(*A la suite.*) Je prie M. Dodun, commandeur et grand trésorier du Marc d'Or en exercice, de faire payer par M. Chupin, trésorier du Marc d'Or en exercice, la somme de cent quatre livres à Tiger, relieur, contenue au mémoire cy-dessus, laquelle somme sera passée et alouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie des ordres, en raportant le présent et quittance.

Fait à Paris, ce vingtième de février mil sept cent trente-trois.

(*Signé*) : L'Abbé de Pomponne.

(*En marge.*) Bon à payer par M. Chupin.
Ce 21 février 1733.

(*Signé*) : DODUN.

(*A la fin du mémoire.*) J'ay receu de M. Chuppin, trésorier du Marc d'Or en exercice la présente année, la somme de cent quatre livres pour le contenu au mémoire cy-dessus et de l'autre part, suivant le mandement de Monsieur l'abbé de Pomponne du 20 des présens mois et an.

A Paris, ce 25 février 1733.

(*Signé*) : TIGER.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1265, fol. 177 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1733, même Ms., fol. 15 v°).

1733

53. — *G.-J.-B. Tiger, catalogues des chevaliers du Saint-Esprit.*

Mémoire des catalogues des chevaliers du Saint-Esprit reliez par Tiger, par ordre de Mgr. l'abé de Pomponne, chancelier, au mois de may et depuis, jusques et y compris le 30 juillet 1733.

Réduit, sous le bon plaisir de M. le Chancelier, à 4 livres pièce, 308 livres.	Soixante et dix-sept volumes in-folio en veau fauve, avec les armes du Roy sur le plat et les chifres de Sa Majesté, avec les croix sur le dos, à raison de 4 livres 10 sols pièce,	346 livres.
à 10 livres.	Un en veau fauve avec les armes du Roy, une roulette et les ornemens du Saint-Esprit aux coins et sur le dos, doré sur tranche,	12 livres.
id. 10 livres.	Un relié en vélin vert-bleu, avec les mêmes ornemens,	12 livres.
3 livres.	Pour les ports,	4 livres.
Total 331 livres.	Total	374 livres.

(*A la suite.*) Je prie M. Dodun, commandeur et grand trésorier des ordres du Roi, de faire payer par M. Chupin, trésorier du Marc d'Or en exercice, la somme de trois cens trente-une livres à Tiger, relieur, contenue au mémoire cy-dessus, laquelle somme sera passée et allouée dans les Comptes de la Grande Trésorerie des ordres, en raportant le présent et quittance dudit Tiger.

Fait à Paris, le 1er jour d'aoust 1733.

(*Signé*) : L'ABBÉ DE POMPONNE.

(*En marge.*) Ce, par l'ordre exprès du Roy.

(*A la fin du mémoire.*) Reçu le contenu de l'autre part.

A Paris, le 9 aoust 1733.

(*Signé*) : TIGER.

(Original. — Bibl. Nat., Ms. Cl. 1265, fol. 181 r° et v°. — La mention de cette dépense se trouve dans le Compte de la Grande Trésorerie des ordres du Roi pour 1733, même Ms., fol. 16 r°).

(*A suivre.*)

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

MAURICE VAUCAIRE. — Vingt masques. Dessins de Louis Morin. *En vente à la librairie A. Rouquette, s. d.* (1895), pet. in-8 (100 fr.).

Ordinairement, à pareille époque, un certain nombre de publications nouvelles, plus ou moins luxueuses, attirent les regards des bibliophiles aux vitrines des libraires ; il faut, pour cette fin d'année, constater, de la part des éditeurs, un ralentissement notable dans la production des beaux livres. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il y ait pénurie totale. Voilà, en effet, un ravissant petit livre que l'éditeur Alexis Rouquette présente aux amateurs délicats et raffinés. Les *Vingt Masques* de M. Maurice Vaucaire, illustrés par Louis Morin, feront — s'ils ne font déjà — bien des envieux ; car le tirage de ce petit bijou, admirablement imprimé, à Évreux, par Charles Hérissey, a été strictement limité à 100 exemplaires numérotés, et il y a, j'estime, plus de cent bibliophiles qui voudront le placer sur le rayon d'honneur de leur bibliothèque.

L'ouvrage était à peine sorti des mains de l'artiste que déjà il était presque totalement enlevé et peut-être même au moment où j'écris ces lignes, n'en reste-t-il plus un seul exemplaire à la librairie du passage Choiseul.

Maurice Vaucaire, le poète, non plus que Louis Morin, l'illustrateur, n'ont besoin d'être présentés ici. On connaît les poésies de l'un comme on a souvent remarqué les dessins de l'autre ; mais on peut dire que la réunion de ces deux talents, si personnels et si bien faits l'un pour l'autre, a produit un délicieux petit livre. Les vers de Maurice Vaucaire sont incisifs, alertes et pimpants ; pour illustrer ces rimes galantes et enjouées, il ne fallait rien moins que la plume spirituelle et fantaisiste de Louis Morin. L'artiste — qui

est écrivain aussi à ses heures — a été très heureusement inspiré dans les trente-six compositions des *Vingt Masques*.

Ce qui leur donne un charme tout particulier, c'est que chaque dessin de chaque exemplaire a été rehaussé à l'aquarelle par l'artiste lui-même, avec une exquise légèreté de touche.

Les cent exemplaires sont tirés sur papier impérial du Japon et contiennent, en plus des compositions dans le texte, un tirage hors texte de ces mêmes dessins, mais en deux tons seulement, sur papier de Chine. La couverture, illustrée en couleur d'après un pastel de Louis Morin, a été tirée à la poupée.

Les *Vingt Masques* ne font pas seulement honneur au poète et à l'artiste; l'éditeur, M. Alexis Rouquette, a donné tous ses soins à cette luxueuse édition; il n'est donc que juste de l'associer au succès bien légitime qui a, dès la mise en vente, accueilli cette ravissante publication.

GEORGES VICAIRE.

— L'Hymne à Cérès, traduit en vers par ANATOLE DE MONTAIGLON. *Paris, imprimerie D. Dumoulin et Cie, 5, rue des Grands-Augustins, 5,* 1895, in-12 de 2 ff.-49 pp. et 1 f. blanc.

L'*École des Chartes* perdait, le 1er septembre dernier, en la personne de M. Anatole de Montaiglon, l'un de ses maîtres les plus autorisés; la mort du savant professeur ne fut pas seulement un deuil pour ceux qui avaient été ses camarades, ses collègues ou ses élèves; le monde de l'érudition ne fut pas moins affligé de la disparition d'un homme qui avait tant fait pour elle.

Il ne m'appartient pas de retracer ici l'œuvre de M. A. de Montaiglon; à la fin de l'année 1891, quelques-uns des fervents admirateurs de ce maître eurent la touchante idée, pour fêter le cinquantième anniversaire de son professorat à l'École des Chartes, de dresser la bibliographie de ses travaux. Une souscription fut ouverte et les listes ne tardèrent pas à se couvrir de signatures (1).

(1) Bibliographie des travaux de M. A. de Montaiglon, professeur à l'École des Chartes. Beaux-Arts — Archéologie — Histoire littéraire — Curiosités — Poésies. — *A Paris, imprimé aux dépens des souscripteurs. Novembre* MDCCCXCI (Imprimerie Jouaust), in-8, tiré à 201 exemplaires.

M. A. de Montaiglon ne s'est jamais confiné dans une spécialité ; les beaux-arts, l'archéologie, l'histoire littéraire, la curiosité lui sont également redevables de travaux remarquables. On peut le voir par la bibliographie de ses œuvres qui enregistre, au mois de novembre 1891, tant en livres, brochures, qu'articles de journaux ou de revues, 684 numéros.

Dans ce chiffre respectable qui dit assez quelle était la puissance de travail de l'éminent érudit, sont comprises un certain nombre de poésies (nos 668 à 684). Cette dernière partie de la bibliographie de M. de Montaiglon vient de s'enrichir d'un numéro, grâce à M. Joseph Dumoulin, l'un des jeunes et plus distingués élèves du maître.

Depuis plus de seize ans, M. de Montaiglon occupait les instants de loisir que lui laissaient ses recherches bibliographiques ou historiques, à traduire en vers l'*Hymne à Cérès*. C'était, nous dit M. J. Dumoulin dans une courte introduction, son « œuvre de prédilection ». M. de Montaiglon n'a pas eu la joie de voir son *Hymne à Cérès* imprimé aux frais et par les soins pieux de son jeune élève ; cette traduction n'ajoutera, je pense, aucun fleuron à la couronne littéraire de son regretté professeur, mais il n'en faut pas moins remercier M. Joseph Dumoulin de l'avoir publiée.

L'*Hymne à Cérès*, imprimé avec beaucoup de soin, a été tiré à petit nombre et n'a pas été mis dans le commerce.

G. V.

— Introduction à l'Histoire de l'Asie. Turcs et Mongols, des origines à 1405, par Léon Cahun, conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine. *Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, 5, libraires de la Société des Gens de lettres*, 1896, in-8 de XIII-519 pp. (10 fr.)

Jusqu'à ce jour, il n'existait, dans aucune langue, aucune histoire proprement dite de l'Asie au moyen âge. M. Léon Cahun, le savant conservateur de la Bibliothèque Mazarine, très familiarisé avec les langues orientales, était préparé à écrire cette histoire par de longues études, de nombreux voyages et un enseignement de cinq années à la Sorbonne.

Faite directement à l'aide de sources chinoises, turques, mongoles, persanes, arabes, occidentales, dont elle contient de nombreux extraits inédits, l'*Introduction à l'histoire de l'Asie* est à la fois neuve, précise, pittoresque, d'une forme littéraire très achevée, qui en rend la lecture aisée à toute personne cultivée. Enfin elle présente ce caractère original d'éclairer d'une vive lumière l'histoire de l'Europe, puisque, pour la première fois, elle la montre vue du côté de l'Orient, qui était resté obscur jusqu'ici.

Les évènements récents d'Asie centrale et d'Extrême-Orient donnent à ce livre un véritable caractère d'actualité. On comprendra, en le lisant, la gravité des complications imminentes en Asie, par la comparaison avec les complications analogues qui s'y sont produites au moyen âge. Tous les grands mouvements y ont alors commencé en Chine, et précisément dans ce pays de Liao-Tong actuellement disputé entre la Russie et le Japon.

On verra, dans l'*Introduction de l'histoire de l'Asie,* le commencement de ces conflits qui vont se poursuivre, de nos jours, sous une forme nouvelle.

L'*Introduction à l'histoire de l'Asie,* précédée d'un avant-propos et d'un exposé général sur l'Asie, son sol, sa végétation et son climat, est divisée en cinq livres, savoir : I. *Les Origines.* — II. *Les Turcs et l'Islam.* — III. *Les Mongols.* — IV. *L'Asie sous les Mongols.* — V. *Timour et le triomphe de l'Islam.*

Un *index* alphabétique, dressé par M. Milhaud, professeur agrégé d'histoire, termine l'ouvrage.

— Les Maitres de L'affiche, publication mensuelle contenant la reproduction en couleurs des plus belles affiches illustrées des grands artistes, français et étrangers, éditée par l'imprimerie Chaix. (*Paris, 20, rue Bergère*), 1895, in-fol. (1)

(1) Prix de l'abonnement à 12 livraisons : *Paris,* 27 fr. ; *Départements, Algérie et Tunisie,* 28 fr. ; *Étranger et Colonies* (union postale) 30 fr. ; prix d'une livraison séparée : *Paris, Départements, Algérie et Tunisie,* 2 fr. 50 ; *Étranger et Colonies* (union postale), 2 fr. 75. Il est tiré de chaque livraison 100 exemplaires de luxe, sur papier du Japon. Prix de l'abonnement à 12 livraisons : 80 fr. ; *Étranger et Colonies,* 83 fr. Les livraisons sur Japon ne se vendent pas en dehors de l'abonnement.

Depuis quelques années les rues de Paris, comme celles des plus petites bourgades de France, se sont transformées en des sortes de musées. Les théâtres, les lieux de plaisir, les maisons de commerce se recommandent à l'attention des passants par des affiches dont le dessin piquant et les couleurs joyeuses attirent les regards. Nos yeux sont tellement habitués aujourd'hui à rencontrer ces images pimpantes que l'on aurait peine à s'imaginer les murs de Paris sans cette exposition permanente et sans cesse renouvelée.

Eh bien, ce plaisir des yeux, c'est à Jules Chéret, le maître lithographe, que nous le devons ; car c'est lui qui, il y a une trentaine d'années environ, a tenté cette heureuse innovation. Il fallut longtemps, il est vrai, pour introniser cette mode, et aujourd'hui, les affiches banales où la typographie seule joue un rôle, constituent, on peut le dire, l'exception.

Actuellement, la production est grande ; mais si les affiches, à l'instar des jours, se suivent, il faut convenir qu'elles ne se ressemblent pas ; à côté d'affreux placards, d'un dessin sans caractère et d'une coloration commune, que de petits chefs-d'œuvre, d'un art charmant !

Le public a pris goût à ce genre d'annonces ; et bien des passants, non contents de jouir de ce vrai régal des yeux, se sont tout à coup transformés en collectionneurs et ont voulu posséder dans leurs cartons les plus beaux specimens d'affiches illustrées.

La collection est certainement très amusante, très intéressante, mais elle présente aussi, au point de vue pratique, bien des difficultés. Outre qu'il est parfois difficile de se procurer les pièces, il faut d'abord disposer de beaucoup de place pour les conserver, dans de bonnes conditions, puis, si l'on veut en jouir réellement, c'est-à-dire les regarder, il n'est pas aisé de déployer ces fragiles images sans risquer de les détériorer.

C'est par milliers maintenant qu'il faut compter, pour avoir une collection, non pas complète, mais renfermant seulement un joli choix d'affiches illustrées dont Chéret, à lui seul, fournit déjà la majeure partie.

Le succès qui a accueilli l'œuvre de Jules Chéret, le créateur du genre, n'a pas tardé à grouper autour de lui une pléiade d'artistes qui lui forment une joyeuse escorte. En France, voici Grasset, Willette, Lautrec, Ibels, Bac, Forain, De Feure, Pal, Steinlen, Lucien Lefèvre, Georges Meunier, Bonnard, Métivet, Mucha, Moreau-Nélaton, Guillaume, Bouisset, Anquetin, Choubrac, Valloton, Réalier-Dumas, Luce, Boutet de Monvel, Lucas, Gausson, Noury, Japhet, Gray, Misti, Caran d'Ache, Carloz Schwabe, Lapierre, Frai-

pont, Hugo d'Alési, Ogé, Baylac... En Belgique : Donnay, Crespin, Duyck, Evenepoël, Rassenfosse, Berchmans, Léon Dardenne... En Angleterre : Dudley Hardy, Beggarstaff, Greiffenhagen, Aubrey Beardsley, Raven-Hill, Walter Crane, Mabel Dearmer... En Italie Feragutti, Cavalotti... En Allemagne : Sattler, Stuck... En Amérique : Rhead, Bradley, Woodbury, Penfield, Will Carqueville, Warton Edwards...

Les œuvres de ces artistes, collées sur les murs, se détériorent en peu de temps, soit qu'elles passent sous l'éclat du soleil, soit qu'elles subissent les effets destructeurs du vent et de la pluie. Or, ne méritent-elles pas d'être conservées, sauvées de la destruction ? Ne serait-ce pas dommage de voir se perdre à tout jamais tout ce que ces éphémères images renferment d'art et de talent ?

L'imprimerie Chaix, où Jules Chéret a publié tant de chefs-d'œuvre, a eu la bonne idée de nous conserver les plus curieuses de ces affiches illustrées, et elle a créé une publication dont on appréciera sans peine l'utilité : *Les Maîtres de l'affiche*.

D'un format commode, ni trop grand, ni trop petit, ce recueil est destiné à obtenir le plus vif succès ; il formera, pour les collectionneurs, un précieux catalogue illustré, et pour ceux qui, pour des raisons diverses, ne peuvent posséder les affiches originales, il constituera la collection elle-même. Nos successeurs auront ainsi d'intéressants documents graphiques, et lorsque les historiens futurs écriront l'histoire des mœurs de notre siècle, ils ne pourront manquer de les consulter, puisqu'ils y trouveront nos modes et connaîtront, dans une certaine mesure, par ces images, nos aspirations et nos goûts.

D'autre part, si nous sommes familiarisés avec les affiches françaises, celles de l'étranger échappent à beaucoup d'entre nous. Les *Maîtres de l'affiche* nous mettront désormais en mesure de suivre les progrès de cet art à travers tous les pays civilisés, car l'imprimerie Chaix réserve une large place aux productions étrangères.

Chaque mois paraîtra une livraison de 4 planches (soit 48 par an). La première livraison vient d'être mise en vente ; en voici le sommaire : 1° Jules Chéret : *Papier à cigarettes Job* (Impr. Chaix); 2° H. Lautrec : *Le Divan japonais* (impr. Ancourt); 3° Julius Price : *An artist's model* (Impr. Paul Dupont) ; et 4° Dudley Hardy : *A gaiety girl* (Londres, impr. Waterlow and sons).

Les abonnés à la publication recevront en prime un joli dessin original de Chéret, tiré en sanguine.

C'est M. Roger Marx, inspecteur des Beaux-Arts, qui présente au public les *Maîtres de l'affiche ;* dans la spirituelle préface qu'il a

écrite pour ce recueil, il rend à Jules Chéret l'hommage bien légitime dû au talent de cet artiste original et consciencieux.

G. V.

— Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes et au mariage, et des livres facétieux, pantagruéliques, scatologiques, satyriques, etc. Par M. le C[te] D'I***. 4e édition, entièrement refondue, augmentée et mise à jour. Par J. Lemonnyer. *Lille, Stéphane Bécour, libraire, 3, rue des Poissonceaux* [et Paris, librairie Ch. Tallandier, 197, boulevard Saint-Germain], 1895, gr. in-8 de 192 colonnes.

M. J. Lemonnyer, qui possédait un exemplaire de la 3e édition de la *Bibliographie de l'amour,* annoté par Jules Gay, avait entrepris de rééditer, sur un plan nouveau, ce travail. Le premier volume de cette nouvelle publication venait de paraître, lorsque la mort a frappé le malheureux éditeur ; depuis deux ans, la publication était interrompue et l'on se demandait si elle serait continuée.

Un libraire lillois, M. Stéphane Bécour, qui a acquis, à son tour, les documents recueillis par Lemonnyer, va donner la suite de cet important travail; le premier fascicule du tome II (*Discours-Eugénie*), vient en effet d'être mis en vente et les fascicules suivants sont annoncés comme devant se succéder régulièrement.

Le *Bulletin du Bibliophile* a consacré, lors de l'apparition du 1er fascicule, un article à la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour,* de même qu'il a annoncé les fascicules suivants. Nous renvoyons donc le lecteur à ces articles (1).

Rappelons que chaque fascicule est publié à 5 fr. sur papier vélin et à 8 fr. sur pap. de Hollande.

G. V.

— Les Beaux-Arts, organe officiel de la gravure française (ancien journal des Beaux-Arts et de la littéra-

(1) Livraisons de novembre-décembre 1893 ; de janvier-février 1894 et de mars-avril 1894.

ture), gazette des Musées, des artistes, des collectionneurs, des expositions et des concours d'art en France et à l'Étranger. *Paris, rédaction et administration, boulevard de Clichy, 73,* in-4 (1).

Ce journal artistique, qui en est à son 1133e numéro, a subi récemment d'importantes modifications. Depuis le 17 août dernier, il est devenu la propriété de M. Pierre Nadir qui le dirige avec une grande compétence.

Le but de cette publication artistique, littéraire et théâtrale est de mettre entre les mains des artistes, des collectionneurs et des amateurs un organe d'informations à bon marché, publiant régulièrement la liste des Expositions et des Concours d'art en France et à l'Étranger et s'occupant de toutes les questions qui présentent, à quelque degré que ce soit, un caractère artistique. Une grande part est réservée, dans cette revue illustrée, à la critique *littéraire*. Ajoutons que les *Beaux-Arts* ont installé, au siège de la rédaction, une salle d'exposition permanente, intéressante à visiter. *Les Beaux-Arts* paraissent deux fois par mois.

Nous souhaitons au nouveau et sympathique directeur des *Beaux-Arts*, M. Pierre Nadir, tout le succès que mérite l'œuvre utile qu'il a entreprise et au service de laquelle il met son intelligence et son activité.

G. V.

— Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle (1801-1893), par Georges Vicaire, préface de Maurice Tourneux. 5e fascicule.

Ce cinquième fascicule complète le second volume qui sera certainement un des plus importants de la publication totale. Grâce à la place légitimement considérable que M. Vicaire a faite aux collections de Paris et de la province, les historiens de la littérature française au dix-neuvième siècle trouveront dans ce précieux volume une source presque inépuisable de documents, intéressant non seulement le trop absorbant Paris, mais aussi les nombreuses provinces où le goût des lettres a provoqué ce genre d'utiles publications. On comprend combien il sera commode et profitable aux

(1) Prix de l'abonnement annuel : Paris, 7 fr.; Départements, 8 fr.; Étranger, 14 fr.

chercheurs de l'avenir de rencontrer, mentionnés avec une scrupuleuse exactitude, les moindres travaux de ces sociétés littéraires, trop négligées jusqu'ici par la bibliographie contemporaine.

Mais revenons au 5e fascicule. Il commence au milieu de la joyeuse collection Gay pour se terminer avec ce Cyrano de Bergerac dont Boileau préférait la burlesque audace aux vers glacés de Motin. Dans ce cadre se succèdent les *Collections Guillaume, Hetzel, Jannet-Picard, Kistemaeckers, Lahure, Lemerre,* les *Collections lyonnaise* et des *Opuscules lyonnais,* diverses *Collections de mémoires,* les *Collections Migne, Moliéresque, Monnier, des poètes champenois, des romans grecs, Silvestre,* etc., etc. Nous nous bornons à signaler particulièrement : la nomenclature des œuvres de François Coppée, depuis *le Reliquaire* jusqu'à *Mon franc-parler;* — la table complète (signalée pour la première fois) de la Collection Michaud et Poujoulat; — une description minutieuse du *Courrier français;* — *Cuvier,* avec l'indication de toutes les planches; — la série des piquants ouvrages de Cuisin sur le Paris connu ou inconnu.

M. Georges Vicaire est arrivé au tiers environ de son travail herculéen. Le succès est très vif, aussi bien à l'étranger qu'en France. Les félicitations qui arrivent de toutes parts à l'auteur ne peuvent que l'encourager à poursuivre, avec l'énergique activité dont il a déjà donné tant de preuves, l'achèvement d'une œuvre qui, une fois terminée, sera, avec le *Manuel de Brunet,* le monument bibliographique le plus imposant du dix-neuvième siècle.

E. D.

TABLE DES MATIÈRES

Châteaudun. — Impr. de la Société typographique.

Châteaudun. — Imp. de la Société Typographique.

